REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

Janvier-Avril 1905.

66856
30/10/05

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1905

LES DÉBUTS D'UN MINISTÈRE

LE DUC DE CHOISEUL

ET L'AUTRICHE

Le 2 novembre 1758, le roi Louis XV écrivait à Marie-Thérèse : « La santé de notre cousin le cardinal de Bernis n'ayant pu seconder son zèle infatigable dans le travail qu'exige le ministère de nos Affaires étrangères, nous n'avons pu nous dispenser de le décharger de ce fardeau. Pour le remplacer, nous n'avons pas cru pouvoir faire un choix plus conforme au bien de nos intérêts communs ni plus agréable à V. M. qu'en confiant ce même ministère à notre cousin le duc de Choiseul, qui est particulièrement instruit de notre ferme résolution à persévérer constamment dans le système d'union et d'alliance si heureusement établi entre nous et qui a vu, dans sa source, la réciprocité des intentions de V. M. pour le même objet. »

Ce n'est pas sans un certain regret que Marie-Thérèse et ses ministres laissèrent partir de Vienne celui qui était pour eux « l'homme de l'alliance. » On aurait dit que, connaissant l'ouverture de son esprit, ils redoutaient de le voir sur un théâtre plus vaste s'affranchir de ce qu'il pouvait y avoir d'étroit et d'égoïste dans leur union avec la France. Si ce sentiment était le leur, on ne saurait s'empêcher de reconnaître qu'ils avaient raison. Tout en restant fidèle à l'accord avec l'Autriche, que, pour sa large part, il contribua à établir, le duc de Choiseul, lorsqu'il eut assumé la charge de nos affaires étrangères, élargit ses vues au delà de l'horizon qu'avait jusqu'alors aperçu l'ambassadeur de S. M. T. C. à Vienne.

Il quitta l'Autriche comblé des marques de distinction et de

bonté que les souverains impériaux lui prodiguèrent. Il leur en garda toujours une vive reconnaissance et n'hésita pas à la leur témoigner en toutes les occasions possibles, mais sans que l'amitié de Marie-Thérèse pût lui faire oublier qu'il était, avant tout, le serviteur de la France et le défenseur de ses intérêts. C'est à ces intérêts qu'il consacra sa vie. C'est ce qui fait la grandeur de sa tâche et l'importance qu'il y a de la bien connaître.

I.

« Le défaut des Français, » a dit un jour Frédéric le Grand, « est d'être tour à tour, et suivant leur inclination du moment, Anglais, Prussiens ou Autrichiens. Choiseul fut trop Autrichien. » Le mot dénote quelqu'un qui aime à faire de l'esprit, mais l'examen de la correspondance du ministre ne permet pas de le ratifier sans réserves.

Déjà, quand il était à Vienne, Choiseul ne se laissait pas aveugler, comme on l'a parfois prétendu, par le désir exclusif de plaire à la cour auprès de laquelle il se trouvait accrédité. S'il se montrait plus favorable que Bernis à la continuation de la guerre, c'est qu'il était plus jeune et plus audacieux que son chef. Il espérait tellement en la vitalité de la France qu'il croyait que l'avenir consolerait du passé et qu'il serait possible de réparer les premiers malheurs de ces funestes campagnes. Mais il était loin d'être un adversaire acharné de la paix, comme le témoigne la lettre suivante qu'il adressait à Bernis le 1er novembre 1758, c'est-à-dire à la veille du jour où le roi Louis XV allait l'appeler aux affaires : « *Je suis aussi convaincu du bien que ce serait pour le royaume de parvenir à une conciliation générale;* mais, quand j'aurai l'honneur de faire ma cour à V. E., je crois que je la convaincrai de l'impossibilité totale d'amener la cour de Vienne à la paix cet hiver et des dangers que nous courrions si l'on mettait à cette démarche un degré de force plus considérable que celui que j'y ai mis. Depuis trois mois, j'ai tourné cette idée vis-à-vis des différents personnages de cette cour avec une attention suivie pour le bien de la chose. J'ai même été au point de chercher à gagner sur cet objet un des partis qui divisent la cour de Vienne, et, ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que ces partis, aussi sujets à l'animosité et à l'intrigue qu'ils peuvent l'être dans aucune cour, se trouvent toujours

réunis pour la continuation de la guerre et aussi éloignés l'un que l'autre de la paix. Dans ces circonstances, il ne me reste qu'un parti à prendre, qui est celui de faire déterminer par l'impératrice le terme de la guerre ou, pour mieux m'expliquer, le terme où, sans manquer à l'alliance et à sa parole, le roi pourra faire la paix[1]. »

Ce que Choiseul, ambassadeur, avait conçu est ce que Choiseul, ministre, s'efforça de réaliser. Ce n'était pas qu'il considérât les traités conclus avec l'Autriche comme les instruments les plus parfaits que l'on pût rêver pour le développement de la politique française telle qu'il la comprenait. Il a bien laissé voir le fond de sa pensée à cet égard le jour où il écrivait : « Ce ne sont pas les alliances faites pendant la guerre et par des circonstances extraordinaires qui sont le plus durables ; ce sont les alliances formées avec réflexion pendant la paix et assurées dans des temps tranquilles qui produisent les fruits les plus utiles que les puissances en doivent attendre[2]. » Mais, à l'heure où il prenait le pouvoir avec l'idée de réaliser le plan qui fut la pensée maîtresse de sa vie, je veux dire l'union des diverses branches de la maison de Bourbon contre l'Angleterre, il était bien obligé d'envisager la situation telle qu'elle existait et de s'efforcer d'en tirer, pour notre pays, le meilleur parti possible. Il devait donc (et il le fit par la convention de décembre 1758) persévérer dans l'alliance avec la cour de Vienne et la regarder, jusqu'au moment où il pourrait la fortifier par une autre, *comme la garantie la plus certaine du bonheur de l'Europe et de la sûreté commune de la France et de l'Autriche*[3]. C'est ce qu'il donnait l'ordre à notre chargé d'affaires de redire à l'impératrice et à ses ministres dans la première lettre ministérielle qu'il lui adressa le 13 décembre 1758.

Choiseul ne tarda pas à montrer combien il savait se mettre à la hauteur des circonstances et combien il méritait d'occuper la place à laquelle venait de l'appeler la faveur du roi. Un ton de fierté légitime (qui provenait chez lui du sentiment bien ancré en son cœur qu'il parlait au nom de la France) se fait vite sentir dans sa correspondance, mais sans jamais dégénérer en provocation inutile ou en allure agressive dont il aurait fallu corriger les

1. Vienne 267, fol. 3 et 4.
2. Vienne 274, fol. 232.
3. Choiseul à Boyer, 13 décembre 1758.

effets intempestifs. C'est la dignité de la tenue jointe à la vivacité de l'intelligence et, l'on peut dire aussi, à l'ardeur du patriotisme.

La première occasion qu'il eut de manifester ces qualités fut un incident provoqué par le cabinet anglais à propos des bons offices du Danemark. La cour danoise ayant témoigné à Louis XV le désir de ménager sa réconciliation avec Georges II, le cardinal de Bernis avait averti le président Ogier (notre envoyé à Copenhague) que le roi accepterait volontiers les insinuations du Danemark, mais à la condition que son nom n'y fût pas mêlé. Que se passa-t-il exactement? La chose est difficile à savoir; mais ce qui est certain, c'est que lord Holderness dicta au comte de Bothmar, l'agent danois à Londres, la réponse suivante : « Le roi de la Grande-Bretagne a reçu l'ouverture faite en dernier lieu par la France tendant au rétablissement de la paix. S. M. n'est pas éloignée d'écouter des propositions justes et équitables et dans lesquelles elle trouverait les intérêts de ses royaumes et États avec ceux de ses alliés et nommément du roi de Prusse, ses engagements ne lui permettant pas de donner les mains à aucun accord ou négociation particulière[1]. »

On fut très étonné à Versailles, après le soin qu'on avait pris à ne pas se mettre en avant, de voir le nom de la France cité dans ce document diplomatique, et, pour dissiper les impressions que la note du ministre anglais aurait pu susciter dans le public, Choiseul chargea le président Ogier d'aller voir M. de Bernstoff, qui dirigeait les relations extérieures du Danemark. Il devait le prier de vouloir bien écrire sous sa dictée, pour les faire parvenir en Angleterre, les lignes suivantes : « Le roi [Louis XV] a vu, avec une extrême surprise, que les insinuations de M. de Bothmar aient été faites au nom de la France. Le roi désavoue absolument une pareille démarche faite en son nom. S. M., qui désire sincèrement le rétablissement de la paix sur un pied juste, honorable et durable, avait témoigné sa reconnaissance au roi du Danemark des intentions qu'il lui avait fait voir pour le même objet, mais elle n'avait jamais imaginé que des désirs généraux et conformes à l'humanité de son cœur pussent produire des propositions et des avances en son nom vis-à-vis de ses ennemis[2]. »

Pour bien témoigner l'intimité qu'il entendait maintenir

1. Vienne 267, fol. 140.
2. Vienne 267, fol. 142.

entre l'Autriche et la France, Choiseul ordonna à Boyer de communiquer sa lettre au comte de Kaunitz. Mais, s'il donnait à la cour de Vienne cette preuve de confiance, il n'en conservait pas moins, vis-à-vis d'elle, l'indépendance de langage qui convenait au ministre chargé de nos affaires étrangères. Il le prouva peu de jours après.

Marie-Thérèse avait, paraît-il, fait dire à l'impératrice Élisabeth que la France trouvait la guerre singulièrement onéreuse et qu'elle était d'avis de songer à la paix. L'ambassadeur de Russie à Versailles remit à Choiseul, de la part de sa souveraine, une note qui témoignait de son inquiétude sur la fermeté de Louis XV à soutenir ses alliés et qui exhortait ce prince à continuer la guerre jusqu'au moment où l'on pourrait être assuré de la terminer d'une façon honorable et solide. En raison de cette démarche, Choiseul prescrivit à Boyer de ne pas dissimuler à Kaunitz combien le roi avait été peiné de la communication que la cour de Vienne avait faite à celle de Pétersbourg et des représentations qui en étaient résultées : « *Quand le roi, accoutumé à penser tout haut avec l'impératrice reine*, disait le ministre dans sa lettre du 11 janvier 1759, *a fait confidence à S. M. I. des pertes et dommages que lui a causés la double guerre qu'il a à soutenir par terre et par mer et de la malheureuse situation de son commerce et de ses finances, c'était un secret qu'il croyait pouvoir déposer dans son sein à titre de sa meilleure amie et pour lui demander conseil sous le sceau de l'amitié.* L'on était même convenu qu'on n'en parlerait point aux alliés pour ne pas les effaroucher. Le roi avait d'autant plus de raisons de croire que S. M. I. garderait ce secret pour elle que, dès qu'elle a eu marqué sa répugnance aux ouvertures à faire pour la paix d'Allemagne à ses ennemis communs, S. M. y a déféré aussitôt, au risque de tous les dangers qui menacent ses possessions dans toutes les parties du monde, et que S. M., persuadée que les alliés ne sont ni en état de faire accepter à leurs ennemis des conditions raisonnables de paix ni en volonté d'en recevoir de déshonorantes, a pris la résolution inébranlable, pour obtenir des conditions honorables et solides, de concerter un plan d'opérations qui soient liées avec celles de ses alliés et de faire la campagne la plus vigoureuse d'accord avec eux.

« Ces réflexions, continuait Choiseul, ne peuvent que rendre

plus sensibles au roi les inquiétudes que l'impératrice de Russie lui a marquées sur sa fermeté dans l'alliance, et, si S. M. le fait connaître à S. M. I., c'est moins pour s'en plaindre que pour qu'elle puisse effacer, par les assurances qu'elle donnera de sa fidélité à ses alliés et de sa fermeté dans ses résolutions, les mauvaises impressions que la confidence dont il s'agit aurait pu faire sur la cour de Russie. C'est ce que le roi espère de la droiture de son cœur et de son amitié pour lui. S. M. a trop de confiance dans l'un et dans l'autre pour craindre que cette explication soit mal reçue de l'impératrice reine. *Les explications sont une dette de l'amitié, et le roi ne doute pas que celle-ci ne resserre le secret entre Leurs Majestés et les liens de l'union, qu'il ne dépendra pas de lui de rendre à jamais durables*[1]. »

« Les explications sont une dette de l'amitié. » N'est-ce pas là un mot qui peint son homme et qui éclaire toute une conduite? Saurait-on accuser de servilité celui qui l'écrivait et qui chargeait Boyer de communiquer *en entier* cette lettre au comte de Kaunitz? N'y a-t-il pas, au contraire, dans cette franchise absolue et fière, quelque chose qui commande l'intérêt et le respect? Cette démarche du cabinet de Versailles eut d'ailleurs le résultat qu'obtient toujours la loyauté. Elle fut très bien accueillie à Vienne, et, loin de jeter un froid entre les deux cours, elle ne fit que rapprocher les pays dont l'alliance était alors une nécessité absolue, comme l'a si nettement établi le duc de Broglie.

II.

Cette même liberté de langage se retrouve en toutes circonstances et montre combien Choiseul savait conserver la dignité nécessaire dans nos relations avec la cour de Vienne. Le respect de soi-même est d'ailleurs le meilleur moyen de se faire respecter; le ministre ne l'ignorait pas et le prouvait par sa conduite.

Il n'hésitait pas à railler parfois la douce quiétude où se complaisait le comte de Kaunitz et la conviction que celui-ci paraissait avoir de la supériorité de son pays sur ses adversaires, supériorité qui devait forcément amener, à ses yeux, le succès final de la cause autrichienne. « L'idée de M. de Kaunitz de faire agir les alliés dans la campagne prochaine, comme si elle devait

1. Vienne 271, fol. 93 et 94.

être la dernière, serait très bonne si aucun de nous était en mesure pour la pouvoir terminer. Mais, *avant que de marcher, il faut commencer par avoir des jambes, et, pour pouvoir faire une dernière campagne, il faut se mettre en état de la faire réellement*. Or, je ne vois encore aucun des alliés dans cette position, et cependant c'est celle dans laquelle il est d'une nécessité indispensable qu'ils se mettent très promptement[1]. »

Choiseul ne se bornait pas, d'ailleurs, à critiquer. Il donnait les conseils et les avertissements qu'il jugeait utiles. Prévenu par Vergennes, alors ambassadeur de France à Constantinople, d'une mise en mouvement possible des forces turques si le roi de Prusse venait à envahir la Pologne, il ne perdait pas de temps à lui envoyer des instructions pour tâcher de détourner cet événement qui eût singulièrement gêné les alliés. Il faisait, d'autre part, agir par Boyer auprès de Kaunitz pour que celui-ci prît, de son côté, toutes les précautions nécessaires. Comme le chancelier autrichien paraissait mettre en doute le danger signalé, Choiseul écrivait de nouveau à notre chargé d'affaires : « Je ne suis point étonné de la sécurité de M. de Kaunitz sur les négociations de l'Angleterre à la Porte ottomane. *Ce ministre suit en cela sa confiance ordinaire,* qui ne lui *fait jamais voir que ce qu'il veut voir*. Cependant, vous ne négligerez pas de lui représenter qu'il nous semble que cet article mérite la plus sérieuse attention de sa part, et que, sur un point aussi important, on ne peut trop user de précautions[2]. »

Ces intrigues de l'Angleterre, Choiseul les poursuivait et s'efforçait de les combattre partout où il les apercevait. Il entreprit de les démasquer en Russie, où l'or anglais exerçait son influence néfaste et contrariait les plans de l'alliance. Pétersbourg était, en effet, un champ d'action ouvert à l'habileté de M. Keith, qui y représentait à la fois les intérêts de l'Angleterre et ceux de la Prusse. Il avait eu le talent de s'y faire de nombreux partisans, et M. de Bestuchef, lui-même, prêtait volontiers l'oreille à ses propositions. Il s'agissait d'obtenir de l'impératrice Élisabeth qu'elle renvoyât de sa cour l'agent anglais et qu'elle renonçât aux services d'un vice-chancelier qui était un obstacle aux projets de la France et de l'Autriche.

1. Choiseul à Boyer, 12 février 1759.
2. Vienne 272, fol. 184.

Choiseul ordonna à notre ambassadeur en Russie, le marquis de L'Hôpital, de s'en ouvrir au chancelier, M. de Voronzof (qui lui, au contraire, se montrait favorable à nos intérêts). Il lui recommanda, toutefois, de ne faire cette démarche que si le comte Esterhazy (le représentant de Marie-Thérèse à Pétersbourg) était autorisé de son côté à une intervention pareille. En même temps qu'il envoyait ces instructions, le ministre en informait Boyer, qui devait prier M. de Kaunitz de faire agir le comte Esterhazy de concert avec M. de L'Hôpital pour donner plus de poids à leurs représentations. Si le chancelier de l'empire autrichien refusait son concours, Boyer devait rapidement l'écrire à Versailles et en prévenir directement l'ambassadeur français à Pétersbourg afin qu'il ne risquât pas de se compromettre mal à propos.

Cette proposition reçut de Kaunitz un accueil plutôt froid. Il n'aimait guère tout ce qui pouvait amener des complications imprévues, et se mêler ainsi des affaires de la cour de Russie lui paraissait offrir des inconvénients qu'il ne dissimula pas à notre chargé d'affaires. Celui-ci réfuta les objections qu'on lui présentait et, par son insistance, obtint que la question serait portée devant l'impératrice. Marie-Thérèse se montra plus conciliante que son chancelier, et des ordres furent donnés pour la démarche commune.

Il était d'autant plus utile de concerter ses mouvements diplomatiques aussi bien que militaires et de prendre des mesures pour marcher d'accord que les ennemis se montraient pleins d'audace. Le prince Henri de Prusse venait de faire irruption en Bohême et avait ravagé les magasins de l'armée autrichienne. Choiseul apprit avec beaucoup de déplaisir un événement qui portait à la force de nos alliés un coup sensible et qui, d'après lui, aurait dû ne pas se produire : « *Nous ne sommes pas persuadés*, écrivait-il à Boyer le 8 mai 1759, *que M. de Daun n'ait pas pu prévoir et prévenir cette entreprise*, et ce début est d'autant plus fâcheux qu'il sert à balancer l'avantage que nous avons eu à Bergen et qu'il décourage les bien intentionnés en même temps qu'il augmente la confiance de l'ennemi. »

En dehors et à côté des conséquences fâcheuses de cette surprise, Choiseul prévoyait que la cour impériale, pour se justifier, chercherait à en rendre responsable l'armée du roi en Allemagne, ce qui amenait sous sa plume les lignes suivantes : « Je m'attends

à ce que M. le comte de Kaunitz dira que tous ces inconvénients n'arrivent que par notre faute; mais, avec sa permission, nous croyons que c'est par celle de la cour de Vienne[1]. » Le ministre français n'était d'ailleurs pas le seul à trouver que tout n'allait pas pour le mieux dans les armées autrichiennes. Même parmi ses compatriotes, le maréchal Daun rencontrait des railleurs à qui ses hésitations et ses lenteurs inspiraient une démarche assez piquante. La maréchale reçut un jour un petit paquet à l'adresse de son mari. Elle l'ouvrit en son absence et constata qu'il renfermait un bonnet de nuit. L'histoire s'ébruita bien vite, on ne sait trop comment, et Boyer la contait à Choiseul comme un indice de l'état des esprits en Autriche.

Les controverses, assez fréquentes entre les deux alliés, portaient parfois sur des points très importants; mais Choiseul n'hésitait jamais à les soulever quand il le jugeait utile pour l'intérêt de la politique française. On en trouve une preuve dans la lettre qu'il adressait, le 24 juin 1759, au comte de Starhemberg, ambassadeur de Marie-Thérèse à Versailles : « Nous n'avons pu apprendre qu'avec la plus grande surprise, disait-il, que les ministres impériaux à la diète aient entrepris de publier un mémoire qui tend à la destruction du droit de séparation des protestants dans les affaires autres que de religion. *Ce serait tromper LL. MM. II. que de ne pas leur représenter que, non seulement on ne retirera aucun avantage de cette démarche* ni pour elles, ni pour l'empire, ni pour la cause commune, *mais qu'au contraire il peut en résulter beaucoup de préjudice par l'aigreur qu'elle causera parmi les protestants et que ce serait y coopérer de la part de la France que de concourir à l'exécution de ce dessein.*

« La preuve en est claire et la cour impériale s'en convaincra facilement pour peu qu'elle veuille faire réflexion aux circonstances actuelles.

« La cour de Suède, qui, à la paix de Westphalie, a procuré le droit de séparation au corps qui se dit évangélique, a envoyé une protestation à son ministre à la diète, qu'il est tout prêt à faire paraître dans le cas où l'on attaquerait ce droit relativement aux affaires politiques, et elle vient de déclarer à la France qu'elle ne peut pas se dispenser de protéger et de défendre ce droit

1. Vienne 272, fol. 187.

avec la plus grande vigueur. La cour électorale de Saxe ne se prêtera jamais aux vues de la cour impériale sur cet objet dans la crainte de perdre le directoire du corps protestant. On peut assurer que tous les autres princes protestants, même les mieux intentionnés, se conduiront de même puisqu'ils regardent tous ce droit comme le rempart de la liberté.

« *Si la France, dans ces conjonctures, approuvait le dessein de la cour de Vienne, quel préjudice n'en résulterait-il pas*, pour les intérêts de l'alliance et ceux de la cause commune, *de voir les deux garants de la paix de Westphalie divisés de sentiments dans une affaire si intéressante pour les protestants. Ne serait-ce pas accréditer les imputations que les ennemis de la paix ont faites aux deux cours du dessein de s'être unies pour la destruction des protestants?* »

Choiseul confiait ensuite à l'ambassadeur autrichien une observation qui méritait bien de le faire réfléchir. Alors que le calme le plus grand régnait dans l'empire et qu'il jouissait d'un crédit prépondérant, l'empereur, à deux reprises, en 1717 et en 1727, avait attaqué ce droit des protestants sans réussir à l'ébranler. L'heure actuelle était mal choisie pour renouveler cette tentative. Comment, en effet, pouvait-on espérer un meilleur succès au milieu des troubles dont l'Allemagne était agitée, alors surtout que les ennemis de l'empire ne cherchaient qu'une occasion de provoquer une scission. Pareille démarche de la cour impériale ne risquait-elle pas de favoriser singulièrement les desseins de ses adversaires?

Aussi le ministre français terminait-il en ces termes pleins de sagesse et de dignité : « Le roi a cru devoir ces réflexions à son attachement à l'empereur et à l'impératrice, à son zèle pour le bien de l'empire et pour celui de la cause commune, et S. M. espère que les mêmes considérations relativement au bien public détermineront LL. MM. II. à envoyer ordre à leurs ministres de ne point faire la publication du mémoire contre le droit des protestants de se séparer dans les matières de pure politique et à se désister de toute entreprise qui aurait pour but de provoquer les protestants sur une matière si délicate et si sensible pour tout le corps protestant[1]. »

1. Vienne 272, fol. 285 et 286.

III.

A l'heure même où il priait le comte de Stahremberg de transmettre à Vienne ces représentations amicales, mais fermes, Choiseul confiait à notre nouvel ambassadeur le soin d'intervenir de son côté. Le comte de Choiseul-Praslin partit donc de Versailles muni d'instructions spéciales à cette affaire, et c'est à la régler que furent consacrés ses débuts dans le poste où son nom avait fortement contribué à le placer.

L'accueil qu'il reçut en Autriche devait faciliter sa tâche. Il le retrace en une lettre qui peint au vif les personnages entre lesquels se débattaient de si graves intérêts. Après avoir rendu compte à Choiseul de la demande d'audience qu'il a faite au chancelier et au vice-chancelier et de ses entrevues avec eux, Praslin ajoute : « Ils m'ont paru l'un et l'autre tels que vous me les aviez annoncés : d'honnêtes gens, bien intentionnés, de bonne foi, avec des manières aisées, nobles et polies. Quant à ce qui me regarde personnellement, je ne puis trop me louer de l'accueil qu'ils m'ont fait et de la manière dont ils m'ont traité. Je ne parle pas des égards et de la politesse qui est due au caractère dont le roi m'a honoré, mais d'un air d'ouverture, d'aisance, de contentement et presque même d'amitié, comme si nous nous connaissions depuis longtemps.

« Je dois cela à mon nom et au souvenir qu'ils conservent de vous, Monsieur. Ils m'en ont parlé l'un et l'autre avec une estime et une amitié qui m'ont paru très sincères. Je n'ai pas manqué de faire valoir la liaison intime qui est entre nous et je leur ai dit que les sentiments qu'ils avaient pour vous me donnaient d'avance un droit à leur amitié, que je tâcherais de mériter par moi-même. J'ai ajouté à M. de Kaunitz que je le priais d'oublier que vous fussiez parti et que l'ambassade eût été interrompue, que je désirais qu'il agît avec moi comme si c'était vous qui fussiez resté, que je ne me flattais pas de vous remplacer par les agréments, mais que j'étais sûr qu'il n'aurait rien à désirer du côté de la franchise, de la droiture, de la probité et du zèle pour la cause commune.

« Je suis très aise de vous observer, Monsieur, que je ne me suis lâché sur toutes ces prévenances qu'à proportion de celles qu'il me faisait, et je vous avoue que j'ai été très étonné de toutes

ses avances, qui ont été très grandes. Je ne l'ai point trouvé froid, haut, dominant, vain ni affectant la supériorité. J'ai bien remarqué dans ses propos qu'il avait bonne opinion de lui, de ses idées, de son esprit et de ses talents, mais, d'ailleurs, il s'est montré vis-à-vis de moi avec des manières simples, aisées et obligeantes. Il a mis beaucoup de grâce, d'ouverture et de gaieté même dans les trois conversations que j'ai eues avec lui, et je pourrais dire qu'il a été presque caressant. Il m'a dit que j'étais fait pour réussir dans ce pays et qu'il m'en répondait; qu'il se chargeait de moi, qu'il m'avertirait de ce que je pouvais ignorer et qu'il en userait avec moi comme avec son ami. Ce sont là ses propres termes. Il ajouta, hier au soir, qu'il avait dit bien du mal de moi à l'impératrice et que je la trouverais fort mal disposée sur mon compte. Il m'est revenu, d'ailleurs, qu'il avait été content de moi et qu'il en avait parlé avec éloge. On a remarqué qu'il avait été fort gai toute la journée et de très bonne humeur et l'on a prétendu que c'était moi qui en étais cause.

« Ne croyez pas, Monsieur, que je sois ébloui d'un commencement si favorable; je sais bien que je trouverai des épines sur mon chemin et qu'un si beau jour sera quelquefois troublé par des orages. J'y suis préparé; je suis armé de patience jusqu'aux dents, et je vous assure que rien ne me rebutera, tant que le service du roi y sera intéressé[1]. »

Si les ministres autrichiens montrèrent à l'ambassadeur des dispositions favorables, il ne fut pas moins bien reçu par Marie-Thérèse et par son époux. C'est le 2 juillet 1759 qu'eut lieu cette première audience, et Praslin s'empressa d'écrire au roi pour lui faire part de ses heureux débuts. Aux compliments obligatoires d'une réception officielle, l'impératrice avait su joindre une note plus intime et plus personnelle qui devait singulièrement toucher Louis XV. Après avoir demandé à l'ambassadeur des nouvelles du roi, de la famille royale et de plusieurs ministres, Marie-Thérèse, en effet, s'informa bien vite de la santé de Mme de Pompadour, pour qui elle témoigna « une estime et une amitié véritables. » Comme pour donner plus de prix encore à ses paroles, elle se hâta d'ajouter : *Ce n'est pas à cause de l'obligation que je lui ai d'avoir contribué à notre alliance. C'est une justice que je rends à son mérite*[2].

1. Vienne 272, fol. 320 et 321.
2. Vienne 272, fol. 329.

Les formules de politesse épuisées, on en vint aux choses sérieuses. L'impératrice insista sur le désir qu'elle avait de rendre son union avec nous durable et perpétuelle, déclarant même qu'elle aimait les Français déjà quand ils lui faisaient la guerre. Le meilleur moyen de nous témoigner ses sentiments c'était, aux yeux de Praslin, de détester nos adversaires. Il dépeignit donc les Anglais comme nos véritables ennemis et ceux de la cause commune, ce qui amena sur les lèvres de Marie-Thérèse les paroles suivantes : « Vous haïssez bien les Anglais, mais je veux que vous haïssiez plus encore le roi de Prusse. » Puis, comme si elle se rendait compte que l'alliance, présentée sous cette forme, offrait une occasion de désaccord et qu'elle voulait écarter tout ce qui aurait pu diviser les deux cours, elle reprit : « Il faut que je haïsse les Anglais plus que vous ne les haïssez et il faut que vous haïssiez le roi de Prusse plus que je ne le hais. »

L'empereur ne se montra pas moins aimable : « Je me flatte, » dit-il à Praslin, « que le roi votre maître connaît ma droiture, ma franchise et ma bonne foi, et vous, M. l'Ambassadeur, vous l'éprouverez dans le cours de votre ambassade. *La ruse et la finesse ne nous conviennent point. Je crois que c'est une mauvaise manière de traiter les affaires ; nous ne sommes point des marchands et nous ne devons avoir qu'un mot.* » Pour bien montrer sa sincérité à notre égard, il manifesta à Praslin les craintes que lui causait l'armement maritime alors entrepris par la France.

C'était l'heure, en effet, où, sous l'inspiration de Choiseul, qui avait déjà su prendre dans les conseils du roi une influence prépondérante, la marine préparait contre l'Angleterre l'expédition qui devait aboutir à la malheureuse journée de M. de Conflans. L'empereur trouvait cette entreprise belle, hardie et digne d'une puissance comme la France, mais elle le faisait trembler par le danger et l'incertitude que présentent toujours de pareils projets. Il déclara même à Praslin à ce propos : « Je regarde un embarquement comme un pistolet qui n'est pas chargé et dont il ne faut faire usage que pour intimider son ennemi. »

Choiseul, à vrai dire, ne fut pas étonné des alarmes que nos dispositions contre l'Angleterre inspiraient à Marie-Thérèse et à son époux : « Nous avons, nous-mêmes qui y travaillons, » écri-

vait-il à notre ambassadeur, « des moments où nous les envisageons de la même façon. Mais *le courage du roi est supérieur au danger* et nous comptons que les mesures sont assez bien prises pour qu'un projet si grand puisse remplir les vues de S. M. et contribuer au bien de la cause commune et à celui de toute l'Europe, qui dépend de l'abaissement des Anglais. » Il est triste de se dire, en lisant ces lignes, que de pareils sentiments devaient être aussi mal récompensés par l'avenir. L'amitié de François de Lorraine l'avait rendu clairvoyant pour nous et lui avait donné comme une prescience du résultat désastreux qui attendait un effort pourtant si méritoire.

IV.

En présence des dispositions pleines de bienveillance que chacun lui manifestait à Vienne, le comte de Praslin s'empressa de mettre à profit la lune de miel de son ambassade. Il fit donc auprès du gouvernement impérial la démarche que lui avait prescrite le cabinet de Versailles pour empêcher la publication du « mémoire contre le droit de séparation des protestants. » L'attitude observée par Kaunitz en cette affaire lui sembla bien embarrassée et même un peu louche. Mais le résultat n'en répondit pas moins aux désirs de la France : le chancelier lui promit que le mémoire ne serait pas publié.

S'opposer *à propos* aux volontés de l'Autriche et se défendre à son égard d'une trop grande complaisance paraissait à Praslin le moyen le plus sûr de conserver « son alliance avec son amitié. » C'était aussi la politique de Choiseul. Il en avait fait la preuve, en cette occasion, avec la plus entière évidence. Il ne le témoigna pas moins clairement au sujet des pourparlers entre la France et l'Angleterre pour leur paix particulière, pourparlers entrepris par l'intermédiaire de la cour de Madrid.

Le roi Ferdinand VI venait de mourir après une longue et bizarre maladie. Son malheureux pays semblait participer à l'état de langueur dans lequel avait vécu ce prince, qui léguait à son successeur une situation des plus difficiles. L'anarchie régnait en souveraine aussi bien à la cour que dans les diverses branches de l'administration. Les inspirations les plus contradictoires dirigeaient les décisions à prendre. Toutes les affaires

demeuraient en suspens, faute d'une volonté unique et maîtresse, et l'Espagne, qui ne paraissait rester debout que par sa propre masse, en était réduite à un rôle effacé dans la politique générale de l'Europe.

Heureusement pour elle, Charles III ne ressemblait pas à Ferdinand VI et devait bientôt le rendre évident aux yeux de tous. Aussi, quand on apprit la mort de son frère, on sentit d'instinct, à Versailles comme à Vienne, qu'il y avait quelque chose de changé dans le monde. Le comte de Kaunitz affecta, au contraire, de dire que l'événement était au fond assez indifférent, et il alla jusqu'à déclarer à notre ambassadeur que le nouveau roi ne nous aimait pas. Une telle affirmation paraissait assez étrange à moins qu'elle ne fût intéressée. Praslin se demandait, en effet, si le chancelier de l'empire était de bonne foi en le prononçant ou s'il ne tâchait pas plutôt de nous inspirer une certaine défiance à l'égard de Charles III, pour éviter qu'une liaison trop étroite entre nous et l'Espagne n'affaiblît notre alliance avec la cour de Vienne en nous la rendant moins précieuse et moins nécessaire. *Peut-être*, disait-il avec une réelle perspicacité, *M. de Kaunitz voudrait-il que nous n'eussions d'amis intimes que l'impératrice, afin de nous tenir davantage dans sa dépendance.*

Ce fut aussi l'opinion de Choiseul quand Praslin lui transmit sa conversation avec le chancelier, et il s'empressa de lui répondre : « Quelques préjugés que M. de Kaunitz puisse avoir contre le roi d'Espagne, nous sommes obligés d'avouer que nous n'avons reconnu que de bonnes dispositions dans ce prince et que nous et nos alliés ne pourrons qu'avoir lieu d'être contents, s'il conserve sur le trône d'Espagne les mêmes sentiments qu'il a eus sur celui des Deux-Siciles[1]. » Par contre, Choiseul abandonnait à Kaunitz le ministre du roi de Naples, Tanucci, qu'il accusait d'être la cause de toutes les difficultés rencontrées en ce pays. Le portrait qu'il en trace montra bien ses sentiments à son égard.

« *M. le comte de Kaunitz a très grande raison d'être choqué contre M. Tanucci, et j'avais, longtemps avant lui, dit dans le conseil du roi que, s'il y avait un second Tanucci*

1. Choiseul à Praslin, 9 septembre 1759.

dans le monde, il me serait impossible de conduire les affaires du roi. Outre la mauvaise foi, le mensonge, la perfidie, l'arrogance de ce ministre et sa duplicité dans les affaires, j'ai personnellement les sujets les plus graves de me plaindre de lui et je sais, à n'en pouvoir douter, que, *tandis que je ne suis occupé que de l'union intime des branches de la maison de France et que j'ai pour système que le roi doit tout sacrifier à cette union, M. de Tanucci a cherché à persuader au roi de Naples et, je crois, y a réussi, que je travaillais à brouiller l'Espagne avec la France et à sacrifier les intérêts de S. M. catholique à ceux de la cour de Vienne.*

« Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que, dans le même temps que j'éprouve cette imputation de sa part, il convient, avec M. d'Ossun, que nos procédés vis-à-vis de son maître sont aussi nobles que francs et que le roi d'Espagne nous doit beaucoup de reconnaissance. Enfin, Monsieur, il faut que j'ai eu la patience qu'exige le service du roi pour avoir continué de conseiller à S. M. les ménagements qu'il ne cesse d'avoir pour le roi son cousin.

« Il est vrai que M. Tanucci nous dit beaucoup de mal de la cour de Vienne. Vous pouvez dire à M. de Kaunitz que nous n'ignorons pas celui qu'il dit à M. de Neuperg de nous, mais je connais trop le ministère de l'impératrice pour n'être pas sûr que ce que dit le ministre napolitain ne lui fait pas plus d'effet qu'à moi[1]. »

Heureusement pour l'avenir des négociations avec Madrid, Charles III avait résolu de ne pas emmener en Espagne ce ministre si peu sympathique, et, de ce fait, Choiseul se trouvait « débarrassé d'un grand fardeau. » Il n'hésitait pas à charger Praslin de faire connaître son sentiment là-dessus à M. de Kaunitz et de lui déclarer, qu'en ce qui concernait Tanucci, ils étaient pleinement du même avis. Mais, cette satisfaction accordée au chancelier, Choiseul se hâtait de l'informer de leur complète divergence de vues en ce qui concernait le principal, je veux dire la médiation de l'Espagne.

Le cabinet de Vienne la voyait d'un mauvais œil. Il aurait voulu ne pas laisser à Charles III ce moyen d'influence et cette

1. Vienne 273, fol. 310 et suiv.

occasion d'intimité avec la cour de Versailles. Choiseul avait une opinion tout à fait différente, et, le roi d'Espagne ayant offert ses bons offices, il jugeait utile de les accepter. Il promettait seulement à l'Autriche de « l'instruire exactement de ce qui se passerait à cet égard. » Le ministre français ne comprenait d'ailleurs pas l'inconvénient que la cour de Vienne voyait à faire savoir que Louis XV se prêterait à la paix avec l'Angleterre pourvu que les conditions fussent justes et raisonnables. Il ne s'agissait, bien entendu, que de nos querelles particulières, car, dès cette époque, le cabinet de Versailles entendait nettement les séparer de la guerre qui se poursuivait entre l'impératrice et le roi de Prusse. Praslin devait bien persuader l'Autriche que l'on n'écouterait aucune proposition contraire à ses intérêts, mais que, d'autre part, la situation de la France faisait un devoir à ses gouvernants de la sortir des difficultés où elle menaçait de sombrer.

La lettre que Choiseul adressait alors à l'ambassadeur montre les efforts accomplis pour y parvenir : « M. de Kaunitz, » écrivait-il au 29 octobre 1759, « ne regarde que ce qui touche sa maîtresse; mais, s'il jette les yeux sur ce qui s'est passé depuis que je suis entré en place, il conviendra que mon courage mérite quelque éloge.

« M. de Kaunitz sait quelle était la situation du royaume à la fin de l'année 1758 et le désir que l'on avait de la paix. Je crois que j'avais changé le ton à cet égard en arrivant ici, que les dispositions pour la campagne de 1759 étaient telles que nous devions nous promettre des succès. Nous avions calculé que c'était à nous dans l'alliance à agir puissamment cette année; nous avions formé un plan offensif dans toutes les parties. Qu'est-il arrivé?

« L'escadre qui avait été envoyée à nos îles sous le vent, commandée par M. de Bompart, n'a pas sauvé la Guadeloupe, que nous avons perdue plus par trahison des habitants que par les forces de nos ennemis. Ainsi, l'escadre de M. de Bompart n'a pas rempli son objet. Nous avons perdu dans le même temps nos établissements en Afrique. Sur terre, la bataille de Minden a détruit notre projet de campagne. Le combat de M. de la Clue a porté un coup sensible à nos dispositions maritimes. Nous avions des espérances en Asie. Bien loin qu'elles se soient réalisées et que

nous tirions le moindre effet des dépenses énormes qui ont été faites pour cette partie, nous avons reçu la nouvelle de la destruction de notre armée, et il est vraisemblable que, vu l'état déplorable de nos affaires, nous perdrons Pondichéry. Nous venons d'apprendre la prise de Québec et la perte, par conséquent, du Canada, événement qui, quoique prévu il y a un an, nous a été fort sensible dans ce moment parce que M. de Montcalm nous avait écrit qu'il espérait qu'il ne serait pas pris cette année, et nous croyons que, sans sa mort, nous aurions conservé cette colonie.

« Voilà nos malheurs militaires; je crois qu'il est difficile dans toutes les parties qu'ils puissent être plus grands. Nous avons des alliés puissants. En jetant les yeux sur les événements qui les concernent, nous ne pensons pas qu'ils nous aient procuré de dédommagements à nos peines et nous en sommes d'autant plus affligés que nous avons pu espérer que leurs succès mettraient du poids dans la balance.

« Il ne faut pas croire qu'il en soit en France comme à Vienne et que les malheurs de la guerre n'influent pas sur toutes les parties de l'État. *Notre crédit, qui faisait la grande branche de notre puissance, est anéanti.* Nous sommes obligés de nous soutenir par les revenus seuls; mais, comme ils étaient mangés par anticipation, il a fallu que le roi fasse une espèce de banqueroute, comme vous le verrez par les arrêts que je vous adresse. Les nouveaux impôts n'ont pas produit un soulagement actuel. Il ne s'est pas trouvé de compagnie qui ait pu faire les avances de ces impositions. *L'on en est donc réduit à agiter dans le Conseil, pour payer les troupes au mois de novembre, d'envoyer la vaisselle du roi et des particuliers à la Monnaie* et de donner en échange des billets qui, vous le jugez bien, ne seront pas recherchés. Par conséquent, cet expédient produira fort peu d'argent actuel, lequel argent ne fera qu'une très petite sensation dans le gouffre immense de la dépense nécessaire.

« *Le roi ne paie plus rien absolument que ses troupes,* qui sont au moment de manquer, *et les subsides convenus dans les traités.* Je ne vous parle pas, dans cet état affreux, de la situation de l'intérieur du royaume; mais, d'après ce tableau, vous conviendrez que je dois être blessé qu'on me soupçonne de faiblesse comme le cardinal de Bernis. Vous pouvez dire à

M. de Kaunitz que je ne mérite pas cette comparaison et que je crois en avoir donné des preuves.

« Malgré cette situation, M. le duc de Broglie tiendra la campagne aussi longtemps que M. le prince Ferdinand. M. de Conflans va sortir et risquer une bataille navale pour aller prendre les 20,000 hommes que commande M. d'Aiguillon et les conduire en Écosse. Les moyens pour l'expédition de M. de Soubise sont presque tous arrangés. Si M. de Conflans est battu, que M. d'Aiguillon ne puisse pas sortir, ainsi que M. de Soubise, sans perte de temps, nous assemblerons une seconde armée sur le Bas-Rhin et nous ferons un projet de campagne d'hiver pour cette armée en risquant la destruction de nos troupes, tandis que M. de Broglie s'avancera en Hesse et contiendra la partie de l'Allemagne que protège son armée. Mais, en même temps, si les malheurs continuent à persécuter nos opérations, je ne peux pas me cacher, malgré ma volonté, que le royaume sera dans un état très dangereux.

« *Il n'y a pas d'engagement qui tienne contre l'impossible, et, quelque courage que nous ayons, quelle que soit la fidélité du roi pour ses engagements avec l'impératrice, il ne faudra pas que cette princesse s'attende à des secours bien puissants de notre part. Nous ne ferons pas la paix de terre sans elle*, nous nous détruirons d'année en année en sa faveur, *mais il faut la prévenir que nous serons forcés par les circonstances à faire notre paix d'Angleterre dès qu'elle sera possible*, et que, quant à la guerre de terre, si les efforts que nous allons faire manquent, nous la soutiendrons comme nous pourrons, en défendant nos frontières et en payant nos subsides à nos alliés.

« *Ce n'est pas tout d'avoir du courage, il faut aussi avoir le moyen de le soutenir, et ce serait tromper nos alliés que ne pas leur parler clairement sur notre situation*[1]. »

V.

Plutôt que de commenter en détail ces pages réellement émouvantes, j'ai cru qu'il valait mieux laisser la parole à Choiseul

1. Vienne 274, fol. 137 et suiv.

lui-même et citer sa lettre tout entière. Si l'on rapproche de ces lignes celles qu'il écrivait le 13 novembre et le 25 décembre de la même année, la pensée du ministre me semble apparaître avec une clarté vraiment lumineuse et qui honore grandement sa mémoire. « *Le roi et l'impératrice sont jeunes encore,* » disait-il à Praslin. « *S'ils faisaient bientôt la paix* et qu'ils s'appliquassent de concert à consolider leur union et à y accoutumer les esprits des nations qu'ils gouvernent, *leur alliance doublerait leur puissance et leur considération. Si, au contraire, les deux cours ne font la paix que quand elles seront abattues, elles auront de la peine à se relever*... Le roi sait, à n'en pas douter, que les alliés sont peu de chose à la cour impériale, hors quand ils contribuent à l'anéantissement du roi de Prusse; mais, ... de même que l'impératrice et M. de Kaunitz sont peu inquiets de nos pertes vis-à-vis des Anglais, nous serons peu affectés du malheur de voir le roi de Prusse n'être point écrasé. Le point essentiel vis-à-vis de ces deux objets est que chaque cour parvienne au but qui l'intéresse le mieux qui sera possible, sans qu'on puisse accuser le roi et son ministère d'avoir manqué à ses engagements. C'est ce point capital, Monsieur, qui affecte véritablement S. M. et duquel nous sommes occupés journellement. Nous pensons que, pour y arriver, il ne faut pas marquer à la cour de Vienne un désir immodéré de la paix; mais, qu'en même temps, il ne faut pas perdre une occasion de lui faire connaître que *nous ne sommes point dans l'intention de sacrifier les intérêts de la France à ceux de la maison d'Autriche, de même que cette maison ne sacrifierait pas les siens aux nôtres, ainsi qu'elle le prouve*[1]. »

Viril et fier langage à coup sûr, et qui montre avec évidence combien ce ministre, que l'on qualifie parfois d'esprit léger, réfléchit au contraire et envisage sérieusement les questions si graves qui s'imposaient à son attention. Ainsi éclatent au grand jour, en même temps que ses angoisses patriotiques, la lucidité et la fermeté d'intelligence d'un homme à qui ont trop souvent manqué les moyens d'exécution pour faire aboutir les plans qu'il savait si bien concevoir.

Mais la vraie noblesse consiste moins dans le succès que dans

1. Vienne 274, fol. 232, 442 et 443.

l'effort accompli pour le mériter. A ce titre, Choiseul, dans cette première année de ministère, avait fait preuve des plus hautes qualités morales et il avait ainsi pleinement justifié le choix de Louis XV. La sagesse des conseils qu'il donnait à l'Autriche et l'indépendance de langage qu'il conservait vis-à-vis d'elle valaient bien la peine d'être mises en lumière. Si Marie-Thérèse s'était moins « butée » à vouloir reconquérir cette Silésie qu'elle conservait l'illusion de reprendre, combien de maux épargnés et de ruines évitées! L'espoir de la revanche est certes légitime, et ce n'est pas nous qui voudrions le blâmer. Encore ne faut-il pas y sacrifier aveuglément tout le reste, et c'est à ce point de vue que le ministre avait raison de rappeler la cour de Vienne à la réalité des choses. En lui redisant que notre situation ne permettait pas de prolonger outre mesure des hostilités qui lui paraissaient désormais sans résultat possible, Choiseul accomplissait l'œuvre d'un bon Français et d'un véritable ami de l'humanité.

Alfred Bourguet.

LES INTRIGUES ROYALISTES

DE FOUCHÉ ET DE DAVOUT

APRÈS LA SECONDE ABDICATION

(1815[1])

I.

En renversant Napoléon par peur de la dictature, les Chambres avaient créé l'anarchie. En face de l'ennemi, la France se trouvait sans gouvernement. Les députés et les pairs avaient délégué le pouvoir à une Commission exécutive; ils sanctionnaient de leur vote toutes les mesures prises ou proposées par cette Commission, et ils se fussent peut-être résolus à lui donner la puissance dictatoriale qu'ils avaient tant redouté de voir entre les mains de l'empereur. Mais la Commission exécutive n'était qu'un mot, un simulacre, une ombre. Sans espoir comme sans volonté, elle était asservie à Fouché, qu'elle avait nommé son président et dont elle était dupe jusqu'à la complicité. Et Fouché, devenu le chef du gouvernement, n'usait de son pouvoir sur la France que pour paralyser les dernières énergies.

Pendant quelques jours, le duc d'Otrante dissimula bien ses trahisons. Il sut garder la confiance du Parlement par sa proclamation aux Français[2], par ses nombreux messages aux Chambres,

1. La présente étude est détachée du tome III de *1815*, qui paraîtra très prochainement.

2. « ... On peut détruire en partie des armées, mais on ne détruit, on ne soumet pas surtout une nation intrépide qui combat pour la justice et pour sa liberté. » Proclamation de la Commission de gouvernement aux Français. Paris, 24 juin (*Moniteur*, 25 juin). — Berlier, secrétaire de la Commission de gouvernement, avait été chargé par Fouché de rédiger cette proclamation et « de la faire laconique et vague. » Mais ces mots qu'il y inséra : « sans avoir à subir le retour d'un pouvoir qui ne serait pas dans le vœu national, » déplurent à Fouché. Il dit : « Ce n'est point cela. Je m'en occuperai moi-même, »

par les projets de loi qu'il leur demanda de voter au nom de la Commission de gouvernement : appel ou prétendu appel des conscrits de 1815[1], droit de réquisition pour les subsistances militaires, envoi de commissaires aux armées, mise de Paris en état de siège, suspension de la liberté individuelle à l'égard des personnes prévenues de correspondre avec l'ennemi, de provoquer des troubles, d'engager à la désertion et « d'arborer d'autres signes de ralliement que les couleurs nationales[2]. » Toutes ces paroles et tous les semblants d'actes abusaient les Chambres en leur faisant croire, comme le prétendait effrontément Fouché dans un de ses messages, que « la Commission utilisait pour la défense de l'indépendance française le patriotisme et le dévouement des citoyens et ne cessait pas de prendre des mesures pour appuyer les négociations par le développement de toutes les forces nationales[3]. »

Les lois demandées furent votées, mais, par la volonté de Fouché et par l'inertie de la Commission exécutive, elles restèrent sans effet. Nulle mesure ne fut prise pour activer la levée de 1815; on usa à peine du droit de réquisition; Paris demeura sous l'état de siège aussi agité et aussi turbulent qu'il l'était auparavant; pas un conspirateur royaliste ne fut arrêté. La Chambre transmit à la Commission exécutive, avec avis favorable, une pétition des fédérés parisiens qui demandaient des armes et une organisation militaire, afin de servir aux frontières ou aux approches de Paris[4]. C'étaient des milliers de bras pour la défense.

et rédigea ou fit rédiger par Jay ou Manuel une autre proclamation (Berlier, *Précis de ma vie politique*, 128-129).

1. Au commencement de juin, l'empereur, sur l'avis conforme du Conseil d'État, avait ordonné, par simple mesure administrative, la levée des conscrits de 1815, et, dès le 11 juin, il y avait dans les dépôts 46,500 hommes de cette levée, qui était susceptible d'en fournir 120,000 (voir *1815*, II, 16). Ainsi, on ne fit le 24 juin que donner l'autorité d'une loi à une mesure déjà en pleine exécution. Dans la correspondance générale des archives de la Guerre, il est quelquefois question, du 25 juin au 4 juillet, de conscrits de 1815 rassemblés ou mis en marche. Mais ces réunions et ces mouvements eurent lieu en vertu d'instructions ministérielles antérieures de quinze jours à la constitution du gouvernement provisoire.

2. Procès-verbaux et correspondance de la Commission de gouvernement du 24 au 27 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933, et AF. IV*, 202. *Moniteur*, 25 au 28 juin).

3. Message aux Chambres du 26 juin (*Moniteur*, 27 juin).

4. *Moniteur*, 25 juin. — Dès le commencement de juin, on avait organisé vingt-quatre bataillons fédérés parisiens (*1815*, I, 623-624). C'étaient mainte-

« Ces gens-là, dit Fouché, sont plus propres à effrayer Paris qu'à le défendre[1]. » Les fédérés ne furent point armés[2]. Il y avait à prendre des mesures efficaces pour le prompt achèvement des ouvrages et lignes de retranchements que l'empereur avait ordonné d'établir autour de Paris. Rien de plus urgent. Or, le 1er juillet, ces fortifications se trouvèrent presque dans le même état qu'au 20 juin, inachevées sur la rive droite, à peine commencées sur la rive gauche[3]. Bien loin de s'accélérer à l'approche du péril, ces travaux s'étaient ralentis. Les ouvriers, mal payés et irrégulièrement, abandonnaient les chantiers, et les travailleurs volontaires diminuaient de nombre chaque jour par l'effet du découragement qui, des gouvernants, s'étendait à la population[4].

Caulaincourt, ce larmoyeur, n'avait jamais cru à la défense; Grenier et Quinette, ces comparses, n'y croyaient guère; Carnot n'y croyait plus; Fouché n'en voulait point. Son espoir était

nant les autres fédérés de Paris qui demandaient à être enrôlés comme leurs camarades. — Une lettre du général Darricau, commandant des fédérés embataillonnés (*Moniteur*, 27 juin), précise la différence entre les fédérés en général et les tirailleurs fédérés, officiellement dénommés tirailleurs de la garde nationale.

1. Th. Berlier, *Précis de ma vie politique*, 132-133.

2. Non seulement les fédérés ne furent pas armés, mais, malgré les instances du général Darricau, les tirailleurs fédérés eux-mêmes ne reçurent que le 30 juin 4,000 fusils (Darricau à Davout, 27, 28, 29 juin, Arch. Guerre; Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, 30 juin, Arch. nat., AF. IV, 1933), ce qui, avec les 3,000 fusils distribués le 11 juin (*1815*, I, 629), portait à 7,000 les armes pour un effectif de 17,280 hommes.

3. Comparer le rapport du capitaine de service de Villeneuve, du 17 juin (Arch. Guerre), et le Mémoire du général Valée sur la défense de Paris (manuscrit communiqué par M. le général de Salle), qui porte, à la date du 1er juillet : « Quelques ouvrages de la rive droite sont inachevés; sur la rive gauche, les ouvrages ne sont qu'ébauchés. » Cf. aussi le rapport du général Valence, 24 juin (Arch. Guerre), et le rapport de Carnot au Conseil de guerre de la Villette, le 1er juillet, rapport dont il sera parlé plus loin.

4. Bulletin de Réal, 26 juin (Arch. nat., AF. IV, 1931); général Freitag à Davout, 28 juin (Arch. Guerre); Mémoire précité du général Valée. — Les fonds, cependant, ne manquaient pas. Sur les 500,000 francs affectés par l'empereur, par décret du 2 mai, aux retranchements de Paris, il restait environ 150,000 francs le 15 juin (Davout à Napoléon, 15 juin, Arch. nat., AF. IV, 1940). Le 26 juin, la Commission de gouvernement vota 50,000 francs pour ces travaux, et, le 27 juin, ce crédit fut porté à 300,000 francs (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, Arch. nat., AF. IV, 1933). Comme les ouvriers étaient payés 1 fr. 75 par jour (commandant Martin à Davout, s. d. (juin), Arch. Guerre), ces 300,000 francs représentaient 180,000 journées. Avec cela, on pouvait remuer de la terre. Il est probable, d'ailleurs, que ces crédits, ouverts trop tard, ne furent que partiellement touchés.

ailleurs, en des négociations occultes avec l'étranger et en de multiples intrigues avec les royalistes.

Le duc d'Otrante ne se bornait pas à voir chaque jour Vitrolles, qui tenait tous les fils de la conspiration bourbonniste de Paris. Dès le 24 juin[1], il avait dépêché à Wellington son vieil ami Gaillard, ex-oratorien devenu conseiller à la cour impériale. Cet émissaire devait demander un sauf-conduit anglais qui lui permît d'aller à Gand et profiter de son entretien avec Wellington pour le pressentir sur les sentiments des puissances touchant une intronisation éventuelle du duc d'Orléans[2]. Tout en conspirant pour Louis XVIII, qui lui semblait imposé par la logique des événements, Fouché n'avait pas cessé de regarder comme un meilleur but et une tâche plus facile de faire roi le fils de Philippe-Égalité[3]. Il ne fallait que le consentement des Alliés, car, en France, tous les obstacles, toutes les difficultés que présentait

1. Lettre de Gaillard à Vitrolles, 24 juin 1817 (citée dans les Mémoires manuscrits de Gaillard, t. X, communiqués par Mme Martineau).

2. La mission de Gaillard, mentionnée en détails dans les *Mémoires de Fouché*, qui, bien qu'apocryphes, méritent souvent créance, est confirmée non seulement par Beugnot (*Mémoires*, II, 278) et par Pasquier (*Mémoires*, III, 244), mais, témoignage décisif, par une lettre de sir Charles Stuart à Wellington, de Cambrai, 29 juin (citée dans le Supplément des *Dispatches* de Wellington, X, 625). Gaillard, dans un passage de ses Mémoires manuscrits (Mémoires dont malheureusement à peu près toutes les pages du tome VIII, — environ 150, — relatives aux quinze jours où Fouché fut président du gouvernement provisoire, ont été coupées au ras de la marge), Gaillard, dis-je, nie avoir été chargé d'aucune mission. Mais, au tome X de ces mêmes Mémoires, il transcrit une lettre de lui à Vitrolles, du 24 juin 1817, dans laquelle il rappelle le voyage qu'il « fit à Cambrai le 24 juin 1815. » — D'après les *Mémoires de Fouché* (II, 355), Gaillard partit avec deux lettres cousues dans le collet de son habit, l'une pour le duc d'Orléans, l'autre pour le roi ; il dit à Wellington qu'il désirait être présenté au duc d'Orléans, à quoi le général anglais répondit : « Il n'est point ici, mais vous pouvez vous adresser à votre roi, qui est à Cambrai. » Il est fort douteux que les choses se soient passées ainsi. Fouché, et par conséquent Gaillard, ne pouvaient ignorer que le duc d'Orléans ne se trouvait pas au quartier général anglais ni même, vraisemblablement, à Gand. En se référant à la mission, postérieure de trente-six heures, d'un autre émissaire de Fouché, le général Tromelin, mission qui avait pour but ostensible de demander des sauf-conduits pour l'empereur et pour but secret de sonder Wellington relativement au duc d'Orléans (*Mémoires de Fouché*, II, 356, et lettre de sir Charles Stuart, Cambrai, 29 juin, précitée), il semble bien que Gaillard dut se borner à poser la même question au général anglais.

3. Notes de Rousselin (coll. Bégis); Stuart à Castlereagh, Gand, 6 juin (citée par Rambert et Mallet, *Louis XVIII à Gand*, II, 162; *Mémoires de Fouché*, II, 355-356; Lamarque, *Souvenirs*, I, 338; Villemain, *Souvenirs*, II, 448-449; Fleury de Chaboulon, II, 301, 321).

la restauration du roi légitime semblaient devoir tomber devant le duc d'Orléans. Il était le secret espoir de la majorité des deux Chambres, il avait de très nombreux partisans chez les officiers généraux, il eût bien convenu à la bourgeoisie libérale; le peuple, enfin, et l'armée se fussent ralliés aisément à un ancien combattant de Jemappes avec qui le maintien du drapeau tricolore ne pouvait faire question[1].

Fouché jouait sur deux cartes, mais il était prêt à mettre son enjeu entier sur celle des deux qui deviendrait l'atout. De là, la mission à double fin de Gaillard. Mais, aux premiers mots de Wellington, que vraisemblablement il vit le 26 juin à Péronne, ou le 27 juin à Nesle, Gaillard comprit que les Alliés étaient opposés au duc d'Orléans. Il partit pour Cambrai où Louis XVIII s'était arrêté[2]. Avait-il, comme on l'a dit, une lettre de Fouché pour le roi? En tout cas, ce qui valait autant, il avait une lettre de Vitrolles pour le comte d'Artois. La recommandation de Vitrolles lui assurait la confiance des ultra-royalistes, tandis que la qualité d'envoyé de Fouché le fit bien accueillir par Talleyrand, le baron Louis et les constitutionnels. Gaillard se borna d'abord à dire que Fouché était entièrement dévoué à la cause royale et que, malgré l'armée, les Chambres et le gouvernement provisoire qui s'y montraient hostiles, il la ferait triompher. Le

1. « Les régicides et Fouché et Carnot veulent le duc d'Orléans en cas que Bonaparte soit détrôné « (sir Charles Stuart à Castlereagh, Frémont, 22 juin, Wellington, *Supplementary dispatches*, X, 564). — « Le nom d'Orléans est dans toutes les bouches » (Soult à Napoléon, Laon, 22 juin, Arch. Guerre). — « Le tiers des généraux était pour le duc d'Orléans... » (Mémoires manuscrits de Mme de X...). — « C'est le duc d'Orléans que Napoléon craint le plus » (Journal manuscrit de Lechat, 28 juin). — « Les députés s'imaginaient que les souverains alliés se prêteraient au changement de dynastie, qui ne pourrait que consolider la tranquillite de l'Europe » (Mémoires manuscrits de Davout). — « On parle du duc d'Orléans avec faveur » (Hobhouse, *Lettres* (5 juillet), II, 166). — « Pendant les Cent-Jours, on parlait de la royauté du duc d'Orléans, qui eût donné des gages aux bonapartistes et aux républicains » (Rapport du général de Vignolle sur l'esprit public, 1er octobre, Arch. Guerre). — « On dit que toute la France est orléaniste » (comtesse Granville, *Lettres* (4 août), I, 70). — « Le parti d'Orléans, recruté par Fouché, s'était renforcé d'un grand nombre de députés et de généraux. La Commission de gouvernement n'y avait pas eu de répugnance » (Fleury de Chaboulon, II, 300). — « Une partie de la France voulait le duc d'Orléans » (Fouché à Wellington, Dresde, 1er février 1816, Castlereagh, *Letters and Dispatches*, III, 234-241). Cf. Benjamin Constant, *Journal*, 156; Meneval, II, 335.

2. Lettre de Gaillard à Vitrolles, 24 juin 1817 (citée dans les Mémoires manuscrits de Gaillard, communiqués par Mme Martineau).

duc d'Otrante ne demanderait, en retour, que des garanties pour lui-même et pour quelques personnes compromises par leur participation au gouvernement usurpateur. Les paroles de Gaillard eurent leur influence. Le paragraphe de la proclamation royale relatif au classement des « Français coupables » fut modifié dans un sens moins rigoureux[1]. Gaillard resta à Cambrai jusqu'au départ de la cour pour Roye, où il la suivit le 30 juin. Pendant ces quelques jours, il eut le temps de causer. Peut-être insinua-t-il que la meilleure garantie souhaitée par le régicide Fouché serait de devenir ministre du frère de Louis XVIII. C'est possible. Quoi qu'il en soit, Talleyrand, d'ailleurs éperonné par une lettre où Wellington lui parlait incidemment de la nécessité de faire une place à Fouché[2], se hasarda à dire au roi qu'il faudrait admettre tout le monde dans le futur gouvernement et que peut-être on serait obligé d'aller jusqu'aux juges de Louis XVI. Le roi devint rouge et s'écria, en frappant avec colère les deux bras de son fauteuil : « Jamais[3]! » Talleyrand n'insista pas ce jour-là. Il savait que *jamais* n'est pas un mot de la langue politique.

II.

Fouché suivait et secondait les événements plus qu'il ne les dirigeait. Vitrolles aurait voulu qu'il les fît naître. Son petit logis de la rue Saint-Florentin était assiégé chaque jour par une foule de conseillers impatients, royalistes de tradition ou de conversion. Pasquier, Royer-Collard, Molé, les maréchaux Oudinot et Gouvion-Saint-Cyr, les généraux de Girardin, Dessolles, de Piré, Tromelin, le bailli de Crussol, le vicomte Dubouchage,

1. Lettre de Gaillard à Vitrolles précitée; sir Charles Stuart à Wellington, Cambrai, 29 juin (*Supplementary Dispatches* of Wellington, X, 625; Beugnot, *Mémoires*, II, 278). Beugnot mentionne la présence de Gaillard à Roye et non à Cambrai; mais la lettre de Stuart fait foi.

2. Lettre de Wellington, Saint-Denis, 29 juin (citée dans les *Mémoires de Talleyrand*, III, 234).

3. Chateaubriand, *Mémoires*, IV, 48; cf. Beugnot, *Mémoires*, II, 278-280. — Talleyrand prétend, dans ses *Mémoires* (III, 233), avoir combattu l'entrée de Fouché au ministère. Cela est contredit à peu près par tous les témoignages. Talleyrand était resté en bons rapports avec Fouché pendant le congrès de Vienne et même pendant les Cent-Jours (Notes de Rousselin précitées, Beugnot, II, 280). En rentrant en France, il sentait que Fouché était nécessaire à la Restauration, et il soupçonnait qu'un homme comme le duc d'Otrante ne ferait rien pour rien, car il savait, par expérience, que tout service se paye.

chacun avait son projet. Celui-ci s'offrait à faire déclarer, comme l'année précédente, le Conseil municipal ; celui-là voulait gagner, par Grouchy, l'armée du Nord à la cause royale. Un autre pensait à provoquer un vaste pétitionnement dans la garde nationale parisienne. Un autre encore tenait pour certain que l'on entraînerait la population par le soulèvement des quelques milliers de royalistes déterminés qui se trouvaient à Paris. Les femmes s'immisçaient dans l'affaire. Aimée de Coigny, qui connaissait Tallien et Merlin de Thionville, assurait que par l'action de ces deux hommes les tirailleurs fédérés se tourneraient à Louis XVIII[1]. Conseil des royalistes et confident de Fouché, Vitrolles s'efforçait de modérer ceux-là et de pousser celui-ci. Mais le duc d'Otrante temporisait. Il hésitait encore entre la branche aînée et la branche cadette; d'ailleurs, il ne voulait pas risquer de se perdre par une manœuvre précipitée. Il objectait à Vitrolles les défiances de ses collègues, l'opinion des Chambres, l'esprit de l'armée. Toutefois, il se gardait bien de le décourager, son intérêt était de continuer à le tenir en bride. Il affectait de chercher avec lui le moyen de faire reconnaître Louis XVIII avant l'arrivée des Alliés sous Paris. « Il nous faudrait, disait-il, une déclaration du ministre de la Guerre sur l'impossibilité de la résistance. Fort d'une telle pièce, j'enverrais, en qualité de président du gouvernement provisoire, un message aux Chambres, dans lequel je proposerais la soumission au roi comme étant le parti le plus efficace pour arrêter la marche de l'ennemi. Manuel et quelques autres sur qui je puis compter sou-

1. Vitrolles, *Mémoires*, III, 40-42, 45-47, 51, 54-55, 71, 73-74; Bulletin de Réal, 26 juin (Arch. nat., AF.IV, 1934); Piré à Davout et Fouché à Piré, 25 juin (Arch. Guerre); Souvenirs manuscrits de Davout (communiqués par le général duc d'Auerstaedt); Pasquier, *Mémoires*, III, 265-266. — D'après la note précitée de Réal, la pétition des gardes nationaux ne réunit que 500 signatures. — Hyde de Neuville, mêlé plus tard au complot royaliste, n'était pas encore à Paris. Il n'y arriva que le 30 juin ou le 1er juillet, avec cette mission de Louis XVIII : « Faire reconnaître dans Paris, avec l'aide des bons royalistes, l'autorité royale et former une Commission de gouvernement qui aurait à éloigner ou à arrêter les partisans de l'usurpateur, à épurer la garde nationale et à dissoudre l'armée » (Hyde de Neuville, *Mémoires*, II, 89-108). Cf. Pouvoirs et instructions à Macdonald, Gand, 1er juin (cités par Romberg et Mallet, *Louis XVIII à Gand*, I, 69-72). Il va sans dire que Hyde de Neuville et autres ne devaient se mettre à l'œuvre que « lorsque l'activité de Bonaparte aurait été ébranlée par des revers » (Stuart à Castlereagh, Gand, 20 juin, citée par Romberg, *Louis XVIII à Gand*, II, 178).

tiendraient ce parti dans la chambre des représentants. » Le plan séduisait Vitrolles, mais, pour l'exécuter, il fallait la connivence du ministre de la Guerre, et Fouché, soit tactique, soit crainte, ne paraissait pas pressé de faire des ouvertures au prince d'Eckmühl[1].

Davout, en effet, semblait inaccessible à ces intrigues. Tenu en une disgrâce outrageante pendant la Restauration, il haïssait les Bourbons. Il s'était mêlé aux conspirations de 1814 et de 1815. Le 20 mars, il était accouru de son propre mouvement aux Tuileries rouvertes à Napoléon, et, nommé ministre de la Guerre, il avait rempli ses fonctions avec un ferme dévouement, une activité sans pareille et un admirable esprit organisateur. Après Waterloo, il avait conseillé d'abord de proroger les Chambres, et si, troublé par la déclaration des députés, il avait brusquement, brutalement abandonné l'empereur, c'était par un scrupule de légalité. Nulle arrière-pensée suspecte ne l'avait déterminé. Tout en déplorant et en condamnant l'acte de La Fayette[2], il avait cru que son devoir de fidèle serviteur du pays lui imposait d'obéir à la représentation nationale.

Un incident amena une nouvelle évolution dans la conscience de Davout. Les réunions secrètes tenues chez Vitrolles s'étaient ébruitées; Pelet de la Lozère, le nouveau ministre de la police, dénonça Oudinot au prince d'Eckmühl, comme devant se mettre à la tête d'un mouvement royaliste. Celui-ci, moins inquiet des projets ou prétendus projets qui lui étaient révélés que désireux d'empêcher son vieux camarade de se compromettre dans une échauffourée, le manda au ministère. Oudinot vint aussitôt, l'après-midi du 25 juin ou le matin du 26. « Il donna sa parole » qu'il n'avait jamais songé à prendre le commandement d'une insurrection royaliste. Puis on causa. L'intimité qui régnait entre les deux maréchaux autorisait Oudinot à parler ouverte-

1. Vitrolles, III, 47-48, 51, 57-58. Cf. 62-63. — Sur les hésitations et les temporisations de Fouché, voir Pasquier, *Mémoires*, III, 266, et les *Mémoires de Fouché*, II, 357-358, 361-362. Cet ouvrage apocryphe, je l'ai déjà dit, n'est pas sans valeur documentaire.

2. Mémoires manuscrits de Davout : « La postérité, comme le firent alors les esprits sages, jugera sévèrement La Fayette. Il s'allia avec l'étranger dans la guerre que celui-ci ne prétendait faire qu'à Napoléon. Il brisa follement le faisceau qui seul pouvait encore conjurer les grands désastres, et, en venant avec une pompe théâtrale défendre la cause de la liberté, il ne fit autre chose que consommer le suicide de la patrie. »

ment et permettait à Davout d'écouter, sans s'offenser, les propos de celui qu'il appelait « un enfant terrible. » Oudinot en profita. Il dit que toute résistance serait vaine, qu'il faudrait accepter le roi, et que mieux vaudrait pour l'honneur et le bien de la France l'appeler spontanément en stipulant certaines conditions que de le laisser imposer par les Alliés sans l'assurance d'aucune garantie. Voyant que Davout, au lieu de donner ses raisons d'espérer, se bornait à invectiver contre les Bourbons, le duc de Reggio réitéra les mêmes arguments et conclut que le ministre de la Guerre, chef de l'armée, rendrait le plus grand service au pays en facilitant l'accord entre les Français et le roi. Il n'aurait, pour commencer, qu'à formuler des propositions que, lui Oudinot, transmettrait à M. de Vitrolles qui avait de pleins pouvoirs[1].

Après l'abdication, Davout avait écrit au commandant des corps d'armée et aux gouverneurs des places que « la guerre allait devenir nationale, » mais il ne croyait guère plus que le duc de Reggio à l'efficacité de la défense[2]. Il voyait avec une pitié méprisante les divisions et l'incohérence de la Chambre, l'apathie du gouvernement provisoire. Les paroles d'Oudinot éveillèrent en lui une autre espérance. Il conçut l'illusion que la prompte reconnaissance du roi pourrait arrêter l'ennemi, épargner à Paris la honte d'une seconde entrée des Alliés et à la France les désastres d'une nouvelle invasion. Abjurant ses préventions et ses justes rancunes, il prit résolument, sans plus discuter ni hésiter, le parti que lui inspirait son patriotisme. Il rédigea sur-le-champ une demande de garanties en plusieurs articles et la remit à Oudinot en l'assurant que, si ces propositions étaient acceptées, il s'engageait à les soumettre au gouvernement et aux Chambres comme le seul moyen de sauver la France. C'était le plan conçu par Fouché et approuvé par Vitrolles. Celui-ci l'avait exposé à Oudinot, qui venait de le suggérer à Davout comme une inspiration personnelle. Dans sa lettre de garanties, Davout stipulait la rentrée du roi à Paris sans troupes étrangères; le maintien des deux Chambres, du drapeau tricolore et de la cocarde nationale; des sûretés pour Napo-

1. Souvenirs manuscrits de Davout; Vitrolles, *Mémoires*, III, 58-59.

2. Davout à Grouchy, 27 juin, trois heures du matin : « Vous sentez combien il est nécessaire que l'armée se rallie à Paris; au moins le gouvernement pourra encore traiter et obtenir des conditions » (*Correspondance*, IV, 1767).

léon et sa famille ; l'entier oubli de tous actes, discours ou votes relatifs aux derniers événements ; la conservation de toutes les places et fonctions civiles ou militaires aux titulaires actuels. Un dernier paragraphe portait : « Le prince d'Eckmühl ne veut pas croire que l'on souillera les motifs honorables qui le déterminent en lui offrant des commandements, des honneurs ou autres avantages, qu'il rejetterait. »

Vitrolles n'avait aucun pouvoir pour engager le roi. Mais il avait plus de ressources d'esprit que de scrupules de conscience. Il avoue qu'en marge des demandes de Davout il griffonna « des réponses vagues. » D'abord, le prince d'Eckmühl ne s'en contenta point. Oudinot dut retourner chez Vitrolles et revenir encore au ministère. Acceptant enfin l'offre qu'avait commencé par lui faire le maréchal, Davout se détermina à recevoir secrètement Vitrolles. Oudinot l'amena dans la soirée. On s'entendit plus facilement avec des paroles que par écrit, les promesses verbales ne laissant point de trace. Il fut convenu que, dès le lendemain 27 juin, Davout ferait une déclaration à la Commission de gouvernement[1].

Le prince d'Eckmühl informa de son projet Fouché, à qui Vitrolles l'avait déjà fait pressentir. Fouché jugea que Davout se pressait trop ; il craignait qu'il ne lui soufflât le premier rôle. Apparemment, s'il n'avait eu affaire qu'au maréchal, il lui eût conseillé de temporiser quelques jours. Mais, très soupçonné par Vitrolles et sur le point d'être mis par lui au pied du mur, il ne trouva point d'échappatoire. Prenant son parti de cette combinaison, dont en somme il était le premier auteur, il convoqua donc en séance extraordinaire la Commission de gouvernement

1. Souvenirs manuscrits de Davout ; Vitrolles, *Mémoires*, III, 62-64 ; Note confidentielle pour Carnot, s. l. n. d. (Paris, 27 ou 28 juin) (Papiers de Carnot). Cf. le Procès-verbal de la séance du 27 juin de la Commission de gouvernement (Arch. nat., AF. IV, 1933). — Il y a quelques divergences de détails entre les récits de Davout et de Vitrolles, conformes quant au fond. Davout dit que tout se passa dans la même journée, 26 juin ; mais peut-être la première entrevue avec Oudinot eut-elle lieu le 25 dans l'après-midi. D'après la narration très confuse de Vitrolles, les divers pourparlers auraient duré au moins quatre jours. C'est impossible, attendu que Davout fit sa déclaration à la Commission de gouvernement le 27 juin, à neuf heures du matin. Vitrolles assure aussi que Davout appela Oudinot au ministère non point sur la dénonciation de Pelet de la Lozère, mais pour lui offrir un commandement. Je suis la version de Davout.

pour huit heures du matin. Tous les ministres et les présidents et les bureaux des Chambres furent invités à assister à ce conseil[1].

En qualité de président, Fouché parla d'abord. Il fit un bref et décourageant exposé de l'état des affaires, insinua qu'il restait très peu d'espoir de se défendre et conclut que la Commission de gouvernement désirait, en ces graves circonstances, connaître l'opinion des ministres et des membres les plus qualifiés des Chambres. Après que tous ces gens, dont les uns n'avaient rien à dire et dont les autres n'osaient rien dire, eurent échangé de vagues paroles, Davout demanda à être entendu. Il déclara que, d'après les rapports sur la situation matérielle et morale de l'armée et sur la marche de l'ennemi, il était intimement persuadé qu'il y avait peu de moyens de résister. « Pour éviter de plus grands malheurs, dit-il nettement, il faut se rallier au roi en obtenant de lui un certain nombre de garanties essentielles. » Il donna alors lecture, article par article, de la demande de garanties qu'il avait écrite la veille, mais en se gardant de rien révéler de ses pourparlers avec Oudinot et Vitrolles. Quelques membres de la réunion protestèrent, nommément Carnot et Thibaudeau; un ou deux autres encore se récrièrent. Il fallait, disaient-ils, attendre le résultat des négociations tout en activant les préparatifs militaires de façon à imposer à l'ennemi. Mais il était manifeste que la majorité inclinait à l'opinion de Davout. Sans mettre la question en délibération, comme s'il jugeait qu'elle était implicitement résolue, Fouché proposa de rédiger séance tenante un message aux Chambres[2].

On discutait les termes de ce message lorsque Bignon reçut du ministère des Affaires étrangères une dépêche écrite la veille au soir, à Laon, par les plénipotentiaires[3]. Ils annonçaient que l'on

1. Procès-verbal de la séance de la Commission de gouvernement, 27 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933); Mémoires manuscrits de Davout; Vitrolles, III, 58, 62-63; Thibaudeau, X, 130.

2. Procès-verbal de la séance de la Commission de gouvernement, 27 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933); Mémoires manuscrits de Davout; Thibaudeau, X, 130-132. — Le procès-verbal de la Commission passe sous silence toute cette discussion et le projet d'un message aux Chambres qui en fut la conséquence. Il rapporte simplement que la Commission, avant d'avoir reçu la lettre des plénipotentiaires, décida qu'on devait s'en tenir à la question militaire.

3. Procès-verbal des séances de la Commission de gouvernement, 27 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933); Souvenirs manuscrits de Davout; Thibaudeau, X, 132.

venait de leur remettre leurs passeports pour le quartier général des souverains et invitaient le gouvernement provisoire à envoyer incontinent aux généraux alliés des commissaires pour traiter d'un armistice. Ils ne cachaient point que Blücher avait mis à cette suspension d'armes, proposée par eux-mêmes, des conditions qui leur paraissaient inacceptables. Mais des commissaires spéciaux, que le feld-maréchal s'offrait formellement à recevoir, pourraient reprendre les pourparlers. « Le prince Blücher, ajoutaient-ils, nous a fait déclarer par ses aides de camp que la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement... Nous avons l'espérance de voir prendre un cours heureux à une négociation dont nous ne nous dissimulons cependant pas les difficultés[1]. »

Le fait est que La Fayette et ses collègues avaient reçu leurs passeports après une attente de trente-six heures aux avant-postes, et que Blücher, par l'intermédiaire de deux aides de camp, avait posé comme condition à un armistice la remise préalable de Metz, de Thionville et de six autres places fortes[2]. Tout le reste de la dépêche était interprétation, illusion, leurre. Les plénipotentiaires y donnaient comme déclarations personnelles et formelles de Blücher de vagues propos d'aides de camp[3]. Mais cette dépêche, rédigée à la légère, fut lue aussi très légèrement

1. Lettre au baron Bignon (signée : Sébastiani, Pontécoulant, La Fayette, d'Argenson, Laforest et Benjamin Constant), Laon, 26 juin, dix heures du soir (citée par Ernouf, *la Capitulation de Paris*, 191-192). — Cette pièce n'existe pas aux archives des Affaires étrangères; mais il y en a une analyse, conforme au texte donné par Bignon, aux Archives nationales, AF. IV, 908.

2. Partis de Paris le 24 juin, dans la soirée, les plénipotentiaires étaient arrivés le lendemain matin à Laon. Ils avaient aussitôt fait remettre aux avant-postes prussiens, établis à une lieue de Laon, une lettre pour Blücher. Ils demandaient des passeports pour le quartier général des souverains et d'abord une conférence avec lui en vue d'un armistice. Cette lettre resta sans réponse jusqu'au 26 dans la soirée, où ils eurent un entretien, non avec Blücher, mais avec ses aides de camp, le comte Nostiz et le prince de Schœnburg, qui leur remirent les passeports.

3. La Fayette, dans son récit de la mission à Laon et à Haguenau (*Mémoires*, V, 468), ne mentionne même pas les paroles des aides de camp de Blücher sur la liberté laissée à la France de choisir son gouvernement. Dans l'*Esquisse historique sur les Cent-Jours et les négociations d'Haguenau*, il est dit seulement qu'à Laon « les propos des Prussiens sur Louis XVIII ne donnaient pas lieu de croire qu'ils missent un grand prix à son rétablissement. » Voilà qui est bien éloigné des termes de la lettre du 26 juin : « *Le maréchal Blücher nous a fait déclarer* que la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement. »

dans le Conseil des Tuileries. On en retint seulement que les Alliés laisseraient la France libre de choisir son gouvernement et qu'il était possible d'obtenir une suspension d'armes. Un revirement s'opéra dans la majorité. « Il n'y a pas tant à se presser, dit quelqu'un, d'aller au-devant des Bourbons. » « Sans doute, répondit Fouché d'un air embarrassé, cela change bien la face des choses. » On laissa là le message commencé, et l'on procéda à la nomination de commissaires pour l'armistice. Fouché proposa avec autorité Flauguergues et le général Valence, qui étaient présents, et le général Andréossy, Boissy-d'Anglas et La Besnardière. A une observation de Caulaincourt que ce dernier était notoirement royaliste, qu'il arrivait de Vienne, où il avait été attaché à la mission de Talleyrand, Fouché répliqua qu'il fallait parmi les commissaires un homme au courant des formes diplomatiques[1]. Le duc d'Otrante avait réponse à tout.

III.

Il avait été convenu que l'on ne divulguerait rien de ce qui s'était passé au début de la séance[2]. Mais le moyen de tenir secrète une discussion à laquelle plus de vingt personnes avaient pris part? Elle s'ébruita dans les Chambres, à la Bourse. Le lendemain, la rente monta de trois francs sur la nouvelle que les deux Chambres allaient proclamer Louis XVIII[3]. A l'Assemblée, bonapartistes, anciens conventionnels et libéraux avancés prirent l'alarme. On dit que Fouché trahissait. Trois députés, Durbach, Regnaud, Félix Desportes, s'offrirent pour lui demander une explication. Ils le trouvèrent de grand matin, le 28 juin, à sa toilette. Félix Desportes l'apostropha : « Les plus violents soupçons, dit-il,

1. Procès-verbaux des séances de la Commission de gouvernement, 27 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933); Mémoires manuscrits de Davout; Thibaudeau, X, 433-435. Cf. 436. — La Besnardière avait quitté Vienne deux semaines avant la clôture du congrès. Arrivé à Paris dans la première quinzaine de juin, il se mit à la disposition de Fouché, pour lequel il avait vraisemblablement un message verbal de Talleyrand, et se fit remarquer par ses propos alarmants et ses déclarations contre l'empereur. Le 27 juin, Fouché avait donc des raisons secrètes pour le désigner comme commissaire (Note de Dubois, directeur des archives des Affaires étrangères, 20 juin 1838, Arch. Aff. étr., 680; Meneval, *Souvenirs*, III, 393; Gentz, *Corresp.*, II, 162).

2. Thibaudeau, X, 434-435.

3. Rapport de Réal, 28 juin (Arch. nat., AF. IV, 1934); Thibaudeau, X, 435.

s'élèvent de toutes parts contre vous. On vous accuse de trahison et d'intelligence avec les ennemis de la patrie. » D'abord un peu déconcerté, Fouché reprit vite son assurance. « Ce n'est pas moi qui trahis, répondit-il avec feu, c'est la bataille de Waterloo, ce sont les événements qui nous trahissent. Mais moi, quoi qu'il arrive, je ne cesserai pas d'être fidèle à la cause nationale. Pour vous le prouver, je vais vous lire la lettre que j'écris à Wellington[1]. »

Cette lettre était bel et bien une avance à Louis XVIII. Au milieu de basses flatteries pour Wellington et de banalités sur le droit des nations se trouvait cette phrase : « Les représentants du peuple français travaillent à son pacte social. Dès qu'il aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à régner sur la France, ce souverain recevra la couronne des mains de la nation[2]. » Il fallait toute l'effronterie de Fouché pour qu'il montrât un pareil écrit comme un témoignage de son opposition aux Bourbons. Mais connaissant la passion des députés pour leur œuvre constitutionnelle, il comptait sur l'effet de ces mots magiques que « *le pacte social* recevrait la signature du souverain. » Il raisonnait juste. Durbach et ses deux collègues, soudain calmés, se montrèrent si satisfaits de la lettre qu'ils en emportèrent une copie pour la lire à la Chambre. Au cours de la séance, Durbach dit : « Beaucoup d'inquiétudes se sont manifestées. Elles ne sont point fondées. Je vais donner connaissance d'une lettre du duc d'Otrante à lord Wellington. » Cette lecture produisit sur la Chambre la bonne impression qu'elle avait faite à ses délégués[3].

Ce même matin du 28 juin, Fouché eut une autre alerte dans la Commission de gouvernement, où l'on avait appris que Vitrolles était venu chez lui. La séance était ouverte depuis plus d'une heure lorsqu'il arriva. « Nous craignions que vous ne fussiez malade, » lui dit ironiquement le général Grenier. Puis Carnot, d'un ton irrité : « Nous savons que c'est pour conférer avec les agents de Louis XVIII que vous désertez votre poste de prési-

1. Thibaudeau, X, 437-438. Cf. Bérenger, *Ma biographie*, 169-172. — D'après Bérenger, les interlocuteurs de Fouché furent Durbach, Dupont de l'Eure et le général Solignac.

2. Lettre de Fouché à Wellington, Paris, 27 juin, lue à la séance de la Chambre du 28 juin (*Moniteur*, 29 juin).

3. Thibaudeau, X, 437-438; Séance de la Chambre du 28 juin (*Moniteur*, 29 juin).

dent! » Fouché était trop habile pour accepter le rôle d'accusé. Il le prit de haut : « Oui, j'ai vu le baron de Vitrolles. C'est pour procurer au pays et surtout aux patriotes des conditions favorables dans le cas très probable et vraisemblablement très prochain où il faudra entrer en arrangement avec les puissances étrangères appuyant les Bourbons ». « Et de qui teniez-vous une pareille mission? riposta Carnot. Vous imaginez-vous constituer tout seul la Commission de gouvernement? Êtes-vous donc si empressé de livrer la France aux Bourbons? Leur avez-vous promis? » « Et vous, croyez-vous servir le pays par une velléité de résistance vaine? Je vous déclare que vous n'y entendez rien. » Caulaincourt et Quinette s'interposèrent. Le duc d'Otrante reprit son impassibilité. On s'occupa de diverses mesures. Puis Fouché proposa sans rire (ce qui fut accepté non moins sérieusement) d'adresser aux Chambres un message se terminant par ces mots : « Quel que soit l'événement, nous ne vous proposerons rien de pusillanime et de contraire à nos devoirs[1]. »

Bien qu'en butte aux pires suspicions et sans cesse au moment d'être démasqué, Fouché continuait, multipliait ses trames. Ce matin-là, il n'avait pas seulement reçu Vitrolles, comme il le faisait chaque jour; il avait vu Marshall, sujet britannique demeuré à Paris et ami de Wellington, et un certain Macirone, Anglais mâtiné d'Italien, aide de camp de Murat depuis 1813. Macirone devait porter à Wellington la lettre dont Fouché avait donné la copie pour être lue aux Chambres. Mais cette lettre, banale et ostensible, il ne l'avait écrite que comme prétexte à un message secret d'une tout autre importance. Encore qu'il eût accordé, à part soi, peu de crédit à la dépêche des plénipotentiaires, qui assurait que « les Alliés ne voulaient gêner en aucune manière la France dans le choix de son gouvernement, » cette dépêche ne laissait pas de le troubler. Si, cependant, à l'encontre de toute prévision, l'Europe monarchique ne tenait pas ou ne tenait plus aux Bourbons, ce n'était pas l'heure de se compromettre pour eux. Avant de poursuivre ses manœuvres royalistes, il lui fallait se bien renseigner. De là la double mission, à la fois

1. Berlier, *Précis de ma vie politique*, 133-134; Procès-verbaux des séances de la Commission de gouvernement, 28 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933). — Dans le compte-rendu donné par le *Moniteur* du 29 juin de la séance de la Chambre du 28, où le message fut lu, ce message porte, par suite d'une faute d'impression, la date du 27 juin.

ostensible et occulte, de Macirone, qui emporta, avec la lettre officielle communiquée aux Chambres, cette lettre écrite par Marshall, sous l'inspiration, presque sous la dictée de Fouché : « Je suis autorisé par le duc d'Otrante à vous envoyer cette dépêche et à vous exprimer ses sentiments pour vous. Il demande ce que veulent les Alliés et quelles sont leurs intentions. Il est pour le roi. Vous pouvez entièrement vous fier à lui. Il demande seulement que vous soyez net, et il n'est rien qu'il ne fasse de ce que Votre Grâce peut désirer. Votre Grâce aura la bonté de lui répondre explicitement par le porteur, M. Macirone, qui est homme de confiance[1]. »

Marshall ajoutait : « Le duc d'Otrante désire que l'armée anglaise arrive le plus tôt possible[2]. » Ce souhait n'était point aussi criminel qu'il le paraît. Loin de vouloir précipiter la reddition de Paris, Fouché cherchait à faire traîner les choses afin de nouer solidement son intrigue avec l'entourage du roi et de préparer à une seconde restauration les Chambres et l'armée. L'entrée de vive force des Alliés dans Paris, après une bataille, eût risqué de ruiner ses projets, et c'était principalement pour empêcher cette bataille par un armistice qu'il appelait les Anglais[3]. Avec le fougueux Blücher, qui avait sur ceux-ci une avance de deux marches, il désespérait d'une entente ; il la croyait très facile au contraire avec Wellington, plus accessible aux considérations politiques[4].

Sauf dans l'armée et dans le peuple, l'armistice était à Paris le vœu unanime, car il eût permis toutes les négociations et laissé à chaque parti toutes ses espérances. Fouché en était si particulièrement désireux que, dans la nuit du 27 au 28 juin, deux heures après le départ des commissaires, qui avaient comme ins-

1. Marshall à Wellington, Paris, 28 juin, onze heures et onze heures et demie du matin (*Supplementary Dispatches* of Wellington, X, 620); Macirone, *Faits intéressants relatifs à la capitulation de Paris*, 34-36; Passeport délivré par Fouché « au sieur Macirone, Anglais, chargé de dépêches pour lord Wellington, » Paris, 26 juin (Arch. Guerre).

2. Lettre de Marshall, précitée.

3. Le 28 juin, les têtes des colonnes prussiennes avaient dépassé Senlis, Crépy, Villers-Cotterets, tandis que l'armée anglaise était encore entre la Somme et l'Oise.

4. Instructions pour MM. les plénipotentiaires, 27 juin (Arch. Aff. étr., 1802). — Ces instructions, rédigées par Bignon, avaient été remises aux commissaires à neuf heures du soir, le 27, dans une séance de la Commission de gouvernement (Procès-verbaux, 27 juin, Arch. nat., AF. IV, 1933).

tructions de céder tout au plus une place forte pour obtenir une suspension d'armes, il leur avait écrit : « Je vous invite à conclure sur-le-champ un armistice avec Blücher. Il vaut mieux sacrifier quelques places que de sacrifier Paris[1]. » Cette dépêche fut envoyée par Davout à Grouchy afin qu'il la fît tenir aux plénipotentiaires[2]. Le porteur, l'officier d'ordonnance Laloy, rencontra Grouchy avec l'armée en retraite entre Dammartin et Nanteuil. Mais le maréchal n'avait pas vu la mission française. Supposant qu'au lieu de prendre la route de Soissons, Boissy-d'Anglas et les autres commissaires avaient pris celle de Senlis, Grouchy conseilla à Laloy, qui partit aussitôt, de se diriger de ce côté pour tenter de les rejoindre[3]. Comme il lui semblait très douteux que l'officier y réussît[4], il crut bien agir en faisant sur-le-champ connaître à Blücher, dont les têtes de colonnes étaient en ce moment aux prises avec son arrière-garde, les nouvelles instructions du gouvernement. Drouot, qui était venu reprendre le commandement de la garde, se trouvait aux côtés du maréchal. Grouchy le pria de rédiger une lettre pour Blücher, et, l'ayant signée, il chargea de la porter son chef d'état-major, le général Le Sénécal[5].

Le Sénécal et l'officier qui l'accompagnait réussirent à franchir la ligne des combattants. Menés sur leur demande au quartier général de Blücher, à Senlis, ils rencontrèrent en route, près de Louvres, le comte de Nostiz, aide de camp du feld-maréchal;

1. Fouché aux plénipotentiaires, 28 juin, deux heures du matin (Arch. Guerre).

2. Ordre de Davout à Laloy, 28 juin, trois heures du matin (Arch. Guerre); Davout à Grouchy, 28 juin (Vente Charavay, 26 avril 1888).

3. Grouchy à Fouché, Paris, s. d. (29 juin); à Davout, Paris, 29 juin (Arch. Guerre).

4. Des dépêches des plénipotentiaires à Bignon (Louvres, 28 juin; Pont-Sainte-Maxence, 30 juin, et Gonesse, 30 juin) (citées par Ernouf, 319-323), dépêches où il n'est pas question de nouvelles instructions reçues, il apparaît implicitement que Laloy ne put rejoindre Boissy-d'Anglas et ses collègues.

5. Grouchy à Blücher, 28 juin (citée par von Ollech, *Der Feldzug von 1815*, 346-347); Grouchy à Davout, 29 juin (Arch. Guerre); lettre de Drouot à Grouchy, Nancy, 11 avril 1840 (citée par Pascalet, *Notice biographique sur Grouchy*, 2e édition, 137). — La lettre de Grouchy à Blücher, que von Ollech cite en français et qui est d'ailleurs fort mal tournée, porte en substance que Grouchy est autorisé par le gouvernement français à traiter avec Blücher d'un armistice « basé sur les demandes faites aux envoyés français par les puissances alliées. » — Grouchy entendait par là, conformément à la dépêche de Fouché, la cession de plusieurs places.

il allait à Chenevières pour conférer avec les commissaires français que Bülow avait arrêtés à ses avant-postes et consignés sous bonne garde dans ce petit village. Nostiz interrogea Le Sénécal qui, à la vue des pleins pouvoirs dont il était porteur, l'instruisit du motif de sa mission. On entra dans une maisonnette au bord de la route. Le Sénécal paraissait très abattu; ses paroles trahissaient son extrême inquiétude de la situation critique où se trouvait Grouchy, menacé d'être enveloppé. Nostiz, pénétrant l'état d'esprit, à mieux dire l'hébétement, de son interlocuteur, s'avisa de lui proposer une convention militaire aux termes de laquelle les différents corps d'armée sous les ordres de Grouchy se replieraient librement derrière la Loire sans concourir à la défense de Paris; Grouchy devrait en outre s'engager à rendre les places supposées occupées par ses troupes : Laon, La Fère et Soissons. Le Sénécal supporta sans révolte cette insolente proposition. Loin d'en voir l'infamie et d'en sentir l'offense, il donna l'ordre à l'officier venu avec lui de porter au maréchal Grouchy un des exemplaires de ce projet de convention que Nostiz avait écrit en double. Lui-même demanda à être conduit au quartier général prussien afin d'obtenir de Blücher l'envoi immédiat à Grouchy d'un officier muni de pleins pouvoirs pour conclure cet armistice[1].

Nostiz accompagna Le Sénécal à Senlis, après avoir eu à Chenevières une très brève entrevue avec les envoyés du gouvernement provisoire. Il leur déclara que la condition *sine qua non* d'une suspension d'armes était la reddition de Paris et que, s'ils

1. Relation de Nostiz et projet de convention (cités par von Ollech, 347-349); major Bruneck à Davout, la Villette, 30 juin; chef d'escadron Rambourg à Davout, la Villette, 30 juin (Arch. Guerre). Cf. Exelmans à Davout, Vincennes, 29 juin, minuit : « J'envoie l'aide de camp du maréchal Blücher à V. E. pour qu'il lui fasse part de l'objet de sa mission, ce dont V. E. rira probablement beaucoup » (Arch. Guerre et Arch. nat., AF. IV, 1936). — La conduite de Le Sénécal est d'autant plus inexplicable qu'il n'agit pas dans un dessein politique, pour faciliter le retour du roi. Il n'aimait point les Bourbons. A Louvres, devant Nostiz, il s'emporta contre des agents royalistes qui prétendaient que l'armée avait reconnu Louis XVIII : « L'armée, s'écria-t-il indigné, n'a pas reconnu Louis XVIII et elle ne le reconnaîtra jamais » (Relation de Nostiz). Il semble que ce malheureux, s'exagérant les dangers qui menaçaient de Grouchy, le croyant sur le point d'être coupé et enveloppé, voulut épargner à son chef l'humiliation et le crime militaire de capituler en rase campagne. Mais la trahison ne valait pas mieux, et un armistice particulier aurait été bel et bien une trahison.

ne pouvaient y consentir, il était inutile de perdre son temps en discussions oiseuses. Atterrés par ce langage, les plénipotentiaires n'osèrent même pas formuler une contre-proposition. Ils demandèrent seulement à être menés à Blücher pour tenter de le fléchir: Nostiz les fit escorter jusqu'à Senlis, mais le feld-maréchal refusa brutalement de les recevoir: à peine s'il permit qu'on leur donnât les moyens de se rendre au-devant de Wellington, à Pont-Sainte-Maxence. « Vous nous faites beaucoup voyager, dit philosophiquement à Nostiz le général Andréossy, mais nous avons si longtemps agi comme ça avec vos plénipotentiaires[1] ! »

Blücher reçut Le Sénécal ou tout au moins chargea le major Bruneck d'accompagner celui-ci au quartier général de Grouchy pour conclure la convention suggérée par Nostiz. Blücher brûlait d'entrer à Paris tambours battant et enseignes déployées. Il ne voulait à aucun prix d'un armistice qui l'eût frustré de cette fête; mais il approuvait pleinement une trêve particulière qui lui livrât Paris sans défense[2].

Le Sénécal et Bruneck partirent de Senlis en cabriolet dans la nuit du 28 au 29 juin. Après avoir dépassé les têtes de colonnes prussiennes, ils atteignirent, entre Meaux et Lagny, un gros de cavalerie qui formait l'arrière-garde de Vandamme[3]. A la vue d'un général français voyageant côte à côte avec un officier prussien, des exclamations, des murmures, des cris : « Trahison ! » s'élevèrent des rangs. Les cavaliers du 1er chasseurs s'ameutèrent autour de la voiture qui dut s'arrêter. L'un d'eux dit qu'il avait vu le général mâcher un papier et l'avaler[4]. Il n'en fallait pas

1. Relation de Nostiz (citée par von Ollech, 347-348); Dépêche des commissaires français à Bignon, Pont-Sainte-Maxence, 30 juin (Arch. Aff. étr.).

2. Relation de Nostiz précitée. Cf. Bruneck à Davout, la Villette, 30 juin (Arch. Guerre). — Gneisenau donna aussi son approbation au projet de traité avec Grouchy.

3. Le 28 juin, à la suite des combats de Villers-Cotterets, l'armée de Grouchy, pour continuer sa retraite sur Paris, avait dû se séparer en trois colonnes : la garde, avec Grouchy, avait marché sur Claye; les débris des corps Reille, Lobau et d'Erlon et la cavalerie de Milhaud et de Kellermann sur Gonesse; Vandamme avec son corps, l'ancien corps de Gérard, et la cavalerie de Pajol et d'Exelmans sur Meaux, Lagny, Vincennes. — Le Sénécal, dépourvu de tout renseignement depuis la veille, croyait que Grouchy s'était replié par Meaux; c'est pourquoi de Dammartin il s'était dirigé sur cette ville au lieu d'aller directement à Claye.

4. On conçoit que, si Le Sénécal avait sur lui, comme il est probable, le texte de la convention projetée, il ait cherché à détruire ce papier par le plus sûr

tant pour perdre Le Sénécal. On l'arracha du cabriolet et on le jeta, son uniforme en lambeaux, ses épaulettes déchirées, sur un tas de pierres. Des chasseurs voulaient le sabrer, d'autres le lapider. Ils proféraient aussi des menaces contre le major Bruneck, tapi au fond de la voiture. Le bruit du tumulte attira Vattier[1] puis Exelmans. Ils parvinrent, non sans peine, à calmer les chasseurs. « Les tribunaux militaires, leur dit Exelmans, doivent seuls faire justice d'un traître. Remettez-le-moi, soyez sûrs que vous serez vengés. » Il emmena les deux officiers jusqu'à Vincennes. Là, il autorisa Le Sénécal à aller retrouver Grouchy, qui se trouvait déjà à Paris, et, dans la nuit, il envoya Bruneck au quartier général de Davout, à la Villette, sous la conduite d'un chef d'escadrons du 1er chasseurs. Exelmans avait fait dîner Bruneck à sa table. Pendant le repas, le Prussien lui ayant dit, avec la morgue ingénue habituelle à ses compatriotes, que Blücher entrerait à Paris le lendemain, Exelmans répliqua hautainement : « Avant ça, vous mangerez la lame de nos sabres[2]. »

IV.

Davout sentait de plus en plus la nécessité de subir les Bourbons et il espérait par une reconnaissance immédiate de Louis XVIII obtenir des garanties pour le pays et pour les personnes. Le rejet de sa proposition par la Commission de gouvernement, dans la séance du 27 juin, n'ébranlait pas sa volonté. Ce jour-là, 27 juin, il avait envoyé en mission secrète à Cambrai, où se trouvait Louis XVIII, le général Archambaud de Périgord[3], et le soir du 28 juin, après s'être concerté derechef

moyen. Dans l'état d'exaltation où étaient les chasseurs, ils l'auraient immédiatement massacré s'ils eussent trouvé cette pièce.

1. Vattier commandait par intérim la 2e division de cavalerie légère (corps Reille) en remplacement de Piré, absent sans permission. Par suite du désordre de la retraite, cette division se trouvait dans la colonne de Vandamme.

2. Grouchy à Fouché, Paris, s. d. (29 juin); à Davout, Paris, 30 juin (datée, par erreur, 29 juin); Exelmans à Davout, Vincennes, 29 juin, minuit; chef d'escadron Rambourg à Davout, la Villette, 30 juin, deux heures du matin; Rapport de Bruneck, la Villette, 30 juin (Arch. Guerre); Exelmans à Berthezène, 13 juin 1840 (citée par Ch. Le Sénécal, *Sévère justice*, 10), et Simon Laurière à Vandamme et Vandamme à Simon Laurière, 8 mai et 10 mai 1830 (Arch. Guerre, à la date du 18 juin 1815).

3. « Archambaud-Périgord a été envoyé par Davout pour faire connaître les

avec Vitrolles[1], il renouvela dans une lettre à Fouché sa proposition faite verbalement la veille devant la Commission. « ... Il n'y a pas de temps à perdre, écrivait-il, pour adopter ma proposition. Nous devons proclamer Louis XVIII, nous devons le prier de faire son entrée dans la capitale sans les troupes étrangères qui ne doivent jamais mettre le pied à Paris. Louis XVIII doit régner avec l'appui de la nation... J'ai vaincu mes préjugés, mes idées. La plus irrésistible nécessité et la plus intime conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre patrie[2]. » Fouché pensait aussi qu'une seconde restauration était le seul dénouement possible, mais s'il désirait, comme Davout, des garanties d'ordre général, il souhaitait de plus, et il les souhaitait âprement, certains avantages personnels. Ces garanties et ces avantages, il se croyait plus sûr de les obtenir par la diplomatie occulte de ses émissaires que par des négociations officielles. L'initiative prise par le prince d'Eckmühl traversait ses plans. Selon le mot de Pasquier, « il entendait que rien ne se fît que par lui[3]. » En outre, il se savait très suspect de bourbonisme, non seulement parmi ses collègues qu'il dominait d'ailleurs, mais dans la fraction la plus remuante de la Chambre. Il répondit à Davout qu'il l'autorisait à traiter promptement d'un armistice, mais qu'avant de faire aucune ouverture relative à Louis XVIII, il fallait connaître les intentions de l'ennemi. « Une conduite mal calculée, écrivait-il, produirait trois maux : 1° d'avoir reconnu Louis XVIII avant tout engagement de sa part; 2° de n'en être

mesures que celui-ci avait recommandées à la Chambre des pairs afin d'amener ce corps à rappeler la famille royale. Le désir d'obtenir quelque sûreté future exprimé par Fouché et par Davout a été exaucé dans une proclamation du roi d'hier » (Charles Stuart à Wellington, Cambrai, 29 juin, *Supplementary Dispatches*, X, 625). — Stuart confond la Chambre des pairs avec la Commission de gouvernement; mais, manifestement, il s'agit bien de la proposition de Davout faite le 26 juin à la séance de cette Commission.

1. Beker (*Relation*, 47-49) rapporte que le soir du 28 juin il se croisa au ministère de la Guerre, où il avait été mandé pour recevoir les dernières instructions relatives au départ de l'empereur, avec un personnage qui sortait du cabinet de Davout. Le ministre lui dit ensuite que cette personne était M. de Vitrolles, agent du roi et porteur de propositions acceptables pour le pays. « Si les miennes sont acceptées, ajouta Davout, je monterai demain à la tribune pour faire sentir la nécessité d'adopter mon projet. »

2. Davout à Fouché, 28 juin (Davout, *Corresp.*, IV, 578).

3. Pasquier, *Mémoires*, III, 263.

pas moins forcé de recevoir les ennemis dans Paris; 3° de n'obtenir aucune condition de Louis XVIII[1]. »

Le lendemain, 29 juin, dans la séance même où Fouché repoussa avec tant d'emportement la proposition de l'empereur, transmise par Beker, de reprendre le commandement, il donna lecture à ses collègues de la lettre de Davout et de la réponse qu'il y avait faite. Ceux-ci jugèrent que, par les vues politiques qui y étaient indiquées, cette réponse laissait encore trop de latitude à Davout. Sur leurs observations, Fouché dut aussitôt écrire au prince d'Eckmühl, en manière de rectification, que l'armistice devait être purement militaire et que la demande devait en être portée par un général de la ligne et un général de la garde nationale[2]. Cette dernière recommandation avait trait indirectement au maréchal Grouchy. Informée qu'il était disposé à s'entremettre pour la conclusion d'un armistice, la Commission avait décidé qu'il serait écrit à Davout « afin qu'il arrêtât sur-le-champ le départ de M. le maréchal Grouchy[3]. »

C'est Fouché lui-même qui avait eu l'idée de charger Grouchy d'une mission auprès des Alliés. Grouchy, arrivé à Paris vers quatre heures du matin, était accouru sans débotter au quartier général du prince d'Eckmühl, à la Villette; il avait à lui demander des ordres pour les emplacements des troupes qu'il ramenait, et il voulait aussi l'informer qu'il avait envoyé la veille le général Le Sénécal en parlementaire à Blücher[4]. Grouchy était très découragé[5], Davout l'était plus encore. Ils tombèrent d'accord

1. Fouché à Davout, 28 juin (lettre citée *in extenso* dans les procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin, onze heures du matin, Arch. nat., AF. IV, 1933).

2. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933).

3. Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin, onze heures du matin (Arch. nat., AF. IV, 1933). — D'où venait cette suspicion soudaine contre Grouchy, que la Commission avait nommé six jours auparavant commandant en chef de l'armée du Nord de préférence à Soult? Est-ce parce que l'on blâmait les pourparlers engagés par Le Sénécal avec Blücher, pourparlers dont Grouchy lui-même, comme on va le voir, avait rendu compte à Davout et à Fouché dans cette matinée du 29? Est-ce plutôt parce que Fouché avait un peu imprudemment dit quelques mots à la Commission de l'entretien qu'il venait d'avoir avec Grouchy, entretien dont il va être question?

4. Grouchy, *Relation succincte*, 56.

5. Quelques heures auparavant, Grouchy avait écrit à Davout : « ... Le gouvernement ne peut compter pour la défense de Paris que sur un très faible corps n'ayant nullement la volonté de se battre et complètement désorganisé.

que, pour éviter une nouvelle occupation de Paris par les armées étrangères, il fallait accepter Louis XVIII avec des garanties. Davout envoya Grouchy chez Fouché. Le duc d'Otrante, voyant les bonnes dispositions de Grouchy et apprenant qu'il avait entamé des pourparlers avec Blücher, pensa à se servir de lui pour couvrir une mission particulièrement délicate dont il méditait de charger Vitrolles. Il s'agissait, pour déterminer les états-majors alliés à un armistice immédiat, « de les désintéresser de la part de contribution à laquelle ils auraient droit s'ils entraient dans Paris. » On avait supputé deux millions pour les Anglais et un million et demi pour les Prussiens, plus besogneux et par conséquent moins exigeants. Ouvrard offrait d'avancer toute la somme. Il en avait parlé la veille à Vitrolles, qui n'avait point répugné à la mission, sous la condition de ne point se charger de l'argent et de donner seulement des bons à payer. Fouché révéla-t-il entièrement son plan à Grouchy, comme il le fit croire à Vitrolles? Il paraît plus probable qu'il se borna à lui proposer de le députer avec un agent du roi, le baron de Vitrolles, au quartier général des Alliés pour y négocier un armistice. Grouchy ayant accepté en principe, Fouché l'invita à retourner au quartier général de Davout, où irait le rejoindre le baron de Vitrolles, qui serait accompagné du maréchal Oudinot[1].

Je crois de mon devoir de vous instruire de cette triste situation, afin que le gouvernement ne se fasse pas illusion sur ceux des moyens de défendre Paris que je vais y conduire » (Claye, 28 juin, Arch. Guerre, Armée du Nord). — Cette lettre, écrite dans la soirée du 28, est datée : 29 juin. L'erreur est manifeste, puisque Grouchy annonce qu'il se remettra en marche à minuit et qu'il arriva en effet à Paris, avec la tête de colonne, le 29 juin au point du jour.

1. Cf. Grouchy, *Relation succincte*, 56-59 ; Vitrolles, *Mémoires*, III, 79-81 (cf. 147); Pasquier, *Mémoires*, III, 272 ; Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin (Arch. nat., AF. IV, 1933). — Grouchy mentionne ses entrevues avec Davout et avec Fouché; mais, je dois le faire remarquer, il affirme que, loin de se rendre à leurs idées et d'accepter leurs propositions, il les repoussa avec indignation Il ajoute qu'il révéla les menées « des deux traîtres » à des députés de ses amis, afin que ceux-ci les dénonçassent à la Chambre et requissent la dissolution du gouvernement provisoire et l'arrestation de Fouché et de Davout. Pourquoi Grouchy ne porta-t-il pas lui-même cette dénonciation à la tribune du Sénat, où il monta le 1er juillet pour protester contre certaines insinuations des journaux relatives à ses rapports décourageants sur l'état de l'armée et aussi pour expliquer qu'il avait demandé à résigner le commandement de l'armée « par une défiance fondée de ses propres talents? » (*Moniteur*, 1er juillet.) — Les dénégations de Grouchy doivent être citées au débat; mais son récit, écrit en 1843, contient des inexactitudes et pis encore. Il dit, par exemple, que Davout lui demanda de faire prendre la cocarde

Resté seul, le duc d'Otrante manda Vitrolles. Il le mit au courant de l'affaire et dit pour conclure : « L'autorité du roi sera reconnue, mais il faut que les Alliés arrêtent leur marche sur Paris. Le maréchal Grouchy vous accompagnera aux quartiers généraux de Blücher et de Wellington ; mais vous seul pouvez emporter la question... Voici une lettre que j'écris à ce sujet au maréchal Davout, vous voudrez bien vous en charger. » La lettre que Fouché lui remit toute ouverte était vague et obscure; elle se bornait à quelques phrases sur la nécessité « d'éloigner les dangers qui menaçaient la capitale. » Vitrolles, tout déconcerté, fit observer à Fouché que ces prétendues instructions ne renseigneraient aucunement Davout. « Que voulez-vous que j'écrive de plus? répondit-il. Cela suffit. Puisque vous êtes porteur de cette lettre, vous saurez bien l'expliquer. D'ailleurs, j'ai donné au maréchal Grouchy toutes les explications nécessaires. » Oudinot, qui avait été appelé chez Fouché en même temps que Vitrolles, entra à ce moment. Ils partirent tous deux pour la Villette[1].

Là, conciliabule à mots couverts avec Davout et Grouchy et

blanche à l'armée du Nord. Or, à ce moment, Davout voulait une soumission au roi, mais à la condition précisément du maintien de la cocarde tricolore et du drapeau national. Grouchy assure avoir dit à Davout que l'armée du Nord « était parfaitement réorganisée et animée du meilleur esprit. » Or, dans sa lettre de la veille, que j'ai citée à la page précédente, Grouchy écrivait au contraire que « les troupes étaient complètement désorganisées et n'avaient nulle volonté de se battre. » Quelle créance, après cela, peut-on accorder aux dires de Grouchy? — En outre, il n'y a aucun témoignage, aucun document pour corroborer les dénégations de Grouchy, tandis qu'il y en a plusieurs pour les combattre, et par conséquent pour faire croire au récit de Vitrolles en ce qui regarde ce maréchal. Il y a Pasquier (III, 272) : « A peine arrivé à Paris, Grouchy chercha les moyens de faire connaître ses bonnes intentions pour la maison de Bourbon. Je le trouvai chez Vitrolles. » Il y a Hyde de Neuville (II, 111) : « Davout ostensiblement, Grouchy en secret, et sans s'expliquer, avaient adhéré aux propositions émises. » Il y a Barante (*Souvenirs*, II, 159-161) : « Mieux que personne, Grouchy voit que tout est perdu, que notre seule ressource est le prompt rétablissement de Louis XVIII. » Il y a Thibaudeau (X, 450) : « Grouchy parla dans le sens de la reddition à la Chambre des pairs. » Il y a, enfin, le procès-verbal de la séance du 29 juin de la Commission de gouvernement (Arch. nat., AF. IV, 1933) : « La Commission, informée des dispositions où serait le maréchal Grouchy de négocier un armistice où seraient mêlées des questions politiques, décide que le ministre de la Guerre arrête sur-le-champ le départ du maréchal Grouchy et les négociations qu'il veut entamer. »

1. Vitrolles, *Mémoires*, III, 80-82.

grand embarras. Sauf Vitrolles, nul ne savait exactement ce dont il s'agissait; et encore, si Fouché avait exposé à celui-ci l'objet de la mission, il s'était gardé de lui indiquer les moyens d'exécution. C'était aux autres à se débrouiller et à se compromettre. Oudinot gardait le silence. Grouchy, qui paraissait fort gêné, se bornait à assurer Vitrolles de son appui dévoué dans les négociations avec les Alliés. « La lettre du duc d'Otrante, dit Davout avec humeur, ne signifie rien. Que veut-il que je fasse d'après cela? » C'était bien l'avis de Vitrolles; mais cet homme-là ne restait jamais court. « Le président, répondit-il, a pensé que les instructions verbales qu'il a données à M. le maréchal de Grouchy suffiraient pour expliquer ses intentions. » Le silence de Grouchy fut pris pour un acquiescement. « Fort bien, reprit Davout, mais moi, d'après cette lettre, quels ordres, quelle direction puis-je donner? » « Il me semble, dit Vitrolles, que vous pourriez donner au maréchal de Grouchy une expédition de la lettre avec l'autorisation d'agir d'après vos pouvoirs et conformément aux instructions verbales qu'il a reçues du duc d'Otrante. » Cet expédient, qui mettait à l'abri sa responsabilité, agréa à Davout. Il pria Vitrolles de libeller lui-même cette pièce pour Grouchy seul. En même temps, il minuta un ordre ostensible enjoignant à Grouchy et à Kellermann (il pensait, on ne sait dans quel dessein, adjoindre dans cette mission Kellermann à Grouchy) « de se rendre près de Wellington et de Blücher à l'effet de traiter avec eux des conditions d'un armistice[1]. » A ce moment, vers quatre heures environ, Davout reçut l'avis de la Commission de gouvernement qui lui prescrivait d'arrêter le départ du maréchal Grouchy et de « faire porter la demande d'armistice par un général de la ligne et un général de la garde nationale[2]. »

1. Ordres de Davout à Grouchy et à Kellermann, la Villette, 29 juin (Minutes, Arch. Guerre). — Dans ces deux lettres, Davout prétend donner cet ordre d'après les instructions de la Commission de gouvernement. Il se trompe sciemment. Il se conformait non aux instructions de la Commission, dont il n'avait rien reçu encore à cet effet, mais à celles de Fouché, vraisemblablement contenues dans la lettre que venait de lui remettre Vitrolles. — Vitrolles ni Davout, dans ses Mémoires manuscrits, ne parlent de cette double lettre à Grouchy et à Kellermann, qui, cependant, corrobore le récit de Vitrolles.

2. J'ai mentionné cette décision de la Commission (page 43). Je dis que Davout en reçut l'avis *vers quatre heures* parce que la lettre de Fouché à Davout, écrite en exécution des instructions de la Commission, est datée : 29 juin. *trois heures apres midi* (Arch. nat., AF. IV, 908).

Davout biffa sur sa minute le nom de Grouchy et y ajouta celui de Tourton, chef de l'état-major de la garde nationale. La lettre aussitôt mise au net fut expédiée à Kellermann[1]. Que se passa-t-il ensuite? Bien que, semble-t-il, elle n'eût plus d'objet, la conférence continua-t-elle entre Davout, Vitrolles[2], Grouchy et Oudinot? ou se sépara-t-on pour se retrouver plus tard? On ne sait. Mais ce qui est certain, c'est que, à six heures du soir, Vitrolles était de nouveau avec Davout au quartier général de la Villette, dans une pièce du second étage, quand un aide de camp annonça au maréchal l'arrivée d'une députation des Chambres[3].

A l'encontre de la volonté de Fouché, la Chambre commençait à s'ingérer dans la question militaire. En vain l'officieux Manuel avait proposé d'ajourner toute discussion qui n'eût pas pour objet la constitution[4]; les faiseurs de lois étaient sans cesse ramenés par les renseignements sur la marche de l'ennemi à des préoccupations d'un ordre moins spéculatif. Le 28 juin, sur la motion du général Mouton-Duvernet, la Chambre avait voté une adresse à l'armée et décidé qu'elle serait communiquée aux troupes, le lendemain, par une délégation de cinq de ses membres « revêtus de leur écharpe tricolore[5]. » C'était cette députation, à laquelle s'étaient joints deux pairs désignés par la Chambre haute, et, de leur propre mouvement, plusieurs représentants, qui arrivait au quartier général du prince d'Eckmühl[6].

Davout était libre de recevoir ces délégués dans la pièce du

1. Sur la minute de la lettre de Davout à Kellermann (Arch. Guerre), le nom de Grouchy est biffé et on lit cet ajouté : « Vous aurez pour adjoint M. le maréchal de camp Tourton. » La copie de cette minute fut immédiatement expédiée à Kellermann, puisque, comme on le verra plus loin, ce général se rendit ce jour-là même aux avant-postes prussiens.

2. Vitrolles (III, 83-84), qui, d'ailleurs, je le répète, ne mentionne pas la réception de l'avis de la Commission, dit qu'il resta en conférence avec Davout jusqu'à six heures du soir.

3. Vitrolles, III, 82-83, 84. — Davout, dans ses Mémoires manuscrits, passe sous silence cette scène, ainsi, d'ailleurs, que la discussion qui suivit entre Vitrolles et les délégués des Chambres.

4. Séance du 27 juin (*Moniteur*, 28 juin).

5. Séance du 28 juin (*Moniteur*, 29 juin).

6. La Chambre avait désigné pour cette mission Arnaud, Jay et les généraux Pouget, Laguette-Mornay, Dumortier (tous trois membres de l'Assemblée); la Chambre des pairs, le maréchal Lefebvre et le général Gazan. Les représentants Garreau et Garat accompagnèrent volontairement leurs collègues (*Moniteur*, 29 juin et 1er juillet). — Il était six heures du soir quand cette députation arriva à la Villette (Procès-verbaux de la Commission de gouvernement, séance du 29 juin, Arch. nat., AF. IV, 1933; *Moniteur*, 30 juin).

rez-de-chaussée. Mais il n'avait pas accoutumé de cacher ce qu'il faisait ni de dissimuler ce qu'il pensait. Il vit dans cette circonstance l'occasion de brusquer les choses en s'ouvrant de ses projets à la délégation des Chambres. Déjà il avait voulu les exposer franchement à la tribune, mais Fouché et la Commission exécutive l'avaient retenu. Nonobstant les objections de Vitrolles, qui ne paraissait pas du tout à son aise, Davout reçut donc les représentants dans la pièce où il se trouvait avec celui-ci[1]. Il commença par s'excuser de n'avoir pas fait prendre les armes à l'armée selon l'ordre qu'il en avait reçu de la Commission de gouvernement[2]. Il dit que les troupes venaient seulement de s'établir dans les bivouacs, qu'elles n'avaient pas encore les distributions, que ce n'était pas le moment de leur imposer une prise d'armes. (La vérité, c'est que Davout réprouvait comme contraire à la discipline la visite des représentants et qu'il craignait que cette manifestation, renouvelée des procédés révolutionnaires, n'accrût l'exaltation des soldats qui, à son gré, était déjà beaucoup trop vive[3].) Une dizaine d'officiers généraux que les représentants avaient rencontrés sur les lignes étaient entrés avec eux. Garat donna lecture de l'adresse à l'armée. Davout y répondit par des banalités sur la « gravité des circonstances et le chemin de l'honneur. » Puis, pour préparer ses auditeurs à la proposition d'un armistice immédiat et à tout prix, il parla d'un rapport alarmant du maréchal Grouchy, du désordre et de la démoralisation des troupes qui arrivaient sous Paris. Mais au moment d'entrer dans le vif de la question, il se troubla, s'embrouilla en une phrase qu'il ne put achever, et, pour se tirer d'embarras, il dit brusquement, en montrant Vitrolles qui se tenait au bout de la pièce : « Et voilà M. de Vitrolles qui peut nous faciliter des conventions avec les généraux des armées alliées[4] ! »

1. Vitrolles, III, 84-85. — Dans ses Mémoires manuscrits, Davout mentionne la visite des représentants, mais il ne dit rien de la présence de Vitrolles, qui est cependant hors de doute.

2. Rapport à la Chambre de Laguette-Mornay, séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet). Cf. Mémoires manuscrits de Davout, et Davout à Fouché et Fouché à Davout, 29 juin (Arch. nat., AF. IV, 908).

3. Vitrolles, III, 85. Cf. Rapports à la Chambre de Laguette-Mornay et de Garat (*Moniteur*, 1er juillet); Rectification de Laguette-Mornay (*Moniteur*, 4 juillet); Pasquier, III, 702; Hyde de Neuville, II, 108; *Appel aux générations présentes et futures sur la capitulation de Paris*, par le général Fressinet, 20-21.

4. Vitrolles, III, 85-91; général Fressinet, *Appel aux générations, etc.*, 21-22;

La présence au quartier général de ce royaliste notoire fit la stupeur. On échangeait des regards étonnés et on les reportait sur Vitrolles chargés de colère et de haine. Sans s'émouvoir autrement, Vitrolles expliqua que le duc d'Otrante l'avait mandé chez lui pour l'inviter à prendre part aux négociations, pensant que par ses relations personnelles il pourrait faciliter la conclusion d'un armistice. Il avait consenti, dit-il, par dévouement aux intérêts de sa patrie. Vitrolles se garda d'ajouter que la condition essentielle de cet armistice devait être la reconnaissance de roi ; mais, par cela seul que ce personnage allait se trouver mêlé aux négociations, il venait à l'esprit de tous qu'elles avaient pour objet une intrigue royaliste. Laguette-Mornay interpella Vitrolles avec véhémence, le général Fressinet lui mit presque le poing au menton. « Nous ne supporterons jamais les Bourbons, s'écria le jeune général Dejean. Nous nous ferons tuer jusqu'au dernier plutôt que de subir cette honte! » Davout, qui avait attendu de son coup de théâtre un effet tout différent, ne savait que dire. Il n'osait plus déclarer ses projets. Il se bornait à balbutier des paroles d'apaisement. Enfin, il finit par entraîner Vitrolles au dehors de la pièce en le conjurant de s'éloigner.

Rentré seul dans la pièce où les représentants et les généraux continuaient de discourir avec passion contre Fouché, contre Vitrolles et contre lui-même, Davout parvint à les calmer en leur disant très habilement que le devoir qu'il s'était tracé de ne leur rien cacher l'avait contraint à les mettre en présence de Vitrolles. Il ajouta force protestations de ne jamais agir contre les intérêts du pays et la volonté de la représentation nationale et de marcher toujours d'accord avec ses camarades de l'armée. Il fit entendre que les rapports dont il avait parlé sur la démoralisation de certains corps lui paraissaient exagérés, qu'il avait d'autres renseignements plus rassurants. Après cette sorte de rétractation, il conseilla aux députés de voir les troupes, de les haranguer, de leur distribuer eux-mêmes les exemplaires de l'adresse; il allait donner l'ordre que l'on prît les armes à la tête des bivouacs[1].

Pasquier, III, 302; Hyde de Neuville, II, 108. — Pour Grouchy et Oudinot, à en croire Vitrolles, ils s'étaient esquivés dès qu'ils avaient aperçu les représentants et les généraux ; dans sa précipitation, Oudinot avait pris, au lieu du sien, le chapeau de Vitrolles.

1. Pasquier, III, 202. Cf. Rapports de Laguette-Mornay et de Garat à la Chambre, séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet).

Les représentants et leurs collègues de la Chambre des pairs parcoururent depuis Belleville jusque vers Saint-Denis les lignes qu'occupaient les débris des 1er, 2e et 6e corps de l'armée du Nord, la vieille garde et les divisions provisoires formées avec les disponibles des dépôts. La garde, qui considérait tous les députés comme des traîtres, ennemis de l'empereur et partisans des Bourbons, se montra d'abord défiante et farouche. Elle accueillit la délégation avec un silence hostile. Mais, aux premières paroles patriotiques, ces rudes soldats s'apprivoisèrent. Quelques rares cris de « Vive les représentants! Vive la liberté! » s'élevèrent des rangs, mêlés aux cris vingt fois répétés : « Vive Napoléon II! Pas de Bourbons! Vive Napoléon II! » Les troupes de ligne, qui paraissaient brisées de fatigue, mais résolues, manifestèrent les mêmes sentiments. Les « Vive Napoléon II » éclataient partout au passage de la députation. Des colonels, des capitaines, des lieutenants déclarèrent aux représentants qu'ils n'entendaient pas avoir versé inutilement leur sang pendant vingt-cinq ans pour la liberté et que jamais ils ne se laisseraient imposer un roi amené par les Anglais et les Prussiens. Les soldats entouraient les députés; ils disaient qu'ils avaient leurs vivres, leur solde, du vin, qu'ils ne manquaient de rien, que l'on pouvait compter sur eux. Mais ils invectivaient contre les Bourbons, exprimaient leur surprise et leurs regrets que l'empereur eût abdiqué et proclamaient leur dévouement à Napoléon II[1].

V.

Les protestations de Davout et la visite aux bivouacs avaient effacé dans l'esprit des délégués des Chambres la mauvaise impression de leur rencontre avec Vitrolles. Ils s'abstinrent de mentionner cette scène dans leurs rapports à la tribune, et, s'ils en parlèrent dans les couloirs, ce fut comme d'un incident sans importance. Il n'en résulta pour Fouché et pour Davout aucune des très graves conséquences qu'ils pouvaient redouter. On mit tout sur le compte de Vitrolles. Dès le lendemain, à la

1. Rapports à la Chambre de Laguette-Mornay, de Garat, de Mouton-Duvernet, de Bory-Saint-Vincent, séances du 30 juin et du 1er juillet (*Moniteur*, 1er et 2 juillet). — Il y eut deux députations de la Chambre à l'armée. La première visita les troupes dans la matinée du 29 juin; la seconde dans l'après-midi du 30 juin.

séance de la Commission exécutive, Carnot interpella Fouché. Il l'accusa de conspirer avec Vitrolles et de laisser cet agent royaliste libre d'intriguer ouvertement dans Paris. « Chose inouïe, dit-il, on a vu M. de Vitrolles au quartier général de la Villette, où, d'accord avec vous, il était allé pour séduire le brave maréchal Davout. » Fouché se défendit à peine, très dédaigneusement, et ne défendit point du tout Vitrolles. Il laissa sans opposition, avec la plus parfaite indifférence, donner l'ordre de l'arrêter. En même temps, à la vérité, il le fit avertir par son secrétaire Fabri de chercher un asile pour se mettre temporairement à l'abri des gens de police[1].

Le rapport des délégués sur les sentiments de l'armée retourna la Chambre. Quand Laguette-Mornay eut dit à la tribune que les soldats « répondaient avec enthousiasme au mot de liberté, mais que cet enthousiasme redoublait lorsque le mot de Napoléon II était prononcé; » quand Garat eut ajouté : « Il est vrai de dire que le nom de Napoléon II était dans toutes les bouches, » les députés, qui depuis deux jours commençaient à reconnaître la nécessité, pour le droit de la nation, de s'appuyer sur la force militaire, mesurèrent la puissance effective qu'avait encore sur les soldats le grand nom de Napoléon. « Eh bien! s'écria un député, disons donc comme l'armée : vive Napoléon II! » C'était, à ce moment, la pensée de l'Assemblée. Elle se leva presque tout entière aux cris multipliés de : « Vive Napoléon II ! » que répétèrent avec enthousiasme, debout et agitant leurs chapeaux, les spectateurs des tribunes[2].

Dans la même séance, ce nouvel esprit de la Chambre se manifesta à trois reprises. Un député, le baron de Malleville, ayant fait imprimer une brochure nettement royaliste, le régicide Garreau le dénonça à la tribune dans les termes les plus violents : « J'ai vu plusieurs de nos braves soldats *terrorifiés* par un écrit d'un représentant du peuple. Il a eu l'infamie... » A ce mot, Garreau fut interrompu par des murmures, que couvrirent des applaudissements plus nombreux. Il reprit : « Il a eu l'infamie, le terme n'est pas trop fort, de vous proposer de redemander Louis XVIII comme le seul gage de bonheur et de la tranquillité publique... Je demande qu'il soit déclaré aliéné et qu'on

1. Vitrolles, *Mémoires*, III, 92-93. Cf. Hyde de Neuville, *Mémoires*, II, 108.
2. Séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet); Thibaudeau, X, 449; Hobhouse, *Lettres*, II, 143.

l'écroue dans une maison de santé. » Au milieu du tumulte, les royalistes et les libéraux du parti de Fouché réclamèrent l'ordre du jour pur et simple. Mais Ginoux-Defermon prit la parole. « Il faut, dit-il, que l'Assemblée se prononce contre un homme qui a osé vous proposer de rappeler les Bourbons. Si M. de Malleville n'est pas poursuivi, c'est qu'il est inviolable en qualité de représentant du peuple. Je demande donc l'ordre du jour motivé sur ce que M. de Malleville est inviolable. » Cet ordre du jour motivé fut aussitôt voté[1].

Les ennemis de la royauté s'animaient de plus en plus. Durbach, prenant prétexte du projet de constitution que l'on venait de distribuer, fulmina un furieux réquisitoire contre les Bourbons. « Vous déclarerez aux puissances, dit-il pour conclure, que les Bourbons, qui depuis un quart de siècle portent la guerre en France, sont ennemis du peuple français et qu'ils sont proscrits de son territoire. Vous déclarerez qu'aucune proposition de paix ne pourra être faite ni écoutée si leur exclusion perpétuelle du trône français n'est adoptée comme préliminaire et comme condition *sine qua non* de toute négociation. Vous déclarerez que les Français sont résolus de combattre à mort pour leur liberté et leur indépendance et qu'ils périront tous plutôt que de supporter le joug humiliant qu'on voudrait leur imposer. » Ces paroles, qui avaient la résolution et le souffle puissant et terrible des harangues prononcées à la Convention, soulevèrent l'Assemblée. Sans que les royalistes atterrés osassent la moindre protestation, elle vota d'enthousiasme l'impression et l'envoi du discours de Durbach aux départements et aux armées[2].

Manuel monta ensuite à la tribune pour lire le projet d'adresse au peuple français qu'il avait rédigé sous l'inspiration de son maître Fouché (il n'avait même pas soumis sa rédaction à ses collègues de la Commission[3]). Ce laborieux manifeste, dont chaque phrase n'avait pas moins d'une douzaine de lignes et où chaque mot était pesé, manquait de chaleur et de clarté parce qu'il manquait de sincérité. Manuel s'était appliqué à diluer sa pensée avec des circonlocutions et des réticences et de suppléer par des professions de principes et des généralités à des déclarations

1. Séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet); *Histoire des deux Chambres de Buonaparte*, 248-249.

2. Séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet).

3. Réclamation du représentant Jacotot (*Moniteur*, 1er juillet).

précises sur l'état des choses. Il avait atteint le but indiqué par Fouché, qui était exactement de parler pour ne rien dire. Jusqu'alors, la Chambre avait bien accueilli ce genre d'éloquence, qui convenait à la division et à la variabilité de ses opinions et s'accordait avec sa volonté indécise. Mais, ce jour-là, enflammée par les rapports de ses commissaires à l'armée et les paroles de feu de Durbach, unie dans un sentiment ardent de patriotisme et de résistance, l'Assemblée s'insurgea contre la phraséologie tortueuse et vide de Manuel. « Est-ce là le langage que nous devons au peuple, dit Bérenger. On vous dit que l'armée demande Napoléon II, et vous avez déclaré il y a huit jours que Napoléon II succédait à son père. Pourquoi ce nom n'est-il pas prononcé dans l'adresse? A quel titre siégeons-nous?... Quel est notre mandat? L'observation de la constitution. Or, elle repose sur deux bases : l'exclusion des Bourbons et la possession du trône à Napoléon et à sa famille. Le père a abdiqué, le fils règne... Messieurs, il faut nous expliquer franchement, sinon l'armée hésitera, et dans nos villes l'incertitude peut entraîner les plus grands malheurs. On vous reproche déjà de n'avoir dans vos délibérations cette attitude hardie et énergique qui convient à la nation. L'adresse proposée donne des espérances à tous les partis. Je demande que les membres de votre Commission revoient cette adresse, qu'ils y expriment vos véritables sentiments et qu'ils la terminent par ces mots : vive Napoléon II! » Il y eut des murmures, mais plus encore d'applaudissements. « Appuyé! appuyé! » criait-on de tous côtés : « Je demande aussi l'ajournement, dit Regnaud, qui voyait trop tard la faute et le malheur de son alliance avec Fouché. Vous connaissez les sentiments de l'armée, qui veut combattre pour le maintien des engagements déjà pris. La meilleure adresse, c'est la publication de vos débats de ce jour. » « Il est dans mon cœur, dit Lautrac, membre de la Commission pour la rédaction de l'adresse, de voter l'exclusion des Bourbons et la reconnaissance de Napoléon II. Je demande le renvoi à la Commission. » « Si vous ne vous prononcez pas, dit Garat, l'armée, dont les cris proscrivent les Bourbons, demeure incertaine et hésitante. Le moindre doute aggrave nos malheurs et rend la guerre civile inévitable. » Manuel tenta de défendre son adresse et lui-même, car il se sentait devenir suspect. Il la relut fragment par fragment en l'accompagnant de commentaires confus. Cette seconde lecture ne fit pas meilleur effet que la première. A une

très grande majorité, l'Assemblée renvoya le projet à la Commission pour une nouvelle rédaction[1].

Le bel élan des représentants s'arrêta vite. A la séance du lendemain, Bory-Saint-Vincent prononça un discours énergique qu'il conclut en ces termes : « Une main invisible cherche à influencer les négociations de vos ambassadeurs dans l'intérêt de la faction qu'il sert. Cette main invisible, cette main parricide va vous mettre dans l'impossibilité d'attendre le résultat de ces négociations. Si vous n'ouvrez pas les yeux, vous deviendrez inévitablement les victimes de ce système de découragement, d'ambiguïté et de mensonge. » Fouché n'était pas nommé, mais toute la Chambre comprit qu'il s'agissait de lui. Or, cette accusation, si grave et si bien fondée, fut accueillie avec une indifférence réelle ou feinte. Les paroles de Bory-Saint-Vincent tombèrent dans un silence de glace, et, quand Saussey demanda comme sanction que l'Assemblée adressât un message au gouvernement pour l'inviter à rendre compte de tout ce qui se passait, sa motion fut rejetée presque à l'unanimité par un ordre du jour pur et simple[2]. On n'osait même plus soupçonner M. Fouché. On avait pour ce personnage une sorte de superstition.

Henry HOUSSAYE,
de l'Académie française.

1. Séance du 30 juin (*Moniteur*, 1er juillet); *Histoire des deux Chambres de Buonaparte*, 257-260; *Rapports et discours*, XXI, 295-296; Thibaudeau, X, 451-452; Hobhouse, *Lettres*, II, 146.

2. Séance du 1er juillet (*Moniteur*, 2 juillet). — Saussey avait même ajouté : « J'aurais bien une motion plus grave que le salut public me dicterait, mais je la garde pour un autre moment! » Et Bory-Saint-Vincent avait repris : « Dans la situation où nous sommes, le silence est un crime! » Mais tout cela n'émut pas la Chambre, paralysée par sa foi aveugle en Fouché.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

NOTICES ET DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DU XIIIe ET DU XIVe SIÈCLE[1].

Nova Curie.

Le numéro XV de la Collection des *Lists and Indexes* publiée par le Public Record Office de Londres, qui s'applique à l' « Ancienne Correspondance » conservée dans les archives de la Chancellerie et de l'Échiquier d'Angleterre, permet désormais d'explorer commodément ces fonds très riches en lettres missives depuis le XIIIe siècle. En rendant compte de cet inventaire dans le *Journal des Savants*[2], j'ai fait connaître quelques pièces dont la *List* n° XV m'avait permis de constater l'existence, au cours d'un bref séjour à Londres. Voici d'autres documents de la même provenance; il a paru légitime de les réunir ici, parce qu'ils ont un caractère commun.

Un vif intérêt s'attache aux lettres de nouvelles, écrites au moyen âge de Rome, d'Avignon ou d'ailleurs, par des personnages accrédités auprès de la cour pontificale, pour rapporter ce qui se passe, ce qu'ils font ou ce qu'ils ont appris. Ce sont de véritables chroniques épistolaires. On a donc publié avidement toutes celles que l'on a trouvées dans les archives de France, où il n'y en a guère[3]. En ces derniers temps, les archives du Vatican[4] et de la Couronne d'Aragon[5] ont fourni des

1. Voir *Revue historique*, t. LX, p. 307; t. LXIII, p. 56; t. LXVII, p. 70.

2. *Journal des Savants*, juillet et août 1904.

3. Les lettres des agents du comte de Flandre à la cour de Boniface VIII, qui sont aux Archives du Nord, ont été publiées en partie par M. Kervyn de Lettenhove dans ses *Études sur l'histoire du XIIIe siècle;* une réédition complétée n'en serait pas superflue. Voir aussi C. Wenck, *Clemens V und Heinrich VII*, p. 173 et suiv.

4. J. Schwalm, *Beiträge zur Reichsgeschichte des 14 Jahrhunderts, aus dem Vaticanischen Archive*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XXV, p. 151 et suiv.

5. H. Finke, *Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen* (Münster i. W., 1902), p. VIII et suiv.

pièces nouvelles, de premier ordre, pour le Recueil, qui ne sera peut-être jamais composé, mais qui serait très édifiant, des *Nova Curie* du XIIIe et du XIVe siècle. Or, c'est dans l'Ancienne Correspondance de la Chancellerie et de l'Échiquier d'Angleterre que les éditeurs d'un tel Recueil pourraient encore, le cas échéant, faire la moisson la plus abondante, après Prynne, Rymer, Bréquigny (dont Champollion-Figeac a utilisé des copies) et W. W. Shirley[1].

I.

Les lettres qui contiennent des nouvelles expédiées de la cour de Rome à Henri III ou à ses conseillers sont fort nombreuses dans les archives anglaises. Elles ont, dès le XVIIe siècle, attiré, entre toutes, l'attention de Prynne, qui en a inséré quelques-unes dans ses *Antiquæ Constitutiones regni Angliæ* (1672). W. W. Shirley a publié, dans ses *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henry III* (1862), toutes celles qu'il était possible de trouver il y a quarante ans. Mais il serait facile aujourd'hui d'enrichir l'ouvrage, si consciencieux, de ce dernier érudit, d'un supplément considérable. De quoi je me propose d'ajouter ici quelques preuves à celles que j'ai déjà données[2].

Geoffroi de Craucumb et Étienne de Lucy arrivèrent à Viterbe, pour les affaires du roi d'Angleterre, en décembre 1224[3]. C'est peu de temps après, au commencement de 1225, qu'un autre clerc anglais, présent en cour romaine, écrivit à Henri III la lettre suivante :

Excellentissimo domino suo H., Dei gratia illustri regi Anglie, domino Hybernie, duci Normannie et Aquitanie, comiti Andegavie,

1. Il va de soi qu'aux archives de la Chancellerie et de l'Échiquier d'Angleterre, comme ailleurs, ce qui a été conservé, par hasard, n'est rien en comparaison de ce qui a été perdu. — Il suffit de comparer l'Inventaire moderne de l'*Ancient Correspondence* avec les *Calendars* de l'Échiquier, qui remontent au XIVe siècle, pour constater l'étendue des pertes qui ont été consommées dans l'intervalle. — Un seul exemple. On lit dans le registre A 5/8 du « Treasury of the Receipt » (*Calendare litterarum, processuum et memorialium ducatus Aquitanie tempore Edwardi II*), p. 11 : « Tresdecim littere secrete misse domino regi per Mariam, reginam Francie et per Margaretam, filiam suam, sororem regis Francie, ante guerram. Tresdecim rotuli et cedule de transcriptis litterarum secretarum quas rex misit Marie, regine Francie, et Margarite filie sue. » Or, il n'existe plus au P. R. O. une seule lettre de la reine Marie; il n'y a dans l'*Ancient Correspondence* que trois lettres à son adresse (XIII, nos 28, 30, 31).

2. *Revue historique*, t. XXXVII, p. 319; *Journal des Savants*, juillet 1904.

3. W. W. Shirley, *o. c.*, t. I, p. 240.

devotus ejus clericus Willelmus de Sancto Albino, promptum et fidele obsequium cum salute. Venerunt nuper ad sedem apostolicam a vestra majestate transmissi fideles vestri, viri prudentes et providi, Godfridus de Craucumb et magister Stephanus de Lucy qui sub testimonio Dei et totius Curie in negociorum vestrorum promotione procedunt fideliter et attente. Ipsi etiam et vestre littere mihi exhibite ab eisdem injunxerunt mihi ut cum eis intenderem eisdem negociis promovendis, quod ego, teste Altissimo, et tota Curia feci et facio fideliter quantumcumque possum et scio. Latores etiam presentium fideles cursores vestri Nicolaus et Willelmus predictos dominos G. et magistrum S. prevenibant quantum decuit ad sedem apostolicam veniendo, et domino pape et dominis cardinalibus et mihi vestras reddiderunt litteras, debita sedulitate servata, predictorum dominorum prenunciando adventum. Ipsi equidem [qua ratio]ne me habui circa eos, et si sollicite circa mandata vestra, vobis in quantum viderunt plene poterunt exponere viva voce. Quomodo eciam et cum quibus verbis et rumoribus accesserunt ad Curiam dominus R. de Kent et dominus R. Passelewe, et que et qualia et quanta ac eciam unde multa hinc et inde dicuntur de statu vestro et regni vestri a domino papa et fratribus, credo quod predicti domini G. et magister S. vos reddent suis litteris et nunciis istis certos. Cum autem a quibuslibet audiam majestatem vestram plene et perfecte regnare et honorem vestrum et bona de die in diem per Dei graciam ampliari, toto mentis affectu gaudeo, grates Domino referens, exorans eciam ut Dominus circa vestram exaltationem semper continuet manum suam, et eos qui patrimonii vestri occupationi incumbunt et vos emulantur emulatione non Dei aut cito vestre paci restituat aut quantum ad temporalia conterat et confundat. Ego equidem misi nuper ad vos nuncium meum qui debuit ad vestram venire presentiam statim citra festum Natalis Domini preteritum nuper, et omnia negocia pro quibus missus fueram circa dominum Luwelinum et alia dominationi vestre transmisi per ipsum, statum quoque qui tunc erat in Curia et labores meos et debita pro expensis vobis et dominis predictis nunciis vestris, qui, et si debeam ulterius pro aliquo tempore hic remanere et etiam de solutione debitorum meorum plene, Deo dante, deliberabunt. Ego enim ad omnia bona vestra sum, fui et ero paratus omni tempore vite mee, nec est dignum quod a tanto domino sub voragine usurarum captivus in terris alienis exponar. Ad hec si etiam in ampliatione redditum vobis placeret providere mihi, sicut vestra ipsa sublimitas et dominus justiciarius et alii consiliarii vestri firmiter promiserunt, nec mirum esset nec malum. Melius enim dives si pauper bene servio et servivi.

Sciatis quod continuos rumores audiveramus in Curia quod dominus comes Tholosanus expulit circa omnes Gallicos de terra sua[1], et vir

1. Il est plus amplement question des affaires de Raymond, comte de Toulouse, dans un bulletin de nouvelles (Anc. Corr., XLVII, n° 73) qui, comme beaucoup d'autres, est dépourvu de formules initiales et finales, mais qui a

providus et fidelis vester magister W. de Avenione est in Curia pro absolutione ipsius comitis, dante Domino, impetranda. Preterea sublimitas vestra sibi precaveat contra regem Navarre. Sciatis quod tam predicti domini quam ego videramus et legimus litteras domini epis-

sans doute été expédié de France en 1226 (cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. VI (1879), p. 598) :

« Dominus legatus excommunicabit Raymundum in presenti qui se dicit comitem de Tholose et omnes illos qui eum adjuvabunt et fautores suos et omnes turbatores regni Francie, si fuerunt de regno Francie vel de extra regnum, et faciet eos excommunicatos denunciari per totam legationem suam, nec relaxabitur illa sentencia donec turbatores vel guerreatores regni sint extra regnum et donec interceptiones, dampna et injurias quas fecerunt prius emendaverint competenter domino regi et suis. Quod si aliqui de regno Francie guerram moverent inter se nec pacem facerent vel treugam darent ad mandatum domini regis, ipse legatus excommunicaret eos donec pacem facerent vel treugam et competenter emendarent domino regi et injuriam passis factas interceptiones contra defensionem domini regis. Preterea transcriptum legationis sue tradet legatus domino regi sigillatum sigillo suo et sigillis archiepiscoporum, episcoporum regni Francie presentium, et similiter faciet apponi sigilla eorumdem archiepiscoporum et episcoporum in sententia excommunicationis predicta quam faciet in presenti contra Raymundum de Tholosa, fautores et coadjutores suos et omnes turbatores et invasores regni Francie. De auxilio quod facit Ecclesia domino regi poterit facere dominus rex voluntatem suam de expendendo illo et in terra Albigesii et alibi ubi guerra moveretur eidem. Omnes crucesignati de Albigesio et illi qui pro se mittent ibidem et terre et res eorum erunt in protectione Sancte Ecclesie quamdiu erunt in servicio Ecclesie, et habebunt easdem indulgencias et remissiones quas habent crucesignati de partibus transmarinis. Sciendum est quod dominus rex habebit decimam omnium proventuum ecclesiasticorum per totam legationem ipsius legati usque ad quinquennium, si tamen negocium duraverit, deductis expensis illis que provenerint ex cultura vinearum et agrorum, exceptis Templi, Hospitalis, Cisterciensi, Premonstratensi ordinibus qui nichil solvent de decima ista, nec prelati nec clerici de familia sua qui personaliter in hoc negocio laborabunt. Fiet autem solutio decime duobus terminis in festo Omnium Sanctorum et in Pascha, et incipiet prima solutio in instanti festo Omnium Sanctorum. »

D'autre part, les consuls de Toulouse écrivaient à Henri III en décembre 1226 (Anc. Corr., V, n° 61) :

« Illustrissimo ac venerabili domino Henrico, Dei gratia regi Anglie, duci Normannie et Aquitanie, comiti Andegavensis (*sic*), domino Hybernie, karissimo suo in omnibus et per omnia diligendo, consules urbis Tolose et suburbii, ejus devoti et fideles in omnibus, salutem in eo per quem reges regnant. Litteras sublimitatis vestre et nostrum venerabilem et dilectum concivem R. G., latorem presencium, qui ex parte vestre excellencie illas nobis obtulit et verba que ex parte vestra nobis retulit ea reverentia et eo honore quo debuimus recepimus et audivimus benigniter et devote, de quo gratulati admodum fuimus, innumeras gratiarum actiones celsitudini vestre humaniniter referentes. Nos vero mandatis sublimitatis vestre volentes pro viribus obedire, de negociis nostris bene sumus per Dei graciam solliciti et intenti, nostros inimicos pro posse nostro viriliter acriterque debellantes, inanimati fortiter quod pacem nec treugam, ut alias fuit ordinatum, inimicis domini nostri comitis Tolosani vel nostri nullatenus faciamus sine consilio et voluntate ipsius domini R.,

copi Aquensis missas ad dominum papam in quibus continetur quod idem rex Navarre vicecomitatum Herberie et Rosciam Vallem et magnam partem terre vestre in Vasconia occupavit. Super [quo] de consilio meo est quod litteras quas meliores poterimus impetremus. Bene valeat sublimitas vestra[1].

W. W. Shirley a publié une lettre d'un certain Gilles, chapelain du pape, datée par conjecture de décembre 1224, où l'on lit : « Quant à l'affaire de Falkes [de Bréauté] et d'autres qui touchent votre honneur et l'état de votre royaume, j'ai chargé maître Philippe, porteur des présentes, qui s'est toujours occupé avec zèle des affaires de Votre Majesté, de vous en informer fidèlement...[2]. » Ce maître Philippe, agent anglais en cour de Rome pendant les pontificats d'Honorius III et de Grégoire IX, est l'auteur d'une lettre à Ralph Neville, évêque de Chichester, chancelier depuis mai 1226, qui s'insère parfaitement, à l'année 1227, dans la correspondance relative à l'affaire de Falkes de Bréauté : on sait que ce personnage, banni d'Angleterre en 1225, mourut en 1226[3]. Comme la plupart des pièces de l'*Ancient*

comitis Tolosani, cum nos pro eodem domino R., Tolosano comite, in hac guerra simus, quod nobis multum placet, cum suam voluntatem in omnibus velimus modis omnibus adimplere, quod ex factis nostris apparet, muniendo et defendendo et operando villam nostram Tolose que ita est vallata ex vallis et clausuris et liciis et munimentis et armis quod nunquam fuimus melius, eo quod pro Symone de Monteforti muri et turres et clausure dirute fuerant; ita quod inimicos in aliquo non timemus, et dominus R., comes Tolosanus, vester consanguineus, sic inimicos suos et nostros studet die nocteque debellare, recuperando et auferendo terram et villas et castra sua ab inimicis [ita] quod vix aliquis inimicorum suorum coram eo audeat apparere. Et, si pecunia ei sufficiebat, cito haberet omnem suam terram recuperatam quam cum Dei adjutorio et vestri cito recuperaverit, Deo annuente. Unde vestra excellencia, de qua plenariam gerimus fiduciam et spem certam, modis et precibus quibus possumus et debemus attentius exoramus quatenus vestre nobilitatis intuitu dominum nostrum R., Tolosanum comitem et consanguineum vestrum et nos in quantum poteritis dignemini adjuvare, vestrum auxilium et consilium prestando, subveniendo et acomodando domino nostro R. Tolosano comiti de vestra pecunia quantum vestre nobilitati placuerit, cum ipse illam copiam pecunie non habeat in presenti quam eum habere deceret pro guerra et negociis arduis que multis et diversis modis geruntur ab eo, in quibus magnam pecuniam expendit. Nos vero promti et parati sumus et erimus deinceps Deo concedente ad omnem vestrum mandatum et beneplacitum faciendum. Noster dilectus ac venerabilis concivis R. G., portitor presentium, sublimitati vestre viva voce significabit ex parte nostra quedem que in litteris scribere nolumus. Cui sicut nosmetipsos de omnibus que ex parte nostra dixerit credere dignemini indubitanter. Valeat serenitas vestra, vos et illi valeant qui vos valere desiderant. Datum II° die exitus decembris anno verbi incarnati M CC XXVI. »

1. Anc. Corr., XLVII, n° 36.
2. W. W. Shirley, *o. c.*, t. I, p. 243.
3. La plupart des personnages nommés dans la lettre du clerc Philippe sont

Correspondence (et notamment de celles que nous publions ici), cette pièce a été fort abîmée par l'humidité lorsqu'elle était à la Tour de Londres, et l'on n'en peut, quelques efforts que l'on fasse, déchiffrer que ce qui suit.

Domino Cicestriensi suus Ph. clericus, salutem et debitum obsequium. Noverit discretio vestra quod dominus G. cardinalis ad falsam et iniquam suggestionem domini Roberti Passelewe quasdam literas inpetrari procuravit continentes ut dominus noster filio Falcasii terras que fuerunt patris sui et [eidem fu]erant ablata restitui faceret intuitu dicti cardinalis, quem dictus Falcasius testamenti sui executorem et ejusdem filii tutorem constituit. Cum vero earumdem tenorem inspexerimus, licet per audientiam non transsirent, videns ex hiis domino nostro processu temporis posse prejudicium imminere, ad dictum cardinalem accessi, rogans ne tales literas sub nomine suo inpetratas sustineret transsire, cum ejus esset dominum nostrum ejusdem cardinalis creaturam in jure suo protegere ac defendere et ejusdem domini nostri inimicis eumdem inpugnantibus consilium et auxilium omnino subtrahere, presertim cum dicte litere per falsissimam suggestionem essent impetrate, tum quia dictus F. protestatus in fata concessit, prout pro certo didici apud Sanctum Quiriacum ubi sepultus est, unde nullum testamenti sui executorem constituit, cum testamentum non conderet nec etiam in Anglia aliquid habuerit unde testamentum facere posset, a qua fuit abjudicatus tanquam proditor manifestus. Quod si adversus aliquem actionem haberet super debitis vel aliis, tam actionibus quam rebus ipsis, cessit domino regi, ita etiam quod prefata bonorum cessione nihil quod sub celo habuit celaret ultra summam .XL. solidorum, et hoc sponte, non coactus, sacramento corporaliter prestito, firmavit. Immo etiam omnia que sub celo habuit non sufficerent ad debita in quibus domino nostro tenebatur tam pro .VII. comitatibus et dimidio quos per septennium et amplius tenebat, de quibus raro vel nunquam compotum reddidit, tam pro aliis quamplurimis in quibus eidem domino nostro fuit obligatus. Unde. . . . . de jure nichil habuit unde testamentum facere deberet vel posset, et filio Falcasii ejusdem nulla terra restitui deberet. Ceterum [cum pater ejus] proditor esset manifestus cui jure hereditario nullus succedere debuit. Cui etiam et si filius esset fidelis. . . . . si tutor ei esset dandus, dari deberet a domino feodi cujus custodie relictus esset. Unde dictus Falcasius neque executorem testamenti neque tutorem dicto filio potuit instituere. Ob quas causas et multo ampliores eidem cardinali supplicavi

bien connus : Robert Passelewe, clerc au service de Falkes de Bréauté et des autres ennemis du « justicier » Hubert du Bourg, et Simon de Langton, frère d'Etienne, archevêque de Cantorbéry, ont leur notice dans le *Dictionary of national Biography;* Pierre Sarrasin, citoyen romain, est souvent cité comme auxiliaire et pensionnaire de la cour anglaise à la cour de Rome dans la correspondance du temps (W. W. Shirley, *o. c.*, à la table).

ne talia contra dominum nostrum procuraret inpetrari. Quibus coram eo propositis, respondit in hec verba : « Magister, ego diligo dominum vestrum contra quem [nichil] attempt[are volui; set] litere iste tantum supplicatorie sunt, quod si dominus vester vult eas exaudire ex parte Dei; si non, nulla ibi coactio [pro illa occasio]ne. » Qua non ostante promissione, adivi dominum Coventrensem, presentibus dominis Petro Saraceno et Petro Grimoaldi, soc[iis meis], et hec o[mnia sum expres]sus, adiciens quod, si litere hujusmodi sine contradictione transirent, timendum esset ut alie magis cogentes sequerentur. [Qui] unanimiter [dixerun]t quod non esset nobis tutum in aliquo offendere dictum dominum G., cum maxima pars negociorum nostrorum de eo dependeret. Processu vero temporis venerunt ad Curiam principales adversarii nostri, et domino Honorio pape in adventu eorum diversa et maxima transmiserunt exenia; qui, antequam negocia eorum erant ei plene exposita, universe carnis debitum persolvit. Cui cum succederet papa Gregorius, coram eo factum suum secrecius proponere voluerunt, cum quibus ad dominum [papam] in sero intravi. Cui statim post eos tenorem negociorum domini nostri plene exposui, presente Petro Sarraceno; a quo optimum juxta cor meum reportavi responsum; et nostri adversarii, spe sua fraudati, a palacio confusi recesserunt. Sequenti vero nocte, cum magister Simon de Langeton qui die obitus [domini] Honorii pape ad Curiam accessit ad dominum papam intrare proposuit, eumdem preveni, ad memoriam domini pape reducens que et quanta [pericula] non solum regno Anglie, immo etiam Ecclesie Romane per eum contigerunt. Unde introitus ejus in Angliam . . . . ad curiam accessit que semper consuevit zizaniam inter magnates seminare . . . . . maxime hoc tempore . . . . . Quibus dictis respondit dominus papa per hec verba : « Et nonne estis pro domino vestro hic, et nonne vultis nos opponere ei? » Et respondi quod volui pro viribus meis. Postmodum vero quesivit si dominus Coventrensis se oponere vellet; cui respondi quod nescivi, cum ejusdem familiaris esset dominus Cantuariensis. Post multas vero collationes hujusmodi, respondit quod nichil faceret in prejudicium domini nostri. Pro eodem [negocio] sepius accessi ad dominum G. cardinalem, rogans ne eum ad gratiam suam admitteret, qui mihi respondit per hec verba : « Magister, quid vultis quod faciam, ex quo habet literas domini vestri et consiliariorum suorum? vultis vos ut opponam me [omnibus]? » Hec et diversa alia proponens, ad ultimum dixit quod domino nostro super hoc prejudicium fieri non permitteret. Ad alia cum essem personaliter in audiencia .x. paria litterarum audivi sub nomine dicti domini cardinalis inpetrata. Que cum expresse essent contra dominum nostrum, prout ex tenore earum videre potestis, quarum transcriptum vobis transmitto, eis contradixi, propter quod supra modum motus est dictus cardinalis contra me. Si tales vero litere ad dominum nostrum vel suos pervenerint, non est multum curandum de illis. Cujus rei causam in adventu meo ad vos plene exponam, Deo annuente. — [Bene vero hoc] scribo ne falsas machinationes vel fraudulentas cavillationes dictorum Simonis et Roberti domi-

num nostrum vel consilium suum circumveniri permittatis. Ceterum vobis affectuosissime supplico quatenus sepedictum dominum nostrum moneatis et cum toto conamine vestro ad hoc inducatis ut viriliter se habeat in negocio de quo scitis, scientes quod in nullo est timendum de hoc quod mihi secretius dixistis. Hoc etiam non lateat vos quod, cum haberem colloquium cum cardinale de dicto Simone, mihi respondit quod ejus introitus in Angliam esset perpetua confusio domini nostri et omnium suorum. Cetera in recessu latoris presencium, scilicet die veneris infra octabas Pasche, principales adversarii nostri nichil de agendis suis expedire potuerunt. Videatis eciam quod in negocio Coventrensis ecclesie nullam moram faciat dominus noster, sed secure ad effectum illud perducat. Vale. Valeant etiam omnes quibus hec communicabitis[1].

« Maître Rostand, » chapelain du pape, qu'Alexandre IV envoya en Angleterre comme son « nonce » pour les affaires de Sicile, fut longtemps, pour ces affaires, un conseiller affidé d'Henri III. Il n'y a dans les *Fœdera* qu'un billet insignifiant de cet agent. Il est pourtant l'auteur de la lettre suivante, qui doit être rapportée au 24 juin 1257[2] :

Illustrissimo domino suo H., Dei gratia regi Anglie, domino Hybernie, duci Normannie, Aquitanie et comiti Andegavie, suus devotus clericus magister Rostandus promptum obsequium cum honore. Nuper per nuncium meum proprium excellentie vestre scripsi qualiter inter venerabilem patrem Therentasiensem archiepiscopum et me est de itinere ordinatum, videlicet ut infra tres septimanas post festum beati Johannis Babtiste simus cum domino Petro de Sabaudia ubicumque fuerit. Ceterum postquam a predicto domino archiepiscopo recessi litteram domini pape recepi continentem hec verba :

Sane in admirationem nobis vertitur vehementem quod predictus rex qui prefatum regni Sicilie negocium ex animo dicitur assumpsisse, et ad cujus promotionem totis dicebatur affectibus anelare, sic illud quasi dereliquisse ac de illo quodammodo non curare videtur, cum nec per militiam nec per pecuniam pro conducendis militibus eidem succurrerit negocio, cui novit magnum periculum imminere. Certe si bene recolis dudum eidem regi ac tibi et nonnullis aliis de consilio suo scripsimus ut, quia nos eramus ad ferendum alterius tantum pondus penitus impotentes, cum pro ipsius promotione negocii exauriverimus omnino cameram nostram, innumera contraxerimus debita, Romanam Ecclesiam multis et gravibus obligationibus astringentes, omnium quasi mercatorum morantium apud Sedem Apostolicam et multorum officialium et familiarium nostrorum et aliorum etiam pro hujusmodi necessitate pecuniis jam receptis, ita quod non poteramus de cetero mutuum invenire, idem rex festinatum ipso negocio prepararet succursum, ita quod omni difficultate et tarditate remota statim copiosam et strenuam mitteret militum comitivam; et nichilominus, ut Terra Laboris et alie terre que in Ecclesie fidelitate consistunt possint interim perseverare, incontinenti pecuniam pro conducendis ad

1. Anc. Corr., VI, n° 77.
2. Voir *Fœdera*, t. I, p. 31, 29 et 30.

hoc militibus et aliquem virum ydoneum pro capitaneo destinare curaret, ac alias hujusmodi negocio prout expediret efficaciter provideret. Set qualiter idem rex hec que sibi pro ejusdem sustentacione ac promotione negociis persuasimus fecerit non ignoras, qualiter etiam super illo negocio providerit cunctis luce clarius innotescit. Cum nec suas nec aliorum curas et vires ad hujusmodi rei prosecutionem curaverit adhibere, cum igitur predicto negocio utpote omni subsidio destituto confusio immineat et discrimen, nec possit ex parte ipsius regis aliqua super hoc ignorantia quomodolibet allegari, presertim cum hec omnia ad nostram excusationem sibi duxerimus intimandam, volumus et presentium tibi auctoritate mandamus quatinus eidem regi ex parte nostra denuncies quod, si aliquid sinistrum de negocio evenerit memorato, sibi non immerito poterit imputari. Nos enim sumus in hac parte apud Deum et homines excusati cum nullus in hoc intervenerit super hiis ex parte nostra defectus.

Super hiis igitur vestra circumspecta providencia provideat diligenter quid hec verba pretendant. Vestram autem prudentiam volo non latere quod quidam cardinalis in quadam littera sua hec verba michi scripsit :

Verumtamen, si rex Edmundus copularetur filie Manfredi per matrimonium, rex esse posset, prout creditur, mediante patris ministerio qui propter filiam genero prestaret efficax fulcimentum.

Unde litteras sub forma qua nuper de ista materia vobis scripsi dicto domino archiepiscopo et michi celeriter remittatis. Spero enim quod per illam viam ad finem venire poterimus exoptatum. Et sciatis certissime quod jamdudum domino pape et cardinalibus scripsi quantam affectionem habetis ad negocium prosequendum et quomodo corda prelatorum et omnium aliorum de Anglia huic negocio sunt adversa propter difficultatem conditionum in privilegio contentarum. Qua difficultate mitigata, vos de subsidio a subjectis vestris habendo et de nemoribus vestris ac aliis redditibus una cum decima proventuum ecclesiasticorum regni Anglie negocio succuretis memorato. Audivi siquidem quod nuncii vestri qui sunt in Curia ex hiis verbis que ad consolandum Romanam [Ecclesiam] jam scripseram materiam detractionis contra me assumpserunt. Unde pro Deo si aliquid super hoc audiatis, firmiter teneatis quod quicquid in littera illa missoria continebatur cedebat ad vestrum comodum et honorem. Hec etiam scripsi domino pape de conscientia vestra et mandato. Unde non ab ipso papa sed a quodam alio de conscientia ipsius domini pape est mihi mandatum ut sibi rescribam si aliquomodo est possibile quod, si termini essent prorogati, vos istud negocium possetis complere. Unde spero quod postquam sibi locutus fuero aliquid remedium poterit inveniri, propter quod festinanter accedo ad Curiam; et oportet quod alii nuncii vestri festinanter veniant, ut simul intremus Curiam. Datum Turonis in festo beati Johannis Babtiste. Et in crastinum ipsius festi debebam arripere iter, profecturus versus Lugdunum [1].

1. Anc. Corr., XLVII, n° 34. — L'affaire de Sicile, qui n'aboutit pas, donna

II.

On sait qu'un Recueil symétrique à celui de W. W. Shirley, *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Edward I and Edward II,* manque encore. Les « Nouvelles de

lieu à une énorme correspondance et principalement, comme de juste, à des demandes de subsides formulées par les adversaires de Manfred en Italie. — Spécimen caractéristique de ces demandes (Anc. Corr., XLVII, n° 29) :

« Magnifico et excellentissimo domino suo illustri regi Anglie Angelus, prior de Aquila, domini pape thesaurarius et capellanus, recommendationem et quicquid potest servicii vel honoris. Qualiter homines Aquile, devotissimi vestri, Teotonicorum et quorumdam proditorum exercitus in manu forti expugnaverunt vestre excellencie recolo me scripsisse. Nam apud Introducum Alamanorum cetus numero .CL., et Reatinorum ac quorumdam proditorum nobilium congregatio ordinata querebant vestrorum fidelium habitacula dissipare. Verumtamen Conditor ille omnipotens, non permittens fideles vestri culminis sic cadere, sic infringi, Teotonicorum et proditorum propositum taliter dissipavit quod ad locum siquidem ubi eos seva rapacitas congregavit die sequenti summo diluculo vestrorum fidelium exercitus, nimium de repente profectus, Reatinos et quosdam proditores quibus jam non erat notitia convertit in fugam. Teotonici vero, qui locorum exitus ignorabant, non aliter defecerunt ibidem, nisi quod sanguis eorum devotorum vestrorum Aquilentium gladios toleravit. Propter quorum expugnationem, et non minus pro sincere fidei vestrorum fidelium puritate que ad excellentiam vestram de die in diem extenditur, commotus est amyraldus perditionis filii, Manfredi nequissimi, ita quod, relictis omnibus regni controversiis, vestros querit destruere Aquilenses. Timens de futuris insigniis, dum que acta sunt et que de die in diem operantur ibidem per vestros fideles idem pessimus meditatur, constituit etiam dominum Galvanum Lancea capitaneum contra ipsos, Saracenorum et militum catervas undique ordinando, et inquantum potest vestros subditos et civitatem vestram insequi exhortatur. Propter que sublimitas vestra provideat et tante fidei puritatem Aquilentium vestrorum pensare dignetur. Nam quanto magis per nequitie filium et suos complices vestris fidelibus gravamina inferuntur, tanto magis ad vestri culminis devotionem firmissime roborantur. Ipsi enim devotissimi fideles vestri statuerunt, pro honore regio et fidelitate servanda, centum milites in expensis propriis et totidem in expensis vestris, si excellentie complaceat, ad minus per III^or^ menses continuo retinere qui inimicos suos, immo vestros, conterant et confringant. Quo circa magnificentie vestre preces porrigo subjectivas quatenus alicui de Societate Speliati vel Rolandi [Bonsign]oris seu Raynerii Bellinotis vel Dulcis, mercatorum Florentinorum, dignetur excellencia vestra precipere ac ordinare ut predicta pecunie quantitas pro predictis .c. militibus vestro fideli eorum nomine in Romana Curia persolvatur, ita quod Aquila, regia civitas, que cum alis suis regni Sycilie januas claudit et aperit, non pereat, set augmentet in melius vita regia comitante felici. Valeat dominacio vestra in evum, cui me humiliter recommando. — *Sciatis profecto quod, si totum regnum esset perditum, sola Aquila, cum vestro capitaneo et mille militibus recuperare poterit in momento.* »

Rome, » contemporaines de ces deux règnes, ne sont pas cependant, plus rares que celles du temps d'Henri III dans l'Ancienne Correspondance.

Le 5 juin 1278, Robert Kilwardby, archevêque de Cantorbéry, résigna son siège pour devenir cardinal-évêque de Porto et sous-doyen du Sacré Collège. Le 14, le chapitre de la cathédrale désigna pour lui succéder, avec la permission d'Édouard Ier, Robert Burnell, évêque de Bath et Wells, et chancelier du royaume. Le roi écrivit alors au pape Nicolas III une longue lettre, et il expédia à Rome François Accurse, son clerc, puis plusieurs autres agents, avec mission de servir les intérêts de l'élu. On prévoyait évidemment à la cour d'Angleterre que le Saint-Siège ne ratifierait pas volontiers le choix de Robert Burnell.

Voici le compte-rendu qu'Édouard Ier reçut, quelques temps après, d'un membre de la mission anglaise :

Domino suo quicquid potest subjectionis, reverentie et honoris. Die sabbati ante festum sancti Thome apostoli me Romanam Curiam noveritis intravisse; die vero lune sequenti [1] dominus papa, facta sibi relatione per illos quibus negocium postulationis Cantuariensis examinandum commissum fuerat, pronuntiavit quod, pro eo quod Cantuariensem Ecclesiam in orbe terrarum majorem post Romanam Ecclesiam reputabat, personam cui tante dignitatis apicem committeret videre volebat, et postulato ad representandum personam suam conspectui Sedis Apostolice terminum per litteras in kl. junii prefigebat. In quo, si ipsum venire non contingeret, ipse papa Cantuariensem ecclesiam de pastore idoneo provideret. Postmodum vero Johanne de Barberie in vigilia sancti Thome martiris cum vestris litteris in Romana Curia veniente, dominus Franciscus, quo diligentiorem in injuncto sibi negocio nullus usquam invenit, secundum quod per relatum cardinalium de hiis que ante adventum meum gesta fuerant et postea occulata fide inveni, et ego, cardinales de quibus specialiter confidimus et alios amicos vestros adivimus, postulantes quod nobis consulerent quid super vestris litteris facere expediret; qui omnes in uno consilio residentes dixerunt quod domino pape et aliis littere sue redderentur, ut magis eis de affectione vestra liqueret, nichil tamen supplicaremus, nisi vellemus quod summe suspectum negocium haberetur. Unde nos in crastinum Circumcisionis Domini [2] domino pape vestras litteras presentavimus; et statim, antequam vidisset quid contineretur in eis, dixit : « Domine Francisce, ego volo quod non lateat vos quod, nisi postulatus in prefixo termino venerit, nos providebimus Cantuariensi ecclesie; nec credatis quod nos

1. 26 décembre 1278.
2. 2 janvier 1279.

omittamus pro eo quod dicitur a nonnullis quod regnum tantum indiget ipsius presencia et quod omnia in ipso regno per ipsum expediuntur; quia modo venit iste, et cras poterunt alii venire nuncii, tamen nullus sibi proderit in hoc casu. » Et ridendo dixit : « Et hoc vobis nuncio, domine Francisce. » Papa et aliqui cardinales qui dominum Franciscum in prosecutione injuncti sibi negocii fuisse reputant importunum eundem per matrimonium vobis auferre nituntur, sicut mihi per ora cardinalium est expressum. Ipse tamen nichil super hoc firmare voluit sine vobis. Et super hoc quod vobis videbitur faciatis. Expedit tamen quod postulatus et idem dominus Franciscus veniat cum eodem, quia in presencia pape et fratrum majorem amorem vobis possem scribere quod credatur invenisse. — Dominus in prosperitate corporis et anime vos conservet[1].

François Accurse écrivit, de son côté, le 4 janvier 1279 :

Suo domino Franciscus suus cum omni subjectione se ipsum. Super processu negocii michi per vos commissi per magistrum Walterum de Bathonia certiorari ad plenum poteritis viva voce, et ideo, si per litteras non declaro, me habere dignemini excusatum, et potissime quia intendo in proximum ad vos in Angliam proficisci. Spero tamen firmiter quod negocium debitum et honorabilem sortietur effectum si ad terminum prefixum veniat postulatus, nam credo quod non tantum propter ejus personam set pro ecclesiarum et clericorum statu in Anglia reparando ejus presentia requiratur. Et hoc quasi firmiter credo scire. Qualiter autem papa michi responderit quando litteras vestras per Barbarinum adductas, presente Iterio, presentavi eidem, domino Antonio et domino Otthoni ipsa verba demando. Deus vos regno, mundo et mihi conservet per tempora diuturna. Datum Rome, quarto die mensis Januarii[2].

Moins d'un mois plus tard, Nicolas III nommait d'autorité John Peckham, le célèbre théologien de l'Ordre de saint François, au siège de Cantorbéry[3].

L'auteur de la lettre qui suit, Henri de Granson, appartenait à une famille qui fournit à Édouard Ier plusieurs commissaires affidés en France, en Guyenne et en cour de Rome (Othon, Guillaume, Jean de Granson). On n'a de lui que ce billet[4], qui se laisse aisément dater du 11 juin 1282.

1. Anc. Corr., XVII, n° 9. Cette pièce est attribuée par l'auteur de l'Inventaire a Itier d'Angoulême.

2. Ibid., XVII, n° 182. — Cette lettre, dans la table de l'Inventaire de l'*Ancient Correspondence*, n'est pas relevée au nom d'Accurse, « Franciscus » n'ayant pas été identifié avec le fils du célèbre légiste.

3. Ch. Trice Martin, *Registrum epistolarum fratris Johannis Peckham, archiepiscopi Cantuariensis* (Rolls series), n° DCXC. p. 954.

4. Cf. cependant Anc. Corr., XVIII, n° 33.

Serenissimo principi karissimo domino suo E., Dei gratia regi Anglorum illustri, H. de Grandisono, cum recommendatione se ad sua beneplacita et mandata. Teste propheta, patientia pauperum non peribit in finem [Ps. IX, 19]. Quid igitur de sublimitatis regie patientia humana fragilitas merito poterit opinari? Procul dubio expedit credere quod fructum centesimum recipiet in tempore messionis eterne. Et proinde, quanquam magister Johannes de Pontisara, sicut ex relatione mea literatoria vestre celsitudini alias extitit nuntiatum, in Curia Romana minus prudenter divulgaverit, ut credebam, aliqua vestre honoris magnitudini contraria, tamen per me super hiis reprehensus cum magna reverencia et timore humili se excusans respondit se nichil verbo vel facto contra vos attemptasse nec velle in futurum attemptare; vos enim super omnes specialem dominum reputabat, et si aliquando clausas litteras Cantuariensis archiepiscopi cardinalibus quibus mittebantur reddiderat, hoc ei debebat minime imputari, cum ipse ignoraret quid predicte littere continerent, nec de cetero litteras ipsius archiepiscopi vel alterius cujuscumque, maxime quas crederet voluntati vestre contrarias, recipere sive aliter reddere, nec facta eorum in aliquo promovere, sed pocius resistere, pro viribus intendebat. Quare pro prefato magistro Johanne, quem sacrosancta Romana Ecclesia die martis ante festum beati Barnabe Apostoli prefecit Wintoniensi ecclesie in pastorem, serenitatis vestre magnitudini humiliter supplico quatinus prefati magistri Johannis promotio vestre dominationi regie grata remaneat et accepta.

Nova Curie sunt quod tota Sicilia in manifesta rebellione est contra regem, et timetur ne rex Aragonum qui maximum apparatum fecit in mari intrare debeat illud regnum. Rex Sicilie magnum exercitum Neapoli congregat, contra Siculos intendens dirigere gressus suos; et nisi ista nova supervenissent, papa circa Pentecostem intendebat ire Bononiam et ab illo loco circa festum Beati Michaelis partes petere gallicanas.

Regnantem bene et diu vos faciat qui vivit et regnat per omnia secula seculorum. Actum apud Urbem Veterem, die sancti Barnabe Apostoli[1].

Maître Jean de Pontoise, archidiacre d'Exeter, qu'Henri de Granson essaie ici de réconcilier avec Édouard Ier, est bien connu comme procureur de John Peckham, archevêque de Cantorbéry, en cour de Rome, depuis le 15 novembre 1279[2]. Le 19 janvier 1282, Peckham l'avait envoyé à sa place *ad limina apostolorum* pour exposer au pape son état et celui de son église, et aussi pour solliciter « certaine grâce spéciale[3]. » C'est bien le 9 juin de cette année,

1. Anc. Corr., XVIII, n° 32.

2. Ch. Trice Martin, *o. c.*, t. I, p. 80.

3. *Ibid.*, p. 275. — Ennemi de la pluralité des bénéfices, Peckham avait refusé, en 1281, de reconnaître Richard de la More comme évêque élu de Winchester, parce qu'il détenait deux bénéfices *cum cura* sans dispense. Maître

pendant son séjour à la Curie, que Jean de Pontoise fut nommé, par le pape, évêque de Winchester. Il existe, dans l'*Ancient Correspondence*, quatre lettres de Jean de Pontoise, évêque de Winchester (A. C., XX, 12; XXIV, 60-62), et deux lettres d'Édouard Ier qui lui sont adressées (XIII, 188-189).

Ce qui a été conservé de la correspondance anglo-romaine pour le temps de Boniface VIII est assez bien connu, grâce aux *Fœdera* de Rymer. MM. Johnson et Black ont communiqué récemment à l'*English Historical Review* le compte-rendu, en anglo-normand, d'une audience de Boniface, un des documents les plus curieux qui aient été exhumés en ces derniers temps[1]. Quant au bref bulletin de nouvelles qui suit, je ne me souviens pas de l'avoir lu ailleurs que dans l'original. Les allusions qu'il contient à la réconciliation d'Albert d'Autriche avec Boniface et au traité de Caltabellotta, du 19 août 1302, ratifié par Boniface le 21 mai 1303, ne laissent pas de doute sur la date approximative de cette pièce, d'ailleurs dépourvue de toute indication de provenance.

Nova Curie sunt ista, videlicet quod dominus papa nuper confirmavit regem Almanie in regem Romanorum, decernens ipsum fore promovendum in imperatorem secundum gradus quos status altitudo requirit. Item Fredericus de Arragonia qui hactenus occupavit terram Silicie (*sic*) contra Ecclesiam jam reconciliatus est eidem et in regem confirmatus, sua perpetuo in militia rogaturus, novo sibi imposito nomine, rege videlicet Trinacrie, prout antiquitus Secilia vocabatur. Et est causa hujus nove imposicionis nominis ne dominus Carolus, hactenus rex Secilie non re sed nomine nuncupatus, regali remaneat nomine destitutus. Quoad regnum autem Ungarie super quo dudum habebatur discentio inter regem Boemie ex parte una et filium domini Caroli Martelli qui magnam partem terre illius occupat ex altera, dominus papa nuper pro possessione illius pronuntiavit, decernens regem Boemie fore vocandum ut infra certumt empus ad sedem apostolicam se transferat, super petitorio, si sibi viderit expedire, justiciam recepturum.

Indignacio autem pape concepta erga regem Francie in dies invalescit, ex quo conjicitur quod acriter intendit procedere contra eum, et jam absolvit pupplice omnes de Imperio qui tenent de eo a vinculo juramenti et confederatione initis cum eodem, decernens omnes hujusmodi marchiones, duces ac comites qui antiquitus tenebant de Imperio subesse regi Almanie in regem Romanorum confirmato[2].

Frere Thomas Jorz (ou Joyce), anglais, chapelain d'Édouard Ier,

Richard, appelé à Rome, fut remplacé, comme on voit, par celui-là même que l'archevêque avait envoyé pour le combattre.

1. *English Historical Review*, 1902, p. 522.

2. Anc. Corr., I., n° 111.

fut envoyé en 1305 par son maître au pape Clément V, qui, le 15 décembre de cette année, le nomma cardinal-prêtre du titre de Sainte-Sabine[1]. Il remercia Édouard Ier de cette promotion, qu'il lui devait, en des termes qui paraissent singulièrement embarrassés : il savait mal le français; mais la plupart des lettres missives du XIIIe et du XIVe siècle qui sont en langue vulgaire de France, même celles dont les auteurs étaient français d'origine, accusent la même inexpérience de l'art d'écrire clairement :

A tres haut prince et tres noble et son tres chier seigneur nostre seigneur le roi d'Engleterre le son prestre, ffrere Thomas Jort, par la grace de Deu et la sue du title de Sainte Sabine chardinal de l'eglise de Rome, quant qu'il puet de reverence, servise et honeur. Sire, la graunt bounté de vostre seigneurie que vous monstrés a toutz ceuz que vous amez ne semble pas que cuer de home terrien purra penser ne conceyvre quant ensint est que as gentz qui de rien vous ont servi si come jo sui, dont molt m'en poise, deignez monstrer si grant amour et naturesce come vous avez fait a ma persone quant vous me deignastes, vostre mercis, de si loinz regarder de cuer et si avant penser de moi, que fu povre ffrere mendiannt et home de povre estat qui pou de lieu vous poere tenir, et tout estoi jo en lointein pais, me voudriez si hautement honeurer et avauncer, et non pas seulement amentiuer l'apostoille de mon honeurable avauncement, mes especiaument prier par lettres et par vos messages, les queux vous aviez taunt chargié d'estre penibles et soigneus de procurer mon honeur et mon avancement qu'il ne cesserent unques taunt que la besoigne fust mené a bone fin a vostre requeste. Car sachez, sire, que le mardi prochein apres la Sainte Lucie en privé consistoire devant les chardinaux qui furent la presentz me appella l'apostoille a la compaignie des chardinaux, et meismes la nuit fist mander a vos messages, sire, la novele, et lemdemain la pronuncia en public consistoire, et puis la fist publier par tute la citée, et me fist acompaigner et honeurer plus avant que nul autre gerres de toutz ceux qui furent faitz chardinaux oveke moy, a ceo que fust avis a molt de gens, et tout pour l'amour et le honeur de vous, sire, qu'il molt crent et ayme et qui de par vous en fut taunt resquis. Dont, sire, le honeur et l'estat et le avancement que jo ai receu orendroit, je les mercie especiaument a vostre seigneurie apres Deu, a qui jo prie de cuer homblement qu'il vous rende les grauntz biens et grauntz honeurs que fait me avez ore et autre foitz saunz ma deserte, et qu'il me doint la grace et le poer que jo vous puisse servise faire que vous agreie. A quoi vous me troverez prest et apparaillé a tute ma vie a mon poer, si come jo sui bien tenu. A le saint Esperit, sire, soiez comaundé qui vous doint bone vie et longe. Escrites a Lion sour le Rone, le jour de Saint Hillere [14 janvier][2].

1. Voir le *Dictionary of national Biography,* au mot « Jorz. »
2. Anc. Corr., XV, n° 182.

Une autre lettre de Thomas Joyce, écrite quelques jours après la précédente, a été conservée :

A tres noble prince et tres honorable seignor sire Edward, par la grace de Deu roy d'Engleterre, seignor d'Irlande e dues d'Aquitaine, son prestre umble et devout ffrer Thomas par la suffraunce de Dieu du title Seint Sabine prestre chardinal, saluz et taunt come il scet e poet de service e d'onor. Sachez, tres cher sire, que l'evesque de Cestre par assent de voz autres messages qui furent a la courte nous presenta de par vous pieus que nous fumes fait chardinal cink centz florins d'or ; sur quoi, sire, nous mercions taunt come nous savoms e pooms a vostre hautesce de si large donne donée a nous ke onkes ne poioms ne ne savioms si graunt chose envers vous deservir, tout coms estee et soioms unkor prest de faire selonc nostre poeir toutes les choses qe vous purront a honor et a plaisance torner. D'autre parte, sire, nous certifioms vostre graunt seignorie qe voz messages ount pursui sagement et peniblement voz besoignes envers l'apostoile et les ount esploitez a graunt honor de vous et a apruement de vostre corone come vous saverez bien quaunt il revendront. Quant al remuement de la courte, nous vous fesoms assavoir, sire, que nostre seignor l'apostoil, tost apres le vintisme jor de Noel, ordena en privee consistorie des chardenauls que la courte feust translatee jusques a Burdeux ou il bye de estre ove sa courte a la Pasques ou tost apres, et par assentement de li pur certeines resons nous passeroms envers Burdeux par Parys et demoreroms dehors la citee a un manoir monseigneur Hughes le Despenser tout le plieus de quaresme au moyns jusque le jour de Paulme, si come nous quidoms, qar nous regardomes que la pooms nous certeinement estre trovee si vostre hautesce voeile rieus a nous mander et comander. Et la voie nostre seignor l'appostoil et la nostre sont si ordenées que nous pooms dedenz poi de jours a li venir si graunde bosoigne la demande. Les autres cardenauls par diverses voies irront et se tendront loyns de l'appostoil, qar estre pres de li serroit graunt meseese a eux et a leur mesneez pur la multitude des gentz qe les sueront. Dieu tout pieussaunt sauve vostre tres noble seignorie al honor de li et le profit du reaume d'Engleterre. Données a Lyons le jour de la Conversion Seint Pool [25 janvier][1].

Dans les anciennes archives de la Chancellerie et de l'Échiquier, les lettres de la même provenance et de la même date étaient sans doute grossièrement classées ensemble. Çà et là, tandis que tout le reste périssait, quelques paquets auront échappé à la destruction. Ainsi seulement s'explique que, dans ce qui subsiste, beaucoup de pièces soient du même mois, voire du même jour, alors qu'il n'y a plus rien pour des mois, voire pour des années voisines : ces pièces,

1. Anc. Corr., XV, n° 183.

qui, de nos jours, ont été dispersées au petit bonheur dans le fonds factice de l'*Ancient Correspondence*, ont dû, jadis, faire partie des mêmes liasses.

A la même liasse, par exemple, que les deux lettres de Thomas Joyce appartenaient certainement plusieurs pièces écrites aussi pendant le séjour de Clément V à Lyon, en janvier 1306 :

Sire, puis les darreines lettres qe nous vous enveasmes par Bon, vostre messager, vous avons esté sus les notes fere de vos besoignes et yce joedy le XXIe jour de janevoir fumes devaunt le pape ovec les notes, et il les oy et y amenda mesmes aucuns pointz; et, sire, de celui joedy tant que au jour que ceste lettre fu feite demorerent nos besoignes targées pur la mort de un frere le pape le puisné qi morust ledit joedy. Sire, nous sivoms vos besoignes quant que nous pooms. Le counte de Nicole retornera prochainement pour ce qil ne puet mie travailler hastivement, mes nous ne partiroms pas de ceste court taunt qe nous eoms totes vos besoignes oveuke nous. A Dieu, sire, qi vous eit en sa garde, et vous doint bone vie et longe. Escrites a Lyon, le XXIIIe jour de janevoir [1].

Sire, endroit de ce que vous nous avez mandé que vous estes mout enoyez de [ce que vous aviez] entendu que aucons enuis sunt avenu a nostre pere le pape e que je vous m[andasse] de ceste chouse e de son estat ausi, je vous fai a savoir, sire, que le jour de s[acre]mant au revenir de [Saint] Just fust ver Lion par une estroite charrere que on mur che[ut] sus pluseurs autres. La Dieu merci, il n'en ot mal, mais li duc de Bretagne et aucon [autre ont] esté mort de la bleceure qu'il hi receurent, dont li pape a esté mout correciez. Sire, [quant a] son estat je vous faz a savoir qu'il estoit sains et haitiez a Lion quant ceste lettre [fu faite] et avoit receu voz peticions e les avoit en tel maniere delivrez que j'entent que [vous vous] en tendrez por paiez, especialment de la besoigne de Nichole. Sire, apres ce que [ces choses furent] faites, le pape entendoit a partir de Lion le plus toust qu'il porroit, et s'en devoit aler [a Bordeaux] par les parties d'Auverne et devoit la estre a la Paques. E li roi de France se devoit a[ler a la Saint] Michiel a Poitiers de la menere(?) dou pape. Sire, Nostre Sires vous doint bone vie e lonc. A Lion, le XXIIe jour de jenver.

A monseigneur le roy d'Angleterre [2].

L'auteur et le destinataire de la lettre qu'on va lire maintenant ne sont pas des inconnus. L'auteur se nomme lui-même « Henri Ffykeis, procureur en cour romaine; » or, en janvier 1310, Clément V conféra l'office de notaire public à « Henri *Petri*, d'Ayssele, appelé Fykys, du

1. Anc. Corr., XVI, n° 117.
2. Anc. Corr., XXI, n° 149.

diocèse de Norwich[1]. » Le destinataire est John Salmon, évêque de Norwich (1299-1325), qui fut chargé d'un grand nombre de missions sur le continent par Édouard Ier et Édouard II[2].

Henri Ffykeis écrit à son patron, de Vienne, le 27 décembre 1311. Il ressort de sa lettre que l'évêque soutenait à cette date, contre des adversaires non dénommés, un procès sur une question de *First fruits* (« in causa primorum fructuum »). Maître R[obert] de Pincebek[3], de passage à la cour pontificale, avait récemment informé l'évêque que ses adversaires en cette affaire redoublaient d'activité, ajoutant que son procureur était insuffisant, ne faisait pas tout son devoir et devait être remplacé. Henri Ffykeis proteste de son mieux : les adversaires ne redoublent pas d'activité; le cours de la procédure est normal; un nouveau procureur ferait plus de mal que de bien; c'est plutôt d'avocats dont on aurait besoin, quoiqu'on en ait un bon, maître Pierre, à la vérité trop avide. Maître Robert avait ajouté que les avocats de l'évêque n'étaient pas régulièrement payés; il n'aurait pas dû dire cela, répond Ffykeis : nous avons les quittances; du reste, maître Robert ne me tient pas plus au courant de ce qu'il distribue que s'il ne me connaissait pas. Ces cachotteries ne disent rien qui vaille à maître Henri, qui se méfie de maître Robert, *nam veritas non querit angulos*. Autre chose : depuis le départ de monseigneur Albert, Ffykeis a été d'avis de remplacer ce personnage, dans le conseil de l'évêque, par un juriste habile et éloquent; maître Robert a retenu quelqu'un que, lui, Ffykeis, considère comme un zéro; l'homme qu'il faudrait maintenant, c'est Jean La Haye, que l'évêque a jadis envoyé en cour de Rome. Ffykeis rappelle en terminant qu'il y a urgence à s'assurer la bienveillance des auditeurs pontificaux dans le procès dont il s'agit. Il n'ose pas insister; mais il est temps. En post-scriptum, il exprime le désir de ne pas être tenu à l'écart, par maître Robert, soit qu'il s'agisse de désigner un nouvel avocat, ou de traiter avec les auditeurs ou de

1. *Calendars of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland*, éd. W. H. Bliss, t. II (1895), p. 65.

2. Notamment en 1311-1312. Voir Th. Duffus Hardy, *Syllabus, in english, of Rymer's Fœdera*, t. I, p. 169, 173, et la table, à son nom.

3. Ce personnage est aussi bien connu. En juin 1312, Clément V rappelle, dans une lettre en sa faveur, que l'évêque de Norwich lui avait conféré l'église d'Erpingham, avec permission d'absence pendant sept ans pour étudier aux Universités et, en outre, pendant deux ans pour étudier le droit canon en cour de Rome. Robert de Pincebek, chanoine de Dublin, était en possession de plusieurs bénéfices en même temps que d'Erpingham : Ripton Abbots, au diocèse de Lincoln; Northcolinghem, au diocèse d'York (*Calendars of entries...*, t. II, p. 97).

faire des cadeaux; car, si les choses tournaient mal, c'est sur lui que retomberait la plus grosse part de responsabilité.

Ces détails, qui nous mettent au courant des préoccupations professionnelles d'un procureur en cour de Rome, ne sont pas sans intérêt; mais on aimerait mieux en avoir sur des événements publics. Malheureusement, sur ce point (*de novitatibus Curie*), l'agent de l'évêque de Norwich s'excuse d'être bref en se référant, comme les nouvellistes du moyen âge le faisaient trop volontiers, à des lettres antérieures, que nous n'avons pas. — Le 27 décembre 1311 se tenait à Vienne un célèbre Concile général dont l'histoire, pour le dire en passant, reste encore à écrire. On venait d'apprendre la mort du cardinal d'Albano, Léonard Patrassi, décédé le 7 à Lucques, et celle d'Étienne de Suisi, ancien archidiacre de Bruges dans l'église de Tournai, conseiller intime du roi de France et cardinal de Saint-Cyriaque *in Thermis*, que l'on appelait « le cardinal de Bruges, » décédé le 12 *in Curia*[1]. La lettre d'Henri Ffykeis ne nous apprend rien à cet égard. Mais elle ajoute, ce que l'on ignorait jusqu'ici, que d'autres membres du Sacré Collège avaient été aussi très malades[2]; le bruit courait, sur l'autorité de quelqu'un qui avait l'esprit de prophétie, qu'il en mourrait dix avant Pâques et que le pape disparaîtrait aussi; du reste, ces prophéties ne se sont pas réalisées. On discutait ferme pour savoir si les Templiers seraient admis ou non à la défense[3]; tous les évêques, à l'exception de cinq ou six du Conseil du roi de France, étaient pour l'affirmative, au grand déplaisir du pape et du roi. Le bruit courait que Philippe allait venir *cum magna gente et furore*. On avait peur. Tout le reste était en suspens, cependant que le prix des vivres s'élevait énormément dans la ville surpeuplée. Les gens disaient aussi que les Toscans, avec onze mille cavaliers et quarante mille hommes à pied, se préparaient à marcher contre l'empereur Henri VII. Henri Ffykeis n'en savait ou ne nous en apprend pas davantage.

Venerabili in Christo patri, domino suo reverendo, domino Johanni, Dei gratia Norwicensi episcopo, suus devotus famulus Henricus Fykeis, in Romana Curia procurator, quicquid potest et competit servo pro domino in modo servicii, gratitudinis, reverencie vel honoris.

Per vestras quas michi dignati fuistis mittere litteras recepi nuper per magistrum R. de Pincebek fuisse repertum adversarios vestros

1. E. Baluze, *Vitae paparum Avenionensium*, t. I, col. 638.

2. Le cardinal de Tusculum, dont la santé venait de se rétablir, est Bérenger Frédol, évêque de Béziers († juin 1323).

3. *Histoire de France* (publiée par E. Lavisse), t. III, II, p. 194.

virilius solito in causa primorum fructuum prosequentes, et ob hoc quia nituntur in dies quod articuli super nullitate nuper exhibiti ponantur in relacionibus. Certe, salva sua reverencia, sicut ei tepidi et remissi fuerunt abolim, sed in ipsa causa sic adhuc sunt hodie, immo satis plus. Et hoc palam est, nam a tempore resumpcionis audiencie citra duos terminos habuimus in causa ipsa dies in quibus quicquid allegatum extitit pro parte ipsorum, nec certe pro parte nostra, non valuit .iii. denarios. Pro parte nostra ratio est quia nostris advocatis videtur quod satis dixerint in presencia auditoris cause nostre pro informatione sua, nec habent necesse plus dicere usque quo negocium fuerit in relacionibus coram auditoribus ceteris ipsius palacii tractandum, et maxime ille punctus de quo difficultas suum ortum suscipit; in quo casu satis se asserunt advocati vestri paratos pro jure vestro facere et dicere quod expedit et incumbit. Nec de hoc dubitetis, miremini vel moveamini quod negocium ipsum ponatur in relacionibus, nam jam ad illum casum venit quod, juxta debitum et naturam processus huc usque in causa ipsa habiti, ad alium actum non posset prorogari terminus nisi partes ipse vel earum altera aliquid novum vellet proponere prius non propositum, ad quod neutra pars se petivit admitti. Nec in hoc apparet virilis prosequtio partis alterius. Jam enim sunt .xxx. dies quod ultimum habuimus terminum, nec instant adversarii ut relacio fiat. Cepta fuit semel per auditorem, non tamen ad alterutrius partis instanciam, sed impeditus auditor recessit, negocio in statu quo prius relicto.

Secundo super eo quod idem R. vestri procuratoris insufficienciam arguit quodque expediret alium habere, sicut dixi eidem R., quid faceret modo novus procurator in casu in quo sumus? Certe minus nichilo. De bonis advocatis egeremus in jure copiosis, de procuratore alio non. Imo certe plus obesset quam prodesset. Procurator vester satis est instructus in facto tocius processus huc usque habiti in toto negocio. Alter veniret quem lateret forte unicus punctus per quem elidi forte posset quicquid est actum. Iste nesciret, iste minus solito curaret, et sic inter scamna duo, etc. Certe non sic in advocatis, nam ipsi tantum habent allegare super puncto super quo versatur dubietas; nec certe sic est de magistro Petro, nam revera peritus est in facto et exercicio facti. Diligit vos et est alias fidelis. Verum est quod cupidus est et frequenter exposcit.

Tercio super hoc quod dictus magister R. vobis similiter scripsit advocatis vestris non fuisse de salario satisfactum, jam bene sciebatis vos ipse pro quo tempore fuit eis satisfactum. Dum vos eratis Avinione, vos satisfecistis eis pro uno anno pre manibus; in anno proximo sequenti mandastis unum nuncium eodem quasi tempore et voluistis quod satisfieret eis pro uno alio anno pre manibus, satis antequam veniret magister Walterus; nec ille annus fuit completus ante recessum magistri Walteri; nec habuit necesse quicquam solvere magister Walterus nisi id quod solvit nomine curialitatis juxta vestrum mandatum,

nam, antequam veniret, pro toto tempore quo moratus extitit, plene fuit singulis solutum. Et hoc scire debuisset dictus magister R., nec ita vobis scripsisse; nam de manu sua propria solvit, et id habetur per acquietancias in cista vestra hic manu mea scriptas.

Tercio (*sic*) voluistis quod super hiis que in dicto negocio post resumptionem audiencie citra facta extiterunt vos reddam certiorem; super quo superius tetigi quod duos tantum habuimus terminos in quibus modicum vel nichil factum extitit. — Quid in aliis fecerit dictus R. in sumptibus, donis vel exenniis isto tempore Natalis vel alias missis, quid vel qualia quicquamve, nichil possum scire, nec plus voluit communicare mecum quid factum sit quam cum eo quem nunquam vidit. Dum tamen bene ageret tollerabilius sustinerem; sed certe veritas non querit angulos. — Sicut nudius ter vobis scripsi de absencia domini Alberti, de qua satis doleo, quod expediret alium loco suo suscitare peritum, et nominavi vobis valentem virum, in jure copiosissimum et facundum dominum Gerium de Casulis, adhuc dico sicut prius quod expediret, meo judicio, licet magister R. assumpsit unum alium pro vobis, quem sicut cifram habeo certe; tantum vellem Johannem La Haie, quondam missum vestrum. — Item, priusquam necessitas vel utilitas id exposceret, volebatis habere aliquos de auditoribus palacii in jure vestro super hac causa instructos qui assisterent et in jure vestro faverent. Parcatis mihi, pater reverende, pro Deo; nunc imminet tempus nec instatis. Forte pluribus intenti his vacare non potestis, sicut certe expediens esset . . . . . Non audeo plus dicere ne indignemini, nam alias scripsi istud idem, licet per alia verba.

De hiis que contingunt tamen nescio quid amplius significem. De novitatibus Curie multa vobis scripsi pridem que jam spero vos perlegisse, et scio pro firmo vos habere in presenti que ad presens ob hoc iterum in istis litteris inserere pretermitto. Recentia sunt de morte domini cardinalis Albanensis in civitate Lucana. Item de morte domini cardinalis de Brugis qui hic obiit in Curia. De domino cardinali Sabinensi, legato in Ytallia, qui relictus est quasi mortuus sine spe evasionis. In eodem quasi puncto fuit dominus Tusculanus, sed Deus eum liberavit. Pro firmo refertur secundum dictum cujusdam qui spiritum prophetandi refertur habere quod citra Pasca .x. per eosdem passus transibunt et alius cum eis quem non audeo nominare. Circa factum Templariorum magna est altercacio an ad defensionem sui juris debeant admitti. Pro ipsis instat major pars prelatorum, immo omnes, .v. vel .vi. Gallicis de conscilio regis Francie exceptis. Papa movetur ob hoc vehementer contra prelatos. Rex Francie satis plus; et est in veniendo cum magna gente et furore. Timemus ipsius seviciam et tremimus ob ejus adventum. Creditur quod propter hoc saltem fuit prorogatio Conscilii, nisi deterius fiat, si rex suum non habeat optatum. In brevi speratur pro firmo quod aliunde papa se transferat, maxime propter insufficienciam istius loci. Quo tamen tendat ignoratur. De

aliis breviter qui Conscilium contingunt nichil tractatur, sed omnia manent in suspenso. Omnia breviter sunt hic cara. Certe plus boni habebatur Avenione pro uno denario nigro quam hic pro sterlingo. Nullus hiis temporibus factus fuit cardinalis; de multis tamen publice dicebatur; gaudeo non scripsisse quod palam erat apud omnes. De Imperatore nichil adhuc aliud refertur quam id idem quod pridem vobis scripsi. Acies Tuscorum paravit se contra eum in manu potenti usque ad xi^m equitum et quadraginta milia peditum bene munitorum. Alia, pater reverende, hic ad presens non occurrunt nova. Ego tamen non cesso rogare Deum quod bonam et felicem ac longam vitam vobis donare dignetur per annos centum millenos et tempora plura. Datum Vienne, in die Sancti Johannis Evangeliste anno Domini CCC XII.

Non esset malum quod si magister R. deinceps vel advocatum de novo pro vobis debeat procurare vel cum auditoribus tractare vel pangere aut dona seu exennia mittere, quid, saltem aliquid, sciam. Presertim vellem esse presens in advocatorum informacione et aliorum qui in causa ipsa interponunt pro nobis. Nescio autem quo zelo multi ducantur. Et in casu, quod absit, majus posset mihi imminere periculum vel scandalum quam sibi, sicut, vestri gracia, plus habeam de emolumento[1].

Les intrigues et les affaires sans nombre qui occupèrent les nombreux représentants d'Édouard II et des dignitaires de sa cour en Avignon ont laissé assez peu de traces; mais il est hors de doute que des centaines de lettres, du genre de celle d'Henry Ffykeis, qui précède, et de celles d'André Sapiti (1314), dont j'ai publié ailleurs les passages intéressants pour l'histoire générale[2], furent alors expédiées à Londres. En grand nombre affluaient aussi les billets — presque tout en sous-entendus et en annonces de prochaines communications verbales, suivant l'usage du temps, — dont il suffira de donner ici deux exemples typiques. L'un et l'autre figuraient sans doute, autrefois, dans la même liasse que les longues lettres de Sapiti qui sont parvenues jusqu'à nous.

Domino suo reverendo Waltero de Bedewynde, thesaurario Eboracensi, suus clericus, si placet, Willelmus de Ros, se ipsum totum ad precepta paratum. Litteras vestras recepi de magistro Adam de Orletone seu de Hereford die dominica ante confectionem presentium inter alia continentes quod quandam petitionem quam idem magister Adam mihi deferebat ex parte vestra cum celeritate expedirem. Revera, [Camera]rio interveniente, spero eam expedire inter primas expediendas, nam Camerarius habet eam. Item continebatur in eadem littera quod magister Adam impenderet auxilium suum et consilium circa expeditionem dicte peticionis; dubito quod non foret sanissimum con-

1. Anc. Corr., LVIII, n° 16.
2. *Journal des Savants*, août 1904.

silium multum cum eodem conferre super negociis vestris, nam Pe. et Andreas Sapiti sunt unanimes in omnibus, unde absque ipso negocium vestrum occasione predicta melius expedietur. Preterea non credo quod Johannes Vanne solvet ducentos florenos de quibus sibi et mihi scripsistis, sicut intellexi per verba sua. Miror multum quod mihi non scripsistis super hiis que vobis alias scripsi de Andrea Sapiti. Jam in dies querunt a me clerici in camera domini Camerarii : « Quando veniet littera domini vestri ? » et nescio eis respondere. Quare vobis supplico devote quatinus, si placeat vestre dominationi, mihi super predictis scribere non omittatis, mihi clerico vestro precipientes. De hiis que video latius et plenius vobis scribam cum negocia vestra fuerunt expedita, que ad presens ob causam scribere pretermitto. Vos diu conservet Altissimus et semper in honore. Scriptum Avinione, die .x. mensis maii. — Ad hec, domine mi reverende, qualiter nuncii regis Anglie negocia pro quibus venerunt ad Curiam expediunt et expedient et quid facient vos celeriter certificare non omittam. Ex parte regis presentatum est pape in pecunia et in aliis usque ad valorem .xxx^m. florenorum auri die lune ante confectionem presentium [1].

Potentissime et carissime domine mi, utinam vobiscum essem, ut multa vobis explicare valerem que littere hiis diebus non audeo commendare, eo quod per custodes itinerum regni Francie aperiri dicuntur, nec credentie committere portitoris, quem, licet multis temporibus probaverim servitorem fidelem, non tamen ad hoc ydoneum reputavi. Eum tamen qui Hospitalariorum fallaciis turpiter est deceptus, et me, vestre dominationis benevolentie quanto possum humilis recommando, cui crescat honor et gloria sicut opto. Datum Avinione, die .xxv. novembris. Vester Raymundus Subirani.

Magnifico et potenti viro domino Hugoni Dispenserii, illustrissimi domini regis Anglie [cam]bellano [2].

1. Anc. Corr., L, n° 29. Cf. un autre billet du même, Ibid., n° 30.

2. Anc. Corr., L, n° 48. — Il est question de ce personnage, *R. Subirani*, dans les lettres de Sapiti, précitées. Dans la première, du 31 août 1314 (Anc. Corr., LV, n° 47), Sapiti, s'adressant à Édouard II, s'exprime ainsi : « Serenissime princeps et domine, scripsi vestre regie majestati omnia que per dominum Ramundum Sobirani et me facta fuerunt cum domino Marchione, quondam domini pape nepote, per plures nuntios, et sicut dominus Ramundus et ego debebamus communiter majestati vestre scribere et significare predicta. Et dictus dominus Ramundus, asserens mihi se magnis negociis occupatum, dicebat quod adhuc scribere non poterat nec usque nunc potuit. Et responsio Marchionis, prout per alias binas litteras scripsi vestre regie majestati, quam dominus R. et ego significare debemus et mittere, fuit in effectu et est talis : quod dominus papa oneraverat eum [de volunta]te sua de quibusdam negociis faciendis et per sacramentum, et quod eum oportebat habere dictam pecuniam quam citius posset ad dicta negocia expedienda; tamen volens placere majestati regie vult quod sibi assignentur proventus et redditus annui costume de Marmanda et

Signalons enfin les lettres de quémandeurs, cardinaux, neveux du pape, etc., qui envoyaient volontiers dans toute la chrétienté des « nouvelles de la cour, » à seule fin de se rappeler personnellement au bon souvenir des dispensateurs de pensions ou de bénéfices :

A tres haut et tres noble homme, son tres chier et tres amé seigneur monseigneur Johan de Bretaigne, conte de Richemond, Bertram

alicujus vel aliquorum locorum in ducatu, ita quod infra octo, sive novem aut decem annos proxime futuros sit sibi satisfactum de dicto debito, facto computo diligenti de . . . . . Et si hoc fiat sibi alii erunt contenti et ipse cum eis de dicta assignacione, et totus ducatus et proventus alii revertentur ad manus vestras et [successorum] vestrorum. Et de hujusmodi responsione sua cui effectum videre potestis dominus R. et ego debemus vos certos reddere per nostras communes litteras quas mittemus majestati vestre quando dominus R. venerit ad partes istas de partibus Montispessulani in quibus est pro negociis domini regis Francie, ut dicit. Qui dominus Raymundus postea venit Avenionem post diem quam assignaverat michi pro hujusmodi responsione facienda et ibidem fuit cum uno magno preceptore de ordine Hospitalariorum, et cepit scribi facere litteras dirigendas vestre regie majestati in die vigilie beati Bartholomei, et illas una mecum debebat mittere mane sequenti per nostros duos communes nuncios majestati vestre. Ipso autem mane se asserens diversis negociis occupatum, dixit quod eum oportebat ire cum quodam milite, domino Bertrando nomine, usque ad Aquam Mortuam, quem dicebat iturum pro negociis domini regis Francie ultra mare, et quod pro certo esset in Avenionem reversus die martis proxime secutura in prandio; nec ipsa die martis nec mercurii venit, set die jovis proxime misit mihi Francischinum, familiarem suum, quod ipse venire non poterat Avinionem et quod mitterem sibi unum nuncium qui una cum uno de suis nunciis majestati vestre deferret litteras supradictas. De quo miror, quia ipse et ego illas debemus communiter mittere, et vult illas per se dirigere. Nichilominus vado ad eum ut dicta responsio non differatur ulterius, et nuncium mittam cum suo si sibi placuerit, secundum quod ipse ordinavit mecum. Nichilominus tamen effectum responsionis dicti Marchionis scripsi majestati vestre per alias litteras sicut per istas. Et cogitavi in meipso quod si responsio Marchionis vobis placeret ad presens deberetis constituere [procuratores] vel quemdam procuratorem cum sufficienti mandato d[irecto] dicto domino R., cujus consilio ducitur dictus Marchio, quod ordinaret et notam faceret mandati ordinandi per vos in personam procuratoris vel procuratorum vestrorum quod assignarent costumam de Marmanda et aliquos alios redditus dicto Marchioni, et totum alium ducatum et proventus quoslibet sine ulteriori dilatione reducerent ad manus vestre regie majestatis; et sic dixit se facturum. Dixit insuper dictus dominus R. quod multa alia significabit majestati vestre per vos utiliter in ducatu Vasconie peragenda. De quibus si significaverit, ordinabit circa illa prout ordinanda decreverit vestra regia celsitudo. »

Le 7 septembre suivant, Sapiti écrit de nouveau (Anc. Corr., XXXIV, n° 176) : « Dominus Raymundus Sobirani scribit per suas proprias litteras responsionem quam ipse et ego habuimus a dicto Marchione, et ipsam mittit ipsa die majestati vestre per nuncium suum, cum quo mitto unum de meis, ita quod directe ducat dictum nuncium domini R. ad pedes vestre majestatis. »

de Samat, chevalier, conte de Campaigne et neveu de nostre seigneur le pape, honeurs et reverences, lui prest et appareillez a fere sa volonté a son pooir touz jourz comme a son tres chier seigneur. Sire, por ce que nous entendons que vous orriez volontiers bones novelles de nostre seigneur le pape et de ses cardinals et de voz autres amis de court de Rome, vous feis, sire, assavoir que, Dieus merciz, le dit nostre seigneur, les cardinal et touz voz amis par deça estoient seins et heitez quant cestes lettres furent faites, ce que nous doint Dieus touz jourz a oïr de vous. Sire, nostre seigneur nostre pere, que Dieus absolve, et nous, si comme vous savez, servimes nostre seigneur le roy d'Engleterre en tote sa guerre de Gascoigne a nostre petit pooir, et perdismes, sire, tout quanque nous avions pour la reson de ladite guerre; ne onques encore, sire, par nostre seigneur le roy, que Dieus absolve, ne par nostre seigneur le roy qui ore est, ne eumes encore ne pour nostre service nul guerdon, ne pour dommages que nous receusmes nul restor. Et le roi, sire, a vous, sire, et a l'evesque de Norwyce et a monseigneur Gui Fferre et a monseigneur Guillaume Inge envoie une lettres closes pour nous. Vous prions, sire, tant chierement comme nous poons, que lesdiz lettres vuillez mettre en evre et fere, sire, s'il vous plest, en telle maniere que nous qui somes tout vostre et a vostre commandement, et que nous qui avons servi le roy et servirons touz jourz a nostre pooir, en puissons sentir que vostre seigneurie nous ait valu. Sire, vostre volenté en totes choses, s'il vous plest, nous vuillez fiablement touz jours mander comme a celi qui est tout vostre et qui volentiers et de cuer ferions chose qui vous pleust. Nostre Sires vous doint bone vie et lonc. Donné à Avignon, le xvie jour de mars[1].

Ch.-V. Langlois.

1. Anc. Corr., L, n° 37.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite et fin*[1].)

Louis XV pouvait, en homme d'esprit qui connaissait l'état déplorable des finances, deviner la fin de la chanson, et cela sans divination. Mais on a voulu que la superstition y eût quelque part; voici la vieille légende des Bourbons : « Catherine de Médicis, qui haïssait la famille, avait, dit-on, consulté les tireurs d'horoscope sur le sort des successeurs de son fils, et c'est ainsi qu'elle vit d'avance l'histoire jusqu'à Louis XVI. Le règne de Henri IV lui apparut dans une lumière brillante; la fin seule du règne semblait obscurcie par des nuages. Louis XIII se montrait sous un jour tantôt pâle tantôt éclatant, mais gardait sa sérénité jusqu'à la fin. Le règne de Louis XIV semblait sous une longue bande de lumière étincelante que venait engloutir un orage. Sous Louis XV, il passait des tempêtes, sans s'arrêter toutefois. Enfin, Catherine de Médicis aperçut le règne de Louis XVI enveloppé de ténèbres affreuses, impénétrables; une obscurité terrible s'étendait sur tout l'horizon, sillonnée çà et là d'éclairs; et au milieu de sa joie, la reine trembla, saisie d'horreur, quand sa vision s'évanouit au milieu d'une ronde de chats et de rats, au bruit de la terre gémissante, et s'effondra dans l'abîme avec un grondement sourd. »

Si je n'avais été habitué avec soin, dès ma tendre enfance, à ne croire à aucune espèce de revélation surnaturelle, je croirais avoir assisté moi-même à cette vision. Je laisse à ceux qui lisent Moïse et les prophètes, et qui, par conséquent, savent interpréter les songes, le soin de décider si je suis loin de compte, nous dit un témoin oculaire de ce qui suit.

CVIII.

Depuis quelques jours, dit-il, on s'attendait à des scènes violentes.

1. Voy. la *Revue historique*, t. LXIII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321; LXVIII, 70; LXIX, 302; LXX, 68; LXXII, 314; LXXXI, 35 et 301; LXXXII, 53; LXXXIII, 300, et LXXXIV, 71.

La fermentation du peuple est d'autant plus violente qu'elle est silencieuse. Mais on voyait si peu de pronostics, que les mesures du *Directoire* étaient considérées comme de vaines précautions, et quand, le 20, j'entendis battre la générale, je trouvai inutile de quitter ma table de travail. Paris est si grand qu'on peut livrer bataille à l'une de ses extrémités tandis qu'à l'autre on chante et on danse. Je ne m'aperçus de mon erreur qu'en sortant à quatre heures de l'après-midi pour aller dîner. Rue Saint-Honoré, la foule était houleuse. On disait que M. Santerre avait remis à l'Assemblée une pétition à la tête de quinze canons et de vingt à trente mille hommes. — La députation des faubourgs, après avoir défilé devant l'Assemblée nationale, s'était dirigée vers les Tuileries, où on l'avait introduite. Il n'en fallut pas davantage pour me pousser vers le Carrousel, où je comptais satisfaire ma curiosité et mon amour des scènes populaires. J'y vis des canons; on me dit que le peuple avait fait sauter les portes du château et y avait pénétré sans autre forme de procès. Mêlé à la foule, j'avançai malgré moi. Je ne saurais dire comment je montai l'escalier, tout ce que je sais, c'est que je ne tenais pas à pénétrer dans le château. « Le roi! le roi! » A ce cri, je me dressai sur la pointe des pieds, et je le vis aussi bien que je pus le voir sans lunettes, car il n'y avait pas moyen de les sortir de ma poche pour les mettre sur mon nez. Heureusement que la silhouette du roi est d'un contour si frappant que les yeux les plus myopes réussissent à la distinguer; je vis donc assez distinctement le roi, le dos vers la fenêtre, coiffé d'un petit bonnet rouge, orné d'une cocarde tricolore. Jamais de ma vie je n'ai rien vu de plus tragi-comique : celui qui commandait autrefois des millions d'hommes, qui valaient plus que lui, l'arbitre de l'Europe, était assis là, — vous connaissez la taille bizarre des Bourbons, — il feignait la gaîté. — C'était polichinelle forcé de rire au carnaval malgré ses violentes coliques. Un jeune homme avec un gilet rouge semblait être le conseiller du roi, il lui parlait sans cesse; on m'a dit plus tard que ce jeune homme avait suivi le roi pendant trois heures et demie, lui reprochant vertement dans les termes les plus amers son règne et sa conduite. On dit que la reine, Mme Élisabeth et toute la famille étaient dans la salle ; je ne les ai pas vues. La foule était odieuse; elle vociférait contre le roi les plus grossières injures; on l'appelait cocu, cochon et de noms intraduisibles. Cependant, Sa Majesté faisait de vains efforts pour parler. On lui vit une carte de Jacobin à la main, puis il agita une sonnette, mais il ne put obtenir le silence. « Je demande la parole, citoyens, écoutez-moi, » mais ces paroles ne faisaient aucun effet. Enfin, M. Santerre intervint. « Que diable, » s'écria-t-il, « si nous voulons tous parler à la fois, ce n'est pas le moyen de s'entendre, nous n'en sortirons pas, n'entendez-vous pas que le roi veut parler? » Son éloquence de sans-culotte fit de l'impression, et le roi, profitant d'un instant de silence, dit d'une voix assez ferme : « J'ai juré le maintien de la Constitution, je jure maintenant de m'y tenir fidèlement. » Le reste se perdit, car de toutes parts on criait :

« Oh! il ne s'agit pas de cela, vous nous avez souvent fait des promesses et manqué de parole, nous ne vous croyons plus. Nous ne voulons plus de faux serments, retirez votre veto, rendez-nous les ministres patriotes. » — Pendant ce temps, la garde invitait tous ceux qui s'approchaient d'elle à bien vouloir évacuer la salle, et cela avec la politesse avec laquelle on invite une dame à la danse. « Fichez-moi la paix, » entendis-je dire, « nous avons plus de droit à être ici que ce gros cochon avec sa maîtresse. C'est nous qui payons pour que l'autre puisse se gaver et se meubler. » Tout à coup, l'attention se reporta sur le roi, on disait qu'il buvait à la santé de la nation, je ne vis que la bouteille renversée. « Ce n'est pas assez qu'il se soûle à table, » dirent des voix éraillées, « il faut encore qu'il se soûle ici. » On ne saurait dire à quel point cette rasade nuisit au roi. Le peuple a un instinct à qui ces traits n'échappent point. A un autre moment, et dans d'autres conditions, on aurait tenu grand compte au roi de boire dans le même verre qu'un homme du peuple; maintenant, les sans-culottes eux-mêmes considèrent cette condescendance à faire passer la même bouteille de bouche en bouche comme une vile flatterie, un acte hypocrite et méprisable.

Deux ou trois députés avaient cherché à calmer le peuple, mais sans le moindre succès. M. Isnard, qui commença son discours par ces mots : « La patrie à genoux vous prie d'être calmes, » fut sifflé. « Taisez-vous, bavard, » lui criait-on, ce qui n'empêcha point M. Vergniaud de se faire hisser pour essayer d'user de son autorité. Il eut à peine le temps de commencer sa mercuriale : « Citoyens! quelle conduite! ne nous aviez-vous pas promis de rentrer tranquillement chez vous? » On l'interrompit de toutes parts en criant : « Bah! bah! à bas la motion! » On dit que le maire allait venir. M. Péthion, debout sur les épaules de deux grenadiers, entra; les gens se découvrirent; on le salua au bruit des piques; il se fit un profond silence et le maire dit à peu près ce qui suit : « Citoyens, vous avez remis au roi une pétition, vous en aviez le droit; la réponse du roi, s'il vous la donnait ici, ne pourrait être considérée comme librement consentie; il a le droit de vous la refuser, mais vous n'avez pas le droit de rester ici contre son gré. Vous m'avez promis de vous conduire d'une manière digne et courtoise, je crois que vous l'avez fait; retirez-vous, ne souillez pas une si belle journée par des menées illégales, ne donnez pas à vos ennemis matière à de nouvelles calomnies. »

Le silence respectueux fut interrompu par de vifs applaudissements, et comme j'étais près d'une porte, souffrant de la chaleur et de la presse, et craignant quelque mauvais coup, car il suffisait d'un seul insensé pour transformer la farce en tragédie, je me hâtai de donner l'exemple d'un bon citoyen; un des premiers je sortis de la foule, mais j'eus le chagrin de voir que personne ne me suivit et que j'avais inutilement perdu une occasion d'observer les événements les plus extraordinaires.

Le but principal du peuple semble avoir été avant tout de forcer le roi à rappeler les ministres et à reprendre son veto. S'il y avait eu un projet de régicide, comme le prétendent les journalistes de la cour, qui eût pu empêcher les lazaroni, dans les mains desquels étaient le roi et sa famille, de le mettre à exécution? La foule n'avait qu'à avancer pour forcer tous les membres de la famille royale à sauter par la fenêtre.

D'ailleurs, personne ne peut excuser cette scène; elle était inconvenante et illicite, contraire à cette calme sécurité à laquelle chaque citoyen a droit. Mais de ce que quelques gens du peuple, en culottes déchirées, aient eu l'insolence de défiler dans les appartements du roi armés de leurs misérables piques, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il y ait eu quelque noir complot; par bonheur, il ne suffit pas d'avoir des habits troués pour être un meurtrier ou un brigand. Tous n'étaient pas des lazaroni, la majorité se composait d'honnêtes ouvriers et d'habitants des faubourgs. D'ailleurs, si je prends ici la défense des intentions de la foule, je n'entends pas affirmer que la vie du roi ne fut pas en danger; il pouvait se trouver quelque fou furieux dans la salle, et peut-être certaines gens y comptaient-elles. J'ai entendu plaindre un jeune homme d'avoir manqué de courage pour poignarder le roi; deux fois, disait-on, il avait levé la main, et deux fois il l'avait laissée retomber. Il est impossible de calculer les suites possibles d'une telle aberration. Peut-être la cour même y eût-elle trouvé son compte, à en croire une anecdote, dont je garantis l'authenticité. Un jeune homme tout à fait respectable s'était, comme sans doute beaucoup d'autres, déguisé en sans-culotte, par patriotisme philanthropique, et, muni d'une pique, il s'était mêlé à la foule, résolu, s'il le pouvait, à empêcher des excès. Il s'appuie contre une tapisserie derrière laquelle il savait que se trouvait une porte. Quelqu'un de la cour s'approche de lui et lui dit d'un ton familier : « Savez-vous bien, camarade, que vous êtes appuyé contre une porte, et quelle bonne prise on pourrait faire là? Elle mène dans la chambre de l'abbé de l'Enfant[1], où vous trouverez l'évêque de Clermont. » — « Bon, bon, » répondit le jeune homme, auquel je dois ce rapport, « je saurai me servir du renseignement, » et il s'appuie encore mieux.

CIX.

Le roi et sa famille, abstraction faite des exagérations des journaux de la cour, ont montré dans cette circonstance un courage rare. Ils avaient tous communié le matin, ce qu'ils font maintenant tous les deux jours. Le prêtre avait promis au roi la couronne divine. Il a donc montré pendant toute la journée une sérénité extrême. Il répondit à un député qui vint lui dire qu'il voulait partager le danger : « Je n'en connais pas. » Il dit à un grenadier : « Mettez votre main là et dites si mon cœur bat plus vite qu'il ne doit? Cela vous étonne? Oh! la cons-

1. Alexandre-Charles Lenfant (1726-1793), confesseur du roi.

cience d'un honnête homme qui n'a pas de reproches à se faire est toujours calme. »

Il n'est pas vrai qu'on a ouvert les portes à coups de hache et qu'on a poursuivi la reine un poignard à la main. Mais Santerre lui a dit : « Madame, vous savez que le peuple vous hait, et cependant vous êtes en sûreté au milieu de la foule; je vous garantis qu'on ne vous fera aucun mal. Il ne dépend que de vous d'être vénérée et aimée comme l'aimable enfant sur vos genoux. Dépouillez-vous de votre haine pour la France! Déterminez votre époux à demeurer fidèle à la Constitution, et vous verrez des jours plus heureux que ceux d'une vaine et pompeuse majesté. »

On a présenté au roi et à ces dames des cocardes blanches et des cocardes tricolores; tous ont, naturellement, choisi les tricolores.

Merlin a plaisanté d'une manière grossière avec Mme Élisabeth; elle cherchait à mater l'ours par quelques paroles aimables.

CX.

J'ai donné une peinture fidèle de tout ce que j'ai pu voir ou entendre, laissant à d'autres le récit complet des événements; ceux qui voient dans la royauté une duperie dangereuse et qui considèrent Louis XVI comme un traître n'ont pas été plus émus de cette journée qu'un bourgeois de Genève au XVIe siècle n'eût été ému d'apprendre que la populace de Rome avait promené l'Antéchrist et toutes les Éminences à âne à travers la ville en les couvrant de huées. Mais la fraction de la garde nationale qui est dévouée à la royauté et qui hait ses adversaires écume de rage de n'avoir pas pu coup férir; le maire a été insulté, quelques fonctionnaires municipaux ont été maltraités. La cour aurait volontiers tiré parti de cette disposition de la garde nationale, si bien que le ministre s'est plaint à l'Assemblée nationale des menaces d'un nouveau soulèvement et que la cour a fait répandre dans les faubourgs la nouvelle de l'arrestation du maire. Ceci devait provoquer un mouvement donnant l'occasion de terrifier le peuple.

La reine et son époux flattent la garde nationale. Les aristocrates les plus avancés commencent à se familiariser avec elle; quelques-uns même s'y sont fait recevoir. Bientôt elle comptera une foule d'adversaires de la Révolution. On compte ainsi la neutraliser, bien qu'elle n'ait prêté serment qu'au roi constitutionnel et non au roi des aristocrates.

Pendant ce temps, la fermentation se répand de plus en plus de la capitale sur les départements. L'Assemblée est inondée d'adresses dont la plupart sont de violentes attaques contre le roi. Dans l'état actuel des choses, un conflit me semble inévitable. Les faubourgs s'apprêtaient lundi à une attaque en règle du château des Tuileries; Péthion, qui en fut informé à temps, parcourut les ateliers pour dissuader les meneurs. Les adversaires du peuple, fortifiés par la présence de Lafayette,

eussent aimé cette tentative. Les partis, que je réduis à deux, quoique leurs subdivisions mêmes comprennent des éléments hétérogènes, ont l'un et l'autre de graves reproches à se faire, si l'on a recours à des actes violents au lieu de s'en tenir à la légalité. Il serait difficile de dire lequel des deux a commencé à l'enfreindre.

Il est regrettable que l'Assemblée Constituante ait si peu consulté Sieyès, surtout en ce qui concerne le clergé; sa raison et ses sages conseils eussent dû prévaloir. Dieu sait quelles peuvent en être les conséquences! Le ressort du fanatisme est beaucoup moins relâché qu'on ne le croit dans l'intérieur du royaume. J'ai pu m'en convaincre dans mon dernier voyage en Auvergne et en Languedoc. Le monstre hante encore ces régions montagneuses, ainsi que quelques départements de la Bretagne. Par malheur, l'imprudence des révolutionnaires lui a jeté une abondante pâture.

Comme tous les cultes doivent être protégés sans qu'aucun soit favorisé et que les luttes entre les prêtres assermentés et non assermentés ne cesseront que quand on cessera de mettre les uns au-dessus des autres, la municipalité de Paris avait laissé chacun libre de décorer ou non sa maison le jour de la fête du Saint-Sacrement; elle s'était refusée également à appeler les citoyens en armes à accompagner la procession qui légalement ne devait pas avoir lieu. Ces mesures pleines de sagesse, fondées d'ailleurs sur la loi, ont été transgressées par les royalistes des Feuillants; mécontents du Conseil municipal, qui n'est pas composé à leur gré, ils ont suivi la procession en armes et se sont livrés à des violences contre les maisons qui n'étaient pas décorées et contre les personnes qui ne témoignaient nulle envie de prendre part à leurs momeries. Il serait erroné de croire que le zèle religieux y ait eu quelque part. Les papistes ne faisaient pas partie de la procession. Eux surtout, ils avaient fermé leurs églises et laissé leurs maisons toutes nues.

Certes, une pétition présentée par une bande de gens armés est illégale dans la constitution actuelle. Mais de quel droit ceux qui ont commis la même faute et donné l'exemple d'enfreindre la loi à l'occasion de la procession viennent-ils protester à grands cris? Les pétitionnaires disent : c'est en souvenir du Champ-de-Mars et pour notre sécurité que nous avons eu recours à l'illégalité. L'escorte de la procession n'a enfreint la loi que par pur entêtement.

CXI.

Juin 1792. — Enfin, Lafayette a jeté le masque qui lui permettait de se mêler à tous les partis sans qu'on pût formuler sur lui un jugement. Nous voyons maintenant son vrai visage; nous comprenons aujourd'hui l'inaction de son armée, son refus de soutenir les mouvements de Luckner ainsi que le soulèvement du Brabant et de Liège. Ce n'est pas contre les Autrichiens, c'est contre l'Assemblée nationale

qu'il veut se battre. La lettre dans laquelle il censure la conduite de l'Assemblée, du ton d'un triumvir demandant avec insistance la suppression des sociétés patriotiques, qu'il devait écrire moins que tout autre, n'est pas le seul haut fait qu'applaudissent ses partisans; ceux-ci, corrompus ou idiots, ne songent pas qu'il est aussi révoltant de voir les ordres d'un général que les piques d'un faubourg entrer dans la salle de délibération du Sénat.

Des gens bienveillants, qui le croyaient incapable d'une sottise autant que d'une trahison, doutaient de l'authenticité de sa lettre; toutefois, on ne peut plus recourir à ces faux-fuyants depuis que Lafayette est venu lui-même se présenter à la barre de l'Assemblée nationale et déclarer comme sienne l'œuvre de M. Bon-Briois-Beaumetz, un ancien conseiller du Parlement qui est devenu son secrétaire et son aide de camp[1]. Lafayette, revenu ici inopinément, ne s'est pas contenté de réitérer ses ordres sous une forme plus vive encore; il a ordonné le châtiment des désordres commis le 20, et cela au nom d'une armée dont il se dit l'organe. Or, l'armée ignore encore les événements de Paris, et un état-major de traîtres essaie de manœuvrer de telle sorte que les soldats couvrent la démarche irréfléchie et dangereuse de leur chef. La Constitution et la saine raison interdisent à une armée d'exprimer sa volonté sur une question politique, et voilà un homme qui se dit le défenseur de la loi et qui entraîne l'armée à l'illégalité la plus dangereuse et l'invite au crime. Ce spectacle d'un général rebelle quittant son armée en face de l'ennemi et sans avoir gagné la confiance publique par une victoire, que dis-je, même par la moindre preuve de ses talents militaires, venant se poser en arbitre entre les représentants du peuple et le roi, ce spectacle monstrueux a été non seulement toléré, mais applaudi par l'Assemblée. On a étouffé les voix que le dépit élevait contre cette témerité; on n'a même pas osé demander si le général venait là de l'aveu du ministre; jamais le Sénat romain ne s'est avili ainsi sous l'autorité des empereurs. A supposer même que la pétition de Lafayette fût fondée, quelle misère qu'un Sénat qui attend toujours ses impulsions du dehors! C'est une foule lâche, sans caractère, prête à voter pour la République quand on lui montre des piques et à prendre le parti du despotisme dès qu'on la menace des baïonnettes. Il a fallu que l'indignation du public et un second message vraiment impertinent vinssent réveiller l'Assemblée nationale de sa honteuse apathie. Que ne pourra faire un général victorieux, si un homme qui n'a montré jusqu'ici que les aptitudes d'un lieutenant de police est capable de pétrifier la Législative?

Lafayette avait été porté en triomphe à sa voiture, le matin, par les chevaliers de Saint-Louis et, le soir, son effigie fut brûlée au Palais-Royal; on dit qu'il est parti étonné et bouleversé parce que la garde

1. Cf. Aulard, *la Société des Jacobins*. Table générale alphabétique, s. v. *Beaumetz*.

nationale s'est contentée de lui fournir un piquet d'honneur devant son hôtel. Avant son départ, il aurait, dit-on, recommandé au roi de rester loyalement attaché à la Constitution. Voilà qui est prêcher dans le désert. La cour abandonnera Lafayette dès qu'elle le pourra, et sa popularité est fortement compromise; le peuple n'entend pas les subtilités, et Lafayette a eu tort d'exposer si légèrement son nom. Je crois que c'est se battre pour une chimère que de défendre la constitution à la fois contre les puissances étrangères et contre le peuple.

CXII.

Une nation qui se résigne à voir ses représentants obéir à un soldat est née pour être esclave, incapable de liberté, et la nation française, avec les moyens dont elle dispose, avec les engagements qu'elle a pris, serait la plus lâche de la terre si elle ne se ressaisissait pour opposer un Marius à ce Sylla. Malheureusement, l'aristocratie a éloigné pendant si longtemps la bourgeoisie du commandement que, dans la pénurie actuelle de talents militaires, il n'y a guère de plébéien capable de se mettre à la tête d'une armée. Les Allemands ne seront jamais dans cet embarras; dix bourgeois pour un ont réussi à se mettre au premier rang et se sont distingués par leur valeur militaire, bien que l'aristocratie y soit pourvue de titres, de puissances et de privilèges plus que partout ailleurs. Toutefois, il ne faut désespérer de rien, la nécessité est la mère du génie; qui eût soupçonné Spartacus parmi les esclaves?

Toutefois, il est essentiel que l'armée de la fédération que nous attendons choisisse un général dont le cœur soit plein de haine contre les patriciens.

En effet, au sein de la soi-disant unité s'élèvent deux partis vieux comme le monde, disposés à la défiance réciproque, deux partis qui ne croient nullement à l'égalité des croyances. Les riches veulent s'assurer des jouissances à l'aide de leurs prérogatives, et la foule voit dans ces prérogatives un moyen d'oppression. Lafayette pouvait tenir la balance égale entre eux grâce à sa popularité. Maintenant, il s'est fait le chef des partisans de la noblesse et a engagé des hostilités qui peuvent avoir l'issue la plus funeste.

Qu'est-ce qui empêche ce particulier, qui s'arroge aujourd'hui le droit de protéger la Constitution, de venir demain protéger la tyrannie? Qu'est-ce qui l'empêche d'appeler les ennemis dans le royaume et d'introduire des institutions hétérogènes dans la Constitution? Ce dernier danger est imminent si on ne lui oppose des barrières.

A la tête des armées, surtout de celle de Lafayette, il y a toujours encore des nobles, c'est-à-dire des gens chez qui l'esprit de caste domine le sentiment national, qui ont su attirer les riches dans leur parti et parlent bien haut de la nécessité d'une chambre des pairs. Ils s'efforcent d'influencer l'armée; ils la maintiennent dans l'inaction et semblent donner le temps aux puissances étrangères de cerner la

France afin de modifier la Constitution sous la menace d'un danger inévitable et par l'espérance de la paix.

La nomination d'un général de la fédération est contraire à la Constitution, dira-t-on; soit, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à la liberté. Il ne s'agit que de sauvegarder l'indépendance de la nation française, que ce soit à l'aide de la Constitution ou en dépit d'elle, car mieux vaut se sauver à ses dépens que de périr. Ne serait-ce pas une folie de sacrifier la fin aux moyens?

La nomination d'un général entraîne la guerre civile, ajoutera-t-on. Cela n'est pas exact pour le moment. L'armée, tant celle des patriciens que celle des plébéiens, aurait intérêt à se battre contre les Allemands; le général patricien, ayant perdu l'espoir de trahir impunément, ne peut arriver à son but que si une victoire vient lui donner gloire et crédit. Une fois l'ennemi repoussé des frontières, que les deux armées en viennent aux mains, les résultats d'une guerre civile sont bien moins redoutables que la honte et la misère infinies qu'entraînerait une défaite. Le passage suivant des lettres de Cicéron s'applique à la situation actuelle de la France : « Nullum enim bellum civile fuit in nostra republica omnium quae memoria nostra fuerunt, in quo bello non, utracumque pars vicisset, tamen aliqua forma esset reipublicae; hoc bello (avec les Autrichiens) victores quam rempublicam simus habituri, non facile affirmarim, victis certe nunquam ulla erit. »

La guerre civile, quelle qu'en soit l'issue, ne pourra qu'entamer la liberté; la brutalité d'un vainqueur tel que l'Allemagne l'écraserait à coup sûr.

Mais si la guerre civile allait éclater? Cela n'est pas si facile. Lafayette se trompe, s'il croit son armée assez dévouée pour vouloir approcher l'Assemblée. Tant qu'elle reste au camp, tant qu'il peut ne lui laisser lire que les journaux qu'il lui plaît, tant que ses flatteries et celles de ses officiers ne sont pas contrebalancées par les avances des amis et des citoyens, il peut parler impunément comme il le fait; mais qu'il ose marcher sur la capitale, et son armée fondrait comme de la neige. Je crois même que, si l'Assemblée nationale lançait contre lui ses foudres, une bonne partie de son armée l'abandonnerait.

Il est vrai que, s'il réussit à mener le roi au camp, sa cause gagnera beaucoup dans l'opinion publique.

Eh bien! soit; si l'on ne peut éviter la guerre civile, qu'on la fasse. Faut-il donc toujours s'en remettre du sort de l'humanité à une poignée de canailles qu'on appelle les nobles? Il est indigne de l'homme de se laisser vendre ou égorger comme un mouton, sans même essayer de se sauver, ni vendre sa liberté au prix du sang. Le temps est venu où, pour arriver à la paix, il faut qu'un parti broie l'autre, où il faut toujours paraître en armes. Je me déclare hautement pour le parti des républicains. Tant qu'il y avait quelque espoir, j'ai toujours été pour le parti de la modération, mais maintenant il me semble que l'anarchie, si dangereuse à la liberté, l'est moins que les baïonnettes des merce-

naires allemands. Nul parti n'est parfait. Cicéron prit le parti de Pompée, non parce qu'il le trouvait sans reproches, mais parce qu'il le considérait comme le moins funeste. Tant qu'il se flattait de sauvegarder la République par ses soins et sa circonspection, ou du moins de la garantir d'un choc violent, il louvoya contre la tempête, mais l'orage ayant éclaté, il dirigea le gouvernail vers l'horizon où la liberté lui semblait le moins menacée.

Cicéron, qu'on ne montre à l'école que comme orateur et académicien, me semble le modèle achevé de l'homme d'État, et, si je le compare à Caton et à Brutus, il m'apparaît comme un citoyen moins sublime peut-être, mais bien plus utile. Fasse mon bon génie que jamais je ne cesse de payer à l'âme douce et forte du vertueux meurtrier de César le tribut d'admiration auquel elle a droit. Trop pure, trop divine pour triompher d'un siècle corrompu, cette âme n'a cessé d'être utile à la nature humaine en lui montrant à quel degré de divinité sa moralité pouvait atteindre. Mais Cicéron, lui aussi, était un homme vertueux, un bon et un vrai citoyen; il n'aimait la gloire que parce qu'il aimait sa patrie. S'il montrait moins d'opiniâtreté que Caton et Brutus, il savait prendre son parti des passions intéressées des hommes pour les désarmer parce qu'il ne savait pas les vaincre, et ce don est nécessaire au commerce des hommes. Cette aptitude lui a nui auprès d'un âge qui ne veut vivre qu'avec des héros. Brutus est celui de la jeunesse, Cicéron celui de la maturité et de l'expérience. Que ces deux âmes, si grandes et si belles, soient toujours unies pour servir de modèle à tous les nobles esprits. Puissé-je ne jamais les perdre des yeux, afin de les suivre comme le chrétien suit son Seigneur, afin de les imiter! Telle devrait être la prière de tout homme libre : « Non ita certandi cupidus, quam propter amorem, » car qui oserait rivaliser avec des dieux dans un siècle affaibli?

CXIII.

Ce que nous craignions s'est produit. Le nouveau ministère, entièrement composé dans le sens de Lafayette, a abandonné le maréchal de Luckner. On lui a donné pleins pouvoirs, il est vrai, mais on lui a refusé les vingt mille hommes indispensables à la suite de la campagne. Pour achever de compromettre la situation, Lafayette découvrit le flanc gauche de Luckner en se retirant dans le camp de Maubeuge. Le brave maréchal tremblait de se voir attaquer par le flanc. Les pages rusés qui l'entouraient tirèrent parti de cette disposition d'esprit. Il ne comprend goutte à tout cet imbroglio politique. L'intrigue ne se contente pas de livrer le Brabant à ses tyrans, et, pour achever de rendre le nom français odieux, un scélérat brûle les faubourgs de Courtrai.

Il ne suffit donc pas aux traîtres d'abandonner les Brabançons comme autrefois les Hollandais; ils veulent que la haine des peuples

pèse sur le nom français. C'est donc en vain que la campagne est ouverte et qu'on a déjà versé tant de sang?

Le système de la guerre défensive qu'on a choisi répond aux aptitudes comme au caractère de Lafayette, cet homme froid et timide qui se sent au-dessous de son rôle; ce rôle, dû au hasard, il n'a pas eu le courage de s'y soustraire. Lafayette peut aimer la liberté et haïr le despotisme, mais l'embarras qui se trahit par un sourire équivoque et perpétuel, l'impuissance à prendre une résolution par lui-même, le besoin de se laisser conduire en font un traître[1].

Le jour de l'enterrement de Mirabeau, la Société des Jacobins paraissait pour la première fois officiellement en public. L'un des membres se tourna vers Lafayette et dit : « Vous devriez bien nous donner une garde d'honneur. » Cette réclamation était d'ailleurs absurde; en effet, la Société était déjà un objet suffisant de scandale public par le seul fait de défiler avec le cortège des députés. Beauharnais, membre de l'Assemblée nationale et président de la Société, préféra ce dernier poste à l'autre; qu'était-il besoin de se mesurer à d'autres points de vue avec l'Assemblée? La requête embarrassa Lafayette; il murmura quelques paroles inintelligibles, se tourna vers un de ses aides de camp, lui parla à l'oreille; celui-ci fit un signe de tête d'assentiment et Lafayette se retourna en disant : « Oui, je vous donnerai une garde d'honneur pour témoigner de mon estime pour la Société. »

Lafayette a si bien le sentiment de sa médiocrité qu'il ose à peine ouvrir la bouche dès qu'il est avec un homme connu pour son esprit; il se retranche dans des banalités. Il évite surtout des hommes comme Sieyès, Champfort, Condorcet, Duchâtelet.

Lafayette, qui a le choix entre deux à trois cents hommes d'esprit, n'a de rapports littéraires qu'avec un homme insignifiant comme Arnaud, l'auteur des *Délassements d'un homme sensible* et autres sornettes du même genre.

Washington avait envoyé à Lafayette une quantité de décorations de l'ordre de Cincinnatus. Franklin, comprenant les inconvénients d'une semblable institution, prêchait contre elle, et Lafayette s'offrit à n'en pas distribuer; le lendemain, on rencontrait plus de vingt chevaliers de l'ordre de Cincinnatus.

Un jour, Lafayette dit à Achille Duchâtelet : « Orléans me gêne. La mission en Angleterre n'est qu'un faible palliatif. Si je pouvais lui susciter une affaire d'honneur! Mais il est lâche et ne se battra pas; de plus, l'issue d'un duel est toujours douteuse. Si je le faisais assassiner? »

Jusqu'à la fuite du roi, Lafayette passait pour un républicain. On

1. Je ne parle que de choses que j'ai pu voir par moi-même. Je l'ai toujours vu froid, indécis, mou, souriant d'un air de bonhomie embarrassée. [Note d'Oelsner.]

croyait même qu'il participait aux journaux républicains qui parurent en juin 1792 sous le nom d'Achille Duchâtelet[1]. Mais, loin d'y participer, Lafayette les faisait poursuivre.

Un jour, Lafayette disait que, s'il lui arrivait telle ou telle chose, il retournerait auprès de son père, Washington. J'espère, dit Ch., qu'il ne dira pas tout à son père, ou il aura la verge.

La mort de Gouvion a été une perte irréparable pour Lafayette. C'était un soldat remarquable; mais la Constitution entre ses mains, dit Champfort, c'était le catéchisme entre les mains d'un jeune paysan[2].

Lafayette sait admirablement haranguer le peuple; d'ailleurs, pour peu qu'il ait une heure pour réfléchir, il parle toujours très bien.

Mirabeau écrivit un jour à Lafayette : « On me croit lâche parce que j'ai refusé plusieurs fois de me battre, et vous faites semblant de partager cette opinion. Écoutez-moi. Si je me suis refusé à me battre avec quelques bretteurs de profession, je n'ai pas pour cela renoncé à me mesurer avec un homme disposé à tirer avantage de mon mépris. Je vous laisse le choix des armes. » — Lafayette n'a pas répondu.

CXIV.

1792. — Les théâtres sont devenus des arènes, et l'homme le plus pacifique du monde peut être appelé à jouer le rôle de gladiateur. Il est donc devenu dangereux d'aller au spectacle. Les aristocrates, croyant sans doute que le patriotisme s'est relâché, ont témoigné cette impression et en ont été pour leur courte honte. Au théâtre de la Nation, le vers de Didon, « Si l'étranger l'emporte, » applaudi par les aristocrates de la manière la plus impudente, fut l'occasion d'une bataille. La veille, il y avait eu une scène analogue au théâtre des Italiens. La reine assistait au spectacle; les loges et le parterre étaient bondés de monde. Marton (Mme Dugazon), chantant : « J'aime ma maîtresse à la fureur, » se tourna vers la reine, avec des yeux langoureux. On aurait pu y voir l'expression involontaire de certains souvenirs si le tout n'avait été une chose préparée. L'aristocratie parfumée des loges fit chorus avec celle du parterre; on ne se lassait pas de chanter : « J'aime ma maîtresse à la fureur. » Le scandale de cette idolâtrie avilissante finit par révolter quelques têtes rondes de patriotes qui s'écrièrent : « Vive la nation! » On leur répondit : « A la porte les Jacobins! à la porte! Nous ne voulons ici que les honnêtes gens. » Quelqu'un se leva dans la foule, criant : « Monsieur, je prends cela pour une injure personnelle! » — « Taisez-vous, ou je vous roue de coups. » Aussitôt dit,

1. Cf. A. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française.* Table alphabétique, s. v. *Du Chastellet.*

2. Cf., sur la mort de Jean-Baptiste Gouvion, Aulard, *la Société des Jacobins*, t. IV, p. 24, 26, 80.

aussitôt fait. Les Jacobins ont de la poigne, et une demi-douzaine d'aristocrates furent mis à la porte. On finit tranquillement la pièce, ainsi que Renaud d'Ast. Assis en face de la reine, je pus l'observer à loisir. Elle a une remarquable possession d'elle-même. On dit qu'elle pleure aussi souvent et autant que son rôle l'exige. Pendant la jacobinade, elle semblait touchée de l'enthousiasme qu'elle excitait; elle versait des larmes ou, du moins, elle s'essuyait les yeux, immobile, d'ailleurs, comme la statue de Pygmalion avant qu'il lui eût donné la vie. En rentrant chez elle, il lui fallut essuyer des injures à la poissarde. Les royalistes essayèrent de venger leur défaite le surlendemain au théâtre du Vaudeville. La pièce était une satire contre l'auteur de *Caius Gracchus* et son ami Palissot. Un couplet : « Veut régenter les rois, » fut le signal. Les patriotes criaient : « A bas le couplet! » Les loges répondirent : « A bas les Jacobins! » On se menaçait de part et d'autre; des jeunes gens des loges se précipitèrent au parterre; on brandissait des cannes et des épées; on en vint aux mains; on se battit; on se blessa. Plusieurs personnes furent atteintes; un chasseur de la garde nationale fut tué; dans les loges, on se trouva mal; au parterre, les patriotes furent battus. Ils allèrent chercher du secours; la foule se massa à l'entrée du théâtre; convaincue des intentions et des services des Jacobins, elle les soutint. La première chose qui se présente à la foule, ce sont deux pages de la maison royale; ils furent roulés dans la boue et roués de coups. Les abbés emmiellés et tout ce qui méritait des coups de poing fut forcé de mettre un genou en terre et baiser la terre ; quant aux femmes, on se contentait de leur faire crier : « Vive la nation! » Un vieux militaire sut se soustraire aux mauvais traitements par sa présence d'esprit. Il dit : « Je ne crierai pas : « Vive « la nation! » car elle est immortelle. » Ce peuple a un sentiment si vif de tout ce qui est spirituel qu'on ne le molesta pas, et la scène, qui eût pu tourner au tragique, se termina d'une manière plaisante.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. ALBERT MATHIEZ.

Caen, 18 novembre 1904.

Monsieur le Directeur et cher Maître,

Dans le dernier numéro de la *Revue historique,* M. Rod. Reuss a donné de mon livre sur *la Théophilanthropie et le culte décadaire* un compte-rendu bienveillant dont je le remercie. Je voudrais cependant qu'il me fût permis de répondre à la critique qu'il m'adresse de n'avoir sur le sentiment religieux que des « théories assez vagues et peut-être un peu superficielles. » Il est évident que M. Reuss n'a pas eu connaissance de mon mémoire sur *les Origines des cultes révolutionnaires,* qui a paru en même temps que ma *Théophilanthropie* et qui en est inséparable. S'il l'avait lu, il aurait vu que je n'ai pas sans doute les mêmes idées que lui sur la religion, mais que la conception que je m'en fais, si elle encourt peut-être le reproche d'être superficielle, ne mérite pas du moins celui d'être imprécise.

Je ne crois pas avec M. Reuss que « les religions ont *toujours* été des émanations de personnalités puissantes, révélatrices de vérités nouvelles ou réputées telles, surgissant à des époques de crises pour l'humanité souffrante, désireuse d'être délivrée des terreurs et des maux de tout genre qui l'accablent, » car je connais des religions où la personnalité puissante manque à l'origine, et je ne puis admettre que l'islamisme, le calvinisme et le luthéranisme, par exemple, n'aient été que l'émanation de la personnalité puissante de Mahomet, de Calvin ou de Luther!

Mais je ne crois pas plus que M. Reuss qu'il soit possible d'instituer une religion dans le silence du cabinet. Je soutiens précisément, et j'ai la prétention d'avoir démontré dans mon mémoire que les cultes révolutionnaires eurent une origine collective, populaire, spontanée, puisqu'ils sont sortis en droite ligne des Fédérations. Loin qu'on soit en droit de les qualifier de créations artificielles, il faut reconnaître qu'ils furent l'expression sensible d'une foi aussi mystique et aussi sincère que les autres, d'une religion véritable qui promit, elle aussi, aux hommes de les régénérer et de faire leur bonheur. Un Fouché, un Chaumette, un Robespierre, un Chemin remplirent simplement le rôle de metteurs en scène. Ils coordonnèrent les éléments épars d'un céré-

monial révolutionnaire qu'ils ne créèrent pas; ils s'efforcèrent de systématiser une foi civique et déiste qu'ils trouvaient communément répandue chez les patriotes. A cela s'est borné leur travail de cabinet.

M. Reuss pourra n'être pas convaincu par ma démonstration, ce sera son droit de la réfuter et de la détruire, mais il ne peut trouver mauvais que je me défende contre le reproche de n'avoir pas vu un problème dont j'ai tenté la solution.

Je le chicanerai aussi sur un point de détail. Il écrit, à la fin de son analyse, que la théophilanthropie n'avait plus de fidèles au moment de sa suppression brutale par Bonaparte. Cette conclusion n'est celle ni de mon livre ni des documents, et je ne pense pas que M. Reuss ait voulu par là diminuer la culpabilité d'un coup de force que rien n'excuse.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Directeur et cher Maître, de publier ces quelques remarques dans le prochain numéro de la *Revue historique*, et je vous prie d'agréer l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Albert Mathiez.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE.

Histoire générale. — M. Ferdinand Lot a publié, comme thèses de doctorat soutenues devant la Faculté de Nancy, deux ouvrages très importants. Le premier[1], *Fidèles ou vassaux?* est véritablement une thèse, c'est-à-dire une idée nouvelle démontrée par toutes sortes d'arguments. Cette thèse est la suivante : même au temps où la royauté était très faible, les grands seigneurs ont toujours prêté hommage au roi, et l'hommage sans restriction. Ils n'étaient pas, comme on l'a souvent prétendu, de simples *fidèles,* mais des *vassaux,* dans toute l'acception du mot, devant à la fois le serment de fidélité et l'hommage, astreints aux devoirs d'*auxilium* et de *consilium;* et dans l'*auxilium* est compris le service militaire personnel. Plus tard seulement, au cours du XIIe siècle, il y aura une distinction entre les hommages, l'hommage lige d'une part, l'hommage simple de l'autre. M. Lot passe en revue les six pairies laïques, comté de Flandre, duchés de Bourgogne et d'Aquitaine, comté de Toulouse, comté de Champagne et duché de Normandie, et il prouve que les titulaires de ces futures pairies ont toujours prêté l'hommage au roi. Tous les textes concernant cet hommage sont réunis[2] et discutés avec soin, et la démonstration est faite avec une grande netteté. En passant, M. Lot recherche l'origine de ces grandes familles seigneuriales; il remonte plus loin dans le passé que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et il présente une série d'hypothèses qui toutes doivent être prises en sérieuse considération. Il établit aussi, mieux qu'on n'avait fait jusqu'à présent, la généalogie de ces maisons ducales ou comtales. Nous aurions souhaité que, dans sa conclusion, il recherchât comment a pris naissance

1. *Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté, depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe.* Paris, Bouillon, 1904, XXXIV-286 p. Prix : 7 fr.

2. Quelquefois, les épreuves n'ont pas été corrigées avec assez de soin. Les vers de la *Philippide,* cités p. 132, sont estropiés.

cette conception de deux hommages de nature différente. Au début, on ne pouvait prêter hommage qu'à un seul seigneur. Dans les divers partages du royaume carolingien, il est stipulé que les hommes libres peuvent avoir des alleux dans les divers royaumes, mais qu'ils ne peuvent se recommander qu'à l'un de ces rois ou qu'à l'un des grands de ces rois; on ne veut pas qu'ils s'engagent envers deux personnes dont les intérêts peuvent être contradictoires. Quand, aux xe et xie siècles, on prêta plusieurs hommages, une distinction devint nécessaire : il y eut un suzerain principal et des suzerains secondaires. Le suzerain principal fut pendant longtemps le souverain. Il est le suzerain lige, — *ledig*, — le seul qui soit dégagé de tout lien vassalique; car ce mot *lige* s'est appliqué au suzerain avant de désigner le vassal ou l'hommage; on lit dans la chanson de Roland :

E leurs amis et leurs liges seigneurs.

L'hommage prêté au roi devint l'hommage lige, et en Angleterre, dans la suite, on ne prêtait cet hommage qu'au souverain. Mais en France, quand les grands feudataires se furent considérés comme souverains dans leurs fiefs, ils devinrent, eux aussi, des seigneurs liges; ils réclamèrent à leur tour l'hommage lige. De moindres seigneurs eurent les mêmes exigences, et ainsi on verra des vassaux prêter plusieurs hommages liges, en ayant soin seulement de « sauver » les ligeances antérieures. Nous souhaitons vivement que M. Lot reprenne un jour ces problèmes, dont l'intérêt est si grand pour l'étude du régime féodal. Dans le volume présent, il a montré, de façon irréfutable à notre avis, quel lien unissait les grands vassaux à la royauté depuis Charles le Chauve jusqu'à Philippe-Auguste; il reste encore à déterminer la nature juridique et le vrai caractère de ce lien.

Le second ouvrage de M. Lot a pour titre : *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle*[1]. C'est un livre de très haute valeur auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient fort justement de décerner le grand prix Gobert. M. Lot est rompu à la bonne et saine méthode critique; il connaît admirablement ses textes, qu'il interprète avec sagacité; il remonte aux manuscrits pour nous en donner souvent de meilleures leçons; il les place à leur vraie date; il identifie fort bien les noms de personnes et de lieux[2].

1. Paris, Bouillon, 1903, xl-324 p. (forme le 147e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (*sciences historiques et philologiques*).

2. M. Lot a le tort de placer en Alsace le domaine de Sasbach qu'Otton III donna à Gerbert (p. 118). Cette localité, où fut tué Turenne, est située sur la rive droite du Rhin et est englobée aujourd'hui dans le duché de Bade.

Tout le travail préparatoire est fort bien fait. Dans son exposition, M. Lot ne pouvait suivre année par année l'histoire du règne de Hugues Capet et nous donner ainsi un *Jahrbuch*, comme celui qu'il nous donnera sur Charles le Chauve, en continuant l'œuvre commencée par son regretté maître, M. Giry. Nos renseignements chronologiques sur cette époque sont trop incertains et trop confus. A la place d'une histoire suivie, il est obligé de nous présenter une série de dissertations détachées, dont chacune se suffit presque à elle-même, et on ne doit pas s'étonner si les appendices occupent presque la moitié du volume. Chacune de ces dissertations est d'ailleurs fort intéressante et a conduit souvent à des résultats importants pour l'histoire générale. Dans le corps de son ouvrage, M. Lot a fort bien raconté l'histoire du concile de Saint-Basle, qui est l'épisode capital du règne; il est arrivé à mieux préciser les dates de quelques événements militaires où Hugues Capet est mêlé; il a montré, à côté de la faiblesse de la nouvelle royauté, les ressources qui lui restaient et qu'un jour sauront faire valoir les descendants de Hugues. Dans les appendices, il a mieux fixé, après Julien Havet, la chronologie de certaines lettres de Gerbert, et nous attendons avec impatience la nouvelle édition qu'il nous promet de ce document. Il a démontré que le surnom de Capet s'était à l'origine appliqué au père de notre roi, à Hugues le Grand, mort en 956, et qu'il a pour origine, non la chape de saint Martin, mais le manteau que portait le duc des Francs, et dont la partie supérieure, le capuchon, se rabattait sur la tête. Il a signalé toutes les légendes qui se sont formées sur Hugues Capet, insistant sur la chanson de geste de *Hue Capet*, qui s'est élaborée au XIVe siècle et qu'une princesse lorraine, Élisabeth de Vaudémont, fille de Ferri de Rumigni, traduisit en allemand au début du XVe siècle. Il a étudié de façon approfondie la généalogie de la maison de Vermandois et de Chartres à la fin du Xe siècle, et il nous montre de façon fort satisfaisante comment le fameux Eudes II put revendiquer, vers 1023, l'héritage des comtés de Troyes et de Meaux, noyaux du comté de Champagne; il dresse la liste des abbayes et collégiales qui existaient en France vers l'an 990. Pourtant M. Lot a dû réserver pour des volumes ultérieurs d'autres études, qu'on est surpris de ne pas trouver ici. Il nous présentera ailleurs le tableau complet des diverses seigneuries de la France à la fin du IXe siècle, dont il ne nous donne au cours de son ouvrage qu'une ébauche (p. 187-215), et dont en appendice (p. 376-396) il publie un seul fragment, — fort long, — sur le Bordelais, l'Agenais et le Bazadais. Il nous donnera aussi plus tard, sous les auspices de l'Institut, le catalogue, du reste très court, des diplômes de Hugues Capet. Peut-être aussi nous

décrira-t-il un jour les caractères de la réforme monastique à laquelle est attaché le nom de saint Mayeul et qui se produisit à l'époque de Hugues Capet. A la place de ces études, nous en trouvons ici d'autres qui ne se rattachent que de façon indirecte à Hugues Capet. Un assez long appendice est consacré à la patrie, à la date et aux auteurs des fausses décrétales, dont quelques passages ont été cités au concile de Saint-Basle. M. Lot repousse le système qui a placé au Mans, dans le voisinage de l'évêque Aldric, cette colossale falsification; il l'attribuerait plutôt à un diacre rémois, Vulfadus, devenu plus tard archevêque de Bourges. L'étude est très claire et élégante; elle n'emporte pas la conviction, et le problème reste un problème. Toujours à propos de ce concile de Saint-Basle, dont il veut chercher les antécédents, M. Lot a introduit dans son volume un long chapitre sur les origines du gallicanisme; il recherche à quelle époque le pape a prétendu exercer un pouvoir disciplinaire sur l'église de Gaule et il remonte au concile de Sardique en 343. Le chapitre est curieux, mais tous les textes n'ont pu être étudiés; on n'y trouve point la fameuse lettre d'Innocent Ier (402-417) à Victricius; on ne parle point de la déposition des archevêques Theutgaud, de Trèves, et Gunther, de Cologne, par Nicolas Ier. En réalité, ce chapitre forme une thèse dans la thèse, et il gagnerait à être repris avec de plus longs développements.

Si nous sommes, en général, d'accord avec M. Lot sur les conclusions auxquelles aboutissent ses minutieuses analyses et ses déductions toujours très claires, il n'en va de même de quelques-uns de ses jugements. Il se défend avec énergie d'avoir sur le personnage de Hugues aucune idée préconçue et même aucune idée de tout. Il écrit : « Vu la pénurie et surtout la nature des textes conservés, il n'y a pas dix personnages du haut moyen âge français dont la physionomie puisse être esquissée même à grands traits, et Hugues Capet n'est pas du nombre. Quant à suppléer aux informations par la fantaisie pour tracer un portrait *brillant*, c'est une tâche aussi facile et amusante qu'elle est puérile et vaine. » Mais, bon gré mal gré, M. Lot s'est fait une idée de Hugues Capet, et cette idée domine tout son volume. Il nous retrace un portrait de Hugues, et un portrait qui n'est pas flatté. Dès l'avertissement, il nous dit : « Hugues Capet a été une de ces ternes figures de princes comme l'histoire de tous les pays en offre un si grand nombre. » Plus loin, il écrit encore : « Cette dynastie (*capétienne*) ne donne pas l'impression de la jeunesse, mais de la décrépitude. Sa lutte contre le Carolingien, c'est en apparence un duel de vieillards où la victoire risque de coûter cher au vainqueur. » Et, dans tout le cours du volume,

Hugues Capet, sur lequel on dit ne rien savoir, est traité ainsi de belle façon[1]. Du reste, en général, M. Lot n'est pas tendre à ses personnages, et les épithètes laudatives sont absentes de son volume; une seule fois (p. 44), il parle du « bon Séguin »; — c'est l'archevêque de Sens qui présida le concile de Saint-Basle, — mais « bon » a évidemment ici le sens péjoratif d'imbécile. Et nous craignons fort que si jamais M. Lot, ce que nous souhaitons, s'attaque à l'une des grandes personnalités de l'histoire, Charlemagne, Philippe-Auguste, Philippe le Bel, il ne trouve dans leur conduite qu'incohérence et faiblesse et ne leur soit aussi dur qu'il l'est ici au premier Capétien. Sa méthode, si précieuse pour établir l'authenticité des faits et pour classer les témoignages, n'est pas celle qui permet de saisir en leur complexité la suite des événements ou le caractère des individus; un peu de divination reste toujours nécessaire. En tout cas, sur la personne de Hugues Capet, M. Lot nous paraît s'être trompé. Hugues n'est pas la figure terne qu'il nous représente; il n'est pas à la merci de tous les événements. Nous voyons plutôt en lui un ambitieux habile, mais dont les habiletés tournent parfois contre lui. Il est habile quand, à la mort de Louis V, il laisse poser sa candidature à l'assemblée de Senlis par l'archevêque de Reims Adalbéron; il se croit habile quand, à la mort de ce même Adalbéron, il place sur le siège de Reims un Carolingien, Arnoul, bâtard du roi Lothaire, — il ne pouvait prévoir l'insigne trahison de 989; — il a été habile quand, après que Charles de Lorraine fut entré à Reims, il attira à son parti Gerbert, la plus haute intelligence de cette époque[2], et se l'attacha. Il a été habile et retors quand, en juillet 990, il demanda au pape Jean XV la condamnation d'Arnoul et s'arrangea de façon à ce que la réponse du souverain pontife ne pût lui parvenir. Puis avec quelle énergie, dans la suite du règne, il a défendu contre la papauté les droits de la royauté; M. Lot lui-même avoue que le concile de Saint-Basle, dont le roi a inspiré les délibérations, est un des plus importants épisodes dans l'histoire du gallicanisme. « Avant la déclaration du clergé de 1682, c'en est peut-être le document le plus hardi. » Pour toutes ces raisons, nous trouvons que Hugues, malgré les conditions défavorables où il s'est trouvé placé, fait encore figure de roi. Après avoir fait ces réserves, nous répétons que le livre de M. Lot est un des

1. P. 20. Les rois Hugues et Robert se trouvèrent dans une position ridicule. — P. 159. Le misérable Robertien. — P. 177. Hugues toujours faible et toujours prudent.

2. M. Lot est aussi assez dur pour Gerbert. Qu'on compare son jugement avec celui de Julien Havet qui parle de l'écolâtre de Reims avec une si vive sympathie et de façon presque touchante.

plus importants qui aient paru en ces derniers temps sur l'histoire de France; M. Lot a dit beaucoup de mal de Hugues, mais son nom restera désormais attaché à celui du premier Capétien.

M. Bernard Monod nous raconte un des épisodes de la querelle des investitures en France : *l'Élection épiscopale de Beauvais de 1100 à 1104. Étienne de Garlande et Galon*[1]. Le premier candidat, appuyé par le roi Philippe Ier, fut élu en 1100, et cette élection suscita la grande colère du clergé réformiste. Ives de Chartres protesta, le pape Pascal II intervint, une fraction du clergé de Beauvais procéda à une seconde élection et choisit Galon, abbé de Saint-Quentin de Beauvais, tout dévoué au parti de la réforme. La lutte dura quatre années et se termina par un compromis, le pape et le roi cherchant à se réconcilier pour des motifs de politique générale. Un troisième personnage, Geoffroi de Pisseleu, fut placé sur le siège de Beauvais, tandis que Galon était appelé à celui de Paris et Étienne de Garlande momentanément sacrifié[2]. M. B. Monod, après un examen approfondi des textes, nous raconte les péripéties de cette lutte, et de cet épisode il tire d'importantes conclusions générales sur les élections épiscopales en France au début du XIIe siècle et sur le caractère de la querelle des investitures en notre pays.

En 1895, le colonel Borrelli de Serres a commencé une importante publication qui porte le titre général : *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*. Le tome Ier renfermait une série de notices relatives au XIIIe siècle; le tome II, qui paraît à neuf années de distance[3], contient deux études qui se rapportent à la fin du XIIIe et au début du XIVe siècle : l'une traite de la comptabilité publique depuis l'année 1295 environ jusqu'à l'avènement de Philippe VI de Valois, l'autre nous expose la politique monétaire de Philippe le Bel.

M. Borrelli de Serres nous énumère tous les documents de comptabilité qui subsistent sur cette période. Nous passons ainsi tour à tour en revue les rôles des bailliages de France, ceux des bailliages de Normandie et des sénéchaussées; l'auteur relève aussi les comptes isolés que chacun des baillis ou sénéchaux faisait établir et qui étaient réunis pour composer les rôles de France ou hors France, et les comptes d'agents inférieurs qui formaient comme des pièces justificatives de ceux des baillis ou sénéchaux. Après ces comptes ordinaires, il signale les comptes spéciaux de deniers levés par des com-

1. Honoré Champion, 26 p. in-8° (extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XIX).

2. Il deviendra plus tard chancelier et sénéchal de Louis VI et, avec ses frères, dirigera le gouvernement de ce prince jusqu'en 1127.

3. Paris. Alphonse Picard et fils, 1 vol. gr. in-8°, 556 p.

missaires extraordinaires, soit pour le recouvrement des dettes anciennes, soit pour les prêts qu'on exigeait des villes, pour les confiscations, pour le produit des ateliers monétaires, pour les décimes sur le clergé, etc. Il analyse les documents qui nous restent de la comptabilité de l'hôtel, les tablettes dites de Florence, de Reims, de Saint-Germain, de Genève. Il arrive à la comptabilité de la caisse centrale; il signale les journaux du trésor, où sont inscrites les recettes et les dépenses au comptant, en écritures ou *par tour;* les documents auxiliaires comme les livres du changeur pour opérations au comptant, les états d'assignation, les comptes d'exercice. Enfin il mentionne les documents du service de contrôle, ordonnances de la Chambre des comptes, prévision et contrôle des recettes, prévision et contrôle des dépenses, clôture de la revision, etc. Toutes les pièces qui ont échappé au terrible incendie de la Chambre des comptes en 1737, toutes celles qui, jadis cataloguées par Robert Mignon, subsistent encore, sont ainsi examinées avec un très grand soin. Nous avons ici comme un inventaire très précis des épaves des archives de la Chambre; mais c'est mieux qu'un inventaire, c'est un commentaire très précis de chaque pièce. M. Borrelli de Serres en fixe la date; il explique les termes techniques; il indique les attributions des fonctionnaires financiers, la nature et la quotité des impôts. Souvent nous ne possédons qu'un fragment informe; il détermine à quelle espèce de compte, à quel bailliage ou sénéchaussée ce fragment appartient. Tous ces documents, rassemblés avec tant de diligence, conduisent à des résultats nouveaux; M. Borrelli de Serres a voulu mettre en lumière quelques-uns d'entre eux. Les comptes nous font bien mieux connaître les subdivisions administratives qui correspondent aux subdivisions financières, les progrès et les diminutions du domaine royal; à l'aide de ceux qu'il a étudiés dans ses deux volumes, M. de Serres dresse un tableau très complet des prévôtés du domaine aux dates de 1202-03, 1227, 1234, 1248, 1296, 1299, 1305, 1327-28; il y a là une série de remarques précises tout à fait intéressantes, et on peut rectifier, avec ces listes, bien des erreurs courantes; déjà précédemment, M. de Serres nous a exposé, à l'aide des comptes, l'histoire exacte de la réunion au domaine par Philippe-Auguste de l'Amiénois, de l'Artois, du Vermandois et du Valois. Il a bien montré aussi que les droits domaniaux diminuaient de plus en plus et suffisaient à peine au paiement des dépenses locales; déjà au XIIIe siècle la royauté comptait avant tout sur les recettes extraordinaires.

Les conclusions de la notice sur la politique monétaire de Phi-

lippe le Bel nous paraissent tout à fait justes. Bien avant ce roi, on avait en France imposé aux monnaies une valeur conventionnelle supérieure à leur valeur réelle. Philippe le Bel imita ce procédé; il affaiblit aussi parfois le titre des pièces; mais toutes ces opérations furent faites au grand jour, et il est tout à fait injuste d'accoler à ce roi l'épithète de faux monnayeur; sur ce point, M. de Serres est pleinement d'accord avec F. de Saulcy. Cessons aussi de répéter que le roi de France affaiblit la monnaie quand il avait des paiements à faire, la rendit au contraire forte quand il devait toucher de grosses sommes; Philippe le Bel eut recours à ces variations, non point par suite de semblables calculs, mais pour des causes d'ordre économique. Ne soutenons plus que le roi a établi un maximum pour que le prix des denrées ne haussât pas avec l'établissement d'une monnaie faible. Toutes les prescriptions de ce genre coïncident au contraire avec le rétablissement de la monnaie forte, de 1305 à 1307, en 1313, et, après la mort du roi, en 1329. Le roi voulait simplement que le prix des objets et des loyers fût diminué dans la même proportion que la valeur fictive de la monnaie; il prétendait empêcher les gains illicites des marchands et des propriétaires, qui se soulevèrent à ce propos en 1306.

Les considérations présentées par l'auteur dans les deux notices sont d'une grande nouveauté. Nous ne pouvons pas les appeler hardies, puisqu'elles résultent avec évidence des documents. Mais pourquoi M. de Serres, au lieu d'exposer ces importants résultats de façon dogmatique, si j'ose dire, s'attarde-t-il à réfuter longuement des auteurs de troisième ou de sixième ordre, Henri Martin, Sismondi, le manuel de Vast et Jallifier, l'*Histoire générale*, les articles du dictionnaire de Larousse, et ne nous fait-il connaître la vérité qu'en signalant les erreurs d'autrui? Pourquoi persiste-t-il à laisser les dates des trois ou quatre premiers mois de l'année à l'ancien style, ce qui déconcerte et déroute? Et pourquoi surtout n'a-t-il pas tâché de rendre la lecture de son volume moins pénible, en soignant davantage le style, en rendant parfois ses explications plus claires, en introduisant un peu de jour dans l'amas touffu des documents? Nous adressons à regret ces critiques à un ouvrage qui s'est attaqué à l'une des questions les plus difficiles de l'histoire, qui nous apprend tant de faits nouveaux et qui restera l'un des plus importants parus en ces derniers temps sur les institutions françaises du moyen âge.

M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, nous donne deux importants ouvrages d'histoire locale, qui sont deux thèses de

doctorat ès lettres. Le premier est consacré au duc de Lorraine Mathieu Ier (1139-1176)[1]. Les érudits locaux s'efforcent avec raison de dresser le catalogue des actes des seigneurs qui ont régi leur province, et, ces *régestes* une fois établis, ils en tirent l'histoire ancienne de la province. La Lorraine a déjà produit divers travaux de ce genre. La Société d'archéologie lorraine publiait jadis le catalogue des actes du duc Mathieu II (1220-1251), œuvre d'un ancien élève de l'École des chartes, M. Lemercier de Morière, qu'une mort prématurée avait enlevé; deux autres élèves de l'École des chartes, M. de Pange et M. Levallois, viennent de dresser le catalogue des actes des ducs Ferri III (1251-1303) et Raoul (1329-1346), et il faut souhaiter que leur travail soit bientôt livré à la presse. M. Duvernoy a choisi le règne de Mathieu Ier, et son étude n'est que le fragment d'une autre plus vaste; il se propose de dresser le catalogue des premiers ducs lorrains, de la maison d'Alsace, depuis Gérard jusqu'à Mathieu II (1048-1220). Le catalogue qu'il publie aujourd'hui comprend quatre-vingt-dix numéros; il est établi en général avec beaucoup de soin[2]; il est précédé d'une préface où M. Duvernoy examine la généalogie et la parenté du duc, ses relations avec le clergé séculier et régulier, avec l'Empire, les comtes de Bar, les comtes de Champagne et les rois de France, son administration; il nous donne aussi une excellente étude diplomatique de ce règne. On doit lui reprocher de n'avoir pas assez consulté les ouvrages allemands sur les premiers Hohenstaufen, comme ceux de Raumer, Prutz, Giesebrecht, et de n'avoir pas assez montré que la politique du duc Mathieu Ier n'était qu'un reflet de la politique d'un Conrad III et d'un Frédéric Barberousse.

La seconde thèse de M. Duvernoy s'occupe des *États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III* (*1559*)[3]. C'est un excellent ouvrage qui a exigé de nombreuses recherches, dont le plan est fort net et qui est écrit en un style clair et précis. Il se divise en trois parties, qui traitent de l'origine des

1. Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, 222 p. in-8°.

2. On peut regretter que M. Duvernoy n'ait pas compris dans ses analyses tous les détails topographiques ou historiques fournis par chaque charte. L'analyse du n° 62, par exemple, est insuffisante. Par cette charte, Mathieu confirme à l'abbaye de Beaupré : 1° un cens établi par Albert et Ernon de Lunéville sur le fief de Doncourt, et le document donne une histoire détaillée de ce fief; 2° le fief de Clézentaine, que Thierry de Neuviller tenait jadis du duc; 3° les donations faites à l'église par Gautier de Gerbéviller. Les souscriptions indiquées par M. Duvernoy sont celles, non de la charte globale de Mathieu Ier, mais celles d'une des chartes particulières que le duc confirme (le n° 1).

3. Paris, Alphonse Picard et fils, 1904, XXIV-477 p. in-8°.

États, de leur histoire, de leur organisation et leurs attributions. M. Duvernoy rattache les États généraux de Lorraine aux assemblées de la *curia ducis*, comme M. Luchaire a rattaché ceux de France à la *curia regis* des premiers Capétiens. Il dresse la liste des diverses assemblées de cette cour ducale depuis l'époque où la dynastie d'Alsace s'empara du pouvoir jusqu'à la date assez tardive où, au temps du duc René Ier et d'Isabelle, en 1435, apparaissent les premiers états de Lorraine. La thèse ne nous semble pas entièrement juste; il y a entre la *curia ducis* et les États quelques analogies, mais nous ne pensons pas qu'il y ait rapport de filiation. Les États sont, selon nous, une institution nouvelle répondant à des besoins nouveaux, et combien ils sont différents de ces assemblées féodales qui entouraient ou Thierry II ou un Simon Ier! Peut-être aussi M. Duvernoy, pour traiter cette question d'origine, cherche-t-il trop exclusivement ses comparaisons en France; il fallait aussi étudier l'organisation des *landtage* allemands, puisqu'au moyen âge la Lorraine n'était qu'un duché allemand et que, peu à peu seulement, les empereurs ont reconnu son indépendance; en 1547 seulement, presqu'à la fin de la période qu'étudie M. Duvernoy, le duché de Lorraine est déclaré être *incorporabilis ducatus*. Outre ce système, M. Duvernoy présente, en cette première partie, un peu pêle-mêle il est vrai, d'intéressantes remarques sur l'ancienne chevalerie lorraine, sur les pairs fieffés, sur ce tribunal si curieux des assises que rappelleront plus tard les Directoires de la noblesse de Souabe ou du Haut-Rhin, sur la propagation de la charte de Beaumont en Lorraine. Il a seulement tort d'attribuer aux villes d'Épinal et de Metz un chiffre de population trop grand (p. 64) et de ne presque rien dire du clergé lorrain; nous devions connaître dès le début les trois éléments dont se composeront les États.

L'historique des sessions est fait avec le plus grand soin. M. Duvernoy a relevé toutes les traces d'États qu'il a trouvées dans les chroniques, dans les chartes, dans les livres de compte. Les sessions sont environ une soixantaine; d'abord assez rares sous les princes de la maison d'Anjou, René Ier, Jean II, Nicolas, elle deviennent plus fréquentes sous René II, surtout après la délivrance de la Lorraine du joug bourguignon, sous Antoine et sous François Ier. Dans cette énumération, M. Duvernoy n'a pu éviter une certaine monotonie; mais il a rattaché adroitement l'histoire des États à l'histoire générale de la Lorraine; il a montré, d'une plume ferme, quelle était la situation du duché à certaines dates décisives; il a esquissé un portrait des principaux ducs; — nous l'avons trouvé un peu trop sévère pour René II, trop indulgent pour Antoine. Peut-être a-t-il eu tort

de s'arrêter à l'année 1559. Il lui eût été assez aisé de conduire son histoire jusqu'en 1629, date des derniers États. Aussi bien, en sa troisième partie, il cherche souvent des exemples dans les États de Charles III, voire même dans ceux de Charles IV; et cette dernière partie eût acquis plus d'autorité, si l'exposition historique avait été complète.

Il y fait la théorie des États généraux. Il nous dit quelle était leur composition, et il est intéressant de noter qu'au début les habitants des Trois-Évêchés, l'évêque de Metz ou les représentants du chapitre de Toul ont figuré à ces assemblées, qui étaient celles de la Lorraine au sens étendu du mot, et pas seulement de la Lorraine ducale. Il montre quel fut aux États le rôle respectif de la noblesse, du clergé et du tiers état; il entre dans des détails sur le nombre et la durée des sessions, sur l'époque et le lieu où elles se tinrent, sur la tenue des séances, sur l'intervalle entre deux sessions. Il insiste sur les attributions des États; le duc les réunit presque toujours pour leur demander des subsides extraordinaires. Précisément sur l'aide, sur la matière dont elle était assise et perçue, sur les exemptions et réductions, M. Duvernoy peut entrer, grâce aux livres de comptes qui nous ont été conservés, dans les détails les plus minutieux, et cette partie est une des plus brillantes de son livre, c'est un excellent chapitre d'institutions financières. En dehors du vote de l'impôt, les États sont encore consultés lorsqu'il s'agit de mettre fin à une minorité, de rédiger les coutumes; ils ne se font pas non plus faute de présenter des doléances à propos de questions économiques et religieuses, à propos de la politique extérieure, etc. Les deux ouvrages de M. Duvernoy sont d'importantes études d'histoire locale que l'auteur ne tardera pas à compléter; ils auront leur place dans toute bibliothèque lorraine, à côté de dom Calmet, de Rogéville, d'Aussonville, de Parisot et de Pierre Boyé.

M. François Picavet, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses), publie un volume intitulé : *Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales*[1]. C'est moins un ouvrage suivi qu'une série de dix études détachées[2], mais qui toutes sont inspirées par les mêmes

1. Paris, Félix Alcan, XXXII-367 p. in-8°.

2. Voici les titres de ces dix études qui indiqueront le contenu du volume : I. L'Histoire de la philosophie dans l'histoire de la civilisation (étude très générale de méthode). — II. La Civilisation médiévale. — III. L'Histoire comparée des philosophies médiévales. — IV. Les Écoles et les rapports de la philosophie et de la théologie au moyen âge. — V. Les Vrais maîtres des philosophes médiévaux (de l'influence d'Aristote aux diverses époques; en réalité,

idées et d'où se dégage une méthode très nette pour l'étude des philosophies du moyen âge. Pour M. Picavet, le moyen âge commence, non en 395 ou 476, mais bien dès le Ier siècle de l'ère chrétienne. Si l'on veut comprendre les penseurs du moyen âge, il faut non seulement étudier d'abord Philon et Plotin, mais encore tout le mouvement religieux qui se manifeste à partir d'Auguste dans la foule et dans l'élite. Ce moyen âge ne finit pas davantage en 1453; la prise de Constantinople par les Turcs n'est qu'un accident. Au XVIe siècle se poursuivent encore les querelles religieuses, et ce n'est qu'avec Galilée, Harvey, Bacon et Descartes que les principes de la raison triomphent et qu'est inaugurée une ère nouvelle. Ainsi le domaine propre de M. Picavet est la période du Ier au XVIIe siècle. Il partage cette longue période en deux périodes principales : une première allant du Ier au VIIIe siècle, avec nouvelles subdivisions en 325, où le concile de Nicée fixa le dogme chrétien dans le symbole dit des apôtres, et en 529, où Justinien ferma l'École d'Athènes et où le paganisme était définitivement vaincu; une seconde, allant du VIIIe au XVIIe siècle, avec subdivisions à la fin du XIIe siècle et en 1453. On trouvera donc dans ce livre d'intéressants développements sur les épicuriens, les stoïciens et les néo-platoniciens aussi bien que sur Abélard, Alexandre de Halès, saint Thomas d'Aquin et Albert le Grand. Mais M. Picavet ne se limite pas aux philosophes de l'Occident; il sait la part considérable qui doit être faite à Byzance dans l'histoire des idées, et Photius, Michel Psellus, Eustrate ne sont pas des noms négligeables. Il s'applique aussi à mettre en lumière le rôle des penseurs juifs, comme Ibn Gebirol et Maïmonide, et surtout celui des philosophes arabes, comme Avicenne et Averroès. Il a l'ambition de présenter une histoire « générale et comparée » de toutes les philosophies médiévales et de montrer l'action et la réaction des mondes chrétiens occidental et oriental, juif et musulman, les uns sur les autres. Il ne recherche point quelle parcelle de vérité est contenue dans les systèmes du moyen âge; il ne se prononce point, à l'exemple de B. Hauréau, pour le nominalisme contre le réalisme; il veut seulement savoir ce que pensaient les grands esprits d'une époque et il regarde ce chapitre de la pensée comme un des plus importants dans un livre sur la civilisation d'une période. La philosophie du moyen âge est intimement liée aux religions; ces

les philosophes ont suivi davantage Plotin et les néo-platoniciens). — VI. La Renaissance de la philosophie avec Alcuin et Jean Scot Érigène. — VII. Histoire comparée des philosophies du VIIIe au XIIIe siècle. — VIII. La Raison et la science dans les philosophies médiévales. — IX. La Restauration thomiste au XIXe siècle. — X. L'Histoire enseignée et écrite des philosophies médiévales.

religions elles-mêmes, chrétienne, juive ou mahométane, M. Picavet les étudie objectivement, comme des phénomènes sociologiques; s'il est dégagé de toute opinion préconçue, il n'a contre elles aucune haine. Pourtant, il ne peut s'empêcher d'exprimer quelque crainte. Récemment, l'Église catholique, sous l'impulsion de Léon XIII, est revenue au thomisme. Dans cette vieille philosophie, elle prétend trouver des arguments pour ses conceptions religieuses, morales et sociales. Mais ceux qui luttent contre le catholicisme connaissent-ils assez les principes sur lesquels leurs adversaires s'appuient, les applications qu'ils en ont tirées, les conséquences qu'ils en ont fait sortir pour la direction des individus et des sociétés? — Il faut remercier M. Picavet d'avoir attiré notre attention sur ces questions difficiles, et nous exprimons le vœu qu'après cette esquisse il écrive un jour cette histoire générale et comparée des philosophies médiévales, que ni Hauréau ni Ueberweg ne nous ont donnée, malgré l'incontestable mérite de leurs ouvrages.

Chr. Pfister.

Publications de textes; histoire locale; histoire ecclésiastique. — La *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France* vient de s'enrichir d'un sixième tome du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*[1]. Ce recueil, dû à l'initiative d'Auguste Bernard, puis complété et revisé par M. A. Bruel, a commencé à paraître en 1876, et le cinquième volume a été publié en 1894. Il ne reste plus à donner maintenant, dans un septième volume, que la table générale et les *Excursus*. Trente années auront été nécessaires pour l'achèvement. Ainsi se trouvera terminée cette importante publication, véritable mine de renseignements sur l'histoire civile et ecclésiastique de la Bourgogne, et même de la France entière et de l'étranger, — à cause du grand nombre de prieurés clunisiens dispersés un peu partout, — sur la généalogie des maisons seigneuriales et royales, le droit, les institutions, la diplomatique, même la philologie, M. F. Lot l'a montré dernièrement. Le tome VI renferme les numéros 4458 à 5506, compris entre les années 1211 et 1300; ils sont édités de la même façon que ceux des années précédentes, c'est-à-dire avec la même méthode et le même souci d'exactitude. On y note en outre quelque progrès dans le détail. Tout au plus pourrait-on regretter de ne pas y trouver, — comme d'ailleurs dans les autres volumes, — le texte complet de certains actes (bulles, lettres, visites de monastères), dont l'éditeur s'est borné à donner une brève analyse, avec renvoi, il est vrai, aux manuscrits et éditions. La publication

1. Paris, Impr. nat., 1903, in-4°, xiv-962 p.

intégrale de ces pièces aurait rendu le recueil encore plus précieux, et son étendue ne s'en serait pas trouvée augmentée dans de bien notables proportions. Nous aurions aussi désiré rencontrer en note un peu plus d'identifications des noms d'hommes et surtout des noms de lieux; mais peut-être la table générale viendra-t-elle combler cette lacune, comme aussi elle rendra plus utilisable le recueil tout entier, où il est aujourd'hui fort malaisé de faire une recherche. Souhaitons donc l'apparition prochaine de cet instrument de travail indispensable qui permettra d'apprécier à sa juste valeur cette très belle collection de documents. Une courte préface renferme une description du cartulaire D de Cluny, entré seulement en 1902 à la Bibliothèque nationale (n. a. l. 766), et une liste des manuscrits utilisés, à ajouter à ceux qui avaient été décrits dans le tome I. A la fin (p. 929), des additions de documents compris entre les années 1078 et 1269; en appendice (p. 947), un inventaire des archives de l'abbaye de Cluny au xve siècle; enfin (p. 954), des *errata* des tomes I, III, IV et V. Qu'on nous pardonne ces détails : le manque complet de tout index des matieres, même provisoire, nous a contraint à les donner. Les documents importants sont noyés dans ce très gros in-quarto, où l'on retrouve avec peine les bulles d'Innocent III, de Grégoire IX et de Boniface VIII.

Une publication qui sera accueillie avec faveur par tous les érudits qui s'occupent, de près ou de loin, des prieurés clunisiens et aussi de l'histoire de la Gascogne, est celle du très curieux petit *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny)*, faite par M. Jean de Jaurgain, l'auteur bien connu de deux volumes considérables sur la *Vasconie*, et M. Justin Maumus, « avocat[1]. » Ce dernier a écrit l'introduction et les analyses des pièces, laissant à M. de Jaurgain le soin de transcrire les actes et d'identifier les personnages et les localités. Cinq documents seulement sur quatre-vingt-neuf en avaient été publiés parmi les *Instrumenta* du tome I du *Gallia Christiana*, et, voulant utiliser ce cartulaire pour son *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*, M. Luchaire en avait été réduit à se servir de la copie de la Bibliothèque nationale (latin 5460). Aujourd'hui, grâce à la libéralité du comte Jean de Corneillan, de Saint-Germé (Gers), qui est possesseur de l'original, les *Archives historiques de la Gascogne* ont pu en donner une édition intégrale. Malheureusement, la description du manuscrit fournie par M. Maumus est tout à fait insuffisante. Il date la reliure « probablement du

1. Extrait des *Archives historiques de la Gascogne*, XVe année, 1er et 2e trimestres, 2e ser., fasc. 7. Paris, Champion, 1904, in-8°, xiv-152 p.

XVIIIe siècle, » mais il oublie de dater, au moins approximativement, le cartulaire lui-même, ce qui eût été infiniment plus intéressant pour nous. Il ne dit pas non plus si les actes transcrits dans ce volume existent encore quelque part en originaux, ou si toutes les archives de Saint-Mont ont péri après la sécularisation du monastère. Voilà pourtant des questions qu'il aurait fallu tout d'abord élucider. L'établissement de la chronologie laisse aussi extrêmement à désirer. Le plus souvent, les éditeurs se bornent à dater ainsi : « Vers telle année. » C'est un procédé suranné, heureusement abandonné presque par tout le monde, de nos jours ; il est bien plus rationnel de mettre les deux dates extrêmes, entre lesquelles les données contenues dans l'acte permettent d'en fixer la rédaction. Il est utile, en tout cas, d'exposer les raisons qui déterminent à choisir une date, même approximative. Ces critiques une fois faites, hâtons-nous de dire que ce cartulaire contient des passages d'un incontestable intérêt, soit sur les plus anciennes et les plus illustres familles du pays (les comtes d'Armagnac, de Bigorre et de Béarn, les Lomagne, les La Barthe, les Luppé, les Bernède-Corneillan), soit sur l'état des personnes, *villani* et colons, ou sur les mœurs de la noblesse du sud-ouest, les combats judiciaires, les procès de succession. Tous ces documents sont compris entre les années 1050, où fut fondé le couvent de Saint-Mont, et 1150 environ.

Pour la même région de la France, nous avons encore à signaler la publication faite par M. l'abbé J. Fraikin, ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome, des *Comptes du diocèse de Bordeaux, de 1316 à 1453, d'après les archives de la Chambre apostolique* (aux archives du Vatican et à l'*Archivio di Stato* à Rome). C'est la réunion, en un volume, d'extraits des *Annales de Saint-Louis-des-Français* (juillet 1899, octobre 1900 et 1903)[1]. Dans une courte notice, l'éditeur donne d'utiles indications pratiques sur les divisions de l' « Archive Caméral, » tant aux archives du Vatican (*Introïtus et exitus*, *Collectorie*, *Servitia* ou *Obligationes*) qu'aux archives d'État de Rome (*Segreteria di Camera : Annate*, *Obbligazioni particolari*, *Obbligazioni per minuti servizi*, *Tasse di Segreteria*, *Collectorie della Camera*). Il laisse complètement de côté la série des *Secrètes* et la série des *Communes* des papes d'Avignon, — qui, d'ailleurs, ne font point partie de l' « Archive Caméral, » — pour ne pas empiéter sur la publication qu'en ont entreprise l'École de Rome et les chapelains de Saint-Louis-des-Français. La publication de M. l'abbé Frai-

1. Rome, impr. Cuggiani, 1903, in-8°, 191 p.

kin n'étant pas très bien ordonnée et, se trouvant dépourvue de toute espèce de table, il convient de faire ici le relevé sommaire de ce qu'elle renferme. La majeure partie des textes est extraite des *Introïtus* et des *Obligationes*, mais en tête M. Fraikin a publié, à part : les *Collectorie* du diocèse de Bordeaux en 1330-1335, extraites du tome CV des *Introïtus;* la liste des bénéfices conférés par Clément VI dans le diocèse de Bordeaux en 1342-1345, tirée des *Collectorie* (t. CXLVII); une bulle de Clément VI adressée à Hélie, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, collecteur apostolique dans la province de Bordeaux (8 février 1347), tirée de la série des *Miscellanea;* les comptes d'Hélie de Blaye (1363), sans indication de source; la promulgation dans la cathédrale de Bordeaux d'une bulle d'Urbain V contre l'abus des procurations dans la province de Bordeaux (19 avril 1367), et l'ordre donné par Gaucelin, trésorier du pape, à Sens Vaquey, collecteur apostolique dans la province d'Auch et dans les diocèses de Bordeaux et de Condom, d'avoir à remettre 1,000 florins d'or à un marchand florentin (16 août 1370) : ces deux dernières pièces sont extraites des *Miscellanea*. — La transcription des textes n'est pas toujours, dit-on, absolument exacte, mais elle paraît cependant en général satisfaisante, et si ce n'était le désordre qui règne dans le recueil, et surtout le manque d'index et de notes, ce serait une assez bonne publication.

La collection des Documents inédits s'est aussi augmentée, presque en même temps que du tome VI du *Recueil des chartes de Cluny*, d'un second volume de *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* (1172-1361), publié par M. Auguste Longnon[1]. On se souvient que le tome I de ce recueil, paru en 1904, concernait exclusivement les « fiefs. » Il contenait le livre intitulé *Feoda Campanie*, rédigé entre 1172 et 1243 environ; les rôles des fiefs constitués sous le règne de Thibaud le Chansonnier en 1249 et en 1252; le livre des hommages faits à Thibaud V, composé vers 1265; le rôle des fiefs du comté de Champagne sous la régence de Blanche d'Artois (1274-1275); puis cinq documents datant de la période qui s'écoula entre la mort du dernier comte de Champagne de la maison de Blois (1274) et la réunion définitive du comté à la couronne (1361); un mémoire relatif aux empiètements du comte de Bar sur le comté de Champagne (fin du XIIIe siècle); un état statistique de la sergenterie de Porcien (1300 environ); un registre fragmentaire des fiefs, exécuté par ordre du roi Louis Hutin (vers 1308); des hommages de 1316 à 1319; un état des châtellenies de Montereau et de Saint-Florentin,

1. Paris, Impr. nat., 1904, in-4°, XLVIII-743 p.

dressé vers 1332; enfin diverses listes de chevaliers champenois, des fragments de généalogies champenoises et des chartes relatives aux hommages dus par le comte de Champagne à ses divers suzerains. Plusieurs de ces textes sont tirés des Archives nationales, et ils ne sont pas tous d'égale valeur. Le premier, les *Feoda Campanie*, est de beaucoup le plus important. M. Longnon en avait fait prévoir l'édition en publiant, dès 1869, le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, qui est une version française des *Feoda;* aussi l'étude minutieuse qu'il a consacrée, dans son introduction, aux sept registres des *Feoda,* est-elle un véritable modèle d'étude approfondie d'un texte, d'exposition claire et de sagacité. A vrai dire cependant, le savant éditeur ne nous a apporté qu'une nouvelle édition, — excellente d'ailleurs, — de textes déjà connus ou déjà publiés, au moins en partie, et il reproduit même un long passage d'Aubry de Trois-Fontaines, d'après l'édition Scheffer-Boïchorst, relatif aux familles champenoises.

Plus nouveau, à tous égards, est le tome II, qui vient de paraître. Il concerne le domaine comtal et renferme quatorze pièces, depuis 1215 jusqu'en 1350, presque toutes des prisées ou estimations faites à propos de l'aliénation de diverses châtellenies, successivement détachées, pour un temps plus ou moins long, du domaine comtal. Comme la majeure partie de ces prisées mentionnent, à titre de revenus éventuels, les deniers provenant de mutations de fiefs et reproduisent, en conséquence, la liste des vassaux et des arrière-vassaux relevant de tel ou tel château, on y trouve de quoi compléter ce que les textes du tome I nous apprennent de la féodalité champenoise. Les documents compris dans ce second volume sont : un état du domaine comtal en la châtellenie de Château-Thierry (1215 environ), les « Extenta terre comitatus Campanie et Brie » ou « Valeur de la terre du comté de Champagne et de Brie » (1276-1278), un état des bois situés aux environs de Troyes (1290 environ), la prisée de la terre de Châtillon-sur-Marne (1291 environ), les rôles du pariage de la terre de Luxeuil (1300 environ), la prisée de Rozoy-sur-Serre et de Château-Porcien (1303), l'assiette du douaire de Jeanne d'Évreux (1325-1334), la prisée de la châtellenie de Villemaur et lieux voisins (1328-1329), la prisée des châtellenies de Montereau et Saint-Florentin (1332), deux prisées de la châtellenie de Méry-sur-Seine, partie de la châtellenie de Vertus, etc. (1337 et 1338-1342), les prisées des châtellenies de Vaucouleurs (1341), Saint-Florentin et Ervy (1344), Villemaur et lieux voisins (1344). Enfin, en appendice, sont ajoutés treize documents, compris entre 1221 et 1489, empruntés presque tous aux Archives nationales, des enquêtes, notamment celle sur les limites du comté de

Champagne vers la châtellenie de Melun, la « Ligue des nobles et du commun de Champagne » (24 novembre 1314), la prisée du comté de Vertus (1366-1375), et l'inventaire des registres de la Chambre de Champagne (1489). — Dans ce volume, il y a un texte qui appelle surtout l'attention, — comme les *Feoda* dans le tome I, — c'est l' « Extenta terre comitatus Campanie et Brie, » recueil d'enquêtes faites, en chacune des prévôtés du domaine comtal, par un groupe plus ou moins considérable de « prud'hommes » qui, sous la foi du serment, prenaient l'engagement de s'acquitter en toute sincérité de leur mission. Une étude détaillée en est faite dans l'introduction, où l'auteur rectifie, avec toute apparence de raison, l'opinion jadis émise par M. d'Arbois de Jubainville sur la date de l' « Extenta. » Il montre qu'il faut en placer la rédaction entre 1276 et 1278, sous la régence d'Edmond de Lancastre, devenu comte, ou plus exactement régent du comté, par son mariage avec Blanche d'Artois, la mère et la tutrice de Jeanne de Navarre; et ce qu'il dit, à ce propos de l'introduction en Champagne du mot « extenta » (en anglo-normand « extente, » en anglais actuel « extent »), ayant le sens de « prisée, évaluation, » par quelque clerc anglo-normand de la suite d'Edmond de Lancastre, est fort intéressant. On ne peut ici qu'appeler l'attention sur le grand nombre de renseignements utiles qu'on trouvera dans cette publication, tant au point de vue de l'histoire administrative et économique, ou du droit féodal, qu'au point de vue de la généalogie de la noblesse champenoise, ou de la géographie historique de la région, et, à cet égard, la grande compétence de l'auteur de l'*Atlas historique de la France*, des *Pagi du diocèse de Reims* et du *Dictionnaire topographique de la Marne* donne une valeur toute particulière à l'ouvrage. Les textes, pour la plupart en français, sont transcrits avec grand soin; tout au plus pourrait-on critiquer quelques restitutions ou solutions d'abréviations et regretter l'accent grave sur la préposition *a*. Enfin, pour achever le tome II, deux tables, l'une « des noms propres de lieu et de personne, » très étendue, et l'autre « des matières, » beaucoup plus courte. Ces deux tables sont meilleures, plus complètes et plus utilisables que l'unique table des noms propres du tome I, parce qu'elles ne renvoient qu'aux pages. Espérons qu'on ne tardera pas à voir paraître, dans un avenir prochain, le tome III (annoncé dans les notes) de cette si précieuse publication, qui devrait bien inciter les érudits provinciaux à tenter de l'imiter pour les documents de leurs régions respectives.

Au lieu de cela, nous avons à enregistrer des travaux d'un genre tout différent. M. René Bourgeois, « docteur en droit, avocat à la

Cour d'appel, » a fait paraître chez Champion une brochure intitulée *Du Mouvement communal dans le comté de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles*[1]. C'est une tentative louable, assurément, que celle qu'il a faite en entreprenant ces recherches, mais y était-il bien préparé? On ne peut manquer de résoudre cette question par la négative, quand on a lu son livre. En effet, la « statistique historique et géographique abrégée de la Champagne, jusqu'à sa formation définitive en comté, » par laquelle il débute, outre qu'elle est tout à fait inutile au sujet, est d'une insuffisance frappante. Il ignore complètement les travaux de M. Longnon sur la Champagne, auxquels nous faisions allusion à l'instant, et cette lacune est tellement grave, que toute son étude s'en ressent. Heureusement, il a connu et largement utilisé l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville; mais cet ouvrage commence à devenir un peu ancien, et bien qu'il n'ait pas vieilli dans son ensemble, il eût été bon de le compléter et de le rectifier, dans le détail, à l'aide des travaux parus depuis. C'est ainsi, par exemple, que M. Bourgeois ignore les opinions nouvelles émises sur les comtes de Troyes du IXe siècle et du Xe, et que, par suite d'une confusion plaisante, il appelle le premier comte de Troyes « Abdéram, » du nom arabe qu'ont porté plusieurs califes de Cordoue. Ses opinions sur les origines du mouvement communal, dans le comté de Champagne, mériteraient davantage d'être prises en considération, mais on y relève, çà et là, les traces d'une réelle ignorance de l'histoire des institutions franques et capétiennes. Ainsi, on ne peut le suivre, quand il prétend que la « création des communes est due entièrement à la générosité et à l'habileté des comtes. » Cette thèse, ainsi exprimée, serait inadmissible. L'expression a évidemment trahi son auteur; nous le voyons dans les pages qu'il consacre, plus loin, à l'examen des « caractères particuliers du mouvement communal dans le comté de Champagne » et des « raisons pour lesquelles les comtes ont établi des communes, » où il montre, assez bien, que le mouvement communal, là comme ailleurs, a été un véritable phénomène social indépendant, une étape nécessaire dans la voie du progrès des groupements sociaux. L'habileté des comtes de Champagne a été de donner satisfaction à ces besoins avant que l'opinion populaire l'ait exigé trop impérieusement. C'est ainsi que le comte Henri, surnommé le « Libéral, » l'auteur de la charte de Meaux, prodigua les affranchissements particuliers, les exemptions individuelles, et fut imité en cela par ses successeurs. Sous Thibaut V, le

1. Paris, Champion, 1904, in-8°, III-180 p.

mouvement est à son apogée, surtout à partir de 1230, date à laquelle le comte, vainqueur de la ligue des barons coalisés, récompense les cités de son domaine qui lui ont prouvé une très grande fidélité : Troyes, Provins, Épernay, Sézanne, Vertus; et de ce fait même il ressort avec évidence que les comtes de Champagne, à l'imitation des rois de France, cherchaient, par l'octroi de chartes communales, à obtenir l'alliance et l'appui des bourgeois et paysans contre les trop puissants et turbulents seigneurs féodaux. Voilà ce que l'auteur aurait dû, semble-t-il, indiquer plus nettement.

En revanche, la partie de son livre où il étudie les communes de Champagne, d'après leurs chartes, est beaucoup plus originale. Il donne une édition de ces pièces, d'après les copies de la collection de Champagne, conservées à la Bibliothèque nationale (manuscrits des Bénédictins et de Levesque de la Ravaillière). Son classement des chartes en quatre groupes bien tranchés, selon les ressemblances de rédaction, est très bon : d'abord les chartes de Bussy-le-Châtel (1200), Ainaumont (1200) et Villiers-en-Argonne (1208) forment un premier groupe; puis celles de Meaux (1179), Fismes (1226) et Écueil (1229) en constituent un second; celles de Troyes (1230), Provins (1230), la Ferté-sur-Aube (1231), Bar-sur-Seine (1234), un troisième; enfin celles de la Neuville-au-Pont (1203) et de Florent (1226), le dernier. D'après ces documents, il examine l'état des personnes dans la commune, la condition des biens, l'administration et la justice, le paiement des redevances, la législation. Les chartes du premier groupe sont les moins explicites : elles n'accordent aux habitants que quatre jurés. Le deuxième groupe comprend les chartes dont le type répond aux idées que l'on a généralement sur la commune : on y voit, en effet, cette espèce de « conjuration, » ce serment que les habitants se font de se porter mutuellement secours et assistance. Les chartes du troisième groupe, rédigées en français, constituent un type de commune essentiellement champenois. Trois choses les caractérisent : les jurés, parmi lesquels est choisi le maire, sont nommés par le comte, alors que, dans les chartes des trois autres groupes, ils sont électifs; la taille, qui était jusqu'ici un impôt arbitraire ou de répartition, devient un impôt de quotité, par la mise en jurée des habitants; enfin, alors que les autres chartes, si elles concèdent aux jurés le droit de juger, retiennent les amendes pour le comte, celles dont il s'agit abandonnent à la commune le produit des amendes, sauf quelques rares exceptions. C'est dans l'analyse détaillée de ces actes qu'apparaissent les connaissances spéciales de juriste que possède M. Bourgeois, connaissances qui donnent une petite valeur à son commentaire. Comme il fallait s'y attendre, l'établissement du texte des chartes, publiées en « Preuves, »

n'est pas du tout satisfaisant; les abréviations ne sont même pas résolues, la ponctuation est souvent absente, et il y a des erreurs de lecture regrettables, surtout dans les chartes en français.

Les recherches, d'intérêt plus général, de M. Henri Gravier sur les prévôts royaux, du XIe au XIVe siècle, parues précédemment dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (années 1903-1904), viennent d'être réunies en un volume, avec quelques additions[1], par les soins du frère de l'infortuné auteur, trop tôt ravi à l'érudition. La valeur de ces recherches est assez connue pour qu'il soit inutile d'insister beaucoup à leur sujet. M. Paul Viollet les a utilisées dans le chapitre du tome III de l'*Histoire des institutions politiques et administratives de la France* relatif aux prévôts. Cette courte esquisse de moins de cent pages, que M. Gravier a eu à peine le temps de rédiger, est en effet des plus substantielles, et les conclusions en sont très acceptables, sauf peut-être en ce qui concerne l'origine même de l'institution des prévôts, qu'il considère, sans preuves suffisantes, comme l'imitation d'une institution ecclésiastique. Ce qu'il a réuni sur le recrutement des prévôts, sur leurs attributions financières, judiciaires et administratives, est fort instructif et très bien groupé. Les nombreuses pièces justificatives, qui suivent, sont heureusement choisies et transcrites avec beaucoup d'exactitude; mais ce qu'il y a peut-être de plus nouveau dans ce travail, c'est l'essai qu'a tenté M. Gravier de nous donner une liste chronologique des prévôts royaux par localités jusqu'en 1400, d'après les documents d'archives. On pourra compléter ses recherches; les résultats acquis par lui n'en resteront pas moins à la base de toute investigation de ce genre.

En 1893, M. d'Herbomez signalait à la Commission royale d'histoire de Belgique la découverte des comptes communaux de Tournai ou, plus exactement, d'états des dépenses effectuées par la « Charité Saint-Christophe » pendant les années 1240-1243 et 1276-1277, et il insistait sur l'intérêt que présenterait la publication *in extenso* d'aussi précieux documents. C'est pour réaliser ce desideratum que M. Léo Verriest a publié ces comptes dans le tome LXXIII des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, et qu'il les donne aujourd'hui dans un tirage à part, avec une longue introduction, une table et de copieuses notes[2]. Son introduction est de

1. Henri Gravier, *Essai sur les prévôts royaux du XIe au XIVe siècle*. Paris, Larose et Tenin, 1904, in-8°, 232 p.

2. Léo Verriest, *la Charité Saint-Christophe et ses comptes du XIIIe siècle*. Bruxelles, Weissenbruch, 1904, in-8°, 127 p.

tous points excellente. Il y fait bonne justice de la théorie de Wauters, qui voulait voir dans la Charité Saint-Christophe un hôpital, et il montre, d'accord en cela avec MM. Vander Linden et Pirenne, que ce fut, à l'origine, une association ou gilde de marchands, dont les intérêts se confondirent de plus en plus avec l'organisme communal; puis il passe en revue les « administrateurs » de la Charité, dont il définit les attributions, le prévôt, les *legitimi viri* ou *majores*, enfin les échevins, appelle l'attention sur le rôle d'intermédiaire financier de cette organisation, étudie ses ressources et énumère ses dépenses tant en voyages pour ses agents qu'en travaux, dons, frais d'administration, rentes urbaines; enfin il termine par l'examen de l'apurement périodique des comptes. Cette petite publication est faite avec tout le soin désirable et aurait pu servir de modèle à celle de M. l'abbé Fraikin, dont nous parlions plus haut.

Il y a déjà vingt ans qu'Adolphe Tardif remarquait, fort justement, que, dans l'énumération des juridictions au moyen âge, on omet presque toujours les juridictions municipales, et il ajoutait que l'étude comparative de ces juridictions offrirait un véritable intérêt. Depuis cette époque, plusieurs travaux de valeur ont paru sur les institutions communales; mais, en général, la juridiction municipale y est plutôt envisagée d'après les pièces officielles que d'après les documents de pratique, et pourtant ces derniers documents peuvent seuls permettre de se rendre un compte réel de la valeur objective des chartes. M. Maurice Bauchond, dans un essai sur *la Justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge*[1], a fait un louable effort pour envisager une face de ces questions si complexes dans la pratique médiévale elle-même, en puisant surtout aux sources originales très riches des archives de Valenciennes. Il a tiré un excellent parti des registres des *Choses communes*, qui remontent à 1360, et des comptes du *massard*, dont les premiers datent de 1347. A l'aide de ces documents, il a pu examiner, avec un luxe de détails qui est loin de nous déplaire, l'organisation judiciaire, la procédure et les pénalités. On regrettera seulement qu'il se soit interdit de fournir de plus amples détails sur le « Magistrat » lui-même, c'est-à-dire sur la magistrature de Valenciennes, et qu'il ait traité de sa compétence avant de nous le faire connaître. Certains chapitres valent plus spécialement la peine d'être remarqués, ceux sur le duel judiciaire, le bannissement et l' « abattis de maison. » Pourquoi faut-il que les rares pièces justificatives, qui terminent l'ouvrage, ne soient pas éditées avec tout le soin désirable et la compétence voulue en matière philologique? En

1. Paris, Picard, 1904, in-8°, 314 p.

somme, c'est l'œuvre d'un juriste, curieux des anciens usages judiciaires de sa cité, qui se cantonne, par malheur, un peu trop dans son étude spéciale, négligeant presque toute espèce de rapprochement avec les usages d'autres cités. M. B. ne fait pas la moindre allusion aux excellents travaux de M. Espinas sur la commune de Douai, et sa bibliographie, qu'il appelle, on ne sait pourquoi, « littérature, » est insuffisante; il n'y mentionne même pas tous les ouvrages qu'il cite en note. Enfin il n'identifie pas « Aubert de Bavière, » dont il publie une lettre sur laquelle il revient à maintes reprises. Il était pourtant facile de dire qu'il s'agissait d'Albert de Bavière, comte de Hainaut de 1389 à 1404. Ces légères imperfections n'ôtent rien de la valeur d'ensemble du travail, qui est le résultat de patientes investigations d'un chercheur très bien préparé par ses connaissances en droit.

Les *Annales de la Société d'émulation des Vosges* ont continué la publication de la *Topographie ancienne du département des Vosges* par M. A. Fournier[1]. Le dixième fascicule est intitulé : « Les Pagi et les divisions religieuses et politiques. » M. Fournier y étudie divers *pagi* de la *Civitas Leuci*, le *pagus Calvomontensis* (Chaumontois), le *pagus Segentensis* (Saintois) et le *pagus Solecensis* (Soulossois), dont il fixe les limites et passe en revue les principales localités. Il connaît les travaux de M. Longnon sur ces questions, mais il ne paraît pas en avoir tiré tout le profit désirable, et il est visiblement sous l'impression de nombreuses lectures d'auteurs locaux, surtout du P. Benoist (*Histoire ecclésiastique du diocèse de Toul*), dont il accepte les assertions beaucoup trop facilement, sans même essayer de les contrôler. Il se laisse aussi aller au gré de son imagination dans certaines explications étymologiques, notamment dans le rapprochement qu'il fait du nom du dieu celtique Belen et de celui du Ballon d'Alsace. Les identifications des noms de lieux sont généralement satisfaisantes, mais il est tout à fait regrettable qu'il n'ait pas cru devoir toujours donner les références des textes où il a puisé les formes des noms qu'il cite : son travail est ainsi impossible à contrôler, à moins d'être refait complètement. Ses rares citations témoignent, du reste, d'un véritable dédain de l'exactitude bibliographique. Il devrait mentionner un peu plus souvent les livres de Lepage, Charton et Léon Louis, auxquels il doit beaucoup. Par contre, la comparaison des limites des *pagi* avec celles des archidiaconés et doyennés et celles des bailliages et prévôtés est plus originale, et les cartes qu'il a annexées à son étude sont vraiment très

1. Épinal, Huguenin, 1902, in-8°, 50 p.

claires et démonstratives. La thèse qu'il soutient est en somme juste : selon lui, les doyennés ne paraissent pas avoir été, à l'origine, des sous-divisions des *pagi;* ils eurent pour point de départ, dans la partie vosgienne du Chaumontois, les territoires des monastères eux-mêmes ; ainsi l'*Habendensis* ou territoire de Remiremont, et le *Val de Galilée*, domaine de Saint-Dié; pour le Saintois et le Deneuvre, ils ont subi l'influence, le premier de la formation du comté de Vaudémont, le second de la constitution du temporel de l'évêché de Metz. On ne saurait trop encourager les érudits qui s'occupent d'histoire locale à entreprendre de semblables notices pour les diverses régions de la France, mais il serait à désirer qu'ils le fissent avec un peu plus de méthode que M. A. Fournier.

L'*Étude sur la forêt de Roumare*, de M. Michel Prévost[1], est une monographie très complète, qui suppose des recherches nombreuses et variées. Elle embrasse la description et l'historique de cette célèbre forêt, illustrée par la légende des bracelets de Rollon, — que rapporte Guillaume de Jumièges, — l'étude de son administration, de ses produits et de ses charges à travers les âges. On est surtout frappé par l'abondance des détails précis et curieux qu'on trouve presque partout dans ce livre, ici sur les officiers de la forêt, forestier, verdier, sergents, regardeurs, panageurs, francs-jugeurs, là sur les comptes d'administration financière, le fief des « pourprétures, » les ventes de bois, les droits d'usage, le panage, le pâturage, la dîme, les novales. M. Prévost a tiré un heureux parti de dépouillements très étendus qu'il a faits aux archives de la Seine-Inférieure et aux Archives nationales. Peut-être aurait-il pu donner à son travail une forme plus attrayante, mieux ordonnée et plus claire, et supprimer quelques citations superflues comme celle de Joanne, mais son livre est plein de faits, très utile à consulter pour quiconque s'intéresse aux questions forestières ou même économiques en général.

La *Société des Antiquaires de l'Ouest* a publié, dans le premier trimestre de ses *Mémoires*, un compte du XIIIe siècle qui fournit, sur l'état de Niort à cette époque, les détails les plus curieux[2]. Il y a déjà trente ans que le document avait été signalé par M. de Laborde sous le n° 3804 des *Layettes du Trésor des chartes*, mais il n'avait jamais été imprimé. M. H. Clouzot en donne aujourd'hui une édi-

1. Paris, Picard, 1904, in-8°, 162 p. (extrait du *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, 1903).

2. H. Clouzot, *Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe siècle*. Paris, Champion, 1904, in-8°, 70 p., avec plan.

tion complète, précédée d'une notice sur le document, — qu'il attribue avec raison à Alphonse de Poitiers, entre 1261 et 1271, — et d'un tableau, fort bien esquissé, de Niort au moyen âge, où il étudie le port sur la Sèvre, le château, le mur d'enceinte, les rues, les faubourgs, les églises et les monastères, les établissements charitables, la halle, le commerce, la condition des Juifs, et ce qu'il appelle d'une expression étrange les « établissements communaux, » c'est-à-dire l'organisation communale. Cette dernière partie est, il faut l'avouer, très inférieure à ce qui précède. L'intérêt de la publication réside principalement dans l'annotation très abondante du texte, qui montre la solide érudition de M. Clouzot sur l'histoire niortaise.

La république d'Andorre dépend à la fois de la France et de l'Espagne. Ses institutions sembleraient donc devoir procéder, au moins théoriquement, de celles des deux grandes nations limitrophes. En réalité, il n'en est rien, et le Val d'Andorre est un îlot isolé du pays catalan que divise en deux la frontière politique des Pyrénées : comme tel, ses coutumes sont surtout catalanes. On le comprendra encore mieux après la lecture de l'importante publication où M. Auguste Brutails nous donne le résultat d'une enquête sur les lois et coutumes des Vallées, très consciencieusement menée de 1900 à 1902, afin d'éclairer la jurisprudence du tribunal supérieur d'Andorre[1]. M. Brutails est juge au tribunal d'Andorre, en même temps qu'archiviste de la Gironde; son livre, œuvre à la fois de praticien et d'érudit, suffirait à le révéler. Il n'essaie pas de faire un code ou un manuel complet. Il se borne à réunir d'abord, sous le titre de « pièces justificatives, » divers décrets, privilèges et modèles d'actes, depuis le XIVe siècle jusqu'au XIXe, depuis le privilège accordé aux Andorrans par le comte de Foix (22 mars 1305) jusqu'à des « envois en possession » du XVIe siècle ou du XVIIIe, et des contrats de mariages, de ventes, etc., des instructions aux bayles sur la procédure, enfin des extraits du *Politar*, le coutumier andorran le plus célèbre avec le *Manual Digest*. A vrai dire, cette publication nous a un peu déçu; nous espérions trouver le texte complet du *Politar* et du *Manual Digest* si souvent cités, qui, malgré la rudesse agrémentée d'erreurs grossières que leur ont value l'ignorance et la rusticité de leurs rédacteurs, mériteraient cependant d'être publiés en entier, comme textes de langue et comme coutumes quasi-officielles de l'Andorre. M. Brutails nous dit bien la raison qui l'a déterminé à ne pas le faire; c'est le point de vue pratique qui l'a décidé : « Une juridiction ne peut pas reconnaître au *Politar* l'au-

1. *La Coutume d'Andorre*. Paris, Leroux, 1904, in-8°, CLXVI-348 p.

torité que les Andorrans lui prêtent; mais, dans une enquête sur la coutume andorrane, il était nécessaire de faire à cette compilation une place. » Nous aurions voulu cette place plus grande. Hâtons-nous, toutefois, d'ajouter que M. Brutails a largement utilisé ces recueils ainsi que les décrets, sentences, minutes notariales mentionnés plus haut, et même la tradition orale; il en a tiré un ensemble de règles et d'usages, qu'il a groupés en six chapitres relatifs aux obligations et contrats, aux personnes et à la famille, aux biens, à l'organisation judiciaire, à la procédure civile, au droit criminel. C'est la partie importante de son ouvrage, où l'on sent toute la compétence de l'auteur, non seulement en matière d'usages andorrans, mais encore en matière de droit médiéval. Je n'en veux donner qu'un exemple : le rapprochement qu'il fait entre le formalisme de la *possessio*, ou ensaisinement, usité en Andorre, et celui que décrit Guillaume Durand dans le *Speculum juris*. Nous regrettons cependant que, dans la partie historique, il n'ait pas fait la moindre allusion aux remarquables travaux de M. Baudon de Mony. Cela soit dit pour ne rien omettre, car l'ouvrage a, dans son ensemble, une haute valeur documentaire. Quand on sait, comme nous, pour l'avoir tenté, la difficulté inouïe qu'il y a à compulser les archives de la *Casa la Vall* d'Andorre-la-Vieille, renfermées dans une armoire munie d'autant de serrures qu'il y a de magistrats municipaux dans la république, on ne saurait trop féliciter l'érudit qui a été assez habile pour parvenir à arracher leur secret à ces arcanes.

L'étude de M. Ad. Crémieux, professeur au lycée de Marseille, sur *les Juifs de Marseille au moyen âge*, qui avait paru en 1903 dans la *Revue des Études juives*, a aussi été publiée à part et forme un volume de plus de cent pages[1]. Ce travail est assez estimé des spécialistes pour qu'il soit utile de l'analyser ici en détail. La communauté juive, qui existait à Marseille à l'époque mérovingienne, y a persisté pendant toute la durée du moyen âge, et elle y a joui d'une prospérité éclatante, tant que la république de Marseille et le comté de Provence, auquel elle était rattachée, furent indépendants. Cette prospérité s'évanouit lorsque la Provence et Marseille furent réunis au royaume de France, en 1481, et on peut assigner comme terme à l'histoire de cette communauté la fin du xve siècle, qui vit l'expulsion et la dispersion des Juifs de Provence, sur l'ordre du roi Charles VIII. M. Crémieux a étudié cette communauté depuis le xiiie siècle, exactement à partir de 1257, date de la rédaction définitive des statuts de la république marseillaise, qui furent confirmés par Charles d'Anjou, et il est arrivé à cette quasi-certitude, qu'au

1. Paris, Durlacher, 1903, in-8°, 115 p.

point de vue du statut juridique rien ne distinguait à Marseille le citoyen juif du citoyen chrétien, le « civis Massilie Christianus » du « civis Massilie Judeus, » selon les termes mêmes des statuts. Si cela était réel, ce serait un exemple peut-être unique de tolérance religieuse dans une ville de France au XIIIe siècle. N'oublions pas, cependant, que les Juifs devaient porter un costume particulier et habiter un quartier spécial, la *Carreria Jusatarie*. Quoi qu'il en soit, la condition des Juifs à Marseille était, dès cette époque, très enviable à tous les points de vue. Les officiers municipaux, comtaux et royaux rivalisaient de zèle pour leur assurer bonne justice et libre exercice de leur religion. Les comtes de Provence avaient même créé, à leur cour, un office de « Conservateur des Juifs, » dont le titulaire exerçait une juridiction effective sur les Juifs habitant le comté. Évidemment, toutes ces prévenances n'étaient pas seulement le résultat de la tolérance ou du désir de garder intacts les statuts et privilèges de Marseille. Il y avait sans doute, et c'est ce que M. Crémieux n'a pas suffisamment montré, un intérêt fiscal à protéger les Juifs; ceux-ci tiraient parti de cette situation en réclamant tantôt la protection du conseil de ville, tantôt celle du comte ou du roi, selon qu'ils avaient à se plaindre de l'une ou de l'autre. — La quantité de faits, épars dans les registres des archives municipales de Marseille, qu'a réunis M. Crémieux, et les textes qu'il publie comme « pièces justificatives, » forment une contribution très utile à l'histoire des Juifs au moyen âge.

M. P. Alphandéry a donné dans la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (Sciences religieuses)[1] une thèse intitulée : *les Idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle*[2], qui est à la fois heureusement choisie, suffisamment documentée et approfondie, en un mot très bien venue. Dans la période comprise entre le troisième concile du Latran (1179), où le pape Alexandre III refuse à Pierre Waldez et à ses compagnons l'autorisation de prêcher la réforme évangélique, et le quatrième concile du Latran (1215), où Innocent III donne lui-même son approbation solennelle à la première règle des Franciscains, se manifestent, en dehors de l'Église, jusque dans les classes les plus humbles de la société laïque, des tendances vers une piété individuelle et une indépendance morale et religieuse qui se précisent dans les doctrines, même rudimentaires, de sectes nombreuses. Partout l'on devine, dans les consciences, cette inquiétude ou plutôt cette fièvre. Ce

1. Tome XVI, fasc. 1.
2. Paris, Leroux, 1903, in-8°, XXXIV-198 p.

« puissant courant de vie chrétienne réveillée et vivante » (Harnack) existait donc avant la fondation des ordres mendiants; ceux-ci ne firent que l'endiguer au profit de l'Église, que le ramener dans une orthodoxie élargie. Plus tard, ce qui en subsistait se perdit dans la « tourmente mystique » du XIVe siècle, ou se confondit avec les mouvements religieux qui précédèrent la Réforme. M. Alphandéry a voulu montrer comment l'activité hétérodoxe de la fin du XIIe siècle et du début du XIIIe a préparé le succès des ordres mendiants dans leur œuvre de relèvement moral du monde laïque, « comment elle les a devancés en renseignant la piété de la foule sur ses devoirs et sur ses droits. » Il commence par étudier les causes, plus ou moins lointaines, de ce « grand mouvement d'indépendance religieuse, qui finit par lasser les efforts d'Innocent III, et dont la fin coïncida avec la création des ordres mendiants. » Pour cela, il rappelle le mouvement communal combattu par l'Église, ce qui amena le peuple à s'éloigner quelque peu d'elle, et l'insuccès des croisades, qui supprimait l'idéal dont les foules s'étaient longtemps contentées; puis il passe en revue les prédicateurs de l'époque, étudie les conciles, et fait clairement ressortir que l'œuvre moralisatrice de l'Église était insuffisante, car ni les mystiques, comme Richard de Saint-Victor, ni les philosophes, comme Jean de Salisbury, ni même les Goliards n'étaient assez près du peuple. Il examine alors, successivement, les associations pieuses de laïques : les Béguines de Liège, les Capuciés d'Auvergne, la secte des Humiliés, véritable origine des Vaudois-Lombards, les « Pauvres-Catholiques » de Durand de Huesca et la secte de Bernhard Primus. Il en retrace les origines et les rapports avec la papauté, qui s'efforça de les ramener à elle, durant les années qui précédèrent l'entrée en scène des ordres mendiants. Ensuite, il aborde l'examen des « deux grandes tendances » qui se dessinent nettement dans l'activité hétérodoxe, les hérésies cathare et vaudoise, dont il note la différence fondamentale : le catharisme est la négation absolue du catholicisme, qu'il remplace par une foi philosophique, au lieu que les doctrines vaudoises ne réclament de l'Église qu'un retour à la simplicité primitive de la morale chrétienne; les Cathares sont des initiés, des ascètes philosophes, tandis que les Vaudois sont des simples, des « pauvres en esprit » revenus à l'humilité et à la pauvreté évangéliques. Pour l'étude, très complète, des Cathares qu'il a faite, M. Alphandéry a pris pour base le travail remarquable de Ch. Schmidt (*Histoire des Cathares ou Albigeois*, Paris-Genève, 1848-1849, 2 vol. in-8°), que plus de cinquante ans ont à peine vieilli sur quelques points de détail, et il le complète à l'aide des ouvrages, articles ou publications de textes parus depuis lors sur la

question. Il aurait pu, semble-t-il, faire passer dans le texte ce qu'il dit, dans une note très intéressante, au sujet des écoles cathares (école albanaise, secte de Bagnolo). Plus original et plus nouveau est le chapitre sur les Vaudois, où il montre l'étroite parenté qui existe entre la doctrine des *apostoliques,* Pierre de Bruys et Henri de Lausanne, et celle de Pierre Waldez. Les derniers chapitres, qui traitent des sectes philosophiques des Amauriciens et des Ortliebiens, du Panthéisme populaire, des sectes isolées, — Passagiens, Luciférien, Arnaldistes, Stedinges, Runcariens, Speronistes, — des petites sectes vaudoises, enfin des idées apocalyptiques, au XIIe siècle, et, à ce propos, du fameux voyant calabrais, Joachim de Flore, sont curieux. Disons, toutefois, que la liste des ouvrages cités, mise en tête du volume, et les citations, faites en note, laissent un peu à désirer au point de vue bibliographique, et qu'il y a bien quelques omissions dans la bibliographie; ainsi, il aurait pu citer, à propos de la table de Lambert le Bègue, l'édition qu'en a donnée dernièrement M. Paul Meyer dans la *Romania* (t. XXIX, p. 537). Mais cela ne diminue que bien peu la très réelle valeur du travail dans son ensemble.

Le même volume XVI de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (Sciences religieuses) contient, comme fascicule second, un essai très court de M. G.-H. Luquet sur *Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle*[1]. Ce n'est, dans la pensée de l'auteur, qu'un chapitre détaché d'un travail d'ensemble sur la connaissance que le moyen âge eut des ouvrages et de la doctrine d'Aristote. De ce travail, qu'il nous dit être plus qu'ébauché, il a déjà tiré une étude sur Hermann l'Allemand, qui a paru dans la *Revue de l'histoire des religions* (t. XLIV). S'il le mène à bien, il aura apporté une utile contribution à l'histoire de l'évolution de la pensée au moyen âge. Dans le présent fascicule, il examine surtout la condamnation des livres d'Aristote par le concile tenu à Paris en 1210, à l'occasion des hérésies d'Amaury de Bène et de David de Dinant. Sa thèse, qui paraît très justifiée, est la suivante : l'autorité ecclésiastique, tout en reconnaissant jusqu'à un certain point la légitimité des études purement rationnelles, ne pouvait admettre que le raisonnement aboutît à des conclusions contraires à la foi; aussi, la philosophie d'Aristote, à laquelle le nom de son auteur donnait une autorité considérable, lui ayant semblé contraire à la foi, son premier mouvement fut de proscrire cette doctrine. Mais la « passion raisonnante » du moyen âge, source de tant d' « hérésies, » amena dans la pratique la faculté des arts, — dont le rôle, par définition même, était de recourir exclusive-

1. Paris, Leroux, 1904, in-8°, v-34 p.

ment à l'usage de la raison, — à transgresser souvent ces défenses; ainsi, l'Église fut amenée à essayer de transformer en allié cet ennemi qu'elle ne pouvait vaincre. Cette œuvre politique devint possible, sans que l'Église parût rien relâcher de l'intransigeance de ses principes, le jour où Albert le Grand et surtout saint Thomas eurent substitué à l'interprétation averroïste d'Aristote une nouvelle interprétation qui, vraie ou fausse en soi, peu importait, ne se contentait pas de rendre Aristote inoffensif pour l'orthodoxie, mais en faisait encore pour la religion un allié précieux, en apportant à la révélation le prestige de son nom et l'autorité de la raison humaine.

Une nouvelle collection de monographies provinciales vient d'être fondée par la *Revue de synthèse historique*. Deux numéros ont déjà paru, et on en promet toute une série d'autres. Les numéros parus sont *la Gascogne*, par M. L. Barrau-Dihigo, et *le Lyonnais*, par M. S. Charléty[1]. Le plan de ces monographies est bien simple : une bibliographie raisonnée des sources manuscrites et des ouvrages imprimés, un exposé des résultats acquis et l'énoncé des principaux *desiderata*. La grande compétence spéciale des auteurs rend ces études extrêmement précieuses. Une introduction générale de M. H. Berr précède la première. Elle est intitulée : « La synthèse des études relatives aux régions de la France. » Avouons, après l'avoir lue, que cette synthèse ressemble fort à une analyse des travaux antérieurement parus sur la question, et notamment d'un rapport présenté par M. P. Caron à la Société d'histoire moderne. D'ailleurs, l'idée de ces sortes de bibliographies provinciales n'est pas neuve : dès 1900, la *Bibliothèque des bibliographies critiques* publiait l'*Histoire du Forez et du Roannais*, de M. Maurice Dumoulin, qui a servi évidemment de modèle aux présentes publications. Ces bibliographies n'ont pas la prétention d'être complètes, et c'est même là leur mérite. Ce sont de véritables guides, qui rendront de très grands services aux personnes désireuses de connaître rapidement les ressources dont on dispose pour l'histoire de telle ou telle région de la France. Elles aideront puissamment les débutants et leur épargneront bien des pertes de temps, en leur faisant connaître tout de suite les meilleurs livres à consulter et en les aidant même, à l'occasion, dans le choix des travaux à entreprendre. Aussi désirons-nous vivement voir s'accroître rapidement cette nouvelle collection, dont il faudrait que les éditions nouvelles, revues et mises à jour, se succédassent à des intervalles assez rapprochés pour que le but pratique fût complètement atteint.

1. Paris, Cerf, 1903 et 1904, 2 vol. in-8°, 80 et 38 p.

Le tome V de la *Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge* renferme deux vies de saint Antoine de Padoue, dont l'une jusqu'ici inédite, publiées par M. Léon de Kerval[1]. En raison même, paraît-il, de sa popularité parmi les masses et de sa vogue comme « thaumaturge, » saint Antoine a été fort peu étudié, au point de vue historique, jusqu'à ces derniers temps. Depuis une dizaine d'années, cependant, les érudits se sont mis à l'œuvre : les remarquables articles du Dr Édouard Lemp dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (t. XI-XIII), les travaux du P. Ferdinand-Marie d'Araules, les séries d'études publiées par la *Voix de saint Antoine*, enfin la substantielle et vraiment sérieuse monographie due à la plume de M. le chanoine Lepitre ont renouvelé la connaissance que nous avions de la figure puissamment originale du « saint aux miracles. » La très importante publication de M. de Kerval vient, à son heure, compléter ce mouvement. La première vie, qu'il qualifie de « Legenda prima seu vita antiquissima, » n'avait été éditée jusqu'ici, d'une façon critique, que dans les *Portugalliae monumenta historica*, au tome I; et cette édition était devenue presque introuvable. Le nouvel éditeur paraît avoir connu tous les manuscrits signalés jusqu'ici, mais la description qu'il donne de plusieurs est vraiment trop brève, et il n'a pas essayé de rechercher quels étaient leurs rapports ni d'établir, au moins hypothétiquement, leur filiation. Cette recherche aurait peut-être pu amener des résultats intéressants. Il a pris simplement pour base le ms. 286 d'Alcobaza, en notant les variantes des autres manuscrits qui, selon ses propres termes, « nous présentent ainsi l'état de la légende et de ses manuscrits aux diverses époques successives. » Il place la rédaction de la *Legenda prima* entre 1232, année où fut canonisé le thaumaturge, et 1245, date approximative de la rédaction du *Dialogus de vitis Fratrum*, où l'on trouve trace de l'emploi de la *Legenda prima*. L'auteur en est un frère Mineur, qui a résidé à Padoue, et probablement point Thomas de Celano, auquel le P. d'Araules a voulu l'attribuer. Ce qui caractérise cette légende, c'est le peu de place qu'y tient l'élément merveilleux, et aussi une énorme lacune dans la biographie du saint, de 1223 à 1230. La seconde vie de saint Antoine, publiée sous le titre de *Légende « Benignitas*, » a été tirée du manuscrit Rosenthal, — devenu la propriété de la Faculté de théologie protestante de Paris, — dont la description détaillée avait été naguère donnée par M. Paul Sabatier dans

1. Léon de Kerval, *Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita*. Paris, Fischbacher, 1904, in-8°, XIII-314 p.

l'édition des *Actus B. Francisci et sociorum ejus* (p. XXXI-XXXVI). Ce ne sont, en somme, que des extraits faits, au XVe siècle, dans une légende perdue aujourd'hui, mais encore utilisée, au XVIe siècle, par Surius, pour combler les lacunes de la *Legenda prima*. M. de Kerval compare ces extraits avec les documents antoniens connus du XIIIe et du XIVe siècle; ses rapprochements sont fort curieux. Il en place la composition entre 1293-1303, époque où Jean Rigault écrivit sa Légende, qui semble antérieure à la *Légende « Benignitas,* » et 1367, date approximative de la rédaction du *Liber miraculorum*, dont l'auteur a largement puisé dans la *Légende « Benignitas.* » Il tend à l'attribuer à l'Anonyme de 1316, mentionné par Ridolfi dans ses *Historiae seraphicae*. L'édition est suivie d'un copieux appendice sur les sources de l'histoire antonienne, où sont relevés et soigneusement examinés tous les documents relatifs au saint, quelle que soit leur valeur. Le livre de M. de Kerval est donc bien, ainsi que le voulait l'auteur, « un instrument pratique de travail, » surtout avec l'excellente table et les nombreuses notes qui accompagnent les textes. Le sujet était infiniment moins intéressant que l'étude des textes relatifs à la vie de saint François, qui précédait dans la *Collection*, mais il méritait cependant d'attirer l'attention de quelque critique sérieux; l'éditeur des *Vitae S. Antonii* s'est acquitté de sa tâche avec un zèle et une perspicacité qui lui font honneur.

A l'occasion du treizième centenaire grégorien, la librairie Desclée a réimprimé, en un volume, les études sur le pape Grégoire Ier, que le P. H. Grisar avait déjà publiées à deux reprises en italien, d'abord dans la *Civiltà Cattolica* (série XIV, 5-10; série XV, 1-5) et ensuite comme troisième partie du tome I de la *Storia di Roma e dei Papi nel Medio Evo;* la traduction de l'allemand est due au P. A. de Santi[1]. La réputation, très légitime, de l'auteur a fait attacher à ce travail une importance peut-être au-dessus de sa valeur réelle. Ce n'était d'abord que des articles sur « Saint Grégoire le Grand et la civilisation catholique; » puis ce fut un chapitre d'une histoire de Rome et des papes, où l'archéologie occupait, comme il était juste, une place d'honneur; enfin, nous l'avons à présent sous le titre alléchant de : *Vita di S. Gregorio Magno*, et c'est le second numéro d'une « Collection de Vies de saints » dont le premier est une Vie de saint Basile par Paul Allard. Sans doute, la *Civiltà* n'en avait donné que des extraits, mais la *Storia di Roma* a publié, il y a cinq ans à peine, *in extenso*, l'ouvrage réédité aujourd'hui, qui n'a subi depuis lors

1. H. Grisar, *San Gregorio Magno* (590-604). Roma, Desclée, 1904, in-8°, XI-403 p.

aucune modification sensible. Il n'y a donc pas lieu d'analyser cette publication comme une nouveauté, puisqu'elle est bien connue du public. Rappelons seulement son insuffisance trop réelle au point de vue de l'histoire politique du pontificat, que l'auteur a pourtant voulu tracer, et bien à tort, selon nous, car il ne semble pas y avoir été bien préparé. Il aurait dû se borner à la partie purement romaine et ecclésiastique du pontificat de Grégoire Ier. Il aurait ainsi supprimé une petite portion de la « Parte prima, » ce qui concerne les Lombards et les rapports avec Ravenne et Byzance, une plus grande portion de la « Parte secunda, » ce qui regarde l'Angleterre, la France et l'Espagne, et son livre, ainsi allégé, n'en eût été que meilleur. Il aurait pu, en revanche, développer un peu plus certaines questions de liturgie et de réforme ou d'organisation religieuse, qu'il n'a fait qu'effleurer, et que cependant il était à même d'exposer avec ampleur et exactitude. En somme, ce livre est l'œuvre d'un savant de grande valeur, qui connaît admirablement bien Jean Diacre, les registres de Grégoire Ier, l'histoire et les antiquités médiévales de Rome, mais qui n'a pas suffisamment étudié en détail l'histoire de l'époque de Grégoire Ier pour être en mesure d'écrire, surtout sous une forme si précise et condensée, l'histoire générale d'un pontificat aussi considérable.

La Papauté, son origine au moyen âge et son développement jusqu'en 1870, par Ignace de Dœllinger, traduit de l'allemand par A. Giraud-Teulon, professeur honoraire à l'Université de Genève, avec notes et documents de J. Friedrich, professeur à l'Université de Munich, fait partie de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*, bien que plus de la moitié de l'ouvrage concerne le moyen âge[1]. C'est la réédition du livre célèbre de Dœllinger, paru en 1869, à la veille du concile du Vatican, sous le titre : *Der Papst und das Konzil* (Leipzig, 1869), par *Janus*, pseudonyme primitivement adopté par l'auteur, et sous lequel l'ouvrage a été, depuis lors, communément désigné en Allemagne. L'apparition du *Janus* fit, à cette époque, sensation dans le monde catholique; ses vues nouvelles sur l'histoire de la papauté émurent à tel point la conscience religieuse en Allemagne, qu'elles déterminèrent en partie le schisme des vieux catholiques, dans lequel, en 1871, une fraction de l'Église allemande se sépara de Rome. Un pareil résultat s'explique surtout par l'autorité scientifique que s'était acquise Dœllinger. Il a été, en effet, un des théologiens les plus illustres de l'Église catholique et une des gloires de l'érudition allemande. Son *Janus* était une réponse anti-

1. Paris, Alcan, 1904, in-8°, XXIII-474 p.

cipée au prochain concile, où les Jésuites projetaient de faire acclamer, sans discussion, l'infaillibilité du pape, doctrine qui n'avait été jusque-là qu'une opinion théologique. Pour défendre sa thèse, il commence aux premiers siècles de l'Église, montrant le rôle effacé des papes, leur autorité parfois méconnue, le pape Vigile humilié par un concile, le pape Honorius déclaré hérétique; puis il passe à la doctrine des Pères de l'Église, pour dégager de ces rapprochements les éléments constitutifs de l'ancienne Église. Alors il aborde, — et c'est là le point le plus intéressant pour nous, — les fables et falsifications fabriquées avec l'intention de changer la constitution de l'Église, passant successivement en revue les falsifications de Cyprien et du livre des papes, la fable de la donation de Constantin, la falsification des donations carolingiennes, les décrétales du pseudo-Isidore, les fictions des Grégoriens, le décret de Gratien. Il examine ensuite l'origine du serment d'obéissance des empereurs, l'institution des légats, les exemptions, les dispenses, l'envoi du pallium, les appels, les collations de bénéfices, les conciles des papes, le collège des cardinaux, la curie, l'Inquisition, les procès de sorcellerie, les rapports du pseudo-Cyrille avec l'œuvre de saint Thomas d'Aquin, les conciles réformateurs de Constance et de Bâle. Nous passons les temps modernes. Au demeurant, l'ouvrage est assez connu, et nous n'avons voulu que rappeler les nombreux et très importants problèmes historiques qu'il pose et prétend résoudre. Sur certains points, cependant, le livre de Dœllinger n'est plus au courant. Il pourrait être, en maints endroits, rectifié et complété, car il ne se présente, en somme, que comme le résultat très abrégé de recherches très étendues et très approfondies publiées ailleurs. A cet égard, les notes du professeur Friedrich, qui apportent le plus souvent les textes mêmes sur lesquels s'appuie Dœllinger, sont très précieuses, et c'est surtout pour cela qu'il faut savoir gré à M. Giraud-Teulon d'avoir mis à la portée du public français ce complément indispensable du célèbre travail; un peu plus développées et munies d'une bibliographie plus abondante, ces notes auraient fait de l'édition du *Janus* une véritable encyclopédie de l'histoire de la papauté. Ajoutons aussi que le travail de Friedrich remonte déjà à une douzaine d'années et offre par suite quelques lacunes. La traduction de M. Giraud-Teulon n'en garde pas moins toute sa valeur, grâce au soin avec lequel elle a été faite, tant au point de vue de l'interprétation de l'original qu'au point de vue de la recherche de l'expression équivalente en français. Elle est bien supérieure à la traduction des *Papst-Fabeln des Mittelalters* due à Reinhard (Paris-Nancy, 1865, in-8°). De plus, dans des Appen-

dices, qu'on aurait souhaités plus nombreux, M. Giraud-Teulon a complété sur quelques points les notes de Friedrich. C'est ainsi qu'il résume les conclusions du travail présenté, en 1901, à l'Académie des sciences de Munich, par le même Friedrich, concernant l'inauthenticité des canons de Sardique. Ces canons, produits pour la première fois en 418, près d'un siècle après le concile de Sardique (343), paraissent en contradiction avec le canon 6 du concile de Nicée, qui attribuait aux évêques d'Alexandrie et d'Antioche, dans leur ressort patriarcal, des droits pareils à ceux qu'avait le siège romain sur une partie de l'Église italienne. Il a aussi ajouté une étude sur les taxes de la chancellerie des papes, d'après l'ouvrage de Ph. Woker, *Das kirchliche Finanzwesen der Pæpste* (Nördlingen, 1878). C'est un bon résumé, qui fait regretter de n'en avoir point de semblables pour d'autres sujets.

A côté du livre de Dœllinger, il convient de mentionner un autre livre de polémique religieuse, celui-là beaucoup plus violent, dans l'expression, que le *Janus,* je veux parler des *Éphémérides de la papauté* de Jean Vrai[1]. L'auteur que nous cache ce pseudonyme nous donne, pour tous les jours de l'année, le récit des événements de l'histoire de la papauté, accompagné d'appréciations de polémiste. Il s'adresse au clergé romain, qu'il espère désabuser. Au point de vue historique, ce livre ne manque cependant pas de mérite, quoiqu'il n'ait proprement rien d'original; mais la forme étrange qu'on lui a donnée n'en rend pas la lecture très facile. Heureusement, la table, qui est à la fin, permet d'y faire des recherches, et, dans un appendice, l'auteur a résumé à grands traits l'histoire des papes telle qu'il la conçoit.

La série de biographies de saints publiées chez Lecoffre s'est accrue de trois nouveaux volumes : un *Saint Léon IX,* par M. l'abbé Eug. Martin; un *Saint Wandrille,* par dom Besse, et un *Saint Paulin,* par M. André Baudrillart[2]. Les deux premiers livres sont, il faut le reconnaître, bien médiocres et mériteraient à peine d'être mentionnés, s'ils n'appartenaient à une collection où nous avons vu de meilleurs ouvrages. Pour caractériser ces deux livres, il suffit de deux citations. Au début du *Léon IX*, M. l'abbé Eug. Martin écrit ceci, en note d'un état de l'Église dans la première moitié du xie siècle : « Sources. — Pour ne point faire ici étalage inutile d'érudition, je renvoie simplement aux histoires de l'Église catholique; on y trouvera des preuves abondantes de tout ce

1. Paris, Fischbacher, 1904, in-16, vii-358 p.
2. Paris, Lecoffre, 1904, 3 vol., 208, 181 et 190 p.

que j'avance dans cette introduction. » — Suit une sorte de sermon emphatique sur l'état, un peu imaginaire, de l'Église au XIe siècle. Il n'est pas besoin d'insister sur l' « inutilité » de la note citée, non plus que sur celle de l'introduction tout entière. Le reste du livre est malheureusement à l'avenant. C'est un résumé peu exact, dans un style trop souvent ampoulé, des travaux de l'abbé Delarc et du P. Brucker. La seconde citation, que j'ai promise, est empruntée à la Préface du *Saint Wandrille* de dom Besse. La voici : « La nature du présent travail nous dispensait d'étaler, au bas des pages, le luxe des notes bibliographiques et autres. Le lecteur, habitué aux études d'histoire mérovingienne, se rendra vite compte du soin que nous avons mis à ne rien avancer qui ne soit puisé aux meilleures sources. » Cet avertissement fait sourire, quand on le relit après avoir parcouru le volume. Sans doute, l'auteur possède bien son sujet et même s'est mis à peu près au courant des dernières publications; mais il est tellement entraîné par l'ampleur de ses périodes oratoires que la source de bien des opinions qu'il avance est dans sa propre imagination. Il a travaillé en hagiographe du moyen âge et oublié un peu trop son siècle.

L'étude de M. André Baudrillart sur saint Paulin a une tout autre portée. C'est un livre d'histoire bien plus qu'un livre d'édification, et nous en savons gré à l'auteur. Les pages sur l'Université de Bordeaux, au IVe siècle, et sur Ausone sont agréables. La vie si variée de Paulin, ce grand seigneur gallo-romain, de haute culture intellectuelle, qui exerça le consulat à Rome et fut gouverneur de Campanie, puis tout à coup, sous l'influence de diverses causes, que M. B. fait clairement entrevoir, se convertit d'une façon retentissante au christianisme, est esquissée non sans art. Les rapports de Paulin avec Sulpice Sévère, sa retraite à Nole, — et à ce propos une charmante et très exacte description de la Campanie aux environs de Nole et de Fondi, — sa correspondance avec Alype et saint Augustin, Delphin et Amandus, son épiscopat, tout cela est fort joliment analysé et présenté par quelqu'un qui possède à fond le sujet et qui sait en tirer un excellent parti pour écrire un ouvrage suffisamment nourri sans être trop touffu. On peut différer d'opinion avec l'auteur sur bien des points, mais on ne peut nier que son livre soit d'une lecture attrayante.

La Querelle des images (*VIIIe-IXe siècle*), tel est le titre d'une très petite brochure de M. Louis Brehier, professeur à l'Université de Clermont[1], livre de vulgarisation, mais, hâtons-nous d'ajouter,

1. Paris, Bloud, 1904, in-16, 64 p.

de très bonne vulgarisation. L'auteur est bien au courant du problème et aussi des questions annexes; il les résume dans une exposition à la fois lucide et remplie de faits, traçant un tableau des origines du mouvement iconoclaste, dont il décrit ensuite les phases : la réforme iconoclaste de 726 à 780, la première restauration des images (780-813), la deuxième réforme iconoclaste et le nouveau rétablissement des images (813-842). En dernier lieu, il donne des vues d'ensemble sur les doctrines théologiques et artistiques du parti iconoclaste et du parti des images. Je regrette, toutefois, que l'auteur n'ait pas assez tenu compte des témoignages byzantins, et nous ait trop laissé deviner ses convictions personnelles en la matière; son ouvrage reste néanmoins, par son excellente division et sa bibliographie, une *manuductio* très pratique pour des personnes encore imparfaitement renseignées sur cette question.

M. Maurice Faucon a réédité sa *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu* (*Haute-Loire*)[1], dans laquelle il a si bien tiré parti des renseignements fournis par les *Registres caméraux* (registres de comptes) de la série dite avignonnaise, conservés aux archives du Vatican, spécialement du volume 228 des *Introïtus et exitus camerae* portant pour titre : *Expensa fabrice Case Dei.* C'est l'historique de la construction de la grande église abbatiale de la Chaise-Dieu et la description de certaines parties de l'édifice. On y voit, avec la part que Clément VI prit à cette construction, le plan de l'architecte, Hugues Morel, qui en dirigea les travaux, ainsi que l'œuvre des principaux « maîtres » qui les exécutèrent sous ses ordres, les noms des peintres employés à sa décoration (notamment Matteo di Giovanetto de Viterbe), celui du sculpteur (Pierre Roye) qui érigea, au milieu du chœur, le tombeau du fondateur de l'église nouvelle; enfin on y trouve des détails sur la nature et la provenance des matériaux, les moyens de transport, la quotité des salaires des ouvriers, éléments que l'histoire locale ne dédaignera pas, parce qu'ils présentent, au vif, les conditions économiques du travail dans cette région entre les années 1344 et 1352. Néanmoins cette étude, pleine d'observations neuves et même de véritables découvertes, intéressera plus les archéologues que les historiens.

A côté de la notice de M. Faucon, on peut placer une brochure de M. Fernand Sauve, bibliothécaire d'Apt, sur les monuments et les antiquités d'un vallon de la région aptésienne, le vallon de l'Aiguebrun, et spécialement le village, l'église et l'ancien fort de Buoux[2].

1. Paris, Picard, 1904, in-8°, 68 p., pl.
2. F. Sauve, *le Vallon de l'Aiguebrun, Buoux, Saint-Symphorien.* Avignon,

Le côté pittoresque y tient une assez large place; mais l'auteur connaît bien les travaux archéologiques de MM. de Lasteyrie, Enlart, Labande, et il a étudié ceux de Revoil, Andréoli et Lambert. Courtet, etc. Il est donc bien au courant des questions dont il s'occupe; mais il touche à tant de choses, depuis le préhistorique jusqu'à la seigneurie de Buoux au XVIIe siècle et au XVIIIe, que sa critique peut être prise facilement en défaut. Par exemple, la lecture qu'il propose de l'inscription de l'église de Buoux, — reproduite en fac-similé, — où il veut trouver : « Anno Domini millesimo, » est tout à fait impossible; d'ailleurs, il a le bon goût de ne pas « insister, » comme il dit. Nous l'imiterons sur ce point, et nous signalerons seulement la richesse de renseignements de toute espèce contenus dans cette monographie bien illustrée, qui est plus qu'un simple guide à l'usage des touristes, et pourra amener les historiens locaux et les archéologues à d'utiles rapprochements.

Ph. Lauer.

Seguin, 1904, in-8°, 65 p., pl. (extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1904, 2e fasc.).

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE.

(1896-1902.)

(Suite et fin[1]*.)*

Histoire religieuse. — Un mémoire de Wissowa[2] forme un important chapitre de son grand ouvrage, pendant longtemps attendu et paru depuis, sur la religion et le culte des Romains. Il montre ceci : l'ancienne religion romaine, ainsi que Varron le dit avec raison, n'a connu qu'un culte sans images ; les plus anciennes divinités, les *Di indigetes* ont été des dieux tout à fait impersonnels qui n'étaient attachés à aucun lieu de culte déterminé. C'est seulement lorsque le culte des dieux grecs fit invasion que furent également créées des images, sous l'influence de Tibur et de Tusculum principalement, et que furent bâtis des temples; les images des dieux romains furent faites sur le modèle des grecques; le *lectisternium* de l'an 217 av. J.-C. montre six couples de dieux, comme dans la mythologie grecque. Wissowa établit encore ce fait surprenant que Janus n'est pas un ancien dieu italien. L'exposé concis de E. Aust[3] a subi dans presque toutes les parties l'influence de Wissowa; son étude distingue habilement dans la religion romaine les idées romaines primitives, italiennes et grecques.

Il faut aussi reconnaître le mérite de l'étude comparative où Samter[4] commente les usages suivis dans les fêtes de famille en Grèce et à Rome, par exemple ceux de répandre par-dessus la fiancée des fruits, des monnaies et d'autres bagatelles, de la conduire dans la maison du fiancé, les rites du mariage, et ceux qui accompagnaient la réception d'esclaves et de serviteurs.

Wendland[5] compare le récit de la flagellation du Christ dans les évangiles de Mathieu et de Marc avec un événement de l'an 38 ap.

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXIII, p. 320; t. LXXXIV, p. 362; t. LXXXV, p. 361 et suiv.

2. *Rœmische Götterbilder*. Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, I, p. 161-173.

3. *Die Religion der Römer* (Darstellungen aus dem Gebiete der nichtchristlichen Religionsgeschichte, Band XIII). Münster, Aschendorff, 1899.

4. *Familienfeste der Griechen und Römer*. Berlin, G. Reimer, 1901.

5. *Jesus als Saturnalienkönig*. Hermes, XXXIII, p. 175 et suiv.

J.-C. que raconte Philon et qui est semblable en bien des points. L'auteur est d'avis qu'il s'agit de l'imitation d'une coutume usitée pendant les Saturnales, et il cite comme document à l'appui les actes du martyre de saint Darius publiés par Cumont. Tandis qu'Anrich (*Rev. hist.*, LXVII, p. 379) réduisait à peu de chose l'influence des cultes des mystères sur le christianisme, Wobbermin[1] cherche à montrer le rapport de la doctrine orphique et du gnosticisme, notamment pour les idées du démiurge, du serpent, de la syzygie, mais il aurait bien fait d'en montrer en même temps plus nettement les différences profondes. Ailleurs, je note cette idée intéressante que ἐμψύχιος n'est pas d'origine orphique, mais appartient à la langue de l'école philosophique, et aussi la savante analyse sur les concepts du θεὸς σωτήρ et du θεὸς μονογενής.

La *Rev. hist.*, LXVII, 154, a abordé la question controversée de l'interprétation qu'il convient de donner à l'inscription d'Aberkios. A. Dieterich[2] exprime l'opinion qu'elle se rapporte au ἱερὸς γάμος du dieu Soleil syrien et de l'Urania Karthago, accompli par Élagabal. A. Harnack[3] indique à grands traits les points de vue d'après lesquels doit être traitée une histoire de la propagation première du christianisme; nous nous réservons de revenir sur son grand ouvrage, paru après le moment où s'arrête le présent Bulletin.

Weis[4] n'est point satisfait de l'étude judicieuse de M. Conrat sur les bases juridiques des persécutions contre les chrétiens (*Rev. hist.*, LXVIII, 159); il estime qu'on a généralement beaucoup trop systématisé les motifs politiques et juridiques des persécutions au lieu d'examiner les procès dans le détail; mais la conclusion de son étude, que l'État aurait poursuivi les chrétiens en tant que chrétiens, n'est pas justifiée.

Comme préliminaires à une grande publication sur les catacombes siciliennes, J. Fuehrer[5], mort tout récemment, a publié une étude remarquable sur les catacombes connues de San Giovanni, près de Syracuse, et des nécropoles Cassia et S. Maria di Gesu; il donne en même temps une description et une explication très approfondies de

1. *Religionsgeschichtliche Studien zur Frage der Beeinflussung des Urchristentums durch das antike Mysterienwesen.* Berlin, G. Ebering, 1896. Cf. en outre la remarquable discussion du livre par E. Rhode, Berliner Philolog. Wochenschrift, 1896, p. 1577 et suiv.

2. *Die Grabschrift des Aberkios.* Leipzig, B.-G. Teubner, 1896.

3. Sitzungsberichte der Berliner Academie, 1901, p. 810-845, 1186-1214.

4. *Christenverfolgungen.* München, Leutner, 1899.

5. *Forschungen zur Sicilia sotterranea.* Abhandlungen der Münchner Academie, 1e Klasse, Band XX, 3 Abt. (et aussi à part, chez G. Franz, Munich, 1897).

l'architecture et de l'ornementation figurative, qui diffèrent à plusieurs points de vue de celles des catacombes romaines.

Littérature. — Après des travaux préparatoires difficiles et de longues négociations, les académies de Berlin, Gœttingue, Leipzig, Munich, Vienne se sont associées pour publier le *Thesaurus linguae latinae*[1], attendu avec impatience par le monde scientifique. Dans ce *Thesaurus*, l'histoire de chaque mot latin doit être exposée jusqu'au VIe siècle ap. J.-C. Cette immense entreprise ne profitera pas seulement aux philologues; tous ceux qui s'occupent de linguistique indo-européenne, notamment les romanistes, puis les juristes, les historiens, les théologiens, en retireront des profits différents, si l'ouvrage est un jour mené à bonne fin. D'après de sérieuses études préparatoires, il faut s'attendre à ce que l'ouvrage soit achevé en quinze années et comprenne douze volumes de 125 feuilles (1000 pages) grand in-4°. Ce sera un monument de l'activité, de l'érudition et du dévouement de l'Allemagne pour la science internationale. Diels[2] montre par un exemple combien il est souvent impossible pratiquement, même dans le cadre d'un ouvrage de ce genre, d'épuiser le contenu de beaucoup de mots et d'idées, tant qu'il nous manquera un *Thesaurus* grec qui nous mette sous les yeux le développement de la langue grecque depuis l'époque d'Homère jusqu'à la prise de Constantinople. Il fait dériver le mot *elementum* d'ἐλέφας, qui aurait fait naître comme mot emprunté *elepantum*, puis *elepentum* et enfin *elementum*, mais il ne résout pas les incertitudes linguistiques. S. Reiter[3] combat, non sans habileté, son opinion; il préférerait l'ancienne explication tirée de *el-em-en;* à la facile objection mentionnée aussi par Diels que l'enseignement élémentaire romain ne commençait pas par la série des lettres L M N, mais par A B C, il répond que les premiers de ces sons, faciles à prononcer, se trouvent au commencement de la deuxième rangée de l'alphabet.

Il faut aussi indiquer ici le glossaire général par lequel G. Gœtz[4]

1. *Thesaurus linguae latinae editus auctoritate et consilio Academiarum quinque Germanicarum Berolinensis, Gottingensis, Lipsiensis, Monacensis, Vindobonensis.* Lipsiae, B.-G. Teubner. Ont déjà paru les tomes I, 1901, et II, fasc. 1-5, 1903. Le rédacteur général est Fr. Vollmer, à Munich. Pour le plan, cf. S. Reiter, dans N. Jahrb. für das Klass. Altertum, Gesch. und deutsche Litteratur und Pädagogik, 4e année, vol. 7, p. 513-531.

2. *Elementum. Eine Vorarbeit zum griechischen und lateinischen Thesaurus.* Leipzig, B.-G. Teubner, 1899.

3. *Zur Etymologie von elementum.* Prag, chez l'auteur, 1900.

4. *Corpus glossariorum latinorum a Gustavo Loewe inchoatum auspiciis Societatis litterarum regiae Saxonicae composuit recensuit edidit* Georgius Gœtz, vol. VI, VII, 1. *Thesaurus glossarum emendatarum*, confecit G. Gœtz.

termine son grand ouvrage qui lui a demandé tant d'années de travail et un si grand renoncement. Si les volumes II à V nous ont donné les glossaires mêmes, maintenant nous embrassons, rangées par ordre alphabétique, les gloses de même famille avec indication des textes littéraires qui s'y rapportent et des corrections conjecturales. On ne saurait estimer à un trop haut prix, sous tous les rapports, l'utilité qu'on peut tirer de ce remarquable ouvrage. Ce n'est pas seulement pour la lexicographie, au sens étroit du mot, pour les recherches concernant le vocabulaire et la science de la signification des mots qu'on trouve ici des matériaux importants, mais des points de vue nouveaux s'ouvrent pour les études d'institutions et d'histoire de la civilisation, et, plus encore que pour le reste, pour la prononciation du grec et du latin dans les siècles postérieurs, et, par suite, pour la formation des langues romanes.

W. Kroll[1] a raison de ramener à des proportions extrêmement limitées la thèse soutenue, notamment par Sittl, que les idiotismes des auteurs africains doivent s'expliquer par le dialecte africain de la langue populaire romaine. Naturellement, au temps d'Apulée et de Tertullien, il peut bien y avoir eu des dispositions à un développement à part du latin parlé en Afrique, mais, avec les matériaux concernant la langue qui nous ont été transmis, on ne peut déterminer que des particularités dialectales incertaines.

K. Dziatzko[2] a réuni des études très précieuses sur des questions relatives au livre dans l'antiquité. Il s'étend savamment sur les matières qui furent utilisées par les peuples de l'antiquité pour fixer l'écriture, sur les matières employées par les Grecs pour l'écriture aux temps primitifs de l'histoire, sur la préparation de la *charta*, des volumes en forme de rouleaux et des feuillets, de même que sur l'introduction des « codices » en parchemin, la publication des livres, enfin sur l'influence de la forme de rouleau par rapport à la forme des manuscrits.

L'histoire de la littérature de Schanz[3] est un ouvrage dont la valeur

Leipzig, G. Teubner, 1899, 1901. W. Heraeus, *Ueber den Wert der lateinischen Glossare*. Verhandlungen der Strassburger Philologen-Versammlung, 1901, p. 64-65. Cf. Fr. Stolz, Wiener Studien, XXII, p. 307 et suiv., XXIII, p. 158-168; Wagener, Jahresbericht über lateinische Lexicographie, Bursians Jahresberichte, vol. 111, p. 129-187, et le compte-rendu de P. Wessner sur les travaux à l'égard de la grammaire et la glossographie latines. Ibid., 1901, p. 113-127.

1. *Das afrikanische Latein*. Rhein. Museum, LII, p. 569-590.

2. *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*. Mit Text, Uebersetzung und Erklärung von Plinius, n. h., XIII, § 68-89. Leipzig, B.-G. Teubner, 1900, IV, 206 p. Cf. aussi Birt, *Zur Geschichte des antiken Buchwesens*. Centralblatt für das Bibliothekswesen, XVII (1900), p. 545-565.

3. *Geschichte der römischen Litteratur bis zum Gesetzgebungswerk des*

a été universellement reconnue. La partie relative à la littérature de l'époque d'Auguste a déjà paru en seconde édition, ce qui est un succès bien mérité; depuis (*Rev. hist.*, LIX, 384), l'ouvrage a été poursuivi jusqu'à Constantin; il traite de la littérature nationale et de la littérature chrétienne en deux parties de même étendue, remarquables par une scrupuleuse appréciation des auteurs et de leur activité littéraire, une claire intelligence des questions controversées, une indication consciencieuse des études publiées pour les éclaircir et une disposition soigneusement organisée qui fait bien ressortir les directions importantes des publications littéraires.

Au sujet de l'ouvrage remarquable de H. Peter[1] sur la littérature historique du temps de l'empire (cf. *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* de Munich, 1897, nos 171, 172), je puis renvoyer au compte-rendu de P. Monceaux (*Rev. hist.*, LXXII, 179), mais je voudrais attirer l'attention sur un autre écrit du même auteur, son étude sur l'évolution du genre épistolaire chez les Romains. Dans une introduction riche en larges points de vue, sont discutées les raisons qui ont fait que la lettre ne s'est pas développée davantage dans l'antiquité. La subordination de l'individu à l'État, puis l'envahissement de la rhétorique y mirent un obstacle. Cicéron, le premier, dans ses lettres à Atticus, fait connaître ouvertement sa personnalité, ayant, du reste, un art tout aussi grand pour l'introduire dans les pensées et les sentiments de son correspondant. Il n'eut aucun successeur, et ses propres lettres *ad familiares* sont déjà sensiblement colorées de rhétorique, mais c'est justement pour cette raison qu'elles ont été plus agréables au goût des âges suivants. Au ier siècle ap. J.-C. fut créée « l'épître, » la lettre impersonnelle, dont la forme n'est qu'un vêtement. Stace et Pline sont les maîtres du genre. Beaucoup plus tard, Symmaque s'efforça de revenir à Cicéron, mais la tradition de l'école se montra plus forte. Il en fut ainsi jusqu'à la Renaissance, où l'individu recommença de réclamer son droit et où l'on revint aux lettres de Cicéron longtemps oubliées et récemment découvertes.

R. Hirzel[2], dans un ouvrage pénétrant et sous une forme achevée, a aussi caractérisé le dialogue à l'époque impériale, notamment chez

Kaiser Justinian, 3e partie. Die Zeit von Hadrian (117) bis Constantin (324). Handbuch der klass. Altertumswissenschaft, publié par J. v. Müller, VIII, 3e partie. München, Beck, 1896.

1. *Der Brief in der römischen Litteratur*. Litterargeschichtliche Untersuchungen und Zusammenfassungen. Abh. der phil.-histor. Klasse der kgl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften, XX (aussi séparément). Leipzig, B.-G. Teubner, 1901, 259 p.

2. *Der Dialog. Ein literarhistorischer Versuch.*, I-II. Leipzig, S. Hirzel, 1895.

Tacite, Plutarque, Lucien, et le dialogue dans la littérature chrétienne primitive.

F. Leo[1] montre comment la biographie romaine doit être considérée comme une continuation de la biographie grecque, qui vint à Rome en compagnie des études historico-littéraires. Il analyse aussi le changement accompli par Suétone dans ce procédé littéraire et apprécie Plutarque comme étant le rejeton le plus brillant de la biographie péripatéticienne.

Ivo Bruns[2], homme d'une grande science que la mort a enlevé prématurément, étudie avec perspicacité l'art du portrait chez Tite-Live, Polybe et Tacite. La façon dont les deux premiers parlent de Scipion l'Africain montre déjà la différence radicale de leur méthode. Tite-Live préfère la méthode indirecte, même là où la source dont il se sert s'exprime directement, et il cherche à faire impression en montrant les jugements favorables ou défavorables portés par les contemporains sur son héros et l'influence que sa personne a exercée sur son époque, et en rapportant ses paroles mêmes. C'est ainsi que procède Tacite; tout aussi peu que Thucydide, il s'arrange de manière que son lecteur puisse jeter un regard dans les hypothèses psychologiques; « les actes sur le caractère de Tibère sont clos et la sentence est prononcée. »

Le discours lu par Zielinski[3] devant la Société historique de Pétersbourg pour le 2000e anniversaire de la naissance de Cicéron est plein de fines et précieuses observations et d'excellentes indications; il montre comment les écrits du grand orateur ont exercé une influence profonde à travers les siècles. Malgré les interdictions, les pères de l'Église ont lu les ouvrages de philosophie et de rhétorique de Cicéron; saint Jérôme le reconnait en maint endroit, saint Ambroise prend ses exemples et modele dans le *de Officiis*, saint Augustin confesse que l'*Hortensius* de Cicéron l'a conduit au christianisme. Si l'image de Cicéron a pâli dans les siècles suivants, sur lesquels, d'ailleurs, pèse l'air étouffant d'une civilisation grossière, par contre les humanistes se sont immédiatement tournés avec admiration vers le grand écrivain romain. Avec quel enthousiasme on salua la découverte de ses lettres! La latinité de Cicéron servit de règle pour l'enseignement scolaire, et elle a gardé ce rôle jusqu'à nos jours. A l'époque

1. *Die griechisch-römische Biographie nach ihrer litterarischen Form.* Leipzig. B.-G. Teubner, 1901.

2. *Die Persönlichkeit in der Geschichtsschreibung der Alten.* Berlin, Besser, 1898.

3. *Cicero im Wandel der Jahrhunderte.* Leipzig, Teubner, 1897.

de la Révolution française, on lisait ses discours et ses traités politiques. Partout où bat la vie intellectuelle, on rencontre des traces de l'influence de Cicéron.

Après cela, nous sommes d'autant moins satisfaits d'un ouvrage extrêmement étendu qui, malgré son titre, ne mérite d'être mentionné qu'à cette place. Schneidewin[1] a exposé d'une façon assez confuse les passages qui, dans les œuvres de Cicéron, ont rapport à l'humanité, et, sans examiner autrement de quelles sources ces idées proviennent ni à quelles tendances contemporaines Cicéron obéit, il les a considérées comme un bien commun de l'antiquité; seule la chaleureuse et honnête conviction de l'auteur que les études classiques ont une valeur inépuisable peut en quelque mesure dédommager le lecteur de la peu plaisante lecture de ce livre inutilement surchargé de tirades assez fâcheuses.

Ed. Norden[2], dans une dissertation fort substantielle, se propose de montrer comment les tendances politiques et religieuses de l'époque d'Auguste se sont reflétées dans l'Énéide de Virgile. Il fait remarquer notamment comment le poète, qui primitivement a voulu glorifier par la poésie les grandes actions de César et d'Auguste, s'est appliqué à faire passer au premier plan le rôle religieux de la gens Julia et à célébrer Auguste comme le nouveau fondateur de l'antique Rome, qui sut fondre en un seul peuple les Troyens, les Grecs et les Romains.

S'appuyant sur les *Carmina latina epigraphica* de Buecheler, Tolkiehn[3] donne un tableau fort méritoire de la poésie épigraphique, dont les productions reflètent une bonne part de l'esprit populaire.

A. Klotz[4] ne trouve aucun témoignage prouvant que Sénèque ait publié plus tard l'œuvre de son père, et il écarte la thèse soutenue par Rossbach, qui rattache l'ouvrage historique de Florus à Sénèque le Rhéteur.

Nous devons un remarquable Essai sur Sénèque le Philosophe à

1. *Die antike Humanität.* Berlin, Weidmann, 1897. Qu'il me soit permis de renvoyer à l'analyse détaillée que j'ai donnée dans la Zeitschrift für Kulturgeschichte, VIII, p. 60-65. — Cf. aussi Zielinski, Neue Jahrb. für das Klass. Alt. I, p. 1-22.

2. *Vergils Æneis im Lichte ihrer Zeit.* Neue Jahrbücher für das Klass. Altertum IV, p. 249-282, 313-334. Cf. aussi Norden, *Ein Panegyricus auf Augustus in Vergils Æneis.* Rhein. Museum, LIV, p. 466-482 (Æn., VI, 791-807, est une imitation d'un panégyrique d'Alexandre le Grand).

3. *Die inschriftliche Poesie der Römer.* Neue Jahrbücher für das Klass. Altertum, VII, p. 161-184.

4. *Das Geschichtswerk des ältern Seneca.* Rhein. Museum, LVI, p. 429-442.

L. Friedlænder[1], dont le jugement sur ce curieux caractère en tant qu'homme politique me paraît vraiment trop doux et trop indulgent.

Dans un ouvrage très volumineux, F. Münzer[2] reprend le problème de savoir quelles sources ont été utilisées dans l'histoire naturelle de Pline. Il étudie ensuite la méthode de travail de l'auteur au point de vue de l'usage qu'il fait des sources conservées encore aujourd'hui. Il ne les soumet d'ailleurs pas à un examen complet; ce sont plutôt des écrivains latins en général, et, de préférence, ceux-là seulement qui n'étaient pas considérés comme des sources premières au sens étroit du mot. Quelque précieuse que soit cette étude dans le détail, nous n'y trouvons cependant aucune vue d'ensemble très claire. Dans la deuxième partie, sur Varron, il faut noter que cet auteur a été utilisé par Pline beaucoup plus largement qu'on ne l'admet en général; la dernière partie est relative à des sources plus récentes touchant l'histoire de l'État romain et de la civilisation romaine.

Ces études se sont trouvées en quelque manière complétées par le travail où Detlefsen[3] montre que les tables des matières données à l'avance par Pline sont d'une extrême importance pour faire apprécier sa méthode de travail, notamment celles qui contiennent des données en chiffres sur le contenu du texte correspondant, car, au moyen de ces indications et des travaux qui sont à la fin de chaque index, Pline veut faire remarquer au lecteur combien sa documentation est plus riche que celle des auteurs précédents et combien il faut rendre justice à son activité personnelle et à son expérience.

Dans une nouvelle étude, Detlefsen[4] se propose de distinguer les sources utilisées par Pline pour la description de l'Italie, c'est-à-dire la *Descriptio Italiae totius in regiones XI* d'Auguste, la carte du

1. *Der Philosoph Seneca*, Sybels Histor. Zeitschrift, LXXXV, p. 193-249. L'Anthologie de Betzinger (*Senecaalbum*. Nebst einem Abhang : Seneca und das Christentum. Freiburg-i.-B., Herder, 1899) est dominée par cette opinion erronée que la doctrine du philosophe a subi l'influence du christianisme.

2. *Beiträge zur Quellenkritik der Naturgeschichte des Plinius*. Berlin, Weidmann, 1897. — Dans Hermes, XXXVI, p. 1-27, D. Detlefsen montre que Pline, dans son dixième livre, outre Aristote et Nigidius, a utilisé le livre augural de l'haruspice Umbricius Melior.

3. *Untersuchungen über die Zusammensetzung der Naturgeschichte des Plinius*. Berlin, Weidmann, 1899.

4. *Die Beschreibung Italiens in der Naturalis historia des Plinius und ihre Quellen* (Sieglin, Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie, I). Leipzig, Ed. Avenarius, 1900.

monde d'Agrippa, les *Origines* de Caton, connues en partie aussi par l'intermédiaire de Cornelius Nepos, qui a été une source de premier ordre, notamment pour l'Italie du Nord, et M. Terentius Varro, surtout ses *libri tres legationum*, mais aussi les *Antiquitates* et d'autres écrits; il est peu probable qu'il ait utilisé directement d'autres auteurs.

O. Hirschfeld[1] établit encore une fois que Tacite fut consul en l'an 97; c'est A. Didius Gallus Fabricius Veiento qui a exercé le consulat pour la troisième fois (Pline, *Panég.*, 58). — Il faut grandement se féliciter que l'excellent Lexique de Tacite, de Gerber et Greef[2], soit enfin achevé et publié après de si longues années.

On connaît le fameux tableau des différentes formes de gouvernement à Rome que Tacite présente au début de ses Annales; Fr. Leo[3] en rapproche d'autres digressions semblables données par l'historien (notamment *Ann.*, XI, 22, sur la questure; VI, 11, sur la préfecture urbaine; XIII, 29, sur la préfecture du trésor; III, 26-28, sur les commencements du droit et de la législation; XII, 23-24, sur le *pomerium*), et il est d'avis que ces passages, qui se tiennent entre eux, sont empruntés à un ouvrage de droit qui avait une introduction historique de cette sorte, peut-être à Ateius Capito.

Le même auteur[4], dans un discours académique, traite de l'art historique de Tacite; d'après lui, Tacite n'était nullement ce qu'on appelle aujourd'hui un esprit original, mais, par la combinaison des récits qu'il avait entre les mains, il cherchait à découvrir le plus vraisemblable et ne résistait point à la tentation de laisser s'épanouir son art de rhéteur dans des tableaux poétiquement conçus et dans sa manière dramatique de grouper et de composer.

1. *Das Consulatsjahr des Tacitus.* Rheinisches Museum, LI, p. 474 et suiv. Au sujet des nombreux travaux relatifs aux écrits de Tacite, je dois me contenter de renvoyer aux comptes-rendus consciencieux qu'Andresen et Zernial publient tous les ans dans les « Jahresberichte des Philolog. Vereins zu Berlin. » Pour l'article de Schwabe sur Tacite dans la Realencyclopädie de Pauly-Wissowa, cf. Andresen, Wochenschrift für klass. Philologie, 1901, p. 492-494.

2. *Lexicon Taciteum* edd. Gerber et Greef; U et V litteras confecit C. John. Leipzig, Teubner, 1901.

3. *Die staatsrechtlichen Excurse in Tacitus' Annalen.* Nachrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philol.-histor. Klasse, 1896, p. 191-208.

4. *Tacitus.* Discours du 27 janvier 1896, Göttingen, Dieterich. — L'opinion indiquée ici accidentellement (cf. Göttinger gel. Anzeigen, 1898, p. 172) que Tacite, presque à la même époque, aurait imité Cicéron dans le Dialogue, Salluste dans l'Agricola, Sénèque le Philosophe dans la Germanie, est rectifiée

Wœlfflin[1] soutient de nouveau, sans pouvoir apporter de preuves décisives à l'appui de sa thèse, que Plutarque, dans les vies de Galba et d'Othon, a mis à profit les Histoires de Tacite, et même que ce fut par la publication des trois premiers livres de cet ouvrage qu'il fut amené à composer ces biographies. Dans la concordance étonnante des textes chez Tacite, *Hist.*, I, 81 (cum timeret Otho timebatur), et chez Plutarque, *Otho*, 3 (φοβούμενος... ἦν φοβερός), Wœlfflin[2] croit trouver un témoignage certain en faveur de sa thèse, mais il n'est cependant pas de nécessité absolue que cette formule significative presque identique appartienne à la même source. D'après Seeck[3], il faudrait maintenir cette opinion, déjà exprimée d'autre part, que Tacite, dans les Histoires, a continué non Cluvius Rufus, mais Fabius Rusticus.

Edm. Groag[4] affirme avant tout que Tacite a fait une étude attentive des sources et que, dans les Histoires aussi, il a mis directement à contribution les actes du Sénat, car plusieurs renseignements concernant le Sénat se reconnaissent à leur précision et à un style particulier, tandis que, chez Plutarque, ou bien ils sont absents, ou bien ils sont exprimés d'une manière indéterminée. C'est, me semble-t-il, étendre un peu trop loin la matière de ces *acta*, et le « style sénatorial » ne me paraît pas suffisamment démontré. Dans le jugement sur les rapports de Tacite et de Plutarque, l'étude bien connue de Fabia mérite vraiment la chaleureuse approbation que Groag lui accorde; je ne puis cependant partager la conviction que les résultats acquis donnent une explication définitive de ces controverses embrouillées. Vraiment, il n'est pas prouvé d'une manière générale que Plutarque ne se soit pas servi de Tacite. Comme source commune, il y aurait à tenir compte d'un livre d'annales publié peut-être sous Titus, et dont l'auteur ne serait ni un sénateur ni un militaire, mais aurait eu des rapports avec Othon avant son avènement au trône. Selon Groag, l'auteur de ces annales ne serait ni Cluvius Rufus, ni Pline, ni Messala, mais vraisemblablement Fabius Rusticus; Suétone l'aurait aussi utilisé en

par E. Wölfflin (Archiv für lateinische Lexicographie, XII, p. 114-124) pour les points essentiels.

1. *Zur Komposition der Historien des Tacitus.* Sitzungsberichte der philol.-histor. Klasse der Bayr. Academie, 1901, p. 3-52.

2. *Plinius und Cluvius Rufus.* Archiv für latein. Lexicographie und Gramm., XII, p. 345-354.

3. *Der Anfang von Tacitus' Historien,* Rhein. Museum, LVI, p. 227-232.

4. *Zur Kritik von Tacitus' Quellen in den Historien.* Fleckeisens Jahrbücher, volume supplémentaire, XXIII, p. 711-798 (aussi en édition séparée).

même temps que les écrits de Tacite, en y ajoutant au moins encore un troisième récit.

Il faut mentionner enfin comme très utile et méritoire le tableau donné par Ehrhard[1] des publications relatives à la littérature patristique de l'époque antérieure au concile de Nicée, encore que l'appréciation de chacun des travaux ne puisse être approuvée partout au point de vue dogmatique.

Histoire de l'art. — Dans les dernières années, les résumés ont poussé avec une abondance presque trop grande. Aussi ne pouvons-nous en faire connaître ici que quelques-uns, et avant tout les premiers volumes de deux d'entre eux qui depuis longtemps ont fait leurs preuves et sont bien connus d'un très grand public : l'abrégé très en vogue de Luebke a été remanié par M. Semrau[2] pour répondre à l'état actuel de la science, et Michaelis[3] a dû se résoudre à refaire complètement le remarquable ouvrage d'A. Springer, encore qu'il se soit efforcé jusqu'à présent de conserver, dans la mesure du possible, le caractère particulier de ce livre.

L'histoire de l'art antique de Max Gg. Zimmermann[4] est aussi écrite d'une façon extrêmement intéressante et se distingue par un soigneux choix d'illustrations. Les reproductions des sculptures de l'art antique par Fr. Winter[5] sont excellentes, et elles méritent aussi d'avoir le plus grand succès pour l'étonnante modicité de leur prix. K. Woermann[6] donne un exposé admirable qui n'est pas moins juste

1. Strassburger Theologische Studien, publiés par Albert Ehrhard et Eugen Müller. 1er supplément : Albert Ehrhard, *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1884-1900.* 1re partie, Die Vornicänische Litteratur. Freiburg-i.-B., Herder, 1900. Le rapport consciencieux de C. Weyman sur la poésie chrétienne-latine, 1897-1899, dans les « Bursians' Jahresberichte, » 1900, p. 54-87, est très utile.

2. *Die Kunst des Altertums* (Grundriss der Kunstgeschichte von W. Lübke. Complètement remanié par Max Semrau), I, avec pl. en couleur et 408 reproductions dans le texte, 12e éd. Stuttgart, P. Neff, 1899.

3. *Handbuch der Kunstgeschichte*, 6e édition, remaniée par A. Michaelis. I : Das Altertum, avec 8 pl. en couleur et 652 reproductions. Leipzig, E.-A. Seemann, 1901.

4. *Allgemeine Kunstgeschichte*, publiée par H. Knackfuss. I : *Kunstgeschichte des Altertums und Mittelalters bis zum Ende der romanischen Epoche.* Bielefeld und Leipzig, Velhagen und Klasing, 1897, avec 441 reproductions originales.

5. *Kunstgeschichte in Bildern.* Systematische Darstellung der Entwicklung der bildenden Kunst vom klassischen Altertum bis zum Ende des 18. Jahrh. I. Das Altertum. Leipzig, E.-A. Seemann, 1900.

6. *Geschichte der Kunst aller Zeiten und Völker.* Band I : Die Kunst der

pour l'art gréco-romain que pour les premières phases du développement artistique de l'humanité dans l'univers entier.

V. Schultze[1] publie un manuel qui sera un beau guide pour ceux qui veulent s'orienter dans l'art des premiers chrétiens, architecture, peinture, sculpture, arts mineurs, iconographie.

F.-X. Kraus[2] a tracé un tableau de l'histoire de l'art chrétien ancien et de celui de l'Église byzantine dans un livre superbe où il domine en maître sur tous les points d'un riche domaine; il peint en même temps les commencements de l'art chrétien chez les peuples du Nord.

J. Strzygowski[3] met en pleine lumière un problème de la plus grande portée. Pour combattre la thèse soutenue par Wickhoff, et partagée jusqu'à un certain point par F.-X. Kraus, d'après laquelle les formes des arts plastiques décisives pour le moyen âge proviendraient de Rome, et pour restituer de nouveau à l'Orient son rôle directeur dans le développement même de l'art chrétien primitif, il a, dans cinq travaux, étudié des objets récemment mis au jour par des fouilles; c'est, par exemple, une construction sépulcrale découverte en 1899 à Palmyre, le relief d'un sarcophage chrétien qui se trouve aujourd'hui à Berlin, une sculpture en bois de la Haute-Égypte, des objets égyptiens richement figurés; il envisage, enfin, quelques problèmes architectoniques, parmi lesquels je veux faire remarquer seulement la preuve certaine que des restes de la construction de Constantin se retrouvent dans la façade de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

Le grandiose et magnifique ouvrage de Furtwængler[4] sur les gemmes antiques, dont la grande importance est universellement

vor -und ausserchristlichen Völker, 615 reproductions dans le texte, 15 pl. en couleur, 35 grav. sur bois et sur cuivre. Leipzig, Bibliographisches Institut, 1900. — L'Allgemeine Kunstgeschichte de P. Albert Kuhn, Einsiedeln-Waldhut-Köln, Benziger, 1898, Band I, offre des œuvres bonnes sans doute, mais choisies avec une pruderie excessive; d'autre part, l'exposé de l'art antique y est trop peu indépendant.

1. *Archæologie der christlichen Kunst.* München, Beck, 1895, avec 120 reproductions.

2. *Geschichte der christlichen Kunst*, vol. I. Freiburg, Herder, 1895-1896, avec 484 reproductions; VII, XIX, 621 p.

3. *Orient oder Rom.* Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1901, avec 9 pl. et 53 reproductions.

4. *Die antiken Gemmen*, 3 volumes. Leipzig, Giesecke und Devrient, 1900. Cf. H. Bulle, Geschichte der Steinschneidekunst im Altertum, dans Neue Jahrbücher für das klass. Altertum, 1900, p. 661-691.

aussi reconnue, non seulement au point de vue de l'histoire de l'art, mais pour l'histoire de la civilisation en général, ne saurait être passé ici sous silence, encore que, à Rome, l'art de tailler les pierres n'ait connu qu'à partir d'Auguste une courte mais brillante prospérité.

E. Petersen[1] a pu, à l'occasion de réparations, examiner comment le groupe colossal des Dioscures était autrefois placé sur le Monte Cavallo, et il se range à l'opinion de Canova, que les jeunes héros et les chevaux étaient dressés comme un haut-relief devant une muraille verticale, probablement les Dioscures se faisant face, et entre eux peut-être une fontaine. — Il a en outre, dans un pénétrant ouvrage[2], repris la tâche tentée par F. von Duhn en 1859, et réalisé avec un plein succès la reconstitution de l'*Ara Pacis Augustae*, autant que cela est aujourd'hui possible; non seulement il a retrouvé le plan et la construction de ce monument d'importance universelle, mais il a aussi classé les fragments que les fouilles ont mis jusqu'à présent à découvert et qui témoignent d'une ornementation artistique extrêmement riche du monument; puissent bientôt les fragments de reliefs encore encastrés dans les murs de la villa Médicis en être retirés et être complétés soit par les fragments qui se trouvent à Florence, soit par ceux que pourraient nous rendre de nouvelles fouilles.

Huebner[3] décrit le buste de femme trouvé en 1897 à Elche et qui se trouve maintenant au Louvre. Il a été étudié aussi maintes fois par des savants espagnols et français, en particulier par Pierre Paris. Hübner le tient pour un monument de l'art ibérique ancien exécuté sous l'influence grecque. Les merveilleux ornements de la tête, l'imitation du travail métallique, répondent à la description d'Artémidore dans Strabon. Comme l'influence grecque archaïque ne peut avoir

1. *Die Dioskuren auf Monte Cavallo und Juturna.* Mitteilungen des archæolog. Instituts, röm. Abteilung, XV, p. 309-351. Les reproductions et notices sur ce groupe colossal, autant qu'on peut les suivre depuis le moyen âge jusqu'en 1859, ont été soumises à une appréciation critique par A. Michaelis, Ibid., XIII (1898), p. 248-274.

2. *Ara Pacis Augustae.* Texte avec 60 reproductions, 8 pl. phototypiques en un vol. à part. Sonderschriften des öster. archæol. Instituts, II. Wien, A. Hölder, 1902. Cf. aussi le discours de Petersen à la Strassburger Philologenversammlung, 1901, Verhandlungen, p. 102-104. E. Reisch, Wiener Studien, XXIV, p. 425-436, s'écarte de lui en quelques points. W. Amelung, dans les Römische Mitteilungen, XV, p. 198-210, a cherché à donner une explication précise du piédestal de Sorrente, un monument artistique qui, en ce qui concerne l'objet figuré, est de la même famille.

3. *Die Büste von Ilici.* Jahrbuch des Kaiserlich Deutschen archæol. Instituts, XIII, 114-134.

exercé son influence en Espagne qu'assez tard, Paris rapportait l'œuvre au IVe siècle av. J.-C.; de même Hübner à la fin du Ve ou au commencement du IVe siècle.

H. Willers[1] a consacré une étude approfondie aux seaux de bronze, provenant des premiers temps de l'Empire, qui ont été placés dans le grand columbarium découvert à Hemmoor. Non seulement il décrit scrupuleusement les formes et les ornements de ces vases, les compare aux objets analogues trouvés en d'autres régions, et nous donne pour la première fois une sérieuse étude d'ensemble sur l'histoire du seau de bronze dans l'antiquité, mais il élargit considérablement le sujet au point de nous faire un exposé du commerce dans la Germanie non soumise aux Romains, exposé qui pourrait être complété à bien des points de vue. Cet ouvrage remarquable qui, en raison de la générosité des autorités et du propriétaire de la fabrique sur le sol de laquelle ces tombeaux ont été découverts, a pu être édité magnifiquement, et cependant à un prix modique, contient en outre des recherches sur les barres d'argent, déjà connues, que l'on a trouvées à Dierstorf.

Fr. Winter[2] a fait une description précise du magnifique trésor en argent découvert dans une villa de Boscoreale, que le baron E. de Rothschild s'est procuré et a offert au musée du Louvre. Seuls le trésor de Bernay, au Cabinet des médailles, et le trésor en argent de Hildesheim, au musée de Berlin, pourraient être comparés avec cette découverte, qui est surtout remarquable par sa conservation parfaite dans son état primitif. Winter prépare un examen comparatif de ces objets précieux, qui nous apportera d'abondantes lumières sur le développement de l'art décoratif.

Enfin, le trésor de Hildesheim a trouvé l'appréciation qu'il mérite dans une publication d'E. Pernice et de Fr. Winter[3]. Ceux-ci racontent la découverte des objets en 1868, traitent de l'origine et de la technique des objets qui le composent, et donnent une minutieuse description de chacune des pièces qui, coulées ou repoussées, trahissent un savoir

1. *Die römischen Bronzeeimer von Hemmoor.* Nebst einem Abhange über die röm. Silberbarren aus Dierstorf, 82 reproductions dans le texte, 13 pl. phototypiques. Hanover; Leipzig, Hahn, 1901.

2. *Die Silberschatz von Boscoreale.* Archæologischer Anzeiger, 1896, p. 74-86. Cf., du même auteur, un article dans : Die Kunst für Alle, XII (1897), n° 12, p. 177-183, avec 18 grav.

3. *Der Hildesheimer Silberschatz*, avec 40 pl. phototypiques et 43 reproductions dans le texte. Berlin, W. Spemann, 1901. Cf. Winter, Archæol. Anzeiger, XII (1897), p. 115 et suiv., XIV (1899), p. 121-130.

technique supérieur. Tandis que Lessing[1] supposait que ces ustensiles avaient servi à un Romain séjournant en Germanie à l'époque d'Auguste pour son usage personnel et comme service de table, et que ce Romain, après le désastre de Varus ou l'insuccès de Germanicus, les fit enterrer par un serviteur, Winter estime qu'il est vain de rechercher quel en a pu être le possesseur et il est d'avis que ce fut seulement au IIe siècle que le trésor fut apporté en Germanie. Seeck[2], au contraire, se range avec raison à la première opinion ; il n'y a rien d'étonnant à ce que les pièces ne soient pas toutes de la même époque, quand on sait à quel point les grands personnages romains avaient des goûts de collectionneurs. Le fait que, pour toutes les grandes garnitures, on en a retrouvé la moitié exactement, prouverait que les Barbares se sont partagé les objets, et enfin l'inscription M. AVREL C ne serait nullement un témoignage en faveur du IIe siècle, car ou bien ce serait là l'abréviation du nom de l'artiste, ou bien il s'agirait de M. Aurelius Cotta, un des membres de la famille de grande noblesse qui était déjà éteinte sous Néron.

W. Liebenam.

1. Archæol. Anzeiger, XIII (1898), p. 33 et suiv.
2. *Der Hildesheimer Silberfund.* Neue Jahrbücher für das klass. Altertum, IX (1902), p. 400-402.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Hans Delbrueck. **Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte.** Erster Theil : *Das Alterthum.* Berlin, Stilke, 1900. In-8°, XII-533 pages.

Cette *Histoire de l'art militaire dans le cadre de l'histoire politique* est un livre singulièrement intéressant, qui a les défauts et les qualités des autres travaux de M. D. : trop souvent systématique, audacieux à l'excès, il abonde, d'autre part, en idées nouvelles, originales, dont il faudra désormais tenir compte. Cette première partie, consacrée à l'antiquité jusqu'à la mort de César, est divisée en sept livres; dans la plupart des chapitres, à la suite du texte proprement dit, se trouvent, en caractères plus fins, les preuves détaillées, les discussions et des dissertations sur différents points spéciaux. Nous ignorons presque entièrement l'art militaire de l'époque primitive. L'auteur ne remonte donc pas plus haut que les guerres médiques qu'il étudie dans le premier livre, le plus original de tous; un chapitre est consacré à l'armement et à la tactique des Grecs; M. D. attribue aux Doriens, selon l'opinion commune, le création de la phalange. C'est au sujet des chiffres des armées qu'il s'écarte le plus de la tradition. Au lieu des 110,000 hommes qu'aurait eus l'armée grecque, d'après le récit d'Hérodote, il ramène le nombre des hoplites que les grandes villes grecques pouvaient alors équiper, pour Athènes et pour Sparte à 5,000 chacune, pour Corinthe et pour Thèbes à 2,000 au plus. Quant à l'armée des Perses, M. D. reprend et defend contre des critiques récentes, en particulier contre celles de M. Hauvette, sa théorie d'après laquelle les Perses n'auraient pas eu de supériorité numérique à Marathon et à Platées sur les Grecs; à Marathon, les Perses n'auraient eu que 5 à 6,000 hommes, sans compter les gens non armés; à Platées, ils auraient disposé de 15 à 25,000 soldats en face d'environ 20,000 hoplites grecs; à Salamine, leur flotte aurait été également inférieure à celle des Grecs. La thèse favorite de M. D., à savoir que presque tous les chiffres relatifs aux armées de l'antiquité, surtout aux armées barbares, sont fortement exagérés, est évidemment incontestable; pour les guerres médiques en particulier, on ne saurait sérieusement accepter les chiffres traditionnels, même très réduits; mais faut-il les réduire autant que le veut M. D.? Pour les Grecs, il nous paraît avoir raison; pour les Perses, ses évaluations nous paraissent trop basses; il est impossible d'arriver, sur ce point, à aucune précision. L'exposition que fait M. D. des batailles de Marathon, de Platées, de l'Artémision et de Salamine est naturelle-

ment très systématique et découle de ses évaluations numériques. Le chapitre consacré à la bataille des Thermopyles met bien en relief le résultat purement moral qu'en attendaient les Grecs.

Le second livre a pour titre *les Grecs à leur apogée*. Le premier chapitre expose la tactique des Grecs jusqu'à la guerre du Péloponnèse; elle repose toujours sur l'emploi de la phalange, quoiqu'on commence à comprendre l'importance de la cavalerie et à se servir des différents corps d'infanterie légère. Dans le second chapitre, M. D. approuve les plans militaires de Périclès, en se fondant surtout sur la statistique de la population d'Athènes qu'il a établie précédemment d'après le texte si controversé de Thucydide (II, 13); Athènes n'aurait eu alors qu'environ 36,000 citoyens. Sur ce point, la démonstration de M. D. n'est pas décisive. Les chapitres suivants montrent la transformation graduelle des armées civiques en armées de mercenaires indigènes ou étrangers, les modifications de la tactique au IVe siècle, les théories militaires de Xénophon et les réformes d'Épaminondas.

Le troisième livre est consacré aux Macédoniens. Après avoir montré l'importance nouvelle de la cavalerie macédonienne et les réformes de Philippe dans l'organisation de la phalange et la combinaison des différentes armes, M. D. étudie les principales batailles d'Alexandre; il estime que l'infanterie des Perses a été partout numériquement inférieure à celle des Macédoniens et qu'il en a été probablement de même de la cavalerie, que l'armée de Porus n'était pas non plus supérieure à celle d'Alexandre. Ces résultats sont très acceptables. Pour la période des diadoques, les principales innovations ont été l'emploi des éléphants et l'allongement graduel de la lance des hoplites, de la sarisse; M. D. rejette l'opinion de Köchly et Rüstow, d'après laquelle la cavalerie serait devenue, à cette époque, l'arme prépondérante et prouve que le rapport numérique de la cavalerie et de l'infanterie n'a pas sensiblement varié.

Avec le quatrième livre commence l'histoire militaire de Rome. M. D. soumet d'abord à une critique très pénétrante les renseignements que nous avons sur l'armée primitive et sur les classes et les centuries. Signalons quelques-unes de ses conclusions : les centuries et la division de l'armée en deux légions ne dateraient que de l'établissement du consulat; Rome n'aurait pu disposer, à ses débuts, que de 9 à 10,000 hommes de dix-sept à quarante-six ans; par conséquent, chacune des 106 centuries, même des dernières classes, n'aurait bien eu, en réalité, qu'environ 100 hommes; il n'y aurait pas eu de dispense du service, même pour les citoyens ne possédant pas au moins 11,000 as. Les chapitres suivants exposent les transformations de la phalange primitive et de l'armement, le système des manipules, les camps, la discipline et les exercices militaires des Romains; sur ce dernier point, M. D. éclaircit très ingénieusement les obscurités du texte de Tite-Live (VIII, 8) en y voyant la description, non d'une bataille, mais de

manœuvres d'exercices. Sur la guerre contre Pyrrhus et sur la première guerre punique, nous manquons de renseignements précis. En revanche, l'étude de la deuxième guerre punique remplit tout le cinquième livre; cette guerre, qui fait époque, voit la fin de l'ancienne tactique et la naissance de la tactique nouvelle qui va donner le monde à Rome. Les victoires d'Hannibal s'expliquent surtout par la supériorité de sa cavalerie, de son corps d'officiers, par sa tactique nouvelle, qui a employé les mouvements enveloppants sur les flancs et l'attaque sur les derrières de la phalange romaine, trop lourde et trop compacte; les victoires de Scipion s'expliquent à leur tour par l'emploi d'une nouvelle tactique, par la division de la phalange en deux lignes; elles supposent des soldats aguerris, exercés, qui ne sont déjà plus des soldats citoyens, mais des soldats de profession.

Le sixième livre a pour titre *les Romains conquérants du monde.* Dans le chapitre consacré aux guerres contre la Macédoine, M. D. montre les défectuosités de la phalange macédonienne, telle que l'avait organisée Philippe V. Il se range à l'opinion courante, qui attribue à Marius l'organisation des cohortes et la nouvelle tactique qui en résulte. Il insiste avec raison sur les qualités remarquables et originales des centurions romains. C'est également avec raison qu'il rejette les chiffres fabuleux attribués par la légende aux armées de Mithridate et de Tigrane. Le récit des campagnes de Crassus et d'Antoine contre les Parthes montre la principale raison des succès de ce peuple, c'est-à-dire sa cohésion et son énergie patriotique.

Le septième livre, un des plus intéressants, étudie toutes les campagnes de César. Nous retrouvons dans l'histoire des guerres gauloises l'idée dominante de M. D., à savoir que les chiffres attribués aux armées barbares ont été considérablement exagérés; c'est ainsi qu'il affirme la supériorité numérique de César sur les Helvètes, sur Arioviste, sur les Belges; que devant Alésia il y aurait eu à peu près les mêmes forces des deux côtés, comme le croyait déjà Napoléon Ier. Les données probables de la statistique paraissent confirmer la théorie de M. D. Elle ne diminue pas la valeur militaire de César; les Gaulois étaient aussi braves que les Romains, et César a dû surtout ses succès à la supériorité d'une armée fortement organisée sur des levées d'hommes inexpérimentés. Il ne faut utiliser les *Commentaires* qu'avec les mêmes précautions que le *Mémorial de Sainte-Hélène.* M. D. applique le même procédé de critique à la campagne de Pharsale, et ici encore il paraît avoir raison.

Nous n'avons exposé que les idées principales du travail de M. D.; cette trop courte analyse montre quel profit en pourra tirer, non seulement l'histoire militaire, mais aussi l'histoire politique de la Grèce et de Rome.

Ch. Lécrivain.

Carl-Albrecht Bernoulli. **Die Heiligen der Merowinger.** Tübingen, Mohr, 1900. In-8°, xvi-336 pages.

Le livre de M. Bernoulli ne représente ni un tableau d'ensemble des résultats des diverses études critiques entreprises en Allemagne et en France sur les productions hagiographiques de la période mérovingienne, ni une étude historique sur les saints personnages de cette époque. Son caractère est plus général et plus philosophique. M. B. s'est proposé de déterminer, par l'examen d'un certain nombre de vies bien choisies, les traits caractéristiques des diverses conceptions du saint et de sa biographie, du ve au viiie siècle. Il a cherché à savoir ce qui caractérisait un saint, aux yeux des contemporains de Clotaire Ier ou de Dagobert, et dans quel esprit ont écrit ceux qui tentèrent de conserver la mémoire de ces bienheureux personnages. Les saints de la Gaule mérovingienne ont été légion ; leurs vies se comptent par centaines, mais elles se ramènent à un certain nombre de types, que l'auteur passe successivement en revue. Des « mémoires », écrits par les amis ou les disciples des saints[1], comme la *Vita Sancti Severini* d'Eugippius, ou la *Vie de saint Martin* par Sulpice Sévère (cette dernière fortement tendancieuse, parce que le biographe s'est préoccupé de présenter son héros comme l'idéal de la vie monastique), M. B. passe aux vies que l'on pourrait appeler historiques. Ce sont des œuvres littéraires, dont les écrits de Grégoire de Tours constituent le meilleur spécimen[2]. Quelques analyses, très objectives, de biographies de ce genre permettent de se rendre compte des conceptions des auteurs, de la manière dont se mêlent dans leurs écrits l'élément historique et l'élément traditionnel, et de la déformation qu'ils ont pu faire subir, dans un but d'édification, aux personnages dont ils prétendaient retracer l'existence.

Les éléments dont se forment les légendes de certains autres saints, étudiées ensuite par M. B., sont plus nombreux et plus complexes. Il y a eu des emprunts fort curieux aux mythes orientaux et aux traditions germaniques. Les pages consacrées par M. B. à montrer comment il y a dans saint Georges un souvenir de Mithra, comment la Walkyrie Keretrude s'est métamorphosée en sainte Gertrude, et comment Verena, la déesse féminine des Alamans, est devenue une vierge sainte, sont peut-être parmi les plus intéressantes du volume. A ce groupe légendaire se rattachent les vies de saints dédoublés, ou au contraire confondus,

1. La période de « recherche historique » a suivi chronologiquement dans l'ensemble la période des « souvenirs personnels. » Mais il y a un certain nombre de biographies postérieures à Grégoire de Tours qui rentreraient plutôt dans la première des deux catégories indiquées par M. B. L'idée que l'on se fait d'un saint peut se modifier; mais bien des hagiographes du viie ou du viiie siècle ont connu les bienheureux dont ils écrivirent l'histoire.

2. Il faut ranger dans cette catégorie les *Vies* dont les auteurs ont prétendu faire œuvre de littérateurs, en même temps que de moralistes ou d'historiens, et dont Fortunat représente le type.

comme Martin et Denis, et celles d'un certain nombre de héros locaux, dont l'existence est plus ou moins controuvée, mais dont à certaines dates on a senti le besoin de reconstituer, pour ne pas dire de constituer l'histoire[1].

La dernière partie de l'ouvrage se rapporte au culte des saints, aux honneurs rendus à leur mémoire et à leurs miracles posthumes. Une collection d'anecdotes, empruntées spécialement à Grégoire de Tours, fait ressortir le rôle des miracles, dans la vie pour ainsi dire journalière du peuple mérovingien. Le nombre des miracles est grand, mais ils ne sont point très variés. Toujours ce sont des guérisons de malades et d'infirmes[2], ou des châtiments infligés à ceux qui ne témoignent pas aux reliques le respect qui leur est dû. Ce sont des miracles-types, dont la notion est empruntée le plus souvent au Nouveau Testament; mais cette notion arrive à faire partie intégrante de la conception de la sainteté à l'époque mérovingienne. Il ne faut pas voir, en effet, dans les innombrables récits de miracles qui nous sont parvenus, uniquement des inventions de clercs, désireux de rehausser la gloire de leur patron ou d'attirer à leur église les pèlerins et les donateurs. Aux yeux des hommes du VIIe siècle, ces prodiges étaient la chose la plus naturelle du monde. Ils ont eu, dans les vertus de leurs saints et dans l'efficacité de leurs amulettes, une foi robuste, capable de résister à toutes les expériences : « J'étais là, » ajoute Grégoire de Tours à la suite d'un récit de miracle, « un prêtre, ma mère et deux autres femmes en ont été témoins, mais, moi, je n'ai pas été jugé digne alors de le voir. »

Ce n'est pas tout d'avoir, pour les Vies de saints, des textes corrects et bien critiqués. Il faut comprendre ces textes. D'autres ont fourni les moyens de connaître la langue des hagiographes ou leurs sources d'information. M. B. a voulu faire connaître leur état d'esprit et la genèse de leurs conceptions, en même temps que l'évolution du genre hagiographique. Son livre fait partie d'une collection d'un caractère plus spécialement théologique; mais il est certain que tous les historiens du haut moyen âge se rendront mieux compte, après l'avoir lu, du caractère d'une importante classe de documents, et comprendront mieux la vie mérovingienne en général.

René Poupardin.

1. Peut-être pourrait-on trouver que M. B. passe un peu rapidement (p. 177) sur la question de l'apostolicité de l'Église des Gaules, et sur les controverses auxquelles elle a donné lieu depuis Hilduin jusqu'à Mgr Bellet. — A propos de saint Denis, l'on regrette de ne point trouver, parmi les témoignages invoqués, le nom de J. Havet à côté de ceux de Kopke et du chanoine Arbellot.

2. M. B. a remarqué avec raison que ce sont toujours les mêmes infirmités qui sont l'objet de guérisons miraculeuses. — Au point de vue de l'histoire des mœurs, il est intéressant aussi de remarquer combien ce sont en général les mêmes procédés qui sont partout employés pour obtenir ces miracles : toucher le tombeau ou le faire toucher par une étoffe, boire du liquide en contenant des parcelles.

Valentin Letelier. **La Evolucion de la historia.** Tomo I : *Santiago de Chile.* 1900. In-8°, XIV-354 pages. Tomo II. 1900. 545 pages.

Le Conseil de l'instruction publique du Chili avait mis au concours, en 1886, une question ainsi conçue : « Pourquoi refait-on continuellement l'histoire? conditions que l'esprit moderne exige dans les œuvres historiques. » M. Valentin Letelier, ancien professeur d'histoire ancienne à l'Institut américain de Santiago et ancien professeur de littérature et de philosophie au lycée de Copiapo, fut séduit par la question. Il étudiait alors le droit politique et administratif, qu'il enseigne aujourd'hui à l'Université nationale du Chili. Il composa un mémoire qui obtint le premier prix, et c'est ce premier travail, considérablement développé et devenu une véritable « histoire de l'histoire, » dont il offre aujourd'hui le premier volume au public.

M. Letelier est d'origine française; on ne le saurait point qu'on le devinerait à lire son livre, largement documenté d'ouvrages français et écrit dans un castillan « afrancesado » d'une lecture extraordinairement facile. Nous croyons que M. Letelier fait bien d'écrire au Chili; s'il écrivait en Espagne avec la même indépendance et le même dégagement de tout préjugé confessionnel, il ne tarderait pas à se voir excommunié par une douzaine d'évêques et privé de sa chaire à l'Université. Son livre témoigne de l'immense différence qui existe entre la culture chilienne et la culture espagnole; la différence est tout à l'avantage de la première.

M. Letelier étudie dans ce premier volume les formes primitives de l'histoire : la tradition, la mythologie, la légende, la chronique et termine par un chapitre sur la philosophie de l'histoire, dont la place n'était peut-être pas naturellement indiquée à cet endroit.

M. Letelier a beaucoup lu et connaît bien notre littérature historique; il connaît moins bien l'Allemagne, qu'il paraît avoir vue surtout dans les traductions françaises d'ouvrages allemands. Cependant, il cite Curtius, Mommsen, Kreuzer, Max Müller, Strauss, Nöldeke. Il est au courant des plus récentes publications espagnoles, comme l'excellente étude de M. Menendez Pidal sur la *Légende des sept infants de Lara.* Il aurait pu citer, parmi les livres français, la thèse de M. Bédier sur les *Fabliaux,* où il aurait trouvé de curieux détails sur la genèse et la dispersion des légendes.

Conduit par un véritable esprit scientifique, M. Letelier n'a été arrêté dans son étude critique par aucune considération et a porté l'analyse sur les monuments évangéliques comme sur la légende du Cid. Il s'est beaucoup inspiré de Renan et de Strauss dans cette partie, mais peut-être aurait-il dû se montrer moins exclusif et citer au moins quelques écrivains orthodoxes, comme le P. Didon, par exemple, qui, dans sa *Vie de Jésus,* a traité la question de la rédaction des Évangiles. Nous pensons que les conclusions de Strauss sont plus scientifiques que

celles du P. Didon, mais c'eût été faire preuve d'impartialité que de citer les auteurs les plus éminents du parti adverse. M. Letelier a résumé fort clairement cette question si passionnante et toujours ouverte de la formation des Évangiles; les pages qu'il a consacrées à ce sujet sont peut-être les plus intéressantes de son livre.

Le chapitre relatif à la philosophie de l'histoire retrace les étapes parcourues par la science depuis l'histoire biblique, où l'élément merveilleux ne laisse presque plus de place à l'élément naturel, jusqu'au rationalisme de Montesquieu, de Buckle et de Herder.

On retrouve chez l'auteur la trace de cette grande doctrine moniste, encore presque inconnue chez nous et qui est peut-être l'embryon de la religion future : « L'esprit, dit M. Letelier, fait partie intégrante de la nature au même titre que la chaleur, la lumière et l'électricité, et les phénomènes psychologiques et moraux sont des phénomènes aussi naturels que les phénomènes physiques » (p. 340). Nos cerveaux ne sont que les organes de perception de l'esprit; nous voilà sortis du matérialisme étouffant; nous voilà rentrés dans la lumière.

Le second volume s'ouvre par une étude sur les différentes espèces de témoignages admis en histoire : témoignage oculaire, traditionnel, actuel et virtuel. Cette classification pourrait prêter à quelques critiques; nous reprocherons surtout à l'auteur de répéter ce qu'il avait déjà dit dans son premier volume. Il nous avait déjà parlé de la tradition, de la mythologie, de la légende, de la chronique, pourquoi revenir sur l'ignorance, la partialité et la crédulité des chroniqueurs, ou sur la valeur historique des mythes et des légendes? Ces premiers chapitres sont d'une lecture attrayante et sont curieusement documentés; la légende de sainte Philomène est agréablement contée (p. 159), mais l'on serait tenté de trouver que l'auteur s'attarde trop à combattre le miracle, le mythe et la légende, s'il ne s'adressait à un public de race espagnole, toujours disposé à préférer le merveilleux au réel. M. Letelier rapporte un très curieux exemple de cet esprit « mythopoétique » qui résiste même à l'évidence. La légende de Notre-Dame del Pilar raconte que l'image miraculeuse de la Vierge fut transportée en Espagne et apportée à l'apôtre saint Jacques, l'an 45 de l'ère chrétienne, par les anges qui chantaient les Matines; or, comme les Matines n'ont été établies qu'à la fin du XIe s., les critiques modernes n'hésitent pas à reporter la légende au plus tôt à cette date. Mais les écrivains espagnols ne s'embarrassent pas pour si peu; Nougues y Secall, historien de Notre-Dame, ne voit rien d'impossible à ce que les anges aient chanté Matines avant que l'Eglise ait institué cet office : n'ont-ils pas pu donner le bon exemple et chanter les premiers ce que l'Église a chanté après eux? (p. 127). En présence d'un si aveugle parti pris, M. Letelier est excusable d'avoir multiplié ses attaques et d'avoir détruit sans pitié les légendes de Clavijo et de Las Navas de Tolosa.

Les chapitres VIII et IX sont consacrés à ce que nous appelons les sciences auxiliaires de l'histoire. Ils commencent d'une manière assez

bizarre, par l'invention de l'écriture, et se terminent par la préhistoire et la question des origines de la race indo-européenne. Sauf ce défaut de plan, ces chapitres sont intéressants, quoique parfois un peu superficiels. Il n'était peut-être pas indispensable de narrer les légendes relatives à l'origine de l'écriture, mais il eût été bon d'établir une distinction entre les différents systèmes d'écritures et de montrer comment les hommes ont passé de l'écriture idéographique à la syllabique et à l'alphabétique. Il n'aurait pas fallu oublier les Phéniciens, qui ont probablement inventé cette dernière. Il eût été bon de dire un mot des systèmes d'écriture inventés en Extrême-Orient. M. Letelier connaît les manuels de MM. Reinach, Giry, Cagnat, Langlois et Seignobos, mais il ne cite pas la *Real Encyclopädie* de Pauly, ni le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, de MM. Daremberg et Saglio, ni l'*Histoire de l'art*, de MM. Perrot et Chipiez, ni les *Antiquités grecques*, de Schœmann, ni l'*Histoire de la divination dans l'antiquité*, de M. Bouché-Leclercq. Tous ces livres lui auraient été d'un plus grand secours que ceux de Daunou ou de Lenglet-Dufresnoy. Le paragraphe relatif à l'origine de la race indo-européenne nous paraît moins bien documenté que les autres; il nous semble difficile d'admettre « que les crânes des habitants actuels de la France soient du même type que les contemporains du mammouth et du rhinocéros. » M. le Dr Paul Girod arrive à des conclusions toutes différentes dans son ouvrage récent sur *l'Age du renne*.

Le livre III forme la conclusion et s'attache à distinguer l'histoire de la sociologie. M. Letelier montre très bien les défauts de l'école doctrinaire et les mauvais effets de la crédulité, mais peut-être n'a-t-il pas lui-même toutes les qualités de l'historien. Il nous parle (p. 406) « de la dépravation des mœurs de Louis XIV, de son impudence morale, de son arrogance politique, de son fanatisme, de son intolérance et des suggestions de ses maîtresses et de ses confesseurs. » Est-ce bien sur ce ton que l'histoire doit parler de Louis XIV? M. Letelier est nettement déterministe. Libre en tant qu'individu, l'homme est pour lui le jouet des événements; les grands hommes n'agissent sur les peuples qu'en accélérant leur marche dans la voie où ils s'étaient déjà engagés d'instinct; Jésus et Mahomet auraient pu ne pas exister, rien n'eût empêché l'avènement du christianisme et de l'islamisme. M. Letelier croit fort à la sociologie; il la divise en statique et dynamique; il estime qu'elle est appelée à déterminer scientifiquement les causes et les lois des phénomènes sociaux. Nous avouons ne pas voir aussi clairement que M. Letelier la différence entre ce qu'il appelle l'histoire et ce qu'il appelle la sociologie. Les institutions et la vie économique des peuples nous semblent être du domaine de l'histoire aussi bien que les événements de leur vie politique ou intellectuelle, et ce serait, à notre sens, mutiler l'histoire que de lui retirer l'étude des civilisations et la psychologie des collectivités.

Le livre de M. Letelier est plein de faits et constitue dans un pays neuf un utile instrument de propagande rationaliste, mais les ouvrages

de ce genre, sortes d' « Arts historiques » où l'on prétend déterminer le champ de la science, lui mesurer l'espace, lui tracer des règles, n'auront jamais, nous le craignons, qu'une valeur bien secondaire à côté des œuvres d'un maître vrai qui aura su tout simplement voir, comprendre et peindre.

G. D.

Rafael Altamira y Crevea. **Historia de España y de la civilización española.** T. I. Barcelona, 1900. 1 vol. in-12, 630 pages.

Quelques patriotes espagnols ont compris quelles énormes lacunes présente la culture nationale et font les plus louables efforts pour donner à l'enseignement des instituts et des universités une direction vraiment méthodique et scientifique.

L'enseignement des instituts n'est point mal conçu et ne donne pas de résultats plus mauvais qu'ailleurs quand il est confié à des hommes consciencieux, mais il a partout le grave défaut que nous reprochons à notre enseignement primaire ; il ne fait guère appel qu'à la mémoire et ne s'occupe pour ainsi dire pas de l'éducation du jugement. Le professeur lit et commente un manuel (*libro de texto*) dans lequel les élèves croient volontiers et où parfois il croit lui-même toute la science enclose.

Les livres classiques sont, en général, d'une faiblesse extrême, et, avec de pareils éléments, toute refonte des programmes, toute réforme officielle est condamnée à un échec certain.

M. Rafael Altamira y Crevea, professeur à l'Université d'Oviédo, a entrepris de doter l'enseignement secondaire d'un bon manuel d'histoire espagnole. Il vient d'en publier la première partie, et ce premier volume permet d'espérer qu'un plein succès couronnera ses efforts.

Avec une grande modestie, M. Altamira rend hommage à ses devanciers et cite les noms de Tapia, de Morón, de Picatoste, de Sanchez Casado et de Moreno Espinosa, qui ont essayé, avec plus ou moins de bonheur, de tracer un tableau général de l'histoire nationale.

Mieux armé certainement que ses devanciers, connaissant très bien les archives et les bibliothèques de la Péninsule, très au courant des travaux faits à l'étranger, M. Altamira nous donne un manuel bien documenté, bien divisé, écrit sans emphase et sans parti pris ; cent vingt-huit gravures d'après les monuments ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage. Nous regrettons seulement que l'exécution matérielle ne soit pas meilleure et que l'auteur ait renvoyé au second volume l'index bibliographique qu'il nous promet. La bibliographie espagnole est très mal connue chez nous, l'indication des sources de l'histoire d'Espagne au moyen âge nous eût été fort utile.

M. Altamira étudie dans ce premier volume les origines, les périodes romaine, gothique et arabe et la reconquête. Il s'arrête à l'avènement de Ferdinand et d'Isabelle. A côté du récit des événements politiques,

il a consacré de longues pages à l'étude des institutions, de l'état social, de la littérature et des arts. De là le titre de son ouvrage : *Histoire de l'Espagne et de la civilisation espagnole.*

Le caractère scientifique de son œuvre se marque dès les premières pages par un chapitre sur la géographie de la Péninsule, où bien des idées fausses, admises par un grand nombre d'historiens nationaux, reçoivent un démenti catégorique. M. Altamira estime, par exemple, que l'augmentation de la population est en Espagne un fait tout moderne, et que, pendant la plus grande partie de son histoire, l'Espagne a été très peu peuplée.

M. Altamira donne sur les différents âges de la période préhistorique des détails généraux qui seront considérés en Espagne comme très nouveaux et peut-être comme hérétiques; malheureusement, l'étude des gisements préhistoriques en Espagne est encore trop peu avancée, et l'auteur n'a pu spécialiser son travail autant qu'il l'aurait désiré. Il a plutôt tracé un tableau de l'âge préhistorique en général que de cet âge en Espagne.

Déjà plus fournis et plus intéressants sont les paragraphes consacrés aux Ibères, à leur organisation sociale, à leurs mœurs, à leur religion. L'auteur connaît les travaux de Hübner, de Cartailhac, de Vinson, du P. Fita.

A l'époque romaine est consacré un substantiel chapitre où sont traitées, dans un esprit vraiment critique, les questions les plus délicates, telles que la romanisation de la Péninsule, le régime municipal hispano-romain, la religion officielle de Rome et d'Auguste. L'apparition du christianisme est signalée comme un fait important, mais l'auteur lui laisse sa valeur relative dans l'histoire générale et n'abdique pas devant lui son droit à la critique.

L'histoire des Visigoths est présentée avec beaucoup de soin et de clarté et pourra être consultée avec fruit. M. Altamira a raconté très impartialement l'histoire d'Herménégilde, dans lequel il voit plutôt un rebelle ambitieux qu'un martyr; il donne d'intéressants détails sur la civilisation des Goths, mais peut-être a-t-il cédé à la tentation très naturelle de grandir le rôle de ces fondateurs de l'autonomie espagnole. Les Visigoths restèrent en somme horriblement barbares et vécurent jusqu'à Chindaswinthe campés en ennemis au milieu des populations ibères et romaines. En face de ces guerriers, c'est l'Église qui représente l'élément civilisateur; mais, quand l'orthodoxie a triomphé, l'Église devient persécutrice et ajoute encore par son fanatisme à la rigueur du joug visigoth.

La conquête musulmane, dont M. Altamira rétablit l'histoire scientifique, amena un réel adoucissement dans la condition des habitants de l'Espagne. L'islamisme arabe n'a pas été, comme l'islamisme turc, incompatible avec la science et le progrès. A côté des croyants, dont la ferveur faisait la force des khalifes, il y avait une haute société musulmane, d'esprit assez philosophique, très éprise de science et d'art et

assez dégagée de préjugés religieux pour reconnaître aux femmes le droit à la culture la plus raffinée.

Si brillante que soit la civilisation hispano-arabe, les sociétés chrétiennes qui s'organisèrent dans le nord de l'Espagne ne tardèrent pas à affirmer leur supériorité morale. Du VIIIe au XIe siècle se fondent le long des Asturies et des Pyrénées de petits États chrétiens dont la vie mouvementée donne à l'histoire de l'Espagne au moyen âge une variété extraordinaire. Du royaume des Asturies procèdent le Léon et bientôt la Castille et le Portugal. Les Vascongades et la Navarre, d'abord unies, ébauchent un État basque, qui se fractionne bientôt. L'Aragon et la Catalogne complètent la liste des États chrétiens qui, au XIe siècle, occupent tout le nord de la Péninsule, de l'Atlantique à la Méditerranée.

Nulle part la diversité des législations n'a fait l'individu plus libre et la vie plus intense. — Dans l'Europe du moyen âge, l'Espagne représente une sorte de colonie où le christianisme et l'islamisme luttent corps à corps, où tout concourt à exalter les énergies. Les hommes y vivent d'une vie tragique, enfiévrée, révolutionnaire, ennoblie par le danger, toute faite d'aventures, vouée à la haine de tout joug et de toute contrainte. La foi elle-même est impuissante à gouverner ces hommes indomptables, et dans leurs institutions, dans leurs mœurs, dans leur poésie respire l'individualisme intransigeant dont le *Cid* de Bivar est le représentant épique.

Il y a là une Espagne tout à fait ignorée chez nous, que M. Altamira connait très bien, une Espagne agissante, folle d'honneur et de liberté, dont il a, avec une science très étendue, raconté les prouesses et dépeint la civilisation. Nous recommandons tout particulièrement à l'attention de nos collègues français les pages relatives à la féodalité en Espagne, à l'art roman, à l'art gothique, à la littérature en Castille et en Catalogne.

Nous souhaitons à M. Altamira de garder pour la seconde partie de son ouvrage la netteté de vues et le sang-froid qui lui seront si nécessaires pour marcher droit au milieu des mirages qui l'attendent lorsqu'il essaiera de retracer l'histoire d'Espagne aux quatre derniers siècles.

G. Desdevises du Dezert.

Eugène Hubert. **Les Garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens (1715-1782). Étude d'histoire politique et diplomatique.** Bruxelles, Lebègue, 1902. In-4°, II-399 pages.

Le système de la Barrière, inaugurée en Belgique par le traité d'Utrecht, a été le sujet de nombreuses études. Mais elles se rapportent toutes aux côtés diplomatiques et militaires de la question, en négligeant le fonctionnement interne et les rapports qui existaient entre les

garnisons hollandaises d'une part, les autorités civiles et la population belge de l'autre. Cette lacune, M. Hubert, le professeur bien connu de Liège, a cherché, — et, disons-le de suite, a réussi, — à la combler. Il va sans dire que, dans cette intention, il a réuni la plus grande quantité de matériaux possible en dépouillant, non seulement les archives centrales du royaume, mais encore les archives locales des villes de l'ancienne Barrière, ainsi que celles de Gand, de la Haye et de Leyde, sans parler des brochures et des livres imprimés. Le tout a été trié et ordonné avec la perspicacité, l'application et la sévérité de méthode propres à M. Hubert. Cependant la voix du patriotisme et de la conscience humanitaire n'est jamais étouffée par le travail froid et fatigant du savant; elle anime les pages souvent consacrées nécessairement à des détails minimes.

Il résulte de l'admirable étude de M. Hubert que la présence des troupes étrangères, confessant une religion différente, aux Pays-Bas autrichiens, loin d'être aussi bienfaisante que plusieurs auteurs ont voulu le prétendre, a été une source intarissable de malentendus, de démêlés souvent fort acerbes et de haine. Le désaccord et l'aigreur datent du début de l'occupation, avant même que le traité de la Barrière fût signé. La bigoterie catholique des Belges et la propagande protestante des Hollandais, même leur désir d'accorder l'entrée des temples militaires à leurs coreligionnaires belges amenaient nécessairement des conflits. De fréquents mariages mixtes excitèrent la colère du clergé. Les autorités militaires hollandaises se mêlent constamment des affaires de police dans les villes où leurs soldats résident, et, dans les nombreuses rixes entre ceux-ci et les bourgeois, les commandants hollandais maltraitent ceux-ci, tandis qu'ils relâchent les militaires coupables avec la plus grande indulgence. Ils se permettent des arrestations arbitraires et prétendent punir eux-mêmes les habitants accusés d'avoir excité des garnisaires à la désertion. Ainsi, ils empiètent souvent sur les droits incontestables du gouvernement autrichien. Ils s'affranchissent des droits d'entrée belges, et, à l'occasion, tuent les douaniers; ils osent même imposer des taxes aux marchandises qui passent sous leurs canons, comme de simples chevaliers-brigands du moyen âge. Ils élèvent des fortifications sur les propriétés des bourgeois sans les dédommager. Ils exercent les droits de chasse et de pêche où bon leur semble, et ils inondent le pays pour étendre leurs viviers. Leurs soldats exercent des métiers en dehors des corporations. Ils infligent des violences gratuites aux bourgeois et même aux fonctionnaires publics. Surtout les nombreux changements de garnison sont marqués par des brutalités et des désordres de tout genre, abstraction faite de la circonstance que, à leur départ d'une ville, les Hollandais évitent soigneusement d'y payer leurs dettes. Les États généraux font la sourde oreille à toutes les réclamations du gouvernement belge et prennent, à tort ou à raison, le parti de leurs compatriotes. Tout cela était d'autant plus intolérable que les Hollandais laissaient s'écrou-

ler les fortifications et, le cas échéant, défendaient très mal les places confiées à leur garde. Bref, cette tutelle étrangère, déjà humiliante en elle-même, inefficace d'ailleurs, a été un vrai malheur pour la Belgique du XVIIIe siècle. Elle n'a pas même porté bonheur aux Hollandais, dont elle a rendu le nom odieux aux Belges pour bien longtemps.

De nombreuses pièces justificatives augmentent encore la valeur de l'excellent livre de M. Hubert.

M. Philippson.

Histoire de l'armée d'Italie, 1796-1797, de Loano à février 1796, par G. Fabry, lieutenant au 101e régiment d'infanterie. Paris, Honoré Champion, 1900. 2 vol. in-8°.

Bien que n'étant pas un des officiers attachés à la Section historique de l'état-major général, M. le lieutenant Fabry s'est visiblement inspiré de la méthode et des procédés mis en œuvre par cette Section pour la publication de ses volumes, intitulés quelque peu improprement : Histoire de telle ou telle campagne.

Ce n'est à vrai dire qu'un recueil de documents, précieux assurément, et qui, si la publication en avait été entreprise il y cinquante ans, offrirait aujourd'hui aux travailleurs une collection d'une richesse incomparable qui leur épargnerait bien des recherches et des copies et couperait court à certaines velléités d'interdire les communications au public studieux qui traversent parfois la cervelle de quelque officier de la Section historique.

Mais il n'y a guère que dix ou douze ans que fut amorcée cette publication et, si elle est forcément incomplète comme étendue, peut-on dire qu'elle soit plus complète comme œuvre historique? Évidemment non; ce ne sont là que des matériaux amenés à pied d'œuvre, et les historiens de l'avenir auront à les scruter, à les interpréter, à rapprocher, contrôler et aussi à employer. Malgré le nombre considérable de volumes déjà parus et l'importance de leur format, l'histoire des campagnes de 1799 en Égypte, d'Italie en 1800, et celle des campagnes de 1805, 1806, 1809, 1812 et 1813 sera encore à faire.

M. le lieutenant Fabry, qui, après M. le capitaine J. C., s'est attaché à la campagne de 1796 en Italie, a-t-il su s'élever plus haut qu'à la mise à jour toute sèche du document? On ne saurait nier qu'il a fait quelque effort pour relier ensemble les diverses pièces, la plupart inédites, qu'il a su découvrir tant aux archives de la Guerre que dans les papiers de la famille Masséna, qui lui ont été, paraît-il, libéralement communiqués. Si sommaire que soit son récit, il y a un récit, un texte qui lui est bien personnel. Si succinctes que soient ses réflexions, il y a des réflexions qui émanent bien de lui et qui ne sont ni déplacées ni inutiles. Il a donc fait plus et mieux que ses modèles de la Section

historique, en exceptant toutefois M. le capitaine de la Jonquière, qui, dans ses études sur l'expédition d'Égypte, a moins sacrifié que d'autres à la manie, au fétichisme du document et a su mettre de l'esprit critique dans son œuvre et opérer des comparaisons avec les autres sources. Cela veut-il dire que M. Fabry ait en outre fait une œuvre réellement intéressante? Nous voudrions pouvoir le dire, car « le délire d'un soldat qui rêve au bonheur de sa patrie a quelque chose de respectable. » Force nous est bien toutefois d'avouer que de la lecture de ces deux gros volumes, si inédits que soient les documents qu'ils renferment, il ne ressort pas une contribution majeure à la connaissance des événements de guerre en Italie en 1796. Ce n'est sans doute qu'un commencement, puisque le titre annonce un travail sur l'*Armée d'Italie en 1796-1797* et que les volumes présents ne traitent que de novembre 1795 à février 1796. La période comprise entre ces deux dates est une des moins intéressantes, et l'on peut s'étonner que l'auteur ait commencé par elle au lieu d'en aborder de suite d'autres, plus vivantes. En effet, le livre débute au lendemain de Loano, victoire importante, bataille curieuse à étudier, où Masséna et Augereau surent déployer des qualités tactiques de premier ordre, et si elle n'eut pas de conséquences utiles, si elle demeura stérile, la faute en fut au verbeux Schérer, qui discourut, temporisa, au lieu d'agir. Mais, pour connaître les péripéties de cette bataille, il faut se reporter au bel et consciencieux ouvrage de M. le colonel Krebs sur les *Campagnes des Alpes,* et M. Fabry ne nous en apprend rien.

De même, il laisse le lecteur à ce mois de février 1796, où le Directoire, lassé des perpétuelles doléances et de l'inaction de Schérer, va le rappeler et mettre à sa place, à la tête de l'armée d'Italie, le jeune général Bonaparte, auteur de plusieurs plans hardis que Schérer s'est refusé à exécuter et qui semblent pourtant pleins de promesses.

Sur quoi donc nous renseigne l'œuvre de M. Fabry? Sur l'indiscipline de l'armée, sur les négociations avec Gênes ou avec la Sardaigne et sur la persistante inaction de Schérer, pour laquelle M. Fabry se montre fort indulgent. On avouera que c'est peu, et, en conscience, nous n'y découvrons rien de plus. Car il est certain que les événements militaires qui se produisirent à l'avant-garde, non plus qu'à la division Augereau, dans le courant de janvier 1796, ne sauraient avoir d'influence sur les mouvements ultérieurs, prélude et préparation de la rapide campagne de Bonaparte qui, en quinze jours, abat la monarchie sarde, occupe le Piémont, rejette les Autrichiens au delà du Pô, et, en un mois, conduit le jeune vainqueur à Milan pour y sonner le réveil de l'Italie.

M. Fabry, qui est fort laborieux, qui a publié antérieurement des volumes très nourris sur la *Campagne de Russie en 1812*, ne voudra pas s'en tenir là, et, puisant dans les trésors de famille de l'illustre Masséna, puisqu'il a la bonne fortune de pouvoir le faire, saura nous apporter un contingent de pièces de nature à éclairer bien des points

restés encore obscurs de cette admirable lutte d'avril à mai 1796, où Bonaparte fut si puissant, si actif et si heureux, où Masséna et Augereau furent si grands, où chaque étape de nos soldats est jalonnée par les noms retentissants de Dego, de Mondovi et de Lodi.

Félix Bouvier.

Storia del Reggimento di Susa e suo ingresso a Nizza in avanguardia Austriaca sotto il commando del conte Cais di Pierlas, alli II maggio 1800, par Eug. Cais di Pierlas. Torino, tipografia Pietro Gerbone, 3, via Gaudenzio Ferrari, 1900. 1 vol. in-8°, avec 4 portraits.

La bataille de Marengo, dont on célébrait naguère le centenaire à Alexandrie, a si bien fixé l'attention, que tous les événements qui la précédèrent ou la suivirent sont à peu près restés dans l'ombre, même le siège de Gênes, où Masséna, déjà vainqueur à Zurich, fut si stoïque et si grand. C'est à peine si l'on accorde un regard à la défense des frontières de France par Suchet, et l'on n'en connait guère les diverses péripéties.

Seuls peut-être les historiens de profession savent que l'armée autrichienne du baron de Mélas, après avoir bloqué Masséna et Soult dans Gênes, s'avança victorieusement sur le Var et s'empara de la ville de Nice, qu'elle occupa pendant plusieurs semaines. C'est ce que révèle plus clairement, avec plus de détails, un livre paru à Turin, où l'auteur, M. le comte Eugène de Pierlas, aujourd'hui décédé, retrace les faits d'armes du régiment de Suse, dont son aïeul était le colonel en 1800, et qui précisément s'empara de Nice le 11 mai 1800 et y séjourna jusqu'au 29 mai, jour où le général autrichien Elsnitz, qui y commandait en chef, dut se replier par le col de Tende sur Alexandrie afin d'y renforcer Mélas dans les plaines de Marengo.

Dans cet intervalle, le régiment de Suse présida à la réorganisation de l'administration locale de Nice, accueillie, paraît-il, avec gratitude par la population.

Toutefois, si les Français avaient repassé le Var, des garnisons tenaient encore dans le château de Villefranche et au fort Montalban, où elles résistèrent jusqu'au bout aux Autrichiens.

Ceux-ci voulurent déloger Suchet de la ligne du Var et attaquèrent à trois reprises, le 13 mai, le 22 mai, les 26 et 27 mai, la tête de pont française, mais ils échouèrent constamment, malgré les efforts du colonel de Pierlas à la tête du régiment de Suse. On apprenait alors le passage du Saint-Bernard par Bonaparte, la descente de l'armée de réserve en Italie, et Suchet rentrait dans Nice évacué, où le drapeau tricolore fut arboré de nouveau, salué sans doute des mêmes acclamations populaires qui avaient accueilli le retour des Autrichiens et des Sardes.

C'est cette page d'histoire peu connue qu'on lira avec intérêt dans le livre de M. de Pierlas, qui, on le voit, dépasse les limites d'une simple monographie régimentaire et est une véritable et utile contribution à l'histoire de cette campagne de 1800, sur laquelle, un siècle après, la pleine lumière n'est point faite encore et qui, cependant, est plus féconde que tout autre en enseignements comme en résultats de toute sorte.

Félix Bouvier.

Karl Marx. **La lutte des classes en France (1848-1850)**, traduit par Léon Remy. Paris, Schleicher, 1900. In-8°, 362 pages.

On a réuni dans cette traduction, bien faite et claire, deux séries d'articles : les premiers, sur la lutte des classes, parurent en 1850 dans la *Neue Rheinische Zeitung;* la seconde partie, sur le 2 décembre, fut publiée en 1852 par une revue mensuelle de New-York, la *Révolution.* Écrits au lendemain des événements, ce sont des articles de polémique plutôt que des études impartiales; mais on les lit avec intérêt, parce que Marx y applique pour la première fois au détail des faits contemporains sa conception matérialiste sur l'histoire. Son ouvrage montre et l'utilité de ce point de vue et le danger de toute explication exclusive des faits historiques. Il a bien indiqué l'influence des questions économiques sur la politique dans les mouvements qui suivirent les journées de février : les efforts de la bourgeoisie riche pour retrouver sous la forme républicaine la prépondérance acquise sous Louis-Philippe, les lois de réaction promulguées dans ce but, la succession des crises commerciales et des retours de prospérité, leur effet dans la vie publique pendant quatre ans, tout cela est exposé avec autant de finesse que d'exactitude. Le récit est vivant, sévère pour tous les acteurs, quelquefois amusant, par exemple dans le tableau de la décomposition du parti royaliste en 1851. — Mais l'auteur oublie l'action des forces morales; l'idéalisme social des hommes de 1848, l'importance de la question religieuse, tout cela est négligé ou méconnu. Son exclusivisme l'empêche de comprendre l'union qui s'établit peu à peu, en 1850 et 1851, entre tous les partisans de la république et de la libre-pensée, bourgeois riches, petits bourgeois, ouvriers ou paysans. L'esprit de système le conduit à créer des personnages abstraits, tels que « le bourgeois, » sorte de fantoche toujours affolé, bête et lâche, ou « le paysan, » véritable Protée dont il s'épuise à concilier les caractères contradictoires. En somme, il en est de la lutte des classes comme de la loi des trois états, ou de la lutte des races, ou de l'influence des milieux; ce sont des notions utiles, commodes, qui renferment une part de vérité, mais les penseurs qui les ont découvertes se trompent en voulant expliquer par une cause unique la prodigieuse complexité des actions humaines.

Georges Weill.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1904, janvier-juin. — H. Omont. Notice sur les manuscrits originaux et autographes des œuvres de Brantôme conservés à la Bibliothèque nationale (on connaît maintenant trois ou quatre rédactions successives et différentes pour les *Vies des grands capitaines*, les *Rodomontades espagnoles* et le premier livre des *Dames*. Toutes sont actuellement réunies à la Bibl. nat. Description des mss., de ceux qui sont à Paris et en province). — L.-H. Labande. Antoine de la Salle; nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou; 1er art. (beaucoup de faits nouveaux). — Ernest Langlois. Quelques œuvres de Richard de Fournival. — Ch. de la Roncière. Le premier routier-pilote de Terre-Neuve, 1579 (par le capitaine basque, Martin de Hoyarsabal; la nomenclature qu'il emploie fournit un argument de plus pour prouver que les Français ont fait la pêche à Terre-Neuve dès le xvie siècle, bien avant qu'aucun Anglais ait mis le pied dans l'île). — L. Delisle. Les heures de Jacques Cœur (aujourd'hui à Munich; mais le Jacques Cœur auquel ces heures ont appartenu n'était pas sans doute l'argentier de Charles VII, mais son petit-fils). — C. Bourgin. L'incendie de la Bibliothèque nationale et universitaire de Turin. — Maurice Croiset. Notice sur la vie et les travaux de M. Gaston Paris. = Bibliographie : *Abbé V. Carrière.* Rôle et taxes des fiefs de l'arrière-ban du bailliage de Provins, en 1587. — *A. Roserot.* Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. — *Vicomte Henri de Mazières-Maulcon.* Le régime municipal en Berry, des origines à 1789 (travail de compilation fait avec peu de critique et sans fait nouveau, sans aucune idée neuve). — *J. Soyer.* Les actes des souverains, antérieurs au xve siècle, conservés dans les archives départementales du Cher (fait connaître quarante-sept actes allant de 1107 à 1361, tirés du fonds de l'abbaye de Saint-Satur-sous-Sancerre). — Diplomatum regum et imperatorum Germaniae tomi III pars posterior. Heinrici II et Arduini diplomata. — *W. Lippert.* Die deutschen Lehnbücher (travail consciencieux, mais où il n'y a rien de bien intéressant à prendre). — Documents sur l'Escalade de Genève, 1598-1602. — *G. Romano.* Niccolò Spinelli da Giovinazzo, diplomatico del sec. xiv (bon). — *E. Langlois.* Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées. — *C. Liégeois.* Gilles de Chin; l'histoire et la légende (intéressant et utile). — *Alph. Bayot.* Le roman de Gillion de Trazegnies. — *G. Grente.* Jean Bertaut, 1552-1661 (bon. Jean Bertaut, qui mourut évêque de Sées, représente

la transition de la Renaissance au classicisme). = Chronique. Nécrologie : Auguste Molinier. Discours prononcés par Paul Meyer (on a cru devoir y faire des coupures) et par Jules Roy. — Anatole de Barthélemy; discours prononcés par MM. Collignon, Omont, Durrieu, L. Delisle. — La série *L* des archives départementales. — Projet de réorganisation des archives de France (proposition de loi rapportée à la Chambre des députés; à la suite, une lettre de Paul Meyer, directeur de l'École des chartes, montrant que, pour cette École la réorganisation proposée n'atteindrait pas son but). — Liste des nonces envoyés en France de 1524 à 1592. = Juillet-août. L.-H. Labande. Antoine de la Salle; nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou. — A. Boinet. Notice sur deux manuscrits carolingiens à miniatures exécutés à l'abbaye de Fulda. — H. Omont. Diplômes carolingiens et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon, en Catalogne, 843-1017 (deux diplômes de Charles le Chauve pour Amer, 843 ou 844 et 860; un de Charles le Simple pour la même abbaye, 922; un de Louis d'Outre-Mer pour Camprodon, 952, etc.). — L. Delisle. Philippe-Auguste et Raoul d'Argences, abbé de Fécamp (publie quatre chartes relatives à Boissi-Mauvoisin et où figure frère Guérin, plus tard évêque de Senlis). = Bibliographie : *Comte Bertrand de Broussillon*. La Maison de Laval, 1020-1605 (cinq volumes remplis de faits). — *P. Guérin*. Recueil des documents concernant le Poitou, contenus dans les registres de la chancellerie de France; t. IX : 1447-1456 (remarquable). — *J. Delaville Le Roulx*. Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre, 1100-1310.

2. — **Revue des Études historiques**. 1904, septembre-octobre. — Robert Lavollée. Le « secrétaire des *Mémoires* » de Richelieu (les *Mémoires* de Richelieu, au moins depuis 1624, ne sont pas de lui; ils sont l'œuvre de son secrétaire, et ce secrétaire n'est autre qu'Achille de Harlay, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo de 1631 à 1646; c'est ce qui explique que Vittorio Siri ait pu désigner les *Mémoires* de Richelieu sous le titre : *Historia manoscritta del vescovo di San Malo*. Biographie de l'évêque de Saint-Malo; ses rapports étroits avec Richelieu). — Amédée Britsch. Philippe-Égalité avant la Révolution; suite et fin. — Charles Prieur. Eustache Deschamps, maître de la léproserie de Fismes (un procès relatif à cette léproserie, dont Deschamps obtint la maîtrise en 1382, permet de fixer la mort du poète à une date de peu antérieure au 26 mars 1405; on peut croire qu'il mourut dans le courant de l'année 1404, ce qui permet de fixer à 1344 la date de sa naissance).

3. — **Revue d'histoire diplomatique**. 18e année, 1904, n° 3. — G. Gallavresi. Le prince de Talleyrand et les affaires d'Italie au Congrès de Vienne (obligé de marcher de concert avec Metternich, Talleyrand fit cependant son possible pour empêcher l'Autriche de s'étendre dans toute l'Italie. Il sacrifia Venise parce que personne alors, dans le Con-

grès, ne voulait songer à rétablir une République, mais il défendit la Sardaigne et, s'il fut l'adversaire de Murat, ce fut pour empêcher l'Autriche de le renverser un jour et de s'emparer de sa couronne). — Ola Hausson. Le Journal de la mère adoptive de Bernadotte; un despote éclairé, 1782-1789 (à propos du t. II, qui va jusqu'en 1789). — Marquis de Barral-Montferrat. La doctrine de Monroe et les évolutions successives de la politique étrangère des États-Unis, 1873-1903; fin (politique des États-Unis avec l'Espagne; hypocrisie de l'action américaine dans l'affaire de Cuba; la victoire des États-Unis eut pour conséquence de les faire entrer dans la « phase mondiale » de leur évolution politique). — Fredrik-Bajer. Les entrevues de Martin Hübner avec le duc de Choiseul en 1759 (analyse le rapport envoyé par Hübner au comte Bernsdorff, sur ses entretiens avec Choiseul; celui-ci désirait entrer en pourparlers avec l'Angleterre en vue de la paix). — Mme C.-B. Favre. Politique et diplomatie de Jacques Cœur; fin. — Fleury de Saint-Charles. L'accord franco-anglais et l'Europe. = No 4. Comte G. de Mun. Un frère de Mazarin : le cardinal de Sainte-Cécile, 1607-1648 (expose avec agrément par quel génie d'intrigue Michel Mazarin réussit, avec et malgré le pape, avec et malgré son frère, à se faire nommer général des Dominicains, archevêque d'Aix et cardinal. Type curieux « d'enfant gâté aux allures d'aventurier parvenu »). — A. Raffalovitch. La seconde occupation de Francfort en 1796 et la convention secrète de brumaire an V (d'après les documents publiés par la Société d'histoire de Francfort). — Léon Mirot. Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême, duchesse d'Orléans, 1389-1409; 1er art. (jusqu'au mariage avec Richard II). — P. Coquelle. Sébastiani, ambassadeur à Constantinople, 1806-1808 (utilise quelques documents tirés des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris). — Durand-Lapie. Un roi détrôné réfugié en France : dom Antoine Ier de Portugal, 1580-1595; suite.

4. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. Tome VI, no 1, 15 octobre 1904. — Ph. Sagnac. De la méthode dans l'étude des institutions de l'ancien régime (intéressant; à lire et à retenir). — Hubert Bourgin. L'histoire économique de la France, de 1800 à 1830. État des travaux et questions à traiter. = Comptes-rendus : *Richard Waddington*. La guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire; t. II et III (l'auteur utilise beaucoup de documents, inédits pour la plupart; l'histoire militaire est trop touffue; l'histoire diplomatique assez confuse. Important néanmoins, car c'est le premier ouvrage que nous possédions en France sur cette histoire, si embrouillée). — *Abbé Uzureau*. Pouillé du diocèse d'Agen imprimé en 1783 par ordre de l'évêque. — *Émile Longin*. Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la grande armée, 1754-1825 (notes assez copieuses sur la campagne de Pologne et de Prusse, 1806-1807; l'ouvrage s'arrête brusquement à la date du 28 janvier 1809. Ce journal, très incomplet, a l'avantage d'avoir été rédigé au jour le jour et de n'avoir pas été écrit

pour être publié). = N° 2, 15 nov. P. Caron. Les sources manuscrites parisiennes de l'histoire de la Révolution de 1848 et de la deuxième République. = Comptes-rendus : *A. Lebey*. Le connétable de Bourbon (démarquage de Mignet). — *H. Wallon*. La Chambre de commerce de la province de Normandie, 1703-1791 (remarquable). — *Général Doguereau*. Journal de l'expédition d'Égypte, publ. par *C. de la Jonquière* (très bonne édition de mémoires rédigés peu après les événements et d'après des notes prises sur le vif). — *P. Ginisty*. Paris en révolution, 1871 (notes intéressantes et vivantes).

5. — Bulletin critique. 1904, 5 octobre. — *Ignace de Dœllinger*. La Papauté; son origine au moyen âge et son développement jusqu'en 1870; trad. de l'allemand par *A. Giraud-Teulon* (livre très démodé et qui n'a pas été mis assez au courant). — *Nicholson*. Keltic researches. Studies in the history and distribution of the ancient goidelic languages and peoples (beaucoup d'érudition, d'idées personnelles). — *J. Euting*. Notice sur un papyrus égypto-araméen de la bibliothèque impériale de Strasbourg (contient une requête adressée à un satrape perse pour lui dénoncer les agissements des prêtres égyptiens du Sérapeum qui avaient fait boucher le puits du nilomètre d'Éléphantine). — *Dom Besse*. Saint Wandrille (bon). = 13 octobre. *Lœwy*. A critical examination of the so-called Moabite inscription in the Louvre (vain effort pour prouver que la stèle de Mésa est un faux). = 25 octobre. *Vidal*. Les origines de la province ecclésiastique de Toulouse (excellent). — *Delanoue*. Saint Donatien et saint Rogatien de Nantes (livre bien illustré, mais d'une érudition médiocre). — *Comte G. de Villeneuve-Guibert*. Le portefeuille de Mme Dupin (belle-mère de Dupin de Francueil, qui fut le grand-père de George Sand). — *Lallemant*. Histoire de la charité; t. II (jusqu'à l'édit de Constantin). — *G. Saige* et *H. Lacaille*. Trésor des chartes du comté de Rethel; t. II : 1329-1415. = 15 novembre. *Albert Houtin*. Un dernier gallican : Henri Bernier, chanoine d'Angers, 1795-1859 (très intéressant). = 25 novembre. *Alphandéry*. Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle (remarquable; prouve que l'activité de ces hétérodoxes a « préparé le succès des ordres mendiants dans leur œuvre de relèvement moral du monde laïque; » mais il fallait dire aussi que ce mouvement suscité par les sectes n'a produit de résultats vraiment heureux que lorsqu'il a été dirigé par l'Église). — *Ch. Lécrivain*. Études sur l'Histoire auguste (ouvrage trop hâtif; mais de la pénétration, de la finesse; les résultats acquis sont précieux).

6. — Polybiblion. 1904, octobre. — *Comtesse Marie de Villermont*. Grands seigneurs d'autrefois : le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles (beaucoup de faits intéressants pour l'histoire des Pays-Bas espagnols dans la première moitié du XVIIe siècle). — *Jules Garsou*. L'evolution démocratique de Victor Hugo, 1848-51. — *R. Triger*. Un maire d'Alençon pendant l'invasion allemande : M. Eugène Lecointre, 1826-1902 (bon). = Novembre. *M. Talmeyr*. La Franc-maçonnerie et la Révolution française (conférence).

7. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1904, 3 oct. — *K. Sethe.* Dodekaschoinos (s'efforce de prouver que le canton nommé par Ptolémée Dodécaschène occupait non pas les deux rives du Nil en Nubie, mais le pays de la première cataracte, d'Assouan à Philæ). — *H. Hurter.* Theologiae catholicae aetas prima, ab aerae christianae initiis ad theologiae scholasticae exordia, 1109 (nomenclature très utile; c'est un supplement provisoire de Fabricius). — *L. Vanderkindere.* La chronique de Gislebert de Mons; nouvelle édition (excellente édit.). — *A. Lebey.* Le connétable de Bourbon, 1490-1527 (beaucoup de travail, quelques trouvailles heureuses, peu de critique). — *F. Brunetière.* Histoire de la littérature française classique, 1515-1830; t. I : de Marot à Montaigne, 1515-1595; 1re partie : le mouvement de la Renaissance (excellent). — *R. Beer.* Spanische Literaturgeschichte (remarquable). — *L. Leger.* Moscou (très intéressant). = 10 octobre. *Michalcescu.* Θησαυρὸς τῆς Ὀρθοδοξίας (utile recueil des textes qui servent de fondement officiel à la théologie de l'église grecque orthodoxe). — *Paul Robiquet.* Histoire municipale de Paris; t. III : règne de Henri IV (ouvrage intéressant et de valeur, neuf en partie; mais ce n'est pas assez une « histoire municipale », et l'information n'est ni assez abondante ni assez récente). = 17 octobre. *J. de Jaurgain* et *J. Maumus.* Cartulaire du prieuré de Saint-Mont, ordre de Cluny (Labande met en doute l'authenticité de plusieurs des actes de ce cartulaire et montre la trace de nombreuses altérations). — *A. Medin.* La storia della Repubblica di Venezia nella poesia (beaucoup d'érudition et d'agrément; excellente bibliographie). = 24 octobre. *A. Choisy.* L'art de bâtir chez les Égyptiens (ingénieux et important). — *P. Gauckler.* La mosaïque antique (réimpression de l'article paru dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*). — *E. Gachot.* La campagne d'Helvétie, 1799 (documentation insuffisante, de nombreuses inexactitudes, dit E. Rott; fantaisie pure, dit B.). — *Colonel Lanzerac.* La manœuvre de Lützen, 1813 (exposé lumineux et savant commentaire). = 31 octobre. *J. E. Breasted.* The battle of Kadesh (très bon mémoire sur la campagne de Ramsès II dans la Cœlé-Syrie en l'an V de son règne et sur la victoire qu'il y remporta). — *K. Sethe.* Hieroglyphische Urkunden der griechisch-römischen Zeit (très bon choix). — *G. Unwin.* Industrial organization in the xvi^th^ and xvii^th^ centuries (bonne étude sur l'organisation industrielle, surtout en Angleterre; la comparaison avec ce qui se passait sur le continent est insuffisante et contestable). — *E. T. Hamy.* François Panetié, 1626-1696 (bonne biographie d'un marin oublié du temps de Louis XIV). — *M. de Villiers du Terrage.* Les dernières années de la Louisiane française (publie un grand nombre de documents nouveaux). — *A. Morel-Fatio.* Etudes sur l'Espagne; 3e série (recueil varié et très intéressant sur la littérature et l'histoire de l'Espagne). = 7 novembre. *A. Grouard.* La critique de la campagne de 1815 (l'auteur critique sévèrement Napoléon, et sans doute à raison; mais il n'a pas assez approfondi le sujet; il n'a pas soupçonné la part jouée par la trahison dans la défaite

de l'empereur). — *A.-M. Gossez.* Le département du Nord sous la deuxième République, 1848-1852 (bon). — *E. Augier.* Traité d'histoire maritime de la France (manuel estimable). = 14 novembre. *J. Labourt.* Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide, 224-632 (bonne thèse; beaucoup de nouveau). — *Id.* De Timotheo I, Nestorianorum patriarcha, 728-823 (bon). — *H. Grotefend.* Der Königsleutnant Graf Thoranc in Frankfurt am Main (publie les actes concernant l'occupation de Francfort par les Français en 1759-1762; le rôle de Thoranc y est mis en pleine lumière). — *F. Baldensperger.* Gœthe en France (excellent). = 21 novembre. *R. Fr. Harper.* The code of Hammurabi (bon travail; on nous donne une copie du texte et une traduction en anglais, mais sans notes). — *Rud. Wolkan.* Die Lieder der Wiedertæufer (étude tout à fait neuve sur les chants des anabaptistes, de ceux qui furent tranquilles et qui, cependant, ont toujours été persécutés; histoire de leurs souffrances et de leurs sectes principales : frères suisses, frères moraves, Mennonites). = 28 novembre. *W. Spiegelberg.* Geschichte der ægyptischen Kunst (résumé très bref, mais plein d'idées nettes et souvent neuves). — *Alfred Bel.* Les Benou-Ghânya et leur lutte contre l'empire almohade (intéressant épisode des grandes luttes du XIIe et du XIIIe siècle). — *Paul Azan.* Un tacticien du XVIIe siècle (François d'Aurignac, qui fut maréchal de bataille sous Mazarin, auteur d'un *Livre de guerre* important pour l'histoire de la tactique pendant et après la guerre de Trente ans). — *Baron de Plancy.* Souvenirs du comte de Plancy, 1798-1816 (intéressant, surtout pour les années 1814-1815). — *Pierre Lehautcourt.* Histoire de la guerre de 1870-1871; t. IV : la retraite sur la Moselle; Borny (excellent). = 5 décembre. *J.-B. Chabot.* Synodicon orientale, ou Recueil de synodes nestoriens (recueil très utile et fort bien édité). — *E.-Ch. Babut.* Le concile de Turin, 22 sept. 417 (thèse fortement construite, qui soulèvera sans doute de vives contradictions). — *Alfred Philippson.* Das Mittelmeergebiet, seine geographische und kulturelle Eigenart (excellent). — *Gust. Schlumberger.* Vieux soldats de Napoléon (récits recueillis de la bouche de ces vieux soldats et qui ont fait à l'auteur une âme toute militaire).

8. — Bulletin de Correspondance hellénique. 1904, juill.-sept. — P. Jouguet et G. Lefebvre. Deux ostraka de Thèbes. — G. Seure. Un char thraco-macédonien. — G. Cousin. Inscriptions du sanctuaire de Zeus Ponamaros; suite en octobre-décembre. — E. Dürrbach et A. Jardé. Fouilles de Délos, exécutées aux frais de M. le duc de Loubat, 1903. Inscriptions. — P. Graindor. Fouilles d'Ios. = Oct.-déc. H. Holleaux. Remarques sur les décrets trouvés au sanctuaire de Zeus Ponamaros. — W. Vollgraff. Fouilles d'Argos; suite en oct.-déc. — E. Cavaignac. Inscriptions de Delphes; fragments du préambule de l'Édit du Maximum. — A. Jardé. Inscriptions de l'Eubée. — H. Holleaux. Ptolémée, fils de Lysimaque (notes biographiques sur ce personnage, qui est mentionné dans le décret de Telmessos). — L. Bizard. Inscriptions de Béotie.

9. — **Revue archéologique**. 1904, septembre-octobre. — P. Foucart. Un papyrus de Ptolémée III (restitutions et corrections au texte publié déjà deux fois par M. Mahaffy). — Édouard Maynial. A propos des salutations impériales de Néron (réponse à un article précédent de Stuart Jones). — Salomon Reinach. Esquisse d'une histoire de la collection Campana. — Victor Mortet. Recherches critiques sur Vitruve et son œuvre; suite et fin. — Paul Monceaux. Étude critique sur la *Passio Tipasii Veterani* (c'est le résultat d'un singulier amalgame d'actes authentiques, de digressions historiques et de pures légendes).

10. — **Revue des Études grecques**. T. XVII, janvier-avril 1904. — H. Omont. I. La collection byzantine de Labbe et le projet de G.-M. Suarès. II. Ducange et la collection byzantine du Louvre (lettre et mémoire de Suarès, évêque de Vaison, au chancelier Séguier, 1648. Lettre de l'abbé Gallois à Ducange pour lui annoncer, de la part de Colbert, la reprise de la publication de la Byzantine, 1679). — L. Bréhier. Un discours inédit de Psellos. Accusation du patriarche Michel Cérulaire devant le synode (1059). = Mai-juin 1904. H. Omont. Manuscrit des œuvres de Saint-Denys l'Aréopagite, envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827 (Bibl. nat., ms. grec 437, intéressant pour l'histoire des rapports entre l'Orient et l'Occident).

11. — **Revue des Études rabelaisiennes**. 1904, 2e année. Fasc. 2. — W. A. R. Kerr. Les études sur Rabelais parues en Amérique. — W. C. Bourrilly. Rabelais et la mort de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey (Guillaume Du Bellay mourut le 9 janvier 1543. Rabelais était alors auprès de lui. Publie une lettre de Martin Du Bellay à son frère, le cardinal, où il parle des « mémoires » du défunt, qui lui ont été dérobés par un serviteur infidèle; « le médecin Rabelais s'excuse et m'a escrit qu'il n'avoit jamais pensé à la conservation de ces mémoires, qu'il estimoit estre renfermez dans les coffres de muletz qui ne furent point ouverts. » Il rappelle que le défunt avait légué à Rabelais une pension annuelle de 150 livres « jusques à ce que on luy eust donné quelque bénéfice de plus grande valeur. » Ce bénéfice fut la cure de Saint-Christophe-de-Jambet, où Rabelais ne résida pas et dont il se démit le 9 janvier 1552). = Fasc. 3. Jean Plattard. Les publications savantes de Rabelais. — Abel Lefranc. Le tiers livre de *Pantagruel* et la querelle des femmes; 2e art. — Jacques Boulenger. La *Supplicatio pro Apostasia* et le bref de 1536 (Rabelais avait quitté sans autorisation son couvent, couru le monde, pris ses grades de médecine; il se trouvait donc en état d'apostasie par rapport à la règle de l'Église; c'est de cette « marque d'irrégularité et d'infamie » qu'il demanda et obtint d'être lavé).

12. — **Revue de l'histoire des religions**. 1904, sept.-oct. — M. Revon. Le shinntoïsme; suite. — Cl. Huart. Le rationalisme musulman au IVe s. de l'hégire. — E. Allégret. Les idées religieuses des Fan, Afrique occidentale. — J. Réville. Illustration de l'histoire

ecclésiastique par quelques traits de la propagation du christianisme à Madagascar. — P. Alphandéry. Le deuxième Congrès international d'histoire des religions à Bâle.

13. — Bulletin hispanique. T. VI, n° 3, juill.-sept. 1904. — Alfred Morel-Fatio. La vie de Luís de Requesens y Zúñiga, grand commandeur de Castille, 1528-1576 (biographie faite de première main, d'après un grand nombre de documents, dont quelques-uns sont publiés ici pour la première fois).

14. — Bulletin italien. 1904, juillet-septembre. — L. Auvray. Inventaire de la collection Custodi, conservée à la Bibliothèque nationale; suite.

15. — Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée. 1904, octobre. — Les campagnes du maréchal de Saxe. La campagne de 1745; 1re partie : Fontenoy; suite (nombreuses pièces justificatives); ch. II, suite en novembre. — La campagne de 1794 à l'armée du Nord; suite. — La guerre de 1870-71. Journée du 18 août 1870 en Lorraine; bataille de Saint-Privat; suite (lutte des deux armées jusque vers sept heures du soir; à cette heure, la défaite de l'aile droite des Français ne faisait plus doute pour personne); suite en novembre (combat d'Amanvilliers; arrivée, puis retraite de Bourbaki; prise de Saint-Privat par les Allemands et retour de Bourbaki, lorsque tout est à peu près fini. La conduite de ce général s'explique difficilement). = Nov. La campagne de 1800 en Allemagne; ch. IV : réorganisations successives de l'armée du Rhin.

16. — Revue de Géographie. 1904, 1er juillet. — Rouire. A propos du dernier accord franco-anglais (formation territoriale des diverses colonies européennes en Afrique; fin le 1er août). — Chalon. En Mongolie; le pays des Saïotes; fin le 1er août. = Sept. Gervais-Courtellemont. Exploration du haut Yang-tsé. = Octobre. V. Gaudard de Vinci. L'île de Gotland (résumé de son histoire; quelques vues de la capitale, Visby). = Novembre. Fauvel. Une nouvelle université orientale à Beyrouth. = Décembre. Aug. Caseneuve. Le chemin de fer transandin.

17. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. 1904, mai-juin. — Édouard Cuq. Une fondation en faveur des collèges municipaux de Préneste (d'après une inscription découverte récemment à Palestrina). — J. Declareuil. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain (décadence du régime municipal au IVe siècle; la population des villes; formation de la classe des curiales); suite en juillet-août. — L. Beauchet. La loi d'Upland; suite en juillet-août. — G. Des Marez. De l'illustration des manuscrits juridiques (d'après la publication iconographique, par Karl von Amira, du ms. du Sachsen-Spiegel qui est à Dresde, manuscrit exécuté sans doute dans la première moitié du XIVe s. Les images dont il est orné n'ont d'autre but que d'illustrer le volume; il ne s'agit nullement ni d'écriture imagée ni de gloses dans le sens de

Homeyer). = Juillet-août. Paul Guiraud. L'impôt sur le capital sous la République romaine (histoire du « tributum ex censu » perçu en temps de guerre et affecté exclusivement aux dépenses militaires). — Joseph Calmette. Le *comitatus* germanique et la vassalité, à propos d'une théorie récente (M. Guilhermoz n'admet pas que la *truste* soit apparentée au *comitatus* décrit par Tacite; il est dupe d'une double illusion : d'une part, il refuse de comprendre dans la *truste* ce que l'on peut appeler l'élément aristocratique de cette *truste*, les *pueri commendati* ou jeunes gens de bonne famille recommandés au roi; d'autre part, il refuse de voir dans le *comitatus* ce qu'on peut appeler l'élément inférieur de ce *comitatus*, les guerriers non nobles, qui s'y trouvent confondus avec les jeunes nobles germains. L'existence de ces deux éléments dans le *comitatus* ressort nettement cependant du texte de Tacite). = Septembre-octobre. Émile Jobbé-Duval. Explication du n° 173 du livre I du *De Oratore* de Cicéron (étude sur le collège des centumvirs; explique le passage de Cicéron en s'appuyant sur ce principe que le jury des centumvirs ne statua jamais que sur les pétitions d'hérédité). — J. Declareuil. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain; suite (privilèges et obligations des curiales). = Comptes-rendus : *Giorgio Del Vecchio*. La dichiarazione dei diritti dell' uomo e del cittadino nella Rivoluzione francese (résumé clair et ordonné d'ouvrages déjà connus sur les trois déclarations de 1789, de 1793 et de l'an III). — *G. Des Marez*. L'organisation du travail à Bruxelles au xve siècle (monographie excellente et bien documentée; la partie économique est le moins bien traitée). — *J. Hitier*. La doctrine de l'absolutisme (excellent).

18. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1904, mai-juin. — Ch. Appleton. Mommsen. — R. Gonnard. Le réveil du protectionnisme en Angleterre; fin. = Juillet-août. Péritch. Le monarque constitutionnel (expose en termes rapides ce que, dans un État constitutionnel, le monarque *doit faire*). — G. Platon. Observations sur le droit de Προτίμησις, en droit byzantin; suite en sept.-oct. — Ch. Cézar-Bru. La méthode d'interprétation du droit civil; la coutume et le droit comparé.

19. — Le Bibliographe moderne. 1904, janvier-avril. — L. Dimier. Les Heures de Catherine de Médicis. — Alfred Leroux. De quelques améliorations possibles dans l'organisation et le fonctionnement des archives provinciales. — Léon Lecestre. Table alphabétique de la *Chronologie militaire* de Pinard; suite : lettre M. — Ch. Mortet. Le fonds scandinave à la bibliothèque Sainte-Geneviève. = Mai-août. Henri Stein. La papeterie de Saint-Cloud au xive s. — Alfred Leroux. Comment désencombrer les archives des préfectures et des sous-préfectures. — Jules Laude. Notes sur les bibliothèques françaises, à propos du projet de loi sur les archives. — P. Arnauldet. Inventaire de la bibliothèque du château de Blois en 1518; suite. — Les archives de l'État aux Pays-Bas; nouveaux décrets.

20. — Revue des bibliothèques. 1903, nov.-déc. — H. Bourde de la Rogerie. Inventaire d'une collection de documents et d'autographes conservée au manoir de Kériolet, Finistère (ces documents ne concernent pas la Bretagne ; le fonds de Kériolet, qui appartient aujourd'hui au département du Finistère, se compose de deux lots qui ont été achetés en bloc : l'un de lettres adressées à Alexandre Bixio, 1826-1853, l'autre de 508 documents qui vont du milieu du XIIe siècle jusqu'à la Révolution). = 1904, janvier-avril. H. Omont. Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698 ; notes de dom Paul Briois, compagnon de Montfaucon. — Louis Thuasne. Notes sur Jean Colomba, enlumineur. — D. Serruys. Souscriptions et signatures des manuscrits des Xe-XIIIe s. conservés au monastère de Vatopedi, Athos. — Léon Dorez. L'incendie de la Bibliothèque nationale de Turin (indique ce qui a pu être sauvé, et ce qui a été sauvé a été fortement endommagé. C'est un désastre immense et irréparable). — On a reproduit dans la « Chronique » le texte de la Proposition de loi portant réorganisation générale des archives de France, 8 février 1904. = Mai-juillet. Léon Dorez. Rabelaisiana. I. Le catalogue rabelaisien de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le *Dialogus Epithalamicus* de Henri Geldorp. II. « Romipètes » et « Torcoulx ; » Janus Pannonius, Érasme et Rabelais (l'expression de « tourcoulx » pour désigner les moines se trouve déjà dans une épigramme latine de Janus Pannonius, évêque hongrois du XVe siècle). — Id. Les manuscrits à peintures du musée britannique (à propos du quatrième fascicule des fac-similés donnés par G.-F. Warner).

21. — Le Correspondant. 10 septembre 1904. — Hourst. Dans la Chine centrale. De Shang-Haï à Tchong-King par les rapides du Yang-tsé (suite le 25 sept. : la révolte au Si-Tchouen. Au secours des Européens. Récit de l'expédition faite en 1901-1902 à bord de l'*Olry* et qui aboutit à établir notre influence à Tchong-King et Snifou). — Canonge. Le sentiment religieux dans l'armée de Crimée (documents psychologiques curieux sur l'état d'esprit de certains de nos officiers. La guerre russo-japonaise est là pour prouver ce qu'il y a de puéril à vouloir mêler les questions religieuses aux questions militaires). — Berge. Le relèvement économique de l'Espagne. — A. de Saporta. Un prédécesseur des Joanne et des Bædeker au XVIIe siècle (amusant article sur l'*Ulysses Belgico-Gallicus,* guide du voyageur en Belgique, France et Piémont publié en 1631 par Abraham Gölnitz de Dantzig). — J. Guiraud. Le dernier brigand politique de la Basilicate : Carmine Donatelli Crocco (d'après des mémoires publiés par M. E. Massa. Crocco a tenu la campagne de janvier 1861 à 1864 contre la police et les troupes italiennes, se prétendant général de François II, mais se livrant simplement à d'atroces déprédations. Il finit par être trahi par un de ses lieutenants, Candio ; réfugié à Rome, il y fut mis en prison et en 1870 les Italiens le condamnèrent au bagne). = 25 septembre. Chéradame. Russie et Japon (intéressant article où M. Ch. montre que

les Russes ont commis une folie en n'acceptant pas l'alliance que leur offrait le Japon après 1900). — Hübner. Les prodromes de la guerre d'Italie (souvenirs très piquants). = 10 oct. P. Pisani. Les procès en nullité de mariage devant les tribunaux ecclésiastiques (apologie habile, mais excessive, des pratiques de la cour de Rome. Il serait facile de citer des preuves de la complaisance de la Curie, complaisances qui rendent bien illogiques les protestations des catholiques contre le divorce). — H. Cochin. Le jubilé de F. Pétrarque. — Descostes. Joseph de Maistre inconnu. Venise, Cagliari. Rome, 1797-1803 (très neuf et intéressant). — Guillot. Qui a inventé la gravure sur bois? (elle est sans contestation d'origine française). = 25 oct. J.-F. Regamey. Ce que veut l'Alsace (démontre avec un peu d'excès une thèse vraie : que l'Alsace n'est pas devenue et ne deviendra pas allemande). — Marquis de Nadaillac. Les Japonais chez eux (tableau très favorable et très juste des mérites de tout genre des Japonais actuels). — Combes de l'Estrade. La succession de Lippe. — Mimande. Le Mamoul. Impressions de l'Inde (très piquant); fin le 10 novembre. = 10 novembre. M. Dubois. Le Maroc et l'accord franco-espagnol. — Lanzac de Laborie. La vie religieuse à Paris de Brumaire au Concordat, 1799-1802 (très intéressant. M. L. a utilisé les Archives nationales et les papiers de M. Émery conservés à Saint-Sulpice). — Bordeaux. Les origines du journalisme (d'après le livre de M. Funck-Brentano sur les Nouvellistes du XVIIIe siècle). — Mury. Le nouveau traité avec le Siam (attaques très injustes contre le traité; il suffit de regarder la carte pour voir combien il est sagement conçu. Mais les coloniaux ne sont jamais satisfaits et oublient que les artichauts doivent être mangés feuille à feuille sous peine d'être étranglé par le foin). — D'Arjuzon. Visite du premier consul et de Mme Bonaparte au Havre en 1802 (documents inédits).

22. — **Études. Revue fondée en 1856 par les Pères de la Compagnie de Jésus.** 1904, 20 octobre. — G. Longhaye. La fin et le fond de Renan. — Yves de la Brière. L'absolution de Henri IV à Rome; suite : la diplomatie d'Arnaud d'Ossat, novembre 1594-janvier 1595; le dénouement, 17 novembre 1595. — Pierre Suau. Saint François de Borgia. I : l'homme de cour; suite le 5 novembre; l'homme d'État; le vice-roi (le marquis de Lombay, vice-roi de la Catalogne; copieux extraits de sa correspondance). = 5 novembre. Henri Chérot. Un bloc de martyrs sous la Révolution : les seize Carmélites de Compiègne, d'après les documents originaux (à l'occasion du 3e centenaire de l'introduction du Carmel en France, qui eut lieu le 18 octobre 1604); fin le 20 novembre. — Paul Dudon. La séparation jacobine, 1794-1800 (c'est-à-dire la séparation de l'Église et de l'État; cette époque, où les deux pouvoirs furent séparés, a été une époque de persécutions pour l'Église). = 20 novembre. Le protectorat catholique de la France en Orient et en Extrême-Orient. = 5 décembre. Jean Bainvel. L'histoire d'un dogme (celui de l'Immaculée-Conception, qui fut proclamé le 8 décembre 1854. Les principaux docteurs de l'Église au XIIe, au XIIIe

siècle l'ont rejeté. Ils se sont trompés. La dévotion des petits et des humbles a fini par triompher de leur science et la « pieuse croyance » est devenue dogme). — Jos. Goudard. La Vierge Marie dans l'Islam et le Coran. — X.-M. Le Bachelet. Le « Votum Bellarmini » sur l'Immaculée-Conception. — A. de Becdelièvre. La sainte Vierge dans l'œuvre de saint François de Salles.

23. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1904. Bulletin de mai-juin. — R. P. Lagrange. Rapport sur une exploration archéologique au Négeb (il y est traité principalement de la topographie et de l'archéologie d'Abdeh; quelques inscriptions). — Engel et P. Paris. Fouilles d'Osuna, en Espagne. — H. d'Arbois de Jubainville. La vente de la fiancée au futur époux (quelques notes de droit comparé). — Raymond Weill. Un nouveau bas-relief de Snofrou. — H. d'Arbois de Jubainville. Les dieux celtiques à forme d'animaux (étudie six formes animales; cinq se retrouvent dans les enseignes qui menaient au combat les armées romaines : taureau, chien ou loup, jument ou cheval, sanglier, oiseau; une sixième, l'ours, est en sus des cinq *signa* des Romains). — Cagnat. Un milliaire de la route de Bône à Guelma. — Oppert. Sogdien, roi des Perses; 2e article (contre le P. Scheil). = Juillet-août. Vollgraff. Rapport sur les fouilles d'Ithaque. — Paul Graindor. Rapport sur les fouilles de Carthæa, Céos, et dans l'île de Cos. — Cagnat. Le tracé primitif de Thamugadi, Algérie.

24. — Société nationale des Antiquaires de France. Séance du 9 novembre 1904. — M. de Mély fait une communication au sujet des très nombreuses signatures qui figurent sur des œuvres d'artistes du moyen âge. — M. Héron de Villefosse communique, au nom du P. Delattre, la description d'un abrascas conservé au musée Lavigerie à Carthage. — M. de Villefosse fait une autre communication sur une inscription bilingue de Samothrace conservée au musée du Louvre. — M. le capitaine Espérandieu fait une communication sur des bas-reliefs provenant d'Entrain et relatifs pour la plupart au culte mithriaque. = 23 nov. M. le capitaine Espérandieu fait une communication sur un bas-relief trouvé dans le département du Gard et se rapportant p.-ê. au mythe de Persée et d'Andromède. — M. Roman communique un fragment d'inscription découvert à Grenoble. — M. Cagnat communique de la part de M. Gauckler une inscription du temps d'Auguste trouvée dans l'amphithéâtre d'El-Djem. — M. de Villefosse communique une inscription découverte à Pellefigue (Gers). = 30 novembre. M. René Fage fait une communication sur les fouilles de Puy-du-Tour (Corrèze). — M. Stein produit un document établissant d'une manière définitive que Boccador était encore architecte de l'Hôtel-de-Ville de Paris en 1539. — M. Lefèvre-Pontalis parle de découvertes d'importants restes romains dans le sol de Poitiers. — M. Toutain lit, sur la voie romaine de Gabès à Gafsa, un mémoire établi d'après les études de

M. le capitaine Doneau. — M. Vidier communique un curieux bordereau de portraits envoyés en 1472 à des tapissiers milanais.

25. — Société de l'Histoire du Protestantisme français. Bulletin. 1904, mai-juin. — E.-C. Bonifas. Les « mariageurs » de Sainte-Catherine, 1742 (Sainte-Catherine de Mourens, petite église cachée dans les villes et les bois, où le curé, Pierre Cazal, entreprit de célébrer, de nuit, et contre bonnes espèces, les mariages des protestants interdits par la loi. Cazal finit par se faire arrêter et fut condamné à la prison perpétuelle; les unions contractées par les religionnaires furent annulées). — Paul Thomas. Nouvelles notes sur les Huguenots oléronais, 1671-1715. — G. Bonet-Maury. Le protestantisme français et la République aux xvie et xviie siècles (après la Saint-Barthélemy, la plupart des protestants contestèrent le pouvoir absolu de la royauté; même les plus modérés d'entre eux estimaient qu'il y a un contrat bilatéral entre le peuple et le roi et que ce dernier n'est que le délégué du pouvoir exécutif); fin en juillet-août (sous le régime de l'Édit de Nantes, les pasteurs et les théologiens, ainsi que les bourgeois des villes du Midi saluèrent la royauté comme une autorité de droit divin et souveraine, comme un symbole d'ordre social et d'unité nationale. C'est la spoliation des églises de Béarn et la Révocation qui réveillèrent chez eux l'esprit républicain). = Juillet-août. N. Weiss. La Réforme à Bourges au xvie siècle. — F. de Schickler. L'Église d'Asnières-lès-Bourges, du xvie siècle à nos jours. = Septembre-octobre. Rod. Reuss. L'archevêque de Besançon, Claude Le Coz, et les protestants de la Franche-Comté sous le premier empire (montre, d'après la correspondance de Le Coz, les efforts qu'il accomplit pour ramener et convertir les protestants; ne s'est-il pas fait illusion sur les dispositions favorables qu'il crut trouver chez les protestants de la Franche-Comté et de la principauté de Neufchâtel?). — D. Benoît et P. de Félice. Pierre de Vernejoul, procureur au parlement de Guienne, et son Journal inédit, 1673-1691. — Jean Cordey. La persécution religieuse en Périgord; le temple de Limeuil et le pasteur Jarlan, 1668-1683.

26. — Société de l'Histoire de Paris. Mémoires. T. XXX, 1903. — A. Babeau. Les tableaux du roi chez le duc d'Antin, 1715. — Vicomte de Caix de Saint-Aymour. Le mausolée des Puget à Senlis. — Giard. Étude sur l'histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'à la fin du xiiie siècle (étude bien documentée, avec une liste des prieurés et dépendances de l'abbaye; 15 chartes inédites publiées en appendice, avec deux récits de miracles opérés par sainte Geneviève, œuvre de Jacques de Dinant). — H. Omont. Cartulaire de l'hôpital de l'abbaye du Val-Notre-Dame, au diocèse de Paris, xiiie s. (41 chartes, avec un index alphabétique). — Henri Frémaux. La famille d'Étienne Marcel, 1250-1397 (un tableau généalogique résume tout ce qu'on sait actuellement sur cette famille. Quelques faits nouveaux et une bonne moisson de documents inédits). — Borrelli de Serres. Compte d'une

mission de prédication pour secours à la Terre Sainte, 1265 (beaucoup d'indications utiles pour l'histoire économique; la troupe demeura pendant plus de trois semaines à Paris). — A. Vidier. Un tombier liégeois à Paris au xive siècle; inventaire de la succession de Hennequin de Liège, 1382-1383. = Bulletin. 1904, 4e livraison. H. Stein. Boccador et l'Hôtel-de-Ville de Paris (résume tout ce qu'on sait de certain sur Dominique Barnabei de Cortone, surnommé Boccador à cause de la couleur de sa moustache; montre que le Boccador doit être considéré au moins comme l'auteur du plan de l'Hôtel-de-Ville et que Pierre de Chambiges ne saurait lui être substitué). — Trudon des Ormes. Additions à l'état civil des citoyens nobles de Paris en 1789. = 1903. 6e livr. Bibliographie de Paris et de l'Ile-de-France pour les années 1902-1903, par Alex. Vidier (1,265 numéros. Important).

27. — **Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. Année 1904, 2e trimestre. — Ed. Forestié. Le bréviaire de Pierre de Carmaing, abbé de Moissac, xve siècle (ce bréviaire appartenait, avant la Révolution, aux chanoines de Moissac; il a appartenu à É. Zola et a été remis en vente après la mort de ce dernier, en 1904). — Abbé C. Daux. L'ordre franciscain dans le Montalbanais; suite (les Minorettes, ou sœurs Clarisses, jusqu'à la Révolution). — Abbé A. Laffont. Le Bourg-Devizac pendant la période révolutionnaire.

28. — **Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.** T. XVIII, 1903 (Nice, Malvano; Paris, Champion). — Vicomte A. de Rochemonteix. Une croix de conjuration du xviiie s., à la Petite-Afrique de Beaulieu (inscription gravée en forme de croix et ayant pour but de « conjurer » les influences malignes). — Fritz Mader. Les inscriptions préhistoriques des environs de Tende (avec 3 planches). — Georges Doublet. Monographie des paroisses du canton de Cagnes. — Fritz Mader. La vérité sur Catherine Ségurane (on peut tenir pour une tradition digne de foi que, le 15 août 1543, lors du siège de Nice, une femme, donna Maufaccia, arracha un drapeau à un enseigne turc; mais le nom de Catherine Ségurane ne paraît qu'après 1670 dans un document sans valeur). — Henri Moris. Le sénat de Nice, de 1614 à 1792 (création du sénat en 1614; son ressort à cette date; ses attributions administratives, politiques et judiciaires, composition du sénat de 1614 à 1792. Importantes pièces justificatives). — Pierre Devoluy. Essai sur les noms de lieu du comté de Nice (emprunts faits aux patois, avec un vocabulaire). — Abbé Rance-Bourrey. L'abbé Paul-Marie Foncet de Bardonanche, détenu à Grasse sous la Terreur. — Lucien Barbet. Remise en place du milliaire DCVII à l'endroit précis où les Romains l'avaient planté. — Georges Doublet. Monographie de celles des paroisses des cantons de Coursegoules, Saint-Auban et Le Bar, qui firent partie du diocèse de Vence.

29. — **Revue bourguignonne,** publiée par l'Université de Dijon.

1904. T. XIV, n° 2. — L. Stouff. Un recueil de jurisprudence et de coutumes bourguignonnes du xive siècle (publie les notes de Jean Vacheret, juriste bourguignon qui vécut vers le commencement du xve siècle).

30. — **Revue du Béarn et du Pays basque.** 1904, juillet. 1re année, n° 7. — Th. Legrand. Essai sur les différends de Fontarabie avec le Labourd, du xve au xviiie siècle; suite au n° 8. — V. Dubarat. Traité de fournitures de vivres pour la maison de Jeanne d'Albret; 3 février 1564. — L. Batcave. Une lettre de Bernard de Lavie à Richelieu, 24 octobre 1631 (renseignements intéressants sur l'état du pays basque). = Août, n° 8. Maurice Laxore. Notice historique et archéologique sur l'église N.-D. de Lescar; suite aux n°s 9 et 10. — H. Courteault. Voyage du comte Beugnot en Béarn, en 1822 (simples notes de touriste). = N° 10. L. Barrau-Dihigo et R. Poupardin. Cartulaire de Saint-Vincent de Lucq (textes des xie et xiie siècles); suite en nov. — J. Annat. Les Marca à Toulouse. = Novembre. L. Batcave. Interprétation de la rubrique du for de Morlaas sur la clôture des maisons, au point de vue de la fortification. — H. C. Trois documents inédits sur le pays basque (lettres de Charles IX en faveur de divers personnages, juillet 1565).

31. — **Revue du Berry.** 1904, juin-juillet. — U. Richard-Desaix. La Légion d'honneur; ceux qui ont refusé la croix (un médecin d'Issoudun, Ph. Gachet). — Abbé E. Duroisel. La seigneurie de Poulaines et les fiefs environnants.

32. — **Revue d'histoire de Lyon.** T. III, 1904, fasc. 4. — A. Coville. Sidoine Apollinaire à Lyon; fin (Sidoine, qui est né à Lyon, qui y a grandi et vécu la plus longue partie de sa vie, « est avant tout un produit de cette vaste civilisation romaine qui répandait son uniformité sur l'Occident. Citoyen de Lyon, il était plus encore, citoyen de l'Empire »). — J. Fayard. Les cahiers des paysans beaujolais aux États généraux de 1789; suite (les impôts directs, la corvée et les étapes). — E. Vial. Costumes consulaires; suite dans le fasc. 5. — M. Roustan et C. Latreille. Lyon contre Paris après 1830. Le mouvement de décentralisation littéraire et artistique; suite dans le fasc. 5. — Justin Godart. Les origines de la coopération lyonnaise.

33. — **Revue historique et archéologique du Maine.** T. LVI, 2e livraison. Année 1904, 2e semestre. — Excursion historique et archéologique dans la vallée du Loir, 7-8 juillet 1904 (notes intéressantes sur les châteaux de Poncé, de Montoire, de Lavardin, sur Trôo et sur Vendôme). — Henri Chardon. Robert Garnier; sa vie, ses poésies inédites; suite. — Ed. de Lorière. Asnières-sur-Vègre; suite.

34. — **Travaux de l'Académie nationale de Reims.** T. CXIV. Années 1902-1903, t. II (Reims, Michaud, 1904). — Les enseignes de Reims, du xive au xviiie siècle; liste alphabétique de documents.

35. — Analecta Bollandiana. 1904, nos 2-3. — A. Poncelet. Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae publicae Rotomagensis. — M. Manitius. Collationes ad SS. Augustinum, Leonem, Caesarium, Baronti visionem. — H. Delehaye. Passio sanctorum sexaginta martyrum. — R. Poupardin. Vie de saint Romain du Mans attribuée à Grégoire de Tours. — D.-G. Morin. La plus ancienne vie de saint Ursmer. — E. Hocedez. Nicolai de Fara praefatio in vitam S. Johannis a Capistrano. = Comptes-rendus : *S. Balau.* Étude critique des sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge (rendra de grands services aux historiens). — *E. Kreusch.* Kirchengeschichte der Wendenlande (ne contient guère de recherches originales). — *L.-M.-A. Maugenre.* Sainte Ursule et ses légions (recul considérable sur les travaux récents). — *L. Sanders.* Études sur saint Jérôme (érudition solide). — *E. Longuemare.* L'Église et la conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant (absence de méthode). — *L. Paulot.* Un pape français. Urbain II (bon livre de vulgarisation ou d'édification ; valeur historique contestable). — *J. von Walter.* Die ersten Wanderprediger Frankreichs. Studien zur Geschichte des Mönchtums. Robert von Arbrissel (beaucoup de critique). — *P. Franche.* Sainte Hildegarde (louable travail de vulgarisation). — *E. Pinet.* Le culte de sainte Geneviève à travers les siècles (beaucoup d'anecdotes curieuses empruntées aux registres du parlement et à ceux de la ville). = No 4. F. Van Ortroy. Saint Ambroise et l'empereur Théodose (démontre contre le feu duc de Broglie que le récit dramatique dans lequel Théodoret montre saint Ambroise arrêtant Théodose au seuil de la basilique mérite peu de créance). — H. Delehaye. Castor et Pollux dans les légendes hagiographiques. — A. Largeault et H. Bodenstaff. Miracles de sainte Radegonde (xiiie et xive siècles). — F. Cumont. Zimara dans le Testament des martyrs de Sébaste. — H. Delehaye. Saint Grégoire le Grand dans l'hagiographie grecque. — J. Van den Gheyn. Note sur le manuscrit no 9890-92 de la bibliothèque royale de Belgique et le lieu de sépulture du bienheureux Jean Fisher. — A. Poncelet. Le légendier de Saint-Félix de Pavie imprimé en 1523 (description de ce livre rarissime). = Comptes-rendus : *M. R. James.* The ancient libraries of Canterbury and Dover (très consciencieux). — *A. Hauck.* Kirchengeschichte Deutschlands. I Bis zum Tode des Bonifatius (critique très sûre, grande loyauté). — *J. Gay.* L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands, 867-1071 (traite avec ampleur l'histoire politique de la péninsule). — *E. Rupin.* Roc-Amadour. Étude historique et archéologique (ouvrage de haute valeur). — *Th. Sommerlad.* Wirtschaftgeschichtliche Untersuchungen. II. Die Lebensbeschreibung Severins als kulturgeschichtliche Quelle (met surtout en relief ce qui regarde les institutions ecclésiastiques, économiques et sociales du ve siècle ; l'auteur fait preuve de beaucoup de perspicacité). — *A. Astrain.* His-

toria de la Compagnía de Jésus en la Asistencia de España. Tome I. S. Ignacio de Loyola, 1540-1556 (dissipe bien des obscurités et des erreurs; critique excellente, sincérité et franchise).

36. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1904, n° 1. — U. Berlière. Les évêques auxiliaires de Cambrai aux xive et xve siècles; suite : 1296-1504. — J. Chapman. La restauration du Mont-Cassin par l'abbé Petronax (textes du viiie siècle). = Comptes-rendus : *Serrant*. L'abbé de Rancé et Bossuet (étudie la conception monastique de Rancé et s'occupe de la querelle sur les études monastiques). — *Balau*. Les sources de l'histoire de Liège (erudition vaste et critique solide). — *Lépicier*. Les indulgences, leur origine, leur nature, leur développement (exposé de la doctrine catholique concernant les indulgences, avec les preuves historiques et archéologiques). = N° 2. Comptes-rendus : *K. Miketta*. Der Pharoo des Auszuges. Eine exegetische Studie zu Exodus (Merenptath ne peut pas être le pharaon de l'Exode, et la date du départ des Israëlites doit être considérablement reculée). — *De Lesquen* et *Mollat*. Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident (excellente contribution à l'histoire des finances pontificales). — *P. Féret*. La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres; t. III : xviie siècle (riche documentation). — *H. Holzapfel*. Die Anfänge der Montes Pietatis (éclaire l'établissement primitif de l'institution et son extension rapide en Italie). = N° 3. U. Berlière. Les évêques auxiliaires de Tournai : 1re partie; 1294-1448 (beaucoup de renseignements nouveaux). = Comptes-rendus : *Turmel*. Histoire de la théologie positive, depuis l'origine jusqu'au concile de Trente (témoigne d'une connaissance peu commune des sources patristiques). — *H. Denifle*. Luther und Luthertum in der ersten Entwickelung, quellenmässig dargestellt (a donné lieu à de violentes protestations dans le camp des Réformés; critique acérée). — *Jansen*. Papst Bonifacius IX und seine Beziehungen zur deutschen Kirche (jette une vive lumière sur la situation ecclésiastique en Allemagne). = N° 4. Compte-rendu : *Schwane*. Histoire des dogmes, trad. par *Belet* (excellent ouvrage).

37. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1904, n° 2. — M. Jacquin. La question de la prédestination aux ve et vi^e siècles (étudie l'importance de la doctrine augustinienne au point de vue historique, depuis saint Augustin (420) jusqu'au concile d'Orange de 629). — G. Morin. Une lettre inédite de Pascal II (ms. Hatton 23 de la Bodléienne. Elle notifie la déposition de Turold, évêque de Bayeux, 8 octobre 1104). = Comptes-rendus : *A. Dieterich*. Eine Mithrasliturgie erläutert (rattache à l'étude d'un papyrus magique de Paris une étude de la vie religieuse dans les mystères de l'antiquité). — *G. Semeria*. Dogma, Gerarchia e culto nella Chiesa primitiva (très instructif). — *F. Loofs*. Symbolik oder christliche Confessionskunde (c'est la meilleure étude que l'on possède sur la symbolique). — *D.-L. Sanders*.

Étude sur saint Jérôme (étudie sa doctrine touchant l'inspiration des livres saints et leur véracité, l'autorité des livres deutérocanoniques, la distinction entre l'épiscopat et le presbytérat, l'origénisme). — *M. Hume Brown.* History of Scotland (fait avec soin). — *Ch. Mœller.* Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque, 476-950 (manuel d'une valeur scientifique incontestable). — *L. Paulot.* Un pape français : Urbain II (beaucoup d'érudition, mais un peu confuse). — *J.-M. Vidal.* Benoît XIII. Lettres communes (importante contribution à l'histoire des papes d'Avignon). — *G. de Lesquen* et *G. Mollat.* Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand Schisme d'Occident (intéressant et neuf). — *L. Salembier.* Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille. Contribution à l'histoire du Grand Schisme en Cambrésis, en Flandre, en Hainaut et en Brabant (documents intéressants; réserves sur la manière dont le texte a été établi et sur le commentaire). — *P. Fredericq.* Les comptes des indulgences dans les Pays-Bas; 2e série. Les comptes des indulgences papales émises au profit de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège (la partie documentaire est particulièrement bien soignée, le commentaire manque parfois d'exactitude). — *J. Combet.* Louis XI et le Saint-Siège (travail hâtif, pièces justificatives intéressantes). — *A. Vitalis.* Correspondance politique de Dominique du Gabre, évêque de Lodève, ambassadeur de France à Venise (précieuse contribution à l'histoire diplomatique de la France sous Henri II). — *F. Dittrich.* Geschichte des Katholicismus in Altpreussen von 1525 bis zum Ausgange des 18 Jahrhunderts (a bien mis à profit des sources très riches jusqu'ici inutilisées). — *M. Ritter.* Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des dreissigjährigen Krieges (impartial, repose sur une étude loyale et complète de l'immense littérature de la période qu'il traite). — *M. Boutry.* Choiseul à Rome (lettres et mémoires inédits sur les négociations menées auprès du pape par le ministre français de 1754 à 1756). — *L. Thouvenel.* Pages de l'histoire du second Empire (étudie, d'après les papiers de l'ancien ministre Thouvenel, la politique de Napoléon III envers la papauté et l'Italie pendant l'année 1862; montre bien le caractère chimérique et fallacieux des conceptions de l'empereur). = N° 3. G. Mollat. Jean XXII fut-il un avare? (opine pour la négative). = Comptes-rendus : *A. J. Butler.* The Arab conquest of Egypt and the last thirty years of the Roman Dominion (science lucide et spirituelle). — *E. A. Dalton.* History of Ireland from the earliest times to the year 1547 (clair et vivant; l'étude critique des documents fait défaut). — *Arrigo Solmi.* Stato e chiesa secondo gli scritti politici da Carlomagno fino al concordato di Worms (fait de louables efforts pour être objectif; a le mérite d'avoir signalé les premières lueurs de la science politique au moyen âge). — *J. Lauer.* Symbolik des Kirchengebäudes und seiner Ausstattung in der Auffassung des Mittelalters (bon). — *P. Deslandres.* L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs (livre consciencieux et probablement défini-

tif). — *A. Schulte.* Die Fugger in Rom, 1494-1523 (travail capital). — *E. Brandenburg.* Politische Correspondenz des Herzogs und Kurfürsten Moritz von Sachsen (édition faite avec soin, mais incomplète). — *H. Rott.* Friedrich II von der Pfalz und die Reformation (excellente monographie; cependant, l'auteur ne parvient pas toujours à dominer ses sympathies confessionnelles). — *H. Hawkes Spink.* The Gunpowder plot and Lord Mounteagle's letter (l'auteur manque de préparation scientifique). = N° 4. S. Merkle. Étude sur trois journaux du concile de Trente (il s'agit des mémoires de Laurent del Pré, Nicolas Psaume et J. B. Fickler; recherches sur la vie de ces écrivains et sur leurs manuscrits). = Comptes-rendus : *J. Hoffmann.* Das Abendmahl im Urchristentum (l'hypothèse qu'il propose complique le problème au lieu de le résoudre). — *S. R. S. Mead.* Fragmente eines verschollenen Glaubens. Skizzen über die Gnostiker (superficiel et incomplet). — *G. Dietrich.* Die nestorianische Tauffliturgie (bonne monographie). — *G. Lampakis.* Les antiquités chrétiennes de la Grèce (bon répertoire richement illustré). — *G. T. Rivoira.* Le Origini della architettura Lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'oltr. Alpe (ouvrage de valeur; réserves au sujet de la méthode suivie). — *W. A. Dunning.* A history of political theories ancient and medieval (généralisation un peu vague). — *F. Senn.* L'institution des avoueries ecclésiatiques en France (très complet). — *C. Pergameni.* A propos des règlements d'avouerie (bien documenté et habilement exposé). — *C. Leclère.* Les avoués de Saint-Trond (consciencieux et approfondi). — *Sauerland.* Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens (vaste érudition; analyses insuffisantes). — *P. Piccolomini.* La vita e l'opera di Sigismondo Tizio (intéressant). — *H. Denifle.* Luther und Luthertum in der ersten Entwikelung, quellenmässig dargestellt (conclusions assez confuses; trop peu mesuré; réquisitoire passablement *einseitig;* érudition extraordinaire). — *N. Paulus.* Die deutschen Dominikaner in Kampfe gegen Luther, 1518-1563 (bon). — *K. Schellhass.* Nunciaturberichte aus Deutschland IV. Die Süddeutsche Nuntiatur des Grafen Bartholomaus von Portia (source précieuse). — *R. Couzard.* Une ambassade à Rome sous Henri IV, 1601-1605 (importante contribution à l'histoire des rapports de Henri IV avec la papauté).

38. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1904, n° 1. — Comptes-rendus : *A. Dieterich.* Eine Mithrasliturgie (livre d'une portée considerable). — *B. Niese.* Geschichte des griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chæronea (excellent). — *H. Hepding.* Attis, seine Mythen und sein Kult (contribution importante à l'histoire du paganisme romain). — *B. Monod.* L'eveil du sentiment national en France au xie siècle (érudition sûre, critique avisée). — *L. Perey.* Charles de Lorraine et la cour de Bruxelles sous le règne de Marie-Thérèse (intéressant, mais incomplet). — *A. Carlot.* Étude sur le « domesticus » franc (épuise le sujet). — *A. Hauck.* Kirchengeschichte Deutschlands; IV (modèle de critique et d'exposition histo-

rique). = N° 2. Comptes-rendus : *L. van der Kindere.* Chronique de Gislebert de Mons (travail définitif). — *A. Périer.* Nicolas Rolin, 1380-1461 (œuvre de vulgarisation). = N° 3. O. Grojean. Antoine de la Sale (étude biographique et critique). = N° 4. Compte-rendu : *M. Koehne.* Das Recht des Mühlen bis zum Ende der Karolingerzeit (ni chez les Germains ni pendant les premiers siècles du moyen âge les moulins n'ont appartenu aux communautés d'habitants). = N° 5. Comptes-rendus : *G. Des Marez.* L'organisation du travail à Bruxelles au xve siècle (excellent). — *Hansen.* Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter. — Inquisition und Hexenprocess im Mittelalter und die Entstehung der grossen Hexenverfolgung (c'est une des contributions les plus importantes à la connaissance de l'esprit du moyen âge).

39. — Revue générale. 1904, n° 1. — R. du Sart de Bouland. Le duc d'Ursel (biographie de cet homme d'État belge, † 1903). = N° 2. A. de Ridder. Quelques notes d'histoire nationale contemporaine (importantes rectifications à l'*Empire libéral,* d'Émile Ollivier, en ce qui concerne la Belgique). = N° 6. L. du Bus de Warnaffe. Le Congrès national belge de 1831 (d'après la correspondance de F.-L. du Bus; contribution intéressante à notre histoire politique pour une période où les *Annales parlementaires* n'existaient pas).

40. — Revue historique de l'ancien duché de Brabant (Bijdragen tot de Geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant). 1904, n°s 1-4. — U. Berlière. Documents du Vatican concernant l'abbaye de Saint-Bernard-sur-l'Escaut (importants en ce qu'ils permettent de dresser la liste des abbés au xive et au xve siècle). — P.-J. Goetschalck. Le béguinage de Lierre (documents du xiiie, du xve et du xvie siècle). — E. van der Mynsbrugghe. Le testament de Louis de Leefdael (acte de 1583 où l'on trouve des indications sur les maisons religieuses établies en Brabant). — E. Geudens. Les rues d'Anvers (intéressantes études de toponymie). = N° 5. L. Gevelers. L'ancien cloître de Leliendael (documents mal publiés). = N° 6. Berlière. Documents du Vatican sur les abbés de Vlierbeek aux xive et xve s. (célèbre abbaye située près de Louvain). — F. de Ridder. Le chapitre de Saint-Germain à Tirlemont (notice bien documentée).

41. — Wallonia. 1903, n°s 11-12. — L. Devillers. Le peintre Jean Prévost de Mons (1470-1529). — J. Garot. Un siècle de l'industrie drapière verviétoise (de la fin du xviiie siècle jusqu'à l'époque contemporaine). = 1904, n° 1. F. Tihon. Un procès de sorcellerie à Huy en 1495 (édition défectueuse du dossier de cette cause). — J. Hens. La guerre des paysans au pays de Salm et Stavelot en 1798 (intéressant). — A. Pirenne. Copères (dissertations étymologiques dans le surnom donné aux Dinantais). — N. Pietkin. La germanisation de la Wallonie prussienne (expose de la manière la plus vivante la guerre faite à la

langue française par le gouvernement prussien dans ce petit coin de la monarchie).

---

42. — **Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde.** Jahrg. XV, 1903. — Dr E. Museneck. Octroi et marché à Metz dans la première moitié du moyen âge (publie en appendice un tarif municipal de 1227 : « C'est ly drois du tonneulx de Mets, » et plusieurs autres documents, avec un glossaire des termes techniques). — Roger Clément. Aperçu de l'histoire des Juifs de Metz dans la période française. — J.-P. Kirch. Les léproseries de Lorraine; en particulier la léproserie de Saint-Ladre, à Montigny, près de Metz (article très documenté). — R. Forrer. Numismatique celtique dans les pays du Rhin et du Danube (avec de nombreuses reproductions). — P. Lesgrand. Élection du député direct et cahier du tiers état de la ville de Metz en 1789 (publie deux cahiers de doléances du tiers état, du 16 avril et du 26 octobre 1789). — G. Wolfram. Histoire des évêques de Metz au temps de l'empereur Frédéric Ier (précise la date d'élection et la durée de chaque évêque sur le siège de cette ville). — Wichmann. Les « Mares » ou « Mertel » en Lorraine (ce sont des cuvettes marécageuses qui s'emplissent d'eau dans la saison pluvieuse et se dessèchent en été; elles étaient autrefois un objet de terreur et de superstition. Ce sont en réalité les emplacements d'anciennes habitations, qui remontent peut-être à l'âge de bronze). — E. Huber et E. Paulus. Coup d'œil historique sur les origines de Sarreguemines. — G. Wolfram. Bulles pontificales inédites dans les archives de Metz (publie 31 bulles de 1123 à 1197). — J.-B. Keune. Sablon à l'époque romaine (mémoire très érudit, avec de nombreuses reproductions). — H.-V. Sauerland. Notices biographiques sur l'histoire du xive et du xve siècle tirées des archives Vaticanes. = Compte-rendu des travaux de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine.

43. — **Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens.** Jahrg. XIX. — J. Knepper. Un prophète et poète populaire à la veille du soulèvement des Paysans (la bibliothèque de l'État de Munich possède un poème de Friedrich Fürer, auteur dont nous ne connaissons que le nom. C'est un témoignage très intéressant pour l'histoire des débuts de l'opposition populaire au commencement du xvie siècle. Texte de ce poème). — Hans Kleber. Souvenirs sur Kléber; résultats des études les plus récentes sur le général (additions à l'ouvrage que l'auteur a déjà fait paraître sous le titre : *Leben und Thaten des französischen Generals J.-B. Kléber*, 1900).

44. — **Revue d'Alsace.** 1904, nov.-déc. — A. Hanauer. Königshofen (biographie du célèbre chroniqueur strasbourgeois). — Mgr Chèvre. Les suffragants de Bâle au xvie siècle. — Rod. Reuss. Idylle norvégienne d'un jeune négociant strasbourgeois; episode des Souvenirs

inédits de Jean-Éverard Zentner; suite. — Aug. Gendre. Documents divers sur la chapelle de Houbach, 1760. — A. Gasser. L'agriculture, l'industrie et le commerce à Soultz; corporations, monnaies, poids et mesures; fin. — Souvenirs de 1815; souvenirs de M. de Latouche; suite.

---

45. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1904, avril. — *Dussaud.* Notes de mythologie syrienne (très intéressant). — *H. Bœnig.* M. Minucii Felicis Octavius (cette édition marque un progrès notable sur celle de Bæhrens, mais n'est pas encore irréprochable). — *R. Holtzmann.* Kaiser Maximilian II, 1527-1564 (utile compilation annalistique; l'auteur entreprend une apologie de Maximilien II qui soulève de nombreuses objections). — *E. Marx.* Studien zur Geschichte des Niederlændischen Aufstandes (excellent). = Mai. *O. Seitz.* Der authentische Text der Leipziger Disputation 1519 (édition utile, mais qui n'apporte rien de très nouveau). — *W. Kœhler.* Luther's 95 Thesen (édition très soignée). — *C. de Boor.* Excerpta de legationibus (très bonne édition des Ambassades de l'empereur Constantin Porphyrogénète). — *Cæmmerer.* Magenta; der Feldzug von 1859 bis zur ersten Entscheidung (excellent). = Juin. *H. Nissen.* Italische Landeskunde; vol. II : die Stædte (très long compte-rendu, de près de 50 pages, par A. Schulten). — *J. Fischer* et *Fr. von Wieser.* Die ælteste Karte mit dem Namen Amerika, 1507, und die Carta Marina, 1516, des M. Waldseemüller (important pour l'histoire des découvertes maritimes). = Juillet. *R. Delbrück.* Die drei Tempel am Forum holitorium in Rom. Das Capitolium von Signia. Der Apollotempel auf dem Marsfelde in Rom (trois excellentes dissertations). — *A. Kleinclausz.* Quomodo primi duces Capetianae stirpis Burgundiae res gesserint, 1052-1162 (insuffisant). = Août. *Œchsli.* Geschichte der Schweiz im xix Jahrh.; Bd. I (excellent). — Pommersches Urkundenbuch; Bd. IV bearbeitet von *G. Winter;* Bd. V, von *O. Heinemann.* — *Grenfell* et *Hunt.* Oxyrynchos Papyri; IV (analyse par Wilamowitz-Mœllendorff des documents publiés dans ce 4e fasc.). — *J. Delaville Le Roulx.* Les Hospitaliers en terre sainte et à Chypre, 1100-1310 (bon). = Septembre. *J.-B. Chabot.* Synodicon orientale, ou Recueil de synodes nestoriens (très important). — *Fr. Küchler.* Beitræge zur Kenntniss der assyrisch-babylonischen Medizin (texte, transcription et traduction des termes et recettes inscrits sur les tablettes de la bibliothèque d'Assurbanipal). — *C.-H. Becker.* Beitræge zur Geschichte Ægyptens unter dem Islam; Heft 2 (bonne étude sur les impôts en Égypte). = Octobre. *H. v. Srbik.* Die Beziehungen von Staat und Kirche in Œsterreich wæhrend des Mittelalters (important, même au point de vue général de l'histoire des idées politiques au moyen âge). — *J.-P. Kirsch.* Die pæpstlichen Annaten in Deutschland wæhrend des xiv Jahrh. (excellent). — *Félix Senn.* L'institution des avoueries ecclésiastiques en France (bon; compte-rendu approfondi de 34 pages par W. Sickel). — *J. Colin.* Annibal en Gaule (il y a des con-

tradictions nombreuses entre la théorie présentée par le capitaine Colin et les renseignements fournis par les auteurs de l'antiquité). — *E. K. Chambers*. The medieval stage (bon). = Novembre. *H. Finke*. Aus den Tagen Bonifaz VIII (important; utilise ou publie d'intéressants documents nouveaux et soumet de vieilles questions à un examen pénétrant). — *S. Cramer* et *F. Pijper*. Bibliotheca reformatoria neerlandica; I : Polemische Geschriften der hervormingsgezinden (bon choix de textes publiés avec soin). — *C.-A.-H. Burkhardt*. Ernestinische Landtagsakten; Bd. I : die Landtage von 1487-1532 (très long compte-rendu par G. Wolff).

46. — Historisches Jahrbuch. Bd. XXIV, 1903, Heft 4. — F. Schroeder. La politique ecclésiastique du Brandebourg dans la région du Rhin inférieur; fin. — Jos. Knœpfler. Bulles pontificales des XIIe, XIIIe et XIVe siècles provenant du Musée national germanique à Nuremberg, avec une esquisse historique du monastère vénitien de Brondolo; suite et fin : les textes (publie 25 documents de 1121 à 1390). = Bd. XXV, 1904, Heft 1-2. H. Schroers. Le pape Nicolas Ier et le pseudo-Isidore (Nicolas Ier a-t-il connu les fausses décrétales? Les a-t-il utilisées pour appuyer ses prétentions contre l'Église de France? Non. Réplique à A.-B. Müller, qui a été chargé de publier les lettres du pape dans les *Mon. Germ.*). — Jul. von Pflugk-Harttung. Le droit de supériorité sur Rome, d'après les monnaies et les diplômes, jusqu'au milieu du XIe siècle (Rome relevait-elle du pape ou de l'empereur? L'étude des monnaies pontificales montre comment le pape se soustrait peu à peu à la supériorité du roi ou de l'empereur; les sceaux et monogrammes des bulles confirment le témoignage des monnaies); fin dans Heft 3 (en appendice : liste des monnaies romaines qui se trouvent au Cabinet des médailles à Berlin, 774-983). — Fr.-Jos. Vœller. Le plan de partage de l'empire imaginé par le pape Nicolas III (Ptolémée de Lucques prête au pape l'idée de partager l'empire en quatre parties : l'une, l'Allemagne, qui resterait à perpétuité dans la famille de Rodolphe de Habsbourg; l'autre, l'Italie, divisée en deux royaumes, etc. Ce projet a-t-il réellement existé? Oui. Aux arguments qu'on a présentés d'ordinaire en faveur de l'affirmative, il faut ajouter le *Tractatus de praerogativa imperii romani* de Jordan d'Osnabrück). — Sébastien Merkle. Études sur les sources historiques du concile de Bâle. Y eut-il des procès-verbaux ou des journaux du concile? (le livre de Brunetti n'a aucun caractère officiel; c'est un travail d'un caractère strictement privé où il a inséré des actes officiels, mais pour son instruction personnelle); fin dans Heft 3. — B. Schweitzer. Christian IV de Danemark et les villes de la Basse-Allemagne, 1618-1625. — B. Duhr. Pour servir à l'histoire de l'ordre des Jésuites. Extraits des archives et bibliothèques de Munich. — J.-A. Endres. Manegold de Lautenbach, « modernorum magister magistrorum » (biographie d'une des personnalités les plus énigmatiques de l'histoire littéraire au XIIe s.). — K. Bihlmeyer. Pour servir à la chronologie de quelques

écrits de Seuse (Henri Suso ou Seuse est un mystique souabe du XIVe s. Son *Horologium sapientiae* a été composé en 1334; son traité de la Vérité en 1327). — ZIMMERMANN. Les quinze dernières années du règne d'Élisabeth (long compte-rendu de l'ouvrage de Hume, *Treason and plot*). = Heft 3. A. LINSENMAYER. Les empereurs flaviens et leur attitude à l'égard du christianisme (il est inexact de faire remonter à Domitien l'origine d'une législation hostile au christianisme. En persécutant les chrétiens, Domitien obéit à des impulsions personnelles, non à des considérations politiques. Les premières mesures législatives ont été prises par Néron). — Alfred HERRMANN. La correspondance de Napoléon Ier (de la nécessité de donner une nouvelle édition, vraiment critique, de cette correspondance. Telle qu'elle est, cependant, c'est un monument autobiographique des plus considérables). — Pour servir à l'histoire du grand schisme : 1° SÆGMUELLER. Dietrich de Niem a intitulé le cinquième traité de son *Nemus unionis* non pas *Colles reflexi*, mais *Calles reflexi;* 2° F.-P. BLIEMETZRIEDER. Conrad de Gelnhausen et Henri de Langenstein au concile de Pise, 1409. — J. RUEBSAM. Sur l'histoire de la poste au XVIIe siècle (avec des statistiques du temps). — BIGELMAIR. Livres nouveaux sur le christianisme primitif.

47. — Byzantinische Zeitschrift. Tome XIII, 1904. — Th. NŒLDEKE. La levée du chrysargyre par Anastase (d'après le contemporain Josua Stylitès, elle eut lieu du 1er octobre 497 au 30 septembre 498). — P. ZERLENTÈS. Chartes des ducs francs de la mer Égée. — H. GRÉGOIRE. Une rareté sigillographique (matrice d'un sceau italien de la fin de la domination byzantine en Italie). — K. HORNA. L'Hodoiporikon (itinéraire) de Manassès (édition d'un poème inédit de Manassès sur l'ambassade envoyée par Manuel Comnène à Baudouin III de Jérusalem pour demander la main d'une princesse franque, tableau très curieux de la diplomatie cauteleuse de Byzance). — C. DE BOOR. Contribution à l'étude de Skylitzès. — Th. PREGER. Les manuscrits de la Πάτρια Κωνσταντινουπόλεως. — L. PETIT. Office inédit en l'honneur de Nicéphore Phocas (retrouvé dans le ms. 124 de la bibliothèque de Lavra, au mont Athos; est dû probablement à un clerc de Constantinople qui considérait l'empereur comme un martyr). — J. JEGERLEHNER. Contribution à l'histoire de l'administration de Candie au XIVe siècle (d'après les archives vénitiennes; détails curieux sur les rapports entre le gouvernement vénitien et les indigènes). — H. KRETSCHMAYR. La description des îles vénitiennes dans Constantin Porphyrogénète.

48. — Neues Archiv der Gesellschaft für æltere deutsche Geschichtskunde. Bd. XXVIII, 1903, Heft 3. — Br. KRUSCH. Saint Florian et son monastère. Contribution à l'histoire de l'évêché de Passau; suite (débuts du monastère fondé par saint Florian; les faux dans l'histoire de Lorch-Passau). — ID. Les *Gesta Hrodberti* (discute un mémoire de Levison sur la biographie de Robert de Salzburg). — F. KURZE. Comment nous sont parvenues les Annales de l'empire carolingien et comment elles ont été remaniées. — Hans WIBEL. Réplique

(à l'article précédent. La direction du *Neues Archiv* déclare qu'en ce qui la concerne le débat est clos. C'est, en effet, un pur jeu d'hypothèses que de vouloir établir une classification rigoureuse des manuscrits de ces Annales et de prétendre prouver comment elles ont été composées). — Jakob Schwalm. Un formulaire de la chancellerie de Rodolphe de Habsbourg (publie ce document). — Fedor Schneider. Voyage en Italie, octobre-novembre 1902 (à la recherche des lettres de Nicolas Ier; notes sur les deux plus anciens manuscrits du huitième concile œcuménique). — Wiegand. Le diplôme de l'empereur Charles III pour Andlau (texte de ce document, qui est authentique ; il est daté de Schlestadt, le 11 des calendes de mai 884). — Manitius. Extraits des manuscrits de Dresde. — C. Koehne. La « Réformation » de l'empereur Sigismond (1° Werner a cru trouver l'auteur de cet écrit; ce serait l'humaniste Valentin Eber, scribe municipal d'Augsbourg l'année même où parut l'ouvrage. C'est inadmissible; 2° sources des parties prophétiques de la « Réformation »). — F. Huettner. Chroniques du monastère de Kempten. = Bd. XXIX, Heft 1, 1903. Bruno Krusch. La plus ancienne *Vita Richarii* (à l'occasion de l'édition de cette Vie de saint Riquier, d'après un manuscrit d'Avranches, par le P. Poncelet). — Burkhard von Bonin. Une glose sur la *Lex Visigothorum* (d'après un manuscrit du monastère de Sko). — Wilhelm Levison. Saint Germain, évêque d'Auxerre, et les sources de son histoire (article approfondi sur la *Vita Germani*, ses manuscrits, ses sources, sa diffusion). — O. Holder-Egger. Sur la grande chronique perdue de Sicard de Crémone. — Br. Krusch. Les plus anciennes chartes du monastère de Corbie et leur plus récent critique (repousse les observations opposées par Levillain à la critique de ces chartes par B. Krusch). — W. Levison. Une nouvelle *Vita Willibrordi* (il s'agit du plagiat commis au XIIe siècle par un certain Échebert, qui était peut-être Eckebert de Schœnau, abbé d'Echternach). — A. Bernoulli. La continuation du *Liber Augustalis* par Æneas Silvius (elle est connue, mais encore inédite). = Heft 2, 1904. Emil Seckel. Études sur Benedictus Levita; suite (les « Capitula episcopi cuiusdam Frisingensia: » le « Capitulare incerti anni datum in synodo cui interfuit Bonifacius, apostolicae sedis legatus, circa annum Christi 741; » les « Statutae quaedam S. Bonifacii, archiepiscopi Maguntini et martyris; » les onze chapitres « ex decretis Bonifacii legati, » dans la collection de Térouanne, à Wolfenbüttel). — Bruno Krusch. Mon édition de la *Vita Haimhrammi* devant le tribunal de Bernard Sepp. — Edm. Stengel. La charte d'immunité de Louis le Pieux pour le monastère d'Inden, ou Cornelimünster reconstitue à l'aide de sources postérieures ce document, qu'on ne connait plus directement). — Fedor Schneider. Études sur Jean de Victring; suite (comment nous est parvenu et comment s'est formé le *Liber cartarum historiarum*. L'*Anonymus Leobiensis*. Des éléments que nous possédons pour donner une édition vraiment critique du « Liber »). — Br. Krusch. Une étude en anglais sur les manuscrits de la *Vita Columbani* (combat les opinions exprimées par

H. J. Lawlor dans son mémoire sur les manuscrits de la *Vita,* tout en reconnaissant le mérite de ses recherches). — F. Kurze. Corrections à l'édition des *Annales regni Francorum.* — Paul von Winterfeld. Paul Diacre, ou Notker le Bègue? (montre qu'il faut attribuer à Notker quelques poésies latines trouvées parmi les « Carmina Pauli et Petri »). — Abbé P. Willibald Hauthaler. Litterae fictitiae? (publie une bulle d'un pape Léon [IX?] aux évêques et abbés de France, protestant contre les déprédations de l'Église. Est-elle authentique?). — Gottfried Kentenich. La plus ancienne charte de la ville de Trèves (publie un document de 1149). — B. Bretholz. Le pseudo-Christian et les derniers travaux qui lui ont été consacrés. — Id. Le manuscrit de Gelnhausen qui se trouve aux archives de l'État à Brunn. — H. Werner. La « Réformation » de l'empereur Sigismond (réplique aux critiques de C. Kœhne). = Heft 3. Jakob Schwalm. Voyage en France et en Italie dans l'été de 1903 (publie : 1° un certain nombre de diplômes royaux et d'*Acta imperii* de 1230 à 1340; plusieurs se rapportent à la France et à Philippe le Bel. Il était peut-être superflu de rééditer le texte de la trêve conclue le 9 octobre 1297 entre les rois de France et d'Angleterre, déjà dans Rymer; 2° des chartes des rois Albert et Henri VII pour les Dauphins de Viennois, 1303-1310; 3° des lettres de Clément V à Philippe le Bel, 1310-1311; 4° six lettres de princes allemands à Philippe le Bel en 1307-1308). — Siegfried Rietschel. La *Translatio s. Dionysii Areopagitae* publiée par Kœpke; quand a-t-elle été composée? (sans doute vers le milieu du xie siècle). — Hans Wibel. Chartes fausses fabriquées par Georges-Frédéric Schott (Schott a, sans doute dans le dernier quart du xviiie siècle, fabriqué de toutes pièces certains diplômes impériaux et en a interpolé d'autres. Il a travaillé non pas pour de l'argent, mais pour étayer ses généalogies de la famille des rhingraves. Parmi les pièces fausses se trouve un diplôme du roi Eudes de France dont le texte est donné ici pour la première fois en appendice). = Bd. XXX, Heft 1. S. Hellmann. Anecdote tirée du Cod. Cusanus C. 14, nunc 37 (manuscrit conservé à l'hôpital de Cues-sur-la-Moselle, où se trouve entre autres le « Collectaneum » de Sedulius Scottus). — Ferdinand Gueterbock. Une biographie contemporaine de l'empereur Frédéric II, œuvre perdue de Mainardino d'Imola (retrouve des traces de cette biographie dans le *Compendio delle historie del regno di Napoli* de Pandolfo Collenuccio et dans l'Histoire de Milan de Tristan Calco). — Karl Zeumer. La loi de Louis de Bavière concernant l'élection royale, « Licet juris », du 6 août 1338 (en appendice, étudie la déclaration des Électeurs au pape Benoît XII sur les événements qui s'étaient passés à la réunion électorale de Rense, le 16 juillet 1338, et publie la constitution de Rense du même jour). — Kurt Heidrich. Date qu'il faut donner aux lettres insérées dans le *De bello Saxonico liber* de Bruno, 1080. — Burkhard de Bonin. Le *Pactus Alamannorum,* III, 3-4 (interprétation nouvelle de ce passage). — Ernst Perels. Une lettre retrouvée du recueil épistolaire perdu de Fulda. — W. Levison. Un nouvel hymne

concernant Ursmar de Lobbes. — H. Wibel. Un diplôme faux d'Otton II pour Saint Blaise (avec un fac-similé). — Id. Cinq pièces fausses publiées par François-Joseph Bodman. — M. Manitius. Une lettre du xie siècle (écrite par un évêque indéterminé de Freising vers la fin du xie siècle. O. Helder-Egger pense que l'auteur est l'évêque Hermann, qui, en 1090, supplanta l'évêque Meginward). — M. Tangl. L'appel des évêques de la province ecclésiastique de Magdebourg contre les Slaves, au commencement du xiie siècle.

49. — Archiv für katholisches Kirchenrecht. Bd. LXXXIII, 1903, Heft 1. — Nico Cotlarciuc. Le mode de nomination du patriarche schismatique de Constantinople (élection, consécration et installation de ce patriarche dans les quatre premiers siècles, puis au temps des Byzantins, enfin sous la domination turque); fin dans Heft 2. — Stephan Schiwietz. Histoire et organisation des monastères pacômiens au ive siècle; fin (développement religieux et moral, travail, instructions concernant les repas et les jeûnes, le sommeil et les vêtements, les moyens disciplinaires). — Karl Holder. La question de la désignation, d'après les travaux les plus récents (le pape ne peut désigner son successeur; on n'a pas encore prouvé que Félix IV ait désigné Boniface). = Heft 2. Karl Rieder. Le tribunal spirituel du chapitre de Constance à Zurich, 1366 (publie l'acte relatif au transfert de ce tribunal). — Ludwig. Les stations imposées comme pénitence dans l'Église occidentale (il est certain que de pareilles stations existaient dans l'Église orientale; les papes se sont efforcés de les introduire en Occident, ce qui réussit en partie au commencement du ve siècle; mais l'usage ne put en être généralisé). = Heft 3. Segesser. Léon XIII et le droit ecclésiastique. — E. Goeller. De la situation du « camerarius » pontifical sous Clément VII (bien que Clément VII n'ait pas été un pape légitime, son gouvernement a été très important pour l'histoire de la « Camera apostolica »). — Periclès Bisoukidès. Le patronage ecclésiastique au concile de Trente (ce concile a voulu mettre fin aux abus du droit de patronage sur les églises). — Ad. Roesch. Le droit ecclésiastique au temps de l' « Aufklærung; » suite dans Heft 4. = Heft 4. Carl Blasel. La conversion des Lombards au christianisme (influence exercée par la Confession de Nicée; prépondérance de la doctrine arienne; des transformations opérées par le christianisme dans la vie religieuse et morale des Lombards).

50. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1903, Quartalheft 4. — M. Hoffmann. Léon XIII et la science. — Al. Kroess. L'empereur Ferdinand Ier et ses projets de réforme au concile de Trente, jusqu'à la fin de la conférence des théologiens à Innsbruck, du 18 janvier 1562 au 5 juin 1563; fin. — Nikolaus Nilles. Ibérie ou Géorgie; faits anciens et nouveaux (la nouvelle congrégation géorgienne des trois rites; l'ancien *Kalendarium proprium* de l'Église ibérienne; saint Roch dans les armes royales de Géorgie). — Léopold Fonck. L'Évangile, l'évolution et l'Église. — J. Ernst. Le baptême des hérétiques aux con-

ciles d'Arles et de Nicée. — N. Paulus. Un traité inédit sur les indulgences, par le canoniste bohémien Stanislas. — E. Michael. L'anonyme de Plaisance et l'Itinéraire de la Palestine (réplique aux objections du Dr Pietro Piacenza, archiprêtre de Plaisance, qui maintient l'opinion traditionnelle que cet Itinéraire a été composé par saint Antoine de Plaisance). — E.-A. Kneller. Le second concile général de l'an 381. = 1904, Quartalheft 1. N. Paulus. Le repentir dans les ouvrages allemands sur la confession à la fin du moyen âge. — C.-A. Kneller. Le pape et le concile devant les mille premières années de l'ère chrétienne; 3e art.; suite dans Quartalheft 3 et 4. — M. Hofmann. Ouvrages nouveaux sur le droit ecclésiastique. = Comptes-rendus : *H. Denifle.* Luther und Lutherthum in der ersten Entwickelung, quellenmæssig dargestellt (important). — *S. Binder.* Die Hegemonie der Prager im Husitenkriege (bon). — *Th. Granderath.* Geschichte des Vaticanischen Konzils (important). = Quartalheft 2. Dunin-Borkowski. Les institutions de l'Église primitive; questions préliminaires de méthode. — L. Fonck. Les peintures des catacombes de Rome. = Comptes-rendus : *R. Rocholl.* Bessarion (biographie très vivante, qui n'apprend rien de très nouveau). — *Aug. Demski.* Papst Nikolaus III (bon). = Quartalheft 3. L. Fonck. Les Évangiles, d'après les travaux les plus récents de l'érudition catholique. — M. Hofmann. Des travaux récents sur l'histoire du droit ecclésiastique. = Quartalheft 4. A. Kroess. La doctrine de l'Immaculée-Conception au concile de Trente. — J. Franz. Le décret d'Innocent XI sur le probabilisme.

51. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XXIV, 1903, Heft 3. — Wilhelm Ohr. Deux questions relatives à l'histoire primitive des papes (1° la culpabilité du pape Léon III; aucune preuve n'étaye les plaintes adressées contre lui à Charlemagne pour « crimina adulterii vel perjurii; » 2° le voyage de Grégoire IV en France. Il est inexact qu'en 833 l'épiscopat français se soit partagé en deux factions : le parti du pape et celui de l'empereur; le pape était partisan de l'unité de l'empire. La lettre « de comparatione regiminis ecclesiastici et politici » n'est pas du pape, mais d'Agobard. Montre comment s'est formée et développée la légende d'une protestation faite par le parti de l'épiscopat fidèle à l'empereur). — Joh. Dietterle. Les *Summae Confessorum, sive de casibus conscientiae,* depuis leur début jusqu'à Silvester Prierias; leur déclaration en ce qui concerne les indulgences (dresse la liste de ces Sommes, dont les auteurs ont été exclusivement des Dominicains ou des Franciscains; étudie le *Pœnitentiale* de Robert de Flamesbury); suite dans Heft 4 (la *Summula fratris Conradi,* la *Summa casuum* de Raimond de Pennaforte, l'*Apparatus* de Guillaume de Rennes); suite dans Bd. XXV, Heft 2 (la *Summa juris canonici, sive de casibus conscientiae,* de Monaldus, la *Summa confessorum* de Johannes-Friburgensis Lector, la *Summa casuum* de Burchard de Strasbourg). — Hugo Brunner. Theophilus Neuberger (la vie et les œuvres d'un théologien hessois pendant la guerre de Trente ans, 1593-1656); fin dans Heft 4.

— Otto Scheel. Remarques sur l'Enchiridion de saint Augustin. — Paul Kalkoff. Le procès intenté devant l'Inquisition à l'humaniste anversois Nicolas de Bois-le-Duc, 1522. — G. Berbig. La Confession d'Augsbourg, en allemand, d'après un manuscrit de Cobourg inconnu jusqu'ici (texte). = Heft 4. W. Goetz. Sources de l'histoire de saint François d'Assise; suite (la *Vita secunda* de Thomas de Celano; ses rapports avec la *Legenda trium sociorum*. Celano n'a certainement pas connu la *Legenda*, qui omet plusieurs des traits essentiels de la physionomie du saint); fin dans Bd. XXV, Heft 1 (la *Legenda* ne peut être l'œuvre de trois compagnons du saint; elle a été écrite après la Vie de saint Bonaventure, après le *Liber de laudibus* de Bernard de Besse, au plus tôt dans le dernier quart du XIIIe siècle. Rapports entre la *Legenda* et l'*Anonymus Perusinus*). — G. Kentenich. Les manuscrits de l'Imitation de Jésus-Christ et Thomas à Kempis (réponse aux critiques de Pohl, qui tient l'Imitation pour une œuvre de Thomas). — G. Bossert. Pour servir à la biographie du réformateur Jakob Otter, d'Essling. — H. Hermelink. Le pape Clément XII et les biens de l'Église en pays protestant. = Bd. XXV, Heft 1. Hagob Thopdschian. Les débuts du monachisme armenien; critique des sources. — B. Bess. La France et son pape, de 1378 à 1394 (montre ce qu'il y a d'insuffisant dans l'ouvrage, remarquable d'ailleurs, de J. Haller). — Paul Kalkoff. Le procès de Luther en cour de Rome. — A.-E. Burn. Nouveaux textes pour servir à l'histoire du Symbole des apôtres; suite. — K. Mueller. La correspondance de Calvin avec la France. = Heft 2. Robert Geiges. La pénitence et les luttes à Rome vers le milieu du IIIe siècle. — W. Koehler. Boniface en Hesse et l'évêché hessois de Buraburg. — Moritz Brosch. Boniface VIII et la république de Florence. — Paul Kalkoff. Le procès de Luther en cour de Rome; 2e art. : Rome et Wittenberg; fin dans Heft 3 (l'Électeur de Saxe considéré comme candidat du pape au trône impérial et comme « défenseur du Saint-Siège »). — O. Veeck. Les commencements du piétisme à Brême (dans le second tiers du XVIIe siècle). — Duncker. Deux documents relatifs à l'histoire de la Réforme à Heilbronn au temps de la diète d'Augsbourg, 1530; fin dans Heft 3. = Heft 3. C. Erbes. Le martyrologe syriaque et le cercle des fêtes de Noël; étude historique. — K. Holl. Le traité *Adversus Arium et Sabellium* attribué à Grégoire de Nysse (son auteur est Didyme).

52. — **Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik.** Dritte Folge. Bd. XXIV. — G. Caro. Histoire agricole du nord-est de la Suisse et des territoires voisins, du Xe au XIIIe siècle (fait suite au mémoire du même auteur sur la répartition de la propriété foncière dans la Suisse du nord-est à l'époque carolingienne, dans les *Jahrb.*, 3e Folge, Bd. XXI. Au Xe et au XIe siècle, on trouve encore dans cette région des paysans libres). = Bd. XXVI. Hermann Levy. Disparition des petites exploitations rurales en Angleterre (de 1760 à 1850, les petites propriétés paysannes furent absorbées par la grande propriété; les causes en sont un changement profond dans les conditions de vente

des produits agricoles et le haut prix de la terre). — Richard Thurnwald. L'état et l'économie politique à Babylone au temps de Hammourabi (d'après la loi de Hammourabi et les lettres et contrats de l'ancienne époque babylonienne).

53. — Philologus. Bd. LXIII, Heft 1. — Ernst Kornemann. Thucydide et l'historiographie romaine (la série des historiens romains qui ont pris Thucydide pour modèle a commencé avec Caton et atteint à son point culminant avec Salluste). = Heft 2. A. Mommsen. L'année athénienne (la manière de compter les années, celle qui resta le plus longtemps en usage est celle qui suivit l'archonte; puis l'année fut déterminée au moyen de la formule ἐπὶ τῆς βουλῆς, ᾗ ὁ δεῖνα πρῶτος ἐγραμμάτευε; ce mode nouveau se restreint au temps qui s'écoula de l'archonte Euthyménès, Ol. 85,4, à Dioclès, Ol. 92,4). — Hans Meltzer. Le fétiche dans la divinité de Zeus Ammon. = Heft 3. Albert Mueller. Les Parasiti Apollinis (c'est une association théâtrale qui se forma sur le modèle des synodes d'artisans grecs. Étudie l'organisation de cette association et la condition sociale de ses membres). — Julius Mueller. Études d'histoire et de critique sur l'Anthologie de Saumaise (le *Codex Salmasianus* est une des sources principales pour l'histoire intérieure des Vandales en Afrique).

54. — Vierteljahrschrift für Social -und Wirtschaftsgeschichte. Bd. II, Heft 2. — Heinrich Sieveking. Les villes au moyen âge; étude sur la théorie de l'histoire économique (exposé et critique des travaux relatifs à l'histoire du développement économique dans les villes). — G. Espinas. Jehan Boine Broke, bourgeois et drapier douaisien; suite (documents importants pour l'histoire de l'organisation industrielle dans les premières années du xive s.); fin dans Heft 3. — Franz Eulenburg. Trois siècles d'organisation industrielle dans les villes; statistique industrielle du vieux Breslau, de 1470 à 1790. — J. Strickler. Le système monétaire en Suisse dans la période de transition entre le xviiie et le xixe s.; suite. = Bibliographie : *Max Fastlinger*. Die wirtschaftliche Bedeutung der Bayrischen Klöster in der Zeit der Agilulfinger (excellent). — *P.-J. von Niessen*. Zur Entstehung des Grossgrundbesitzes und der Gutsherrschaft in der Neumark (bon travail; mais les vues de l'auteur sont trop bornées). — *H. Wopfner*. Beitræge zur Geschichte der freien bæuerlichen Erbleihe Deutschtirols im Mittelalter (remarquable). = Heft 3. Ph. Heck. La condition des personnes, le wergeld et la monnaie à l'époque carolingienne (réfutation des théories présentées par Benno Hilliger et par Vinogradoff); fin dans Heft 4. — Fabien Thibault. Les « patrocinia vicorum » (si l'on rapproche du texte de Salvien un rescrit de l'empereur Constance en 360 et une constitution des empereurs Arcadius et Honorius en 399, on se convainc qu'en se mettant sous le « patrocinium » d'un grand, les habitants des « vici » ne cherchaient pas à s'assurer une protection, mais à échapper au fisc, au paiement du « tributum »). — F. Brandileone. D'une source d'informations, négligée jusqu'ici, sur les change-

ments de la propriété foncière en Italie (les registres du cadastre, dont la terminologie révèle si souvent l'origine même et la nature de la propriété). — K.-Th. von Inama Sternegg. Le tarif douanier sur le pont du Lech à Augsbourg. — L.-M. Hartmann. Les commencements économiques de Venise. — H. Pirenne. Les marchands-batteurs de Dinant au xive et au xve s.; contribution à l'histoire du commerce en gros au moyen âge (ces marchands-batteurs étaient des marchands en gros qui allaient vendre à l'étranger, surtout en Angleterre, les produits fabriques à Dinant, la « dinanderie, » et qui, en échange, ramenaient à Dinant l'étain employé dans la confection du laiton; comment était organisée la corporation de ces marchands). — K. Jacob. Wallenstein et son mode de contribution. — Giuseppe Salvioli. Bibliographie des ouvrages italiens sur l'histoire économique de l'Italie. = Comptes-rendus : The Victoria history of the counties of England (James Tait présente des observations et des critiques sur les chapitres consacrés par J. H. Round au *Domesday book*). — *G. von Detten*. Westfælisches Wirtschaftsleben im Mittelalter (utile et précis). = Heft 4. Edmond Groag. Collèges et associations à caractère obligatoire au iiie s. (étudie dans quelles circonstances s'est opérée la transformation des associations privées en associations obligatoires; ce mouvement s'opéra entre les règnes de Sévère et de Caracalla, d'un côté, ou ceux de Dioclétien et de Constantin, d'autre part). — Paul Darmstædter. Études sur la politique économique de Napoléon Ier (surtout au moment de la crise de 1810-1811; art. très documenté). — E. Allix et R. Génestal. Les opérations financières de l'abbaye de Troarn, du xie au xive s. (important; montre par un exemple particulier, pour lequel les renseignements de détail abondent, que les moines, d'une part, opérèrent à leur profit une lente et progressive conquête du sol, et comment ils l'opérèrent, d'autre part comment ils contribuèrent à la diffusion de la richesse mobilière. Ils ont été des ouvriers actifs autant qu'intéressés du passage de l' « économie-nature » à l' « économie-argent »).

55. — Nord und Süd. Bd. XCIX. — Alfred Semerau. Hermann Grimm. — Eugène Wolff. Les « sociétés allemandes » du xviiie s. (les causes, ainsi que les conséquences de la littérature classique qui fleurit en Allemagne depuis la fin du xviiie s. ont leurs racines dans le sol préparé par les « sociétés allemandes » ; c'étaient des sociétés littéraires ayant pour but de faire progresser la culture nationale). — Ludovica, baronne de Bodenhausen. Une héroïne du xve s. : Catherine Sforza (esquisse biographique).

56. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften. *Philosophische und historische Abhandlungen*. 1903. — Konrad Burdach. Rapport sur les recherches relatives à l'origine de la langue écrite en nouveau haut-allemand et de l'humanisme allemand (Burdach a entrepris en 1897-1899 des voyages d'exploration parmi les manuscrits allemands, en vue de jeter une lumière nouvelle sur la fin du moyen âge, l'époque

de la Renaissance et de la Réforme au moyen d'une étude approfondie des œuvres littéraires). — W. Friedensburg. L'Institut historique de Prusse à Rome de 1888 à 1901. — H. Gelzer. Pergame sous les Byzantins et les Ottomans. = *Sitzungsberichte*. 1904, Stück 37. Adolf Harnack. L'origine des quarante-huit (ou quarante-sept) premiers papes (on ne connaît que par le *Liber Pontificalis* la nationalité et le nom paternel des plus anciens papes; les données de ce livre, qu'on a mises en doute jusqu'ici, sont, à l'exception des premiers numéros, en grande partie dignes de foi). — Adolf Erman. Un nouveau document provenant du grand sphinx (fragment d'une inscription égyptienne, dont le contenu paraît rappeler celui de la stèle bien connue du sphinx). = Stück 39. Th. Mommsen. Tacite et les Actes du sénat (l'exemple de Tacite montre comment l'historiographie romaine a puisé dans les procès-verbaux du sénat). — O. Lenel. Nouveaux fragments d'Ulpien.

57. — Mitteilungen des historischen Vereins der Pfalz. XXV. — L. Gruenenwald. Pour servir à l'histoire primitive du Palatinat (décrit nombre d'objets de l'époque préhistorique, romaine et alémanno-franque : armes, ustensiles, ornements, monnaies).

58. — Mitteilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Bd. XXVIII, 1903. — Ernst Snethlage. Le suffixe *-lage* dans les noms de lieu (signifie *essart, clairière*. Les noms de lieu où ce suffixe entre en composition se rencontrent tous dans le pays des anciens Chasriens, dont il aide à déterminer les limites). — Kl. Loeffler. L'attitude des évêques d'Osnabruck dans les luttes entre l'empire et la papauté au moyen âge.

59. — Verhandlungen des historischen Vereins für Niederbayern. Bd. XL. — J.-N. Seefried. La pierre milliaire de Boiioduro-Saloatum (près de Passau-Engelhartszell. Important pour la critique de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin). — Johann Pollinger. Les noms de lieu du district de Dingolfing (étymologie et histoire).

60. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg. Bd. LIV. — M.-J. Neudegger. Pour servir à l'histoire de la seigneurie de Laber dans le Nordgau, 1118-1802 (commentaires juridiques et économiques. La famille des seigneurs de Laber est si importante qu'elle intéresse même l'histoire générale). — Hugo, comte de Walderdorff. Constructions romaines sur l'ancien marché au blé de Ratisbonne.

61. — Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde. N. F. 14, Heft 2. — Wilhelm Pelka. Études sur l'histoire de la chute de l'ancien royaume de Thuringe en 531 ap. J.-C. (critique des sources. Les sources saxonnes ne méritent aucune créance; Widukind, les *Annales Quedlinburgenses* et l'*Anonymus de origine Suevorum* remontent tous à une chanson de geste perdue. Raconte la destruction du royaume à l'aide des documents con-

nus). — G. Mentz. Entretiens sur la religion en 1525 et 1526, ayant pour but de mettre un terme à l'antagonisme entre les Ernestins et les Albertins (publie des lettres). — Hermann Groessler. Détails nouveaux sur la destruction du royaume de Thuringe (critique le travail de Pelka; montre que la première bataille doit avoir été livrée près de Hanovre). — Gustav Eichhorn. Fouilles exécutées dans le comté de Camburg (objets de l'époque préhistorique et primitive).

62. — **Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins**. Bd. XIX, Heft 1. — Georg Tumbuelt. Envoi par l'empereur du comte Jakob Ludwig de Fürstenberg à l'électeur palatin Frédéric V, en 1619 (pour le détourner d'accepter la couronne de Bohême. Publie la relation que le comte a rédigée sur son ambassade). — Gustav Bossert. Contributions à l'histoire de la Réforme en Bade et dans le Palatinat; 3e art. (1529-1546. L'évêque Philippe et la lutte contre les nouvelles puissances de l'époque); suite dans Heft 4. — Luzian Pfleger. Jakob Balde, d'après des documents inédits (quelques notes sur ce jésuite et poète alsacien). — Alfred Overmann. La cession de l'Alsace à la France et le traité de Westphalie (en 1648 furent cédés à la France uniquement les territoires autrichiens d'Alsace. A l'aide de pièces d'archives, tirées surtout du ministère des Affaires étrangères à Paris, l'auteur expose la situation territoriale et politique de l'Alsace avant 1648, puis les négociations diplomatiques au congrès de Westphalie, enfin l'époque de la domination française en Alsace qui suivit le traité); suite dans Heft 3. — Paul Darmstedter. L'administration du Bas-Rhin sous Napoléon Ier, 1799-1814; suite dans Heft 2 et 3 (enseignement public; action exercée par l'administration sur les relations sociales : confessions, émigrés, juifs, pauvres; la politique économique : agriculture, métiers et industrie, commerce). = Heft 2. Harold Steinacker. Origine et premiers temps de la maison de Habsbourg (la première conclusion assurée de la critique historique est que Ita, femme de Radbot, naquit avant 978; du côté maternel et paternel, elle avait du sang carolingien dans les veines et elle était nièce du fondateur de la dynastie capétienne. Les possessions paternelles de Radbot et de Rudolf s'étendaient sur un grand nombre de districts bourguignons et allemanniques); fin dans Heft 3. — Fritz Baumgarten. Hans Baldung et la Réforme (réunit tout ce qu'on sait sur le protestantisme de ce peintre). — Heinrich Finke. Le mariage de Conrad de Reischach avec la dernière reine de Majorque. = Heft 3. Fritz Kiener. Les préliminaires de la guerre des Paysans dans la région du Rhin supérieur (tableau rapide des institutions dans les territoires où sévit la guerre; causes de cette guerre; influences qui ont favorisé l'explosion du soulèvement). — Fritz Frankhauser. Ouvrages sur l'histoire badoise parus en 1903. = Heft 4. H. Kaiser. Ouvrages sur l'histoire d'Alsace parus en 1903. — P. Albert. Pour servir à la biographie de Mathieu de Neuenburg.

---

63. — **Blætter des Vereins für Landeskunde von Nieder-**

œsterreich. N. F., Bd. XXXV. — Max Vancsa. Bibliographie pour l'histoire de la Basse-Autriche en 1901. — H. Kretschmayr. Documents d'archives relatifs à l'histoire des villes et villages de la Basse-Autriche; 2e partie (Eggenburg. Publie soixante-dix chartes, dont la plupart ont été données par des rois allemands et des ducs autrichiens, de Rodolf Ier, 1277, à Maximilien Ier, 1514). — Aloïs Plesser. Topographie des églises et chapelles en ruines dans le quartier du Manhartsberg; fin (important pour l'histoire ancienne de l'Église en Autriche). — Richard Mueller. Le nom d'Autriche (recherche approfondie d'après les sources). — Josef Lampel. La patrie de Walter von der Vogelweide; fin (tout ce qu'on peut dire, c'est que Walter naquit très probablement en Autriche et qu'il y passa une partie de sa vie). — A.-Fr. Fuchs. Chartes provenant des archives du comte Baudissin-Zinzendorf au château de Wasserburg (64 documents des années 1320-1668, relatives à l'histoire de la Basse et de la Haute-Autriche; dans le nombre, quelques diplômes impériaux). — Karl Altmann. Documents pour servir à l'histoire des opérations françaises en Autriche pendant les années 1805-1809.

64. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XXV (1904), Heft 1. — Julius Jung. L'itinéraire de l'archevêque Sigeric de Canterbury et la route de Rome à Lucques par Sienne en 990 (étude géographique et historique sur les villes où passa Sigeric. Analyse des voyages d'Anglais en Italie, du xie au xiiie s. De la sécurité des routes en Italie au temps des empereurs Frédéric Ier et Frédéric II). — Johann Lechner. Les diplômes de Worms (revient sur la question des diplômes des Ottons pour l'évêché de Worms; quoi qu'en pense Uhlirz, ces diplômes, qu'il a fait passer comme authentiques dans les *Mon. Germ.*, sont des falsifications). — F. Philippi. L'industrie et le commerce dans le moyen âge allemand. — R. Sternfeld. Qui est le cardinal-évêque de Capoue qui vint à Bâle, le 6 mai 1275, trouver Rodolphe de Habsbourg comme plénipotentiaire de Grégoire X? (Simon Paltineri). — J. Bleyer. Quelques remarques sur la paix de Szegedin et sur la bataille de Varna, 1444. = Comptes-rendus : *Hodgson*. The early history of Venise (essai qui n'est pas sans mérite, mais qui est manqué; c'est un exemple frappant de l'insuffisance de préparation scientifique, qui est si manifeste en Angleterre à l'heure actuelle). — *O. Oppermann*. Kritische Studien zur ælteren Kölner Geschichte (bon). — Publications sur l'histoire de la Basse et de la Haute-Autriche en 1901. = Heft 2. Hans Hirsch. Les *Acta Murensia* et les plus anciennes chartes du monastère de Muri en Argovie; suite dans Heft 3. — H. Krabbo. La bulle de Grégoire IX pour l'évêché de Naumbourg, du 8 novembre 1228; contribution à la diplomatique pontificale du xiiie s. (avec deux planches). — Ignaz-Ph. Dengel. Opinion de Joseph Garampi, nonce à Vienne, sur la bibliothèque du Vatican en 1780. — O. Redlich. Trois chartes inédites de

Rodolphe de Habsbourg. — K. Schiffmann. Pour servir à l'historiographie du XVIIe s. dans le pays au delà de l'Enns. = Comptes-rendus : Ouvrages récents sur la chronologie. — *W. Erben*. Das Privilegium Friedrich I für das Herzogtum Œsterreich (prouve que le « Privilegium minus » est un faux). — *J. Maubach*. Die Kardinæle und ihre Politik, 1243-1268 (bon, mais non pas définitif). — *K. Uhlirz*. Die Rechnungen des Kirchmeisteramtes von S. Stephan zu Wien (intéressant pour l'histoire de l'art). — *Th. von Sickel*. Römische Berichte; III-V (important). — *H. Guenter*. Das Restitutionsedikt von 1629 und die katholische Restauration Altwirtembergs (excellent). = Heft 3. Hans Schreuer. Histoire des institutions de la Bohême ancienne (étude critique des légendes; ce qu'on en peut tirer pour l'histoire). — Georg von Below. L'origine des plus anciens impôts en Allemagne. — Moritz Brosch. Paul IV contre Charles-Quint et Philippe II (la politique intransigeante de ce pape a favorisé les progrès du protestantisme). — H. Schrohe. Notes sur les régestes des rois, de Rodolphe à Charles IV; suite dans Heft 4. = Comptes-rendus : *Vito La Mantia*. Antiche consuetudini delle città di Sicilia (important). — *Ad. Fuchs*. Urkunden und Regesten zur Geschichte des Benediktinerstiftes Göttweig (bon). — L'histoire dans les programmes des écoles moyennes en Autriche pour 1902 et 1903. = Heft 4. B. Schmeidler. Venise et l'empire d'Allemagne, de 983 à 1024 (étude critique sur les sources). — G. Sommerfeldt. Heinrich Totting d'Oyta, mort à Vienne le 20 mai 1397 (notes biographiques sur un théologien et juriste, assez notable en son temps, qui avait passé par les écoles de Paris avant d'aller enseigner à Prague et après. Publie le texte des « Conclusiones pro quibus fuerat citatus Romam »). — Moritz Landweir von Pragenau. Pour servir à l'histoire d'Ivan III Vassiliévitch (prince de Russie; étude détaillée sur les annees 1471-1472 et 1480). — U. Schmid. Dons faits à l'église de Saint-Veit a. d. Gölsen. = Comptes-rendus : *E. Goldmann*. Die Einführung der deutschen Herzogsgeschlechter Kærntens in den Slovenischen Stammesverband. — *H. Schrohe*. Der Kampf der Gegenkönige Ludwig und Friedrich um das Reich bis zur Entscheidungsschlacht von Mühldorf (bon). — *Jos. Seemüller*. Zur Kritik der Königsfelder Chronik (excellent). — *E. Wiese*. Die Politik der Niederlænder wæhrend des Kalmarkrieges, 1611-1613 (utilise un grand nombre de documents tirés des archives de la Haye). = A chacune de ces livraisons est joint, depuis le début de l'année 1904, un « Beiblatt » consacré à l'histoire de l'art : *Kunstgeschichtliche Anzeigen*, dirigé par Franz Wickhoff.

65. — Mitteilungen des Musealvereins für Krain. Jahrg. XVI, Heft 3-4. — Pour servir à l'histoire du commerce au XVIIIe s. (publie le traité de commerce que Catherine II de Russie a conclu le 12 novembre 1785 avec l'empereur Joseph II). = Heft 5-6. Wl. Levec. Les premières incursions des Turcs en Carniole et en Styrie (du XVe au

XVIIIe s., ce pays a été presque chaque année visité par les Turcs; la première invasion eut lieu le 9 octobre 1408).

---

66. — The Athenæum. 1904, 1er octobre. — *Sir Reginald Hennell.* The history of the king's body guard of the Yeomen of the Guard (excellent; en appendice, la liste et la biographie des capitaines de ce corps d'élite, depuis 1485). — L'Angleterre et la Russie en 1804-1805 (résumé des rapports de l'Angleterre avec la Russie depuis le commencement du XVIIe siècle, à propos des dépêches officielles du gouvernement anglais, lors des négociations de 1804-5, que vient de publier le Dr Holland Rose). = 8 octobre. Historical mss. Commission. Hatfield papers ; vol. X (se rapporte à l'année 1600). = 15 octobre. *J. H. Matthews.* Cardiff records; vol. IV. — *W. de Gray Birch.* A descriptive Catalogue of the Penrice and Margam abbey mss. in the possession of miss Talbot of Margam; 4e série (on a retrouvé de nombreuses chartes qui renouvelleront en partie l'histoire de l'abbaye de Margam). = 22 octobre. *F. C. Burkitt.* Early eastern Christianity. St Margaret's lectures, 1904, on the syriac-speaking church (très intéressant; des erreurs çà et là, en particulier sur la question du mariage dans l'Église syrienne primitive). = 29 octobre. *Sir Walter Besant.* London in the time of the Tudors (beaucoup de faits, habilement groupés, nombreuses et intéressantes illustrations). — *A. Lang.* A history of Scotland; vol. III (embrasse l'époque de 1625 à 1689; beaucoup de faits distribués peut-être avec quelque arbitraire; remarquable). — *Serjeantson.* History of the church of S. Peter, Northampton. — Crowe and Cavalcaselle's History of painting; edited by *L. Douglas* et *A. Strong* (nouvelle édition qui n'a pas été vraiment mise au point et où le principal reviseur, L. Douglas, a donné avec trop de véhémence carrière à ses antipathies personnelles). = 5 novembre. A. Lang. La date de la naissance de John Knox le Réformateur (la date de 1513 donnée par Peter Young ou celle de 1515 donnée par Bèze paraît plus vraisemblable que celle de 1505 généralement admise. On se prépare à fêter en 1905 le 4e centenaire de cette naissance). = 12 novembre. *Sir Armitage Smith.* John of Gaunt (beaucoup de faits nouveaux, présentés avec une habileté remarquable. Très intéressant). — *H. G. Turner.* A history of the colony of Victoria (très bon résumé). — *Sir Cl. Markham.* The voyages of Pedro Fernandez de Quiros, 1595-1606 (publie la traduction d'un récit d'une expédition aux îles Salomon, écrit ou dicté par Quiros, marin portugais, qui était pilote en chef dans l'expédition commandée par Mendaña). — *J. Gairdner.* The Paston letters, 1422-1509 (somptueuse édition, qui n'ajoute rien à celle de 1901, sinon que les additions déjà publiées dans celle-ci comme supplément ont été insérées à leur place chronologique). — La querelle entre le comte de Southampton et lord Grey de Wilton, 1599 (l'auteur, C. C. Stopes, utilise des documents provenant des « Cecil papers »); suite le 19 novembre. = 19 novembre. *W. H. Hutton.* Letters of William Stubbs. —

Life and letters of Mandell Creighton, by his wife. — *H. Noel Williams.* Madame Du Barry (intéressant). = 26 novembre. *Ch. I. Elton.* William Shakespeare, his family and friends; edited by *A. H. Thompson* (intéressant et savant volume où l'on trouve moins la biographie même du poète qu'un répertoire de faits choisis de manière à illustrer ses mots et ses phrases). — *E. H. Coleridge.* Life and correspondence of lord Coleridge. — *G. W. Forrest.* History of the Indian mutiny (excellent; beaucoup de recherches, très approfondies, dans les archives). — *E. J. Mills.* The secret of Petrarch (curieux mélange de notes critiques et d'imagination poetique; quelques découvertes heureuses et beaucoup de choses contestables). = 3 décembre. *P. H. Brown.* Scotland in the reign of queen Mary (curieux et nouveau). — *O'Connor Morris.* Wellington; soldier and statesman (remarquable). — La date de la naissance de John Knox (Henry Cowan la place en 1513-1514).

67. — Edinburgh Review. Vol. CC, juillet-octobre 1904. — La France en Afrique (nord et ouest de l'Afrique. Le premier article de la *Revue d'Édimbourg* qui soit vraiment élogieux pour la colonisation française. « L'axiome que les Français ne sont pas colonisateurs devra probablement être renversé désormais. » Au point de vue géographique, leur empire du Nord-Afrique ressemble beaucoup à celui des Anglais dans le sud du continent. Mais les deux peuples, sur leur terrain, procèdent différemment. L'Anglais marche seul, au hasard; le Français, collectivement et suivant un plan de pénétration tracé à grandes lignes. Chaque méthode a ses avantages. Néanmoins, si l'on compare Alger avec Cape-Town, on constate la supériorité de la capitale française comme élégance et confortable. Dans le sud-algérien aussi, le coq gaulois, dont se moquait Lord Salisbury, n'a pas gratté le sable en vain; il en a fait surgir des oasis qui raniment la vie du désert; et nul ne peut dire où s'arrêteront les heureux effets de l'action française en ce genre. Quant au Maroc, il revient de droit à la France, de par ses efforts et travaux précédents, de même que la vallée du Nil devait appartenir aux Anglais). — Le Journal de Sir John Moore (publié par le général Sir Frederick Maurice, qui est précisément chargé d'écrire l'histoire de la guerre sud-africaine et qui fait preuve ici d'un manque d'exactitude que l'on ne saurait attribuer à son ignorance de l'histoire. L'éditeur, en outre, eût dû supprimer différents passages où les critiques acerbes, chagrines, de Moore donnent une idée fâcheuse de son caractère, de son esprit, de son équité. Moore ne manquait ni de courage ni de capacité; mais ses qualités de commandement n'avaient rien de supérieur. Pendant la guerre d'Espagne, il ne sut point imposer la discipline à ses troupes qui se livrèrent à toute sorte d'excès et devant qui les Espagnols se sauvaient non moins apeurés que devant les Français). — Histoire de la magie depuis l'ère chrétienne. — L'Angleterre dans la Méditerranée (d'après l'important ouvrage de M. Julian Corbett, *England in the Mediterranean, 1603-1713.* L'auteur montre combien la présence d'une flotte anglaise dans

ces parages a influé sur la politique anglaise au XVIIe siècle. Détails instructifs sur la rétrocession de Dunkerque à la France et sur l'abandon de Tanger. L'occupation de Gibraltar n'a pas été une conquête fortuite, mais une annexion depuis longtemps convoitée). — La *Cambridge modern history* (le t. II, *la Réforme*. Une petite erreur du *reviewer* : la « reine Margot » n'était pas la sœur de François Ier, mais la première femme de Henri IV). — Sir John Davis (l'Irlande sous Jacques Ier, une des époques les moins étudiées de son histoire). — La France et le Vatican (article tout favorable au ministère Combes, « qui a pu commettre quelques fautes, mais dont il faut juger la politique en bloc. » L'article est, du reste, un de ces beaux tissus d'incohérences dont la *Revue d'Édimbourg* a le secret depuis quelque temps). — La politique commerciale et fiscale de la République vénitienne (très intéressant; écrit d'après les documents inédits. Venise dut sa prospérité à son protectionnisme intense; mais ce protectionnisme, dont elle ne voulut jamais se départir, devint la cause de sa ruine dès que les nations rivales eurent découvert les routes océaniques. Les Vénitiens, toutefois, avaient demandé au sultan la permission de creuser le canal de Suez, ce que le sultan ne put leur accorder, n'étant pas le maître de l'Égypte. Ils voyaient juste, car l'ouverture de ce canal a précisément rendu un peu de vie au port de Venise). — Le catholicisme en Allemagne (tableau peu flatté. La *Revue* qui estime, dans un autre article du même numéro, que l'infériorité politique des catholiques en France prouve leur infériorité d'intelligence, déclare ici que leur succès en Allemagne ne prouve aucunement leur supériorité intellectuelle). — L'architecture byzantine. — Les Églises et les tribunaux (à l'occasion de la curieuse crise des Églises presbytériennes en Écosse).

68. — Review of historical Publications relating to Canada, for the year 1903. T. VIII, 1904. — I. Relations du Canada avec l'empire britannique. — Les idées de M. Chamberlain (analyse, au point de vue canadien, de nombreuses publications en sens divers. Le Canada, somme toute, incline plutôt dans le sens des propositions de M. C. En tous cas, les Canadiens n'ont aucun désir de s'unir aux États-Unis. « Le Canada ne connaît point les lynchages, les aventuriers qui bravent la loi, les juges apathiques qui n'osent réprimer les soulèvements de la plèbe »). — *Laughlin, Willis, Longley*. La réciprocité entre les États-Unis et le Canada (les deux pays sont d'assez médiocres voisins à l'égard du commerce). — *Egerton*. Molesworth's selected speeches; *Id.*, Origin and growth of the English Colonies. = II. Histoire du Canada. — *Smith*. Life of Lord Seaton; *Bradshaw*, The story of Lord Durham's Report; *Bourinot*, Lord Elgin; *Black*, The Marquess of Dufferin (quatre gouverneurs dont les carrières officielles permettent de suivre la naissance et le développement de l'autonomie canadienne. Sir John Colborne, Lord Seaton, appliquait l'autorité avec une sévérité de militaire pieux et rigide; mais il sentait les défauts de ce régime. Lord Durham aurait voulu cantonner les Français dans la province de

Québec et créer une province anglaise autour de Montreal; cependant, il fut le premier à comprendre qu'un parlement canadien pouvait seul rattacher la Colonie à l'Angleterre. Le livre que lui consacre M. Bradshaw est presque excellent. Celui de Sir John Bourinot, qui vient de mourir, sur Lord Elgin, est le meilleur ouvrage de l'auteur). — *Willison*. Sir Wilfrid Laurier (traite avec indépendance et vigueur du conflit entre les libéraux et les conservateurs de Québec, que soutiennent les conservateurs anglo-canadiens, plutôt par politique que par réelle sympathie). — *Hopkins*. Canadian Annual Review of Public Affairs, 1902 (résume les opinions des journaux, avec leur humeur changeante). — *Mac Grath*. A New Anglo-American Dispute (la baie de Hudson : les Canadiens craignent que les décisions du Tribunal d'arbitrage sur l'Alaska leur enlèvent la propriété de la baie de Hudson, qui promet de devenir une magnifique mer intérieure). — *Le P. Fisher*. The oldest Map with the Name America (reproduction des cartes de 1507 et de 1516 de Wadseemüller). — *Asa Dix*. Champlain (arriéré). — *Thwaites*. A New Discovery of a vast country in America (réimpression des livres du P. Hennepin, pour faire contrepoids à la réimpression des relations des Jésuites. Les plagiats effrontés de ce religieux doivent bien être mis à sa charge et non pas au compte de son éditeur, comme on l'a parfois essayé. Hennepin n'en reste pas moins un intéressant et grand voyageur pour sa part authentique). — Cambridge Modern History; vol. VII (ch. III, par Miss Bateson, sur la France en Amérique, 1603-1744, un peu lourdement écrit; ch. IV, par M. Bradley, sur la conquête du Canada, 1744-1761, très brillant; ch. X, par M. Wilson, sur la guerre de 1812-1815, impartial. Bibliographie du volume, insuffisante pour le Canada). — Le siège de Québec (articles et brochures de M. Dionne, et de la *Revue d'Édimbourg* sur l'ouvrage de M. Doughty). — *Vicomte de Noailles*. Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance; *Fisher*, True History of the American Revolution (deux livres judicieux et impartiaux; mais celui de M. de Noailles manque un peu de littérature, et celui de M. Fisher de documentation). — *Justin Smith*. Arnold's march to Quebec; *Burr Todd*, The real Arnold (M. S. a probablement dit le dernier mot sur l'expédition d'Arnold; M. T. est inexact et exagéré). — *Général Wolseley*. Story of a Soldier's Life (ses campagnes au Canada renferment des détails intéressants au point de vue militaire; mais l'auteur manque de tact dans ses critiques contre ses chefs et comprend mal les événements politiques auxquels il s'est trouvé mêlé). — *Butler Hulbert*. Historic Highways of America (publie une série de quinze volumes, renfermant chacun l'étude du chemin suivi par une expédition militaire, comme celles de Braddock, de Forbes, etc.; vol. IV à VII). — *Withrow*. The Undeground Railway (le « chemin de fer souterrain » était, comme on sait, le nom donné aux procédés mystérieux employés, du temps de l'esclavage, pour faire filer au Canada les esclaves fugitifs des États sudistes). — *Sulte*. Le régiment de Cari-

gnan (instructif). = III. Histoire locale et provinciale. — *Sir W. Des Vœux*. My Colonial Service (souvenirs d'un gouverneur de Terre-Neuve qui s'est trouvé aux prises avec les difficultés du *French Shore* et les rivalités de confessions religieuses. A noter avec quel tact il sut pacifier les protestants et les catholiques, invitant d'abord à sa table les chefs des deux partis, les amenant à se donner la main et à laisser entrer des catholiques dans un ministère férocement protestant). — The French Shore (articles et livres divers du juge Prowse, de MM. Adolphe Bellet, Charles Le Goffic, de notre collaborateur américain M. Bracq, de MM. Le Breton et Mac Grath, donnant l'état de la question en 1903. Relève, d'après Mac Grath, la répugnance des Anglais et des Américains pour le service maritime; sur les 8,000 pêcheurs américains qui fréquentent Terre-Neuve, on n'en trouverait pas le dixième né aux États-Unis. L'Angleterre n'éprouve pas moins de difficultés à recruter sa marine. Mais les Terre-Neuviens semblent lui promettre une belle réserve de matelots). — *Parker* et *Bryan*. Old Quebec (compilation médiocre, arriérée; beaucoup d'erreurs). — *Doughty* et *Dionne*. Quebec under two flags; *Doughty*, The fortress of Quebec (bons; les recherches intéressantes des auteurs font évanouir plus d'une légende). — *Chouinard*. Fête nationale des Canadiens français; annales de la Société de saint Jean-Baptiste (M. C., clerc de la ville de Québec, comme l'était Garneau, vient de consacrer quatre gros volumes, très documentés, à l'une des sociétés patriotiques les plus ardentes du Canada. C'est à elle que l'on doit la célébration de la fête nationale au jour de la Saint-Jean et le choix du drapeau tricolore pour emblème; mais il est fort question de changer celui-ci contre un autre drapeau). — *Abbé Camille Roy*. L'Université Laval (son histoire à l'occasion de son cinquantenaire. Les Canadiens français ne fournissent pas encore assez de sujets pour occuper les fonctions publiques qu'on voudrait leur réserver, et, de plus, ils ont trop de dédain pour les carrières industrielles). — *Abbé René Casgrain*. La paroisse de l'Ange Gardien (paroisse voisine de Québec; son histoire; très bon). — *Coyne*. Exploration of the Great Lakes, by Dollier de Casson (excellente réédition du ms. de Galinée). — *Conant*. Life in Canada (la partie historique est très faible; consacré surtout à la province d'Ontario). — *Severance*. Old Trails on the Niagara Frontier. — *Thwaites*. Essays in Western History (excellentes histoires de Mackinac et de La Pointe). — *Mc. Dougall*. In the Days of the Red River Rebellion (souvenirs d'un missionnaire méthodiste, 1868-1872). — *Lumsden*. Through Canada in harvest time (notes d'un journaliste qui a fait partie des délégués de la presse anglaise invités par le gouvernement Canadien à visiter le pays. L'enthousiasme des habitants du nord-ouest pour la statistique, qui témoigne du développement de la région, est un trait comique de ce volume. Le bien-être général est tel que le maire de Victoria secourt toutes les misères de ses administrés avec 25 fr. par mois, et souvent il ne sait à qui faire l'aumône). — *Elkinton*. The Doukhobors (écrit par un membre

de la Société des Amis de Philadelphie, qui a contribué par ses dons charitables à l'etablissement des Doukhobors au Canada. L'auteur les a etudiés avec soin sur ce nouveau terrain; remarques instructives). — *Miss Herring*. Among the People of British Columbia (amusant). = IV. Géographie, économie politique. — *Bradley*. Canada in the twentieth Century (important; peu favorable aux Franco-Canadiens. Quelques erreurs). — *Brigham*. Geographic influences in American history; *Miss Semple*, American history and its geographic conditions (bons. Miss Semple montre comment la possession du Saint-Laurent devait conduire les Français à la conquête du Mississipi, d'où est sortie la ruine de la France dans l'Amérique du Nord). = V. Archéologie, ethnographie. Folklore. — Annual Archæological Report, 1902 (parmi les études de ce volume, on peut signaler celle du P. Jones pour identifier le village Huron de Saint-Ignace où furent martyrisés les PP. Brébeuf et Lallemand). — *Skinner*. American Myths and Legends (mélange hetéroclite et sans indications de sources); *Canfield*, Legends of the Iroquois (intéressant, mais à consulter avec prudence); *Young*, Algonquin Indian tales (pour les enfants). = VI. Droit, éducation, bibliographie. — Les frontières de l'Alaska (articles nombreux sur cette question, qui montre la nécessité d'avoir une définition précise des termes géographiques. La Société royale de géographie s'occupe précisément de préparer un dictionnaire de ce genre). — *Burwash*. Egerton Ryerson (utile pour l'histoire du méthodisme au Canada. Ryerson, missionnaire méthodiste, a empêché les exaltés de sa secte de tomber dans le républicanisme; en outre, fils d'un loyaliste, il a écrit la première histoire de l'émigration loyaliste qui soit favorable à ces émigrés). — *Doughty* et *Middleton*. Bibliography of the siege of Quebec (incomplète); *Burpee*, Canadian Bibliography of the year 1901 (devrait citer les articles de journaux, nombreux aujourd'hui, qui ont une réelle valeur).

---

69. — Νέος Ἑλληνομνήμων. (Athènes, Sakellarios, 1904.) Cette nouvelle revue vient d'être fondée et sera rédigée par le professeur Spyr. Lambros, qui a l'intention d'y publier les « anecdota » et notes de toute sorte qu'il a recueillies sur le moyen âge hellénique pendant trente ans dans les principales archives ou bibliothèques de l'Europe, et qui n'ont pu trouver place dans ses ouvrages. On ne peut que le féliciter d'une initiative qui rendra de si grands services à l'érudition. Tome I. 1904, 31 mars. — Fragment inédit de Jean d'Antioche (d'après le *Cod. Athous* Iber. 812, xive siècle; c'est un fragment de l'histoire romaine, de la guerre des Cimbres à la dictature de Sylla). — Anne Cantacuzène, inscription byzantine d'Étolie (d'après la restitution de M. Lambros, Anne Cantacuzène, nièce de l'empereur Michel Paléologue, fut mère de Thomas l'Ange, despote d'Épire). — Michel Kalophrénas et le patriarche Metrophane II (trois lettres d'un prêtre d'Athènes du xve s. connu comme copiste de manuscrits et une lettre du patriarche

au clergé de Crète pour proclamer l'union, 1440. Détails intéressants sur la lutte religieuse). — Deux images de Nicéphore Phocas (miniatures du *Cod. Mutin.* 122 et du *Marc.* 342. M. L. les compare à une bulle de plomb et à deux monnaies qui reproduisent les traits de l'empereur, ainsi qu'aux portraits littéraires de Léon Diacre et de Liutprand; il établit une concordance entre ces divers portraits). — Un manuscrit grec sur les antiquités de Cyzique (bibliothèque de la Chambre d'Athènes. Écrit en 1825 par un médecin de Cyzique). — Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques d'Athènes. I. Bibliothèque de la Chambre. = 30 juin. Fragment inédit d'un écrit sur la famille des Césars (d'après le *Cod. Athous* Iber. 812. Le début du morceau est mélangé par inadvertance à une traduction d'Eutrope). — La pierre de Cana en Galilée trouvée à Élatée, p. 172 (sur cette pierre, trouvée par P. Paris en 1884, voy. *Bulletin de Correspondance hellénique,* 1885, p. 28, et Paris, *Élatée,* p. 311 et suiv. L'inscription est du ve siècle; la petite inscription lue par M. Diehl et rappelant le pèlerinage d'Antonin, évêque de Plaisance, a disparu. La pierre a été apportée dans une église d'Élatée par des moines de Palestine). — Recherches sur la chronographie de Théodore Daphnopatès, xe siècle (d'après un fragment d'un manuscrit de Berlin de Georges Scholarios, relatif à la généalogie des Melissènes, M. L. repousse l'identification de ce chronographe avec un des continuateurs de Theophanes). — Theonas, chronographe inconnu de l'empire de Trébizonde (fin XIIIe-XIVe siècle; mentionné dans le même manuscrit). — Trois lettres de Demetrios Kydones à Constantin Asanès. — Michel Loulloudis d'Éphèse et la prise de cette ville par les Turcs (copiste de manuscrit né à Éphèse; d'après sa note autographe du ms. d'Arundell 523 au Brit. Mus., on doit placer la prise d'Éphèse par les Turcs au 24 octobre 1304 et non en 1307, comme le veut Hammer). — Lettre inédite du dernier duc d'Athènes, François Acciajoli, à François Sforza, duc de Milan (Milan, *Archiv. di Stato,* texte latin 1460, lui demande d'entrer à son service). — Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques d'Athènes. Bibliothèque de la Chambre; suite.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 13 novembre dernier est mort M. Henri Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Né à Valenciennes le 23 déc. 1812, il allait avoir quatre-vingt-douze ans. Professeur agrégé d'histoire, après avoir suppléé à l'École Normale Michelet, dont il avait été secrétaire, il suppléa Guizot à la Sorbonne en 1846; en 1850, il fut nommé professeur d'histoire à la Faculté des lettres et élu membre de l'Académie des inscriptions, et toute sa vie il écrivit ou enseigna. Il joua aussi un rôle politique important. Tout en restant catholique fidèle et pratiquant, il prit part avec ardeur au mouvement libéral des dernières années du règne de Louis-Philippe; en 1849, il fut élu comme républicain par le département du Nord et donna sa démission après le vote de la loi du 31 mai 1850, qui mutila le suffrage universel. Après la guerre franco-allemande, il alla siéger à l'Assemblée nationale et s'employa heureusement pour faire voter la constitution républicaine de 1875; quand l'Assemblée élut les membres inamovibles du nouveau Sénat, H. Wallon fut un des premiers élus. En 1875-1876, il fut ministre de l'Instruction publique, et, jusqu'à la fin de sa vie, il s'associa, sans jamais se lasser, aux travaux du Parlement. C'est avec la même conscience, la même persévérance qu'il suivit pendant plus d'un demi-siècle le mouvement de l'érudition française. Il avait, en 1847-1848, publié un ouvrage alors très remarqué : *l'Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (2 vol.; réédition en 3 vol., 1879), qui l'avait fait entrer à l'Institut; devenu secrétaire perpétuel en 1873, il fut l'âme des travaux accomplis par l'illustre Compagnie. Non pas qu'il se distinguât par des qualités supérieures d'érudit, comme un chercheur original et profond, mais il remplissait ses fonctions avec une exactitude que l'âge même n'affaiblit point. Si l'on met à part son *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (développement d'un mémoire sur l'*Esclavage dans les colonies pour servir d'introduction à l'esclavage dans l'antiquité*, 1847) et peut-être aussi son *Richard II* (2 vol., 1864), la plupart de ses livres sont des ouvrages de haute vulgarisation. Deux sujets lui étaient également chers : l'histoire sainte et l'histoire de la Révolution française. Il écrivit une *Vie de Notre-Seigneur Jesus* (1865), et l'on peut considérer sa biographie de *Jeanne d'Arc* (2 vol., 1860), son *Saint Louis et son temps*, 1871; 2e éd., 1878, comme des œuvres hagiographiques, où H. Wallon se montre un fils fidèle du catholicisme, un pieux admirateur des plus saintes figures de l'histoire de France. Dans une seconde série d'ouvrages, il veut faire toucher du doigt les excès com-

mis par la Révolution française (*la Terreur*, 1873; *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris, avec le journal de ses actes*, 1880-1882), dans l'espoir que les Français, avertis, sauront y échapper à l'avenir; mais ses préoccupations politiques n'ont point opprimé son jugement. Catholique fervent, libéral modéré, il était trop honnête homme pour plier l'histoire à ses vues; il laissa les faits porter d'eux-mêmes leur enseignement. Il est mort en pleine activité intellectuelle, après une vie toute de travail, où la politique et les lettres, également fécondes et justement équilibrées, s'étaient harmonieusement confondues.

— M. Julien Girard de Rialle, qui vient de mourir ministre de France au Chili, était né à Paris le 27 septembre 1841. Après quelques essais de littérature dramatique (publiés sous le pseudonyme de Dimitri Stephanowitch), il concentra ses efforts sur les études d'anthropologie, de linguistique et de mythologie comparée. En 1867, il fonda la *Revue de linguistique et de philologie comparée;* plus tard, il fut secrétaire de la Société d'anthropologie (1875-1877), et, à cette même époque, il publia des ouvrages qu'on n'a pas encore oubliés : *De l'anthropologie* (1875); *Mémoire sur l'Asie centrale, son histoire, ses populations* (1875); *la Mythologie comparée;* t. I : *Théorie du fétichisme et du polythéisme; mythologie des nations civilisées de l'Amérique* (1878). Mais il touche à l'histoire par un lien plus étroit encore : chef de la division des archives au ministère des Affaires étrangères (1882), puis chargé de la direction de ces mêmes archives (1886), il fut un de ceux qui ont le plus contribué à rendre ce beau dépôt accessible aux travailleurs. Ce titre seul suffit pour assurer à sa mémoire la reconnaissance des écrivains, de plus en plus nombreux, français et étrangers, dont les recherches originales ont renouvelé l'histoire moderne et contemporaine.

— M. André Lefèvre, mort en novembre dernier, était né à Provins le 9 novembre 1834. Ancien élève de l'École des chartes et attaché pendant un temps aux archives de l'Empire, il publia, dans la *Bibliothèque de l'École,* des études sur *les Finances de la Champagne aux XIV*e *et XV*e *siècles* (t. XIX et XX) et sur *les Baillis de la Brie au XIII*e *siècle* (t. XXI); mais, de bonne heure, il abandonna les études médiévales; poète délicat, philosophe positiviste, épris de la littérature moraliste et satirique du XVIIIe siècle, il inclina de plus en plus vers les travaux de linguistique et d'anthropologie; il fut professeur à l'École d'anthropologie, publia des *Essais de critique générale :* 1° *Études de linguistique et de philologie;* 2° *Religions et mythologie comparées* (1877); *l'Homme à travers les âges; essais de critique historique* (1880); *les Races et les langues* (1892). Puis vinrent *la Grèce antique* et *les Gaulois* (1900), *Germains et Slaves*, enfin *l'Italie antique,* paru très peu de temps avant sa mort (avec la date de 1905). Dans ces quatre derniers ouvrages, il s'attache uniquement à étudier les origines et les croyances. Il y déploie une érudition étendue, beaucoup d'ingéniosité

et une chaleur d'enthousiasme qui donne la vie à des études généralement austères.

— M. Jules de Chantepie du Dezert, administrateur de la bibliothèque de l'Université de Paris (Sorbonne), est mort le 8 novembre dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Il a eu pour successeur M. Émile Châtelain, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

— M. Gabriel Syveton, mort le 8 décembre dernier, était l'auteur d'une étude sur le baron de Ripperda (1898), d'une édition du *Charles XII* de Voltaire, et d'un volume intéressant intitulé : *Au camp d'Altranstadt.*

— M. Georges Perrot a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Henri Wallon, décédé.

— Les thèses suivantes seront soutenues par les élèves sortants de l'École des chartes les 30, 31 janvier et 1er février 1905 : 1. Balencie. Le Procès de Bigorre et les *Debita regi Navarrae.* — 2. De Beaucorps. Administration d'André Jubert de Bouville, intendant de la généralité d'Orléans (1694-1710). — 3. Bouteron. Arnoul, évêque de Lisieux († 1183). — 4. Boutillier du Retail. Actes des évêques et archevêques de Tours antérieurs au XIIe siècle. — 5. Busquet. Le Collège de Fortet de l'Université de Paris. — 6. Célier. Catalogue des actes des évêques du Mans (572-1190). — 7. Champion. Vie de Guillaume de Flavy (1398-1449). — 8. Chassaing de Borredon. Le Collège des notaires et secrétaires du Roi depuis 1482. — 9. Delarue. Lutte de Louis VI contre la petite féodalité. — 10. Ernest Delmas. Le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. — 11. Louis Jacob. Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens (1038-1125). — 12. Letonnelier. L'Abbaye exempte de Cluny et le Saint-Siège. — 13. Lorber. André-Hercule de Fleury, évêque de Fréjus. — 14. Mallebay du Cluzeau d'Échérac. Charles-Louis-Auguste Foucquet, maréchal de Belle-Isle. — 15. Pressac. Formation territoriale du village édifié sur la butte Montmartre. — 16. Henri Prost. Les États du comté de Bourgogne jusqu'en 1477. — 17. Rohmer. L'Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes.

— Le *Journal officiel* du 17 novembre 1904 contient une intéressante circulaire sur les travaux institués par la « Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique et sociale de la Révolution française, » avec modèle d'un Inventaire sommaire des fonds conservés dans les dépôts d'archives communales, que les archivistes sont invités à remplir. La Chambre des députés a relevé de 20,000 à 50,000 francs le crédit attribué à l'œuvre de la Commission, qui dirige le travail avec méthode et ténacité. On peut attendre d'elle bonne et féconde besogne.

— M. A. Collignon a écrit dans son *Pétrone en France* (Fontemoing)

un très charmant et très érudit chapitre d'histoire littéraire. Il y étudie toutes les contributions apportées par la France à l'étude de Pétrone, les jugements portés sur son œuvre et l'influence exercée par elle depuis Sidoine Apollinaire jusqu'à Sienkiewicz et Laurent Tailhade, qui en a donné une traduction savoureuse, mais trop riche en inexactitudes et en vulgarités prétentieuses qui font contresens.

— Le tome XXIV du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* comprend le texte des enquêtes administratives du règne de saint Louis (1247-1248, 1254-1258, 1262, 1269) et la Chronique des rois de France par un Anonyme de Béthune, qui ne paraît guère à sa place à la suite de ces documents administratifs. La préface, qui ne compte pas moins de 385 pages, contient la chronologie des baillis et sénéchaux royaux, depuis les origines jusqu'à l'avènement de Philippe de Valois (p. 15-270), suivie du texte de 262 documents pour servir de *Preuves de la Préface*. Les tables sont nombreuses : *Table des noms de baillis, sénéchaux et autres agents de l'administration royale nommés dans la Préface; Table des morceaux contenus dans le tome XXIV;* tables des noms de lieux (*Index geographicus*) et de personnes (*Index personarum*); enfin *Table des noms de lieux et de personnes contenus dans la chronique de l'Anonyme de Béthune*. La Préface, les textes et leur annotation sont dus à M. Léopold Delisle.

— M. A. Dufourcq, en composant son grand ouvrage sur l'*Avenir du christianisme,* a été amené à étudier de près l'œuvre d'Irénée, dont l'importance est grande dans la formation du dogme et de la théologie catholiques. Il a donné chez Bloud un recueil d'extraits des œuvres d'Irénée dans la collection *la Pensée chrétienne,* et il vient d'enrichir la collection *les Saints* d'une excellente biographie de *Saint Irénée* (Lecoffre).

— On trouvera dans le volume de *Variétés littéraires,* que vient de publier M. Brunetière chez Calmann Lévy, quatre articles qui intéressent l'histoire : un article sur la *Littérature européenne,* où il indique le caractère propre de chacune des littératures nationales et leur influence réciproque, un des meilleurs morceaux qu'ait écrits l'auteur; un article remarquable sur l'*Ame américaine;* deux articles moins importants sur les *Lettres de Mme Roland* et sur la *Pathologie historique,* à propos du livre de Brachet.

— Le petit livre de M. Gustave Fagniez, *Corporations et syndicats* (V. Lecoffre), mérite d'être lu et médité. Il contient un exposé de l'histoire des corporations sous l'ancien régime et du développement des syndicats de patrons et d'ouvriers à l'époque contemporaine. qui a pour objet de montrer que ce qui a ruiné le système corporatif ancien c'est son alliance avec la royauté et que le principal danger dont le syndicalisme actuel est menacé c'est son alliance avec les politiciens. Il est vrai qu'il était presque impossible que la royauté ne cherchât pas à diriger et à dominer le travail corporatif à son profit, et il est

très difficile que la politique ne se mêle pas aujourd'hui à toutes les questions sociales. Mais, quoi qu'on pense des préférences ou des craintes de M. Fagniez, on lira avec grand profit le double tableau qu'il trace. Personne n'est mieux renseigné que lui sur ces questions, ni plus consciencieux dans sa manière de les exposer.

— En réimprimant en volume, sous le titre *Polémique et histoire* (Cornély), une série de soixante-treize articles parus dans la *Dépêche*, l'*Aurore*, le *Matin*, l'*Action*, la *Revue bleue*, M. Aulard s'excuse de paraître attribuer une valeur durable aux improvisations de la presse quotidienne. Il n'a pas à s'excuser. Quand on est soutenu par un fonds de connaissances aussi solides sur l'histoire des derniers siècles, par un aussi robuste bon sens que M. Aulard et quand tout ce qu'on écrit sort d'un fonds de réflexions accumulé pendant une vie de travail, même les articles de journaux provoqués par les incidents de la vie quotidienne se trouvent rattachés par un lien très fort et forment, sans préméditation, un ensemble bien coordonné. Dans la première partie, consacrée aux questions historiques et politiques, on trouvera une série d'articles sur la question d'Alsace-Lorraine; dans la seconde, consacrée aux questions religieuses, des considérations intéressantes sur la séparation des Églises et de l'État; dans la troisième, consacrée aux questions d'enseignement, des renseignements curieux sur les funestes tendances de l'enseignement congréganiste et une conception très personnelle de la liberté d'enseignement.

— La librairie Ambert a publié deux curieux volumes qui nous sont présentés comme tirés de vieux papiers abandonnés par les Jésuites de Paris dans leur déménagement. L'un d'eux, intitulé : *les Jésuites. Idéal et réalité*, serait la reproduction des conférences faites pendant une retraite par un Père jésuite à ses frères. Il trace un tableau sévère des vices qui se sont glissés dans l'ordre. L'autre, intitulé : *Chez les Pères*, se compose de lettres soi-disant adressées par des laïques des deux sexes à leurs directeurs jésuites. Ce ne sont pas des documents authentiques au sens propre du mot, mais ils sont vrais, car le Père C..., qui en est l'auteur, connaît à merveille le monde qu'il décrit. Tels quels, ces deux volumes méritent d'être lus. — A la même librairie, M. J. de Bonnefon a publié un volume intitulé : *les Cas de conscience moderne*, rempli de curieux renseignements sur la morale ecclésiastique.

— M. Victor Giraud s'occupe depuis plusieurs années du texte de *Chateaubriand*. Son volume, *Chateaubriand. Études littéraires* (Hachette), contient les premiers résultats de ces études, qui sont la préparation d'une édition critique des œuvres du grand écrivain. On y remarquera surtout un excellent morceau sur la composition des Mémoires d'outre-tombe, un autre sur les différents plans du Génie du christianisme, un appel pressant à la publication de la correspondance de Chateaubriand, avec des lettres inédites qui en montrent l'intérêt, de

curieux rapprochements entre l'Expiation de Victor Hugo et certaines pages de Chateaubriand.

— De même que M. Giraud a fait de Chateaubriand sa province, M. G. Michaut s'est attaché à Sainte-Beuve. Ses *Études sur Sainte-Beuve* (Fontemoing) comprennent quatre études : Sainte-Beuve et Michiels, amusant chapitre de l'histoire de la critique; Chateaubriand et Sainte-Beuve, où M. Michaut défend Sainte-Beuve contre l'abbé Bertrin; un chapitre très important sur le Tableau de la poésie française et une courte note sur Port-Royal cours et Port-Royal livre. — Un autre volume de M. Michaut sur *le Livre d'amour de Sainte-Beuve* nous paraît pousser un peu loin la manie du commentaire érudit. M. Michaut a appliqué à ce mauvais livre une minutie d'exégèse digne des papyrus d'Égypte et pour arriver à de très minces résultats. — M. Michaut vient d'être nommé maître de conférences à l'Université de Paris.

— Le volume sur *la Bretagne* de M. Gustave Geffroy, paru à la librairie Hachette avec d'admirables illustrations, est surtout un ouvrage descriptif; néanmoins, l'auteur a constamment et habilement rappelé les souvenirs historiques que la terre bretonne, terre du passé par excellence, évoque en foule.

— Le Manuel d'Aug. Molinier sur *les Sources de l'histoire de France* est terminé avec le 5e fascicule (A. Picard. In-8o, clxxxvij-196 p.). Il s'arrête à l'année 1494. Ce fascicule est précédé d'une Introduction générale où notre regretté collaborateur a exposé magistralement le développement de l'historiographie française du ve au xve siècle et résumé le puissant travail accompli par l'érudition française pendant les quatre derniers siècles. Un sixième fascicule, contenant la table, paraîtra en avril 1905.

— Nous ne pouvons que mentionner ici le *Répertoire alphabétique du fonds des domaines* aux archives de la Seine, par M. Lucien Lazard[1], et le *Répertoire des archives de la maison du roi* (série O[1]) aux Archives nationales (section administrative et judiciaire), par M. Henri de Curzon[2]. Le premier volume contient l'inventaire des documents concernant les biens nationaux, à Paris et dans le département de la Seine. Il rendra de grands services à l'étude des xviiie et xixe siècles parisiens; sa disposition par ordre alphabétique est des plus commodes. Le second comprend l'inventaire de la plus grande partie des papiers du ministère de la Maison du roi, jusqu'à la Révolution, avec ceux de l'ancienne Direction des Bâtiments (garde-meuble, maison militaire, domaine de la couronne, etc.); il est conçu sur le plan des autres inventaires sommaires des Archives nationales, et muni comme eux d'une courte table.

1. Paris, Picard, 1904, in-8o, xviii-252 p.
2. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1903, in-4o, x-218 p.

— Le P. Urbain Coppens, un jeune franciscain belge, a fait une critique très vive des prétentions des Pères Assomptionistes français de Jérusalem, qui prétendent que l'emplacement du palais de Caïphe et de la « grotte de saint Pierre » serait dans leur propriété, baptisée, à cause de cela, par eux-mêmes, du nom de « Jardin Saint-Pierre. » Sa brochure, intitulée : *le Palais de Caïphe et le nouveau jardin Saint-Pierre des Pères Assomptionistes au mont Sion*[1], est pleine de citations anciennes et modernes, pour défendre la tradition du moyen âge, contre l'innovation des religieux français. Au fond, l'ampleur de la discussion n'est peut-être pas en rapport avec l'importance du sujet, et, si le P. Coppens nous a bien convaincus du mal fondé des prétentions des Assomptionistes, il ne nous a pas montré si la tradition médiévale, à laquelle il veut nous ramener, a un fondement bien solide.

— Autre polémique : M. l'abbé Pannet fait une « troisième et dernière réponse » à M. l'abbé Misset, pour défendre le pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Épine, dont il a été question dans cette même *Revue*. Le sujet est vraiment épuisé, et les réponses de M. l'abbé Pannet n'offrent rien de saillant ; c'est de la mauvaise discussion scolastique. Espérons que ce sera la fin, comme l'auteur l'annonce en manière d'excuse préalable[2].

— M. E. Bonnet nous a adressé un extrait du *Bulletin archéologique* (1903), sur les *Variations de valeur de la monnaie melgorienne*[3]. C'est le complement indispensable d'une étude jadis publiée par M. Germain sur le même sujet ; l'auteur montre qu'il faut attacher plus d'importance que ne l'avait fait Germain à la valeur assignée à la monnaie melgorienne par les actes privés, et il arrive, ainsi, à nous donner de cette monnaie une évaluation sensiblement différente de celle que faisaient supposer les documents officiels, relatifs aux questions monétaires, émanés des comtes de Melgueil et des seigneurs de Montpellier. Les raisons qu'il allègue sont très plausibles, et ses conclusions paraissent acceptables.

— M. Émile Magne, auteur d'un petit livre sur le *Cyrano de l'histoire*, publie, à présent, une étude sur *Bertran de Born* (*Bertran de Born, étude psychologique : le guerrier, l'amant, le moine*. Paris, Lechevalier, 1904, in-16, 61 p.) écrite dans un style prétentieux et peu agréable, qui ne mérite pas la moindre attention. Signalons à l'auteur une étrange coquille dans son index bibliographique : il appelle M. Léopold Delisle, *Dehole*. Cela montre le peu de soin qu'il a mis à revoir ses épreuves, comme d'ailleurs à composer ce livre, réellement par trop superficiel. — Ph. L.

1. Paris, Picard, 1904, in-8°, 94 p.

2. *Il n'y a jamais eu de Victorins à l'Épine. Notre-Dame-de-l'Épine, état de la question des origines de son pèlerinage au 1er août 1904 ; troisième et dernière réponse à M. l'abbé Misset*, par M. l'abbé Pannet. Châlons-sur-Marne, impr. Martin, 1904, in-8°, IX-29 pages.

3. Paris, Impr. nat., 1904, in-8°.

— M. le Dr Joseph Mouclier, maire des Gours, vient de publier une monographie remarquable : *la Font-Brisson, Romazières et leurs environs*. C'est par des notices aussi fouillées et puisées directement aux sources, avec une connaissance approfondie des localités, qu'on peut arriver à éclaircir l'histoire provinciale.

— *L'Ancien collège de Dax, notes et documents,* par M. l'abbé A. Degert (Dax, Labèque, 1904, 52 p.). — Fondé vers 1560, fermé, faute d'élèves, pendant les guerres de religion, restauré en 1612, confié en 1631 aux Barnabites, ce collège fut prospère pendant la seconde moitié du XVIIe siècle ; au XVIIIe, il s'accrut d'un pensionnat qui comptait, en 1789, trente élèves payants (24 livres par mois). Ruiné par la suppression des dîmes après la journée du 4 août, il ferma ses portes en 1791. Les documents publiés par M. l'abbé Degert permettent de reconstituer l'histoire d'un collège qui, pour n'avoir produit aucun sujet remarquable, n'en a pas moins rempli utilement son rôle.

— M. Georges Musset publie dans le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure* (t. XVII, 1904) un mémoire plein de faits et de documents, qu'il avait présenté l'an dernier au Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux, sur *la Coutume de Royan au moyen âge ;* il s'agit des droits perçus à l'entrée ou à la sortie de la Gironde sur un grand nombre de marchandises : fers, toiles, vins, etc.

— Sous le titre : *l'Expédition du Prince-Noir en 1355, d'après le journal d'un de ses compagnons* (17 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* 10e série, t. V), M. L. de Santi n'a guère fait autre chose que de donner la traduction et reproduire le texte du passage où Le Baker de Swinbroke raconte cette expédition. A peine peut-on y noter quelques identifications de noms de lieux qui ont échappé à M. Thompson.

— Le second fascicule du *Recueil de fac-similés d'écritures,* qui sert de complément au Manuel de paléographie de M. Maurice Prou, vient de paraître (A. Picard. Prix : 20 fr.); il contient 63 documents distribués en 50 planches; chacun est accompagné d'une analyse et d'une transcription intégrale. Le recueil s'étend du ve au XVIIIe siècle.

— La *Bibliographie des Sociétés savantes,* qui paraît depuis vingt-cinq ans sous la direction de M. R. de Lasteyrie et qui est sur le point de se terminer, s'arrête, comme on sait, avec l'année 1885. M. de Lasteyrie se propose de poursuivre cette œuvre considérable et de la tenir à jour, à partir de 1901. Un premier fascicule, comprenant les années 1901-1902, vient de paraître : *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, Impr. nat. En vente chez E. Leroux). Cette fois, il s'est associé un collaborateur aussi actif que distingué, M. Alexandre Vidier. Le fascicule contient 287 pages, dont 120 sont occupées par une double table des noms d'auteurs et de matières. Cette table est l'œuvre de

M. Vidier seul. Il faut espérer que la nouvelle entreprise rencontrera auprès du public le succès qu'elle mérite à tous égards. Reste à combler la lacune qui s'étend de 1886 à 1900. Ce sera l'affaire d'un volumineux supplément qui est actuellement sous presse.

— Sous les auspices des universités de Lille, Lyon et Nancy paraît, depuis le 1er janvier 1905 (Alcan), une *Revue germanique* dont le programme consiste à centraliser et à coordonner les travaux et les efforts des germanistes et des anglicistes français; son domaine s'étend à tout le domaine germanique : Allemagne, Angleterre, États-Unis, Scandinavie, Pays-Bas. Cette revue paraîtra cinq fois l'an. Prix de l'abonnement annuel : pour Paris, 14 fr.; pour les départements et l'étranger, 16 fr.

Belgique. — M. F. de Potter, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, est décédé à Gand, le 15 août 1904, à l'âge de soixante-dix ans. Peu de Belges ont produit autant de travaux historiques : le défunt avait publié plus de cent volumes. Malheureusement, ces travaux ont été composés trop vite et la plupart pèchent gravement contre les règles de la méthode. Ses plus importants sont : *Histoire des communes de la Flandre orientale (Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen)*, en collaboration avec J. Broeckaert (Gand, 1861-1904, 61 vol. in-8°); *Histoire de Jacqueline de Bavière (Geschiedenis van Jacoba van Beyeren*, Bruxelles, 1880, in-8°); *Histoire des classes rurales en Belgique (Geschiedenis van den belgischen boerenstand*, Ibid., 1880, in-8°); *Histoire de l'échevinage en Belgique (Geschiedenis van het schependom in de Belgische gewesten*, Ibid., 1881, in-8°); *Gand depuis les origines jusqu'aujourd'hui (Gent, van den vroegsten tijd tot heden*, Ibid., 1882-1896, 14 vol. in-8°).

— Par arrêté royal du 13 septembre 1904, M. A. Gaillard a été nommé archiviste général du royaume à titre personnel. M. A. Goovaerts, archiviste général, est mis en disponibilité.

— Par arrêté royal du 16 septembre 1904, M. H. Hymans a été nommé conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles, en remplacement de M. Fétis, admis à la retraite.

— L'Académie royale de Belgique a décerné une médaille d'or de la valeur de 600 francs à M. Ad. Hocquet, archiviste-bibliothécaire de la ville de Tournai, pour son mémoire intitulé : *Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle au point de vue social et politique.*

— En 1874 fut fondée à Bruxelles une Société pour le progrès des études historiques et philologiques, dont un des secrétaires adjoints était Paul Fredericq; réorganisée en 1898, elle élut pour secrétaire général M. Fredericq, qui avait tracé le plan de l'organisation nouvelle et qui, pendant quatre années, fut chargé d'en assurer l'application. Quand il se retira, en 1902, ses collègues décidèrent de rendre publiquement hommage aux services qu'il avait rendus à la Société et à la

science. Cet hommage a pris la forme d'un volume (*Mélanges Paul Fredericq*. Bruxelles, Lamertin, 1904, 375 p.), dont nous indiquerons les articles présentant un caractère historique : Joseph Bidez. Bérose et la grande année (la grande année cosmique, longue période formée d'un grand nombre de siècles ; du rôle que cette année joua dans l'apologétique des astrologues). — Franz Cumont. Pourquoi le latin fut la seule langue liturgique de l'Occident (parce que la Rome impériale eut pour principe de romaniser les peuples occidentaux ; les cultes locaux dans l'Occident païen ne connurent de bonne heure qu'une langue, le latin ; le christianisme continua d'appliquer ce principe de la langue unique). — Eug. Monseur. L'origine danubienne des Francs (elle s'explique par les ressemblances phonétiques et graphiques entre les mots *Batavia* et *Pannonia*). — J. Feller. L'idolâtrie de la *Chanson de Roland* (ce n'est pas dans un esprit d'édification qu'il faut lire la *Chanson de Roland* ; l'œuvre a ses défauts, il faut les voir, les comprendre et ne pas craindre de les dire bien haut. Le patriotisme, à la manière de Léon Gautier, ne peut que fausser le jugement). — L. Leclère. A propos du couronnement de l'an 800 (ce n'est pas la restauration de l'Empire, c'est le couronnement seul qui fut une improvisation. Charles a donc pu, sans nulle feinte, exprimer son déplaisir au sujet de l'acte accompli par Léon III, tout en sachant qu'il était en passe de devenir empereur ; quant au pape, s'il donna un si grand éclat à la cérémonie et s'il n'en prévint pas Charlemagne, c'était pour manifester aux yeux la suprématie de l'Église sur la société laïque ; n'est-ce pas le Pape qui créait l'Empereur ?). — Ch. Mœller. Les Flamands du Ternois au royaume latin de Jérusalem. — E. Dupréel. Les « ministeriales » de Cambrai (de 1135 à la fin du xiiie siècle). — L. Vanderkindere. Un village du Hainaut au xiie siècle ; la loi de Prisches (cette loi se rapproche de celle de Laon ; on peut la comparer aussi à celle de Beaumont, mais elle forme cependant un type bien à part. Carte des localités régies par la loi de Prisches). — Michel Huisman. Guiot de Namur ; notes biographiques (Guiot ou Guion est le second fils de Gui de Dampierre et d'Isabelle de Luxembourg). — V. Fris. Documents gantois concernant la levée du siège de Calais en 1436. — H. Pirenne. Le rôle constitutionnel des états généraux des Pays-Bas en 1477 et en 1488. — V. Van der Haeghen. La charte donnée aux Gantois par Marie de Bourgogne en 1477. — G. Des Marez. Les Bogards dans l'industrie drapière à Bruxelles (la communauté bogarde est à l'origine une association de tisserands unis dans le but de mener une vie commune de travail et de piété ; elle fut fondée dans le dernier tiers du xiiie siècle ; son histoire jusqu'au xvie siècle). — G. Kurth. Comment Philippe II travaillait. — J. Cuvelier. Une archiviste au xvie siècle (Élisabeth van Elderen, religieuse au couvent de Sainte-Élisabeth, au Mont-Sion, à Bruxelles, puis trésorière-archiviste depuis 1552 ; elle fit l'inventaire des documents de son monastère, qui forme aujourd'hui cinq volumes.

Quant au chartrier, il paraît avoir disparu complètement). — H. Van der Linden. La population de la ville de Louvain au xvie siècle. — H. Lonchay. Les serments de fidélité prêtés par les Belges à Philippe III en 1616. — A. Cauchie. Lettres de Bentivoglio (1615) et de Stravius (1642), à la fin de leur mission aux Pays-Bas catholiques. Note sur le protocole à l'arrivée et au départ des nonces de Flandre. — E. Hubert. Une enquête sur les affaires religieuses dans les Pays-Bas espagnols au xviie siècle (d'après un rapport adressé au roi d'Espagne en 1663; des mesures à prendre contre les protestants). — A. Hansay. Contribution à l'histoire de la politique mercantile au xviie siècle en France et dans le pays de Liège. — E. Discailles. Metternich et les universités allemandes, de 1817 à 1819. — P. Hoffmann. Catalogue des ouvrages pédagogiques publiés par des auteurs néerlandais du xvie s.

— M. J. Cuvelier, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, a rédigé un très intéressant *Inventaire des inventaires de la deuxième section* (Bruxelles, Weissembruch, 1904, in-8°, 342 p.). L'auteur a dépouillé plus de 600 inventaires déposés à Bruxelles, à Paris, à Lille, à Londres et à Luxembourg.

— Le P. J. Van den Gheyn a fait paraître le tome IV du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale* (Bruxelles, Lamertin, 1904, in-8°, 407 p.); il est consacré à la philosophie et à la jurisprudence.

— L'Institut historique, créé à Rome par le gouvernement belge en 1902, inaugure la série de ses publications. Celles-ci comprennent actuellement deux sections : I. *Analecta vaticana belgica*, recueil de textes et d'analyses de documents. Un premier volume, actuellement sous presse, comprendra les *Suppliques de Clément VI (1342-1352)*, éditées par le directeur de l'Institut historique belge, dom Ursmer Berlière; un autre, les *Lettres de Jean XXII (1316-1334)*, par Arnold Fayen. — Dans la deuxième série, consacrée aux inventaires des divers fonds d'archives, vient de paraître l'*Inventaire analytique des « Libri obligationum et solutionum » des archives Vaticanes au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai*, par dom Ursmer Berlière, O. S. B. (gr. in-8°, xxvii-317 p. Prix : 6 fr.). Ce volume contient l'analyse de 1.955 textes recueillis au Vatican dans la série des *Obligationes* et *solutiones* de la Chambre apostolique et 30 documents publiés *in extenso* en annexes, avec une copieuse table qui aide aux recherches. — Prochainement : *Inventaire des « Diversa Cameralia » des archives Vaticanes*, par le même érudit.

— La *Revue bénédictine* de l'abbaye de Maredsous développera notablement son programme à partir du 1er janvier 1905. Elle contiendra des travaux relatifs à l'Ecriture sainte, la critique historique, l'exégèse, l'histoire des dogmes, du droit canon, de l'Eglise et spécialement de l'ordre bénédictin, etc.

— M. L. Van der Kindere a édité pour la Commission royale d'his-

toire la *Chronique de Gislebert de Mons* (Bruxelles, Kiessling, in-8°, 430 p.). Il redresse une foule d'erreurs du texte et propose des leçons nouvelles très ingénieuses pour divers passages qui étaient demeurés jusqu'ici inintelligibles. D'autre part, il y a joint un excellent commentaire, vingt-cinq tableaux généalogiques et chronologiques, trois tables alphabétiques, une carte géographique et une magistrale préface. Ce volume inaugure brillamment le *Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique,* dont la Commission royale d'histoire a décidé la formation.

Allemagne. — Le 3 janvier 1904 est mort le Dr Otto Karlowa, professeur de droit romain à Heidelberg depuis 1872. Son grand ouvrage : *Rœmische Rechtsgeschichte* (t. I, 1885 ; t. II, 1901), est malheureusement resté inachevé. Mentionnons encore de lui un livre : *Maria Stuarts angebliche Briefe an den Grafen Bothwell* (1888). — Le professeur Wilhelm Naudé vient de mourir à l'âge de trente-sept ans ; il s'est fait connaître par de nombreux travaux sur le commerce des céréales au moyen âge et à l'époque moderne. — M. Hermann-Eduard von Holst, professeur ordinaire d'histoire à l'Université de Fribourg, est mort à l'âge de soixante-trois ans. Né en 1841 à Fellin en Livonie, il fit ses études à Dorpat et à Heidelberg ; il fut nommé professeur à Strasbourg en 1872, puis à Heidelberg en 1874 ; en 1892, il se rendit à l'appel de la récente Université de Chicago et resta pendant huit ans aux États-Unis ; c'est là qu'il composa ses principaux ouvrages : *Verfassung und Demokratie der Vereinigten Staaten von Amerika* et *Das Staatsrecht der Vereinigten Staaten von Amerika ;* on lui doit aussi : *The french Revolution tested by Mirabeau's career* (Chicago, 1894). — Le 27 septembre est mort le Dr Ernst-Hugo Berger, professeur extraordinaire d'histoire de la géographie à Leipzig, auteur d'une *Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen.* — Le 10 octobre est mort le savant orientaliste Edmund Hardy, professeur à Bonn ; il occupait un rang éminent dans l'étude du pali ; on lui doit une *Geschichte der vedisch-brahmanischen Periode der Religion des alten Indiens* (1893) et la monographie sur le roi Asoka qui forme un des volumes de la *Weltgeschichte in Charakterbildern* (1902).

— Le Dr Karl-Theodor chevalier von Heigel, professeur ordinaire d'histoire, a été nommé président de l'Académie des sciences à Munich. — Le Dr F. Keutgen, professeur extraordinaire d'histoire à l'Université d'Iéna, a été chargé d'un cours à l'Université Johns Hopkins, à Baltimore, pendant l'hiver 1904-1905.

— L'Académie des sciences de Berlin a élu membres correspondants (classe de philologie et d'histoire) le Dr Luschin von Ebengrenth, professeur ordinaire d'histoire politique et juridique d'Allemagne et d'Autriche à Graz, et le professeur ordinaire d'histoire M. Theod. de Heigel à Munich. — M. G. von Below, professeur à Tubingue, a été nommé membre de l'Académie des sciences de Bavière.

— Le Dr Gustav Koerte, professeur ordinaire d'archéologie classique à Rostock, a été nommé premier secrétaire de l'Institut archéologique d'Allemagne à Rome.

— *Das Recht der Muhlen bis zum Ende der Karolingerzeit*, par M. Carl Koehne (Breslau, Marcus, 1904, in-8°, 48 p. *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte* von Gierke, Heft 71), se rattache à une question trop spéciale pour mériter un examen détaillé, quoiqu'elle soit très consciencieusement faite. Bornons-nous à dire que M. Kœhne penche visiblement pour la théorie soutenue, il y a plusieurs années, dans cette même *Revue* (t. LXXXI et LXXXII), par M. Thévenin contre M. P. Viollet, et d'après laquelle la propriété des moulins n'aurait pas eu à l'origine un caractère collectif.

— Signalons aussi une brochure de M. Ludwig Eisenhofer, intitulée *Das bischöfliche Rationale, seine Entstehung und Entwicklung* (*Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München*, II. Reihe, n. r. 4), qui ne peut intéresser que les archéologues. On y trouvera une étude très complète de cette partie du vêtement ecclésiastique, appelée « rational, » sur son usage liturgique, son origine et ses transformations, selon l'époque et la région où on le rencontre en usage, enfin sur ses rapports avec le « pallium. » L'auteur a fort bien tiré parti des recherches de Barbier de Montault, Wilpert et du P. Cahier, et les a en outre grandement complétées et précisées. Ph. L.

Autriche-Hongrie. — Le ministre des Cultes d'Autriche a nommé le baron Auguste von Jaksch, archiviste à Klagenfurth, conservateur de la Commission de la recherche et de la conservation des monuments historiques. — Le Dr Strzygowski, professeur d'histoire de l'art à Graz, a été nommé membre ordinaire de l'Institut archéologique d'Allemagne à Berlin, Rome et Athènes.

— Le directeur des archives de Styrie, le professeur von Zahn, a pris sa retraite, après avoir exercé ses fonctions pendant quarante-trois ans.

— Un nouveau volume du *Nomenclator literarius theologiae catholicae* de Hurter est en vente chez Wagner, à Innsbruck (1903); c'est le 5e paru, mais en réalité le Ier de l'ouvrage, car il contient les écrivains chrétiens depuis l'origine jusqu'à saint Anselme (mort en 1109).

Grande-Bretagne. — En quelle année commence exactement l'ère chrétienne? L'année 1900 doit-elle être attribuée au XIXe siècle ou au XXe? Comment concilier le système chronologique des astronomes qui marquent du chiffre zéro l'année commençant à la naissance du Christ, et le système historique qui lui attribue le chiffre 1? Ces questions ont été discutées avec science par M. William Leighton Jordan dans un petit livre (*Astronomical and historical Chronology in the battle of centuries*. Longmans, 1904, 70 p. in-12), qu'il convient de signaler à l'attention des historiens.

— Voici un volume dont il suffira de donner le titre pour indiquer

quels éminents services il est appelé à rendre à tous ceux qui s'occupent de la littérature latine au moyen âge et que les attributions d'ouvrages anonymes arrêtent si souvent : *Initia operum latinorum quae saeculis XIII, XIV, XV attribuuntur, secundum ordinem alphabeti disposita,* par A. G. Little, lecteur en paléographie à l'Université de Manchester. Ce volume forme le n° 2 de la série historique des Publications de cette université si active, si rompue déjà aux méthodes de l'érudition moderne (Manchester, at the University Press, 1904, XIII-275 p.). Le verso de chaque page est laissé en blanc, afin que chaque érudit puisse marquer lui-même sur son exemplaire les « incipits » que ses recherches lui auront fait découvrir. M. Little nous en donne actuellement plus de 6,000. Il y en a bien d'autres. B. Hauréau en avait dressé pour son usage personnel un catalogue où ce chiffre est au moins triplé et qui a été déposé à la bibliothèque de l'Institut; on peut aussi en consulter une copie au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

— M. Sidney Lee a réuni en un volume six biographies de grands écrivains anglais du XVIe siècle (*Great Englishmen of the sixteenth century.* Londres, A. Constable, 1904, XXIII-333 p. Prix : 7 sh. 6 d.); ce sont : Thomas More, Philippe Sidney, Edmond Spenser, Shakespeare, Walter Raleigh et Fr. Bacon. Sauf Bacon, M. Lee avait déjà retracé ou collaboré à retracer la biographie de ces Anglais illustres dans le *Dictionary of national biography.* Les articles du Dictionnaire reparaissent ici, plus développés, avec une bibliographie spéciale à chaque personnage, une introduction (qui est, avec l'étude sur Bacon, le morceau le plus neuf du volume) sur « l'esprit du XVIe siècle, » une table chronologique des événements essentiels à l'intelligence de l'histoire de l'Angleterre et de la civilisation européenne, depuis l'introduction de l'imprimerie en Angleterre jusqu'à la mort de F. Bacon; enfin un copieux index. De bons portraits, bien reproduits, contribuent encore à donner de la vie à ce très agréable volume.

— A sa splendide collection de biographies illustrées, la librairie Goupil (Manzi, Joyant et Cie) vient d'ajouter un fort beau volume consacré au fils de Marie Stuart : Jacques VI d'Écosse et Ier d'Angleterre (*James I and VI,* 1904, gr. in-4°, III-306 p.). Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler ce volume, en ajoutant seulement qu'il a pour auteur M. T. F. Henderson, un des historiens anglais qui connaissent le mieux Marie Stuart, et que les illustrations, choisies avec goût, ont été admirablement reproduites. La forme et le fond sont en parfaite harmonie.

— Robert Emmet fut un de ces Irlandais patriotes de la fin du XVIIIe siècle qui, souhaitant ardemment l'indépendance politique de leur patrie, voulaient un gouvernement autonome et le « désétablissement » de l'Église d'Irlande. Né le 4 mars 1778, il avait vingt ans au moment de l'invasion française, et l'échec de cette tentative ne le

détourna pas d'en préparer une autre : en 1803, il se mit à la tête d'un complot ayant pour but de prendre par surprise la ville et le château de Dublin et de fomenter ensuite un soulèvement général de la population irlandaise. Trahi par des faux frères, il échoua piteusement dans le coup de main du 23 juillet; arrêté le 23 août, il fut exécuté le 30 septembre. Il avait vingt-cinq ans et il mourut avec la plus grande sérénité. Ce lugubre épisode serait assez banal, en somme, s'il ne s'y mêlait un rapide roman d'amour; c'est ce dernier surtout qui a tenté Me Louise Imogène Guiney et qu'elle a conté en peu de pages qui paraîtront peut-être longues tout de même, malgré quelques documents inédits, tirés des papiers de Lord Hardwicke, alors lieutenant général d'Irlande (*Robert Emmet*. Londres, D. Nutt, 1904, 103 p., avec un portrait).

États-Unis. — M. Frank Maloy Anderson, professeur à l'Université de Minnesota, vient de publier un recueil qui donne la plus heureuse idée de l'excellente direction donnée aux études d'histoire moderne aux États-Unis. Il est intitulé : *The constitutions and other select documents illustrative of the History of France, 1789-1901* (Minneapolis, Wilson). On y trouvera, accompagnées de très sobres commentaires et des indications bibliographiques essentielles, les constitutions de 1791, 1793, 1795, 1799, 1804, 1814, 1815, 1830, 1848, 1852, 1873, 1875, et, en outre, tous les documents législatifs ayant un caractère constitutionnel et organique, depuis la déclaration des États généraux se constituant en Assemblée nationale jusqu'à la loi des Associations de 1901. Le choix des documents, aussi bien que la manière dont ils sont publiés, témoigne d'une connaissance admirablement précise de l'histoire française contemporaine. M. Anderson a tort toutefois d'accepter sans restriction les conclusions de Jellinek sur l'origine de la Déclaration des Droits de l'homme.

Italie. — Beaucoup d'Albanais vinrent s'établir en Sicile à la fin du xve siècle, après la conquête de leur pays par les Turcs. Recherchés pour leurs aptitudes agricoles, sympathiques à cause des souffrances qu'ils avaient endurées pour la foi chrétienne, ils obtinrent des seigneurs siciliens l'autorisation de fonder plusieurs colonies dans l'île. Ils le firent à des conditions précises qui furent rédigées en statuts ou coutumes. Plusieurs d'entre elles étaient connues depuis longtemps, quelques-unes même publiées d'une manière plus ou moins correcte. M. Giuseppe La Mantia a entrepris d'en donner une nouvelle édition d'après les textes les plus exacts, et, à celles que l'on avait déjà, il en a ajouté plusieurs inédites (*I capitoli delle colonie greco-albanesi di Sicilia dei secoli XV e XVI*, raccolti e pubblicati da Giuseppe La Mantia. Palerme, Giannitrapani, 1904, in-8°, XLII-85 p.). Il a fait précéder cette publication d'une introduction sur les études qui ont précédé la sienne, sur l'origine et la nature de ces statuts, sur les lois qui ont présidé à la création de ces colonies. Il termine en montrant ce

qu'elles sont devenues depuis le xve siècle jusqu'à nos jours, où plusieurs d'entre elles persistent encore, gardant, au milieu de la population sicilienne, leur physionomie particulière et leur rite grec. — J. G.

— Parmi les *Actes* du congrès international d'histoire, tenu à Rome en 1903, il convient de noter la communication de M. Baudi di Vesme sur *Rolando, marchese della Marca Brettone, et le origini della leggenda di Aleramo* (*Atti del Congresso internazionale di Scienze storiche,* estratto dal vol. IV. Roma, tipogr. della R. Academia dei Lincei, 1904, in-8°, 36 p.). C'est un aperçu des conclusions d'un ouvrage, dont l'auteur nous annonce la prochaine publication, sur *I principi anglo-sassoni nell' Impero Carolingio,* où il s'efforcera de prouver, dit-il, la valeur historique de la *Chanson de Roland,* jusque dans ses détails. Sans nier les nombreuses recherches que suppose la communication de M. B. di Vesme, nous trouvons sa tentative un peu hardie, et nous craignons que le travail considérable auquel il s'est livré n'aboutisse, faute d'une assez sévère critique, à quelque hypothèse inconsistante. Nous nous réjouirons fort si le livre, une fois paru, prouve que nous nous sommes trompés en nos pronostics.

— M. Enrico Loncao nous a donné la première partie d'un ouvrage sur la condition sociale de la Sicile depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la domination normande : *Stato, chiesa e famiglia in Sicilia, dalla caduta dell' Impero romano al Regno normanno.* Parte I. *Le invasioni vandaliche e il regno dei Goti,* studio di economia e diretto, con prefazione di Prof. Enrico Besta (Palermo, Reber, 1905, in-8°, 125 p.). L'auteur est avantageusement connu par des études sur les classes rurales en Sicile durant la période féodale et sur la bourgeoisie sicilienne. Ce nouveau travail est très documenté, et, malgré cela, d'une lecture agréable. Il débute par un tableau de la Sicile à la chute de l'empire romain, tracé surtout d'après la *Notitia dignitatum,* auquel nous reprocherions de ne pas s'appliquer assez spécialement à la Sicile. C'est bien là, en effet, l'écueil auquel viennent se heurter la plupart des essais de monographies provinciales de ce genre pour des époques où les textes locaux sont trop peu nombreux. Rien n'est bien nouveau dans les pages qu'il consacre à la domination gothique en Sicile, si ce n'est le chapitre sur la propriété foncière et les classes sociales à cette époque, et certaines remarques ingénieuses, — par exemple sur les noms de lieux, — parsemées çà et là dans le cours du livre. L'auteur remonte en général aux sources, qu'il cite avec à-propos, en renvoyant aux meilleures éditions des textes historiques. Pour porter un jugement définitif sur l'ouvrage, il faut attendre la publication des autres parties. Espérons qu'elles paraîtront l'année prochaine; le premier volume, que nous venons d'annoncer, porte déjà par anticipation la date de 1905. Ph. L.

Espagne. — On a publié beaucoup d'anciens récits concernant le temps de la domination espagnole en Amérique; mais il y a encore bien des manuscrits inédits, parfois des plus importants, à connaître. Pour

combler cette lacune, l'éditeur M. Victoriano Suarez (Madrid) a entrepris une nouvelle *Colección de libros y documentos referentes á la Historia de América*. Trois volumes ont déjà paru. Les deuxième et troisième contiennent une partie de l'histoire inédite des guerres civiles du Pérou (*Historia de las guerras civiles del Perú, 1544-1548, y de otros sucesos de Indias*), écrite au XVIe siècle par Pedro Gutierrez de Santa Clara. Ce livre, dont on ne saurait trop vanter l'utilité historique, était seulement connu par quatre de ses chapitres publiés par M. José Toribio Medina au t. XXVII de sa *Colección de historiadores de Chile* et par quelques sommaires indications de certains bibliographes. L'édition de Suarez, dirigée par l'érudit M. Serrano Sanz, est excellente et permettra aux historiens de compléter ce qu'ils savaient déjà sur la révolte de Gonzalo Pizarro, de rectifier beaucoup d'erreurs très communes au sujet des événements du Pérou et d'apprendre, aussitôt qu'elle sera finie, bien des faits nouveaux concernant la civilisation péruvienne avant Colomb, la conquête du Mexique, l'expédition de Garay à la Floride, celle de Rojar au fleuve de la Plata et autres affaires de la colonisation espagnole.

L'autre volume (le tome I) comprend la *Relación de las misiones de la Compañia de Jesús en el país de los Maynas*, écrite par le P. Francisco de Figueroa (XVIIe siècle). M. Jiménez de la Espada, qui en avait publié quelques chapitres dans ses *Noticias auténticas del famoso rio Marañón*, disait du livre du P. Figueroa qu'il était « le document jésuite le plus sincère » et le plus « exact » qu'on possède sur les missions au pays des Maynas. Sa lecture sera toujours indispensable pour bien connaître l'histoire de la découverte et de la christianisation des régions parcourues par l'Amazone.

— L'hommage au professeur M. Codera, dont la *Revue* a annoncé la publication, vient de paraître (*Homenaje a D. Francisco Codera, en su jubilación del professorado. Estudios de erudición oriental*. Saragosse, 1904). Il comprend trente-huit travaux signés par des orientalistes français, anglais, italiens, allemands, etc., et espagnols, avec un de M. Ahmed Zequi, secrétaire du conseil des ministres de l'Égypte, sur « les Relations entre l'Egypte et l'Espagne pendant l'occupation musulmane. » A.

— M. Ibarra, professeur d'histoire à Saragosse et directeur de la *Revista de Aragón*, commence la publication d'une *Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón*. C'est une excellente pensée, et nous lui souhaitons tout le succès qu'elle mérite. Le premier volume a paru à Saragosse en 1904 et est l'œuvre de M. Ibarra lui-même. Il est intitulé : *Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I, desde MXXXIV hasta MLXIII años*, et renferme cent cinquante documents où le philologue trouvera autant d'intérêt que l'historien. M. Ibarra a expliqué dans un prologue les provenances de ses textes et il a mis à la fin de son volume des tables diverses qui en rendent

la pratique commode et où, notamment, il s'est donné la peine d'identifier les noms de lieu. Il y a là une initiative et un effort tout à fait dignes d'être signalés et encouragés. H. L.

Suisse. — Durant l'année écoulée, la Société générale d'histoire a fait paraître trois volumes dans la collection des *Quellen zur Schweizergeschichte* (Bâle, Basler Buch- und Antiquariatshandlung). L'un d'eux est le complément, longtemps attendu, de l'édition nouvelle du terrier des Habsbourg (*Das habsburgische Urbar,* t. II, 2e partie, soit t. XV, 2, des *Quellen,* 681 p. in-8°, 2 cartes et 3 pl. de fac-similés; le tome Ier a paru en 1894, le tome II, 1, en 1899). Ce minutieux inventaire des revenus que les Habsbourg possédaient dans la Haute-Allemagne témoigne des qualités d'administrateur du roi Albert, qui le fit dresser de 1303 à 1307, et non de son avidité et de l'oppression qu'il aurait exercée sur ses sujets, ainsi qu'on l'a souvent affirmé à la suite de l'historien Tschudi. Malgré quelques lacunes (les droits des Habsbourg dans les Waldstaetten n'y figurent pas), le terrier et les autres documents de même nature que la Société générale a réunis dans le tome second sont une des sources principales de l'histoire économique et politique de la Suisse pendant le XIIIe et le XIVe siècle. Le volume récemment paru contient, à côté de tables très complètes, de cartes et de commentaires sur les monnaies, les poids et les mesures, une introduction de M. le professeur P. Schweizer qui, avec l'aide de M. W. Glaettli, a mené à bien l'œuvre interrompue par la mort du premier éditeur, le regretté R. Maag. La description des nombreux manuscrits qui ont servi de base à l'établissement des textes montre quels progrès la nouvelle édition réalise sur celle de 1850. Dans un chapitre capital pour l'histoire du droit et des institutions, M. Schweizer étudie successivement les éléments variés dont se composait le domaine des Habsbourg : propriétés rurales et villes de création récente, autorité comtale sur les communautés d'hommes libres, nombreuses en Suisse et dans l'Allemagne méridionale, droits d'avouerie sur les possessions ecclésiastiques, fiefs d'églises et fiefs d'empire. Les Habsbourg ne négligeaient aucune des ressources que leur fournissait le droit public d'alors, pour accroître leur pouvoir et transformer un domaine primitivement très morcelé en une puissance territoriale de plus en plus compacte.

A la veille de la Réforme, un procès retentissant mit en cause quatre moines du couvent des Dominicains de Berne. L'affaire se rattachait au débat concernant l'immaculée conception de la Vierge, débat dans lequel les Dominicains avaient pris parti contre cette thèse, tandis que les Franciscains la soutenaient. Les quatre moines, accusés d'avoir eu recours à de prétendus miracles et à de fausses apparitions pour faire d'un novice de leur couvent un témoin à l'appui de l'opinion qu'ils défendaient, furent condamnés et, le 31 mai 1509, ils montèrent sur le bûcher. L'accusé de la première heure, le novice Jetzer, réussit à se faire passer aux yeux des juges pour la victime

innocente des criminelles pratiques des moines. Le scandale que cette affaire causa n'est pas resté sans influence sur le mouvement réformé à Berne; dès cette époque aussi et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le procès de Jetzer a été utilisé par la polémique protestante non seulement en Suisse et à Genève, mais en Allemagne, en Hollande et en Angleterre. De nos jours, un historien catholique a entrepris de reviser la sentence de 1509, en soutenant que Jetzer était le véritable coupable et que la torture avait seule arraché aux moines les aveux qui ont entraîné leur condamnation (voir N. Paulus, *Ein Justizmord an vier Dominikanern begangen...*, dans les *Frankfurter zeitgemässe Broschüren*, nouv. série, t. XVIII, livr. 3, 1897). En publiant intégralement les actes du procès, dont une copie de l'époque est conservée aux Archives d'État bernoises, et en les faisant suivre d'un opuscule contemporain devenu fort rare et de quelques lettres et comptes, la Société générale permettra à la critique de prononcer un jugement définitif; elle fournit en même temps aux historiens un document fort curieux pour l'histoire de la procédure inquisitoriale et pour la connaissance de l'état d'esprit du clergé et des magistrats bernois au moment où va naître la Réforme (*Die Akten des Jetzerprozesses nebst dem Defensorium*, LX-679 p. in-8°, soit t. XXII des *Quellen*). L'éditeur, M. R. Steck, s'est acquitté de sa tâche avec soin. Ajoutons qu'au cours de son travail, il s'est rallié, avec quelques réserves, à l'opinion de M. Paulus. (Voir de lui : *Der Berner Jetzerprozess in neuer Beleuchtung...*, Berne, Schmid et Francke, 1902, in-8°; comp. aussi : C. Stoos, *Eine Episode des Jetzerprozesses*, dans *Schweiz. Zeitschrift für Strafrecht*, 1902, 3e livr.)

Dans un troisième volume, enfin, M. T. Schiess a commencé la publication de la correspondance du réformateur zuricois Henri Bullinger avec ses coreligionnaires des Grisons (*Bullingers Korrespondenz mit den Graubündnern*, Ire partie, janvier 1533-avril 1557, XCI-182 p. in-8°, soit t. XXIII des *Quellen*). Cette publication ne présente guère moins d'intérêt au point de vue de l'histoire politique qu'à celui de l'histoire religieuse; nous nous réservons d'y revenir lorsqu'elle sera achevée, nous bornant aujourd'hui à rappeler le mémoire de M. Schiess, signalé ici même, sur les relations des Grisons avec Zurich pendant le XVIe siècle (voir *Revue historique*, t. LXXXV, p. 188).

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LE

MEURTRE DE JEAN BERRY

SECRÉTAIRE DE JEAN, DUC DE BOURBON

(1488).

Le tragique épisode qui assombrit les derniers jours du règne de Jean II, duc de Bourbonnais et comte de Forez, mériterait à peine l'honneur d'un récit détaillé si les circonstances particulières du drame et la notoriété de ses acteurs principaux ne donnaient quelque intérêt à cette histoire. Pour des motifs d'ordre politique ou judiciaire, les contemporains eurent, à des reprises diverses, à se préoccuper de « l'affaire Berry » et, en 1490, quand, pour la première fois, le Parlement de Paris fut appelé à se prononcer sur les responsabilités encourues par les meurtriers de l'ancien favori du duc de Bourbonnais, l'avocat du roi ne craignit pas d'affirmer que jamais cas plus sérieux n'avait été soumis au jugement de la cour. Peut-être cette déclaration visait-elle plus spécialement une question de droit public, celle de la toute-puissance du roi en matière de grâces, qui se trouvait posée devant le tribunal dans des conditions assez délicates; mais on peut affirmer que l'attentat qui coûta la vie à Jean Berry et les événements qui en furent la conséquence excitèrent, non seulement à Moulins et en Forez, mais à Paris et à la cour de France, un intérêt très vif et très durable. A cette « cause célèbre, » les historiens de la maison ducale de Bourbon et ceux de Forez et du Velay[1] n'ont consacré que de courtes

1. J.-M. de la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et comtes de Forez*, éd. Chantelauze, 1860-1868, in-4°, t. II, p. 369; Aug. Bernard, *Hist. du Forez*, 1835, in-8°, t. II, p. 68; Truchard du Molin, *Baronnies du Velay*, dans *Revue historique, nobiliaire et biographique*, t. X, 1873, p. 62 et 142.

notices; encore leur sommaire récit manque-t-il, sur plusieurs points, d'exactitude, par la raison qu'ils se sont adressés presque exclusivement à des sources ou à des traditions locales et qu'ils ont entièrement négligé les registres du Parlement de Paris[1]. Or, si, dans leur sécheresse, les procès-verbaux du greffier criminel ne permettent pas d'apprécier l'éloquence des avocats qui prirent la parole au cours de ce procès, l'abondance des renseignements fournis par leurs plaidoiries, qui se contrôlent l'une par l'autre, et la netteté des termes de l'arrêt qui finit par frapper l'un des coupables, permettent de reconstituer, avec des chances d'erreur assez réduites, la véritable physionomie de cette affaire. C'est cette physionomie que nous allons tenter de faire revivre.

I.

Au début de l'année 1488, époque où commence ce récit, Jean II, duc de Bourbon, n'était point encore un vieillard, puisqu'il n'avait que soixante-un ans[2]; mais, depuis longtemps travaillé par la goutte, l'oncle du roi de France avait dû renoncer à exercer sa charge de connétable, et il vivait enfermé la plupart du temps dans son château de Moulins, dominé par des favoris, dont les plus influents, en cette fin de sa vie, étaient le secrétaire intime Jean Berry et le confesseur Pierre Carré. Malgré trois unions successives, le duc n'avait pas d'enfant légitime, et il n'était resté en termes affectueux ni avec le cardinal-archevêque de Lyon[3], ni avec le seigneur de Beaujeu, ses deux frères. Au premier devait, après lui, revenir l'immense succession attribuée à l'aîné de la maison de Bourbon; mais son état, sa santé et ses goûts formaient trop d'obstacles pour qu'on pût croire qu'il conserverait

1. Arch. nat., X2a 59, aux dates des 23, 24, 26, 27 juillet et 7 décembre 1490; X2a 60, 12 et 15 avril, 5 et 12 juillet 1491; 4 et 8 mai 1492; X2a 66, fol. 1 v° à 9, 22 décembre 1503. Cf. Xta 1503, fol. 91, 21 mars 1497, et fol. 138, 23 mai 1497. Les renseignements dont nous n'avons pas spécialement indiqué la source sont tirés des registres qui viennent d'être énumérés.

2. Né vers 1437 du mariage de Charles, duc de Bourbonnais, et d'Agnès de Bourgogne, Jean II succéda à son père en 1456 et mourut le 1er avril 1488, ayant épousé : 1° (1447) Jeanne de France, fille de Charles VII; 2° (1484) Catherine d'Armagnac; 3° (1487) Jeanne de Bourbon-Vendôme.

3. Charles de Bourbon, né vers 1434, consacré archevêque de Lyon en 1466, mort le 13 septembre 1488. Cf. la Notice biographique que M. Chantelauze a consacrée à ce personnage dans la *Revue du Lyonnais*, nouv. sér., t. X et XI.

un aussi lourd fardeau. Restait le cadet, Pierre[1], le gendre de Louis XI, auquel son terrible beau-père avait contraint le duc Jean à transporter, dès 1476, le Beaujolais[2], Clermont-en-Beauvaisis, puis la Dombes, et qui, depuis l'avènement de l'enfant Charles VIII, gouvernait le roi et le royaume, de concert avec Anne de France, la déliée fille de Louis XI, dont il était l'époux soumis et le serviteur très dévoué. Jean II n'avait pardonné à ce cadet ni de l'avoir prématurément dépouillé d'une partie de ses domaines, ni d'occuper à la tête du gouvernement du royaume un poste qui aurait dû lui être réservé : aussi avait-il, malgré les honneurs dont les Beaujeu l'avaient accablé, patronné toutes les entreprises tentées, au début du nouveau règne, pour leur arracher le pouvoir, et la réconciliation des membres de la maison de Bourbon, enfin obtenue, après des années d'efforts, par les savantes manœuvres de Madame de Beaujeu, était de date trop récente pour que la sincérité en fût encore éprouvée.

Dans les dissentiments qui, dès le règne de Louis XI, et par son fait, s'étaient élevés entre le duc de Bourbonnais et ses frères, le conseiller favori du prince, Jean Berry, passait, à tort ou à raison, pour n'avoir pas joué le rôle d'un pacificateur. Après la mort du roi, la faveur dont il jouissait auprès de son maître n'avait fait que s'accroître et, dans les derniers mois de la vie de Jean II, l'influence qu'il exerçait sur l'esprit un peu affaibli du duc était devenue tout à fait prépondérante. C'est du moins ce que prétendaient ses ennemis, assez nombreux dans le parti de l'aristocratie bourbonnaise et forézienne. Écartés des affaires, éloignés de la personne du duc, ils accusaient hautement Jean Berry et Pierre Carré[3] de tenir le malade en chartre privée et d'abuser sans vergogne de la situation privilégiée que leurs intrigues leur avaient assurée. A la tête des mécontents se dressait le fils naturel de Jean II et de Marguerite de Bruant, Mathieu[4], celui qu'on prit

1. Pierre de Bourbon, né en 1439, marié en 1473 à Anne de France; duc de Bourbonnais au mois d'avril 1488, mort le 8 octobre 1503. Cf. La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, éd. cit., t. II, *passim*.

2. Cf. Chantelauze, *Hist. cit.*, Pièces justif., t. III, 207.

3. Le dominicain Pierre Carré, professeur à Bourges, abbé d'Abbecourt, au diocèse de Chartres, succéda à Laurent Allemand comme évêque d'Orange en 1484 et mourut le 5 janvier 1510. Il avait la réputation d'un théologien érudit et d'un prédicateur éloquent (cf. *Gallia christiana*, t. I, col. 782).

4. Nous ignorons la date de sa naissance, mais Brantôme (éd. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 311) doit commettre une erreur lorsqu'il attribue

l'habitude d'intituler le Grand bâtard, parce qu'il était l'aîné des trois fils illégitimes de son père[1]. Au moment où s'ouvre ce récit, en 1488, c'était un jeune homme plein d'ardeur et de courage, et son audacieuse vaillance, qui, sept ans plus tard, faillit lui coûter la vie à Fornoue[2], s'était manifestée avec éclat devant Béthune, à cette journée des Fromages, où les Français de d'Esquerdes avaient pris « comme oiselets à la pipée » le comte de Nassau et le duc de Gueldres[3]. Privé d'enfants légitimes, le duc de Bourbon s'était fort attaché à ce bâtard ; il l'aimait « de singuliere amour. » l'avait élevé à ses côtés et avait fini par le reconnaître malgré les conseils, disait-on, du secrétaire Berry. Afin de le « pourvoir de terre et de chevance » et « pour le recompenser de ses bons, longs et recommandables services, » le duc fit don à son bâtard d'abord de la seigneurie de Bouthéon, en Forez[4], puis de la baronnie de Roche-en-Régnier, en Velay, avec ses dépendances[5] : Artias, Malyvernat, Espalion et Retournac. C'est à Compiègne, au commencement d'octobre de l'année 1486, et durant un séjour du connétable à la cour, que cette donation fut consentie[6], et on en conclura que, dès cette époque, Mathieu de

au Grand bâtard le gouvernement de Picardie sous Louis XI. Il était trop jeune, même à la fin du règne, pour exercer ces fonctions, dont le titulaire fut, d'ailleurs, de 1477 à 1483, le seigneur d'Esquerdes. Le 15 octobre 1491, Mathieu de Bourbon est pensionné à 3,000 l. t. et, le 18 décembre 1495, il est qualifié capitaine de cinquante lances d'ordonnance (Bibl. nat., ms. fr. 20393, fol. 13 et 33). En 1496, sa pension s'élève à 4,800 l. t. (Ibid., ms. fr. 20388, fol. 190). Il mourut gouverneur de Guyenne, le 19 mars 1505, sans avoir été marié. Cf. La Mure, éd. Chantelauze cit., II, p. 364-371.

1. Les deux autres furent Charles, tige de la branche de Bourbon-Malauze, et Hector, qui fut évêque de Lavaur.

2. 6 juillet 1495. Charles VIII, pressé par les cavaliers italiens, eût été tué ou pris « n'eust esté M. le bastard Mathieu, qui s'employa trés vertueusement pour la tuition dudit seigneur » (*Lettre de Guill. de Badouiller*, dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 720. Cf. *Mémoires de Ph. de Commynes*, éd. Mandrot, Paris, in-8°, 1903, II, 275, 278). Dans l'ardeur de la poursuite, le bâtard, entraîné dans les rangs ennemis, fut renversé et fait prisonnier.

3. 25 juillet 1487. Cf. Molinet, *Chroniques*, éd. Buchon, Paris, 1828, t. III, p. 166-176.

4. Bouthéon, Loire, arr. de Montbrison. Cette donation, datée du 20 juillet 1486, et contresignée *Berry*, est en original aux Arch. nat., P 1397[3], cote 621 parch.

5. La Roche-en-Régnier, Haute-Loire, arr. du Puy. L'histoire de cette seigneurie et de ses possesseurs successifs a été écrite par M. Truchard du Molin (art. cités sur les *Baronnies du Velay*). Cf. Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, passim.

6. Orig. aux Arch. nat., P 1397[3], cote 624. Cette donation, d'abord limitée à

Bourbon était *persona grata* auprès du jeune roi Charles VIII, et non moins apprécié des Beaujeu, qui, à cette époque, gouvernaient encore le royaume; il n'est donc pas surprenant qu'un homme aussi bien en cour souffrît avec impatience de se voir supplanté auprès de son père par d'aussi minces personnages que le secrétaire Berry et le confesseur Carré. Il était soutenu et encouragé dans son hostilité contre ces favoris par des seigneurs d'importance, Jean de Polignac, seigneur de Beaumont et de Randan[1], Jacques, seigneur de Tournon[2], Pierre, seigneur d'Urfé[3]. Ce dernier, remuant, ambitieux, qui avait été pendant dix-sept ans l'adversaire acharné de Louis XI, était, après la mort de ce roi, devenu, par la grâce des Beaujeu, grand écuyer de France; il était aussi, de par le duc de Bourbonnais, comte de Forez, bailli de cette dernière province. C'est lui, vraisemblablement, qui, pour des motifs que nous ignorons et bien qu'il l'ait nié plus tard avec obstination, fut l'organisateur du coup de main qui, au mois de février 1488, révolutionna la cour de Moulins et coûta à Jean Berry sa fortune et sa vie.

l'usufruit, fut complétée au mois de janvier 1488 par l'abandon de la nu-propriété (Ibid., cote 625). La seigneurie fut achetée, après la mort du bâtard, par Florimond Robertet, qui la paya 10,000 écus d'or à Anne de France, duchesse douairière de Bourbon, et à Charles et Suzanne de Bourbon, duc et duchesse du même duché (mars 1507, Ibid., cote 628). Elle fut reprise peu de temps après par Anne de France pour le même prix.

1. Jean de Polignac, seigneur de Randan et de Beaumont, etc., conseiller et chambellan du roi, capitaine de quarante lances en 1495, mort au mois de mai 1500. Il s'était distingué, lui aussi, à la journée de Béthune (de Maulde, *Procès du maréchal de Gié*, dans *Coll. des doc. inéd.*, Introd., p. XLI). Sur le rôle important que le seigneur de Beaumont joua pendant la campagne d'Italie, cf. *Mém. de Ph. de Commynes*, éd. Mandrot, II, 249.

2. Jacques, seigneur de Tournon, conseiller et chambellan du roi et du duc de Bourbon et sénéchal d'Auvergne; chevalier d'honneur de la reine Anne en 1496-1498, avec 1,200 l. t. de pension. Il avait épousé en 1465 Isabeau de Polignac (Arch. nat., JJ 226A, n° 418; Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 706).

3. Pierre, seigneur d'Urfé, de la Bastie, de Saint-Gérand, de Montaigu et de Rochefort, conseiller et chambellan du roi, son premier écuyer de corps et maître de sa grande écurie dès le 4 novembre 1483, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes et châtelain de Gallargues; capitaine du château de Bourbon (8 déc. 1483, Bibl. nat., ms. fr. 22299, fol. 77) et bailli de Forez; capitaine de cinquante lances d'ordonnance. Il épousa : 1° Catherine de Polignac, veuve de Jean de la Tour, seigneur de Montgascon; 2° Antoinette de Beauvau (oct. 1495) et mourut le 10 oct. 1508. Son existence fut assez agitée : disgracié par Louis XI après le Bien Public, il servit chez les Turcs, revint en Bretagne, où il occupa une haute situation auprès des ducs de Normandie et de Bretagne, Charles de France et François II, intriguant sans cesse avec les ennemis de

De ce Berry, nous savons seulement qu'il était d'extraction assez ordinaire, *ex humili plebe*, fils d'un cordonnier, diront ses ennemis, en tous cas de naissance roturière. Sa femme avait nom Catherine Myjard[1], sa mère Valentine Maniglier[2]. Par ce dernier côté, il tenait à la bourgeoisie ancienne et riche de Montbrison, et c'est dans cette ville et en Forez qu'il avait ses biens. Outre ses fonctions de secrétaire et de conseiller du duc Jean II, il exerçait celles de châtelain de Montbrison et de Lavieu[3]. Le 6 mars 1487, le duc l'avait créé clerc et garde des fiefs de « Ryon et Mortailler d'Auvergne[4]. » Il était garde des sceaux aux contrats du duché de Bourbonnais[5] et il tenait du pouvoir central le titre de notaire et de secrétaire du roi et l'office de clerc en sa Chambre des comptes. Nous savons qu'à Montbrison il possédait au moins un hôtel et encore que, le 24 janvier 1482, il s'était fait donner à bail par le duc environ vingt « sesterées » de terres « en bruyeres et vagues, » situées près du village de « la Rouze, »

Louis XI jusqu'à la mort de ce roi. Rentré en France et nommé grand écuyer, il fut envoyé en ambassade auprès de Maximilien au commencement de 1485. Emprisonné à Bruges comme représaille de l'arrestation en France de Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, qui avait voulu livrer la Bourgogne au duc d'Autriche, d'Urfé fut mis en liberté au mois d'octobre 1486 en même temps que Villarnoul (Bibl. nat., Pièces orig., doss. *d'Urfé;* ms. fr. 2913, fol. 22; P. Anselme, *Hist. généal.*, VIII, 496; P. Guérin, *P. d'Urfé et J. de Jaucourt*, dans *Cabinet historique*, t. XXVI, 1880, p. 113 et 172; *Lettres de Charles VIII*, éd. de la *Soc. de l'hist. de France*, I, 73, n.).

1. On trouve aussi les formes *Mijard*, *Minjard*, *Mingard* et même, par une erreur de lecture, *Nycard* (*Inv. des arch. de la maison de Bourbon*, cit., II, n° 7404, et *Nyjard*, XIa 1503, fol. 138). Nous ne savons rien des origines de Catherine Myjard, mais il se pourrait qu'elle fût Parisienne.

2. Ou *Magnelier* et *Manillier*. Après la mort de Valentine, ses biens passèrent par héritage à sa nièce Isabelle Maniglier, qui les porta par une alliance dans la famille Paparin, également de Montbrison (Arch. nat., P 1371, cote 2000). Par une singulière confusion, tous ceux qui se sont occupés jusqu'ici de l'affaire Berry ont fait de Valentine Magnilier *la femme* de Jean Berry, dont elle était *la mère*. Les procès-verbaux du greffier du Parlement ne laissent aucun doute sur ce point, et ils sont confirmés par deux mentions tirées des archives de l'hospice de Chandieu, qui nous ont été obligeamment communiquées, avec d'autres renseignements locaux, par M. Éleuthère Brassart, secrétaire perpétuel de la *Diana*.

3. Lavieu, Loire, arr. de Montbrison; cf. Bibl. nat., ms. fr. 22299, fol. 114. Dès le mois de février 1476, Jean Berry est qualifié conseiller et secrétaire du comte de Forez et son châtelain de Montbrison (*Inv. des titres de la maison ducale de Bourbon*, cit., II, n° 6627).

4. Cf. Bibl. nat., ms. fr. 22299, fol. 108.

5. Évreux, 16 mars 1485 (Ibid., fol. 84).

au mandement de Sury-le-Comtal[1], afin d'y créer un étang. Quatre ans après, le 15 février 1486, les travaux d'aménagement étant achevés, la location de l'étang de Craintilleux, voisin de l'autre, lui fut encore accordée par Jean II, après avis favorable et motivé de la Chambre des comptes de Moulins[2], et il élevait là du poisson, dont la vente formait une des sources de son revenu, assez considérable, si on croit les chiffres fournis par ses adversaires au cours du procès dont nous allons résumer les péripéties. Ce Berry était-il un dévoué serviteur du duc de Bourbon, ainsi que l'affirmaient ses défenseurs, ou bien un ambitieux dépourvu de scrupules, comme l'ont soutenu ses ennemis? La chose est difficile à décider. On était d'humeur très positive au XVe siècle; on estimait que tout labeur méritait récompense, et Jean Berry tenait pour cette opinion. Ce qui est certain, c'est que c'était en Forez et à Moulins un très gros personnage qui, fort des services qu'il avait rendus à son maître et de la faveur dont il était assuré, pouvait se croire de taille à tenir tête à ses adversaires. L'événement prouva qu'il se trompait, et sa confiance exagérée lui coûta l'existence.

II.

Depuis longtemps malade, le duc Jean II vit son état empirer brusquement au début de l'année 1488, et la crise qui l'abattit fut de telle nature que sa vie fut immédiatement en péril. De sinistres rumeurs d'empoisonnement ne tardèrent pas à circuler dans l'entourage du duc, et les ennemis de Jean Berry et de Pierre Carré ne se firent pas faute d'évoquer le souvenir de la mystérieuse disparition du duc de Guyenne, frère de Louis XI. Quelle apparence y avait-il pourtant que deux hommes, dont la fortune dépendait uniquement du duc Jean, eussent commis l'insigne folie d'attenter à ses jours? Tout au plus pouvait-on redouter qu'ils profitassent de sa décadence physique et intellectuelle pour lui dicter des dispositions testamentaires et pour s'assurer

1. Loire, cant. de Saint-Rambert, arr. de Montbrison, sur la rive gauche et à une faible distance de la Loire. Cf. Arch. nat., P 1359², cote 757, et 1371², cote 2000. Les droits possédés par Catherine Myjard et par son second mari, Jean de la Croix, sur l'étang de Craintilleux, furent transférés au duc de Bourbon le 23 février 1499, pour le prix de 200 l. t. (Arch. nat., P 1371², cote 2000).

2. Arch. nat., P 1359², cote 757.

certains avantages aux dépens de ses héritiers! Mais la haine ne raisonne pas, et le bâtard Mathieu, poussé par le seigneur d'Urfé, par le seigneur de Beaumont et par leurs amis, se détermina à agir.

On s'expliquerait mal la sécurité où vivait Jean Berry, s'il n'était prouvé que c'est précisément en Pierre d'Urfé qu'il plaçait sa confiance. Il se croyait assuré de sa protection, de par les services qu'il lui avait rendus naguères, à l'époque où ce remuant personnage, enfin rappelé de son exil en Bretagne, était rentré en France. D'Urfé était Forezien et son principal établissement était le château de La Bâtie[1]. C'est peut-être comme son compatriote que Berry avait fait valoir auprès du duc de Bourbon les talents du grand écuyer de France; il paraît certain en tous cas que c'est grâce à lui que d'Urfé fut nommé bailli de Forez et comblé par Jean II de biens et d'honneurs de toutes sortes. Aussi d'Urfé lui avait-il cent fois « juré la foy de gentillesse, le serement qu'il devoit au roy, la croix qu'il portoit sur luy, que jamais il ne l'abandonneroit, mais luy seroit tousjours filz et amy. » Il l'appelait couramment « mon pere, » et il n'était preuve d'affection qu'il ne lui prodiguât. Aussi, lorsque Berry vit le duc Jean aussi gravement atteint, il n'eut rien de plus pressé que d'appeler Pierre d'Urfé, qui passait l'hiver à La Bâtie. Le grand écuyer se hâta de répondre à cette invitation et, afin de mieux tromper l'homme qu'il s'apprêtait à trahir, il lui expédia son barbier pour le prier de lui préparer un gîte; mais, en même temps, il fit prévenir le bâtard Mathieu et l'engagea à hâter ses préparatifs. Rien d'étonnant par conséquent si, arrivant à Moulins, le 13 février, vers la tombée du jour, d'Urfé rencontra dans le faubourg un serviteur du bâtard, chargé par son maître de l'inviter à souper. Il se hâta de se rendre à cet appel et, au lieu indiqué, devant l'hôtel du trésorier ducal Nicolas Laubigois[2], il trouva Mathieu de Bourbon en compagnie de plusieurs gentilshommes : « Descendez, lui dit alors le bâtard, et vous allez deshouzer et m'attendez à souper. Je m'en vays à la ville et retourneraï de brief. » Et sur une question du grand écuyer qui s'enquiert de quoi il s'agit, on lui répond seule-

1. La Bâtie, Loire, comm. de Saint-Étienne.

2. Nicolas Laubigois exerçait ces fonctions dès 1479 et peut-être antérieurement (*Inv. des titres de la maison ducale de Bourbon*, cité, II, n° 6708). Il les résigna avant le 7 mai 1488 (*Ibid.*, n° 7022).

ment « qu'il en orroit parler. » Voilà la version que, plus tard, lorsqu'il faudra rendre des comptes, d'Urfé va tenter d'accréditer. De l'attentat, à l'en croire, il ne connut rien qu'après l'événement, et sa complicité a été nulle; malheureusement, ses juges refusèrent de se laisser convaincre et, des faits apportés aux débats, il résulte bien qu'ils eurent des raisons sérieuses pour se montrer incrédules!

Tandis que le grand écuyer « se deshouse, » le bâtard s'est mis en campagne. Il se présente chez Odras Bellossier, auditeur des comptes[1], où il sait rencontrer Jean Berry, et le trouve à table en compagnie de plusieurs personnes. Le secrétaire se lève pour saluer le fils de son maître, mais celui-ci l'interpelle avec vivacité, et, sur un signe de lui, Berry, appréhendé au corps par quelques hommes d'armes et des archers du bâtard, Jean Lancement, Thibault Guyard, Étienne Barton et d'autres[2], est si brutalement entraîné à travers la ville qu'il en perd « bonnet, chaperon et pantoufles. » A la porte de Bourgogne, ses ravisseurs le remettent plus mort que vif à Antoine de Thélis, bâtard de l'Espinasse, qui attendait là avec une troupe de cavaliers[3]; on jette le malheureux sur un cheval et, par cette sombre et froide nuit de février, toujours à grande allure, on le « galope... quinze lieues de pays » jusqu'à Randan[4]. Le voir amené en cet équipage dut être, pour le seigneur du lieu, Jean de Polignac, beau-frère de Pierre d'Urfé, une joie sans mélange, car il détestait Jean Berry et s'était vanté à maintes reprises qu'un jour ou l'autre il lui prouverait sa haine. Le pauvre « clergeau, » mal préparé pour une pareille chevauchée, « saignoit du visage et avoit les pieds tout écorchés par les étriers. » Il n'en dut pas moins se remettre en route dès le lendemain, car, pour mieux dérober sa trace, ses bourreaux avaient résolu de le traîner à cent kilomètres plus loin, jusque dans le fond du Velay, au château d'Artias[5], forteresse dont les

1. Sur Odras ou Odard Bellossier, cf. *Inventaire* cit., II, nos 6925 et 8025.

2. Cf. Rémission pour Jacques de Tournon, mai 1488 (Arch. nat., JJ 219, n° CXIX) et celle pour Étienne Barton, même date (Ibid., n° VIxxII). Ce dernier document a été imprimé par Truchard du Molin à la suite de son article sur *la Seigneurie de Roche-en-Régnier* (*Baronnies du Velay*, cit.).

3. Cf. Rémission pour Ant. de Theliz, homme d'armes de la compagnie du duc de Bourbon, même date (Arch. nat., n° IXxxXII).

4. Randan, Puy-de-Dôme, arr. de Riom. Le château de Randan existe, mais a été presque entièrement reconstruit.

5. Le château d'Artias (Artiers, dans les documents du xve siècle), est dans

ruines sont encore debout dans les montagnes qui dominent le cours supérieur de la Loire. C'était une dépendance de la baronnie de Roche-en-Régnier, qui appartenait par conséquent à Mathieu de Bourbon. Berry ne devait en sortir que pour marcher au supplice.

III.

Malgré l'heure avancée et les précautions prises par les conjurés, le bruit de l'enlèvement ne tarda point à se répandre dans Moulins, et quelques gentilshommes de l'entourage du duc se rendirent en hâte auprès du bâtard Mathieu, qui, enchanté de son succès et rentré chez Laubigois, s'était mis à table avec le grand écuyer. Ils représentèrent aux deux compagnons quelle dangereuse émotion la nouvelle d'un pareil attentat pourrait causer au vieux duc. Mais d'Urfé, jetant feu et flamme, s'écrie d'un ton menaçant qu'à son avis, si quelqu'un ose mentionner l'incident devant le malade, le bâtard « lui devroit faire donner sur la teste si estroict que le sang en tombast aux piez! » Le capitaine de Moulins, Guillaume de la Queuille, seigneur de Florac[1], qui était du complot, soupait, lui aussi, ce soir-là, chez Laubigois; il s'empresse de faire fermer les portes de la ville et celles du château et, pour quelques heures encore, assure la tranquillité des coupables et rend impossible toute velléité de poursuite. Enfin, le lendemain matin, d'Urfé mande auprès de lui les médecins qui soignent le duc, les intimide aisément et leur fait jurer d'interdire toute allusion aux serviteurs qui approchent du malade. Restait à tirer de l'aventure (et les conjurés ne l'oublièrent pas) les avantages matériels qu'elle semblait comporter, et Mathieu de Bourbon commença par faire main basse sur tout ce que renfermait le logis occupé par Berry à Moulins. Ses acolytes, le seigneur de Tournon, Louis de Quinquempoix[2] et Ber-

le département de la Haute-Loire, comm. de Retournac, arr. d'Yssingeaux. Cf. *Forez pittoresque et monumental*, pl. XIX. A l'exception de M. Truchard du Molin, les historiens qui se sont occupés de l'affaire Berry ont confondu le château d'Artias avec celui de Retournac.

1. Sur Guillaume de la Queuille, né vers 1445, cf. Mandrot, *Ymbert de Batarnay*, Pièces justif., p. 326.

2. Rémission pour Louis de Quinquempoix, Saumur, juin 1488 (Arch. nat., JJ 219, n° VIXXIV).

nardin Peloux[1], mirent tant de zèle à cette besogne qu'entre autres choses ils découvrirent une « boîte, » dont le contenu, dûment inventorié, devait fournir plus tard à leur défenseur devant le Parlement la matière des plus éloquentes déclamations. C'est qu'en effet il y avait dans ce coffret de quoi donner le frisson aux plus braves, car il renfermait un complet attirail de magie : sceptre, glaive reluisant, couteaux « consacrés en sang humain, » lames de cuivre « semées et emplies de caractères, » peaux de serpents, mandragores, onguents, bref, tout ce dont on usait à cette époque pour « faire invocation de malings esperits, » sans parler de livres qui enseignaient à « tracer des cercles » et à « faire venir et parler les esprits ou diables familiers! » Ce n'est pas tout; à ces manuels de magie était jointe une cédule de la main même de Berry, avec les formules à prononcer pour « gouverner les seigneurs, » découvrir les trésors cachés et se rendre subitement invisible !

Pendant que le bâtard faisait à Moulins cette précieuse trouvaille, le grand écuyer, en homme pratique qu'il était, ne perdait pas son temps à Montbrison. Abusant de l'autorité que lui conférait son office de bailli de Forez, il dépêchait dans cette ville, où Berry avait laissé sa mère et sa femme, son lieutenant, le seigneur de Ressies, avec mission de s'emparer de tous les biens meubles et immeubles du prisonnier. Pour que rien n'échappât, Ressies eut recours à la ruse et, jouant le bon apôtre, il conta aux deux femmes l'arrestation de Jean Berry, qu'il présenta comme légalement opérée par ordre du duc de Bourbon lui-même. Puis il leur annonça que tout ce que la maison renfermait serait confisqué, à la seule exception des objets qu'il allait inventorier et qui demeureraient sous la garde du bailli de Forez. Il se flattait d'obtenir ainsi des deux femmes, suffisamment intimidées, une déclaration complète. Peut-être s'aperçut-il plus tard qu'il avait présumé un peu trop de l'effet de cette « habileté; » en tous cas, Catherine Myjard réussit à dissimuler quelques centaines d'écus qu'elle emporta sur elle lorsque, l'inventaire terminé, le lieutenant du bailli la mit, avec sa belle-mère, à la porte de l'hôtel, qu'il ferma, et dont il confia les clefs à deux bourgeois de Montbrison, Antoine de Tournon et Huguet Le Roy. Mais bientôt, dépité de n'avoir pas découvert où Jean Berry cachait les trésors

1. Rémission pour Bernardin Peloux, écuyer, juin 1488 (Arch. nat. JJ 219, n° VIxxIII).

que la voix publique lui attribuait, excité peut-être par quelque dénonciation, l'agent du seigneur d'Urfé retourna à l'hôtel et le remplit de gens de guerre qui le mirent au pillage, brisant tout, fouillant partout, jusque dans les lits, et retournant le sol même de la maison. La meute se transporta ensuite dans les métairies qui appartenaient à Berry, fit main basse sur les meubles et sur les animaux qui furent expédiés à La Bâtie, rompit les digues de Craintilleux et fit rafle de tout le poisson de l'étang. Enfin, toujours à la recherche du trésor de leur victime, les bandits retournèrent à Montbrison, envahirent le couvent des Cordeliers et fouillèrent jusqu'aux couchettes des moines. Au cours du procès, d'Urfé poussera l'impudence jusqu'à faire un crime à Catherine Myjard de n'avoir pas tout déclaré à son lieutenant, malgré le serment qu'il lui avait arraché, et il offrira de prouver que, plusieurs heures avant l'arrivée du seigneur de Ressies, elle fut avertie de l'arrestation de son mari par le lieutenant de ce dernier, Jean Griselon[1], notaire-juré de la cour de Forez. A entendre son adversaire, Catherine se serait empressée de mettre son argent en lieu sûr : chez Louis Chauvet, élu de Forez, cent marcs au moins de vaisselle d'argent et une boîte remplie d'or et d'argent : deux autres boîtes pleines d'or chez un prêtre, Jean Régis ; une dizaine de mille francs chez l'hôte de la Citre ; des sommes importantes aux Cordeliers, sans parler de quantité de tapisseries qu'elle aurait dissimulées dans un grenier à foin. Était-ce vrai? On ne sait, mais il faut reconnaître que de larron à victimes de pareils reproches étaient au moins déplacés. Au reste, les juges semblent avoir écarté, dès l'abord, les dires du grand écuyer, et on verra plus loin, par l'arrêt qui le condamna, qu'ils estimèrent qu'il n'avait point été trop mal traité, puisque la valeur de son butin fut estimée à plus de dix mille écus d'or.

L'aggravation de la maladie du duc Jean, bientôt suivie de sa mort, le 1er avril 1488, enleva aux parents et aux amis de Jean Berry tout espoir d'obtenir justice à Moulins. Mais Catherine Myjard n'était pas de celles qui s'abandonnent au découragement. Instruite de l'attentat dont son mari avait été la victime, elle mit tout en œuvre pour découvrir le lieu où on l'avait caché. Pour commencer, elle court à Moulins, où le bâtard Mathieu refuse de la recevoir : alors à ceux qui la chassent elle crie qu'elle

1. Ou Greysolin (cf. Arch. nat., P 1402², cote 1276).

en appelle au roi et à la justice du Parlement de Paris. On cherche à lui faire peur, on emprisonne ses serviteurs. Mais elle, voyant que là elle a tout à craindre et rien à espérer, se jette dans une barque, la nuit, en grand secret, et, suivie d'une seule chambrière, se fait mener à Paris. Elle réussit à parler au jeune roi et au chancelier, Guillaume de Rochefort, les conjure de lui faire rendre son mari, mais n'obtient de réponse « sinon qu'il fault qu'elle ayt patience. » L'heure sans doute était mal choisie, car l'influence de Madame de Beaujeu, bien que sur son déclin, était encore puissante à la cour de France, et ce n'est pas à la veille de la mort du duc Jean que ses héritiers allaient risquer de soulever les colères des nobles Bourbonnais ou Foreziens. La plainte de Catherine Myjard fut mieux écoutée au Parlement, très jaloux, on le sait, de ses privilèges de juge des appellations interjetées dans le ressort de sa juridiction. On lui baille son « ajournement en cas d'appel, » et la voilà repartant pour Moulins avec un avocat du roi au Grand Conseil, Hélie Chamberet, dont la mission était de faire les intimations et d'informer du cas! Mais pour Mathieu de Bourbon, l'heure du repentir n'était point encore venue : à la nouvelle de l'arrivée du commissaire, il lui dépêche un de ses maîtres d'hôtel avec injonction de déguerpir au plus vite, sous peine d'être « mis en pièces » s'il reste un jour de plus à Moulins. De son côté, le capitaine de la ville, Florac, présente à Hélie Chamberet de fausses lettres de créance du duc Jean, et il s'en sert pour tenter de lui faire croire que Berry a été régulièrement arrêté sous l'inculpation de graves méfaits dont la connaissance doit appartenir à la justice du duc et non point à un juge royal. Sans discuter ces affirmations, le commissaire répondit qu'il lui suffisait que Jean Berry fût « appelant, » qu'au reste, comme notaire et secrétaire du roi, il était son officier et sous sa sauvegarde, et qu'enfin sa commission à lui Chamberet lui enjoignait de le prendre et de le transporter à la Conciergerie du Palais à Paris. Harcelé, menacé, le commissaire n'en dut pas moins s'enfuir au plus vite. Cependant, à la cour et au Parlement, le bâtard et le grand écuyer mettaient tout en œuvre pour se concilier l'opinion. Sans reculer devant les plus audacieux mensonges, d'Urfé faisait répéter partout que Berry s'était rendu coupable des forfaits les plus abominables et que son arrestation, ordonnée par le duc lui-même, était parfaitement justifiée. Un maître des requêtes du duc de Bourbon, Claude de Saint-Marcel,

le même qui avait fabriqué les fausses lettres que Florac avait présentées à Chamberet, apporta à Tours, où le roi se trouvait alors, d'autres lettres signées par le duc Jean, mais fabriquées « super unum album signatum ». Avec ces créances, Saint-Marcel en présenta d'autres qui, à Randan, avaient été arrachées par la violence à Jean Berry et au confesseur Carré, prisonnier lui aussi. Inutile d'ajouter que, dans ses discours, le messager du seigneur d'Urfé s'appliqua à noircir le plus possible les victimes du bâtard de Bourbon, et qu'il représenta leur arrestation comme une véritable mesure de salut public. Son maître, le grand écuyer, n'y avait, il est vrai, pris aucune part directe, mais il lui fallait bien déclarer qu'un soupir de soulagement avait accueilli la disparition de l'indigne favori du duc de Bourbon! Depuis lors, la direction des affaires était passée au bâtard Mathieu et au seigneur de Tournon, et le duc s'en trouvait si bien que son mal l'avait quitté et que sa condition était sensiblement améliorée!

A une époque où la terreur des maléfices et du poison était, pour les gens haut placés, une obsession véritable, des insinuations comme celles du seigneur de Saint-Marcel ne rencontraient guère d'incrédules[1]. Mais, d'autre part, quelle que fût la préférence des Beaujeu et de leur entourage pour le bâtard et ses complices, l'autorité royale ne pouvait demeurer sous le coup de l'insulte qu'on lui avait infligée à Moulins. D'ailleurs, Catherine Myjard veillait : elle retourna au roi et un nouveau mandat d'informer fut confié à un conseiller au Parlement, bien connu pour son énergie, Aubert Le Viste, que Louis XI, en d'autres temps, avait employé à des missions du même genre[2]. Il faut donc croire

1. Les pratiques de magie, si fréquemment mentionnées dans les procédures criminelles de cette époque, étaient si fort à la mode qu'il parut urgent de prendre contre ceux qui en usaient des mesures sévères. Par ordonnance du 20 juillet 1493, Charles VIII, considérant qu' « en plusieurs villes et lieux du royaume résident hommes et femmes usant de très mauvaises et reprouvées sciences..., de mauvais arts, sciences et sectes prohibées..., charmeurs, devineurs, invocateurs de mauvais et dampnés esprits, négromanciens, etc., » décréta qu'ils devaient être, suivant les cas, livrés soit à la justice ecclésiastique, soit aux juges ordinaires. Ceux qui auraient demandé aide et conseil à ces invocateurs ou qui, connaissant leurs agissements, ne les auraient pas « dénoncés, » devaient être frappés des mêmes peines (Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, XI, 252).

2. Aubert le Viste, dit de Vaily, originaire de Lyon, avait débuté comme solliciteur des causes du duc d'Orléans au Parlement de Paris (1463). En 1470,

que le nouveau commissaire ne se laissa rebuter ni par les fins de non recevoir ni par les menaces qui l'accueillirent à Moulins; mais alors d'Urfé, décidé à mettre fin à ces indiscrètes recherches, s'avisa d'un nouveau mensonge dont l'effet devait être infaillible. Comme un homme poussé à bout, il déclara à de Viste que c'était perdre son temps que de chercher Jean Berry parmi les vivants et que ce grand malfaiteur avait été, pour le plus grand bien du corps et de l'âme de son ancien maître, noyé par sentence du prévôt de la connétablie. Même le grand écuyer poussa le cynisme jusqu'à se faire gloire d'avoir assisté au supplice, ajoutant qu'il se souciait de la mort de Jean Berry comme de celle d'un chien ou de la première brute venue. Il osa se vanter encore d'avoir refusé la confiscation du défunt, dont le duc Jean voulait lui faire présent. Or, ceci était aussi faux que le reste : Berry, à ce moment, n'était pas mort, mais il n'en valait guère mieux, car ses ennemis ne devaient pas tarder à se débarrasser de lui. C'est le bâtard Mathieu qui donna l'ordre d'exécuter le prisonnier d'Artias : cela, il ne le nia jamais, mais, contrairement à la vérité, il refusa constamment d'avouer que ce meurtre eût été prémédité. Mouvement de colère, clamera son avocat, poussée d'indignation légitimée par la découverte de ses crimes, artifices employés par l'infidèle secrétaire pour assurer son empire sur l'esprit affaibli du duc moribond! « Fort ému et *commotis visceribus*, » le tendre fils qu'était Mathieu n'écoute alors que son ressentiment contre le misérable; il veut « qu'on en depesche le pays » et, *in illo primo motu qui non est in potestate hominis*, il envoie au bâtard de l'Espinasse l'ordre de remettre Jean Berry au prévôt de la connétablie, Jean de la Garde. Cet officier part pour Artias, muni d'instructions formelles, et, le 4 mars 1488, sans forme de procès, l'ex-conseiller du duc de Bourbon, arraché du cachot où il languissait « en grande pouvreté, » est précipité dans la Loire!

Malgré tout, il ne pouvait plus être question d'étouffer l'affaire, et le Parlement de Paris se fût-il prêté à un escamotage, que la poursuite acharnée de Catherine Myjard l'eût fait certainement échouer. D'ailleurs, il y avait eu enlèvement à main armée,

il était rapporteur de la chancellerie royale (Bibl. nat., Pièces orig., doss. *Le Viste;* cf. Lenglet, *Mémoires de Commynes,* Preuves, III, 70, et Mandrot, *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours,* dans *Revue historique,* année 1890, p. 71 du tirage à part).

séquestration et meurtre d'un officier royal et rébellion ouverte contre l'autorité du Parlement, le tout au mépris d'un appel régulièrement interjeté. Les « délinquants » ne pouvaient se faire d'illusion : tôt ou tard le châtiment devait les atteindre et, en attendant, ils n'osaient plus se présenter à la cour. Mais ils étaient gens de ressource et avaient auprès du souverain des intercesseurs puissants. Ils s'avisèrent donc, pour obtenir leur pardon, d'un subterfuge aussi ingénieux que simple, parfois employé à cette époque, et qui leur parut présenter des chances de succès, étant donné les dispositions bienveillantes du jeune roi à leur égard. Instruits plusieurs semaines d'avance de ses projets de voyage en Anjou, le bâtard Mathieu et ceux de ses hommes d'armes qui avaient directement trempé dans l'attentat de Moulins, Bernardin Peloux, Louis de Quinquempoix, Étienne Barton, Antoine de Thélis et Jacques de Tournon, se rendirent prisonniers à Saumur, où ils savaient que le roi devait passer en se rendant à Angers. Le 23 mai 1488, en effet, Charles VIII effectuait dans cette ville sa première entrée; il en fit ouvrir les prisons, conformément à l'usage, et des lettres de grâce furent incontinent accordées à ceux des captifs libérés qui avaient trempé dans l'affaire Berry. Rien de moins compliqué, comme on voit : au drame succédait une comédie, et les « délinquants » purent se flatter un moment que rien ne les empêcherait de goûter en paix les effets de la faveur royale qu'ils avaient si aisément reconquise.

IV.

Tout n'était pas terminé, car, pour être parfaite, il était nécessaire qu'une lettre de rémission fût entérinée par le Parlement. Or, la cour souveraine mettait à l'apposition de son visa certaines conditions. Il fallait, par exemple, que le coupable n'eût commis aucun des crimes que les ordonnances déclaraient irrémissibles, lèse-majesté, guet-apens, viol, empoisonnement. Il était également de règle que les lettres fussent présentées à la cour par ceux qui les avaient obtenues et que les impétrants, après s'être constitués prisonniers, consentissent encore à le demeurer pendant toute l'instruction de leur affaire et jusqu'au prononcé de l'arrêt. Pourquoi, dans le cas qui nous occupe, Mathieu de Bourbon, Quinquempoix et Thélis laissèrent-ils passer deux années avant de présenter leurs rémissions au Parle-

ment? Espéraient-ils lasser leurs adversaires, ou bien étaient-ils désireux de conserver le plus longtemps possible la jouissance des biens qu'ils avaient dérobés[1]? Tout ce que nous savons, c'est que la cour de Parlement ne fut saisie de leur demande d'entérinement qu'en juillet 1490. Le 23 de ce même mois, à la requête de l'avocat du roi, Jean Lemaistre[2], la cour décida que les « délinquants » seraient sommés de se faire écrouer à la Conciergerie du Palais, et, trois jours après, les débats commencèrent. Conformément à la procédure établie, les lettres de grâce avaient été signifiées à la partie civile, assignée pour fournir ses moyens d'opposition à l'entérinement. Les « délinquants » trouvèrent donc en face d'eux Poulain, l'avocat de la famille Berry. Il représentait la mère du défunt, Valentine Maniglier, pauvre vieille qui, « pour conserver son bien à son fils, était demeurée veuve trente années » et l'avait si fort pleuré « qu'elle en avait perdu la vue » et, en même temps, Catherine Myjard. La veuve, en apparence moins constante en ses regrets, s'était remariée; cette fois encore elle avait épousé un notaire et secrétaire du roi, Jean de la Croix, qui succéda également à Jean Berry comme châtelain de Montbrison. Abandonnée de tous, Catherine avait cherché un protecteur, mais aussi un allié, résolue qu'elle était à poursuivre jusqu'au bout la lutte qu'elle avait entreprise contre les meurtriers de son premier mari; et c'est ainsi que désormais le nom de Jean de la Croix va figurer à côté de celui de Catherine Myjard sur les registres du greffier civil du Parlement de Paris. Dans le dénûment où les brigandages de leurs adversaires et de coûteuses poursuites avaient plongé les deux pauvres femmes, nul doute que J. de la Croix ne leur fût déjà venu en aide, car nous savons qu'à la fin de 1489 Valentine Maniglier lui devait 500 livres tournois qu'elle avait empruntées afin de subvenir aux premiers frais du procès. A côté des époux de la Croix, « ayant le transport de Valentine Maniglier[3], » dont le nom disparaîtra bientôt des procès-verbaux d'audience, on voit plaider un fils adoptif de Jean Berry, Nicolas Martin, jeune garçon de sept à huit ans, qui, en

1. Il n'a pas été possible de retrouver, dans les registres de la chancellerie, la lettre de rémission du grand bâtard, dont pourtant les procédures font constamment mention.

2. Jean Lemaistre fut reçu avocat général du Parlement le 29 avril 1482 et mourut le 19 juin 1510 (Moréri).

3. Arch. nat., X1a 1499, fol. 181.

qualité d' « héritier universel » du défunt, fut représenté par l'avocat Faure, chargé de faire valoir ses droits pour le jour encore éloigné où la restitution des biens volés sera enfin obtenue. Mais son rôle est effacé, et c'est Me Nicole Poulain qui présenta à la cour, présidée par Thibaut Baillet, les arguments que ses clients opposaient à l'enregistrement des lettres de rémission si aisément concédées par le trop débonnaire et ignorant Charles VIII. Reprenant l'affaire à son origine, l'avocat des de la Croix montra l'infortuné Berry dès longtemps poursuivi par la haine du bâtard de Bourbon. Un jour même, excité par le seigneur de Beaumont et autres qui disaient très haut que « ce n'estoit à ung tel clergeau... de gouverner en une telle maison que celle de Bourbon, » Mathieu se serait emporté jusqu'à reprocher au secrétaire de trahir les secrets de son maître. La scène s'était passée en présence du duc Jean, qui avait, pour un moment, réconcilié les deux adversaires. Mais, dès le mois de septembre 1486, au retour du voyage que le duc fit à Beauvais, où il avait traité secrètement avec le gouvernement royal, ceux mêmes qui, en février 1488, devaient enlever Berry, avaient comploté de le pousser dans la Loire au passage du pont de Gien. Il est intéressant d'entendre l'avocat Poulain attribuer l'abandon de ce coupable dessein à l'active intervention du seigneur d'Argenton, c'est-à-dire de Philippe de Commynes. On sait que l'illustre historien, réfugié à Moulins à la suite de l'échec de la rébellion orléanaise, avait joui un moment auprès du connétable de Bourbon d'une influence que les savantes manœuvres des Beaujeu venaient de réduire à néant[1]. Comment fut-il instruit de ce complot? Était-il, lui aussi, parmi les ennemis de Jean Berry? On ne sait, mais il faut noter en passant que l'un des plus déterminés « haineux » du secrétaire, Jean de Polignac, seigneur de Beaumont, devait, quelques années plus tard[2], épouser Jeanne de Chambes, la propre sœur de la dame de Commynes. Les deux hommes se connaissaient donc, et peut-être Beaumont demanda-t-il conseil à Commynes. Ce complot ne fut pas unique, du reste; mais tant que le duc de Bourbon conserva assez de santé pour se faire craindre, les ennemis de son conseiller intime ne réussirent pas à

1. *Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. Mandrot, Introd., p. XXXIV-XXXVI.
2. En 1493.

l'entamer. Il fallut, pour qu'ils osassent agir, que la crise qui devait emporter Jean II l'eût réduit à une entière impuissance. Poulain, en retraçant les circonstances de l'attentat du 13 février 1488, n'hésita point à désigner d'Urfé comme la tête qui l'avait inspiré, et il flétrit, comme il convenait, le traître qui, après avoir préparé le meurtre de celui qu'il faisait profession de chérir, s'était encore emparé de ses biens. L'avocat conclut en conjurant la cour de déclarer que le cas était irrémissible. Il demanda donc que les coupables fussent condamnés à faire amende honorable envers le roi dans la forme accoutumée, et, en expiation de leur forfait, à élever à leurs frais deux chapelles, l'une au lieu où Berry avait été d'abord inhumé et l'autre à Montbrison, en l'église collégiale, où on avait transporté son corps dès le 30 mai 1488[1]. Dans le premier de ces sanctuaires, les condamnés seraient tenus de faire célébrer chaque jour une messe pour le repos de l'âme du défunt, et, une fois l'an, un obit solennel au jour anniversaire de son trépas. A Montbrison même, on se contentait de trois messes par semaine, mais, après l'obit annuel, l'officiant devrait « réciter la forme de la prinse et meurtre du deffunt... avec le psaume de *De profundis.* » Enfin, dans les deux chapelles, un « tableau » de pierre ou de cuivre « insculpé, » érigé en bonne place, relaterait les circonstances du crime et les conditions de la réparation. L'avocat demanda qu'une rente de 120 livres parisis, en bénéfices « intitulés, » fût attachée à chacune de ces chapelles, dont le patronage et le droit de présentation seraient réservés aux demandeurs et à leurs héritiers et ayants droit. Ces coûteuses fondations ne préjudiciaient pas aux réparations civiles exigées par la famille de Jean Berry : restitution en nature de tous les meubles et joyaux dérobés ou, à défaut, de leur valeur à fixer par les demandeurs dans la limite de 2,000 écus d'or; versement immédiat à Valentine Maniglier et à Catherine Myjard de 40,000 livres tournois pour chacune, avec assignation d'une rente annuelle de 1,000 livres dont, après leur décès, moitié continuerait à être payée à leurs héritiers; enfin, et en manière de provision pour la durée du procès, allocation à la mère de Berry d'une somme de 4,500 livres et d'une rente de 200 livres, à sa veuve de 20,000 livres une fois payées et de 500 livres d'annuité.

1. *Mémoires inéd., de J. Puy*, premier quart du XVIe siècle (commun. de M. El. Brassart).

Malaisée fut la tâche de la défense. L'avocat du bâtard de Bourbon, Pierre Michon, s'appliqua tout d'abord à établir la validité des lettres de grâce dont il sollicitait l'entérinement. Au prince, argua-t-il, usant de son droit impérial, appartient le pouvoir de remettre tous les cas quels qu'ils soient. Ce pouvoir, il l'exerce tout spécialement à l'occasion de sa première entrée dans les villes de son royaume, et cet usage « est fondé en une joye que chacun doit avoir à la venue de son prince ou en une grande prosperité qui luy advient, *et vocatur generalis abolitio.* » Le bâtard, d'ailleurs, n'était-il point, par sa naissance comme par son mérite, digne du pardon que le roi lui avait octroyé? Que valait auprès de lui ce Berry, « fils d'un cordonnier, » « pauvre notaire et chatelain, » obscur parvenu qui, après s'être insinué dans les bonnes grâces du duc de Bourbon, n'avait cessé, jusqu'à sa mort, « de faire pilleries et exactions, » usant de « caratheres » et d' « invocations » pour « tirer en ses laz ledit duc » au grand scandale des honnêtes gens? Non content de faire chasser de la maison de Bourbon les serviteurs les plus dévoués, comme le sire de Culant[1] par exemple, ce vilain personnage avait, par sa conduite privée, indigné tout le monde, car personne n'ignorait que, depuis son mariage, il s'était « mal gouverné » et vivait « lubriquement. » Pour achever de peindre le malheureux secrétaire, l'avocat, dont le tact n'égalait pas la véhémence, conta l'histoire d'un certain Louis Pons, qui, arrêté pour quelque crime, aurait été confessé par Jean Berry, déguisé en carme pour la circonstance, et noyé de sa propre main. Savait-on après tout si Dieu, dans sa justice, n'avait pas voulu que, pour ce péché, le meurtrier périt de semblable mort? Le bâtard, lui, en ordonnant son supplice, avait cru de bonne foi offrir à Dieu un sacrifice de bonne odeur; mais encore ne fallait-il point, dans son cas, parler de préméditation. Jeune, peu instruit, il « n'entendoit pas quel ordre ne quelle forme il falloit tenir » en pareille circonstance. S'il avait erré, c'était donc par ignorance, et jamais homme ne fut plus « ébahi » que lui « quant on luy... dit qu'il avoit mal fait! » Il fallait donc l'excuser

1. Louis, seigneur de Culant et de Saint-Désiré, l'un des principaux représentants de la faction orléanaise à la cour de Moulins, fut, en même temps que le seigneur d'Argenton, « mis hors de la maison du duc de Bourbon » à l'automne de 1486, après la réconciliation de Jean II avec les Beaujeu (*Guill. de Jaligny*, dans Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 6).

ad instar Pauli dicentis : ignorans feci, ideo veniam merui!

Sur la question des réparations civiles, l'avocat du bâtard de Bourbon s'efforça de démontrer que ni la mère du défunt, ni sa veuve remariée, ni, à plus forte raison, le second mari de cette dernière, n'avaient qualité pour exiger des dommages-intérêts, par la raison que la succession de Jean Berry eût appartenu à son fils adoptif si le « crime d'invocation » dont il s'était rendu coupable ne l'avait confisquée au roi. Quant aux sommes réclamées, c'était pure « moquerie, » car jamais, quelle que fût la gravité du crime, la cour de Parlement n'avait accordé plus de 1,200 livres tournois! Enfin, c'était bien de parler d'une provision, mais il était certain que le bâtard de Bourbon ne pouvait rien fournir de plus que ce qu'il avait déjà donné, car jamais il n'avait « espargné qu'au jour la journée » pour ses chevaux et son harnois, et son argent, aussitôt reçu, était distribué à ses amis. « Tel le voyez, tel le prenez quant à la chevance, s'écria l'avocat, mais de honnesteté, de couraige, il en a autant que en homme du royaume, ne oncques en sa vie homme ne se plaignit de luy, ne oncques ne fist desplaisir à homme vivant! » De la Croix, « grant langart coustumier de controuver mauvaises parolles, » en pouvait-il dire autant? Enfin, sa femme et lui, déjà riches de 50,000 livres, avaient-ils le droit de se plaindre alors que le bâtard s'était déjà dépouillé pour leur donner 1,000 francs, sans parler de 1,200 autres que Madame Anne de France, duchesse de Bourbon, y avait ajoutés, et de deux offices qu'elle leur avait également accordés?

Entre les assertions contradictoires et les accusations réciproques des avocats, on hésiterait à se prononcer si le discours de l'avocat du roi n'aidait le lecteur à remettre les choses au point. Lemaistre n'admit pas les excuses si audacieusement proposées par l'avocat du bâtard. Il n'hésita pas à flétrir le crime et déclara que, s'il était aussi aisément effacé, « toute seureté de vivre en ce royaulme seroit ostée. » Et puis ce n'était pas seulement d'un homicide qu'il s'agissait, mais bien de deux ou trois crimes de lèse-majesté qui auraient rendu le cas irrémissible, même s'il n'était pas prouvé qu'il y avait eu guet-apens. Si Berry était « sorcier et invocateur, » comme le disaient ses ennemis, en suivait-il pour eux le droit de faire justice? Que dire enfin de ces hommes qui, duement atteints par un appel, n'avaient

pas craint de chasser les commissaires du Parlement et de noyer un notaire royal? Après ce sévère début, on pouvait conclure que l'opinion de l'avocat général était faite; mais il se montra beaucoup moins net lorsqu'il en vint à examiner la valeur intrinsèque des lettres de grâce. Il avoua même un extrême embarras, car, d'une part, dit-il, il voyait un crime « si enorme et dampné et si mauvaiz qu'il n'est pas possible de plus, » et, de l'autre, il lui fallait bien reconnaître que les rémissions « d'entrée de ville » n'étaient pas, en général, « debattues d'obreption, de subreption ni d'incivilité. » Le motif, c'est que, en pareil cas, la grâce n'était pas accordée par le prince sur une supplication du « délinquant, » mais *proprio motu*, et, pour ainsi dire, malgré le criminel. Afin de faire mieux comprendre sa pensée, l'avocat du roi compara l'effet de ces rémissions d'entrée de ville au miracle constaté jadis au passage des reliques de saint Martin lors de leur translation à Tours : tous les impotents avaient été guéris et jusqu'aux incrédules eux-mêmes, qui s'enfuyaient pour échapper au don qui leur était offert. Berry avait été la victime d'un guet-apens; c'était prouvé, et les ordonnances déclaraient le guet-apens irrémissible, non pas *ex defectu potestatis concedentis*, mais *ex defectu presumpte voluntatis ipsius concedentis;* seulement, « en matière d'entrée de ville, » cette règle n'était pas observée. Bref, après cet exposé d'arguments un peu subtils, Lemaistre, incertain, perplexe, peut-être ballotté entre des influences contraires, demanda, en terminant sa harangue, à réserver ses conclusions.

V.

Le silence se fit pour quelque temps sur « l'affaire Berry. » Le bâtard de Bourbon et ses complices quittèrent la Conciergerie et, prenant prétexte de la guerre de Bretagne[1], réussirent à se faire délivrer des lettres d'état qui, pendant un délai de quatre mois, suspendaient toute procédure dirigée contre eux. A l'audience du 12 avril 1491, l'avocat des époux de la Croix s'efforça d'empêcher l'enregistrement de ces lettres de sursis. Il montra à la cour son autorité méprisée et ses agents menacés à tout

1. Dès la fin de mars, le roi était à Nantes et l'armée française s'assemblait pour « le recouvrement du reste de la duché de Bretagne. » La campagne se termina au mois de novembre suivant par la prise de Rennes et le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII.

moment du sort qui avait été infligé à Jean Berry. Il flétrit les cyniques hâbleries des coupables, Mathieu de Bourbon, d'Urfé, Florac et consorts, qui allaient répétant que leurs adversaires étaient à bout de forces et qu'ils « mourroient en la poursuite. » Et, en effet, depuis trois ans qu'ils imploraient justice, les de la Croix avaient dépensé plus de 4,000 écus d'or! Qui plus est, ils n'osaient retourner à Montbrison, tant leurs adversaires, devenus tout-puissants dans le pays, les épouvantaient de leurs menaces. Aucune sommation n'avait eu le pouvoir de ramener les « délinquants » devant la cour; de huit ou neuf mois on n'avait obtenu contre eux une expédition et voici que, pour combler la mesure, ils s'étaient fait délivrer des lettres de surséance! Quoi d'étonnant s'ils se vantaient publiquement d'en avoir terminé pour toujours avec le Parlement et s'ils refusaient de payer la provision que la cour avait fini par accorder à la partie lésée? Ne les avait-on pas vus, ces contempteurs de toute justice, abuser de la faveur royale pour menacer jusqu'au président et aux conseillers chargés de l'affaire de les faire expédier en de lointaines ambassades s'ils s'obstinaient à ne pas les laisser en repos? Quant à ces lettres d'état, si ceux dont le devoir était de conseiller le roi ne s'étaient gardés de l'avertir de la vérité, le prince, mieux informé, eût refusé de les signer, car leur prétexte, la « guerre de Nantes, » n'avait point empêché les « délinquants » de se rendre à Paris au début du présent Parlement et de se « festoyer en Cour! »

A cette verte apostrophe, l'avocat Michon répondit en termes très mesurés. Il se borna à protester de la bonne volonté de ses clients, réellement empêchés par leur service à l'armée de se rendre à Paris, et il insista pour l'admission des lettres d'état, en faisant valoir que leur effet était d'une durée limitée. L'avocat Piédefer, chargé des intérêts du grand écuyer Pierre d'Urfé, parla dans le même sens; il affirma que son client brûlait du désir de proclamer son innocence, mais que le roi lui-même le retenait à ses côtés et l'avait, malgré qu'il en eût, fait comprendre dans les lettres de sursis. Comme il était de notoriété publique que d'Urfé détenait encore la plus grosse part des biens de Jean Berry et qu'il s'acharnait à n'en rien restituer, on peut croire que les protestations de son avocat amenèrent un sourire sur les lèvres des auditeurs; pourtant, il est probable que la cour consentit à mettre son visa sur les lettres d'état présentées

par les meurtriers de Berry, car ce n'est pas avant le milieu du mois de juillet 1491 que nous voyons reparaître les époux de la Croix « demandeurs en cas d'excès, crimes et délits et le procureur général adjoint avec eux, » pour réclamer et obtenir le profit d'un défaut contre le bâtard de Bourbon, Pierre d'Urfé, Jacques de Tournon et Claude de Saint-Marcel, chanoine de Lyon. Après quoi, plus rien, du moins quant au bâtard Mathieu. C'est que, revenu enfin à une appréciation plus saine de sa conduite passée, saisi même, dit-on, d'un remords qui, pour être tardif, n'en fut pas moins sincère, pressé enfin par Charles VIII lui-même, juste et bon malgré les lacunes de son très court esprit, c'est, disons-nous, que le bâtard s'était décidé enfin à réparer, dans la mesure du possible, les funestes effets de son crime. Une de ses victimes de 1488, le Dominicain Pierre Carré, évêque d'Orange, s'était tiré des cachots de Randan la vie sauve, mais non sans avoir souffert dans sa réputation et dans ses biens. Celui-là (on a vu de quoi ses ennemis l'accusaient) avait, paraît-il, « confessé certains cas; » mais il en contestait beaucoup d'autres et surtout il repoussait énergiquement une demande en 60,000 livres tournois de dommages-intérêts, que le bâtard lui intentait après avoir, par un singulier accord, obtenu du duc Pierre de Bourbon la cession des droits qu'il pouvait prétendre en cette affaire. De son côté, Pierre Carré faisait valoir qu'à l'époque de son arrestation, le logis qu'il occupait à Moulins avait été mis à sac par les émissaires du bâtard de Bourbon, qui, par ordre et pour le profit de leur maître, avaient enlevé pour environ 4,000 livres tournois d'espèces d'or et d'argent, meubles, livres, vaisselle d'argent et d'étain, robes fourrées de martre, tapisseries, linge, vin et provisions de bouche. L'évêque arguait aussi des sommes considérables qu'il avait dépensées pour obtenir sa délivrance et du préjudice que les calomnies de ses adversaires avaient causé à sa bonne renommée. Finalement, après beaucoup de discussions, une transaction intervint, le 6 janvier 1489, entre le prélat et le représentant du bâtard, Bernardin Peloux, écuyer, bailli d'Annonay, le même qui, dans l'affaire Berry, avait joué un rôle actif, et il fut convenu que, de part et d'autre, toute revendication serait abandonnée[1]. On doit supposer que, peut-être par l'intervention du roi de France et du duc Pierre de Bourbon, le

1. Arch. nat., P 1397[3], cote 618, orig. notarié sur parchemin.

bâtard Mathieu finit par s'accorder également avec les ayants droit de Jean Berry, car, indépendamment des satisfactions pécuniaires qu'il concéda à Catherine Myjard, Mathieu de Bourbon, en expiation de son crime, fit élever et dota une chapelle dans l'église Notre-Dame à Montbrison. Cet édifice existe et porte encore le nom de chapelle de Berry ; il est placé sous la protection de saint Jean et de saint Yves, patrons des gens de loi. Tout à côté, et au pied de cette chapelle, le bâtard fit disposer sa sépulture, et c'est là que, par son ordre et comme pour témoigner plus humblement de son repentir, son corps fut déposé après sa mort, au mois de mars 1505. On voit encore, dans la partie inférieure du mur formant clôture du chœur de l'église, un reste de l'édicule qui, jusqu'à l'époque du sac de Montbrison par les bandes du baron des Adrets, a abrité l'effigie du valeureux compagnon d'armes de Charles VIII[1].

Plus opiniâtre en son injuste résistance aux réclamations de la veuve de Berry fut le grand écuyer de France, Pierre d'Urfé, qui, malgré toutes ses protestations d'innocence, continua pendant dix ans à se dérober. Le 22 décembre 1503, enfin, le temps de sa faveur étant passé sans doute, un arrêt du Parlement de Paris mit fin au scandale, proclama sans ambages sa complicité dans l'attentat du 13 février 1488 et fit justice des prétextes qu'il avait mis en avant pour s'approprier la plus grosse portion des biens de Jean Berry. Il fut condamné en conséquence envers les époux de la Croix à 4,000 livres parisis de dommages-intérêts, à 1,200 livres d'amende au profit du roi et de plus « à tenir prison » jusqu'à paiement intégral des dites sommes. L'arrêt spécifia que, sur les 4,000 livres, 500 seraient employées en messes pour l'âme du défunt et qu'un quart de l'amende servirait également à des œuvres pies, que la cour de Parlement se réservait de désigner[2].

Tel fut l'épilogue de l'affaire Berry. A cette époque, les complices du bâtard, Jacques de Tournon, Étienne Barton, Bernardin Peloux, Louis de Quinquempoix et Antoine de Thélis avaient depuis longtemps bénéficié de la clémence royale au prix d'amendes assez légères[3], dont le produit fut « aumosné » pour

1. Commun. de M. El. Brassart.

2. Arch. nat., X2a 66, fol. 1 v° à 9.

3. 10 l. t. Arch. nat., JJ 219, n°s CXIX, VIXXII, VIXXIII, VIXXIIII, IXXXII, mai et juin 1488.

l'âme du trépassé. Jean de la Garde lui-même, l'ex-prévôt de la connétablie, qui présida à l'exécution de l'infortuné secrétaire du duc de Bourbon, imitant l'exemple du bâtard, profita de la première entrée de Charles VIII à Saint-Quentin, le 7 juin 1493, pour se faire délivrer, lui aussi, des lettres de rémission[1]. Rien de plus suggestif que la lecture de ce document, surtout si on considère qu'en matière de grâces, la loi exigeait, sous peine de nullité, que toute rémission relatât avec exactitude les faits qui l'avaient provoquée. Or, que lit-on dans la lettre accordée à Jean de la Garde? Berry n'est plus une victime, mais bien un coupable qui, par décision de « gens de conseil, » a été mis en prison, après enquête, « pour aucuns cas, crimes et delitz. » Les mêmes conseillers ont été d'avis ensuite que « ledit maître Jehan Berry devoit recevoir mort pour les cas contenus en icelles informacions, » et c'est avec la conviction qu'il était régulièrement saisi que le prévôt a fait exécuter leur arrêt. Son unique faute (il fallait bien qu'il eût péché pour que le roi pût le gracier), son seul tort en cette affaire étaient d'avoir noyé Berry, « combien qu'il n'eust fait ledit procès ne esté à la deliberation et jugement d'icelluy et sans autrement en estre informé. » Peccadille, en vérité! Ceux qui ignoraient comment les choses s'étaient réellement passées ont pu se demander comment Jean de la Garde avait mis cinq années à se faire pardonner une si excusable négligence! Mais les hommes de cette époque avaient sur la justice des idées moins rigoureuses que les nôtres. Ils la savaient toujours lente à s'émouvoir, boiteuse, souvent aveugle, et, accoutumés à ses faiblesses, indulgents à ses caprices, ils s'abstenaient prudemment de lui poser, sur l'emploi de son temps, des questions indiscrètes et assurément inutiles!

Bernard DE MANDROT.

1. Arch. nat., JJ 226[B], n° 699.

LA COLLABORATION

DE

SAINT-SIMON ET DE TORCY

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES *MÉMOIRES* DE SAINT-SIMON.

Saint-Simon a cité ses sources assez souvent avec le dessein manifeste d'établir « que l'exactitude et la vérité étaient bien, comme il l'a dit, de ses *Mémoires* la loi et l'âme. »

Nulle part il ne l'a fait avec plus de soin et de précision apparents qu'au début du chapitre XVI du tome XV (septembre 1718)[1], expliquant comment il avait « parlé sur les Affaires étrangères, d'après Torcy, » et quels documents ce ministre, particulièrement renseigné en ces matières, lui avait fournis.

Le passage vaut la peine d'être cité en son entier, malgré son étendue : « On a vu en plusieurs endroits de ces *Mémoires* que j'y ai toujours parlé sur les Affaires étrangères, *d'après Torcy*. Il les avait administrées avec son père et son beau-père, puis seul après eux jusqu'à la mort du Roi; ensuite il en avait conservé le fil par le secret de la poste, dont il était demeuré directeur, puis devenu surintendant. Quelque part qu'il plût au Régent de m'y donner dans son cabinet, depuis que le conseil de Régence n'était plus devenu qu'une forme à qui tout était dérobé en ce genre jusqu'à la conclusion résolue, ma mémoire n'aurait pu m'en fournir la suite et les dates parmi tant de faits croisés, avec l'exactitude et la précision nécessaires, si je n'avais eu d'autres secours. Torcy s'était fait à mesure un extrait de toutes les lettres qu'il continua jusqu'à la fin d'août, et c'est un dommage irrépa-

1. Sauf lorsque j'indique l'édition de M. de Boislisle, mes citations se rapportent toujours à l'édition in-12 (Chéruel et Régnier). Hachette, 1887.

rable, et que je lui ai bien des fois reproché depuis, de ne l'avoir pas continué tant qu'il a eu les postes que nous verrons que le cardinal Dubois lui arracha en 1721. On y verrait jusque-là, dans ces trois années, bien des choses curieuses qui demeureront ensevelies et tout le manège et la chute d'Alberoni et du double mariage d'Espagne. Torcy m'a prêté ses extraits : c'est d'où j'ai puisé le détail du récit que j'ai donné, depuis la mort du Roi, de la suite et du détail des Affaires étrangères. Je les *ai abrégées et n'en ai rapporté que le nécessaire*. Mais ce qui s'est passé en 1718 m'a paru si curieux et si important que j'ai cru devoir, non pas abréger ni extraire, mais m'astreindre à copier fidèlement tout et n'en pas omettre un mot ; j'ai seulement laissé tout ce qui regarde la Constitution comme j'avais fait dans les extraits que j'ai abrégés dans les années précédentes, parce que je me suis fait une règle de ne pas traiter cette matière. Mais j'ai conservé la copie exacte et entière de tous les extraits de lettres que M. de Torcy m'a prêtés et qu'il a faits, dans lesquels on pourra justifier tout ce que je rapporte des Affaires étrangères et voir de plus ce qui regarde la suite de cette affaire de la Constitution, de laquelle je n'ai rien dit et où on verra des horreurs à faire dresser les cheveux sur la tête de la part du nonce de Bentivoglio, des cardinaux de Rohan et de Bissy et des principaux athlètes de cette déplorable bulle. »

Ainsi, c'est au moment où cette source va lui manquer que Saint-Simon en indique la nature, l'importance et l'usage qu'il en a fait.

D'une manière générale, il déclare : 1° *que toutes les parties de ses Mémoires* consacrées aux Affaires étrangères ont été composées, dans l'ensemble, *toujours* sur les indications de M. de Torcy ;

2° Qu'en particulier, depuis *la mort de Louis XIV jusqu'au début de l'année 1718*, les passages de son œuvre relatifs aux mêmes sujets ont été empruntés, *sous forme d'abrégés réduits au strict nécessaire*, à un recueil de lettres réunies par Torcy, tandis qu'il était surintendant des postes ;

3° Que ce même recueil, *copié fidèlement et mot à mot*, à l'exception des parties relatives à la Constitution, pour tout ce qui concernait les Affaires étrangères, de janvier 1718 à septembre de la même année, a constitué le fond et même la forme des *Mémoires*.

Ce sont ces déclarations importantes que nous allons essayer de contrôler. L'histoire a perdu l'habitude, qu'elle avait d'abord un peu trop vite prise, de croire Saint-Simon sur parole. Mais le témoignage qu'il invoque est dans ce cas particulier d'une telle valeur qu'un examen attentif s'impose.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, neveu du grand Colbert et fils de l'homme qui, pendant seize années, de 1680 à 1696, dirigea auprès de Louis XIV la politique française, de Croissy, était assurément un des témoins les plus autorisés de cette politique. Né en 1665, il avait été de très bonne heure destiné à la servir par son père qui, voulant lui léguer sa charge, avait saisi toutes les occasions de lui faire connaître les cours de l'Europe, celles de Portugal et de Suède, de Londres, de Madrid et de Vienne. On sait avec quelle méthode travaillait Croissy, aidé sans doute par son premier commis Bergeret, homme d'expérience et de confiance, qui lui préparait ses dépêches et pouvait le suppléer au besoin, mais attentif à renseigner le Roi de très près au Conseil, à enregistrer après discussion ses ordres, en possession d'une influence qui était faite d'assiduité, d'initiative et d'obéissance à la fois.

Habitué de bonne heure auprès de son père et dans les bureaux de la secrétairerie à cette discipline, Torcy, quand il reçut du Roi la survivance en 1789, était déjà initié aux méthodes, aux traditions et aux secrets de la diplomatie française. Sept ans après, son éducation, son expérience paraissaient cependant encore à Louis XIV trop récentes pour qu'il lui confiât uniquement la responsabilité des affaires. Croissy était à peine mort (1696), et Torcy, quinze jours après, investi de sa charge, que le Roi réglait sans délai le mariage du nouveau secrétaire d'État avec la fille de Pomponne, dont la disgrâce, terminée à la mort de Louvois, avait autrefois fait la fortune de Croissy. Ce mariage, arrangé en forme de réparation, eut pour principal objet d'associer à la direction de la politique française le beau-père, collaborateur aux plus beaux temps du règne et successeur de Lionne, et le gendre, formé aux habitudes laborieuses des Colbert. L'un, ministre d'État au Conseil d'en haut, apportait son expérience, prenait les ordres du Roi, toujours assuré que l'autre, méthodique et docile, veillerait au détail dans la secrétairerie d'État. Ce fut ainsi, comme par degrés, que Torcy était en 1699, à trente-quatre ans, parvenu à la connaissance des affaires de France qu'il dirigea, après la

mort de Pomponne, seul pendant les quinze dernières années les plus pénibles du règne. Les leçons qu'il avait reçues, jointes à sa propre expérience, faisaient de lui l'homme le mieux renseigné qu'il pût y avoir après la mort de Louis XIV sur l'histoire encore toute fraîche d'une époque où la France avait tenu en Europe une si grande place.

Saint-Simon et lui étaient presque contemporains, et l'on conçoit qu'ayant écrit de 1739 à 1743 la partie des *Mémoires* relative au règne de Louis XIV, l'écrivain ait été tenté de consulter l'homme d'État qui mourut en 1746 seulement. Sous quelle forme eut lieu cette consultation, voilà le problème que Saint-Simon nous a laissé à résoudre quand il a écrit : « J'ai toujours parlé sur les Affaires étrangères, *d'après Torcy.* » A-t-il fait causer Torcy lorsque leur disgrâce commune les rapprocha à la fin de la Régence, ou plutôt s'est-il servi de documents recueillis par le ministre et mis à sa disposition pour composer les *Mémoires?*

Torcy, « dont la mémoire et la plume, dit Saint-Simon, ne sont pas moins justes, bonnes, exactes que la lumière et la capacité[1], » a laissé des récits de négociations qui ont été publiés dès le XVIIIe siècle, en 1756[2]. Il y a des preuves nombreuses que le duc les a connus en manuscrit. Son affirmation d'abord, répétée en plusieurs passages des *Mémoires*[3], surtout la présence dans sa bibliothèque d'une copie qu'il avait faite de sa main des manuscrits de Torcy, aujourd'hui conservée au Dépôt des Affaires étrangères (*Mém. et Documents*, n° 430). Cette copie, augmentée de notes sur lesquelles il nous faudra revenir, était destinée à former addition aux *Mémoires;* c'était un de ces recueils de pièces justificatives que Saint-Simon annonçait au début de son œuvre[4], et auxquels, par la suite, il a fréquemment renvoyé le lecteur.

Mais remarquons d'abord que cette œuvre de Torcy est loin de correspondre, dans la réalité, au titre de *Mémoires* que l'éditeur du XVIIIe siècle lui a donné et qui, dans les collections Michaud et Poujoulat ou Petitot, lui a été conservé. On pourrait croire que c'était une histoire de la diplomatie européenne, de 1685 ou

1. *Mémoires*, VI, 301.

2. *Mémoires de M. le marquis de Torcy pour servir à l'histoire des négociations depuis la paix de Ryswick jusqu'au traité d'Utrecht.* La Haye (Paris), 3 vol. in-12, 1756.

3. *Mémoires*, VI, 301, 409; VII, p. 2, 4, 92; VIII, p. 49; IX, p. 337; XI, p. 270, 277; XV, p. 300.

4. *Mémoires*, éd. de Boislisle, IV, p. 104, note 8.

1697 à 1713, racontée tout au long par un des hommes qui durent en connaître le mieux les détails. Les *Mémoires* de Torcy forment en réalité trois ou quatre études d'inégale longueur : d'abord le testament de Charles II d'Espagne, les traités de partage et l'acceptation de la couronne d'Espagne jusqu'à la formation de la grande alliance; puis le récit des négociations pour la paix à Bodegrave (mission du président Rouillé) et à la Haye (voyage de Torcy, 1709); l'exposé de la négociation à Gertruydenberg en 1710, et enfin la négociation pour la paix à Londres (1711-1712). Ce furent sans doute à l'origine des morceaux détachés qui, plus tard, furent réunis pour le public.

A ce point de vue, la copie conservée par Saint-Simon fournit des indications précieuses. C'est un registre en trois parties séparées par des feuillets blancs, dont chacune porte un titre : Madrid. Bodegrave, la Haye. Gertruydenberg. Il semble que l'auteur lui-même décrive son registre quand il écrit : « Je trouvai le manuscrit si curieux que je le copiai moi-même : il ferait en trois morceaux mis ici en leur temps de trop longues parenthèses. Ils sont plus agréables et plus instructifs à voir tous trois de suite, et c'est ainsi qu'ils se trouveront dans les pièces[1]. » Dans le manuscrit de Saint-Simon, le premier morceau commence par une introduction identique à celle qui se trouve dans les autres manuscrits conservés de l'œuvre de Torcy, le manuscrit 428, par exemple, des Affaires étrangères, celui également qui est venu en ma possession. « Si le public doit savoir gré à ceux dont le travail pénible rassemble depuis quelques années les traités, actes et mémoires qui, vers la fin du dernier siècle et le commencement du siècle présent, ont donné à l'Europe une face nouvelle, la reconnaissance due à leurs soins... » Je ne cite pas davantage : c'est le texte imprimé dans toutes les collections, l'exposé des motifs qui ont déterminé le ministre à éclairer sur la politique française le public égaré dans ses jugements par les auteurs contemporains de recueils d'histoire diplomatique : Dumont, Rousset, de la Torre, Lamberti, Hollandais ou réfugiés français en Hollande. Dans le texte imprimé des *Mémoires,* cette introduction sert pour tout l'ouvrage. Sur la copie de Saint-Simon, entre le passage relatif à la conclusion de la grande alliance de 1701, qui conclut un premier morceau, et un second morceau

1. *Mémoires*, VI, p. 302.

consacré au récit de la guerre et des premiers pourparlers pour la paix en 1708-1709, au début de ce second morceau, on trouve une nouvelle introduction dont l'analogie avec la première est frappante[1].

« Plusieurs écrivains ont depuis quelque temps entrepris de ramasser différents actes ou mémoires imprimés et de former entre ces pièces quelque liaison pour composer un corps d'histoire contenant les principaux événements arrivés en Europe pendant les dernières années du feu Roi; mais, souvent trompés par les écrits des ennemis de la France, peu instruits de la vérité des faits, leurs ouvrages ont plutôt répandu l'erreur qu'ils n'ont éclairé le public comme ils l'auraient été si les auteurs eussent travaillé sur de bons mémoires. Abusés par les lectures qu'ils ont faites et faute d'instructions sûres ou d'examiner assez attentivement la sincérité des relations qu'ils ont copiées, les recueils qu'ils ont mis au jour ont publié, comme autorisé, plusieurs faussetés.

« Il serait à souhaiter, pour le présent comme pour l'avenir, que ceux qui ont encore des connaissances certaines des ressorts secrets de tant d'événements importants arrivés dans les quinze premières années du siècle présent apprennent au public de quelle manière la face de l'Europe a été changée, comment l'union de ses principales puissances liguées contre la France a été dissipée, par quel miracle Dieu protégeant cette couronne a voulu anéantir le dessein de ses ennemis dans le temps où le succès de leurs armes les avait aveuglés au point de rejeter la paix qu'elle leur demandait aux conditions les plus dures qu'ils se croyaient maîtres de lui imposer... »

Cette introduction, conservée par Saint-Simon en tête de l'étude sur les négociations de Bodegrave et de la Haye, prouve qu'au moment où il a eu connaissance des manuscrits de Torcy, après 1743, les *Mémoires* de ce ministre étaient en forme de fragments ou d'études séparées. Plus tard, entre ce moment et sa mort, Torcy, dans sa retraite de Sablé, leur donna une apparence de liaison, en fit un ensemble, ainsi que l'indiquent les autres copies que nous avons gardées, probablement en vue du public. Mais il en modifia si peu le caractère et la disposition générale que l'œuvre demeure plutôt un recueil qu'une suite de mémoires.

Malgré l'importance des négociations exposées par Torcy, la

1. Affaires étrangères, *Mém. et doc.*, n° 430, fol. 33.

place qu'elles ont occupée dans le règne de Louis XIV et dans la vie active du ministre, ce recueil, qui n'est point un journal de Torcy analogue au manuscrit retrouvé et publié par M. Masson[1], n'a jamais été de nature à fournir à Saint-Simon une histoire de la diplomatie française.

Ce qui est d'ailleurs plus singulier, c'est que Saint-Simon n'a même point fait entrer dans son texte les indications empruntées à ce recueil. D'une façon constante, il renvoie ses lecteurs aux pièces justificatives, et toujours avec la même formule : « Ces mémoires seront plus agréables et plus instructifs à voir tous trois de suite. C'est ainsi qu'ils se trouveront dans les pièces[2]. » — « J'ai déjà averti que je ne dirai rien des négociations des voyages de Rouillé, de Torcy, du maréchal d'Uxelles et de l'abbé de Polignac, et j'en ai dit la raison. Tout cela se trouvera bien au long et fort en détail et d'original dans les pièces[3]. » — « J'ai déjà averti que je passais ce grand événement (la paix de 1713) sous silence, parce qu'il se trouvera de main de maître dans les pièces, depuis le voyage de Torcy à la Haye inclusivement jusqu'à la signature à Utrecht[4]. »

Ainsi, comme les *Mémoires* contiennent, pour la période de 1692 à 1715, de très nombreux passages relatifs aux Affaires étrangères et que les renseignements empruntés aux négociations de Torcy, sur des points plus spéciaux d'ailleurs, n'y sont point entrés, par la volonté très arrêtée de Saint-Simon, il est bien malaisé d'admettre que Torcy ait été en cette matière la source principale et même une source pour l'écrivain.

Les études critiques de M. de Boislisle, auxquelles je me contente de renvoyer pour certaines affaires, ont établi que la trame du récit est, pour le dehors comme pour le dedans, le Journal de Dangeau[5]. Par exemple, les négociations de Polignac en Pologne pour l'élection du prince de Conti (1697) constituent un récit dont le modèle se retrouve avec des lapsus significatifs dans le texte de Dangeau[6]. Les premières conférences de la paix de Ryswick sont littéralement racontées d'après la même source[7]. Si, venant à parler des traités de partage de la succession

1. Masson, *Journal inédit du marquis de Torcy*. Paris, 1881.
2. *Mémoires*, VI, 302.
3. *Mémoires*, VI, p. 409.
4. *Ibid.*, IX, p. 337.
5. Éd. de Boislisle, Avertissement, p. XXXIII, XXXIV.
6. *Ibid.*, IV, 132; 208, note 2; 209, note 8; 212, note 3.
7. *Ibid.*, VI, p. 231.

d'Espagne, Saint-Simon ne trouve pas dans Dangeau mention des premières négociations et du premier traité d'octobre 1698, engagées et signées entre Louis XIV et Guillaume III, Portland et Torcy seulement, il n'en parle absolument pas. Il n'a connu et commenté, d'après Dangeau, que le second traité, celui de 1699. S'il avait parlé d'après Torcy, comme il le prétend, cette omission d'une négociation secrète pour Dangeau, dont le récit se trouve tout au long dans le recueil de Torcy, serait-elle explicable[1]? Pour un auteur qui aurait consulté d'aussi près ce ministre, le récit de l'acceptation du testament est encore plus surprenant : « Car ce fut la plus grande et la plus importante délibération qui de tout ce long règne et de beaucoup d'autres ait été mise sur le tapis. » Torcy nie formellement que les deux conseils aient eu lieu en présence de Mme de Maintenon[2]. Dangeau déclare au contraire que le Roi, à la première nouvelle, convoqua les ministres le 9 novembre chez cette dame et les y réunit encore le lendemain. Saint-Simon l'affirme de confiance[3]. Il y a plus : Saint-Simon attribue à Torcy, dans ces délibérations, un rôle, que certainement il n'y a pas tenu, d'avocat décidé des traités de partage, partisan d'un refus énergique de la couronne d'Espagne[4].

Quand on considère en résumé la façon dont Saint-Simon a exposé les Affaires étrangères dans les vingt dernières années du règne de Louis XIV, d'après Dangeau surtout, la *Gazette*, le *Dictionnaire* de Moréri, certains mémoires ou recueils publiés au XVIIIe siècle, on arrive à douter vraiment que les souvenirs de Torcy aient eu la moindre influence sur le texte des *Mémoires* pour cette période. On est même tenté de se demander si le véritable motif pour lequel l'écrivain a rejeté aux pièces justificatives les documents qu'il copia sur le recueil de Torcy n'est pas que le recueil lui parvint, cette partie de son œuvre étant à peu près achevée et ses conclusions prises[5]. Le témoignage de Torcy, même

1. *Mémoires*, VI, p. 110, note 2; VII, p. 116, note 1.

2. *Mémoires de Torcy*, p. 550.

3. *Mémoires*, éd. de Boislisle, VII, p. 294-295 et les notes.

4. *Ibid.*, VII, p. 297 et 298 et la note 2 de la p. 297. — Cette contradiction singulière a déjà été relevée par M. Chéruel, *Saint-Simon, historien de Louis XIV*, p. 629.

5. Je serais tenté d'interpréter ainsi le passage des *Mémoires* (XVII, p. 329) où Saint-Simon écrit : « Jusqu'à sa mort, nous avons vécu, Torcy et moi, depuis 1721, dans la plus grande intimité, comme on peut le voir par la communication qu'il me fit de ses *Mémoires*, qu'*il ne fit que bien longtemps après la mort du duc d'Orléans, et dont j'ai enrichi les miens.* »

si Saint-Simon ne l'employait pas, était précieux à invoquer auprès des contemporains et de la postérité; il dissimulait, d'autre part, les emprunts souvent textuels que l'auteur avait faits à d'autres sources, notamment à Dangeau, pour les Affaires étrangères[1]. N'était-ce pas un excellent moyen « de prouver au lecteur mon mépris pour les plagiaires et de lui donner la confiance la plus entière dans ce que je rapporte des Affaires étrangères, en lui expliquant d'où je l'ai pris pour suivre fidèlement la règle que je me suis imposée de ne rien exposer dans ces *Mémoires*..... qui ne soit tiré des sources les plus certaines que je nomme en exprimant de quelle manière je les y ai puisées? » Nous avons le regret de constater que, pour la diplomatie du règne de Louis XIV du moins, Saint-Simon a surtout employé le Journal de Dangeau, sans le citer, et qu'il a fréquemment invoqué le témoignage de Torcy, dont il n'a point usé.

Pour la Régence, la question se présente tout autrement, et nous y distinguerons, comme fait Saint-Simon lui-même, deux périodes : 1° de la mort de Louis XIV à l'année 1718; 2° les sept premiers mois de 1718.

Relativement aux Affaires étrangères, dans cette première période, l'auteur des *Mémoires* précise également sa source et l'usage qu'il en fit. Ce fut un autre manuscrit de Torcy, dont il avait eu communication et fait prendre copie, aujourd'hui conservé avec ses autres papiers aux archives du quai d'Orsay. Après la mort de Louis XIV qui, dans son testament, l'avait désigné pour siéger au Conseil de Régence, le ministre, en qui le vieux Roi avait mis sa confiance, avait perdu, avec le duc d'Orléans, la direction réelle des Affaires étrangères. Saint-Simon même, qui le jugeait trop bourgeois et trop favorable aux prétentions, dangereuses pour le Régent, du roi d'Espagne à la couronne de France, eût souhaité que le duc l'exclût de tous ses emplois. Sa secrétairerie d'État, remboursée un bon prix, fut seule supprimée[2] et, quand on la rétablit plus tard, en 1718, ce fut en faveur de l'abbé Dubois qui, depuis 1716, en secret, fit avec

1. Les éditeurs de Dangeau (t. XVIII, p. 488) et M. de Boislisle (I, p. XXXIII) sont d'accord pour dire que Saint-Simon a soigneusement déguisé le secours qu'il tirait de Dangeau.

2. Saint-Simon, XII, 244.

l'Angleterre les affaires du Régent, sinon celles de la France. Mais Torcy avait d'autres charges qu'il garda, notamment la surintendance des postes et relais, donnée à son beau-père en 1697 et qui lui était revenue en 1699 par la mort de celui-ci. Cette charge, qui lui rapportait soixante mille livres et lui donnait toute la direction, l'autorité et la confiance, fournit au ministre, réduit à une demi-retraite, le moyen de composer en trois gros volumes un recueil de nouvelles de l'étranger qui, sous le titre de *Mémoires de 1715 à 1716, 1717 et 1718*, est venu d'une petite fille du général Le Veneur, héritière de Torcy, à la Bibliothèque nationale vers 1860 (mss. fr. 10670 à 10672). Ce manuscrit, établi par des copistes, contient des passages entiers de la main de Torcy, et sa provenance, comme sa nature, ne laisse point de doute qu'il ne soit le manuscrit original, le modèle sur lequel Saint-Simon forma, à l'aide de ses copistes, un autre manuscrit en trois volumes pour son usage (Aff. étr., *Mém. et doc.*, France 464 à 468).

Ce fut en 1746 que Saint-Simon se mit à composer et à écrire les *Mémoires* de la Régence. Il nous l'apprend lui-même à propos de Torcy en mars 1746[1]. Comme ce ministre eut, un mois après, au début de mai 1746, l'attaque de paralysie dont il devait mourir dans l'année, il est certain que la communication de ses manuscrits à Saint-Simon, avec le temps nécessaire à la copie d'une œuvre étendue, était antérieure d'une ou de deux années, peut-être plus. Pour écrire le récit des Affaires étrangères à partir de 1715, Saint-Simon avait donc à sa disposition les documents réunis par son ami au complet. Lorsqu'à la fin du chapitre XVI il déclarait « qu'il était temps de parler des Affaires étrangères, » lorsqu'au début du chapitre XVII il commençait par les plaintes de Stairs, adressées au milieu d'octobre 1715 au Régent sur une conspiration dont s'alarmait le roi d'Angleterre, son point de départ fut exactement celui du manuscrit de Torcy. En voici en effet les premières lignes : « Extraits de quelques avis du 10 et 14 octobre 1715 ; conspiration contre le roi d'Angleterre[2] ».

Depuis ce moment, manifestement heureux d'avoir mis la main sur des annales autrement précieuses pour la connaissance du

1. XII, p. 246.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XII, p. 365 et 371, et Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 2.

dehors que le Journal de Dangeau, l'auteur ne parla plus d'Affaires étrangères que d'après Torcy. Le texte était sous ses yeux : il le suivit. Dans quelle mesure et par quel procédé? Il a déclaré d'une part en avoir retranché tout ce qui regardait les disputes de la Constitution et des affaires romaines et, pour les années 1716 et 1717, « avoir abrégé et conservé seulement le nécessaire. »

La première assertion est exacte. « Mon état laïque, a dit Saint-Simon[1], et la nature de ces *Mémoires* purement historiques » ne lui permettaient pas l'exposé des querelles religieuses, qui tiennent une très grande place dans les Nouvelles de Torcy. Examinons la seconde assertion, dont le contrôle est facile à faire par la collation des *Mémoires* avec le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Notons d'abord que, pour l'année 1716, 127 pages du texte de Saint-Simon en écriture serrée correspondent aux 977 folios du tome I de Torcy, dont il faut retrancher un bon tiers pour les affaires de Rome et relever ensuite la moindre étendue de chaque page.

Pour l'année 1717, un calcul analogue donne pour le tome II de Torcy, qui a 1,120 folios, 215 pages des *Mémoires* de Saint-Simon : il faut tenir compte d'ailleurs des réserves faites précédemment.

La proportion à peu près exacte de ce que l'auteur a sacrifié de son modèle peut s'évaluer par le tome III qu'il a reproduit textuellement et qui, contenant 938 folios, a fourni à peu près 350 pages de la même édition des *Mémoires*.

On voit que, du tome I, il est resté plus du tiers, du tome II, la moitié, du tome III, le tout. Si Saint-Simon n'avait gardé que le nécessaire, il faudrait conclure qu'il y avait dans les premiers volumes de Torcy bien des choses inutiles. Ce n'était point son avis. Une comparaison plus attentive et une lecture des *Mémoires* marquent d'autres préoccupations de sa part. Au point de départ, il voulut certainement dissimuler ses emprunts. S'il transcrit par exemple textuellement les nouvelles reçues d'Angleterre par Torcy en octobre 1715, il les attribue à une audience de Stairs au Palais-Royal, dont il aurait eu les échos[2]. Si, un peu plus tard, il

1. XII, p. 247.
2. *Mémoires*, XII, p. 371; Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 1 et 2.

note les événements du Nord, la prise de Stralsund et la fuite de Charles XII, d'après le texte même de Torcy, il feint de les connaître par un entretien avec le Régent[1]. Il redoutait d'ouvrir dans son texte de trop longues parenthèses qui eussent trahi l'imitation trop servile. Il fit ainsi d'abord effort pour résumer et abréger, comme il l'a dit. Il suffit, pour se rendre compte de ce travail, de comparer à la page 387 du tome XII (3e alinéa) les folios 150 à 153 du manuscrit de Torcy, dont quelques mots résument et remplacent les paragraphes principaux. Il renvoyait alors le lecteur, ainsi qu'il l'annonça d'abord, aux pièces justificatives pour le détail[2].

Mais il ne s'en est pas tenu à ce dessein ni à ce procédé. Très vite, avec le début de 1716, il se mit à reproduire des paragraphes, des folios entiers de l'œuvre de Torcy, supprimant par-ci par-là quelques phrases, ajoutant quelques épithètes ou de courts portraits, modifiant rarement une expression, et, alors, pour se faire de la place, il supprima ou en une ligne résuma des pages entières.

Voici par exemple l'aspect d'une partie de chapitre, le chapitre 1er du tome XIII (édit. 1887, in-12) :

Saint-Simon, XIII, p. 2.	Torcy, I, fol. 157 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 3.	Torcy, fol. 158, 159 (copie, puis suppression presque absolue des fol. 160 à 170).
Saint-Simon, p. 3, dernier alinéa.	Torcy, fol. 170 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 4, 1re moitié.	Torcy, fol. 171, 172 (copie textuelle, puis résumé des fol. 173 à 180).
Saint-Simon, p. 5, 2e paragraphe.	Torcy, fol. 182, 183 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 7, dernier alinéa.	Torcy, fol. 184, 185, 186 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 8.	Torcy, fol. 194, 195 (copie textuelle).

1. Saint-Simon, *Mémoires*, XII, p. 466; Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 156. — Voir aussi les *Origines de la mission de Dubois*, XIII, p. 155; Torcy, *Ibid.*, fol. 646.

2. *Mémoires*, XII, p. 389.

Saint-Simon, p. 9.	Torcy, fol. 197, 198, 199 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 10, dix premières lignes.	Torcy, résumé des fol. 200, 204.
Saint-Simon, p. 10, à la fin, et p. 11.	Torcy, fol. 210 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 11.	Torcy, fol. 216 à 219 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 12.	Torcy, fol. 219, 222 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 13.	Torcy, fol. 223 (le portrait d'Hersent ajouté, ainsi que l'exil du duc d'Havré).
Saint-Simon, p. 14, dix premières lignes.	Torcy, résumé des fol. 224 à 226.
Saint-Simon, p. 14, le reste.	Torcy, fol. 227 à 229 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 15, à partir « *des ministres anglais.* »	Torcy, fol. 238, 239-240 (copie textuelle, puis résumée à la fin de 240 à 244).
Saint-Simon, p. 16, 1er alinéa.	Torcy, p. 247 à 249 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 16, 2e alinéa.	Torcy, fol. 252 (copie textuelle; dans Saint-Simon : Alberoni, maître *à baguette;* dans Torcy : maître *à férule*).
Saint-Simon, p. 17, 1er alinéa.	Torcy, fol. 254, 255 (copie textuelle).
Saint-Simon, p. 17, 2e alinéa.	Torcy, fol. 266, 267 (Magny, *étrange confident,* disait Torcy; Saint-Simon ajoute un portrait).

A mesure que Saint-Simon poursuivait son œuvre, les parties de Torcy, insérées textuellement dans ses *Mémoires,* s'élargirent et se multiplièrent. Je citerai par exemple l'histoire de la triple alliance de la Haye qui, de la page 297 à 340 du tome XIII, est la reproduction presque intégrale du modèle pour le fond et dans la forme même (Bibl. nat. 10671, Torcy, II, fol. 4 à 200). Il y a quelques suppressions de Torcy ici et là; en fait d'addition qui indique un travail personnel de l'auteur, je ne trouve à signaler

que dix lignes sur Alberoni et Grimaldo (p. 312); une ligne (p. 337) sur Beretti, « qui marchait sur des charbons, rendant compte à Alberoni, » et c'est tout. Pour les Affaires étrangères de 1715 à 1718, à part quelques souvenirs personnels recueillis à la Ferté, au Palais-Royal ou plus tard en Espagne, le texte des *Mémoires* de Saint-Simon est en somme le texte de Torcy, non pas remanié et abrégé, mais introduit dans son œuvre avec des coupures. Il avait fait des additions à Dangeau, son guide principal jusqu'en 1715; il fit subir des suppressions à Torcy, qui le devint après cette date : même besoin, en somme, de calquer pour dessiner avec suite, quoique dans les deux cas par des procédés absolument opposés.

La différence surtout qu'il faut noter, c'est qu'en ajoutant à Dangeau, l'auteur avait mis beaucoup du sien, la matière vivante et riche qui s'accumula par l'effort de ses haines et de son génie dans les additions, et qu'en retranchant à Torcy, il a conservé dans son œuvre, sans presque rien mettre de lui ni le dire assez pour qu'on l'ait remarqué, des parties entières de l'œuvre d'autrui, des chapitres au bas desquels il a mis sa signature et qui ne sont de lui ni pour le fonds ni pour la forme. Lorsqu'il disait : « J'ai parlé d'après Torcy, j'ai fait des extraits, jusqu'en 1718, du manuscrit qu'il m'avait communiqué et dont j'ai pris copie, » le lecteur n'était point averti que, pour cette période, inspiration et résumé signifiaient transcription souvent littérale, sinon complète du texte dont on lui vantait l'authenticité et le prix. Les admirateurs de Saint-Simon, désormais avertis, feront bien de ne plus s'y tromper.

En revanche, pour la dernière période, les sept premiers mois de l'année 1718, sans ambages ni réserves, Saint-Simon a avoué sa manière de faire : à partir du chapitre XVII du tome XIV (édition 1887), dix-huit chapitres des *Mémoires* ne sont, en réalité, qu'une seconde copie de la copie que l'auteur avait en sa possession des *Nouvelles* de Torcy. Le compte peut être fait très vite : quelques lignes de Torcy supprimées sur l'opinion en Angleterre contre le traité de Londres[1]; une page ajoutée par Saint-Simon sur l'influence de l'abbé Dubois[2]; une autre sur le

1. Saint-Simon, XIV, p. 415; Torcy, Bibl. nat., 10672, fol. 19.
2. Saint-Simon, XIV, p. 421-422.

même sujet à propos d'un mariage projeté avec la cour de Turin[1]; quelques lignes sur les rapports de la Papauté avec l'Empire[2]; suppression d'une phrase que Saint-Simon aura jugée irrespectueuse : « On disait à Rome que le pape pour se purger avait besoin d'une plus forte médecine[3] »; puis résumé en une ligne des raisonnements d'Alberoni sur la négociation de Londres[4]; addition d'une note sur le légat d'Angleterre Corsini[5] ou d'une épithète à Schaub, secrétaire de Stanhope, « grand fripon[6]; » quelques modifications dans les entretiens d'Alberoni avec la cour de Parme en mars 1718[7] ou sur la politique de Beretti en Hollande[8]; suppression d'une parole risquée du cardinal Acquaviva : « Rome ne croit pas aux saints s'ils ne font pas de miracles[9]; » addition à propos d'une fourberie d'Alberoni à l'égard du Régent[10]; suppression de quelques lignes sur la mission de Nancré à Madrid jugée par Cellamare ou de quelques propos du même ambassadeur[11] ou des colères d'Alberoni contre la France, « vives et fortes représentations[12]; » un court commentaire d'une lettre du cardinal Paulucci à Alberoni en avril 1718[13] : « Quel blasphème dans ces paroles romaines! Vit-on jamais lettre si parfaitement inepte! » Et un autre du même genre d'une épître du cardinal Albani[14]; addition d'une phrase sur les prétentions de Dubois au cardinalat[15] et sur les sentiments de la nation française « ennemie en général du nom autrichien, » attachée au roi d'Espagne[16], contrariée par le Régent et Dubois[17]. Sur 900 folios du

1. Saint-Simon, XIV, p. 424 et 425.
2. Saint-Simon, XIV, p. 435.
3. Saint-Simon, XIV, p. 442; Torcy, Bibl. nat., 10672, fol. 113.
4. Saint-Simon, XIV, p. 443; Torcy, *Ibid.*, fol. 119.
5. Saint-Simon, XIV, p. 446; Torcy, *Ibid.*, fol. 130.
6. Saint-Simon, XIV, p. 447.
7. Saint-Simon, XIV, p. 458; Torcy, *Ibid.*, fol. 156.
8. Saint-Simon, XIV, p. 462; Torcy, *Ibid.*, fol. 168-169.
9. Saint-Simon, XV, p. 9; Torcy, *Ibid.*, fol. 251.
10. Saint-Simon, XV, p. 14.
11. Saint-Simon, XV, p. 24; Torcy, *Ibid.*, fol. 289; Saint-Simon, XV, p. 25; Torcy, fol. 290.
12. Saint-Simon, XV, p. 39; Torcy, *Ibid.*, fol. 325. Voir aussi Saint-Simon, XV, p. 49; Torcy, fol. 380-381 et 384-388.
13. Saint-Simon, XV, p. 71; Torcy, *Ibid.*, fol. 457.
14. Saint-Simon, XV, p. 72; Torcy, *Ibid.*, fol. 458.
15. Saint-Simon, XV, p. 97; Torcy, *Ibid.*, fol. 494.
16. Saint-Simon, XV, p. 127; Torcy, *Ibid.*, fol. 582.
17. Saint-Simon, XV, p. 130; Torcy, *Ibid.*, fol. 586.

manuscrit de Torcy et un fort volume de Saint-Simon, les changements, on le voit, entre les deux textes ont été presque insignifiants.

La copie se trahit fréquemment par des omissions[1] ou par des erreurs de lecture du copiste[2]. L'auteur ne paraît pas même avoir eu le souci de les revoir et de les corriger. Lorsque, dans le manuscrit de ses copistes, Torcy avait laissé des phrases inachevées qu'il se réservait de compléter de sa main, comme il l'a fait en maints endroits, Saint-Simon ne s'est point gêné pour les laisser à son tour dans le même état[3]. Des phrases mal faites que Torcy a reprises et corrigées de sa main, et que Saint-Simon a copiées avant la correction, sont demeurées dans ses *Mémoires* en leur état fautif[4]. On sait que Saint-Simon, d'autre part, a supprimé du texte qu'il s'appropriait la plupart des passages relatifs à la Constitution : il ne s'est pas mis en frais pour ajuster et rapprocher les coupures. En plus d'un endroit, un simple *etc.* lui suffit. Voici p. ex. la fin du chap. XII du tome XV : « Le sort du pape était de passer le cours de son pontificat brouillé avec les premières puissances catholiques, la France, etc.... » Ces trois derniers mots remplacent la transition que voici de Torcy (10672, fol. 815) : « S'il ne l'était pas avec la France, il n'y en avait guère moins de sujets, » et masquent la suppression de douze feuillets consacrés aux disputes de la Constitution[5]. Il est impossible d'imaginer un

1. Saint-Simon dit, t. XV, p. 49 : « La conclusion de la paix avec les Turcs devenant ..... l'Empereur consentit. » L'éditeur, M. Chéruel, pensait qu'il fallait suppléer le mot *probable*. Le texte de Torcy dit justement le contraire : « plus incertaine; » Bibl. nat., 10672, fol. 379. C'est bien le sens en effet.

2. A la page 70 du tome XV, Saint-Simon, qui a déjà omis à la première ligne « ne croyait pas *pouvoir* laisser subsister, » dit ensuite : « Il revenait à ce prétendu soupçon de l'Empereur, *coloré* par le manquement horrible du roi d'Espagne, » ce qui n'a pas de sens. Le texte de Torcy est : « *causé* par ». — De même, à la page 52, Saint-Simon dit qu'« Alberoni ne recevrait pas des lois honteuses avec quatre-vingt mille hommes bien lestes et bien complets. » Le texte original mal lu (fol. 391) donnait : « bien vestus. » — A la page 198 un mot manque : « il fit proposer quelques changements, ... dit Alberoni, d'adoucir. » L'éditeur a suppléé : « afin de. » Le texte de Torcy donne (fol. 710) le mot « *capables* de. »

3. Notamment XV, p. 114, premier alinéa; XV, p. 158, ibidem.

4. « Il y a des moments où les princes les plus liés d'intérêts pensent différemment, mais l'union entre eux est intime. Cette diversité de sentiments n'est qu'un nuage » (Saint-Simon, t. XV, p. 226). Au t. III de Torcy, fol. 226, on lit : « Mais, si l'union entre eux est intime, cette diversité de sentiments n'est qu'un nuage. »

5. Voir le même procédé, XV, p. 106; XV, p. 293 : « Il y a longtemps qu'ils

procédé d'adaptation plus rudimentaire. Je signalerai encore le début du chapitre XI : « Six derniers mois de l'année 1718 », indication qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans les *Mémoires*, et littéralement transcrite des *Nouvelles* de Torcy, ordinairement classées par trimestre ou par semestre[1].

On peut s'étonner que, depuis la publication des *Mémoires* de Saint-Simon, l'attention de personne n'ait été éveillée sur la composition toute spéciale que nous venons de décrire des tomes XIV et XV. Des éditeurs sérieux, tels que Chéruel et Ad. Régnier, ont pris la peine de relever avec soin des expressions qui leur ont paru des singularités de la langue de Saint-Simon et que son copiste avait pieusement prises à Torcy[2]. M. Baudrillart, qui a eu le double mérite de signaler les *Nouvelles* de Torcy et leur importance et de les mettre à profit, ne paraît pas s'être aperçu qu'il était plus simple souvent de renvoyer son lecteur aux chapitres identiques de Saint-Simon, dont tout le monde à peu près dispose[3].

De ces incertitudes assurément, l'auteur des *Mémoires* n'est pas responsable. Il a dit bien haut qu'à partir de 1718, il s'était astreint à « copier fidèlement et à ne pas omettre un mot. » Il n'a pas voulu être pris en délit de plagiat, « craignant que la netteté, le coulant, la noblesse et la correction du style qu'il copiait fassent, par son agrément et sa douceur, sauter aux yeux la différence d'avec le sien[4]. » Il se croyait justifié d'ailleurs par la confiance que le texte de Torcy, reproduit intégralement, devait donner au lecteur et les services qu'il pouvait lui rendre. Plus d'une fois, par la suite, il a dit ses regrets « d'être réduit à être sec en matière d'affaires étrangères, faute d'un guide si

pressaient le pape de ..... » Saint-Simon s'arrête là. Torcy continuait, III, fol. 927 : « donner une nouvelle bulle plus forte que les précédentes. » — Et aussi XV, p. 209 : « Bentivoglio ne cessait de lui représenter, etc.... » Voir dans Torcy, fol. 729 à 738, 9 folios supprimés sur les affaires de Rome.

1. *Mémoires*, XV, p. 209.

2. *Ibid.*, XV, p. 52, échange, au féminin; p. 116, conclurerait pour conclurait; p. 125, metterait pour mettrait; p. 131, « fiocques, italien fiocchi, dont Saint-Simon a imaginé la traduction; » p. 169, Don Guichotte; p. 171, prognostics; p. 250, chrétienneté; p. 261, secoureraît; p. 264, arrêt pour arrestation; p. 269, navigeait pour naviguait; p. 285, bienfacteur pour bienfaiteur.

3. M. Baudrillart dit cependant : « Saint-Simon nous a donné toute la substance de ce curieux écrit » (*Philippe V et le duc d'Orléans*, p. 14) : non seulement la substance, mais la forme même.

4. *Mémoires*, XV, p. 298.

précieux pour la postérité et pour lui. » « Quel dommage qu'à partir de la fin d'août 1718 Torcy ait cru n'avoir plus les moyens de poursuivre son récit! » dit-il fréquemment[1]. Plus de Dangeau, plus de Torcy pour ces dernières années : Saint-Simon fit aveu d'impuissance, confessant son ignorance; n'était-ce pas encore prouver aux lecteurs qu'il n'avait jamais écrit sur les Affaires étrangères que d'après Torcy, l'homme de France le mieux renseigné?

Je crois avoir, maintenant, établi l'emploi que Saint-Simon a fait des documents et des indications de Torcy : des négociations de l'époque de Louis XIV, qui ne nous sont connues d'ailleurs que par des fragments de ce ministre, il n'a fait à peu près aucun usage; des nouvelles de la Régence, un usage au contraire presque constant jusqu'au milieu de l'année 1718, où ces nouvelles lui ont manqué. Avant 1715, presque rien de Torcy n'est passé dans les *Mémoires*, et, depuis 1715, les *Mémoires*, pour les Affaires étrangères jusque dans la forme et littéralement, ne sont guère en revanche que du Torcy. Cette conclusion diffère singulièrement des assertions de Saint-Simon.

Il reste une question qui vaut la peine d'être examinée. Les Nouvelles de Torcy, qui sont devenues en somme le texte des *Mémoires*, méritaient-elles l'honneur que Saint-Simon leur a fait, en les adoptant sans contrôle? M. Baudrillart les a connues, mais a jugé qu'il fallait les employer avec plus de réserve : « Le défaut de documents officiels, dit-il, s'y fait parfois gravement sentir et entraîne de regrettables inexactitudes[2]. »

L'historien de Philippe V fonde sans doute ce jugement sur l'opinion qu'il s'est formée de la nature et de l'origine de ce recueil. Il n'a pas adopté l'avis de Saint-Simon, repris par Lemontey, sur la façon dont Torcy aurait composé ses *Nouvelles*. Il n'a pas cru, avec eux, que des documents réunis par le surintendant des postes de 1715 à 1718 fussent des « extraits de lettres originales que le secret de la poste lui ouvrait[3]. » « Torcy, dit-il, avait conservé la haute main sur les correspondants plus ou

1. *Mémoires*, XV, p. 295; XVI, p. 303, 404; XVII, p. 315.
2. Baudrillart, *Philippe V et le duc d'Orléans*, Introduction, p. 14.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, XVI, p. 404.

moins avoués que la France entretenait à l'étranger. Leurs dépositions, soigneusement contrôlées, forment la base et font la valeur du récit de l'ancien secrétaire d'État, » mais valeur relative, malgré tout, proportionnelle à la confiance que méritent des rapports d'espions[1].

Pourquoi M. Baudrillart a-t-il préféré à l'explication de Saint-Simon une autre version de l'origine de ces *Nouvelles* qui a pour conséquence d'en diminuer, il le dit lui-même, *singulièrement* le prix. Ce n'est pas, évidemment, qu'il ait eu peine à admettre la violation par l'État du secret des correspondances, organisé comme un système courant d'informations. Toutes les correspondances du XVIIe siècle, et notamment celles de Madame, font voir qu'un service spécial était chargé d'ouvrir les lettres, surtout celles des personnages considérables de la France et de l'étranger, et d'en faire des extraits pour le ministre ou pour le Roi[2].

C'est la préface du recueil même, les déclarations de Torcy, que l'historien a cru devoir adopter, plutôt que le témoignage de Saint-Simon. « S. A. R. (le duc d'Orléans) jugea nécessaire de conserver, autant qu'il serait possible, les correspondances secrètes entretenues exactement sous le règne du feu Roi avec différents étrangers soit au dedans, soit au dehors du royaume. Elle continua d'en laisser le soin à celui des ministres qui en était chargé depuis plusieurs années (Torcy), et comme le secret ne pouvait en être gardé trop exactement, qu'il convenait, pour ne pas le risquer, de brûler les lettres des correspondants, qu'il était en même temps nécessaire de conserver sûrement la mémoire de plusieurs faits importants rapportés dans les avis reçus, celui qui les reçut encore pendant quelques années (Torcy) eut soin de les rassembler et d'en composer comme un corps d'anecdotes qui ne put donner lieu de découvrir ni de soupçonner ceux de qui venaient les avis[3]. » Cette note, écrite dans le manuscrit original de la main de Torcy, ne peut venir que de lui. Elle a déterminé l'explication que M. Baudrillart a acceptée sur la nature de son recueil, au risque d'en amoindrir l'importance.

Peut-être l'aurais-je, après lui, acceptée ou préférée, si des recherches, qu'il m'a été permis de faire à Naples dans les

1. Baudrillart, *Ibid.*, p. 13.
2. Saint-Simon, éd. de Boislisle, t. III, p. 142, note 7.
3. Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 1.

archives Farnèse, ne m'avaient fourni des indications précieuses et absolument opposées sur le recueil de Torcy, et par conséquent sur les *Mémoires* de Saint-Simon. Les archives du palais San-Severino conservent la correspondance échangée entre le duc de Parme et Alberoni, tout le temps qu'il fut en Espagne : année 1714, carteggio 54; années 1715-1716, carteggio 58; années 1717-1718, carteggio 59; pièces relatives à l'invasion de la Sardaigne et de la Sicile, carteggio 57. Lorsque j'en rapportai des analyses ou des copies, la similitude avec le texte des *Mémoires* de Saint-Simon me parut frappante. J'en donnerai pour les trois années des preuves qui me paraissent ne pouvoir être contestées.

Voici, par exemple, une lettre écrite par Alberoni, du Prado, le 6 juillet 1716 :

La diffidenza accennata va continuando. La condotta della Regina è mia pare debba essere nel doverla dissimulare. L'allontarnasi S. M. del tutto dagli affari, come vorebbe, non mi pare tampoco conveniente, mentre potrebbe accostumarsi all' ozio, prendere averzione al negozio ed in questo modo contribuire all' intento della cabala, laquale è di ridurre la Regina all' inazione per rendersi padroni assoluti dal Governo. La compiacenza della Regina per il Re è inarrivabile, e se ne deve dar grazie a Dio, però questo trattiene la medesima a determinare l'irresoluzione del Re ed a prendere la tanto necessaria superiorita per vincere la diffidenza d'un animo debole ed impedire agli altri di farne mal' uso. Io non lascio d'animarla con farli conoscere che le va del suo punto onore ed interesse, che una volta ridotta al semplice ufficio di moglie, non godrà alcun credito nel mondo ne rispetto appresso i suoi vassalli ed in fine perderà quel capitale del gloria ed istimazione che si è guadagnato in si poco tempo. In questa babilonia di tante lingue e nazioni, la condotta e linguaggio di Spagna è il più dissimulato, e nelle discordie e ruine degli uni e degli alteri credono fare rinascere il loro antico potere, cosa sicura a succedere quando la Regina dassi la confidenza a molti e sappartasse del tutto dal ministero... In un tempo che la corte di Vienna va tirando le sue linee,... noi stiamo neghitossi ed in uno ozio del quale abattuto il paese non potra piu risorgere, perchè si ridurra in brevissimo tempo del tutto senza truppe, senza marina, senza commercio, senza credito, senza istimazione, con popoli scannati dalle contribuzioni, e con una nobilta priva de qualcunque onore e ridotta alla mendicita e desperazione. Al riparo di queste fatali sciagure non basta ne il mio spirito ne il mio cuore...

Voici le texte de Saint-Simon (t. XIII, p. 140 et 141[1]) :

Alberoni se plaignait de la mollesse de la Reine, de sa complaisance pour le Roi, de ne pas surmonter les défiances continuelles d'un esprit faible et irrésolu, capable de se livrer à qui voudrait s'en emparer pour en faire un mauvais usage. Il trouvait la Reine indolente, haïssant la peine et les affaires, ne cherchant que son repos. Il l'exhortait à ne pas souffrir qu'on les exclût l'un et l'autre du gouvernement et à craindre, parmi cette confusion de langues et de nations qui inondaient la cour d'Espagne, la cabale suivie et dissimulée des Espagnols, qui voulaient tout rappeler à leur ancien gouvernement. Il l'avertissait que, si elle cessait d'avoir de l'autorité dans les affaires, elle ne devait plus compter sur aucun crédit ni considération dans le monde, ni sur aucun respect de ses sujets. Les désordres étaient au dernier point en Espagne, les peuples accablés d'impôts, les seigneurs dans la crainte et le mépris, la noblesse à la mendicité, ni troupes, ni finances, ni marine, ni commerce, personne qui pût remédier à tant de maux, et la maison d'Autriche attentive avait encore ses partisans, etc.

L'analyse, par l'emploi des termes même du document original, est assez précise, il me semble, pourqu'il n'y ait aucun doute sur le passage de ce document entre des mains françaises pendant qu'il faisait route de Madrid à Plaisance.

Voici maintenant une dépêche du 15 juillet 1717, celle-ci du duc de Parme qui, pour ne pas révéler sa signature, écrivait à Alberoni, son ancien serviteur sous le nom de Gennaro Felicioni et feignait d'écrire de Naples :

L'avvizo qua pervenuto che si trova alla rada di Barcelona una numerosa squadra di vascelli di Spagna con molta gente da sbarco ha posto in grande apprensione ed agitatione questo governo... In fatti parè che uficiali e ministri tedeschi si sentono fischiare alle spalle l'imminente flagello che sta per piombare sopra la loro colpe, tanto è l'orrore e timore con cui ora vivono. A me stesso uno dei principali ha confidato essere inescusabile la violazione seguita della concordata e giurata neutralita d'Italia nell' arresto di monsignor Molinès in Milano... Grande dunque è l'allarme in cui si trova questo vostro Re e Ministro, si perchè in caso di timuto attacco non si ha come poter fare difesa alcuna, come perchè si veggono questi popoli tutti intenti e desiderosi di scuotere il duro, pesantissimo giogo

1. Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 583, 584.

tedesco e disposti a recovrarsi sotto i gloriosi stendardi di Spagna, alla prima loro comparsa. Quanto alla detta difesa, si son fatti correre ordini pressantissimi, che però si procura di tenere segreti, di rinforzare le guarnigioni di Pescara, di Capua e di Reggio... Il Vezel, Generale della Infanteria, disse che non potrà porre in campagna piu di m/2 fanti con liascare malamente presidiate le fortezze, ed Caraffa, generale della Cavalleria disse che appena poteva promettersi d'aver 600 cavalli. Questo è il vero stato, e che si dei tenere ben accertato e sicuro delle forze del regno, procedendo da buona fonte le presenti notizie. Quanto poi all' animo dei popoli, le publiche mormorazioni riescono ormai senza ritegno veruno contro il presente Governo per vedersi abolita affato la giustizia nei tribunali, disordinato ogni negozio, in vendita il Ministero ed i Governi delle Provincie del che tutto ne nasceva publico aborrimento alla Nazione dominante... In questo sistema dunque di cose, in cui il genio malaveduto e mal consigliato che da principio fece tutti propendere questi popoli al partito Imperiale, dalla sperienza avuta si resta disingannato, e rivolto a sosperare il commando Spagnolo ed in cui non hanno gli Alemanni difesa, viene sommamente qui sospirata che la detta squadra di Spagna intraprendra la conquista di questo Regno, potendo sicuramente sperare di impadronirse con ogni facilità... ne si crede questa un idea troppo lontana, e non bene intesa, e troppo difficile a conservarsi il regno di Napoli, quando si fasse conquistato, perchè i Principi d'Italia che tutti ora gemono e fremono per la dura catena che tien loro al piu datta ferocia tedesca, le quale non lascia di continuamente flagellarsi e distruggerli, prenderebbo corragio quando loro folgorasse su gli occhi questo lume di speranza di poter essere assistiti e liberati dalle volorose armi Spagnuole edin buon animo concorrerebero tutti ad unirsi a sostenerle, etc...

Au tome XIV, p. 138, Saint-Simon d'autre part écrit[1] :

Le duc de Parme avertit que les préparatifs de Barcelone avaient jeté les ministres impériaux à Naples dans la consternation, qu'ils connaissaient parfaitement leur faiblesse si le royaume était attaqué et le vœu général des grands et des peuples d'être délivrés du joug des Allemands; qu'un de ses ministres avait avoué que l'enlèvement de Molinès était insoutenable, que c'était une infraction manifeste de la neutralité d'Italie et qu'elle aurait de fâcheuses suites. Le vice-roi, qui ne voulait pas montrer leur agitation commune, avait donné des

1. Torcy, Bibl. nat., 10671, fol. 515, 516, 517, 518.

ordres secrets de fortifier plusieurs places et redoubler de soins pour la sûreté du royaume. La justice était abolie, le négoce cessé, l'administration et les gouvernements en vente au plus offrant. Le désespoir y était, et les vœux peu retenus de voir paraître l'escadre espagnole... Le duc de Parme appuyait de toutes ses forces l'avis de la conquête de Naples... Il prétendait qu'elle était facile et n'avoir qu'à s'y présenter pour opérer une révolution subite, qu'une fois faite elle se conserverait aisément parce que les princes d'Italie gémissants et tremblants sous l'autorité de l'Empereur concourraient tous à la défense quand ils se verraient soutenus.

Saint-Simon n'indique qu'en passant l'importance de ces deux textes pour l'histoire des entreprises d'Alberoni sur l'Italie, déterminées surtout par les sollicitations du duc de Parme, son ancien maître et le père de la reine d'Espagne. Je rapproche en ce moment ces deux passages, pour établir que, par l'intermédiaire de Torcy, Saint-Simon a purement et simplement reproduit la lettre authentique du duc de Parme : ce ne sont pas là propos d'espions, mais, comme le souhaitait M. Baudrillart, documents officiels, littéralement transcrits et interprétés.

De l'année 1718, je prends ensuite la lettre décisive par laquelle Alberoni annonça de Balsain au duc de Parme le départ de la flotte espagnole pour la conquête de la Sicile (22 juin 1718) :

Il fulmine presente va a stoccare sopra la Sicilia senza il possesso della quale ho creduto non poter fare fondamento sopra il regno di Napoli ne che il duca di Savoia non mi faccia una burla. V. A. dirà che avro un nemico di più ; è vero, però questa sara una conquista facile a conservarsi ed in conseguenza a prender tempo a seminare discordie in quest' inverno in Francia ed in Inghilterra, ove spero trovar buoni disposizioni per i maneggi che le due nazioni vanno attualmente facendo, una contra il Re Georgio, l'altra contro il Duca Reggenti. V. A. dunque dei vivere quieta e credere che, stando jo qui, non sarà pregiudicata nella minima cosa e che a suo tempo e loco verrano dedotte le pretenzioni del ducato di Castro e, quando s'avesse ad accettare le future successioni, non sarà con altre garantie che l'occupazione anticipita di grossi stati in Italia per scacciarne col tempo del tutto i Tedeschi, senza la qual expulsione non potrà mai l'Italia godere ne quiete, ni sicurezza. — Il giorno 17 partì da Barcelona la grande armata composta di cinque cento vele.

La transcription de Saint-Simon (XV, p. 199) est encore,

cette fois, presque textuelle[1]. « On était près de la fin du mois de juin et la flotte était prête à mettre en mer. Alberoni n'en donna part au duc de Parme que le 20 juin : il lui apprit que la foudre allait tomber sur la Sicile. La raison que le roi d'Espagne avait de s'en emparer était que, s'il ne s'en rendait maître, il ne pouvait le devenir du royaume de Naples ni se promettre d'éviter les pièges et les tromperies ordinaires du duc de Savoie. Si S. M. Catholique se faisait un ennemi de plus, elle croyait en être dédommagée par une conquête facile à conserver et qui donnerait le temps de semer, pendant l'hiver, la discorde en France et en Angleterre. C'est ainsi qu'Alberoni s'en expliquait, persuadé qu'il trouverait dans l'un et l'autre royaume des dispositions favorables au succès de ses intrigues.

Sur ce fondement, il pria le duc de Parme de vivre en repos et sûr qu'il ne recevrait pas le moindre préjudice tant qu'Alberoni subsisterait. Il promit pareillement à ce prince de faire valoir en temps et lieu ses droits sur le duché de Castro. Le cardinal comptait déjà les Allemands chassés d'Italie, convaincu que, sans leur expulsion totale, cette belle partie de l'Europe ne jouirait jamais de la paix et de la liberté. »

Ces trois passages de Saint-Simon et de Torcy, rapprochés des documents que j'ai pu voir et copier à Naples, suffiront, je pense. J'aurais pu multiplier les rapprochements; toute la correspondance d'Alberoni avec la cour de Parme a été connue et transcrite au bureau que dirigeait Torcy « pour l'espionnage des postes » et dont Saint-Simon a recueilli à son tour les secrets. C'est d'une part un fait assez piquant en soi que l'auteur des *Mémoires* se soit trouvé ainsi amené à donner la parole, dans son récit emprunté de toutes pièces à Torcy, au cardinal Alberoni, dont il a été, comme on sait, un juge impitoyable et souvent injuste. D'autre part, cette constatation a pour l'histoire une portée plus générale. Composés, comme nous l'avons dit, sous forme de copie souvent littérale des *Nouvelles* de Torcy de 1715 à 1718, les *Mémoires* de Saint-Simon ont la valeur d'un recueil de pièces authentiques des chancelleries européennes interceptées et recueillies par le surintendant des postes.

Il en existe d'autres preuves, après celles que j'ai données, faciles encore à vérifier. Les archives des Affaires étrangères con-

1. Torcy, Bibl. nat., 10672, fol. 711, 712.

servent, comme on sait, au fonds *Espagne*, la correspondance échangée pendant la Régence de 1715 à 1719 entre le prince de Cellamare, Alberoni et Grimaldo. M. Baudrillart n'a pas donné, d'ailleurs, de la présence de cette correspondance dans nos Archives la véritable raison : il l'attribue à la saisie des papiers de l'ambassadeur par l'abbé Dubois en 1719 ; « ce sont, dit-il, tous les papiers confisqués par Dubois[1]. » Il paraît assez difficile d'admettre que des lettres écrites de France en Espagne, dès 1715, aient été retrouvées par les agents du Régent, à la suite des perquisitions exercées en 1719. Ces papiers du fonds *Espagne* aux Affaires étrangères ont en réalité une double origine, ainsi que l'indique leur classement : tomes 247 et 248 (correspondance 1715); tomes 277-278 (correspondance 1716 à juillet 1718); tomes 279 à 281 (correspondance juillet à décembre 1718); tomes 282-283 (inventaire des papiers et liasses trouvés chez l'ambassadeur). L'explication de l'historien ne peut s'appliquer qu'aux deux derniers volumes. Les autres ont eu le même sort que certains papiers de Simancas, transférés à Paris en 1808 et qui y sont demeurés : ils faisaient partie de ces *six cents* volumes de documents originaux que Lemontey compulsa de 1808 à 1814 pour écrire, sur l'ordre de l'empereur, l'histoire de la France au XVIIIe siècle[2]. C'est en somme un fonds de documents diplomatiques étrangers qu'on peut consulter sans effort à Paris. Lemontey y a pris des notes qui donnent à son œuvre une valeur durable.

Entre autres, voici l'extrait d'une lettre de Cellamare à Alberoni (4 juillet 1718) dans la traduction dont j'ai vérifié l'exactitude[3] : « Je continue à cultiver notre vigne, mais je ne veux pas tendre la main pour cueillir les fruits avant leur maturité. Les premières grappes qui doivent rafraîchir la bouche de ceux qui sont destinés à boire le vin se vendent déjà publiquement, et chaque jour on en portera au marché d'autres qui sont encore sur la paille. » Le même texte est tout entier dans Saint-Simon, d'après Torcy[4] : « Cellamare continuait de cultiver la vigne, sans toutefois porter la main à cueillir les fruits qui n'étaient pas encore mûrs. On vendait déjà publiquement les premiers raisins destinés à adoucir la bouche de ceux qui devaient tirer le vin ; on se diposait ensuite à porter chaque jour au marché les autres qui demeuraient sur la

1. *Philippe V et le duc d'Orléans*, p. 328, note 2.
2. Lemontey, *Histoire de la Régence*, préface, édition 1832, p. I.
3. Lemontey, t. I, p. 209.
4. Saint-Simon, XV, p. 212; Torcy, 10672, fol. 743.

paille. » De cette similitude, il ne peut y avoir qu'une raison, l'interception de la correspondance dont Torcy faisait sauter les cachets et perçait le mystère : « Cellamare », dit Saint-Simon avec lui, « se défiait même des courriers, en sorte que, lorsqu'il était obligé d'écrire par cette voie, il ne s'expliquait jamais clairement, mais, enveloppant ses relations de voiles, il cachait le mieux possible ce qu'il voulait et n'osait expliquer clairement sous différentes expressions figurées[1]. » Si prévoyant qu'il fût, Cellamare eût été bien surpris d'apprendre que ses dépêches fussent à si bref délai destinées à prendre place dans les *Mémoires* de Saint-Simon.

De beaucoup d'autres cours que l'Espagne, les secrets diplomatiques ont été ainsi éventés et recueillis de la même manière par les bureaux de Torcy. Toutes les indications qu'ils ont puisées dans la correspondance de Spaar et de Gyllenbourg, agents de la Suède à Paris et à Londres, avec Gœrtz, qui intriguait avec le Prétendant contre Georges Ier, se retrouvent avec une rare exactitude dans les extraits des archives de Suède qu'a publiés Th. Westrin sur le baron de Gœrtz en 1898[2]. D'autre part, si l'on consulte, dans Wiesener, les lettres de lord Stairs au gouvernement anglais des 9 et 12 septembre 1716 sur ses négociations avec le Régent, textes que cet auteur a publiés d'après le Record office[3], on en retrouvera la substance et presque la forme à leur date dans Saint-Simon, et, naturellement, dans Torcy[4]. On relèverait de même dans les fragments de correspondance de l'envoyé anglais à Madrid, Bubb (1716), cités par Coxe dans son *Histoire des Bourbons d'Espagne*, des éléments de comparaison significatifs avec certains passages de Saint-Simon[5]. La vérification pourrait encore se faire entre les documents des archives de Turin publiés par Carutti et les propos que Torcy et Saint-Simon attribuent à l'abbé del Maro, ambassadeur à Madrid du roi de Sicile[6].

1. Saint-Simon, XV, p. 178.

2. Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 858 et suiv.; Saint-Simon, *Mémoires*, XIII, p. 219 et suiv. — Westrin, *Friherre Georg Heinrich von Gœrtz Bref* (*Historisk Tidskrift*, 1898, Stockholm).

3. Wiesener, *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, I, p. 318, 319, 320.

4. Saint-Simon, XIII, p. 163; Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 706 à 709.

5. Saint-Simon, XIII, 144 à 148. — Coxe, *Histoire des Bourbons d'Espagne*, II, p. 252, 271, 315.

6. Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*. Torino, 1879, t. III. — Saint-Simon, *Mémoires*, XIV, p. 39; Torcy, Bibl. nat., 10671, fol. 278, 279; — Saint-Simon, XIV, p. 48; Torcy, *Ibid.*, fol. 302; — Saint-Simon, XIV, p. 175, 176; Torcy, *Ibid.*, fol. 748, 749; — Saint-Simon, XIV, p. 220; Torcy, *Ibid.*, fol. 8[illegible]; — Saint-Simon, XIV, p. 460; Torcy, Bibl. nat., 10672, fol. 161.

Ce fut surtout l'Espagne, dont tous les courriers passaient par la France, qui fit les frais de cette enquête, aussi discrète que constante : toutes les correspondances de ses agents, Beretti Landi à la Haye, Monteleone à Londres, d'Acquaviva à Rome, aussi bien que les instructions ou les réponses d'Alberoni tiennent une très grande place dans les *Mémoires* de Torcy, dans ceux de Saint-Simon.

C'était par ordre du Régent que se pratiquait ce dépouillement méthodique des documents diplomatiques. Il l'avait jugé d'autant plus nécessaire, qu'ayant, à la mort de Louis XIV, supprimé les secrétaireries d'État, il éprouvait le besoin de suppléer aux lacunes probables de l'administration des conseils[1]. Il y renonça, ou du moins en retira le soin à Torcy, au moment même où, par un coup d'autorité contre les parlementaires (26 août 1718) et la noblesse, il rétablit l'ancienne forme du gouvernement et surtout le ministère des Affaires étrangères au profit de l'abbé Dubois. « Les mémoires secrets et nécessaires, dit Torcy, pour achever le récit de ce qui s'est passé dans le reste de l'année 1718, manquent *depuis la fin du mois d'août*[2]. » La coïncidence des dates, entre l'arrivée définitive au pouvoir de l'abbé Dubois et la retraite de Torcy, qui finit par perdre, en 1721, la surintendance, nous éclaire, plus que ne l'a fait l'ancien ministre, sur les motifs qui ont suspendu son recueil diplomatique. Et, d'autre part, la ressemblance, l'identité presque entre les Documents d'archives et le texte de ce recueil contredisent l'explication que Torcy, pour dissimuler sans doute la violation du secret des lettres, a donnée de sa tâche.

La véritable explication était celle que Saint-Simon et Lemontey ont apportée : il n'est pas nécessaire, je crois, de faire ressortir l'importance de cette constatation, pour l'étude des Affaires étrangères au temps de la Régence d'une part, pour celle des *Mémoires* de Saint-Simon d'autre part. C'est en définitif à une publication complète et fidèle des archives secrètes des cabinets européens que, par la collaboration de Saint-Simon et de Torcy, par les indiscrétions de l'un et la copie de l'autre, les *Mémoires* ont abouti, pour quatre volumes au moins, du tome XII au tome XV.

Émile Bourgeois.

1. Torcy, Bibl. nat., 10670, fol. 1.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XV, p. 295; Torcy, Bibl. nat., 10672, fol. 936.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE CONCILE DE TURIN.

M. Babut a présenté l'été dernier à la Faculté des lettres de Paris deux thèses[1] fort intéressantes, de sujet circonscrit et d'étendue raisonnable, ce qui, on ne saurait que le regretter, devient de plus en plus rare. L'auteur a, sur le métier, un grand travail historique sur saint Martin et le conflit entre l'ascétisme et la mondanité dans l'Église du IVe siècle. Ce qu'il nous donne ici, ce sont deux études détachées sur des documents qui se rapportent à son sujet principal et qu'il juge avoir été mal datés jusqu'à présent.

I.

Le premier de ces documents, « la plus ancienne décrétale, » s'est conservé en entier dans la collection dite de Saint-Maur et, en partie, dans la collection d'Herouval, dérivée de la précédente. La première nous le présente sous le titre *Canones Romanorum ad Gallos episcopos*. C'est évidemment une lettre d'un pape en réponse à une consultation sur divers points de discipline ecclésiastique. Mais de quel pape? On a hésité entre Sirice et Innocent. M. Babut croit qu'il y a lieu de remonter un peu plus haut et propose d'attribuer la pièce au pape Damase. Je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas raison.

On peut faire des réserves sur quelques-uns de ses arguments, mais il y en a de très sérieux, notamment ce qu'il dit sur le renforcement de la sévérité, depuis Sirice, en ce qui regarde la bigamie successive, considérée comme empêchement aux ordres.

A sa dissertation, l'auteur a joint une étude des sources du texte et une édition aussi soignée que possible de la décrétale. Les manuscrits sont très défectueux. En certains endroits, il faut desespérer de

1. *La plus ancienne Décrétale*. Paris, 1904; *le Concile de Turin*. Paris, Picard, 1904.

retrouver la leçon primitive. Je m'y suis escrimé en profitant de l'appareil de M. Babut. Voici quelques tentatives de restitution que je lui soumets :

P. 70, l. 7-12 : *Et primo cognoscamus incognita, non inani profectu* ET *labor*E *sollicito*, *ut quae nota necdum sunt,* SED *precibus investiganda; quae vero notiora* SED *difficilia sunt, instanter quaerenda praecepit; quae clausa sunt, fidei virtute pulsando precibus petere sibi debere reserari. Sic enim scriptum est : « Petite et dabitur vobis, »* etc.

P. 70, l. 18 : *Et quod* NON *erat manifestum.*

P. 70, l. 20 : *Quod erat clausum nobis frequentius pulsando, id est rogando revelatur.*

P. 71, l. 10 : *Dum gloriam hominum delectantur habere potius quam Dei praemia perquirere.*

P. 73, l. 7, je ne supprimerais pas les mots *et in coniugio velata non est.*

P. 74, l. 9, dans une citation de l'Écriture qui n'a pas été identifiée : *Loquere ad aures audientium, instruent*I *aures infunde mus*[ICAM].

P. 74, l. 18 : les mots *De sacerdotibus* me semblent être une rubrique introduite dans le texte. Une phrase commence à *Primo in loco statutum est de episcopis,* etc. Mais je ne trouve pas de restitution pour la finale de la phrase précédente.

P. 76, au bas : *Oportet iam episcoporum vel presbyterorum aut diaconorum disci*[*pli*]*n*A *cum publicanorum vita sociari.*

P. 85, l. 9 : je ne vois pas d'inconvénient à maintenir la leçon des mss., *praeceptis,* en sous-entendant *imperialibus* ou *saecularibus.*

II.

Dans la seconde thèse de M. Babut, comme dans la première, on retrouve, au même degré, le souci de l'information exacte, tant sur les détails du texte étudié et de sa transmission paléographique que sur les opinions qui ont été, par le passé, émises à son propos. Je tiens d'autant plus à lui rendre d'abord ce témoignage que j'ai le regret de ne pouvoir, à peu près sur aucun point, accepter ses conclusions. Mais son travail est trop sérieux pour que je puisse me borner à indiquer sommairement une divergence d'opinion. M. Babut a droit qu'on lui dise pourquoi on n'est pas de son avis.

Diverses collections canoniques, de Gaule et d'Espagne, nous ont conservé une lettre synodale adressée aux évêques « des Gaules et des cinq provinces » par un concile de la province de Milan, assem-

blé dans la ville de Turin. La réunion de ce concile avait eu pour but le règlement de plusieurs litiges ecclésiastiques à lui déférés par des évêques de la Gaule, plus spécialement de la Gaule du sud-est.

Dans le protocole qui nous est parvenu, il est dit que l'assemblée se tint le 22 septembre; mais l'année n'est pas marquée. Saint Ambroise étant mentionné comme défunt, la première date à laquelle on puisse songer est celle de l'année 397. Une limite inférieure nous est fournie par ce fait, non mentionné dans le protocole, mais connu d'ailleurs, que Lazare, qui devint évêque d'Aix entre 407 et 411, y présenta, avant sa promotion épiscopale, une accusation contre Brice, évêque de Tours. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que le pape Zosime, parlant en 417 de cette démarche, présente le concile de Turin comme s'étant tenu longtemps (*dudum*) auparavant.

Ce pape (417-418) eut occasion de traiter, lui aussi, plusieurs des affaires dont s'était occupé le concile; il les régla tout autrement, en s'inspirant de considérations qui n'avaient pas été produites à Turin ou qui n'avaient pas ému les évêques.

Telle est, du moins, l'opinion universellement admise sur la classification chronologique de ces événements : d'abord le règlement du concile de Turin; plus tard, une quinzaine d'années plus tard, l'intervention du pape Zosime.

M. Babut nous propose un arrangement plus compliqué. Selon lui, il y aurait eu deux conciles de Turin; un en 405 environ, l'autre en 417. C'est le premier qui serait visé par le *dudum* de la lettre que je viens de citer; de l'autre, il serait question, en d'autres endroits de la correspondance de Zosime, et cette correspondance permettrait d'établir que le 22 septembre indiqué dans l'intitulé et la lettre synodale est le 22 septembre 417.

Voyons cela de plus près. Pour plus de commodité, je vais donner tout d'abord une liste des lettres du pape Zosime, dans l'ordre où nous les présente la collection des *Epistolae Arelatenses*[1], avec *l'incipit* et la date de chacune d'elles :

1. — *Placuit.* — 22 mars 417 (Jaffé 328).
2. — *Cum adversus.* — 22 septembre 417 (Jaffé 331).
3. — *Mirati.* — 26 septembre 417 (Jaffé 332).
4. — *Quid de.* — 26 septembre 417 (Jaffé 333).
5. — *Multa.* — 29 septembre 417 (Jaffé 334).
6. — *Cum et in.* — 4 mars 418 (Jaffé 340).
7. — *Non miror.* — 4 mars 418 (Jaffé 341).

1. Ed. Gundlach, *M. G. Epp. Merow.*, p. 5 et suiv.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les dates pour constater que cette série de lettres correspond à trois moments, le printemps 417, l'automne de la même année, la fin de l'hiver suivant. Les pièces se groupent ainsi : 1, 2-5, 6-7.

Dans la lettre n° 1, le pape confère à l'évêque d'Arles Patrocle, *en raison de ses mérites personnels,* le privilège de délivrer des passeports ecclésiastiques pour Rome. Nous n'avons pas à nous arrêter sur cette commission, délivrée personnellement à Patrocle, et sans rapport avec la situation de *l'église* d'Arles. Le pape continue en déclarant que l'évêque métropolitain de la cité d'Arles doit conserver l'autorité supérieure qu'il a toujours eue dans les ordinations d'évêques; qu'il doit faire rentrer dans son ressort les provinces de Viennoise, de Narbonnaise Ire et de Narbonnaise IIe. Désormais, toute ordination d'évêque célébrée sans lui dans ces provinces, contrairement aux décrets du siège apostolique et aux règles établies par les anciens, sera punie de la privation de l'épiscopat, et cette peine atteindra tant le consécrateur que le consacré.

Cette fois, Zosime n'entend pas créer une situation nouvelle, mais faire revivre le droit ancien, négligé pendant quelque temps. Sur quoi se fondait, à ses yeux, ce droit ancien? En admettant même que, dans la phrase alléguée, les mots *apostolicae sedis statuta* ne visent que la présente lettre pontificale, ce qui est déjà douteux, on s'y réclame tout aussitôt de *praecepta majorum*, dont l'origine, il est vrai, n'est pas précisée. Un peu plus bas, à propos de certaines revendications territoriales de l'évêché d'Arles, le pape allègue l'antique privilège de la métropole d'Arles, à laquelle Trophime fut envoyé par le Saint-Siège, Trophime, le premier évêque d'Arles, de qui la foi est dérivée dans toute la Gaule.

Ainsi, le pape Zosime croyait que l'église d'Arles, fondée par un envoyé du Saint-Siège, avait été la mère-église de la Gaule entière. Que par les mots *vetus privilegium*, *praecepta majorum*, il ait ou non entendu parler de documents écrits, émanés du Saint-Siège ou de conciles, cela ne fait rien à la chose. Il se croit en présence d'une situation traditionnelle, dérivant des circonstances de l'évangélisation de la Gaule et remontant ainsi à l'origine de son établissement ecclésiastique. Cependant, il n'ignore pas que cette situation a été troublée, et, s'il intervient, c'est précisément pour aider Patrocle à remettre les choses sur l'ancien pied.

S'il avait poussé jusqu'au bout l'application de ces principes, ce n'est pas à trois provinces seulement, c'est à la Gaule entière qu'il aurait dû étendre la juridiction d'Arles. Patrocle, qui l'avait rensei-

gné sur saint Trophime et l'évangélisation des Gaules, ne jugea pas à propos d'en demander autant.

Mais comme ses renseignements étaient faux et que ses prétentions métropolitaines heurtaient des situations établies, la lettre *Placuit* ne fut pas plutôt connue en Gaule que des protestations se produisirent. C'est à la suite de ces protestations que furent écrites les lettres du second groupe (2-5), à la fin de septembre 417. Dans celles-ci, le concile de Turin est expressément visé. Il est parlé (n° 2), à propos de Lazare, ancien évêque d'Aix, d'une accusation soulevée par lui contre Brice, *dudum in Taurinensi concilio gravissimorum episcoporum*, puis du décret rendu par ce concile en faveur de l'évêque de Marseille Proculus, *in quem furtive locum per indebitam synodum Proculus usurpator inrepserat* (n° 4)... *in synodo Taurinensi, cum longe aliud ageretur, in apostolicae sedis iniuriam subripiendum putavit, ut sibi concilii illius emendicata praestaret obreptio... Indecens ausus et in ipso vestibulo resecandus, hoc ab episcopis ob certas causas concilium agitantibus extorquere*[1] (n° 5). Ajoutons une autre lettre du même pape expédiée le 21 septembre 417, c'est-à-dire dans les mêmes jours que les précédentes[2]. Là il est dit de Lazare : *a Proculo Massiliensi in synodo Taurini oppidi sententiam calumniatoris excepit.*

Que dans tous ces textes il soit question d'un seul et même concile de Turin, c'est ce qui a paru évident à toutes les personnes qui se sont occupées de ces questions, dans quelque esprit qu'elles les aient abordées. M. Babut en juge autrement. Selon lui, comme je l'ai dit, il y a eu deux conciles, célébrés, l'un une douzaine d'années avant l'avènement du pape Zosime, l'autre au moment même où il expédiait les lettres 2-5 et la lettre *Posteaquam*, c'est-à-dire vers la fin de septembre 417. Voici comment il se représente les choses.

Dans le premier synode, Lazare, qui n'était pas encore évêque, aurait attaqué la réputation de Brice, évêque de Tours, et ses accusations auraient été écartées. De ce concile aucun document officiel ne nous serait parvenu. Quant à l'autre, dont nous avons les canons, il se serait réuni précisément à propos des difficultés auxquelles donnait lieu, en Provence, l'application de la décrétale *Placuit*, du

1. M. Babut (p. 15) pense que *extorquere* signifie ici « vouloir arracher; » je crois que ce mot signifie seulement « arracher. » Traduire autrement, n'est-ce pas un peu solliciter le texte? J'ai la même impression quand je vois, à la page précédente, *admodum movit* rendu par « achève d'émouvoir. »

2. J. 330, *Posteaquam a nobis*, conservée dans la collection Avellana, n° 46, p. 103 de l'édition de Vienne.

22 mars, et les aurait tranchées dans un sens manifestement contraire aux volontés du pape, déjà formulées dans un document public et solennel.

Je reviendrai tout à l'heure sur l'invraisemblance d'un tel système. Pour le moment, je me contente de le mettre aux prises avec la chronologie.

Le concile, dit M. Babut, s'est réuni le 22 septembre 417. Il dura, selon lui, plusieurs jours; dès l'ouverture, la question d'Arles fut posée. Patrocle, qui devait se trouver là (ou son légat à défaut de lui), inquiet de la tournure que l'affaire allait prendre et prévoyant une sentence contraire au privilège du 22 mars, expédia aussitôt un courrier au pape. Le pape, sans attendre que le décret du concile lui fût parvenu, ni même que le concile eût pris officiellement une décision, intervint résolument. Mais, au lieu de s'adresser au concile, de le prémunir contre un entraînement d'où pouvait sortir un conflit des plus graves, il se contenta de critiquer, dans sa correspondance avec des tiers, des décrets dont il ne connaissait pas la teneur, dont il ne savait même pas s'ils avaient été rendus.

Est-ce assez de légèreté? Zosime, assurément, n'a pas toujours été, dans ses actes, aussi réfléchi qu'il aurait dû l'être; mais, en agissant comme le veut M. Babut, il eût passé toutes les bornes : il se fût conduit, non comme un homme ardent et facile à mener, mais comme un véritable insensé.

Continuons. Les textes que j'ai cités des lettres 4 et 5 semblent bien indiquer que, pour celui qui les a écrites, l'usurpation de Proculus, fondée sur la décision du concile, décision entachée d'obreption, est chose faite et qui dure depuis quelque temps. Ce n'est pas en ces termes que l'on eût parlé d'une sentence sollicitée, suggérée peut-être, mais encore à venir[1]. De plus, ces lettres sont, l'une du 26 septembre, l'autre du 29. Admettons qu'un courrier ait pu venir de Turin à Rome entre le 22 et le 29, comment aurait-il fait la route entre le 22 et le 26?

A cela, M. Babut répond que la lettre du 26 doit être renvoyée à une autre date. Elle porte pourtant bien la date du 26 septembre

1. M. B. insiste sur l'expression *Indecens ausus (Proculi) et in ipso vestibulo resecandus*, qui lui paraît correspondre à l'état de tentative où en est encore, au moment de la lettre, l'entreprise de Proculus. C'est bien subtil. On peut, du reste, expliquer autrement cette figure. Il s'agit, je crois, du *vestibulum causae*. L'audacieuse prétention d'en appeler aux conciles d'une tradition vénérable aurait dû être écartée par la question préalable. Qu'est-ce que le concile de Turin pouvait contre les droits acquis au siège de saint Trophime? Le Saint-Siège lui-même n'y pouvait rien.

417 : *data VI kal. oct., Honorio XI et Constantio II cons.* Je ne crois pas que, pour les besoins d'une hypothèse, il soit permis d'écarter ainsi les documents ou de corriger leurs dates.

Aussi bien, M. Babut ne s'y serait peut-être pas déterminé si la lettre en question ne lui avait offert un autre indice, grave à ses yeux, d'incompatibilité avec la date qu'elle porte. Cette lettre, adressée à l'évêque d'Arles, mentionne la condamnation de Proculus, en présence de Patrocle : *Quid de Proculi damnatione censuerim tenet conscientia tua, cum meo interesses examini, nec te gestorum nostrorum auctoritas latet vel scriptorum quae de ipsius damnatione per terrarum diversa direximus.* Or, M. Babut ne croit pas qu'à la date du 26 septembre 417 Proculus eût été déjà condamné.

En cela, je crois, il se trompe. La lettre *Multa*, tout comme la lettre *Quid de*, celle du 29 septembre comme celle du 26, suppose le procès fait et terminé. Ceci résulte de son début même : *Multa contra veterem formam Proculus usurpasse detectus est in ordinationibus nonnullorum indebite celebrandis, quas proxime numerosa cognitione discussimus, licet ipse diu expectatus fastidiose ferat sibi indutias adtributas, cum venire dissimulet. Attamen illa praesumptio nos admodum movit quod in synodo Taurinensi*, etc. Ainsi, il y a eu un procès en règle sur les ordinations de Proculus; il ne s'est pas rendu à la citation et l'on a dû procéder par contumace; mais les faits délictueux ont été établis (*detectus est*). C'est évidemment des mêmes faits et du même procès qu'il est question dans la circulaire *Cum adversus* du 22 septembre : *Haec omnia apud nos gestis*[1] *testimoniisque discussa sunt.*

Ce qui peut embarrasser ici, c'est l'ambiguïté du terme *damnatio*, qui revient souvent dans la correspondance de Zosime, mais pas toujours avec le même sens. Dans l'espèce, je crois qu'il s'agit d'une déposition proprement dite. La menace en était exprimée dans la décrétale *Placuit*, du 22 mars 417 : « Quiconque, dorénavant, célébrera des ordinations d'évêques en dehors du métropolitain d'Arles, sera privé du sacerdoce, et, avec lui, l'évêque qu'il aurait ordonné, *uterque sacerdotio se carere cognoscat.* » Or, c'est précisément le cas où s'est mis Proculus, et cela a été établi par les procédures romaines avant le 22 septembre 417. Du reste, la lettre *Non miror*, du 4 mars 418, adressée au clergé, à la curie et au peuple de Marseille, décrit une véritable destitution : Proculus a cessé d'être évêque; le siège est vacant. Patrocle, comme métropolitain, a l'église de Marseille en

1. Cf. le *gestorum nostrorum auctoritas* de la lettre *Quid de*. Il semble bien que les mêmes procès-verbaux soient visés dans les trois lettres.

sa charge; il doit aider les Marseillais à se donner un autre évêque. Rien, du reste, n'indique que, dans les cinq mois précédents, des mesures nouvelles aient été prises contre Proculus. Les sentences qui pèsent sur lui semblent bien être celles auxquelles aboutit le procès de septembre 417.

M. Babut en juge autrement. Suivant lui, ni la lettre *Cum adversus*, du 22 septembre, ni la lettre *Multa*, du 29, ni une autre lettre, *Licet proxime*, du 3 octobre, ne permettent de croire que Proculus eût été déjà condamné.

La lettre *Licet proxime*, dit-il, n'en souffle mot. — D'accord, mais il n'y avait aucune raison d'y mentionner une condamnation qui avait été, de toute nécessité, notifiée à l'épiscopat provençal; il était inutile d'en parler à tout propos. Le pape, dans ce court billet, autorise un évêque Remigius à revendiquer des églises distraites de son ressort et présentement détenues *per Proculum et Domninum ceterosque*. Destitué ou non par sentence romaine, Proculus était toujours en possession. Le pape vise cette situation de fait, la seule qu'il eût à viser en telle affaire. Il n'y a donc rien à tirer de là pour établir que, le 3 octobre 417, Proculus n'était pas encore condamné. Voyons les autres lettres.

Celle du 29 septembre, *Multa*, paraît bien être une sorte d'appendice à une notification antérieure des méfaits de Proculus. Elle vise surtout l'argument du concile de Turin. Entre les faits établis à la charge de l'évêque de Marseille, le pape relève ici tout spécialement l'appui qu'il est allé chercher auprès du concile. Patrocle, sans doute, avait jugé utile que le pape enlevât expressément à ses adversaires ce moyen de défense. Il est évident qu'il n'en avait pas été parlé dans la notification de la sentence.

Quant à cette notification, devons-nous la retrouver dans la lettre *Cum adversus*, expédiée le 22 septembre à l'épiscopat d'Afrique, des Gaules et d'Espagne? Je ne le croirais pas volontiers, car, bien qu'il y soit rappelé que des faits d'ordination illégale, entraînant déposition pour le consécrateur, ont été établis contre Proculus, sa déposition à lui n'est pas indiquée expressément, mais seulement celle des évêques Ursus et Tuentius, ordonnés par lui. Il est difficile que la notification ait pris cette forme implicite. Peut-être le passage relatif à Proculus aura-t-il disparu de cette lettre[1]; peut-être, ce qui est plus

1. La finale se présente étrangement. C'est une répétition pure et simple de la décrétale *Placuit* pour les deux derniers tiers de son texte, cousue ici sans rime ni raison ni transition. Une telle disposition a bien des chances de n'être pas primitive.

probable, y a-t-il eu une autre lettre de même destination, traitant spécialement de Proculus[1]. Ce ne serait pas la seule pièce qui eût disparu. La déposition de Proculus ne put manquer d'être communiquée à l'église de Marseille, à Proculus lui-même et à Patrocle, auquel le pape confia alors le soin de la chrétienté marseillaise[2]. Autant de pièces que nous n'avons plus.

Dans ces conditions, et en dépit des obscurités qui peuvent envelopper encore certaines modalités de l'affaire, une chose est claire, c'est que l'on n'a pas le droit d'affirmer qu'à la fin de septembre 417 Proculus n'eût pas encore été condamné, au sens le plus rigoureux du mot. Du reste, en prenant ce mot dans un sens moins précis, la lettre *Cum adversus* contient une réprobation assez énergique pour justifier, dans la lettre *Quid de*, l'expression *damnatio Proculi*.

Ainsi, d'une façon ou d'une autre, au sens strict ou au sens large, Proculus était bel et bien *damnatus* au moment où fut écrite la lettre qui porte la date du 26 septembre. A tout le moins doit-on admettre que ces explications ont assez de valeur pour que l'expression *damnatio Proculi* ne puisse être invoquée comme argument certain contre cette date, et celle-ci, bien et dûment attestée, n'ayant contre elle aucun argument certain, doit être maintenue.

M. Babut allègue encore (p. 21) que, dans les lettres 1, 2, 3, 5, les trois provinces soumises à la métropole d'Arles sont énumérées, tandis que dans les lettres 4, 6, 7, et dans la lettre *Licet proxime*, il n'y a rien de semblable. Or, les lettres 6 et 7 sont de 418, la lettre *Licet proxime* est du 3 octobre 417; donc, la lettre 4 doit, elle aussi, être postérieure au groupe 1, 2, 3, 5. De là on déduit que Zosime abandonna l'idée de réunir les trois provinces en un seul ressort métropolitain, et, comme pour justifier un tel changement il faut quelque raison déterminante, M. Babut reconnaît ici l'influence du concile de Turin. — Je commence à n'y rien comprendre. Comment! Le 29 septembre 417 Zosime est encore très ferme sur la constitution du ressort arlésien. Il le déclare inviolable et va même jusqu'à dire que le Saint-Siège lui-même n'aurait pas le droit de toucher aux privilèges d'Arles. Et, quatre jours après, le 3 octobre, il aurait déjà envoyé à vau-l'eau ces privilèges inviolables et renoncé piteusement à une attitude si résolument affichée et si énergiquement défendue!

Je me hâte d'ajouter qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur ces

1. Il est sûr, en tout cas, que la sentence reçut une large publicité, visée par le début de la lettre *Quid de*. Ci-dessus, p. 284.

2. Ces lettres perdues sont visées dans les n°s 6 et 7.

lettres pour voir que, dans celle où il n'est pas question des trois provinces, il n'y avait aucune raison d'en parler. La lettre 4 est relative aux passeports ecclésiastiques, pour lesquels la commission de Patrocle s'étendait à tout le clergé des Gaules; les lettres 5 et 6 sont relatives à l'église de Marseille, la lettre *Licet proxime* à des querelles de limites sans rapport avec la juridiction métropolitaine.

De là encore rien à tirer contre la date du 26 septembre que porte la lettre en question. Cette date importune résiste à tous les efforts que l'on a faits pour l'éliminer.

Il n'en faudrait pas davantage pour écarter le système proposé.

Cependant, il y a lieu d'étudier les raisons par lesquelles on le défend.

III.

L'une de ces raisons, c'est l'emploi du mot *admodum* dans la lettre *Multa*. J'ai cité le passage (p. 284). Zosime commence par dire qu'on a examiné à Rome, *numerosa cognitione*, les méfaits de Proculus, mais qu'une chose l'a grandement ému, *admodum movit*, c'est que cet évêque a cru pouvoir, au mépris du siège apostolique, recourir au concile de Turin pour se faire attribuer les droits de métropolitain dans la IIe Narbonnaise. M. Babut s'efforce de tirer de là, non, ce qu'on pourrait lui accorder, que la connaissance de l'intervention du concile de Turin est, chez Zosime, tout à fait récente, mais que le concile lui-même est récent, que l'appel fait par Proculus à cette assemblée est un méfait nouveau de cet évêque ajouté de frais aux incorrections établies dans les procédures. « Voici maintenant que l'évêque de Marseille, sur qui pesaient déjà des charges si graves, a donné au Saint-Siège un sujet de plainte nouveau, qui *achève d'émouvoir* Zosime (*nos admodum movit*) » (p. 14). Quant à moi, je ne puis trouver ici aucune indication chronologique. Zosime, dans ses précédentes lettres, n'avait pas parlé de l'intervention du concile de Turin dans cette affaire de juridiction, soit qu'il l'ignorât soit qu'il la jugeât négligeable. On lui aura fait comprendre qu'il était bon d'enlever cet argument à Proculus. Il le fait, déclarant avoir été *très* ému, *tout à fait* ému, c'est le sens de l'adverbe *admodum*, de la démarche de Proculus auprès du concile; mais rien n'indique que cette démarche lui paraisse toute récente. Et c'est en vain que, comparant cette lettre *Multa* à la lettre *Cum adversus*, on veut déduire de leur rapprochement que, le 22 septembre, date de la lettre *Cum adversus*, Zosime n'avait aucune connaissance de l'intervention con-

ciliaire et qu'il n'en aurait entendu parler qu'une huitaine de jours plus tard. Son silence, dans la lettre du 22 septembre, s'explique très bien. Il énumère les diverses irrégularités dont sont entachées, à son point de vue, les ordinations qu'il condamne. Qu'avait-il besoin d'évoquer, pour la discuter, une objection, un moyen de défense, que les accusés, contumaces, il ne faut pas l'oublier, n'avaient sûrement pas fait valoir devant son tribunal? S'il le reprend plus tard, c'est qu'on lui aura fait observer qu'en Provence l'autorité du concile était assez imposante pour qu'il valût la peine de la discuter. M. Babut ne peut pas dire que cette explication est insoutenable. Tant qu'elle ne sera pas démontrée telle, l'argument qu'il tire du silence de la lettre du 22 septembre demeurera sans valeur.

Mais, dit-il, dans cette lettre *Multa*, le pape dit, par deux fois, que l'intervention du concile a été sollicitée au mépris (*incuriam*, *convicium*) du Saint-Siège. Ceci est pour lui inexplicable, à moins que Zosime n'ait eu en vue sa propre décrétale *Placuit*. Car où est la décrétale antérieure à Zosime qui ait déclaré les évêques de Marseille et de Vienne déchus de leurs droits métropolitains au profit de l'évêque d'Arles? A cela je réponds : sûrement cette décrétale n'a jamais existé. Mais il n'en est pas moins vrai que, pour Zosime, endoctriné par Patrocle, le Saint-Siège était engagé en faveur d'Arles depuis les origines les plus lointaines. Sa conviction sur ce point se trahit, et dans cette lettre elle-même, et dans la lettre *Placuit* et dans plusieurs autres. Cette prééminence d'Arles est un fait acquis, d'antiquité immémoriale, fondé sur ce que saint Trophime, premier évangélisateur des Gaules, premier métropolitain d'Arles, a été envoyé dans le pays par le siège apostolique et que le siège d'Arles s'est trouvé ainsi en possession d'un privilège imprescriptible. Dans ces conditions, qui touche à l'autorité du successeur de saint Trophime offense le siège apostolique lui-même. En prétendant quelque chose contre l'église d'Arles, les évêques de Marseille et de Vienne ont fait injure au pontife romain. Et cela a quelque moment que leur opposition se soit produite et sans qu'il y ait eu besoin de leur rappeler une tradition perpétuelle et vivante.

On n'est donc nullement obligé de placer après la décrétale *Placuit*, du 22 mars 417, le concile de Turin dont il est question dans la lettre du 29 septembre de cette année, celui dont nous avons les canons.

Mais, nous dit M. Babut, « on ne voit pas sur quoi pouvaient se fonder, avant le décret de Zosime, les prétentions du siège d'Arles sur la Viennoise, qui avait à Vienne sa métropole politique. » Ainsi,

d'après lui, la décision conciliaire relative à Vienne et Arles devient inexplicable si la date du concile n'est abaissée jusqu'à l'année 417.

Je ferai observer que, dans la phrase suivante, M. Babut admet que le droit métropolitain de Marseille, en vigueur avant Zosime, n'avait pas été contesté jusqu'à lui. Or, Marseille était, tout comme Arles, dans la Viennoise politique, et, ce qui est plus grave, les suffragants qu'elle possédait avant Zosime étaient des évêques d'une autre province, la Narbonnaise IIe. Nulle part nous ne voyons indiquée la raison de cet état de choses extraordinaire. Nous sommes réduits à présenter des conjectures, à alléguer l'importance de la ville et de vraisemblables rapports d'évangélisation.

Je ne vois pas pourquoi des raisons de ce genre n'auraient pu être alléguées aussi en faveur d'Arles dès les années 400-405. Arles avait été plusieurs fois résidence impériale dans le courant du IVe siècle; de grands conciles, officiellement convoqués, s'y étaient tenus; c'était une ville fort peuplée et commerçante; Ausone la cite au nombre des premières villes de l'empire, la relevant, nommément, bien au-dessus de Narbonne et de Vienne; suivant toute vraisemblance, elle avait été, pour le christianisme, un centre de rayonnement dans la vallée du Rhône. Même en admettant, ce qui n'est nullement établi, que la préfecture des Gaules n'y eût point encore été transportée au moment du concile de Turin, les raisons qui déterminèrent le choix d'Arles pour remplacer Trèves comme siège de cette magistrature supérieure existaient antérieurement au transfert.

Si l'on tient compte de tout cela, on verra, autant qu'on a besoin de le voir, sur quoi pouvaient se fonder les prétentions d'Arles à la qualité de métropole ecclésiastique de la Viennoise. On se rendra compte, à tout le moins, que, si elles n'étaient pas en harmonie avec les cadres de la *Notitia Galliarum*, elles avaient cela de commun avec les prétentions métropolitaines de Marseille.

Il ne faut pas, du reste, s'exagérer la correspondance entre les provinces administratives de l'Occident et les ressorts des métropoles ecclésiastiques. Cette correspondance n'existait ni en Afrique ni en Italie. On ne connaît aucune métropole ecclésiastique en Bretagne et dans les provinces danubiennes de l'Illyricum occidental. Même en Gaule et en Espagne, l'adaptation comporta quelques anomalies. Je ne connais pas de métropole des Baléares ni de Mauritanie Tingitane. En Bétique, la métropole civile était Cordoue, la métropole ecclésiastique Séville, ce qui est proprement le cas posé entre Vienne et Arles. La province des Alpes Grées et Pennines n'eut point de métropole ecclésiastique, et l'histoire de la province d'Arles elle-même,

jusqu'au xe siècle inclusivement, montre que la Notice des Gaules n'y fut jamais considérée comme l'expression exacte et rigoureuse des rapports ecclésiastiques.

Il ne faut donc pas, surtout pour ces très anciens temps, s'attacher trop étroitement à la Notice des Gaules, ni surtout transporter en Occident, comme une règle absolue, l'état de relations dont les canons de Nicée témoignent pour l'Orient. Ces canons eux-mêmes révèlent et confirment, à côté de l'usage commun, des exceptions très importantes. En Égypte, par exemple, il y avait plusieurs métropoles civiles, mais une seule métropole ecclésiastique. Si Alexandrie, en Orient, a pu maintenir, contre l'usage commun, des relations spéciales et traditionnelles; s'il en a été de même de Rome, de Milan, de Marseille, pourquoi s'étonner que les évêques d'Arles n'aient pas vu dans les cadres administratifs de leur région l'expression exacte de leurs rapports avec les églises voisines?

Je ne vois pas qu'il subsiste un seul des moyens de preuve allégués par M. Babut pour justifier le changement de date qu'il propose.

Mais je veux appeler l'attention sur les difficultés qui s'opposent à son système.

IV.

J'ai déjà parlé de la nécessité où il se trouve d'écarter la date, correcte et bien attestée, de l'une des lettres arlésiennes, celle du 26 septembre 417.

Il lui faut encore dédoubler le concile de Turin. Car il est bien sûr qu'il y a eu un concile de Turin avant le pontificat de Zosime, et celui-ci le mentionne en plusieurs de ses lettres. C'est le concile où Lazare, plus tard évêque d'Aix, attaqua la réputation de saint Brice. Que ce synode soit différent de celui auquel furent adressées les revendications de Proculus et de Simplicius, Zosime ne semble pas en avoir la moindre idée. Il ne numérote pas; il ne dit pas que celui dont il aurait appréhendé ou blâmé l'intervention soit le deuxième, qu'il soit récent, qu'il soit encore réuni au moment où il écrit. Et pourtant on m'accordera qu'une nuance était à attendre s'il y avait eu deux conciles. Le concile de Turin n'était pas une institution. On ne peut pas parler du concile de Turin comme du concile de Rome ou du concile de Carthage. La tenue de conciles à Rome et à Carthage était ordinaire; il y en avait tous les ans, ou à peu près. Mais Turin n'était pas une métropole. Au temps où nous sommes, c'était une église encore très jeune. Le concile qui s'y est réuni, c'est

le concile de la province de Milan. Il s'y est tenu accidentellement; Turin n'était pas le lieu ordinaire des conciles milanais. En somme, si, dans les lettres du pape, il n'y a pas trace de distinction entre deux assemblées, c'est qu'il n'y en a eu qu'une. Je sais bien que dans une des lettres (22 sept.) Zosime fait de grands compliments au concile, *concilio gravissimorum episcoporum,* et que dans l'autre (29 sept.) il n'en dit rien d'avantageux. Mais c'est que, dans la première, il vise un point, la réprobation de Lazare, où l'assemblée avait blâmé[1] un homme qui lui déplaisait beaucoup, tandis que, dans l'autre, il rappelle une décision contraire aux siennes. Du reste, même dans cette seconde lettre, il ne se permet pas de critique directe et rejette tous les torts sur ces importuns, Proculus et Simplicius, qui ont abusé de la bonne foi des évêques et leur ont extorqué un décret en leur faveur.

Maintenant, envisageons en lui-même le fait de la réunion (prétendue) du concile en 417 et voyons s'il est vraisemblable.

Le Saint-Siège vient, par un décret solennel, de reconnaître à l'évêque d'Arles une situation qu'il croit traditionnelle, bien qu'elle ne le soit pas. Il est impossible de s'exprimer plus catégoriquement que ne l'a fait le pape Zosime. Que son décret ait soulevé des critiques en Provence, qu'il ait donné lieu à des protestations de la part des évêques lésés, c'est ce qui est vraisemblable et attesté. Que les évêques de la Haute-Italie se soient beaucoup émus de cette affaire, c'est ce qui n'est ni vraisemblable ni attesté. Que le métropolitain de Milan et ses collègues se soient ingérés à juger ce conflit après le pape; qu'ils se soient réunis en concile pour casser un décret du siège apostolique, c'est ce qui est monstrueux et sans exemple. Une pareille attitude eût été simplement schismatique. Et ce qui ajoute encore à l'invraisemblance, c'est que ce concile italien, qui s'ingérait à reviser les décisions du siège apostolique, aurait poussé l'insolence jusqu'à affecter de les ignorer. Sa lettre synodale ne contient pas la moindre trace de l'intervention, je ne dis pas de Zosime, mais d'un pape quelconque dans les affaires de Provence. Les litiges portés devant l'assemblée ne sont nullement présentés comme ayant été examinés ailleurs, comme étant préjugés par une décision quelconque. Et l'on voudrait que, six mois auparavant, ils eussent été tranchés à Rome! Si cela était, la prétérition serait

1. De cette réprobation de Lazare, il n'y a pas trace dans la lettre synodale du concile de Turin. Il est bien possible que l'affaire ait été exagérée par Patrocle et que Lazare ait été plutôt invité à laisser Brice en repos que frappé d'une pénalité canonique. Dans ce dernier cas, on s'expliquerait difficilement ses rapports ultérieurs avec l'évêque de Marseille.

vraiment trop forte. Ce concile de révoltés eût été une assemblée de gens mal élevés[1].

Me direz-vous qu'une telle attitude ne rentre peut-être pas dans la catégorie des impossibilités *métaphysiques?* Au moins faudrait-il, pour l'admettre, des arguments fort graves, proportionnés à l'énormité du fait à établir, et, avant tout, des témoignages clairs et inéluctables.

Or, sur quoi repose l'assertion de M. Babut? Sur l'édifice de conjectures et d'hypothèses dont on vient de mesurer la solidité. Il n'y a rien, rien. J'ai le regret de le dire.

V.

Je regrette aussi de ne pouvoir accepter ses idées sur un autre document : la lettre impériale du 6 juin (ou 8 juillet) 445, par laquelle Valentinien III sanctionna les mesures que le pape Léon venait de prendre contre l'évêque d'Arles, Hilaire. Cette lettre, adressée au maître des milices Aetius, règle d'abord que les évêques des Gaules et d'ailleurs ne doivent rien innover contre les anciennes coutumes sans l'autorité du pape, mais considérer comme loi toute décision du siège apostolique. Jusqu'ici, il n'y a, pour un fonctionnaire comme Aetius, ou pour tout autre fonctionnaire, rien de bien précis. Il est clair que ni les officiers de l'armée ni les magistrats de l'empire ne sont en situation d'apprécier le rapport entre des actes d'administration épiscopale et les règlements ou usages ecclésiastiques : ce n'est pas leur affaire. Aussi bien, ces recommandations ne sont que des considérants, et la lettre impériale en vient aux prescriptions d'ordre pratique : « En sorte que, tout évêque qui, appelé à comparaître devant le tribunal de l'évêque de Rome, négli-

1. Au moment où s'agitaient ces questions arlésiennes, l'épiscopat africain se trouvait en conflit avec le pape Zosime, d'abord à propos de la condamnation de Pélage et de Célestius, puis à propos d'appels à Rome. Dans les deux cas, le droit était du côté des Africains. Ils échangèrent avec le pape des propos dont la correction extérieure laisse quelquefois percer un peu d'amertume ; mais jamais ils n'eurent l'idée de prendre une attitude comme celle que M. B. prête à l'épiscopat milanais. Et pourtant, dans la question de Pelage et de Celestius, ils avaient pour eux les sentences du pape Innocent et les défendaient contre son successeur. Du reste, cette question, où la foi était intéressée, et aussi la question des appels, où, pour un intérêt futile, toute l'organisation de l'église africaine avait été mise en question, étaient l'une et l'autre de nature à expliquer une attitude de résistance. Les querelles des évêques provençaux, qui n'intéressaient guère les évêques italiens du nord, les auraient enflammés au point qu'ils se seraient posés en supérieurs du pape !

gerait de s'y présenter, y sera contraint par le gouverneur de la province. » Voilà qui est clair. Le pape n'aura qu'à signaler au gouverneur de la province l'attitude contumace de l'évêque, le gouverneur devra mettre la force publique aux trousses de celui-ci et l'expédier à Rome.

M. Babut présente ce rescrit comme la charte de la papauté. Non seulement Léon le Grand est le premier pape, au sens vrai du mot, mais il ne l'a été que depuis cette lettre. Élu et consacré en 440, il n'a reçu que le 6 juin (ou le 8 juillet) 445 l'investiture de son nouveau pouvoir : « La monarchie ecclésiastique de Léon le Grand paraît, à n'en voir que la façade, un édifice tout canonique. Elle n'avait d'autre fondement avoué et d'autre soutien apparent que le respect des églises provinciales pour le siège de l'apôtre. On découvre, après une étude attentive, que la bâtisse reposait sur l'armature cachée d'une loi d'empire. »

Je ne suis pas de cet avis. Si la « monarchie ecclésiastique » avait tenu à une loi d'empire, elle aurait été peu solide. En 445, l'empire d'Occident était bien malade, et sa chétive existence ne devait pas se prolonger au delà d'une trentaine d'années. L'Afrique n'en faisait plus partie, ni l'Espagne, ni la Bretagne, ni les provinces du Danube. En Gaule, Valentinien III était reconnu en théorie, mais le pouvoir de fait était aux mains d'Aetius, et encore dans les régions que n'occupaient pas les Francs, les Burgondes et les Wisigoths. Sans doute, Arles et la Provence obéissaient alors aux magistrats envoyés de Ravenne; le cas échéant, ceux-ci eussent été en situation de faire empoigner un évêque par leur gendarmerie et de l'expédier au pape. On ne voit pas qu'ils l'aient jamais fait. M. Babut pourra dire que cela prouve que les évêques se montrèrent bien sages. Admettons-le. Mais il devrait bien voir, de son côté, que cette gendarmerie n'a pas grande importance dans le développement des institutions ecclésiastiques. L'Église catholique n'a jamais été plus centralisée qu'à présent. Le doit-elle à la crainte des gendarmes? Les gendarmes de France, d'Amérique, d'Italie sont-ils à la disposition du pape?

M. Babut remarque que, dans les circonstances où j'ai eu l'occasion d'en parler, je ne me suis pas prononcé sur l'importance de la loi. Il voit maintenant ce que j'en pense. Comme facteur de la « monarchie ecclésiastique, » cette loi n'a eu, en fait et vu les circonstances, que peu d'efficacité. Si l'empire avait été alors plus étendu qu'il ne l'était et s'il se fût maintenu, il en aurait peut-être été autrement. En Orient, où l'empire dura, la force publique fut bientôt mise au service des juridictions ecclésiastiques. Le pape, lui aussi, soit sous le régime byzantin, soit quand il fut devenu souve-

rain, se trouva pourvu de moyens coercitifs assez puissants pour faire comparaître les évêques et procurer l'exécution de ses sentences; mais cela dans une partie seulement de la catholicité latine. Du reste, dans tout le moyen âge latin, on voit la force publique au service de l'autorité ecclésiastique, à tous les degrés. Mais autre chose est l'histoire du for ecclésiastique, autre celle de la constitution générale de l'Église. La loi en question me paraît rentrer dans les documents de la première plutôt que dans ceux de la seconde.

C'est, du reste, un rescrit de circonstance. Les évêques de ce temps-là, et les papes comme les autres, cherchaient en général à se suffire avec leurs propres moyens, avec la conscience des gens, l'opinion publique et des pénalités d'ordre religieux. Cependant, quand ils ne voyaient pas moyen de réussir autrement, ils réclamaient l'appui de l'État. Hilaire d'Arles ne s'en était pas privé; il en avait même abusé, paraît-il. Les évêques d'Afrique en usèrent aussi dans l'affaire des Donatistes. En 378, le pape Damase et les évêques italiens, soucieux d'apaiser le schisme d'Ursinus, obtinrent un rescrit de même sens que celui de 445. Il semble bien que des rescrits de ce genre étaient plus souvent demandés qu'obtenus. Dans l'espèce qui nous occupe, il se trouva que la demande était présentée par un pape très imposant, très bien en cour. D'autre part, il s'agissait de vaincre l'opposition d'un évêque populaire dans son pays, ami des hauts fonctionnaires et accoutumé à leurs bons offices. Le pape Léon, qui avait pu apprécier les dispositions d'Hilaire à l'égard du Saint-Siège et de son autorité, jugea sans doute qu'il fallait lui enlever ses appuis séculiers, et que, pour cela, l'intervention de l'empereur était indispensable.

Il réussit, nous n'en pouvons douter. Mais je ne crois pas que ni ses vues ni celles de l'empereur aient dépassé l'horizon des querelles arlésiennes. Il ne demanda sûrement aucune juridiction, et l'empereur ne la lui eût pas accordée, ne la possédant pas lui-même. Il ne demanda que des gendarmes. En dépit des termes généraux du rescrit, je crois qu'il ne visait que les gendarmes arlésiens, ceux du préfet des Gaules, les seuls dont il eût besoin dans l'espèce.

Maintenant, passons aux appendices que M. Babut a joints à son exposition. Ils appellent, eux aussi, quelques observations.

VI.

1. — D'abord, il nous donne une édition critique de la lettre synodale du concile de Turin. Le texte est établi sur de soigneuses collations et les variantes sont indiquées avec le plus grand scrupule.

En deux endroits, l'éditeur a cru devoir corriger la tradition paléographique et ajouter des mots qu'elle ne fournissait pas. D'abord, au commencement : à la date du jour, *X kalendas octobris,* donnée par les manuscrits, il a joint de son cru la note consulaire *Honorio aug. XI et Constantio II cons.* Cette date, qui est celle de l'année 417, est exclue, comme on l'a vu ci-dessus, par diverses raisons et n'a aucun appui sérieux. M. Babut a cru l'avoir établie solidement. Mais il n'avait pas pour cela le droit de l'introduire dans le texte. Rien ne prouve qu'une date consulaire ait figuré à cet endroit dans la rédaction originale de la lettre[1].

Une interpolation plus grave, et moins justifiée encore, se présente au sixième canon. Il est ainsi conçu dans les manuscrits :

Illud praeterea decrevit sancta synodus ut quoniam legatos episcopi Galliarum qui Felici communicant destinarunt, ut si qui ab eius communione se voluerit sequestrare, in nostrae pacis consortio suscipiatur, etc.

On sait qu'alors l'épiscopat des Gaules était divisé, les uns acceptant, les autres refusant la communion de l'évêque de Trèves Félix. Ceux qui la refusaient reprochaient à Félix sa compromission avec les Ithaciens, c'est-à-dire avec les évêques espagnols qui avaient provoqué la répression sanglante du mouvement priscillianiste. Il est clair, d'après notre texte, que le concile de Turin est composé d'évêques antiféliciens, dans la communion desquels on n'entre qu'en se séparant de celle de Félix. Cela est d'une évidence à crever les yeux. Il est tout aussi clair que les évêques favorables à Félix qui ont envoyé des légats au concile n'appartiennent pas au même parti que les prélats provençaux, car ceux-ci sont, bien évidemment, dans la communion des prélats italiens. Si quelque manuscrit portait *non communicant,* il y aurait lieu de rejeter sa leçon, car le *non* est repoussé par le contexte. Mais aucun manuscrit n'ayant le *non,* je ne m'explique pas comment on a pu songer à l'introduire.

M. Babut, en dépit du sens naturel et d'une tradition paléographique indiscutable, corrige *communicant* en *non communicant.* Un peu gêné d'avoir contre lui tous les manuscrits et tous les commentateurs, il allègue le témoignage de Baronius. Baronius, en effet (397, 52), cite ce canon avec *non*, mais il ne s'y arrête pas. Il

1. Comparer le concile de Carthage de 256, qui contient, comme celui-ci et au même endroit, l'indication du jour, mais non celle de l'année. La plupart du temps, l'une et l'autre faisaient défaut *à cet endroit.* Du reste, on ne voit pas pourquoi, si cette date était primitive, elle aurait disparu du texte.

ne cherche ni à justifier cette leçon ni à expliquer le texte. Sa citation représente sans doute quelque édition archaïque des conciles, nullement un jugement réfléchi du cardinal. Les éditeurs, depuis Labbe, impriment sans le *non;* ils font même observer que cette leçon est écartée par les manuscrits.

Ils ont bien raison.

2. — *L'évêque Remigius.* — Un évêque de ce nom se rencontre en divers documents intéressant la Provence, depuis 396 jusqu'à 419. Son siège n'est pas connu. J'ai pensé un moment à Antibes, mais si dubitativement que je n'ai point inséré Remi dans la liste des évêques de ce siège[1]. M. Babut propose Aix, que j'avais exclu et que j'exclus encore, par la bonne raison que nous connaissons un évêque d'Aix, Lazare, qui fut en fonctions entre 407 et 414. Il pense, et la chose mérite examen, que Remi avait été chassé par l'usurpateur Constantin et que Lazare avait été installé à sa place pour être lui-même éliminé lors de la réaction honorienne. Cette conjecture serait confirmée par le fait, connu d'ailleurs, que ce Remi fut poursuivi pour adultère, vers 408, du consentement (*annuente*) de Proculus. Enfin, une lettre du pape Zosime contient des expressions propres à faire croire que Lazare avait succédé à un évêque jugé et condamné à mort par ordre du tyran.

J'avais admis moi-même[2] la possibilité de cette interprétation de la lettre de Zosime; mais, bien entendu, sans identifier l'évêque condamné avec le Remi en question. Suivant M. Babut, il s'agit ici de Remi, lequel, pourtant, ne fut pas tué, bien que, dans la bagarre à laquelle donna lieu l'installation de Lazare, il eût été mis en péril de mort. Cet amendement était nécessaire, car si Remi avait été tué vers 408, il n'aurait pu figurer comme vivant dans les documents de 417 et 419.

Mais, maintenant que le texte de la lettre en question a été mieux publié qu'il ne l'était dans l'édition Coustant, je crois devoir revenir sur mon impression première et, en même temps, écarter l'interprétation de M. Babut. Le texte, tel que je le comprends, ne parle ni d'évêque tué ni d'évêque blessé.

Il se trouve dans la lettre *Posteaquam*[3]. Zosime y décrit, sans bienveillance, les antécédents de Lazare. Il arrive à sa promotion épiscopale : *Ab eodem Proculo fit post multos annos sacerdos tyrannici iudicii, defensore civitatis Aquensium, cum contrairet, adflicto*

1. *Fastes*, t. I, p. 100, 279.
2. *Fastes*, t. I, p. 271.
3. Ci-dessus, p. 282, note 2.

in ipsum penetrale (lire *in ipso penetrali*), *et sacerdotale solium sanguine innocentis paene respersum inrupit; stetitque in eo hactenus umbra sacerdotii donec tyranno imago staret imperii. Quo loco post internecionem patroni sponte se exuit et propria cessione damnavit.* L'expression *sacerdos tyrannici iudicii* semble bien vouloir dire « évêque du choix du tyran. » Quant à ce qui suit, il est clair qu'il s'agit non de l'évêque prédécesseur de Lazare, mais du « défenseur, » c'est-à-dire du premier magistrat de la cité d'Aix. Ce personnage faisant opposition[1] à l'installation de Lazare, les partisans de celui-ci l'assomment[2] dans le sanctuaire même[3], de sorte que, quand le nouvel évêque y va prendre place, le siège épiscopal est comme arrosé du sang de l'infortuné et innocent défenseur.

Le tableau serait un peu poussé au noir, ou plutôt au rouge, qu'il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, étant connue l'animosité de Zosime contre Lazare. Mais il est clair que le sang versé, plus ou moins abondamment, est le sang du magistrat, non celui d'un évêque.

Ainsi, la lettre de Zosime ne saurait être invoquée en faveur de la nouvelle hypothèse. Au contraire, elle peut et doit être invoquée contre elle, et voici pourquoi.

Dans cette lettre et dans plusieurs autres, Zosime, qui avait des raisons personnelles[4] de détester Lazare et qui s'inspirait en plus de la haine que lui avait vouée Patrocle, accumule tout ce qu'il peut relever contre l'ancien évêque d'Aix. Chose singulière dans le système de M. Babut, il oublie de dire que Lazare a pris la place d'un autre, qu'il s'est violemment emparé d'un siège épiscopal dont le titulaire était vivant et protestait. Mais c'est le plus grave reproche qu'il eût pu lui faire! Au lieu de cela, il ne l'inculpe que de vétilles. Son élection a été bien vue du tyran; c'est un inconnu, un étranger; son installation a donné lieu à une opposition violente; le sang a été versé; Lazare a fini par se faire justice en se démettant de ses fonctions; longtemps avant son élévation à l'épiscopat, il avait incriminé Brice, évêque de Tours, devant le concile de Turin; Proculus, membre de cette assemblée, avait, comme les autres, repoussé ses

1. Sans doute au moment de l'élection, à laquelle prenaient nécessairement part les magistrats municipaux, la curie et le peuple.

2. Le mot est peut-être trop fort; Zosime dit seulement que le défenseur fut *afflictus*, ce qui ne semble pas indiquer qu'il ait été tué.

3. Le manuscrit porte *in ipsum penetrabili*. La correction *penetrali* s'impose et aussi, pour raison d'accord, le changement de *ipsum* en *ipso*.

4. A cause de l'affaire pélagienne; Lazare, en malmenant Pélage et Célestius, s'était fait un ennemi du pape, qui, en ce moment, cherchait à les réhabiliter.

calomnies, ce qui ne l'avait pas empêché plus tard de le consacrer évêque.

Rien de tout cela n'est cas pendable. Il en est tout autrement de l'intrusion, qui est un des crimes les plus graves dont un clerc puisse se rendre coupable.

Je conclus donc que Lazare n'a pas été intrus et qu'il faut chercher en dehors d'Aix le siège épiscopal de Remi.

3. — *Les apocryphes de Vienne.* — Si je regrette profondément de voir M. Babut ravager ainsi les idées reçues à propos du concile de Turin, du pape Zosime et des évêques provençaux, j'éprouve un chagrin tout particulier (*nos admodum movit*) à le voir se servir de documents apocryphes et condamnés comme tels par les critiques les plus timides.

On connait la collection des fausses lettres fabriquées à Vienne pour faire concurrence au recueil des privileges arlésiens, relever le siège de Vienne et soutenir ses revendications diverses. Selon M. Babut, deux lettres de cette collection viennoise, la lettre *Revelatum* et la lettre *Quali pertinacia*, censées écrites par les papes Zosime et Léon, ne seraient pas apocryphes, mais authentiques.

La première de ces lettres se prétend datée du 1er octobre 417. Zosime écrit à Simplicius, évêque de Vienne, qu'il est touché des raisons alléguées par lui devant le concile de Turin. Sans doute, en considération de saint Trophime, il a accordé à Patrocle juridiction sur trois provinces; mais maintenant qu'il a entendu l'envoyé de Simplicius, il change d'avis et accepte le système conseillé par le concile de Turin, c'est-à-dire le partage de la Viennoise entre Arles et Vienne. Il lui annonce, par la même occasion, la condamnation de l'évêque Lazare, ordonné indûment après avoir été accusateur de son frère.

M. Babut trouve que cette lettre cadre très bien avec la situation qu'il a imaginée plus haut : le concile de Turin, tenu, selon lui, vers la fin de septembre 417, et Zosime se ralliant tout à coup à ses décisions, après avoir fulminé contre l'intervention de l'assemblée dans les questions de juridiction débattues en Provence. Comme j'ai déjà établi que le concile s'est tenu bien avant 417 et que Zosime, que nous sachions, n'est jamais revenu sur ses décisions, je n'ai pas à discuter en détail l'authenticité de cette mauvaise pièce. Je me borne à dire que, la lettre *Revelatum* étant censée être du 1er octobre, Zosime devrait avoir montré une versatilité peu commune. Le 29 septembre, dans la lettre authentique *Multa*, Simplicius est pour lui un impudent, qui outrage le siège apostolique, en prétendant au droit d'ordonner des évêques dans sa province. Lui accorder ce qu'il

demande, c'est aller contre saint Trophime et ses droits traditionnels. Le Saint-Siège lui-même n'a pas le droit de le faire, à plus forte raison le concile de Turin, que l'on a eu tort de faire intervenir en ceci. Le surlendemain, dans la lettre *Revelatum*, le lion est changé en agneau. Le concile de Turin est devenu pour lui une autorité aussi compétente que respectable; Simplicius était dans son droit en lui soumettant son affaire, et ses raisons sont convaincantes; saint Trophime souffrira qu'on entreprenne sur son domaine et qu'on divise sa province. O miracle de la grâce! Non, c'est trop invraisemblable. Laissons la lettre *Revelatum* dans le panier aux apocryphes.

La situation de l'autre lettre, *Quali pertinacia*, est préjugée par celle de la précédente, sur laquelle elle s'appuie. Elle suppose, en effet, que la division de la Viennoise a été prononcée *par le Saint-Siège*, antérieurement à saint Léon : c'est le système de la lettre *Revelatum*. Il est absolument inadmissible. Patrocle et ses successeurs, Honorat et Hilaire, ont été sûrement métropolitains de la Viennoise entière, Vienne y compris, jusqu'au moment où Hilaire se vit privé de ses droits métropolitains, lesquels passèrent, pour un temps, à l'évêque de Vienne (445). La province ne fut divisée qu'en 450[1].

Il est difficile de dire à quel moment le faussaire a cru devoir placer son document. Il n'avait, sur ces affaires, que des idées peu précises. La date qu'il a mise au bas de la lettre, *Valentiniano aug. IIII et Anieno*, est incohérente et fausse. Le quatrième consulat de Valentinien tombe en 435; il n'y a pas de consul Anienus. Mais on peut corriger *Valentiniano aug. VII et Avieno* et l'on obtient ainsi l'année 450.

Alors la lettre devient un non-sens. Elle suppose vivant saint Hilaire d'Arles, mort l'année précédente. Elle se donne comme la décision rendue dans le procès débattu à Rome contre Hilaire, en 445. La vérité est que le faussaire viennois, qui avait sous les yeux la collection arlésienne et ses pièces authentiques, y a trouvé plusieurs lettres de l'année 450, avec la date *Valentiniano aug. VII et Avieno*, et qu'il a copié maladroitement et incorrectement cette date, sans se douter qu'elle ne concordait pas avec son texte.

Il n'y a donc rien à faire de cette pièce. Je regrette que M. Babut l'ait acceptée et même qu'il en ait fait la base de certains raisonnements.

4. — *La chronique de Villicaire.* — Voici maintenant un document dont l'existence était restée insoupçonnée jusqu'à présent et

1. Sur cela, voir J. 450, 555, 557 et 765.

dont M. Babut enrichirait la littérature si ses conclusions pouvaient être acceptées.

Il s'agit de la Chronique des évêques de Vienne, qui nous a été conservée sous deux formes, l'une incomplète, jusqu'à saint Avit seulement († 518), l'autre jusqu'à Léger (1030-1070). Cette compilation est évidemment tributaire des faux privilèges viennois, dont elle cite un certain nombre. La lettre *Revelatum* y est visée. C'est même ce qui lui a valu les soins de M. Babut, désireux de relever le témoignage que cette lettre reçoit de là.

Les chroniques de ce genre sont sujettes à continuation. La nôtre, dans sa plus longue rédaction, va jusqu'au XIe siècle. Mais rien ne prouve que cette rédaction n'ait pas été précédée d'une ou plusieurs autres. D'autre part, la rédaction contenue dans le manuscrit de Berne, qui ne dépasse pas saint Avit, ne peut être considérée comme ayant été établie au VIe siècle, car elle mentionne le pape Étienne II, qui est du VIIIe, et se réfère même à une lettre fabriquée sous le nom de son successeur Paul (757-767).

On a cru d'abord que la collection des fausses lettres viennoises avait été rédigée dans le même temps et par la même main. Comme il y en a une de Pascal II († 1118), cela obligeait à descendre jusqu'au XIIe siècle. Mais le texte de Berne, tributaire de plusieurs de ces faux, a été transcrit, suivant les uns au Xe siècle, suivant les autres, et, je crois, avec raison, au XIe siècle. Il faut donc que les derniers faux privilèges aient été ajoutés à une collection antérieure. Partant de là, j'avais cru pouvoir proposer une coupure après la fausse lettre de Léon IX (1048-1054), et, par suite, chercher après (peu après) Léon IX la date de rédaction de notre chronique.

Mais, en y regardant bien[1], la date du texte de Berne ne permet pas de descendre tout à fait si bas, et, comme d'autres coupures sont possibles dans la série des faux privilèges, j'admettrais volontiers que leur collection fût plus ancienne que je ne l'avais cru d'abord, du Xe siècle, ou même de la fin du IXe, et qu'elle eût reçu des suppléments à diverses époques. Les faussaires n'ont jamais manqué à Vienne; on le sait d'abondance.

Maintenant, faut-il admettre une coupure à Villicaire, l'évêque contemporain de Charles Martel? C'est l'opinion de M. Babut.

Mais les indices qu'il relève sont tellement légers qu'il n'y a pas à s'y arrêter. Ils sont d'ailleurs écartés en bloc par ce fait qu'il aurait

1. M. de Manteyer (*Bull. de la Soc. de statistique de l'Isère*, 1903, p. 87 et suiv.) me paraît avoir établi que le fragment de la chronique viennoise qui figure dans le manuscrit de Berne y a été transcrit vers 1038.

dû discuter, c'est que toutes ces notices sont tributaires de la chronique d'Adon. La parenté n'est contestée par personne, et, quant au sens de la dérivation, je ne crois pas que l'on puisse hésiter à mettre Adon avant l'anonyme. Je ne puis ici entrer dans le détail. A mon édition[1] du livre épiscopal de Vienne, j'ai eu soin de joindre tous les textes adoniens qui lui sont apparentés; chacun peut ainsi faire aisément les comparaisons opportunes. Du reste, sans même entrer dans cet examen, je vais signaler un fait qui ruine absolument le système que l'on nous propose.

Si la lettre *Revelatum* est indiquée dans la chronique épiscopale, elle n'est pas la seule. Dès la première notice, la tradition de saint Crescent est placée sous la protection de l'une des fausses pièces du recueil viennois. On y lit : *Commemorat hoc b. Stephanus pontifex in epistola quadam ad principem Francorum.* Cette référence vise une lettre adressée à Charlemagne, non par Étienne II, mais par son successeur Paul. Le fait que notre auteur se soit trompé de pape s'explique par la circonstance que ces lettres (nos 15 et 16) se suivent dans le recueil des faux privilèges[2]. Soit par suite d'une distraction, soit à cause de quelque lacune dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux, notre chroniqueur aura rattaché le passage sur saint Crescent au titre STEPHANUS EPISCOPUS, etc.

Ceci nous permet d'apprécier la date que M. Babut assigne à la chronique en question. Selon lui, elle est l'œuvre de Villicaire, lequel mourut en 771, loin de Vienne. Or, la lettre de Paul est un faux grossier. Elle est adressée à Charlemagne, alors que le pape Paul, mort en 767, n'a pas vu le règne de ce prince. Elle le suppose souverain du pays de Vienne, lequel fit partie du royaume de Carloman jusqu'en 771. Quant au texte, il est aisé de l'apprécier par comparaison, car nous avons, dans le *Codex Carolinus*, une quantité considérable de pièces du même genre, de lettres adressées par le même pape Paul et ses premiers successeurs aux rois Pépin, Carloman et Charlemagne. Aucun diplomatiste ne saurait hésiter un instant. L'intitulé de la lettre viennoise, le style, les formules finales, la langue elle-même, tout crie contre l'authenticité, tout force à conclure que le faux est notablement postérieur au temps de Villicaire. A plus forte raison, en est-il de même de la chronique que l'on voudrait attribuer à cet évêque.

1. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 179.
2. Édité par M. Gundlach, à la suite de la Collection arlésienne, dans le t. III des *Epistolae* (*M. G*).

Mais de combien postérieur? La fausse lettre de Paul suppose connue la désolation de l'église de Vienne aux premiers temps carolingiens. Le pape Paul est censé demander à Charlemagne de s'intéresser à cette église illustre, mais appauvrie. Où le faussaire a-t-il trouvé cette donnée? Assurément pas dans la chronique anonyme, puisque celle-ci lui est postérieure; je ne vois pas moyen d'échapper, même en s'en tenant à cette seule observation, à la conclusion que ce faux, comme tous les autres, est postérieur à la chronique d'Adon. Je dis, même en s'en tenant à cette seule observation. Mais il y a bien d'autres endroits où la chronique anonyme trahit sa dépendance des textes adoniens. Du reste, ceux-ci sont absolument indépendants des fausses lettres, tandis que la chronique anonyme en est tributaire; nouveau et important indice de sa tardive apparition.

On voit ce que devient, dans ces conditions, la chronique de Villicaire et quel avantage c'est, pour la lettre *Revelatum*, de s'y trouver visée.

L. Duchesne.

LES COMTESSES DE LA MARCK ET DE BOUFFLERS

ET GUSTAVE III

D'APRÈS LES CORRESPONDANCES CONSERVÉES A UPSAL[1].

Marie-Anne-Françoise de Noailles, quatrième fille du maréchal

1. Dans ses études sur *Gustave III et la cour de France* (2 vol., Paris, 1867), Geffroy a signalé l'intérêt des correspondances féminines françaises conservées à Upsal dans la collection des *Gustavianska papper;* il les a parcourues et en a publié quelques extraits, il n'avait ni le loisir ni peut-être les moyens d'esquisser l'histoire des amitiés de Gustave III. On peut aujourd'hui tenter d'utiliser plus complètement ces correspondances en les rapprochant des nombreux documents suédois et français publiés ou rendus accessibles au public en ces dernières années. Les lettres de la comtesse de la Marck, inédites (sauf extraits publiés par Geffroy), font partie des *Gustavianska papper* (une lettre déposée à la Bibliothèque royale de Stockholm, trois aux Archives royales). Celles de la comtesse de Boufflers ont été publiées, sauf une lettre possédée par la Bibliothèque royale de Stockholm (A. Vivie, *Lettres de Gustave III à la comtesse de B. et de la comtesse*

duc de Noailles, naquit en 1719[1]. Elle épouse en 1744 le comte de la Marck; elle est à cette époque « grande et assez grasse, point du tout jolie; cependant, sa figure ne déplaît point; elle se tient mal et a l'air un peu matérielle, mais elle paraît avoir de la gaieté, de la douceur, de la piété et en tout un caractère fort aimable; elle joue du clavecin supérieurement et comme les plus grands maîtres[2]. » Son mari la présente à la cour.

Elle chante agréablement. M. de la Marck joue de la basse-viole et l'accompagne. Bientôt ils organisent chez eux des représentations d'opéra; les rôles sont distribués à quelques amis; l'orchestre se compose d'amateurs, à l'exception de deux ou trois violons de l'Opéra; les chanteurs de la Sainte-Chapelle exécutent les chœurs à la cantonade, car il importe de dissimuler leurs soutanes. Il y a des habits, des décors, des machines; les dépenses sont couvertes à frais communs[3].

Mme de la Marck est une des plus grandes dames de la cour de Louis XV; sa famille se partage les hautes charges de l'État; celle de son mari s'est illustrée dans nos camps et a acquis au service du roi de France la grandesse. Elle-même joue un long rôle dans la figuration du siècle. Fut-elle vertueuse ou simplement heureuse? Son nom ne rappelle presque aucune médisance. Mme de la Marck n'a pas d'histoire.

Louable discrétion des fines amies, plus admirable générosité des

au roi, de 1771 à 1791. Bordeaux, 1900). — On a utilisé pour cette étude : 1° Mss. Outre la collection des *Gustavianska papper* sus-indiquée, renfermant entre autres les correspondances de Creutz, Staël, Taube, etc., le Journal de voyage du roi Gustave III en Italie et en France, 1783-1784 (en suédois, Ups., Handling. F 616[a]), la correspondance de Nils von Rosenstein (Upsal, F 8306), les lettres et dépêches des ambassadeurs Creutz et Staël (Stockholm, Archives royales); pour Mme de la Marck spécialement : Paris, Archives nationales, sequestre des particuliers T 769, O[1] 1681, O[1] 1682, F 75697. — 2° Impr. *F. A. v. Fersens historiska skrifter* utg. af R. Klinckowström (5 vol., Stockholm, 1867-1870); Ahnfelt, *Ur svenska hofvets o. aristokratiens lif* (ces deux ouvrages contiennent d'importants extraits de la correspondance de Dalberg); G.-M. Armfelt, ... af Elof Tegner (2 vol., 2e édit., Stockholm, 1893-1894, Journal d'Anfelt), Schinkel, *Minnen ur Sveriges nyare historia* (Stockholm, 1852-1883), R.-F. v. Willebrand, *Gustaf-Philip Creutz* (Förh. o. Upps. utg. af Sv. litteratursälski Finland, 1900), Odhner, *Sveriges pol. hist. under kon. III s. regering* (Stockholm, 2 vol., 1885-1896), Stavenow, *Kon. Gust. III* (Göteborg, 1901). *Mémoires du duc de Luynes*, de Morellet, Marmontel, Grimm, *Corresp. litt.* (éd. Tourneux, t. IX), Voltaire, Rousseau, correspondance, etc., Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis* (t. IV), etc.

1. Geffroy, I, 248.
2. Luynes, V, 386.
3. Luynes, VIII, 36.

philosophes! Car elle protégea Palissot; celui-ci prétendit n'avoir écrit que pour la venger de certaines attaques sa comédie des *Philosophes*. Est-il vrai que Diderot ait publié contre elle un insolent libelle? Voltaire n'en croit rien (lettre à d'Alembert, 10 juin 1760); d'Alembert en donne le démenti à Palissot (d'Alembert à Voltaire, 16 juin 1760), brouillé depuis deux ans avec Mme de la Marck, lorsque parut sa pièce. Voltaire insinue même que Palissot a méchamment représenté son ancienne protectrice sous les traits de la pédante Cydalise, auteur d'un in-4° traitant de la politique et de la métaphysique. Deux ans plus tard, Mme de la Marck faisait offrir à J.-J. Rousseau en fuite un refuge dans un château d'Allemagne; Jean-Jacques s'excuse sur ce qu'il connaît à peine la comtesse (Rousseau à la comtesse de Boufflers, août 1762). Un fait est hors de doute, c'est que les philosophes unissent dans une exécration commune le nom de la comtesse de la Marck et celui de cette princesse de Robecq que tua le pamphlet de l'abbé de Morellet, « la Vision de Charles Palissot, » publié en réponse aux *Philosophes*.

Mme de la Marck ne mourut point; pour avoir, écrira-t-elle plus tard, connu de trop près les gens de lettres, elle leur voua un mépris durable.

Elle n'eut pas d'enfants; la comtesse de la Marck devait léguer son nom, avec son régiment, au second des petits-fils que lui donna une fille d'un premier lit, le prince d'Aremberg, comte de la Marck, qui fut le célèbre ami de Mirabeau.

Lorsqu'en février 1771, Gustave, prince héritier, et bientôt roi de Suède, arrive à Paris, la comtesse de la Marck a achevé prématurément une classique évolution; elle a cinquante et un ans : depuis cinq ou six ans déjà elle est dévote, « mais sans renoncer entièrement au monde. » Une lettre de Mercy-Argenteau à Marie-Thérèse (18 juillet 1772) la dépeint volontaire, ardente à servir ses amies, obtenant, pour elles, de la dauphine, des faveurs onéreuses que le prudent ministre supprime à grand'peine[1]. Elle a un grand ami, un « fidèle chevalier, » Castries. Son salon est le rendez-vous de ces mécontents, les dévots. Gustave a vingt-six ans; il vient se faire des amis, nouer des relations qui, plus sûrement que les engagements officiels et les traités en forme, lui assurent le concours de la France; il a besoin des subsides français pour rétablir le prestige d'une monarchie humiliée, de l'alliance française pour prévenir l'hostilité de la Russie, de la Prusse et du Danemark intéressés à prolonger en Suède

1. *Corresp. secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau...*, publiée par A. d'Arneth et A. Geffroy (2e édit., Paris, 1875).

l'anarchie parlementaire. Choiseul l'a appelé, mais est tombé dans une intrigue avant même que le prince ait commencé de se mettre en route; son successeur ne sera nommé qu'après le départ des Suédois. Édifié sur la stabilité des ministères de Louis XV, Gustave III s'ingénie à flatter les partis, autant dire les salons, quelques femmes; son éducation toute française l'a excellemment préparé à ce double rôle de galanterie intéressée et d'élégante diplomatie; ce parfait cavalier représente le droit héréditaire et défend la noblesse; mais, disciple des philosophes, il parle la langue du temps, il est le roi-philosophe : jeune, « sensible », de physionomie vive et d'enthousiasme facile, il est bientôt le héros sur qui reposent les espérances contradictoires et parfaitement chimériques des plus jolies élèves, comme des plus spirituelles adversaires de Rousseau : la comtesse de Boufflers, « l'idole » du Temple et de la petite cour de Conti, centre de l'opposition parlementaire, la comtesse de Brionne, de la maison de Lorraine, qui règne sur le parti Choiseul, la comtesse d'Egmont, qui surveillera les intérêts suédois à la cour d'Espagne, la maréchale de Luxembourg, arbitre des convenances, et tant d'autres dont les noms figurent dans la correspondance de Gustave III, la princesse de Beauvau, la duchesse de Chevreuse, la duchesse d'Aiguillon, la marquise de Mesmes, la princesse de Talmond, la comtesse du Barry... Gustave sait plaire à toutes; seule la duchesse de Choiseul s'inquiète de la souplesse du « petit intrigant. » Il obtient ce qu'il veut du duc de la Vrillière, ministre intérimaire; les philosophes le louent, Voltaire écrit des vers en son honneur et Jean-Jacques lui rend visite.

Dans ce surprenant concert d'enthousiasme, Mme de la Marck se charge d'accorder les voix des dévots; elle a beaucoup vécu dans la société du comte Scheffer, ancien ambassadeur de Suède à Paris, qui accompagne Gustave dans son voyage en France; elle est des premières à donner à souper au prince. N'étant plus jeune, elle peut lui décerner publiquement son affection; Gustave a remarqué chez elle une statuette figurant l'Amitié, d'après un modèle de Falconnet; elle la lui offre, avec ces vers qu'elle demande au robin Loyseau de Mauléon[1] :

Gustave, je vous aime, et dix lustres entiers
M'ont bien donné le droit de vous le dire.
Les rois ont cent mille guerriers
Pour assurer le sort de leur empire,
Des généraux pour livrer les combats,
Des courtisans pour chanter la victoire,

1. Grimm, *Corresp. litt.*, IX, 294.

Des belles pour joindre à leur gloire
Le doux attrait des plaisirs délicats.
Mais un ami qui librement leur donne
Les sentiments qu'on vend à leur couronne,
Un tendre ami qui vole dans leurs bras
Pour les payer des fatigues du trône,
Les infortunés ne l'ont pas.
Vous l'aurez, sire, et l'amitié fidèle
Que je vous offre en est le sûr garant.
Puissiez-vous dire, en voyant ce modèle,
Un roi sans l'amitié peut sans doute être grand,
Mais il ne peut être heureux que par elle.

Aveu plus candide, et, de la part d'une dévote, plus piquant, elle adresse à Gustave III le *Petit Carême* de Massillon, avec cet envoi :

Prince, quelque succès qu'ait eu
Cet orateur à prêcher la vertu,
Vous l'allez enseigner mieux cent fois que lui-même.
Qui jamais l'inspira comme un roi que l'on aime?
L'exemple qu'il donne à sa cour
Fait plus de bien aux hommes en un jour
Que tous les sermons d'un carême.

Gustave demeure en France un peu moins de deux mois; quand il repart (25 mars), tellement comblé qu'il gardera toute sa vie la nostalgie de Paris, il entame avec ses belles amies de nombreuses correspondances. Quelques-unes se lassèrent rapidement, d'autres n'écrivirent qu'à de longs intervalles; une des plus ardentes et des plus aimées, Mme d'Egmont, meurt en 1773 à trente-trois ans; les voyages de Gustave III à Spa (1780) et à Paris (1784) lui procurent de nouvelles amies, de nouvelles correspondantes : comtesse d'Aremberg (Brancas), Mmes d'Arezzo, de Sainte-Croix, duchesse de Croy, maréchale du Muy, auxquelles se joint la jeune ambassadrice de Suède, Mme de Staël, qui exerce sa verve à rédiger de copieux bulletins de nouvelles. Les deux plus fidèles amies de Gustave III furent les comtesses de la Marck et de Boufflers; leur constance s'affirme par une correspondance régulière; leurs lettres se complètent, s'éclairent mutuellement.

A toutes ces lettres, Gustave III répond, en dépit de ses graves préoccupations, de ses plaisirs et des absorbantes futilités auxquelles se plaît son humeur inquiète et sa légèreté plus que française; il répond, avec quelle coquetterie, quels raffinements de prévenance, quels soucis de style! ses brouillons déposés à Upsal en témoignent,

et mieux encore ses lettres à la comtesse de Boufflers, les seules qui nous soient parvenues à peu près complètes.

Et l'on voit bien qu'il a des motifs intéressés pour prolonger ce commerce épistolaire avec des femmes qu'il a connues l'espace de quelques semaines et qu'il reverra à deux reprises seulement et quelques jours chaque fois; son ingéniosité se dépense à tenir en haleine des auxiliaires de sa politique, des ambassadrices bénévoles également promptes à l'informer sûrement et à le seconder de leur influence; et, comme la politique de Gustave III est une politique personnelle, ses amies ont charge aussi de cultiver sa réputation; Paris est à ses yeux l'unique dispensateur de la gloire. Il paie en galanterie, en jolies phrases et en menus présents. Si l'on doutait de l'importance politique de ces correspondances, Creutz nous renseignerait, Creutz ambassadeur officiel, en Suède poète bucolique, à Paris politique avisé, fort au courant des amitiés de son maître :

Votre Majesté ne sauroit croire avec quelle vivacité tout le monde s'intéresse ici à sa gloire : Mme d'Egmont, Mme de Brionne, Mme de Luxembourg, Mme de la Marck et cætera, tout ne respire que pour Votre Majesté. Il n'y a aucun inconvénient qu'Elle continue ses correspondances avec elles pourvu qu'Elle ne parle point des affaires du temps. Il est même nécessaire de ne pas interrompre cette correspondance (30 août 1771).

Et de quoi parlerait-on, si ce n'est des « affaires du temps? »

Le duc d'Aiguillon est tout-puissant :

Tout fléchit devant lui, et ses ennemis sont anéantis pour jamais; il est brouillé horriblement avec Mme d'Egmont; il n'y a pas de réconciliation à espérer; aussi je supplie V. M. d'user de prudence et d'écrire un peu moins souvent à cette dame, surtout par la poste, car le duc d'Aiguillon en est un peu blessé. Il est impossible de plaire également aux deux partis, et il s'agit ici de l'intérêt de toute une nation, et de celui de V. M. Peut-être aurois-je rencontré moins d'épines dans cette dernière négociation si V. M. avoit eu moins de commerce intime avec les personnes de l'opposition. Ce que j'ai l'honneur de mander à V. M., je le supplie de le garder absolument pour Elle seule (16 janvier 1772).

Parfois, au contraire, Creutz stimule le zèle épistolaire de Gustave III : « Je supplie V. M., si une occasion sûre se présente, de continuer sa correspondance avec Mme de Brionne; cela pourra être utile, ou même nécessaire » (25 juin 1775).

Creutz a d'ailleurs un cœur d'or, et les amies de son maître sont les siennes; après la mort de Conti, Mme de Boufflers est fort affligée

et souffrante; c'est l'ambassadeur qui demande pour elle quelques mots de la main royale (11 août 1776).

On voit encore qu'outre un concours politique et quelque réclame dans la société parisienne, Gustave III attend de ses amies de libres informations sur la vie et l'opinion françaises; son alerte intelligence s'intéresse à tout, philosophie, littérature, art, idées et mœurs; les gazettes, les bulletins d'agents plus ou moins anonymes ne lui suffisent point; il lui faut le jugement de spectatrices expérimentées. A cet égard, il est insatiable, il a des curiosités, des exigences de parisien exilé, et quiconque à sa cour veut lui plaire doit d'abord faire preuve d'esprit et de belles manières à Versailles; il envoie ses protégés en France, et ses admiratrices ont charge d'accueillir et de conseiller l'inexpérience de ses gentilshommes et de ses jeunes officiers; si Creutz est le parrain, Mmes de la Marck et de Boufflers sont les marraines de tout ce qui, venant de Suède, désire s'instruire, avancer, faire figure.

Ces raisons suffiraient à expliquer que Gustave III ait consenti à répondre infatigablement, mais ce serait méconnaître un des résultats les plus certains de son éducation que de croire qu'il y tâche sans plaisir; il apprécie infiniment la société, la conversation des femmes; il goûte en délicat cette littérature féminine qui lui apporte un écho lointain des salons parisiens; ses réponses rappellent qu'il fut un brillant partenaire au jeu des propos légers et des ripostes vives. Et comment douter que la bienveillance passionnée de quelques femmes d'esprit ne lui soit doublement précieuse et ne lui inspire quelque gratitude lorsqu'on le voit entouré dans sa propre famille de femmes indifférentes ou ennemies? A-t-il besoin d'un de ces conseils où triomphe la finesse féminine? C'est à ses amies françaises qu'il s'adresse; il leur témoigne une confiance qui touche; il les informe longuement de ses infortunes domestiques; qu'il s'agisse des médisances scandaleuses de la reine-mère ou des cérémonies du baptême d'un prince royal et du choix des parrains et marraines, il les consulte minutieusement, assuré que leurs avis éclaireront ses scrupules, ses hésitations, ses coleres brusques. Et si jamais il a mis en pratique quelqu'un de leurs conseils, ce ne fut point sans doute pour amender un article de constitution, ce put être, Creutz entendu, pour tenter à Paris une profitable démarche, ce fut surtout pour nuancer utilement sa conduite personnelle en quelques crises d'ordre intime.

Et c'est pourquoi l'on incline à croire que ses protestations d'amitié sont sinceres. Gustave III s'aide parfois, pour les formuler, de quelques artifices de rhétorique; coquetterie de bel esprit et d'homme du XVIIIe siecle qui n'a pu lire Rousseau impunément! Concession néces-

saire au goût d'une « savante. » Ses lettres à la comtesse de Boufflers sont graves, alourdies de dissertations politiques et philosophiques, déclamatoires, éloquentes, de valeur littéraire inégale; ce roi-écrivain sait conter, moraliser, railler à la façon de notre XVIIIe siècle; sa langue limpide convient au style épistolaire; elle est incertaine et gauche dès qu'il s'efforce à enchaîner des abstractions philosophiques; elle est gauche et prétentieusement vide lorsqu'il prétend raffiner sur des subtilités de sentiment. Les lettres à la comtesse de la Marck durent être d'une prestesse simple, plus sûrement et plus élégamment française; le ton nous en est donné par l'unique brouillon[1] qui nous soit parvenu; ce ton est d'aimable enjouement et de parfait naturel.

Lucien MAURY.

(Sera continué.)

1. Depuis Geffroy, les historiens (suédois aussi bien que français) citent les brouillons de lettres de Gustave III comme s'il s'agissait de lettres expédiées et reçues; ces brouillons n'ont cependant aucun caractère définitif; dans le cas présent, il est évident, par les réponses de la comtesse de la Marck, qu'elle n'a pas reçu tel quel le texte d'Upsal. Les *Gustavianska papper* contiennent quatre brouillons (dont un sans adresse, mais de destination certaine) de lettres à la comtesse de Boufflers, ces brouillons ne sont point reproduits dans la collection, d'ailleurs incomplète, des lettres reçues par la comtesse et retrouvées par M. Vivie. M. Vivie en insère cependant trois à titre de lettres authentiques (51 *bis*, 61 *quater*, 94 *bis*).

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE.

BERNARD MONOD.

La *Revue historique* vient de perdre un de ses plus jeunes collaborateurs. Elle pouvait fonder sur lui de sérieuses espérances, et, en le voyant disparaître à l'entrée même de sa carrière, ma pensée se reporte tristement à un autre de mes élèves, Léon Cadier, dont les débuts avaient été plus féconds et plus brillants encore, qui unissait, comme lui, à la plus vive intelligence le plus aimable caractère, qui a disparu emporté par la même maladie, et qui avait, comme lui, appartenu aux trois Écoles des Chartes, des Hautes Études et de Rome.

Bernard Monod était né à Paris le 30 janvier 1879. Il est mort à Hyères le 6 janvier dernier d'une phtisie pulmonaire, dont les premiers symptômes s'étaient manifestés en mars 1904 et dont rien n'avait pu enrayer la marche rapide et dévorante. Il avait fait ses études classiques au lycée de Versailles, puis au lycée Henri IV. Reçu licencié ès lettres en juillet 1898, après un hiver passé en Italie, il se prépara au lycée Henri IV en vue de l'École normale, mais il y échoua en 1899 au concours d'entrée, qu'il avait déjà tenté l'année précédente, et se fit recevoir septième à l'École des Chartes. Après une année de service militaire, il suivit, de 1900 à 1903, les cours de l'École des Chartes et les conférences de l'École des Hautes Études, où il fut particulièrement l'élève de M. J. Roy et le mien, et où, la dernière année, il professa vingt leçons sur l'histoire de la papauté au XIe siècle. Sa thèse de l'École des Chartes sur les *Rapports de Pascal II avec Philippe Ier* fut, en janvier 1904, l'objet d'une brillante soutenance, et obtint soixante-sept points sur soixante-dix. Cette thèse, remaniée en vue de l'École des Hautes Études et augmentée d'une partie nouvelle sur les *Rapports de Pascal II avec Louis VI*, lui valut en juin 1904 le titre d'élève diplômé de l'École des Hautes

Études. Il fut en même temps désigné par cette École pour l'École de Rome, mais il était déjà alité depuis trois mois et ne put être nommé que membre hors cadre. Bernard Monod ne s'était pas enfermé dans le travail de ses thèses. Depuis son séjour en Italie, il avait pris un goût très prononcé pour l'histoire de l'art, et il se promettait de consacrer plus tard sa principale activité à cette province des études historiques. Il commença à se former à la critique d'art en donnant, à partir de 1901, à la *Revue historique*, des comptes-rendus des ouvrages d'histoire de l'art, et, dans l'hiver de 1903-1904, il fournit à la revue des *Beaux-Arts* plusieurs articles sur les artistes contemporains. Il se sentait en même temps des aptitudes littéraires qui avaient besoin de s'exercer, et il composa en 1902-1903 tout un volume sur *Guibert de Nogent et son temps*. Plusieurs morceaux de ce livre, complètement achevé dès l'été de 1903, ont paru dans l'hiver de 1903-1904 : *l'Éveil du Sentiment national en France au XIe siècle*, publié d'abord pour les noces d'argent de M. et Mme J. Roy, puis dans la *Quinzaine; Juifs, sorciers et hérétiques, d'après Guibert de Nogent*, paru dans la *Revue des Études juives; l'Orient musulman et les débuts de la première Croisade, d'après Guibert de Nogent*, paru dans la *Revue hebdomadaire; la Pédagogie et l'éducation au moyen âge*, paru dans la *Revue universitaire; la Société française laïque et religieuse sous Philippe Ier*, paru dans l'*Annuaire de l'Oise; la Méthode historique chez Guibert de Nogent*, paru dans la *Revue historique*. Il publiait en même temps, pour le mariage de M. Jean Javal avec Mlle Lily Lévy, *Quinze poésies inédites de Guillaume de Machaut*. Je ne parle pas d'une foule de projets, d'essais littéraires et poétiques qui restaient dans ses cartons. Un refroidissement pris dans une excursion de vingt-quatre heures en Belgique, faite en mars 1904, provoqua une pleurésie, qui dégénéra rapidement en phtisie. Pendant ses dix mois de maladie, où il ne cessa d'être en proie aux plus douloureux malaises, on ne put obtenir de lui qu'il cessât entièrement de travailler. Pendant son séjour à Montpellier, de mars à juin, il composa, pour les *Mémoires* de la Société académique de l'Oise, un article intitulé : *l'Église et l'État au XIIe siècle. L'élection épiscopale de Beauvais, de 1100 à 1104. Étienne de Garlande et Galon*, qui a paru à part à la librairie Champion. Pendant son séjour en Suisse, à Montana, de juin à novembre, il continua à se tenir au courant des plus récentes publications sur l'histoire de l'art et composa l'article que nous publions plus loin, mais dont il laissa incomplète la partie qui lui tenait le plus à cœur, celle relative aux Primitifs français, ainsi que celle relative aux ouvrages étrangers. Il comp-

tait y faire une large place à l'Histoire de l'art italien de Venturi[1].

Rien ne put arrêter le progrès d'un mal implacable, et ce jeune homme, qui était parti de Paris plein d'un immense espoir et de magnifiques projets d'avenir, passionné pour toutes les belles choses et toutes les nobles causes, pour l'éducation du peuple, qu'il servit dans les Universités populaires, autant que pour l'art, la poésie et l'histoire, dut renoncer peu à peu à tout ce qu'il aimait, à l'Italie d'abord, puis au travail, puis à l'espoir d'une carrière régulière et d'une activité belle et variée, enfin à la vie même. On pardonnera à celui qui n'était pas seulement son père et son ami, mais qui fut son maître depuis son enfance et qui voyait en lui pour l'avenir un collaborateur et un continuateur, d'avoir retracé avec quelques détails les débuts de ce jeune savant, qui avait su, partout où il a passé, au régiment comme sur les bancs des écoles, se faire aimer de tous, petits et grands, lettrés et ignorants; car son cœur était aussi chaud et tendre que son esprit était curieux et solide.

Gabriel Monod.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

Plusieurs collections canoniques nous ont conservé une lettre synodale adressée aux « évêques de la Gaule et des cinq provinces » par un concile tenu à Turin et réuni un 22 septembre. Jusqu'ici, les érudits plaçaient ce concile tout à la fin du IVe siècle, en 397, ou au début du Ve siècle, en 401. M. E.-Ch. Babut, dans un livre très documenté[2], a rapproché cette lettre synodale de quelques épîtres du pape Zosime conservées parmi les *Epistolae Arelatenses*, et il a conclu qu'elle datait du 22 septembre 417. Une fois que le document est placé à sa véritable date, il éclaire, nous dit-on, d'une lumière nouvelle une question importante de l'histoire ecclésiastique de la Gaule : celle de la formation de la province d'Arles, qui a été traitée précédemment par Lœning, Gundlach et Mgr Duchesne. M. Babut

1. Le compte-rendu du premier volume de la *Storia dell' arte italiana* (Milan, Hoepli) a paru dans notre livraison de mars 1901. Les tomes II et III, qui conduisent l'histoire de l'art italien jusqu'à l'époque gothique et dont les illustrations constituent un véritable musée de l'architecture et de la sculpture italiennes du VIIe au XIIe siècle, ont été envoyés à Bernard Monod pendant qu'il était malade. Il n'a pu que les parcourir.

2. *Le Concile de Turin. Étude sur l'histoire des églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine.* Paris, Alphonse Picard et fils, 1 vol. in-8°, XI-313 p.

reprend donc cette question, et il nous donne une suite des faits qui lui paraît plus satisfaisante; il s'attache aussi à montrer quelle est l'importance décisive de ces faits dans l'histoire générale de l'Église et dans la constitution du pouvoir de la papauté.

En l'année 417, Zosime, à peine monté sur le siège de saint Pierre, intervient dans les affaires de l'église gauloise; par la décrétale *Placuit apostolicae*, il confère à l'évêque d'Arles, Patrocle, deux paroisses, Ceyreste et Saint-Jean-de-Garguier, que lui contestait l'évêque de Marseille, Procule; au même Patrocle, alors qu'Arles n'était qu'une simple cité, dépendant de la province de Vienne, il confère le pouvoir de métropolitain non seulement sur la Viennoise entière, mais encore sur l'une et l'autre Narbonnaise; enfin Patrocle acquérait une sorte de prééminence sur toutes les églises de la Gaule. Tout évêque ou tout clerc gaulois qui désirait se rendre à Rome ou en un autre pays devait demander des *formatae* à l'évêque d'Arles; ce prélat devait connaître des litiges ecclésiastiques de la Gaule entière, le pape se réservant seulement la connaissance des procès les plus importants. Jamais encore aucun pape n'avait osé prendre de pareilles décisions : c'était, sans avoir consulté les évêques intéressés, délimiter les paroisses ecclésiastiques, bouleverser les provinces, conférer des pouvoirs exorbitants à un prélat; — et il se trouvait que ce prélat, Patrocle, était un personnage assez peu recommandable, ennemi des moines et de tous ceux qu'animait encore l'esprit de saint Martin. Si de telles prétentions étaient admises, l'autorité pontificale était fondée; le pape était véritablement le maître de l'église gauloise et de toutes les églises d'Occident. Mais tous les évêques lésés dans leurs droits ne voulurent pas se soumettre. Si Hilaire de Narbonne, après avoir fait à Zosime des représentations respectueuses, s'inclina, Simplicius de Vienne et Proculus de Marseille, ce dernier métropolitain de la Narbonnaise seconde, encore que son siège fût situé dans la Viennoise, s'adressèrent contre Rome au concile de la province milanaise, comme il avait déjà été fait en d'autres circonstances; et ce concile, réuni à Turin, chercha à « porter remède aux menées ambitieuses de certaines personnes, » — *ut plurimorum intentionibus adhiberetur utilis medicina;* — il maintint à l'évêque de Marseille les droits qu'il avait jusqu'alors exercés; quant à la province de Vienne, il la partageait en deux provinces : celle du nord, qui relèverait de Vienne, et celle du sud, qui relèverait d'Arles; aussi bien fallait-il faire une concession au siège de cette ville, qui était devenue la capitale de la Gaule, la résidence du préfet du prétoire et du vice-empereur. En somme, le concile avait infirmé le décret du pape, et les successeurs

de Zosime, Boniface Ier et Célestin Ier, ne firent rien pour maintenir la décision pontificale; au contraire, ils se déclarèrent à diverses reprises contre Patrocle et le siège d'Arles.

Mais voici que cette prééminence du siège d'Arles, que la papauté avait voulu fonder, s'établit sans elle. En 429, le moine de Lérins, Hilaire, fut nommé évêque de cette ville. Par l'autorité de ses mœurs, par sa science, par son énergie, il exerça bientôt une grande influence; il réunit de grands conciles où assistèrent les évêques des régions circonvoisines; il fait nommer aux sièges épiscopaux de la Gaule des clercs sortis des séminaires de Lérins et d'Arles; il dépose sous un prétexte plus ou moins plausible l'évêque de Besançon, Célidonius, hostile à la réforme. Le pape Léon Ier s'émeut de cette primatie autonome exercée par le moine sur toute l'église gauloise; il reçoit l'appel de Célidonius; il entend juger Hilaire lui-même, et, comme celui-ci s'est enfui de Rome, il le condamne; il lui enlève tout droit sur l'église de Gaule et même tout droit de métropolitain; Hilaire sera à l'avenir simple évêque de la cité d'Arles. Et le pape affirme la prééminence du siège romain, son droit de recevoir en appel les jugements prononcés par tous les tribunaux ecclésiastiques (juin 445). Ce qu'il y a de plus grave, c'est que la lettre du pape est accompagnée d'un édit impérial de Théodose II et de Valentinien III affirmant la primauté romaine. Ce que le siège romain a décidé doit avoir pour tous force de loi, — *hoc pro lege sit quicquid sanxit vel sanxerit apostolicae sedis auctoritas;* — si un évêque cité devant le tribunal de Rome néglige de s'y rendre, le gouverneur de la province devra le contraindre à comparaître. L'édit de Valentinien III est comme un pendant à la lettre synodale du concile de Turin; il consacre le triomphe du pape sur l'Église, la supériorité de la décrétale sur le canon. Peu importe que, plus tard, Léon ait rendu les droits de métropolitain à Ravennius, successeur de Hilaire et mieux disposé envers la papauté; un principe nouveau est posé; la monarchie ecclésiastique romaine, reconnue, imposée même par le pouvoir impérial, est créée.

Nous avons tenu à présenter en toute sa force la thèse de M. Babut; elle atteste une grande connaissance des textes, une rare pénétration dans leur interprétation, une singulière vigueur d'esprit dans l'échafaudage du système. Ce sont là des qualités de premier ordre, qui sont celles de l'historien. Et maintenant il nous faut bien avouer qu'après l'avoir lu il nous reste de nombreux doutes. La suscription de la lettre synodale : *fratribus per Gallias et* quinque *provincias constitutis,* le canon VI où il est question de Félix de Trèves comme d'une personne vivante, me paraissent nous reporter

à une date antérieure à 417[1]. Puis, surtout, il ne nous a pas convaincu que la lettre de Léon Ier, *Quali pertinacia*, conservée dans un recueil aussi faux que les *Epistolae Viennenses*, soit authentique. Que de choses il est obligé d'y modifier, pour écarter les objections les plus élémentaires : il supprime dans la suscription *per Gallias constitutis;* il remplace *Viennensi archiepiscopo* par *Viennensi episcopo;* dans la date *Valentiniano Augusto IIII et Anieno consulibus*, il change *IIII* en *VI*, supposant fort arbitrairement un intermédiaire *IV*, et il supprime *Anieno*, qu'il suppose avoir été à l'origine *Avieno*. Voilà bien des corrections, et c'est une règle de bonne critique d'examiner les documents tels qu'ils nous sont parvenus et non de les amender selon notre bon plaisir. Quant à la lettre de Zosime, *Revelatum est*, il y est certainement fait allusion dans un manuscrit du xe siècle (le ms. de Berne A 9), et M. l'abbé Ulysse Chevalier, dans l'*Université catholique* de 1890, avait signalé le fait; ceci ne prouve pas encore que la lettre soit authentique, mais seulement que la falsification des *Epistolae Viennenses* est plus ancienne que ne le supposait Gundlach[2]. Peut-être aussi y a-t-il un peu d'artifice historique dans l'opposition constante de la lettre synodale et de l'édit de Valentinien III de 445; peut-être arrive-t-on ainsi à donner au premier document et au concile de Turin une ampleur qu'ils n'ont pas eue en réalité[3]. En tout cas, il reste bien des obscurités dans les problèmes qu'a essayé de résoudre M. Babut; ils seront repris, je pense, avec passion; les mêmes textes seront de nouveau commentés et retournés. On a déjà vu plus haut que Mgr L. Duchesne combat les conclusions de l'auteur; mais on ne pourra désormais traiter de ces questions

1. L'explication de ce canon VI présente certaines difficultés. La leçon introduite par M. Babut : *qui Felici* [*non*] *communicant*, me paraît arbitraire.

2. La falsification est faite à l'aide de la lettre synodale de Turin et de la lettre de Zosime, *Cum adversus*. Si la lettre était authentique, elle se tournerait contre la thèse de M. Babut. Visiblement, pour l'auteur, il n'y a eu qu'un concile de Turin : celui où les cités de la province de Vienne ont été partagées en deux est le même que celui où fut condamné Lazare; pour lui, il n'y a eu qu'un *Taurinense concilium gravissimorum episcoporum*, et, ce concile, on est obligé de le reporter tout au début du ve siècle.

3. Comme la phrase citée plus haut, *ut plurimorum intentionibus adhiberetur utilis medicina*, prend d'importance sous la plume de M. Babut! Et dire qu'elle est sans doute dirigée de façon vague contre les mauvais évêques, ceux qui reçoivent les clercs d'autrui, ou contre les clercs qui aspirent aux ordres majeurs, tout en ayant engendré des fils, alors qu'ils étaient dans les ordres mineurs (canons VII et VIII). La phrase n'a pas plus de portée que celle qui précède : *ut pacis bonum et statuta canonum servarentur*.

sans tenir grand compte de sa thèse et sans rendre justice à la *maestria* de son argumentation [1].

M. Charles Diehl a écrit une biographie de *Théodora* pour MM. Piazza et Cie (*l'Édition d'art*) ; l'ouvrage, orné de soixante grandes compositions en couleur et or par M. Manuel Orazi, est un des plus superbes livres qui aient jamais été édités. Heureusement pour les historiens, M. Diehl a publié à part son travail en un très élégant in-12, à la portée de toutes les bourses. Est-il besoin d'exposer la thèse de l'auteur, que déjà son beau travail sur *Justinien et la civilisation byzantine au VIe siècle* nous a rendue familière? Oui, Théodora eut une jeunesse orageuse, et les anecdotes de Procope dans son *Histoire secrète* reposent sur un fonds véridique; mais, déjà au moment où Justinien l'épousa, en 523, elle avait fait une conversion éclatante; elle avait connu en Égypte les chefs illustres de la secte des monophysites et elle avait écouté leurs austères préceptes. Montée sur le trône avec Justinien en 527, elle n'eut garde de retomber dans les fautes passées; il semble que V. Sardou n'ait pas respecté la vérité historique, — ce qui, au demeurant, était son droit, — en lui donnant un amant, un seul. En tout cas, l'impératrice Théodora dévoila des talents tout à fait supérieurs. Pendant vingt et un ans qu'elle régna aux côtés de Justinien (527-548), elle gouverna autant que lui, et elle est mêlée à tous les grands événements comme à toutes les réformes de l'époque. Grâce à elle, Justinien a été victorieux en janvier 532 de la sédition Nika; à elle Narsès et tant d'autres durent leur rapide fortune; son nom est inscrit en tête de la grande ordonnance de 535. Elle eut sa politique religieuse; elle recueillit dans le palais d'Hormisdas à Constantinople les partisans d'Eutychès que Justinien persécutait en Égypte et en Syrie. M. Diehl nous décrit tous ces faits, mais surtout il reconstitue les scènes où ils se déroulèrent : l'hippodrome avec ses courses et ses révoltes; le palais avec son cérémonial et ses magnificences; l'église Sainte-Sophie ou celle des Saints-Apôtres avec leurs pompes religieuses. Les descriptions succèdent aux descriptions, riches, chatoyantes, variées, semblables à ces mosaïques qui ornent les parois et les coupoles des édifices byzantins; et sous nos yeux éblouis se dresse toute l'ancienne Constantinople de Justinien et de Théo-

1. P. 51, ligne 5, *lire :* Narbonnaise première, *au lieu de :* Narbonnaise seconde. — P. 102 : l'expression de *gallicanisme* me paraît bien prématurée. — J'aurais désiré que M. Babut eût poursuivi, même après 450, l'histoire du vicariat d'Arles et nous eût parlé encore du pontificat de Léonce. L'occupation de la Provence par les Wisigoths devait marquer le terme de son étude.

dora. Le livre de M. Diehl, où derrière chaque fait mentionné on devine l'interprétation patiente et solide des textes, est l'ouvrage à la fois d'un érudit et d'un brillant écrivain.

M. Gabriel Pérouse, ancien élève de l'École des chartes, archiviste de la Savoie, a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris une importante thèse pour le doctorat ès lettres, qui a pour titre : *le Cardinal Louis Aleman et la fin du grand schisme*[1]. Il a fait de nombreuses recherches à Rome aux archives de la chambre apostolique, à Marseille aux anciennes archives de l'archevêché d'Arles, à la bibliothèque de Bâle où il a copié la fin de la chronique de Jean de Ségovie[2], dans d'autres dépôts encore. Il connaît en général les ouvrages imprimés sur le sujet; pourtant, quelques recueils ont été négligés par lui; ainsi, il n'a pas fait usage des *Deutsche Reichstagsakten*, dont le tome XII, édité par Gustav Beckmann, contient un certain nombre de pièces sur Aleman; il n'a pas pris les indications que fournit sur le cardinal le tome I du *Repertorium germanicum*, regeste d'une partie des actes datés de la première année du pape Eugène IV (1431-1432) publié par Robert Arnold[3]. Il a laissé de côté un certain nombre de brochures allemandes où tel ou tel épisode de la vie du cardinal est traité; nous citerons celle de Paul Joachimsohn sur Grégoire Heimbourg[4], de Preiswerk sur le rôle de l'Aragon au concile de Bâle[5], les ouvrages de Pückert, d'Altmann et de Bachmann[6] sur la neutralité allemande de 1438 et sur les négociations qui aboutirent au concordat de Vienne de 1448. Il est fâcheux aussi qu'il n'ait pu profiter du tome V de l'importante collection commencée par Haller : *Concilium Basiliense*, et continuée par Beckmann,

1. 1 vol. in-8°, XLI-513 p. Lyon, impr. Paul Legendre et Cie, 1904. — La thèse latine de M. Pérouse, *De epistolis Aeneae Sylvii Piccolomini* (107 p. in-4°), n'a pas grande importance.

2. Cette chronique s'arrête en 1443. L'édition qu'a entreprise il y a de longues années déjà l'Académie impériale de Vienne est toujours inachevée, et combien elle est médiocre!

3. Voir, sur des familiers du cardinal, les n°s 264, 555, 1453, 1758. Le 21 juillet 1431, Eugène IV accorda au cardinal Louis provision du prieuré de Contamine au diocèse de Genève, vacant par la nomination de Hugues de Fitigny à l'abbaye de Tournus.

4. Dans les *Historische Abhandlungen* du séminaire de Munich. Bamberg, 1891.

5. *Der Einfluss Aragons auf den Prozess des Baslers Konzils gegen Eugen IV*. Bâle, 1902.

6. Pückert, *Die kurfürstliche Neutralität während des Basler Konzils*. 1858. — Altmann, *Die Wahl Albrechts II zum römischen Könige*. 1886. — Bachmann, *Der deutsche König und die kurfürstliche Neutralität*, au t. LXXV de l'*Archiv für österreichische Geschichte*.

Wackernagel et Coggiola. Ce volume, paru au moment où son ouvrage était déjà sous presse, lui aurait apporté une série de renseignements nouveaux sur l'ambassade envoyée par le concile de Bâle à Constantinople en 1437-1438, puisque les éditeurs publient les papiers mêmes des ambassadeurs, retrouvés dans un manuscrit du chapitre de Trèves; parmi ces papiers, on a découvert un certain nombre de lettres d'Aleman[1].

Ces livres auraient permis à M. Pérouse d'ajouter quelques faits à ceux qu'il a réunis; ils n'auraient pas modifié ses conclusions. Il a mis, en effet, fort heureusement en œuvre les nombreux documents qu'il connaissait, et il a su les grouper avec art. Il a toujours rattaché sa biographie à l'histoire générale; la vie du cardinal est comme un cadre où il fait entrer l'histoire, jusqu'ici assez négligée, du concile de Bâle depuis 1434. Le livre est écrit d'un style alerte et vif; quelques tableaux sont bien brossés. Mais pourquoi M. Pérouse brise-t-il si souvent l'ordre logique de la phrase, comme s'il avait peine à la commencer par le sujet? Très souvent, il met en tête un complément direct, indirect ou déterminatif. Le procédé ne laisse pas que de devenir fatigant.

Le futur cardinal était né, vers 1390, à Arbent-en-Bugey; son oncle, le camérier François de Conzie, l'appela à la cour d'Avignon et, en juillet 1417, l'envoya au concile de Constance en qualité de vice-camérier. A ce titre, Louis Aleman fut le gardien du conclave d'où sortit l'élection de Martin V. Le nouveau pape s'attacha le jeune clerc et le combla d'honneurs. Il le confirma dans la charge de vice-camérier, le pourvut, le 22 juin 1418, de l'évêché de Maguelone et le transféra, le 3 décembre 1423, à l'archevêché d'Arles. En 1424, il le nomma légat de Bologne, et Aleman garda ce poste jusqu'à ce que, le 2 août 1428, il fût expulsé de la ville par une révolution que dirigeaient les Canedoli. Dans l'intervalle, il avait reçu, en mai 1426, le chapeau de cardinal sous le titre de Sainte-Cécile. A propos du passage d'Aleman à la chambre apostolique, M. Pérouse donne les détails les plus précis sur cette administration, sur les revenus qu'elle perçoit dans la chrétienté, et il complète les renseignements jadis donnés par Gottlob[2]; à propos de la légation de Bologne, il montre comment étaient administrés les États pontificaux et quelle était la constitution de cette cité.

1. Une de ces lettres, du 10 mars 1437, contient un long *post-scriptum* autographe du cardinal; ce *post-scriptum* avait été reproduit par l'héliogravure, en 1902, dans Chroust, *Denkmäler der Schriftkunst des Mittelalters*, 1re série, livraison VI, planche X.

2. *Aus der Camera apostolica des 15 Jahrhunderts*. Innsbruck, 1889.

Malgré son échec à Bologne, le cardinal Aleman vécut dans la suite à Rome en faveur auprès de Martin V; mais les choses se gâtèrent lorsque, le 3 mars 1431, Eugène IV monta sur le siège de saint Pierre. Aleman se montra désormais partisan du concile qui se réunissait à ce moment même à Bâle. En juillet 1433, trompant la police du pape, il arriva à s'enfuir de Rome, au moment même où l'empereur Sigismond était son hôte dans la Ville Éternelle; et, après un séjour de quelques mois dans son diocèse[1], il arriva à Bâle le 31 mai 1434[2]. A partir de ce jour, son rôle fut des plus importants au concile. De 1434 à 1438, il dispute la prépondérance au président Julien Césarini, nommé par le pape; contre lui, il fait décider que les négociations pour l'union avec les Grecs auraient lieu à Avignon, qui rappelait aux ultramontains des souvenirs si douloureux. Césarini quitta la place en janvier 1438, et dès lors Aleman est le maître. C'est lui qui, le 24 janvier 1438, fait prononcer contre Eugène IV un décret de suspension; c'est lui qui le fait déposer le 25 juin 1439, et, s'enfonçant dans le schisme, fait élire pape, le 5 novembre, son ancien seigneur temporel, le duc de Savoie Amé VIII, qui prit le nom de Félix V. Quels furent les efforts d'Aleman pour imposer son antipape à la Suisse, à la France, à l'Allemagne et pour maintenir la concorde entre lui et les Pères de Bâle, M. Pérouse nous l'expose dans le chapitre suivant, qui contient beaucoup de particularités nouvelles. Nous y apprenons, par exemple, qu'en 1443 le cardinal Aleman chercha à s'emparer d'Avignon pour en faire la capitale de Félix V. Mais la cause du cardinal était perdue. En 1445, le roi des Romains Frédéric III se rapprocha d'Eugène IV; les électeurs allemands furent gagnés un à un à la diète de Francfort, grâce à l'habileté d'Æneas Sylvius Piccolomini et du nonce Carvajal[3]; Eugène IV signa sur son lit de mort les quatre bulles

1. A ce propos, M. Pérouse entre dans de nombreux détails sur l'organisation de l'archevêché d'Arles, sur ses revenus et son personnel; il décrit la maison archiépiscopale et les constructions qu'Aleman fit à la cathédrale de Saint-Trophime.

2. Nous rétablissons la date d'après les nouveaux documents publiés (*Concilium Basiliense*, t. V, p. 92).

3. Le cardinal Aleman s'efforça en vain à cette diète de Francfort de contrebalancer l'influence des représentants d'Eugène IV. En revenant de Francfort à Bâle, il fut assailli en Alsace, au village de Matzenheim, par les comtes de la Petite-Pierre et d'Eberstein. Il put pourtant leur échapper et se sauver jusqu'à Benfeld. *Bene valet pro nobis,* s'écria-t-il, en apprenant le nom de la localité. Cet incident est raconté dans de nombreuses chroniques alsaciennes. Voir les suites de Königsbofen dans Schnéegans, *Code historique et diplomatique de la ville de Strasbourg,* t. I, p. 235, et t. II, p. 176; dans Mone, *Quellen-*

qu'on a appelées le concordat des princes, et l'avènement de Nicolas V rendit plus facile l'extinction du schisme. Les Pères, qui avaient été obligés de quitter Bâle en juillet 1448 et de se retirer à Lausanne, n'eurent d'autre ressource que d'élire eux-mêmes Nicolas V, le 19 avril 1449; quelques jours auparavant, Félix V avait abdiqué. Désabusé et comprenant que la théorie conciliaire, pour laquelle il avait livré bataille, était définitivement vaincue, Aleman revint en son diocèse d'Arles, où il ne tarda pas à mourir le 16 septembre 1450. Et, chose curieuse, cet adversaire de la papauté fut, peu de temps après sa mort, regardé comme un saint; des miracles se produisirent sur son tombeau, et, le 9 avril 1527, Clément VII prononça sa béatification.

A la fin de son volume, M. Pérouse rassemble, en un excellent portrait, les caractères principaux de la physionomie du cardinal Aleman; nous nous permettrons de n'être pas tout à fait d'accord avec lui. Il nous accordera qu'Aleman ne fut pas un ascète; il est entouré d'un personnel nombreux; il voyage toujours avec un grand attirail, emportant avec lui sa vaisselle d'argent. Il ne semble pas non plus que la réforme morale de l'Église lui ait tenu particulièrement à cœur. Il a dirigé six années la chambre apostolique sans s'indigner des abus de la fiscalité romaine; il a résidé à Rome sans se soucier de ses diocèses de Maguelone et d'Arles et de son abbaye de Montmajour, sinon pour en percevoir les revenus; et à Bâle même il s'intéresse moins aux décrets de réforme qu'à la proclamation de la supériorité du concile sur le pape. Ces idées sur le concile et la papauté, il ne les avait pas à l'origine, M. Pérouse doit le reconnaître : « Si, en 1423, au concile de Sienne, la lutte s'était ouverte, la première place parmi les défenseurs de la papauté contre les conciles était réservée à Aleman » (p. 50). Pourquoi change-t-il donc d'idée en 1432? M. Pérouse ne nous l'explique pas. Est-il donc si téméraire de croire qu'une rancune personnelle contre Eugène IV l'ait précipité dans la lutte? Ces deux hommes ont toujours été adversaires : a Constance, ils étaient dans les camps opposés; à Bologne, Aleman a remplacé le cardinal Condulmaro, le futur Eugène IV, destitué par Martin V; au conclave, il a contribué à imposer une capitulation au nouveau pape. Il est tenu à l'écart par lui et expie l'amitié que lui avait portée Martin V. Aleman ne se désarmera qu'à la mort d'Eugène. Quand M. Pérouse nous représente le cardinal comme le champion désintéressé d'une grande idée, celle du

sammlung der badischen Landesgeschichte, t. III, p. 527, et la chronique de Materne Berler dans Schnéegans, t. II, p. 65. Ces textes n'ont pas été connus de M. Pérouse.

gouvernement parlementaire de l'Église, nous ne pouvons nous empêcher d'avoir quelque doute.

Ces réserves faites, nous nous plaisons de proclamer le mérite très réel de son ouvrage; il est intéressant et vivant, et nous sommes heureux que la France puisse opposer aux nombreux travaux allemands, sur le grand schisme et les conciles du xve siècle, des livres de la valeur de ceux de M. Noël Valois et de M. Pérouse[1].

Chr. Pfister.

Histoire de l'Art. Les Primitifs français. — Le grand événement artistique de l'année a été sans contredit l'exposition des Primitifs français, ouverte à Paris d'avril en juillet, sous l'initiative et la direction de M. Bouchot, l'éminent conservateur du Cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale. Ce fut une révélation non seulement pour le public, mais même pour les amateurs et les érudits, que la réunion de toutes ces œuvres dispersées à travers la France, les musées étrangers, les collections particulières, où elles étaient invisibles. Seule cette réunion permettait les comparaisons, les critiques sérieuses, les études, à la suite desquelles on peut fixer un nom certain au bas d'une toile au lieu d'une attribution douteuse. Ces études n'ont pas fait défaut. De cette exposition est sortie une abondante production d'articles, d'études, de brochures, de livres, critiques et explicatifs, dont nous allons essayer de rendre compte.

D'abord on a beaucoup épilogué sur cette expression de Primitifs français, que M. Bouchot a proposée et qui a été acceptée par le Comité, comme pendant aux Primitifs flamands, exposés à Bruges

1. Voici l'indication de quelques petits lapsus et de quelques erreurs. P. 6, *au lieu de :* Marsbourg, *lire :* Meersbourg. — P. 181 : il n'est pas exact de dire que Charles VII maintint en face de la cour de Rome depuis 1418 les usages qu'il allait bientôt consacrer par sa pragmatique sanction. Henri VI, le 26 novembre 1425, avait accordé à la papauté le droit de nommer aux bénéfices en France pendant huit mois de l'année, réservant seulement quatre mois aux « collateurs; » à son tour, Charles VII dut reconnaître à la papauté les plus grands droits le 24 novembre 1426. Cf. *Ordonnances*, t. XIII, p. 123. — P. 197 : il est erroné de dire que l'Église germanique ne gagnait rien à la suppression des annates. Voir les *Gravamina nationis teutonicae* au concile de Constance. — P. 221, *au lieu de :* octobre 1346, *lire :* octobre 1436. — P. 427 : il est exagéré de dire qu'en Allemagne « de toute l'œuvre d'Aleman, pas un décret, pas une ligne, pas un mot même ne subsistait. » Le concordat de 1448 s'en référait en somme au concordat des princes et celui-ci à l'*Instrumentum acceptationis* du 26 mars 1439, qui reconnaissait vingt-six des canons du concile de Bâle; il maintenait les articles du concordat des princes qui n'étaient pas en opposition avec le concordat nouveau, *usque ad tempus futuri concilii generalis.*

en 1902. Cette dénomination, s'appliquant aux peintres du XIVe et du XVe siècle, fut énergiquement défendue par M. Bouchot et revendiquée comme légitime, puisque, au XIVe siècle, nous assistons à Paris, centre de la vie riche et luxueuse, aux débuts d'une peinture primitive et absolument personnelle, qui n'a subi aucune influence; — et qu'au XVe siecle nous voyons en province, sur les bords de la Loire, dans le Bourbonnais, en Provence, le développement de cette peinture, qui, tout en subissant certaines influences flamandes et italiennes, reste profondément originale et ne cesse de garder un caractère très français, qu'elle ne perdra qu'au moment de la Renaissance[1]. La seule objection qu'on eût pu faire à M. Bouchot est que les dernières œuvres exposées sont du XVIe et de la fin du XVIIe siècle, et certes il n'a jamais voulu ranger ces œuvres-là sous l'appellation de Primitifs. Aussi peut-être eût-il été plus juste de nommer son exposition : exposition des peintres français sous les Valois.

Parmi les adversaires les plus violents du titre et de l'exposition, il faut citer M. Péladan (Joséphin, ex-sar et grand prêtre des Rose + Croix), qui dénie et à M. Bouchot le droit de nommer les peintres du XIVe et du XVe siècle des Primitifs français, et à la France l'honneur d'avoir jamais eu des Primitifs. Les Primitifs italiens, dit-il, peignaient au XIVe siècle. Ce sont après Cimabué, Duccio et Giotto. Or, nous n'avons aucun tableau français de cette époque. Donc il n'y a pas de Primitifs français[2]. Argument sans valeur. D'abord parce que, ce qui est malheureusement arrivé, nous avons pu avoir un grand nombre de peintres, contemporains et même prédécesseurs de Giotto et des Primitifs italiens (comme l'a prouvé M. Bouchot, *art. cité*), dont les œuvres ont disparu. Ensuite parce que nous avons un certain nombre de monuments de cet art primitif qui ont subsisté, comme le portrait du roi Jean, le Parement de Narbonne, œuvres de premier ordre. Enfin parce que, si la peinture française s'est développée plus lentement que la peinture italienne et ne s'est épanouie que plus tardivement, il semblerait bien légitime d'appeler *primitifs* des Français exécutant une peinture véritablement primitive et contemporains d'Italiens beaucoup plus civilisés. Telle a été l'opinion de M. Hymans, le critique d'art belge, qui a approuvé pleinement[3]

1. M. Bouchot a défendu cette expression de « Primitifs français » dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mars 1904, plein de détails intéressants sur les débuts de la peinture à Paris au XIVe siècle, que nous connaissons beaucoup plus malheureusement par des textes que par les tableaux perdus et détruits.

2. Dans la *Revue bleue*, 28 mai 1904.

3. Dans le numero spécial (août 1904) consacré par la *Revue de l'Art flamand*

M. Bouchot, a fait le plus grand éloge de son entreprise, complément nécessaire de l'exposition de Bruges, et, avec un certain courage, a sensément abandonné toutes les fausses attributions flamandes, en particulier de nombreux tableaux, naguère exposés à Bruges, pour les restituer à la France[1]. Et d'ailleurs je ne sache pas que M. Péladan ait protesté contre l'appellation de « Salle des Primitifs italiens » au Louvre, donnée à une salle remplie des œuvres du xve siècle, ni contre celle d' « Exposition des Primitifs flamands » à Bruges, alors qu'on y voyait au premier plan exposées les œuvres d'artistes vivant et travaillant au xve siècle : les Van Eyck, les Memling et tant d'autres. Notre exposition était très riche en œuvres de peintres contemporains de ceux-là. D'ailleurs, l'expression a prévalu; toute une littérature issue de cette exposition a adopté le mot, et, quant à la chose, le succès que le public, les amateurs et les érudits ont fait à l'entreprise de M. Bouchot peut le consoler des inutiles taquineries du sar Joséphin Péladan.

On trouvera l'exposé le plus complet de cette question des Primitifs dans le livre de M. Henri Bouchot, *les Primitifs français*, 1292-1500 (Librairie de l'Art ancien et moderne). M. Bouchot a mis en pleine lumière, d'une part, les étapes du développement de la peinture française, d'autre part, son indépendance jusqu'au xve siècle vis-à-vis des influences flamandes ou italiennes. Chose remarquable, de même que l'architecture, dite gothique, a pris naissance dans l'Ile-de-France, on constate l'existence d'une école de peinture à Paris et dans l'Ile-de-France dès le xiiie siècle. Cette école forma des élèves, que nous retrouvons groupés à Hesdin, dans l'Artois, auprès de la comtesse Mahaut, et plus tard en Bourgogne. Nous connaissons les noms de plusieurs des artistes qui ont travaillé pour Mahaut, entre autres Étienne d'Auvergne et Évrard d'Orléans. Le portrait fameux du roi Jean, souvent attribué à l'école italienne, est résolument restitué par M. Bouchot à l'école française; il l'attribue à Gérard d'Orléans. C'est également la main d'artistes français qu'il retrouve dans le non moins fameux *Parement de Narbonne*. Bien loin que la Flandre ait exercé une action sur le développement de la

et hollandais à l'exposition des Primitifs, M. Hymans, dont les ouvrages et articles sont du plus haut intérêt, devrait se débarrasser de ce style belge qui les rend pénibles à lire. L'expression « si pas » pour « si non, » qui revient à chaque page, n'a jamais été française et ne saurait l'être.

1. Tous les Flamands n'ont pas partagé l'avis de M. Hymans, ce qui est leur droit; mais il est pénible de lire dans une revue sérieuse (cette même *Revue de l'Art flamand*, numéro d'octobre) des articles où de soi-disant critiques d'art attaquent, dans le style le plus grossier, les choses qui ne sont pas de leur goût ou les gens qui ne sont pas de leur opinion.

peinture française, comme le voudrait M. Hulin dans son travail, d'ailleurs très intéressant, sur l'*Exposition des Primitifs français au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale* (Bruges et Paris, 1904), on constate au contraire que des Flamands se sont formés à l'école des peintres parisiens et bourguignons. La peinture à l'huile, ainsi que l'a montré M. Dalbon dans son livre sur *les Origines de la peinture à l'huile* (Perrin, 1904), n'a nullement été inventée par les frères Van Eyck et était déjà employée par les peintres parisiens. De même les Van Eyck, dont d'ailleurs il est très difficile de dégager avec certitude les œuvres authentiques, n'ont nullement été les premiers ni dans l'emploi des paysages comme fonds de tableaux ni dans l'art de représenter la figure humaine dans toutes ses attitudes et sa juste perspective. M. Bouchot accorde une large place dans son livre au rôle du duc de Berry, à qui nous devons ce merveilleux *Livre d'Heures*, aujourd'hui conservé à Chantilly, dont M. le comte Durrieu vient de publier une admirable reproduction fac-simile (librairie Plon). Sous sa direction, des influences lombardes se mêlent à la tradition parisienne pour agir sur les écoles de peinture de Bruges, de Cologne, de Touraine, d'Auvergne, de Lyonnais, d'Avignon. L'exposition de Paris nous a tous familiarisés avec l'œuvre du maître de Moulins et avec celles des maîtres d'Avignon, qui tous sont de purs français d'origine, Enguerrand Charton de Laon, Villate de Limoges, et le plus éminent, Nicolas Froment d'Uzès[1]. Toutefois, il est certain qu'au xve siècle il s'est fait une sorte de synthèse des influences françaises, flamandes et italiennes, qui se manifeste aussi bien chez les Van Eyck ou Memling, que chez Fouquet, Charton, Froment ou Jean Perréal.

La question traitée d'une manière si précise et si approfondie par M. Bouchot l'a été à un autre point de vue, mais avec des idées analogues, à propos des deux grandes expositions de Bruges et de Paris, par M. Lafenestre, dans son volume : *les Primitifs à Bruges et à Paris, 1900-1902-1904* (Librairie de l'Art ancien et moderne), où l'on retrouve les qualités de vive sensibilité artistique, qui donnent un charme si particulier à tout ce qu'écrit le savant conservateur des peintures du Louvre. Sa monographie sur *Jehan Fouquet*, publiée à la même librairie, avec de très belles illustrations, contient une étude

1. L'abbé Requin avait été le premier à faire connaître les peintres d'Avignon dans ses *Documents inédits sur les peintres d'Avignon* (Plon et Nourrit, 1889). Il leur a encore consacré en 1904 une monographie : *les Peintres d'Avignon*. Sur les Van Eyck, consulter Dvorak, *Das Rathsel der Kunst der Brüder Van Eyck* (Vienne et Leipzig, 1904).

approfondie sur ce grand maître, resté si profondément Français, héritier de nos miniaturistes du XIVe et du XVe siècle, tout en ayant appris tout ce que savaient la Flandre et l'Italie[1]. C'est de Fouquet, et surtout de Jean Perréal, si bien étudié par M. de Maulde en 1896, que sort toute notre école de portraitistes du XVIe siècle, à laquelle M. Dimier a consacré un fort bon livre.

Signalons encore les pages si brillantes, si émues que M. Gillet a mises dans les *Cahiers de la Quinzaine*[1], de Noël, en tête d'une série de médiocres reproductions des œuvres que nous avons admirées à l'exposition des Primitifs. Les *Primitifs parisiens* ont été tout spécialement étudiés par M. Marcel Poëte dans une excellente plaquette, publiée chez Champion en 1904.

Il resterait à déterminer les raisons pour lesquelles la peinture française, qui a produit tant d'œuvres remarquables et qui compte tant de maîtres originaux, n'a pas produit un mouvement artistique aussi durable et avec des caractères aussi nettement marqués que les écoles d'Italie et de Flandre et pourquoi cette peinture française a été noyée au XVIe siècle, sauf en ce qui concerne le portrait, par les plus fâcheuses influences italiennes. Il y aurait à examiner en particulier si l'école française n'est pas restée, plus que les écoles étrangères, dans la dépendance de la miniature, sur laquelle, malgré les excellents travaux de MM. Durrieu, Henry Martin, Delisle, Mâle, nous n'avons pas encore de livre d'ensemble.

XVIIe-XIXe SIÈCLES. — Mais les Primitifs ne furent pas seuls à occuper nos historiens. Il y a un retour d'intérêt marqué vers tout ce qui touche l'art français à toutes les époques. Après les portraitistes du XVIe siècle, qui ont occupé M. Dimier, voici dès le début du XVIIe siècle l'œuvre des frères Le Nain, qui nous vaut une forte et consciencieuse étude de feu A. Valabrègue. Le livre était achevé quand il est mort. On l'a édité tel quel. C'est une œuvre d'autant plus précieuse qu'elle contient tout un enseignement. M. Valabrègue a voulu n'étudier l'art des Le Nain que sur des pièces authentiques; il a consacré un temps et un travail considérable à examiner de près tout ce qui reste d'eux pour écarter ce qui ne semble pas devoir leur être attribué. Et pour tous les tableaux qu'il restitue aux Le Nain, ou surtout qu'il écarte comme inauthentiques, il nous donne toutes ses raisons, il nous expose toute l'analyse de son travail. Entrepris avec tant de soin et de conscience, ce travail est définitif; on ne le refera pas. On comprend que le sujet ait tenté M. Valabrègue. Formés à leur art

1. M. Leprieur avait déjà donné une très bonne étude sur *Fouquet* dans le *Bulletin du Bibliophile*.

avant que l'École académique du grand siècle eût commencé sa réglementation de la peinture, les Le Nain, « peintres de bambochades, » sont restés constamment en dehors des influences qui auraient pu faire dévier leur talent dans une formule toute faite. De plus, ils vivaient retirés à Laon, en province, étudiant de près la campagne, ses mœurs, ses habitants. Aussi leurs œuvres ont-elles gardé un réel et savoureux cachet de terroir, si vivantes et réalistes dans ces scènes surprises aux abords des fermes de la campagne laonnaise, si simples et vraies dans ces scènes d'intérieur, cette série de repas frugaux où tantôt la ménagère, tantôt les rustiques convives occupent le premier plan.

Mais une étude sur les Le Nain offrait encore au critique et à l'historien un autre intérêt; la question est d'autant plus captivante que, depuis l'époque même où ils peignaient jusqu'à nos jours, elle est restée un mystère, un problème impénétrable. Comment expliquer la collaboration des trois frères? Quelle part peut-on attribuer à chacun d'eux dans leurs œuvres? Personne ne l'a jamais su. Et d'abord psychologiquement, comment expliquer cette abdication de la vanité d'artiste de chacun, cette communauté acceptée par tous trois pour le travail comme pour la gloire, sans que jamais une révolte, une jalousie ait troublé cette harmonie? Est-ce qu'ensuite on ne pourrait pas, d'après la facture même des œuvres, essayer de rendre à chacun ce qui lui revient? Malgré ses efforts si consciencieux, le critique n'est pas arrivé à un résultat définitif. Il a bien séparé une partie de l'œuvre de Mathieu Le Nain, dit le Chevalier, le moins bon peintre des trois, de l'œuvre de ses frères; ce sont ces portraits gris et peu fermes, si différents de ces belles œuvres : *la Réunion de famille* (du Louvre) ou le portrait si vigoureux de la marquise de Forbin-Janson. Mais les deux autres? Duquel disait-on au XVIIe siècle : le bon Le Nain? Était-ce Louis? était-ce Antoine? M. Valabrègue est d'avis qu'il faut considérer Antoine comme l'initiateur, mais d'un talent de moins grande envergure que Louis. Celui-ci, formé par lui, s'est développé et a dépassé son maître. Mathieu, moins exclusif, portraitiste avant tout, abandonna peut-être cette collaboration; les « bambochades » l'intéressaient peu. Mais que conclure? Faut-il attribuer à Antoine, dit le Miniaturiste, les plus petits tableaux, qui semblent d'une touche moins large que *la Forge?* Faut-il attribuer les belles scènes paysannes à Louis et y accorder des « détails » à Antoine? M. Valabrègue ne conclut pas, et il a raison. Aucune œuvre n'étant signée du nom d'un seul, nous n'avons aucun terme de comparaison pour déterminer d'une façon quelconque la part de chacun dans cette collaboration.

Puisque nous avons parlé de l'*art académique,* nous ne pouvons passer sous silence les articles très nouveaux qu'y a consacrés M. L. Hourticq dans la *Revue de Paris.* Il a non seulement recherché, d'après les discours des académiciens, en quoi consistait l'Académie, mais il a démontré, à l'aide de documents fort curieux, que cette forme d'art, qui exprime d'une façon conventionnelle et idéale les sentiments éprouvés par l'homme au lieu de représenter, d'après la nature, un être réel sous l'influence de ces sentiments, est absolument dans la tradition littéraire et philosophique du grand siècle. Des passages de Descartes, plagiés mot à mot pour l'enseignement académique, le prouvent de plaisante façon. Et M. Hourtieq analyse toute l'œuvre de cette école, dont les démêlés au sujet de la supériorité du dessin sur la peinture prouvent assez combien leur fausse conception du beau idéal avait altéré en eux tout sens artistique véritablement fécond.

La collection des *Artistes célèbres*[1] a publié quatre excellentes monographies de peintres français, *Chardin*, *La Tour*, *Fragonard*, *David.* Jointes à toutes celles qui ont paru l'année précédente, *Ingres*, *Poussin*, *Watteau*, *Millet*, dont nous avons dit ici même[2] tout le bien que nous pensions, elles forment une série de valeur qui fait regretter que la collection entière ne soit pas exclusivement consacrée à des artistes français. En effet, quelque grands que soient nos plus grands peintres, on peut, et les volumes en sont la preuve, sous une forme restreinte (100 pages), donner de leur vie et de leur œuvre une idée assez complète, vivante et vraie pour faire œuvre utile. Et cette collection, outre le service qu'elle aurait rendu de renseigner le public amateur sur des artistes trop longtemps négligés par nos historiens, aurait formé un tout complet, homogène, d'un caractère particulièrement nouveau. Au lieu de se borner à nos peintres, elle embrassera tous les artistes de tous les pays, et nous avons déjà eu l'occasion de dire combien il était inutile de chercher en 100 pages à rendre compte d'une façon vivante et complète de la vie, de l'œuvre, du talent et de l'influence de ces véritables géants de la peinture, Raphaël, Vinci, Rubens, etc. Espérons que le succès des derniers volumes hâtera la publication pendant ces mois prochains de nouvelles monographies de peintres français.

De M. Gaston Schefer une très intéressante biographie de *Chardin* (1690-1779). Il nous raconte la vie sans gaîté de ce peintre pauvre et probe qui, après une enfance et une jeunesse pénibles (son père

1. *Les Artistes célèbres,* éd. Laurens, Paris, volumes in-12 carré, à 2 fr. 50 et 3 fr. 50, 100 p., 24 illustrations hors texte.

2. Cf. *Rev. hist.*, mars 1903, bulletin *Histoire de l'Art.*

voulait l'empêcher de se livrer à un métier de crève-la-faim), voit soudain venir le succès quand il expose ses natures mortes, un succès si rapide qu'à vingt-neuf ans il est nommé académicien. On s'arrache ses tableaux, mais il les vend à des prix dérisoires et reste pauvre. Après le succès des natures mortes, ses scènes d'intérieur, *le Benedicite*, *la Mère laborieuse*, *la Gouvernante*, sont une révélation, un nouveau triomphe, et Chardin, toujours modeste, connaît la gloire. Puis il se fatigue de produire, sa vogue diminue, et, malgré les honneurs dont ses collègues et le roi le comblent pour lui prouver leur estime, place de trésorier à l'Académie, pension, logement au Louvre, il finit sa triste existence dans des embarras d'argent et les tourments moraux causés par son fils. Il avait mis tout son espoir dans son fils, en qui il ne devait pas tarder à ne voir qu'un raté, et qui mourut mystérieusement à Venise.

M. Schefer a fort bien caractérisé le talent de Chardin et montré à quel point l'art de la composition avait été poussé loin, tant dans ses natures mortes que dans ses scènes d'intérieur. A propos de sa technique, il a fait remarquer avec justesse que l'art d'exprimer l'impression colorée d'un objet non par sa couleur propre mais par les reflets de tout ce qui l'entoure, et de rendre ces reflets par des taches de couleurs superposées, en fait un précurseur des « pointillistes » modernes. Il aurait pu observer de même, quand il nous explique la facture des pastels de Chardin, où les touches et les traits du crayon de couleur sont juxtaposés et non fondus, que c'est un des principes fondamentaux de l'école impressionniste; naturellement, cette façon de peindre ne fut pas plus comprise des critiques du temps que de ceux du XIXe siècle.

M. Schefer, à propos des scènes d'intérieur de Chardin et du succès qu'elles eurent dans le public, cite le rapprochement que firent les contemporains entre Teniers et Chardin, tout en mettant Chardin au-dessous de Teniers, et il commente cette comparaison, la discute et conclut à l'inverse des critiques du XVIIIe siècle. Il eût été, semble-t-il, intéressant à ce propos de rechercher à quels peintres plus qu'à Teniers on peut comparer Chardin et s'il n'y aurait pas eu d'intéressants rapprochements à faire entre ses scènes d'intérieur et celles des charmants peintres d'intimité hollandaise, Van der Hooch, par exemple.

Dans la même collection, le *La Tour* de Maurice Tourneux[1] est le premier ouvrage sérieux consacré à notre grand portraitiste, car on ne peut qualifier de sérieux le texte plein d'erreurs, de bévues ou

1. M. Tourneux, *La Tour*. Paris, Laurens, 1904, in-12. 2 fr. 50.

« d'inadvertances, » comme dit plus poliment M. Tourneux, dont M. Lapauze a accompagné les merveilleuses quatre-vingt-sept planches en phototypie qui constituent *les Pastels de Maurice Quentin de La Tour à Saint-Quentin*[1]. M. Tourneux n'est pas seulement critique d'art. Il est avant tout un érudit. C'est pourquoi son livre nous donne, malgré ses dimensions restreintes (100 pages), l'impression d'une œuvre solide qu'on pourra transformer, mais qui n'est plus à refaire. Il a compris que l'histoire de La Tour c'était l'histoire de ses portraits, et il a très savamment entrepris de rechercher tout ce que nous pouvions savoir de ceux-ci, qu'ils aient disparu ou qu'ils soient parvenus jusqu'à nous. En même temps, il utilisait les études d'érudits locaux d'après les archives municipales et notariales, les publications de textes, les recherches de M. J. Guiffrey aux Archives nationales, qui lui permettaient d'établir d'une façon définitive les principales étapes de la vie du peintre. Comme on le voit, le livre est en tous points digne d'éloges. Et cependant il faut faire une restriction. M. Tourneux aurait fait un ouvrage bien plus utile à la fois et intéressant s'il l'avait composé autrement. Peut-être, il est vrai, en était-il empêché par le mode de composition adopté par ses prédécesseurs dans cette collection des Grands Artistes. Mais il est évident que la lecture de toute la première moitié de l'ouvrage, dans laquelle M. Tourneux nous raconte la vie de La Tour par ses portraits, est gênée par les renseignements, si précieux pour l'érudit, que M. Tourneux nous donne sur l'historique de ces tableaux, sur les anciennes reproductions en gravures, sur les musées et les collections où sont conservés ceux qui nous sont parvenus, sur les ventes où ils ont figuré ces dernières années. Combien ces indications seraient précieuses si elles étaient disposées en appendice en un tableau qu'on pourrait aisément consulter ! De même une table des œuvres de La Tour, avec des notes chronologiques, serait fort utile. Cette disposition aurait permis à M. Tourneux, en allégeant cette partie de son texte, de développer ses chapitres sur les amis et modèles de La Tour, sur les personnes qu'il fréquentait, gens de théâtre et gens de cour, « Épicuriens » et hommes de lettres. Enfin, nous regrettons que l'érudit ait trop sacrifié le critique d'art; ce n'est qu'à la dernière page que nous trouvons un jugement sur le grand pastelliste. Quand on songe au génie si particulier de ce peintre de portraits qui cherchait avant tout, non la beauté, mais le caractère (et c'est par ce côté essentiel de son art

1. Imprimé par les soins de l'Imprimerie nationale. Paru chez Bulloz, 1899, in-fol.; réédité par Goupil, 1904.

que les impressionnistes modernes se réclament de lui), et chez qui fut développé plus que chez aucun autre ce talent d'analyste qui fait de son génie un génie si essentiellement français, on regrette que M. Tourneux n'ait pas cherché à développer, à propos des plus caractéristiques des portraits de La Tour, ce qu'il en dit si justement, mais si brièvement et d'une façon toute générale à la fin de son ouvrage.

On désirerait aussi trouver, à propos d'un novateur tel que La Tour, des détails sur sa manière de travailler, d'écraser et de superposer ses pastels, sur toute cette partie matérielle de son œuvre, la technique et la facture, depuis ses « Préparations » du musée Lécuyer, esquissées avec tant d'esprit et de verve, et dans lesquelles apparaissent déjà tant de vie et d'expression, jusqu'à ses portraits achevés, dont les uns ont conservé les qualités des préparations (comme presque tous ceux de Saint-Quentin), dont quelques autres (parmi les portraits royaux et princiers surtout), nous déçoivent par leur air officiel et guindé et leur froideur de tradition. Et à ce propos, qu'il nous soit permis d'exprimer encore un regret, c'est que, parmi les photographies choisies pour illustrer ce volume, on ait pris tant de reproductions de ces tableaux officiels, de ces portraits de la famille royale et, relativement, si peu des merveilles conservées au musée Lécuyer.

Le *Fragonard* de Camille Mauclair offre un tout autre caractère. L'auteur n'avait pas, il est vrai, à déterminer scientifiquement les événements et les dates de la vie du peintre ni à identifier à nouveau certaines de ses œuvres ou à en faire l'historique. M. C. Mauclair, qui est avant tout un critique d'art, et des plus artistes de notre époque, s'est attaché amoureusement à son sujet. Il a voulu se pénétrer de la peinture et des dessins de Fragonard, se les assimiler pour ainsi dire, puis, avec toute sa compétence d'artiste, nous communiquer son enthousiasme. Son étude est charmante. A force de regarder de près les huiles et les sépias de Fragonard, il le voit peindre, il nous le montre tantôt écrasant sa couleur d'une pâte large et franche, tantôt d'un pinceau léger peignant comme avec des nuages. Et le critique nous explique toute la technique du peintre, fait revivre le tableau par la façon dont il parle du coloris, des nuances, des jeux de lumière, de tout ce qui caractérise le talent de Fragonard. Pour les dessins, on sent la même étude approfondie de l'œuvre d'art : l'étonnante sûreté de main de Fragonard, qui voit toujours la composition dans son ensemble et la traite avec une justesse et une précision étonnante de vision dans les détails. En un mot, ce qui intéresse avant tout M. C. Mauclair, c'est l'œuvre d'art, et il s'intéresse

à l'artiste en tant qu'il en a été l'auteur. C'est ce qui rend si vivante son étude de l'œuvre de Fragonard.

Il ne faudrait pas croire pour cela qu'il ait négligé la vie de Fragonard. Son œuvre et sa vie s'expliquent l'une l'autre. Mais il l'a très habilement fondue dans l'étude de l'œuvre. Il nous le montre en Italie bien plus impressionné par les paysages de Tivoli que par l'académisme romain. A Paris, dans la première période de ses succès, nous avons sous les yeux un amusant portrait du frivole Frago, peintre de boudoirs et de cabinets galants. Puis nous assistons à la seconde partie de sa vie, plus calme, quand marié, logé au Louvre, il est à l'apogée de sa gloire, avant que la Révolution et l'Empire l'aient dépouillé de sa pension et de son logement et qu'il meure avec le regret de se voir oublié, tandis que grandissait le succès de cette école contre laquelle il avait lutté toute sa vie, le retour à l'académisme du XVIIe siècle, à la fausse renaissance de l'antiquité qui, sous le nom de Classicisme, triomphait avec David.

Mais ce n'est point tout. M. C. Mauclair a très justement compris que l'œuvre d'un grand peintre ne s'arrêtait pas à lui, et dans un chapitre des plus nouveaux, d'une esthétique à la fois très fine et très sûre, reprenant une idée qui lui est chère, et la développant à propos de Fragonard comme il l'aurait fait au sujet de Watteau ou de La Tour, il nous explique pourquoi les impressionnistes qui, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, ont semblé révolutionner la peinture, ont le droit de se réclamer directement de ces maîtres du XVIIIe siècle, et en quoi ceux-ci sont leurs précurseurs immédiats par le sentiment qu'ils avaient de la vie, par l'expression des caractères (qui fait qu'ils sont restés les peintres d'une époque), par cette recherche de la vérité et cette haine de toute convention traditionnelle qui sont la condition de tout art libre. M. C. Mauclair nous explique qu'il ne saurait nous donner un catalogue des 500 peintures et des 1,600 dessins de Fragonard. Sans doute, mais, pour que son livre puisse, après lecture, être consulté avec profit et facilité (de même que tous les autres volumes de cette collection), il serait indispensable d'avoir au moins une table alphabétique des noms propres et des titres des œuvres cités dans le volume. De même, je ferai un reproche général à cette collection au sujet de la bibliographie. Au lieu d'une table bibliographique classée alphabétiquement ou chronologiquement, et placée au début ou à la fin du volume, je trouve, dans ces trois derniers volumes, la notice bibliographique sur Chardin dans une note de la page 6; celle sur La Tour constitue le premier chapitre du volume; celle sur Fragonard, très insuffisante, se

trouve dans une note située vers la fin du volume, page 112. Dans ce genre de collection, il faut adopter une forme unique.

A la Librairie de l'art ancien et moderne, sous la direction de M. Jules Comte, parait une collection d'un caractère tout différent : *les Maîtres de l'art*[1]. Les volumes sont plus étendus (180 pages au lieu de 100) que ceux de la collection précédente; ils permettent à l'auteur, après avoir raconté la biographie du maître, de s'attarder plus longuement à l'étude de ses œuvres, de son art, de sa technique, de son influence. Mais surtout, malgré le surcroît de travail énorme et souvent fastidieux qu'on imposait aux auteurs des volumes de cette collection, on a tenu à faire suivre le texte de chacun d'eux d'une série d'appendices grâce auxquels ces monographies deviennent véritablement, non plus seulement des livres de lecture agréable et instructive, mais des livres d'étude précieux à consulter. C'est d'abord une table chronologique qui met, en regard des dates les plus importantes de la vie de l'artiste et des événements contemporains qui s'y rattachent, les noms de ses principales œuvres, table utile à la fois comme tableau chronologique et comme tableau synchronique; puis un catalogue dressé par pays et par villes des œuvres du maître conservées dans les musées et les collections privées, catalogue que rendent précieux les indications accessoires sur la dimension de chaque œuvre et si possible des artistes qui l'ont gravée; des notices sur les dessins, souvent si nombreux que l'on n'en peut faire le catalogue, sur les gravures sur cuivre ou sur bois; une bibliographie, non seulement des ouvrages concernant l'artiste, mais des écrits que celui-ci a pu laisser[2]; enfin, ce que nous regrettions de ne jamais trouver dans la collection des Artistes célèbres, un index alphabétique des noms cités dans le volume, noms de personnes et titres des tableaux ou statues, index indispensable si, après lecture, on veut consulter le volume ou y retrouver un renseignement quelconque.

Je notais précisément l'année dernière[3], en parlant du *Dürer* de M. Marguillier (*les Artistes célèbres*), combien il était regrettable de ne point trouver dans ce volume des notices relatives aux dessins, aux gravures sur bois, aux gravures sur cuivre donnant des renseigne-

1. Librairie de l'Art ancien et moderne : *les Maîtres de l'Art*, collection de monographies d'artistes, publ. sous le patronage du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Chaque vol. in-12, 180 p., 24 grav. hors texte, 3 fr. 50. — Vol. parus : *Reynolds*, *David*, *Dürer*.

2. Il serait à désirer que, parmi les indications bibliographiques, on n'omît pas le format des volumes. M. Benoit (*Reynolds*) donne le format des ouvrages *de* Reynolds et omet celui des ouvrages *sur* Reynolds.

3. *Rev. hist.*, mars 1904, bulletin *Histoire de l'Art*.

ments bien classés sur celles-ci en particulier, et les titres des plus importantes, surtout lorsque, comme dans l'œuvre de Dürer, il s'en trouve souvent des « suites » considérables (*l'Apocalypse*, *la Vie de la Vierge*, etc...). J'ai été heureux de trouver entière satisfaction à ce vœu, jadis exprimé, dans le nouveau volume que M. Hamel consacre à *Dürer*[1]. Si ses appendices sont très utiles et consciencieux, son livre ne l'est pas moins. Il a renouvelé, en quelque sorte, la biographie de Dürer et l'a rendue particulièrement vivante, d'abord en plaçant Dürer dans son milieu et en consacrant tout un chapitre à l'étude de la civilisation allemande du xve siècle antérieure à Dürer, puis en faisant revivre Dürer devant nos yeux, d'une part, pour toute la partie de sa vie qu'il a consacrée au travail en étudiant l'une après l'autre ses œuvres, au travers desquelles on suit tout le développement du peintre et du graveur, et pour celle qu'il a consacrée à ses voyages en nous faisant voyager avec lui; grâce à ses carnets de voyages, livres de comptes, et surtout à cette admirable correspondance de Pirkheimer, nous le suivons pas à pas à Venise et aux Pays-Bas, et, chose encore plus précieuse, nous connaissons les impressions de l'artiste. Rien de plus curieux, à ce propos, que ses réflexions sur Venise. En dehors de Giovanni Bellini, qui a pour lui de l'affection et qu'il admire énormément, il se méfie (et sur des conseils donnés par des gens qui savaient ce qu'ils disaient) de tous les peintres vénitiens, joyeux camarades en apparence. Ceux-ci ne l'estiment d'ailleurs pas, ce qui l'offense, le considérant comme un bon graveur, mais pauvre coloriste. Aussi, quelle n'est pas la joie de Dürer quand, ayant achevé son tableau *la Vierge du Rosaire*[2], celui-ci fut unanimement reconnu comme un chef-d'œuvre de peinture par tous ses rivaux jaloux! Et il faut voir avec quelle candeur le peintre rapporte les éloges que lui firent le doge et le patriarche venus exprès pour voir son œuvre.

Je ne puis analyser avec M. Hamel toute l'œuvre de Dürer, peintures, dessins et gravures. Il l'a étudiée avec un goût artistique très sûr et un sens critique et « historique » qui donnent à son analyse une grande valeur. Je veux seulement noter les pages particulièrement intéressantes et si justes, ainsi que les reproductions, qu'il a consacrées à l'œuvre de Dürer paysagiste, qu'on ignore trop souvent.

M. L. Rosenthal a publié dans cette même collection une impor-

1. Hamel, *Albert Dürer*. Collection des *Maîtres de l'Art*. Librairie de l'Art ancien et moderne. Voy. *supra*.

2. Aujourd'hui très détérioré, conservé au couvent des Prémontrés de Strahow.

tante étude sur *David*[1]. Connaissant ses travaux antérieurs, j'étais fort curieux de voir comment il traiterait ce sujet. M. Rosenthal est en effet l'auteur d'un ouvrage très remarquable sur *l'École romantique*[2], dans lequel il a décrit avec une grande impartialité, mais avec une préférence marquée pour les novateurs, tous les détails de la grande lutte qui ébranla l'école classique de David et se termina par le triomphe de la jeune école romantique. M. Rosenthal avait si bien analysé dans cette étude tout ce qu'il y avait de caduc dans le classicisme, tout ce qui le condamnait d'avance, du jour où des artistes de talent, ayant le sentiment de la vie, s'opposeraient aux traditions conventionnelles d'un art qui ne vivait plus que sur des formules périmées, qu'on pouvait se demander comment, ayant à faire une étude sur David, il apprécierait son œuvre si décriée, non seulement par ses chers Romantiques, mais aujourd'hui encore, avec une violence inapaisée, par certains de nos plus délicats écrivains d'art. M. Rosenthal a montré en cette occasion combien les qualités de l'historien sont précieuses au critique d'art. Indépendamment de la biographie de David, qu'il nous a retracée très soigneusement et qu'il a su rendre vivante par les mêmes procédés qui donnaient tant de vie et de mouvement a ses récits de la bataille romantique, c'est-à-dire en recourant aussi souvent que possible à des documents contemporains, à des correspondances, à des mémoires, il a jugé l'œuvre de David avec une impartialité et une justesse remarquables. Après avoir expliqué comment et pourquoi, sous quelles influences historiques et artistiques le classicisme s'était développé, il a fait nettement deux parts dans l'œuvre de David : le classique, chef d'école et peintre d'histoire, et le réaliste, peintre de portraits. Pour le peintre d'histoire, il ne le juge pas comme le ferait un critique d'art moderne. Il se place à un point de vue historique ; il essaye de considérer l'œuvre moins en ce qu'elle nous paraît aujourd'hui offrir de froid, de conventionnel, de « poncif, » que par ce que nos aïeux y trouvaient de nouveautés et de « satisfaction ; » car il ne faut pas oublier que le classicisme en art correspond à un goût, à des tendances, à un besoin absolument marqué chez les contemporains. Mais, tout en reconnaissant et les mérites de cette école et son importance, car elle s'est prolongée fort avant dans le XIXe siècle après David, M. Rosenthal a très finement caractérisé les causes de stérilité que l'école de David portait en elle : les classiques, comme les académiques du XVIIe siècle,

1. L. Rosenthal, *David*. Collection *les Maîtres de l'Art*. Voy. *supra*, p. 332.
2. Voir *Rev. hist.*, mai 1902, bulletin *Histoire de l'Art et des Mœurs*, une étude sur cet ouvrage de M. Rosenthal.

ont cru au beau idéal et, enthousiasmés par la beauté de l'art antique, ont vu un but dans l'imitation de cet art, au lieu de comprendre que la force des artistes anciens résultant de la perfection avec laquelle ils ont exprimé la nature, l'étude de cet art ne devait être qu'un moyen pour nous apprendre à mieux imiter la nature. Mais David n'est pas toujours chef d'école. Dans une série d'œuvres méconnues et dépréciées par les admirateurs du *Combat des Sabines* ou du *Sacre de l'empereur*, il s'est laissé aller à exprimer la nature tout simplement, et il a produit une série de portraits qui le mettent au premier rang parmi nos grands portraitistes, parmi nos peintres réalistes.

Ici, plus aucun souci de la beauté conventionnelle. Il ne recherche que le naturel, l'expression des physionomies, la vie. Pas de mouvements académiques, pas de poses compliquées; souvent, dans le groupement d'une famille, il semble qu'il n'y ait pas de pose du tout, tant les enfants semblent placés simplement. Dans la *Famille de Michel Gérard,* quelle intensité de vie et d'expression dans la large figure du père, déshabillé dans un négligé débraillé, à la droite duquel une fillette délicieusement jolie, et que David a peinte avec amour, joue du clavecin! Il aimait beaucoup les enfants et se plaisait à rendre leurs physionomies souriantes comme celle-là, timide comme celle du fils que Gérard tient devant lui, un peu farouche comme celle de la petite Seriziat. Il faut encore citer ces deux portraits de M. et Mme Seriziat, si vrais dans leur naturel et exprimant avec tant de justesse, dans celui de la femme surtout, le charme franc et simple de cette petite bourgeoise, bonne mère de famille. On comprend, en étudiant ces œuvres, l'admiration sincère de M. Rosenthal pour toute cette partie de l'art de David.

La place me manque pour parler, comme je l'aurais voulu, du *Reynolds* de M. Benoît. Après nous avoir rapidement retracé sa vie, « ordonnée comme une œuvre d'art, » M. Benoît nous fait un beau portrait et de l'homme et de l'artiste (tout se tient chez Reynolds, sa vie, son caractère et son art), puis il aborde l'étude de son art, et, avec un sens critique très juste, il analyse l'art du portraitiste, son souci de l'expression, du geste, de la composition, et l'art du peintre, son talent de coloriste, sa technique, sa facture. Et il termine, après un intéressant chapitre sur les écrits de Reynolds, par une étude sur « l'art anglais à la mort de Reynolds » et « ce qu'il doit au maître. »

A propos des attaques exagérées et injustes dont David fut l'objet, M. Rosenthal citait en particulier celles du peintre et critique Jules Breton. Depuis le début un peu violent de *Nos peintres du*

siècle, il s'est amendé, et, dans un joli livre sur la *Peinture*[1], dont plus d'une page nous intéresse ici, il reconnaît ce qu'il y a de « magistral » chez David. Ce livre touche à l'histoire de l'art, non seulement par les jugements intéressants de l'auteur sur le dessin d'Ingres (p. 64), sur le métier et la facture de Delacroix et de Rousseau (p. 86), sur le caractère de l'art de Manet (p. 202), mais aussi par un chapitre dans lequel, passant en revue toute l'histoire de la peinture depuis les Primitifs italiens jusqu'à nos jours, M. J. Breton exprime sur une série d'artistes des jugements d'une finesse et d'une pénétration remarquables, d'autant plus intéressants qu'ils viennent d'un homme du métier.

C'est encore à l'histoire de l'art français qu'appartient *Ladislas de Paál*, peintre de l'école de Barbizon, qui exécuta presque toute son œuvre en France de 1873 à 1878 et auquel Béla Lázár[2] vient de consacrer une importante monographie.

Né en 1846 à Zam, en Hongrie, élève de P. Böhm, poussé et aidé dans son adolescence par le jeune peintre Munkáczy, dont il resta l'ami intime et inséparable, après avoir travaillé à Vienne et à Dusseldorf, il se fixa à Barbizon en 1873. Sa manière s'y affirma définitivement, et presque toute son œuvre date de ce séjour, qui dura jusqu'à sa mort, en 1878. Trop peu connu en France, parce qu'aucun musée ne possède de ses toiles, il a une place à part dans cette école; grand admirateur de Rousseau, qu'il n'imite pas, il reste original à cause de sa manière très personnelle d'exprimer la nature; il peint ce qu'il sent d'après ce qu'il voit; son imagination transforme l'ordonnance du paysage tel qu'il est, mais sa parfaite connaissance, son sentiment profond de la nature lui permettent de rester toujours vrai. Rien de plus curieux à ce point de vue que la comparaison si suggestive qu'a faite Béla Lázár entre les « Mares aux grenouilles » (forêt de Fontainebleau) de Rousseau, Dupré, Diaz et de Paál. C'est une chance que ce sujet ait tenté ces quatre paysagistes, car cela nous permet de voir de quelle façon chacun comprenait la nature. — Un autre caractère très particulier de sa peinture est son refus de mettre des personnages dans ses paysages. Ils sont très rares et tout à fait en arrière-plan; de Paál trouvait que la nature se suffisait à elle-même, et il se sépare par là de tous nos paysagistes « cham-

1. Jules Breton, *la Peinture*. Librairie de l'Art ancien et moderne. Paris, 1904, in-12. 3 fr. 50.

2. Béla Lazár, *Ladislas de Paál. Un peintre hongrois de l'école de Barbizon*. Librairie de l'Art ancien et moderne. Paris, 1904, in-4°. 12 fr. 50. Nombreuses illustrations.

pêtres » comme Corot, chez lequel une simple silhouette donne tant de valeur au paysage, ou « paysans, » comme Troyon, Breton, Millet et tant d'autres. La valeur de ses paysages tient non seulement à ce sentiment si profond de la nature, mais à la sincérité avec laquelle il l'exprime. Son dessin est toujours vivant, clair et net. Jamais il ne cherche à donner de faciles impressions de couchers de soleil, de soirs, d'aubes, de sous-bois obscurs par des effets de flou et de vague. Il a peint la nature à tous les moments de la journée, toujours avec la même franchise dans le dessin, la même chaleur ferme dans le coloris[1].

Pour clore cette belle série d'ouvrages sur les écoles françaises de peinture, nous avons le livre capital de M. Camille Mauclair[2] sur l'*Impressionnisme*. Depuis une vingtaine d'années, les articles, les plaquettes à tirages restreints se sont succédé, signés des noms les plus connus, Zola, Mirbeau, Goncourt, R. Marx, Geoffroy, Huysmans, Th. Duret, G. Duret, F. Fénéon, mais nous n'avions aucun livre, aucune étude d'ensemble qui nous donnât à la fois une idée nette de la conception esthétique des peintres impressionnistes et une analyse historique et critique de leurs œuvres. M. C. Mauclair a rempli cette double tâche. Dans une première partie, il explique les origines et l'histoire de l'impressionnisme. Comme nous le notions plus haut pour Fragonard, il recherche quelle filière à travers notre histoire de l'art permet de retrouver chez nos grands maîtres les caractères de la peinture impressionniste et de rattacher ceux-ci aux Manet, Monet, Degas, Renoir, etc... Les remarques qu'il fait sur les peintres du XVIIIe siècle sont fort justes. Il aurait pu les développer et, au lieu de se contenter d'un mot ou d'une ligne, expliquer avec plus de détails, comme il l'a fait dans son « Fragonard, » en quoi et pourquoi ceux-ci sont les précurseurs de ceux-là. Pour Watteau, il nous montre bien comment sa technique (la dissociation des couleurs) le rattache à la technique impressionniste. Mais il est téméraire de vouloir (sans nous en donner les raisons suffisantes) rattacher à ceux-là Poussin, qui, trop souvent, céda à l'art académique[3]. Il eût été intéressant, au lieu de citer Q. de La Tour, de nous montrer comment sa recherche du « caractère » et non plus de la

1. Comme on peut le voir dans la planche en couleur. Les tons roux remarquables font penser à Rousseau. Il subit l'influence de Constable au point de vue de la richesse et de la vigueur des tons, des verts surtout.

2. Camille Mauclair, *l'Impressionnisme*. Librairie de l'Art ancien et moderne, 1904, IV, in-8° carré, illustrations hors texte. 5 fr.

3. Cf. l'étude de Hourticq : *l'Art académique*, citée plus haut.

beauté permet aux impressionnistes de se réclamer de lui, car c'est là un de leurs principes fondamentaux[1].

Puis M. C. Mauclair nous explique la méthode et les principes d'art de cette école qui, d'une part, cherchait plus de vérité dans l'art et sacrifiait la beauté au caractère, et, d'autre part, essayait, pour exprimer la nature avec cette conception nouvelle, d'user de procédés nouveaux (recherche des effets de lumière et de nuances, dissociation de tons, juxtaposition des touches de couleur, toute une technique dont nous n'avons pas à nous occuper en détail ici). Ces explications générales étant données, M. C. Mauclair nous retrace l'histoire de cette école et nous explique en détail l'œuvre et l'influence de Manet, Monet, Degas, Renoir, puis plus rapidement passe en revue les moins grands, Sisley et Pissaro, Berthe Morizot, et tant d'autres. Nous ne pouvons le suivre dans cette étude si intéressante, où il détermine la place occupée par chacun, le rôle joué, le caractère de l'œuvre; étude détaillée pour les quatre premiers, trop écourtée et qui pourra être heureusement développée par M. C. Mauclair pour tous les suivants. M. C. Mauclair n'est pas un apologiste aveugle. Il a vu par où péchaient les impressionnistes. De même que Flaubert dépensait un talent prodigieux à décrire des êtres dont la « bêtise, » le « bourgeoisisme, » la « mesquinerie » le « dégoûtait et l'écœurait, » comme il s'en plaint tout au long de sa correspondance avec George Sand, uniquement pour prouver qu'on peut faire de l'art avec des sujets infimes et antiartistiques, de même les impressionnistes ont dépensé des trésors de talent et même de génie à peindre des canotiers, des filles de brasserie, des danseuses à l'étude, uniquement pour prouver que la grandeur de l'art est indépendante de la beauté du sujet. A la fin du volume se trouvent des renseignements précieux sur ces œuvres si dispersées; une nomenclature aussi exacte que possible des tableaux de ces artistes, liste naturellement imparfaite et incomplète puisque plusieurs d'entre eux sont encore vivants, mais fort utile à cause des indications sur les collections particulières qui en possèdent des séries.

Les villes d'art. — Le premier volume que M. Bertaux consacre à *Rome* dans la collection des *Villes d'art célèbres*[2] ne comprend que la Rome antique[3]. Il a été suivi de deux autres volumes; le tome II nous promène dans la Rome chrétienne des catacombes et dans la

1. Comme l'a bien mis en lumière P. Plat. Article de la *Revue bleue*, sept. 1904.

2. *Les Villes d'Art célèbres*, éd. Laurens, vol. petit in-4° illustrés à 3 fr. 50 et 4 fr. 50. Cf. *Rev. hist.*, mars 1904, bulletin historique.

3. Dans cette collection : *Rome*, t. I, par E. Bertaux, 1904.

Rome du moyen âge jusqu'à la Renaissance exclusivement. Enfin, dans le troisième volume, M. Bertaux nous montre l'épanouissement de la Renaissance dans la ville pontificale, puis la décadence de l'art au XVIIe siècle et les transformations de la ville jusqu'à l'époque moderne. Le premier volume, intéressant, bien que fait un peu hâtivement, est plus qu'un guide pour les touristes qui visitent Rome. M. Bertaux a fort justement commencé par étudier l'art grec à Rome, par lequel s'explique l'art romain, qui n'en est qu'une copie tantôt déformée, tantôt transformée par le génie propre aux artistes romains. Puis il étudie le développement de l'architecture et de la sculpture à Rome sous la république, sous les Césars en nous montrant par de nombreuses reproductions ce qui subsiste de l'effort artistique de ces siècles de gloire de l'empire romain. Mais, à ce propos, il faut signaler une singulière erreur : toutes les photographies qui représentent le forum datent d'au moins dix ans. Le grand intérêt qu'il y a à faire maintenant une étude sur la Rome ancienne, ce sont les fouilles qui, depuis cinq ou six ans, ont complètement renouvelé et transformé l'ancien forum. Sur ces photographies, on voit encore l'église Santa-Maria Liberatrice depuis longtemps détruite et sous laquelle on a trouvé les traces d'anciennes constructions avec de curieuses peintures. Les modifications du forum ont permis de mettre au jour l'emplacement de l'importante basilique antonine. De tout cela, on ne voit pas trace dans les gravures du présent ouvrage. Il fallait ou nous donner des reproductions de photographies toutes récentes, d'après lesquelles on aurait une idée exacte du forum tel qu'il est maintenant, ou, ce qui eût été bien plus intéressant, reproduire une série de cinq ou six vues du forum indiquant l'aspect des modifications successives qu'il a subies à la suite de ces fouilles. La deuxième et la troisième parties, fort agréables à lire, n'apportent rien de très nouveau à ce qui a déjà été écrit sur Rome.

M. Louis Leger[1], le russologue bien connu, nous fait connaître *Moscou*, la vieille ville, le Kremlin, la ville moderne; de bonnes et nombreuses photographies servent de commentaire à son texte excellent et nous donnent une triste idée de la monotonie de ce style architectural russe, qui semble pittoresque au premier moment et devient fastidieux à la longue. Le volume se termine sur un intéressant chapitre consacré à la peinture et à la sculpture russe moderne, d'apres ce qui en est conservé au musée de Moscou.

Enfin, parmi les publications les plus utiles se rapportant à l'his-

1. De la même collection : *Moscou*, par L. Léger, 1904.

toire d'une ville, il faut citer l'ouvrage entrepris pour *Paris* par M. Ménard[1], et qui pourrait servir de modèle pour une série de travaux du même genre. Ses *Études sur les transformations de Paris* paraissent en fascicules concernant chacun un quartier de Paris. M. Ménard recueille les anciennes estampes, les vieux plans de Paris et essaye de reconstituer, à l'aide de textes, les modifications qu'a subies Paris dans ses différentes parties. — Les pages et gravures consacrées dans ses deux derniers fascicules 4 et 5 à « l'historique du Palais-Royal » et « du Champ-de-Mars » sont parmi les plus intéressantes de la série. Mais c'est surtout pour les historiens de l'avenir que cette publication sera utile, car cette partie historique est suivie d'une partie moderne dans laquelle l'auteur étudie, d'après les documents officiels, les transformations actuelles de Paris et des projets de transformations : le prolongement de la rue de Rennes, les fortifications, la percée du Palais-Royal, etc.

Bernard Monod.

Post-Scriptum. — Nous avons reçu, après l'achèvement de cet article, deux ouvrages sur lesquels nous devons dire un mot. M. Gonse a eu l'heureuse idée de réunir sous le titre : *les Musées de France* (Librairie de l'Art ancien et moderne) une série d'études accompagnées d'admirables illustrations sur nos musées de province, où se trouvent tant d'œuvres de premier ordre qui restent inconnues à la plus grande partie des Français cultivés, même de ceux qui s'intéressent aux choses d'art. M. Gonse les a mises en lumière avec autant de science que de goût, et son livre poussera, nous l'espérons, beaucoup de nos compatriotes à entreprendre des pèlerinages artistiques à Lille, Dijon, Lyon, Montpellier, Nantes, etc.

M. Salomon Reinach, à qui les philologues doivent tant de reconnaissance pour sa *Minerva*, les archéologues pour ses *Chroniques d'Orient* et ses reproductions des œuvres de la glyptique antique, vient de s'assurer la reconnaissance de tous les amis de l'art par le petit volume intitulé : *Apollo* (Hachette), où il a, en 335 pages, résumé sans aucune sécheresse, et d'une manière savante, personnelle et attrayante, toute l'histoire des beaux-arts depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours. Chaque chapitre est accompagné d'une bibliographie méthodique dressée avec un soin extrême et dont quelques parties (pour le moyen âge en particulier) seront précieuses,

1. E. Ménard, *Études sur les transformations de Paris*. Paraît en fascicules in-8° à 1 fr. chez H. Champion.

même pour les savants. Quant aux six cents illustrations, d'un format minuscule, qui ornent ce volume, elles sont de pures merveilles. La plupart sont d'une exécution parfaite et donnent une impression adéquate des œuvres qu'elles représentent.

G. M.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'EMPIRE BYZANTIN.

Tous ceux qui s'occupent d'études byzantines savent de quel précieux secours sont pour les érudits les notices bibliographiques si complètes que publie la *Byzantinische Zeitschrift*. Le but de la présente chronique, qui paraîtra périodiquement dans la *Revue historique*, n'est sans doute pas de refaire un travail, dont ses auteurs s'acquittent si complètement, mais de tenir les lecteurs au courant des progrès de la littérature spécialement historique qui concerne Byzance. L'histoire byzantine, hier encore dans l'enfance, prend en effet aujourd'hui une place de plus en plus importante dans les études relatives au moyen âge; bien que la *Revue* lui ait déjà fait une large part, il a paru bon de donner aux comptes-rendus, autrefois isolés, une forme plus systématique qui permette de juger à la fois des résultats acquis et du terrain qui reste encore à explorer[1].

I. Ouvrages d'ensemble. — Il serait injuste de ne pas mettre au premier rang des ouvrages indispensables aux historiens de la civilisation grecque du moyen âge la deuxième édition de l'*Histoire de la littérature byzantine*, de K. Krumbacher[2]. Les services que l'auteur de cet ouvrage monumental a rendus à la cause de l'érudition byzantine ne sont plus à compter. Non seulement il a organisé à l'Université de Munich le premier « séminaire » d'études byzantines qui ait été créé en Europe, mais, en 1892, par la fondation de la *Byzantinische Zeitschrift*, il a doté ces études du premier organe spécial qu'elles aient eu à leur disposition. Il existe d'ailleurs une corrélation évidente entre le manuel et la revue; l'une est en quelque sorte le prolongement de l'autre, et sa bibliographie périodique vient compléter heureusement et tenir à jour les résultats acquis dans les différents articles de la littérature. Il ne faut pas se tromper d'ailleurs sur ce titre de « littérature; » il convenait à la première édition de 1890;

1. Tous les ouvrages d'histoire byzantine envoyés à la *Revue* seront analysés dans cette chronique.

2. *Geschichte der byzantinischen Litteratur von Justinian bis zum Ende des oströmischen Reiches (527-1453)* (Zweite Auflage, bearbeitet unter Mitwirkung von A. Ehrhard und H. Gelzer). München, Beck, 1897, in-8°, p. xx-1193.

la deuxième édition est en réalité un véritable « corpus » d'érudition byzantine, qui comprend non seulement l'histoire de la littérature savante ou vulgaire, mais l'histoire de la littérature théologique, due à M. Ehrhard (p. 37-218), un précis de l'histoire de l'empire byzantin, par M. Gelzer (p. 911-1068), et enfin une bibliographie, qui embrasse toutes les branches de l'érudition byzantine, histoire politique et ecclésiastique, chronologie, ethnographie, géographie, topographie, art, numismatique, etc. Le chapitre relatif aux historiens et chroniqueurs (p. 219-408) est particulièrement important pour l'étude des sources de l'histoire byzantine. Le précis d'histoire de M. Gelzer, qui a adopté naturellement l'ordre chronologique, donne d'une manière commode toutes les dates importantes qui sont les points de repère dans la complexité de l'histoire byzantine.

Cette deuxième édition date de 1897, et, bien qu'elle soit encore la base de toute étude sérieuse, depuis sept ans des travaux considérables ont vu le jour, des découvertes importantes ont été faites, des textes inédits ont été publiés; les érudits considèrent volontiers cette édition déjà monumentale comme une promesse et presque un engagement d'éditions ultérieures, qui seront encore plus considérables. Bien plus, le volume d'un livre ayant des limites, et les études spéciales devenant chaque jour plus nombreuses dans le domaine byzantin, il serait souhaitable que chacune des sections de l'érudition byzantine eût son manuel propre et qu'on vît paraître, sur le modèle de l'histoire de la littérature de Krumbacher, une histoire des institutions, une histoire de l'art, des traités de numismatique, diplomatique, linguistique, etc. Le jour où cette collection serait constituée, l'érudition byzantine n'aurait plus rien à envier à la philologie antique[1].

L'Académie des sciences de Bavière a pris l'initiative de proposer à l'Association internationale des Académies (session de juin 1900) le plan d'une publication qui fournirait aux études d'histoire byzantine la base solide qui leur manque jusqu'à ce jour. Il s'agit d'un *Corpus* des diplômes grecs du moyen âge et des temps modernes. Les travailleurs sont réduits aujourd'hui à l'ouvrage déjà ancien de Miklosich et Müller et à un grand nombre de publications dispersées de tout côté; beaucoup d'éditions sont défectueuses; beaucoup de diplômes sont encore inédits, et leur mauvais état de conservation rend leur publication urgente. MM. Krumbacher, de Munich, et

1. Sans avoir adopté complètement ce programme, la *Byzantinische Zeitschrift* a commencé la publication d'un *Byzantinisches Archiv*, qui compte déjà trois volumes.

Jireček, de Vienne, ont été chargés du travail préparatoire et ont publié un plan de publication, accompagné d'un catalogue de tous les diplômes connus, dressé par M. Marc[1]. Le *Corpus* comprendra les documents grecs, traductions ou paraphrases, latines et italiennes; seront exclues les lettres privées, décisions synodales, novelles législatives et les inscriptions, sauf celles qui serviront à fixer des dates. La publication ne s'arrêtera pas à 1453, mais renfermera tous les diplômes modernes qui présentent des survivances de formes ou d'institutions byzantines. L'ordre adopté sera l'ordre géographique; le *Corpus* n'aura pas le caractère de *Regestes* de l'empire byzantin, analogues à ceux que prépare l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg; la réunion des diplômes d'une même région facilitera l'étude des règles adoptées dans les diverses chancelleries et sera d'un grand secours pour la critique historique. Ce plan a été accepté par la deuxième session de l'Association internationale des Académies (Londres, 1904), et un comité de publication a été nommé, composé de MM. Gelzer, de Leipzig, Jireček, de Vienne, Krumbacher, de Munich, Omont, de Paris, Vitelli, de Rome.

D'autres publications de cette importance sont d'ailleurs à l'étude. Signalons celle du *Corpus inscriptionum christianarum*, entreprise par l'École française d'Athènes, et celle d'un nouveau Thesaurus de la langue grecque, décidée par l'Association internationale des Académies.

L'ouvrage de M. Pierre Grenier[2] s'annonce comme une synthèse aux allures scientifiques; le plan en est bien ordonné. L'auteur étudie d'abord l' « être social » dans son évolution et ses diverses parties, le « corps social, » l' « âme sociale. » La deuxième partie est consacrée à l' « être politique. » Malheureusement, il ne suffit pas d'introduire dans une étude d'histoire la terminologie des sciences pour avoir fait œuvre d'érudition. M. Grenier affirme que la principale cause de la fondation de Constantinople fut le désir de Constantin de s'affranchir de l'influence du sénat romain (p. xiv, xvi-xvii), que Constantin a obtenu des conciles l'autorisation pour les chrétiens d'entrer dans l'armée et les fonctions publiques (p. 8). Il ignore que le concile iconoclaste est de 753 et non de 754 (p. 20, n. 1). Il tient

1. *Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit* (Königliche bayerische Akademie der Wissensch.). München, 1903, p. 124. Voyez aussi *Byzantinische Zeitschrift*, XIII, 1904, p. 688-698.

2. *L'Empire byzantin, son évolution sociale et politique*. T. I : *l'Être social*, p. xxxii-349. T. II : *l'Être politique*, p. 291. Paris, Plon, 1904, 2 vol. in-12.

pour authentique la lettre de Grégoire II à Léon l'Isaurien (p. 33). Il croit que Grégoire II a délié les Italiens du serment de fidélité à Byzance, et, ce qui est plus étrange encore, qu'en 800 Charlemagne est venu au secours du pape Léon III, « attaqué par les Lombards »! (p. 36). Auprès d'une pareille distraction, les autres erreurs semblent bénignes, et l'on s'étonne moins de lire que les papes ont appelé les Normands dans le sud de l'Italie pour en faire leurs soldats contre les Byzantins (p. 44), qu'en 1204 ils ont lancé l'Occident contre Constantinople (p. 48), que la diffusion de la doctrine monothéiste est due à Moïse, « prêtre d'Osiris » (p. 182), que les Byzantins n'ont jamais traité la crucifixion dans l'art (p. 270), et, enfin, qu'en 730, Léon III a fait brûler le collège de Constantinople, « dirigé par des religieux » (p. 312). Tels sont quelques-uns des aperçus déconcertants que l'on trouve dans cet ouvrage, dont la forme, rebutante par son caractère scolastique et quelquefois incorrecte, achève de décourager le lecteur le plus bienveillant[1].

M. Roth a donné dans la collection Göschen un précis d'histoire byzantine qui, malgré des dimensions restreintes, mais grâce à ses dispositions commodes, est appelé à rendre service[2]. L'auteur a interrompu à plusieurs reprises l'ordre chronologique pour donner des tableaux d'ensemble de la civilisation. Les grands événements sont exposés avec une clarté et une simplicité suffisantes. Bien que M. Roth soit au courant de l'érudition contemporaine, voici cependant quelques lacunes. Aux histoires générales citées dans la bibliographie, il faudrait ajouter Lebeau avec les additions de Brosset et saint Martin; c'est, malgré ses défauts, la seule histoire complète de l'empire byzantin que l'on puisse consulter dans l'état actuel. D'autre part, si M. Roth a eu raison de se borner aux grands événements, il a fait parfois des sacrifices trop considérables. Comment raconter le règne de Justinien sans prononcer le nom de Theodora ni indiquer les révoltes de toute sorte qui en marquent la fin? Pourquoi citer le *Typos* et négliger l'*Ekthesis* et l'*Henoticon*, dont l'importance est plus grande? Le schisme de 1054 n'est même pas mentionné. Dans les chapitres relatifs à la culture, il n'est question ni de Romanos le Mélode, ni de la grande épopée de Digénis Acritas. De même, il est impossible de donner une idée, même sommaire, de

1. C'est un abus, par exemple, que de répéter le mot *social* dix-neuf fois en une page (t. II, p. 262). Voy. aussi t. I, p. 245, n. 2 : *résister contre quelqu'un*, et t. II, p. 261 : *être en « but » aux attaques*.

2. *Geschichte des byzantinischen Reiches* (Sammlung Goschen 190). Leipzig, Goschen, 1904, in-16, p. 128.

l'art byzantin sans citer les mosaïques de Daphni. Enfin, quelques affirmations sont erronées[1].

II. Histoire de l'Empire (par périodes). — M. Preger avait étudié « la date de la fondation de Constantinople[2] » et cherché à résoudre les contradictions entre le témoignage de la Chronique pascale et des Fastes consulaires, d'une part (325), et celui de Théophanes, d'autre part (328). Dans un récent mémoire, M. Maurice a repris la question en se servant de matériaux importants négligés jusqu'ici[3]. La harangue du rhéteur Thémistius adressée à Constance II, les monnaies émises dans la nouvelle ville (324-326), les souscriptions du Code théodosien permettent d'affirmer que Constantinople reçut son nom dès la fin de 324, après la victoire de Constantin sur Licinius; l'inauguration solennelle n'eut lieu au contraire que le 11 mai 330, et ce fut après cette date que la cour et le gouvernement s'y installèrent.

M. Évangelidès a donné à la Bibliothèque hellénique d'Odessa une histoire du règne d'Héraclius[4]. Tout en prenant comme base l'ouvrage classique de Drapeyron, il l'a amélioré sur certains points, en mettant à profit les travaux les plus récents sur cette période. L'auteur n'a nullement dissimulé la sympathie qu'il éprouve pour son personnage, et son livre est une manifestation curieuse de la tendance qui pousse les Grecs actuels à revendiquer l'histoire byzantine comme un morceau de leur passé national. Il ne faut donc pas s'étonner de voir revenir à chaque instant l'expression « les nôtres, οἱ ἡμέτεροι, » appliquée aux soldats d'Héraclius. M. Évangelidès est d'ailleurs un guide bien informé; il a utilisé notamment les travaux de Gerland sur la chronologie des expéditions persanes d'Héraclius (*Byz. Zeit.*, 1894); il cite in extenso des documents intéressants, quelques-uns peu connus, d'autres inédits, par exemple une curieuse formule d'abjuration de l'islam (Bibl. synod. de Moscou, mss. 443).

1. P. 21. La comparaison entre Constantinople et Paris ne vaut pas pour le ve siècle : à cette époque, les grandes villes d'Orient, Antioche et Alexandrie, ont leur vie propre et donnent même le ton à Byzance en matière religieuse et artistique. — P. 26. M. Diehl a montré (*Exarchat de Ravenne*) que Narsès était regardé à tort, sur la foi de Théophanes, comme le premier exarque d'Italie. — P. 45. L'organisation des thèmes ne date pas de Léon l'Isaurien; elle existe déjà sous Justinien II. Voy. *Patr. Gr.* 96, 427. — P. 47. Erreur sur la date du concile iconoclaste. Voy. Hubert, *Byzantinische Zeitschrift*, 1896.

2. *Hermès*, t. XXXVI (1901), p. 336-342, et t. XXXVII (1902), p. 316-318.

3. Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France, 1904, p. 281 et suiv.

4. ΗΡΑΚΛΕΙΟΣ ὁ αὐτοκράτωρ τοῦ Βυζαντίου (575-641). Odessa, Zervati-Peraki, 1903, in-8°, p. 148.

Pour la conquête de l'Égypte, M. Evangelidès n'a pu se servir de l'ouvrage de Butler[1], mais il est regrettable qu'il n'ait pas consulté la chronique de Jean de Nikiou[2]. Le principal reproche qu'on adressera à ce livre sera de n'avoir pas suffisamment replacé dans son milieu le règne d'Héraclius; nous y cherchons en vain un tableau général de la situation de l'empire et des conséquences que les guerres orientales ont eues sur le sort des provinces d'Occident. Il n'est question dans ce livre que de l'Orient : ni l'Italie, ni l'Espagne, ni l'Afrique n'y figurent.

On nous permettra de revenir sur le livre attachant où M. Schlumberger fait revivre les figures énergiques des Roger de Flor et des Béranger de Rocafort[3]. Les sources ne sont pas très abondantes, mais elles ont une valeur et un intérêt de premier ordre. M. S. a pris naturellement pour guide le récit de Muntaner, qui fut un des chefs notables de la Compagnie; ce récit s'arrête malheureusement à l'entrée des Catalans dans le duché d'Athènes. L'opinion des Grecs est exprimée dans les deux chroniques de Pachymère (jusqu'en 1308) et de Nicéphore Grégoras (première moitié du xive siècle). Leur récit filandreux et partial a été ramené par M. S. à de justes proportions. Deux lettres curieuses sur le passage des Catalans en Thessalie (*Pat. gr.*, CXLV, p. 354 et 451) viennent compléter ces sources, auxquelles on peut encore ajouter quelques passages de la Chronique de Morée. Enfin, M. S. a pu mettre à profit les intéressantes études de M. Petit sur Thibaut de Chepoy, agent de Charles de Valois auprès de la Compagnie catalane, qu'il faillit prendre à la solde de son maître, afin d'exécuter ses desseins sur Constantinople[4]. M. S. n'a voulu présenter qu'un récit de l'expédition catalane et respecter en quelque sorte la narration épique de Muntaner. Ce récit offre un grand intérêt pour l'histoire de l'Europe et de l'empire byzantin au xive siècle; l'histoire de la Compagnie catalane, en effet, est une de ces rencontres de peuples, de civilisation différente, dont le contraste même met en relief

1. *Arab Conquest of Egypt*. London, 1903, in-8°. (Ne nous est pas parvenu.)

2. Édit. et trad. Zotenberg, *Not. et extr. des mss.*, t. XXIV, 1883.

3. *Expédition des « Almugavares » en Orient (1302-1311)*. Paris, Plon, 1902, in-8°, p. 392. Cf. *Revue historique*, t. LXXXI, p. 321. — M. Schlumberger a terminé la magistrale étude qu'il avait entreprise sur la fin de l'histoire de la dynastie macédonienne. Le tome III de *l'Épopée byzantine*, consacré aux successeurs de Basile II, clôt dignement la série qui commence à Nicéphore Phocas. Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui l'apparition de cet important ouvrage, sur lequel nous reviendrons dans notre prochaine chronique (Paris, Hachette, 1905).

4. *Un capitaine du règne de Philippe le Bel : Thibaut de Chepoy* (*Moyen Age*, 1897, p. 224-239); *Charles de Valois*. Paris, 1901, p. 108 et suiv.

les traits caractéristiques; M. S. a rassemblé ces traits, et, dans un récit plein d'agrément, dégagé l'intérêt pittoresque de ce contact entre les routiers de Roger de Flor et le gouvernement impérial d'Andronic.

Une autre destinée moins bruyante, mais aussi curieuse, est celle de l'impératrice Constance de Hohenstaufen, fille de Frédéric II et sœur de Manfred. Mariée en 1244 à Jean Vatatzès, elle changea son nom pour celui d'Anne, fut délaissée par son époux, dut résister après sa mort aux obsessions de Michel Paléologue, revint en Italie, où elle assista à l'invasion de Charles d'Anjou, et finit par se retirer en Espagne, à Valence, au monastère de Sainte-Barbe. M. Schlumberger a découvert en 1897, dans l'église Saint-Jean-de-l'Hôpital, de Valence, une modeste urne funéraire du XVIIe siècle, qui porte son nom, et un tableau de la même époque, où elle est représentée aux pieds de sainte Barbe sous le costume national d'une femme de Valence. Dans une étude récente[1], il a raconté les péripéties de cette existence tragique et reproduit les monuments, défigurés par le goût espagnol, qui subsistent d'elle.

M. E. Pears, auteur d'une étude sur la prise de Constantinople en 1204, a refait après tant d'autres le récit du siège de 1453[2] à l'aide des documents qui avaient déjà permis aux Mordtmann, aux Vlasto, aux Krause, etc., d'ajouter quelques éléments nouveaux au récit classique de Gibbon. L'auteur a voulu replacer l'événement dans son milieu, en montrer les antécédents et les conséquences, donner enfin un portrait minutieusement étudié des acteurs du drame : Constantin XII, Mahomet II, Justiniani, le peuple de Constantinople, les Génois de Galata, les janissaires et les bachi-bouzouks se détachent d'une manière vivante sur le fond des événements. L'intérêt d'un récit clair et pittoresque est soutenu jusqu'au bout, et des chapitres de considérations générales sur l'origine des Turcs, l'état moral du peuple grec, l'armement des adversaires, les conditions de l'attaque et de la défense, interrompent heureusement la narration sans en briser la continuité. Les sources de tout genre et de toutes langues, la topographie de Constantinople, semblent très familières à l'auteur, qui est allé étudier *de visu* à Constantinople le champ de bataille. Quelques cartes et des illustrations judicieusement choisies éclairent le récit. Le livre de M. Pears est donc un excellent

1. *Le Tombeau d'une impératrice byzantine à Valence en Espagne.* Paris, Plon, 1902, in-8°, p. 35.

2. *The destruction of the Greek Empire and the story of the capture of Constantinople by the Turks.* London, Longmans, 1903, in-8°, p. XXIV-476.

exemple de récit scientifique d'un événement historique; quelques réserves cependant s'imposent.

Il est d'abord étonnant que M. Pears, qui semble bien connaître la bibliographie de son sujet, ait passé sous silence les études remarquables que M. Vast a consacrées à la prise de Constantinople, soit dans sa thèse sur le cardinal Bessarion (l. IV), soit ici même (*Revue historique*, 1880, p. 1-40). Avant M. Pears, M. Vast avait, dans un chapitre très substantiel, fait une critique approfondie des témoignages relatifs à l'événement de 1453, dont son successeur aurait pu tirer un grand profit. D'autres lacunes sont d'ailleurs à signaler dans la bibliographie de M. Pears. Il est faux que Gibbon n'ait pu connaître la relation de Tetaldi, et, s'il l'a oubliée, c'est par inadvertance; elle a été en effet éditée pour la première fois dans le *Thesaurus Anecdotorum* de Martène et Durand (1re édition. Paris, 1717-1750, t. I, col. 1819 et suiv.). On trouve dans le même recueil (col. 1825) des copies des lettres envoyées par les Vénitiens au pape sur la prise de Constantinople. D'autres lettres analogues, citées par M. Vast, ont été omises par M. Pears : lettre du Vénitien Lauro Quirini au pape (15 juillet 1453, éd. Giovanni degli Agostini. Venise, 1752, in-4°); lettre de Bessarion au doge de Venise (éd. Vast, *le Cardinal Bessarion*, p. 454 et suiv.); lettre de Zénon, évêque de Bayeux, à Charles VII (Bibl. nat., ms. latin 3127); lettre de Franco Giustiniano au gouvernement de Gênes (datée du 27 septembre 1453, raconte la prise de Péra par les Turcs; éd. Jorga. *Revue de l'Orient latin*, t. VIII, p. 105-107). De même, M. Pears ne cite qu'une petite partie des thrènes consacrés à la prise de Constantinople (voy. Krumbacher, *Gesch. der Byzant. Litt.*). Enfin, parmi les éléments nouveaux négligés par M. Pears, il faut mettre au premier rang les pièces conservées aux archives de Venise. M. Vast avait déjà donné une analyse des délibérations du sénat (*op. cit.*, p. 196); des extraits plus importants en ont été publiés par M. Jorga (*Rev. de l'Orient latin*, t. VIII, nos 1-2); on y voit au jour le jour les hésitations du gouvernement vénitien et les secours dérisoires qu'il se décide à préparer; il délibère encore lorsqu'il apprend brusquement la prise de la ville.

C'est là d'ailleurs une des parties faibles de cette étude, si intéressante à tant d'autres égards. En voulant replacer l'événement de 1453 dans son milieu, M. Pears a trop négligé de décrire l'attitude de l'Europe occidentale et de montrer les causes de son indifférence; c'est là tout un côté de la question qui attend encore son historien. M. Pears eût pu sacrifier sans difficulté son étude sur l'état de l'empire avant 1453 pour aborder cet intéressant problème[1].

1. P. XVI-XVII. L'auteur cherche à justifier l'emploi de l'expression : « empire

III. Histoire des Institutions. — La question des titres usités dans la hiérarchie byzantine n'a pas encore donné lieu à une étude d'ensemble qui serait cependant si nécessaire. M. P. Koch a étudié les titres des fonctionnaires byzantins de 400 à 700[1] sans avoir très bien justifié le choix de ces limites chronologiques. Son livre fait suite à la dissertation de M. Hirschfeld sur les titres du haut-Empire[2]. C'est en effet avant le IIIe siècle qu'il faut chercher l'origine des dénominations de respect qui, après avoir été spontanées, furent consacrées par l'usage et prirent une valeur juridique. Après avoir rassemblé tous les exemples de titres que fournissent les inscriptions et les textes durant cette période, M. Koch est arrivé à constater le mouvement pour ainsi dire perpétuel de la hiérarchie. Les titres appliqués d'abord aux plus hauts fonctionnaires sont étendus peu à peu aux fonctions inférieures et finissent par s'user; il faut alors en créer de nouveaux, qui sont portés concurremment avec les anciens. Au titre de *clarissimus*, par exemple, on a superposé sous Constantin ceux de *spectabilis* et *illustris*. Tel est le sens général de l'évolution des titres; mais il suffit de pénétrer dans le détail pour voir combien les conclusions de M. Koch sont incertaines; à peine cherche-t-il à établir une règle que les exceptions se présentent en grand nombre et que le terrain manque sous ses pas. Bien des problèmes attendent encore leur solution. Comment expliquer les doubles titres de *v. c.* et *v. sp.* ou de *v. c.* et *v. inl.* appliqués aux mêmes fonctionnaires, à une époque où le clarissimat était avili? (p. 12-13). Le titre de *clarissimus* donné aux enfants des

grec, » qui paraît en effet légitime ; il eût pu invoquer les protocoles des lettres des papes des XIIIe et XIVe siècles aux empereurs, où ce titre figure déjà. — P. 278. M. P. critique avec raison l'assertion de Ducas, d'après laquelle Constantin XII aurait fait des ouvertures de paix à Mahomet II après l'entrée des navires turcs dans la Corne-d'Or; il suffit d'observer que, d'après Barbaro, c'est le 22 avril qu'a eu lieu le transport de la flotte et que c'est le jour suivant qu'on a décidé, dans un conseil de guerre, de l'attaquer pendant la nuit; il n'y a pas de place pour des négociations dans un espace de temps si court. — P. 300. M. P. récuse les témoignages latins sur les dissensions qui divisaient les défenseurs ; mais les Grecs ont-ils donc le privilège de l'impartialité? Comme il ressort du récit de l'auteur, ces dissensions n'étaient que trop réelles; l'attitude des Génois, pris entre les Grecs et les Turcs, est des plus douteuses.

1. *Die byzantinischen Beamtentitel von 400 bis 700.* Inaug. diss. Iéna, 1903, in-8°, p. 123.

2. *Sitzungsber. der preuss. Akad.*, XXV, 1901. — M. Koch ne paraît pas avoir connu le travail publié sur la même question par M. Pallu de Lessert (*Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 1900); il s'agit, il est vrai, dans cette étude, des titres donnés aux empereurs, mais leur développement est en corrélation avec celui des titres portés par les fonctionnaires.

illustres appartenait-il aussi à ceux des *spectabiles?* (p. 28). Quelques fonctionnaires, comme le *comes orientis*, après avoir été *spectabiles* au ve siècle, redeviennent *clarissimi* au début du vi^e siècle, puis *spectabiles* de nouveau; quelle est la raison de cette anomalie apparente? (p. 24). Le nombre considérable de titres relevés par M. Koch et distingués par lui des trois grandes classes de titulaires, des expressions comme *admirandissimus*, *amantissimus est*... ne paraissent pas avoir eu la même valeur juridique que ces trois classes. Il en est de même des vocables de respect, et il faut certainement faire la part de certaines modes ou de manies particulières à telle ou telle époque. L'abondance de ces expressions prouve la place importante tenue par l'étiquette dans la société byzantine; mais il serait vain de vouloir établir de ces titres une classification rigoureuse que M. Koch n'a même pas pu appliquer d'une manière satisfaisante aux trois classes de titres officiels.

M. M. Mitard a donné deux fragments d'un travail préparé à l'Université de Paris sous la direction de M. Diehl et qui aura pour objet l'étude des institutions politiques de l'empire byzantin sous Léon VI[1]. Dans le premier, il montre que les allusions historiques contenues dans les *Tactica* ne peuvent s'accorder qu'avec les événements du règne de Basile le Macédonien ou de Léon VI; l'ouvrage ne peut donc être attribué à Léon l'Isaurien, comme le voulait Zachariae de Lingenthal. Le second fragment donne une explication précise des attributions du fonctionnaire appelé ἐκ προσώπου τῶν θεμάτων; ce n'est pas un orateur de l'armée auprès de l'empereur comme le voulait Reiske, mais un stratège suppléant.

M. Ch. Diehl a montré par un exemple caractéristique les résultats importants que pourrait fournir à l'histoire des institutions une critique judicieuse du traité des « Cérémonies[2]. » Il suffit de le parcourir pour voir que son impérial auteur n'a fait en grande partie que transcrire des traités plus anciens (traité de Pierre le Patrice, I, 84-96; traité de l' « artocline » Philothée, II, 52). M. Diehl croit qu'on peut pousser plus loin ces investigations, et, à la lumière des témoignages historiques, il a pu retrouver de véritables procès-verbaux officiels de cérémonies du viiie siècle, comme l'élévation des trois fils de Constantin V aux rangs de Césars et de nobilissimes (2 avril 768), le couronnement et le mariage d'Irène avec Léon le Chazare (l. I, 41-44). Il y a là un ordre nouveau de recherches dont

1. *Études sur le règne de Léon VI* (*Byzantinische Zeitschrift*, XII, 1903, p. 585-594).

2. *Sur la date de quelques passages du Livre des Cérémonies*. Extrait de la *Revue des Études grecques*, 1903, p. 28-41.

les résultats ne peuvent que hâter le jour où il sera possible de donner une édition scientifique du traité des « Cérémonies. »

IV. Histoire de l'Église. — M. F. Gillmann a repris, dans une étude courte et substantielle, la question si obscure de l'institution des chorévêques en Orient[1]. Après avoir établi d'une manière précise le sens du mot chorévêque, χωρεπίσκοπος, ἐπίσκοπος τῶν ἀγρῶν, évêque de la campagne, en opposition à l'évêque de la ville (le terme syriaque signifie : remplaçant l'évêque dans la campagne), l'auteur s'attache à démontrer que les chorévêques ont exercé un pouvoir épiscopal complet avant d'être subordonnés plus tard aux évêques urbains. Le problème de leur origine l'amène à rassembler tous les textes qui montrent l'extension assez ancienne du christianisme dans les campagnes en Orient, ainsi que le prouvent les actes des martyrs et l'histoire si curieuse du montanisme; alors qu'en Occident le christianisme apparaît tardivement hors des villes, l'Orient possède depuis longtemps une hiérarchie rurale dont les représentants sont les chorévêques, à l'origine indépendants de l'évêque urbain; mais plus tard, par suite de la subordination des campagnes aux villes, ils perdirent cette situation privilégiée. C'est après avoir établi nettement cette origine que M. Gillmann a pu présenter la thèse qui résout les contradictions si nombreuses de ses prédécesseurs. Beaucoup d'entre eux, frappés de la place que tiennent les chorévêques dans les conciles du IVe siècle, faisaient remonter leur institution à cette époque, c'est-à-dire au moment où M. Gillmann constate la diminution de leur autorité, et concluaient naturellement que leurs pouvoirs n'étaient pas de la même espèce que ceux de l'évêque. Par une discussion très serrée, M. Gillmann a démontré que les canons invoqués jusqu'ici pour soutenir cette opinion avaient été mal interprétés, notamment le 14e canon de Laodicée (381), le 10e canon d'Antioche (341) et surtout le 13e canon d'Ancyre (314), dont le texte est établi après une collation minutieuse de toutes les variantes ainsi que des traductions latine, syriaque, arménienne, arabe. Ces canons ont pour objet de restreindre l'autorité des chorévêques et montrent par là même qu'à l'origine ils étaient bien indépendants. Dans un troisième et dernier chapitre sur la juridiction des chorévêques, l'auteur étudie les pouvoirs qu'ils ont conservés au IVe siècle. La marque de leur ancienne puissance est l'obligation où ils sont d'avoir une résidence fixe au lieu le plus important de leur circonscription; c'est ce qui les distingue des *periodeutes* ou inspecteurs envoyés par

1. *Das Institut der Chorbischöfe im Orient.* München, Lentner, 1903, in-8°, p. 136.

l'évêque. Pour eux, ils ne sont pas ses délégués, mais restent des membres inférieurs de la hiérarchie; ils doivent même céder le pas à l'archidiacre et ne peuvent conférer les ordres mineurs sans autorisation expresse de l'évêque. Telle est la situation qu'ils ont gardée dans certaines églises séparées et notamment chez les Maronites du Liban, où ils existent encore. Au contraire, dans l'Église orthodoxe, ils sont mentionnés pour la dernière fois au deuxième concile de Nicée (787).

M. F. Cumont a édité, d'après des manuscrits plus corrects et plus complets, la formule de renonciation au judaïsme déjà donnée par Cotelier en 1672 et reproduite par Migne (*Patr. gr.*, I, 1456)[1]. Après en avoir fixé la date approximativement au xe siècle, il a pu, grâce aux allusions historiques qui y sont contenues, y voir un témoignage du mouvement de conversion des juifs et des hérétiques qui se produisit sous Basile le Macédonien[2]. D'après le discours curieux qui suit cette formule, il semble que sa composition ait été imposée au gouvernement impérial par le haut clergé, inquiet de la manière plus que sommaire dont on recevait les conversions. Sa composition est donc due à un prélat de l'entourage de Photius, ainsi que la formule d'abjuration du manichéisme qui l'accompagne et que l'on peut dater de 870. Les anathèmes qui y sont contenus paraissent empruntés à des formules beaucoup plus anciennes qui peuvent remonter à l'époque de Justinien.

M. D. Serruys a retrouvé dans un traité inédit du patriarche Nicéphore (Bibl. nat., ms. grec 1250, xive s.) les actes du concile iconoclaste de 815, connus seulement par les chroniqueurs[3]. Le même ouvrage lui a permis de trouver la source des témoignages invoqués contre les Grecs par les livres carolins; ce sont des écrits de propagande iconoclaste envoyés probablement en Occident. Ce manuscrit intéressant permet ainsi de résoudre bien des points demeurés obscurs dans l'histoire de la querelle des images.

M. H. Gelzer, qui a tant fait pour éclaircir l'histoire des évêchés d'Orient, nous donne la substance des archives d'une de ces églises « autocéphales » qui sont une création caractéristique de l'Église grecque[4]. Il s'agit du patriarcat d'Achrida, fondé par le tsar Siméon

1. *Une formule grecque de renonciation au judaïsme* (Festheft des Prof. Bormann). Vienne, 1902, p. 230.

2. *La Conversion des Juifs byzantins au IXe siècle.* Extrait de la *Revue de l'Instruction publique de Belgique.* Bruxelles, 1902, in-8°, p. 8.

3. Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances, 1903, p. 208, et 17 juin 1904, et *Mélanges d'archéologie de l'École de Rome*, 1903.

4. *Der Patriarchat von Achrida. Geschichte und Urkunden* (20e vol. de l'Acad. des sciences de Saxe). Leipzig, Teubner, 1902, in-8°, p. 231.

au XIe siècle, réorganisé par Basile II et demeuré autonome jusqu'en 1767, époque à laquelle il fut réuni au patriarcat de Constantinople. Resté pendant huit siècles le centre religieux de la partie continentale de la péninsule des Balkans, il s'étendit à plusieurs reprises du Danube aux montagnes de Thessalie et compta jusqu'à trente et un évêchés suffragants; grâce à une véritable fiction, il reçut des empereurs les privilèges attribués par Justinien à *Justiniana prima*. Le travail de M. Gelzer comprend treize chapitres qui forment un véritable cours de diplomatique des documents d'Église : 1-3. Histoire du patriarcat jusqu'à 1650. — 4-7. Études sur le manuscrit de Saint-Clément, recueil des protocoles diplomatiques du patriarcat conservés à Achrida dans la cathédrale de Saint-Clément jusqu'en 1866. Dans le présent travail, M. Gelzer s'est contenté d'éditer les copies faites de ce manuscrit par Anthimos Alexudi, métropolite de Belgrade en 1866; mais, au cours d'un voyage à Achrida en 1903, il a pu découvrir et le manuscrit original et les pages qui, après en avoir été séparées, se trouvaient dans une collection privée; il en a donné une édition nouvelle[1]. — 8. Étude sur les deux partis qui se formèrent dans le patriarcat : celui des « autochtones, » composé surtout de Slaves, et celui des « phanariotes, » défenseurs de l'autorité du patriarche de Constantinople. Ce dernier parti l'emporta en 1767, et Achrida redevint un simple évêché. — 9. Les finances du patriarcat. — 10. Terminologie officielle de la chancellerie d'Achrida. — 11. La nomination du patriarche et des évêques. — 12. Le clergé de l'église cathédrale d'Achrida. — 13. Étude sur la langue des diplômes d'Achrida.

V. Histoire des provinces[2]. — L'histoire de l'Italie byzantine était connue pendant la période de l'exarchat de Ravenne grâce à l'ouvrage devenu classique de M. Diehl; avant le livre de M. Gay, au contraire[3], nous ne possédions aucune étude d'ensemble sur la restauration du pouvoir impérial et de l'hellénisme dans l'Italie méridionale. L'auteur conduit son récit depuis le IXe siècle jusqu'à la vic-

1. *Der wiederaufgefundene Codex des hl. Klemens...* (Acad. de Saxe). Leipzig, Teubner, 1903.

2. Nous ne pouvons que signaler aujourd'hui le livre important de M. Audollent sur *Carthage romaine* (Paris, Fontemoing, p. XXXII-850, in-8°). Nous reviendrons dans une prochaine étude sur les chapitres qui intéressent l'histoire byzantine.

3. *L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)* (Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 90). Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, p. XXVI-636.

toire définitive des Normands sur les dernières garnisons byzantines (1071). Ce travail est un des plus importants que l'érudition byzantine ait produits dans ces dernières années; avant de l'entreprendre, M. Gay a dû consulter les sources multiples et d'origine si différentes, byzantines, occidentales, arabes, qui sont l'expression des éléments complexes dont se composait la civilisation de l'Italie méridionale. Les archives italiennes et en particulier celles du mont Cassin et du chapitre de Bénévent lui ont fourni nombre de documents inédits. Grâce enfin à l'étude minutieuse et impartiale de ses sources, il est arrivé à renouveler un sujet qui, sans avoir jamais donné lieu à une étude d'ensemble, avait été effleuré seulement par les historiens des Normands d'Italie, des Arabes de Sicile ou de l'empire germanique. Il a rencontré sur son chemin un grand nombre d'erreurs traditionnelles, qu'il a pu faire disparaître grâce à une meilleure information, et il a donné des explications rationnelles d'événements demeurés jusqu'ici obscurs. Sans entrer dans le détail d'une œuvre aussi considérable, nous nous contenterons de signaler les études sur la restauration au IXe siècle de l'hellénisme (qui avait complètement disparu de l'Italie méridionale à la fin de l'antiquité et n'avait guère laissé de traces qu'en Sicile); — sur le rattachement des évêchés italiens à la juridiction de Constantinople (comme le fait remarquer M. Gay, il est impossible de savoir à quel moment cet événement a eu lieu; dans l'édit de Léon l'Isaurien, rapporté par Théophanes, il est question des patrimoines du Saint-Siège, mais non de la juridiction); — sur les colonies monastiques de la terre d'Otrante, dont le rôle fut si important; — sur l'administration byzantine dans les thèmes de Langobardie et de Calabre; — sur l'histoire si mal connue des principautés lombardes; — sur les premiers établissements des Normands (M. Gay détruit la légende d'après laquelle ces aventuriers auraient été appelés par un parti national lombard soulevé contre l'oppression byzantine). Enfin, au cours de ses recherches, l'auteur a été amené à examiner la fameuse lettre de l'empereur Louis II à Basile Ier, dont l'authenticité a été récemment combattue par M. Kleinklausz[1] et défendue par M. Poupardin[2]. L'étude des chroniques napolitaines a conduit M. Gay à trouver très vraisemblable l'alliance entre le duc de Naples et les Sarrasins dont parle la lettre; il la croit donc authentique. L'impression qui se dégage de ce livre est l'admiration pour le caractère si souple et si perfectionné de

1. *L'Empire carolingien, ses origines et sa transformation.* Paris, 1903, in-8°.
2. *Moyen Age*, 1903, p. 185-202. Voy., dans la même revue, la réponse de M. Kleinklausz, 1904, p. 45-53.

cette administration byzantine qui n'entreprenait que les tâches égales aux forces dont elle disposait et comptait surtout pour fonder son pouvoir sur la diplomatie et la propagande religieuse. Ce n'est pas elle, mais bien la cour de Constantinople qui est responsable de la chute de l'hellénisme en Italie.

A quel moment l'Asie Mineure, hellénisée entièrement depuis l'antiquité, a-t-elle cessé d'être grecque pour devenir au point de vue politique et ethnographique le domaine des Turcs? Telle est la question attachante que M. Wachter s'est attaché à résoudre[1]. Plus exactement que la *Chute de l'hellénisme*, son livre pourrait s'intituler : *la Ruine de la hiérarchie ecclésiastique en Asie Mineure,* puisqu'il s'est borné à prendre comme source les actes du patriarcat de Constantinople et quelques notices épiscopales. Ce n'est pas qu'il n'y ait en général une assez grande concordance entre la disparition des métropoles de l'antiquité et celle de la culture grecque; les actes du patriarcat fournissent à cet égard des renseignements précieux dont on n'avait pas tiré parti jusqu'ici. Cependant, ils sont loin d'être toujours probants, et M. Wachter en a donné lui-même des exemples : à Smyrne, par exemple, les métropolites ne sont plus cités dans les actes depuis 1389 et cependant l'hellénisme y est resté très vivace jusqu'à nos jours. M. Wachter pouvait-il, d'autre part, trouver pour son enquête d'autres documents? Il a tiré des chroniqueurs tous les renseignements possibles, et, comme il le fait remarquer avec raison, si l'on en était réduit à ces sources, on pourrait difficilement suivre les étapes de la retraite de l'hellénisme devant l'invasion turque; on y trouve plus souvent des récits de guerre et des discussions théologiques que des détails précis sur les changements ethniques. A défaut des chroniqueurs, cependant, M. Wachter eût pu consulter les récits des voyageurs occidentaux qui ont traversé l'Asie Mineure aux XIVe et XVe siècles. Il y aurait par exemple une comparaison intéressante à établir entre le récit de sir John Maundeville, qui vit l'Asie Mineure en 1322, et celui de Bertrandon de la Brocquière, qui la traversa un siècle plus tard. Le tableau lamentable que Maundeville trace de villes autrefois florissantes, Éphèse, Nicée, Laodicée, etc...., aurait formé un commentaire vivant des plaintes qui abondent dans les actes patriarcaux, tandis que Bertrandon nous montre le triomphe définitif des Turcs. M. Wachter a d'ailleurs étudié séparément les différentes métropoles d'Asie Mineure et essayé de fixer dans chacune d'elles la chute des

1. *Der Verfall des Griechentums in Kleinasien im XIV Jahrhundert.* Leipzig, Teubner, 1903, in-8°, p. 70.

communautés chrétiennes. Il a réussi à établir ainsi des dates importantes pour l'histoire générale de l'empire[1].

L'histoire de Trébizonde de M. Évangelidès[2] est une monographie bien documentée et dont une grande partie touche à l'histoire byzantine. Elle comprend trois parties : 1° Des origines à 1204; destinée de Trébizonde dans l'antiquité; Trébizonde capitale d'un thème byzantin. — 2° De 1204 à 1461. Histoire des empereurs de Trébizonde. — 3° De 1461 à nos jours. Trébizonde sous la domination turque. Deux suppléments sont consacrés, l'un à l'histoire ecclésiastique, l'autre à l'histoire intellectuelle de Trébizonde et aux écrivains qu'elle a produits. La bibliographie de chaque question est abondante, mais la disposition typographique en rend l'usage mal commode. A l'histoire ecclésiastique sont joints quelques détails un peu sommaires sur les anciennes églises et les restes archéologiques de Trébizonde; l'auteur a mis à profit l'étude de M. G. Millet sur *les Monastères et les églises de Trébizonde* (*Bull. de Corresp. hellén.*, 1895, p. 419-459).

La version grecque de la *Chronique de Morée* nous est parvenue dans deux manuscrits-types, celui de Copenhague (cod. Havniensis, xive ou début du xve siècle d'après les recherches de M. Omont) et celui de Paris (grec 2898), qui lui est postérieur d'environ un siècle. Cette version, utilisée déjà par Ducange pour son *Histoire des empereurs de Constantinople*, fut éditée pour la première fois par Buchon (*Chroniques étrangères*. Paris, 1840). Son édition, défectueuse au point de vue philologique, entremêle d'une manière arbitraire les leçons des deux manuscrits. Tandis que les versions française, aragonaise, italienne avaient été éditées avec soin, la version grecque attendait toujours une édition définitive qu'une mort prématurée avait empêché Hopf d'exécuter. C'est cette édition que M. J. Schmitt a entrepris de donner après de longues recherches[3]. Au lieu de fondre ensemble deux textes absolument différents, non seulement de langue, mais d'inspiration, il a pris le parti d'éditer parallèlement les deux textes de Copenhague et de Paris. Cette nouvelle édition a

1. P. 46. L'appréciation sur la « dégénérescence des derniers empereurs grecs » est contestable. — P. 47. M. W. attribue un rôle aux Génois dans la prise de Smyrne de 1343; il y avait bien des Génois dans la flotte chrétienne et un Genois commandait les galères pontificales, mais la république de Gênes avait refusé de participer officiellement à l'entreprise. Voy. Gay, *le Pape Clément VI et les affaires d'Orient*, p. 37.

2. Ἱστορία τῆς Τραπεζούντος ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρονῶν μέχρι τῆς καθ'ἡμᾶς (756 π. χ.-1897). Odessa, Zervatis-Perakis, 1898, in-8°, p. 6'-279.

3. *The Chronicle of Morea* (Byzantine texts edited by J. Bury). London, Methuen, 1904, in-8°, p. xcij-640.

une valeur considérable, non seulement pour l'histoire de l'établissement des Francs en Morée et du curieux contact de la féodalité occidentale avec les Grecs, mais aussi pour la connaissance de la langue et de la culture des habitants du Péloponèse au XIVe siècle. Les divergences nombreuses entre les deux textes justifient cette double édition. Du texte de Copenhague à celui de Paris, on peut suivre les transformations de la langue populaire à un siècle de distance. Bien plus, si le rédacteur du cod. Havniensis paraît être un Grec rallié à la domination franque, celui du texte de Paris représente au contraire la nationalité indépendante. L'un dit : « Notre armée, » en parlant des Francs ; l'autre dit : « Leur armée. » L'édition est précédée d'une copieuse introduction où l'éditeur a rassemblé tous les détails philologiques et historiques nécessaires à l'intelligence du texte. La question de la version primordiale y est abordée sans être résolue définitivement ; s'il est démontré que le *Livre de la conquête* n'est qu'un abrégé d'une chronique plus complète, ni l'une ni l'autre des deux versions grecques ne peut passer pour le texte original ; la question est donc toujours réservée. A l'édition est joint un index des mots grecs remarquables, qui sera une véritable mine de renseignements tant pour les philologues que pour les historiens des institutions franques en Morée[1].

VI. Histoire de la civilisation. — M. G. Millet a publié le catalogue des clichés photographiques de la collection chrétienne et byzantine des Hautes Études[2] et exposé en peu de mots l'histoire des origines de cette collection, qui est appelée à rendre de si grands services aux études d'art byzantin. Grâce à ses explorations personnelles à Mistra, à Daphni, à Parenzo, à Trébizonde, grâce à un concours précieux de bonnes volontés, M. Millet a pu faire du séminaire byzantin de l'École des Hautes Études un véritable musée libéralement ouvert à tous. Citons parmi les collections les plus précieuses la série des miniatures du Skylitzès de Madrid entreprise aux frais de M. le général de Beylié, l'album du Sinaï de Kondakov, les moulages de quatre cents médailles, etc.... C'est par des initiatives de ce genre que pourront être constituées un jour les grandes collections qui serviront de base aux études sur la civilisation byzantine[3], corpus des miniatures, des ivoires, des peintures, etc....

1. P. VII : au lieu de *Delille*, lisez *Delisle*. — P. XIII. L'opinion qui fait commencer la littérature grecque vulgaire sous les Comnènes paraît trop absolue.

2. *La Collection chrétienne et byzantine des Hautes Études*. Paris, Impr. nationale, 1903, in-8°, p. 94.

3. Dans ses *Elfenbeinwerke*, M. Graeven constitue un recueil des ivoires. M. Millet prépare celui des miniatures.

MM. G. Millet, J. Pargoire et L. Petit ont publié la première partie d'un *Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos*[1]. Bien que la plus grande partie de ces inscriptions appartiennent à l'époque moderne, elles reproduisent souvent des textes plus anciens dont l'intérêt est évident pour tout ce qui touche à la culture religieuse et artistique de Byzance. Nous reviendrons sur cette importante publication après son achèvement.

L'histoire de l'habitation byzantine n'avait guère donné lieu jusqu'ici qu'à des études fragmentaires dont la description du palais impérial faisait surtout les frais. Mais des rapports existaient-ils entre l'architecture des palais ou églises et celle des maisons particulières? Y a-t-il un type de maison byzantine et dans quelle mesure se rattache-t-il à celui des habitations romaines, syriennes, égyptiennes? Telles sont les questions que M. le général de Beylié[2] a voulu, non trancher définitivement, comme il le dit trop modestement dans sa préface, mais examiner à l'aide des documents que lui a fournis l'état actuel de l'archéologie byzantine. Ces documents sont malheureusement rares, imparfaits, incomplets, mutilés et surtout dispersés. Grâce à ses recherches personnelles et aux investigations qu'il a fait entreprendre, M. de Beylié a pu les étudier tous, et il les a mis sous les yeux du lecteur dans les quatre cent quarante planches ou illustrations qui ornent son livre. Il convient de louer le choix judicieux et le caractère artistique de ces reproductions; elles forment un véritable répertoire d'architecture byzantine et plusieurs d'entre elles étaient inédites ou peu connues. Il est cependant regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir donner à ce livre la forme d'un ouvrage d'érudition qui convenait seule à son importance. L'absence complète de références, le manque d'index bibliographique, de table alphabétique et d'une numérotation pour les planches et les figures arrêtent souvent le lecteur et rendent le volume moins commode à manier.

Après avoir pris comme point de départ l'habitation gréco-romaine, l'auteur divise en deux périodes l'histoire de l'habitation byzantine. Sur la première période, qui va du IVe au VIe siècle, les données que l'on possède sont des plus incertaines : quelques textes sur la construction de Constantinople, une courte description de la

1. Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 91. Paris, 1904, in-8°, p. 192, 1re partie.

2. *L'Habitation byzantine, recherches sur l'architecture civile des Byzantins et son influence en Europe.* Grenoble et Paris, Leroux, 1902, in-4°, p. XV-218. — *L'Habitation byzantine. Supplément : les anciennes maisons de Constantinople.* Grenoble et Paris, Leroux, 1903, in-4°, p. X-27.

maison de Lausos par Cedrenos, quelques restes du premier monastère de Daphni sont les seuls éléments positifs dont on dispose[1]. Avec la seconde période (VIe-XVe siècles), nous marchons sur un terrain plus solide. L'étude de cette période est d'ailleurs la partie importante et vraiment nouvelle de l'ouvrage. Quelques maisons byzantines existent encore; ce sont : la maison de Melnic (Macédoine), explorée par MM. Perdrizet et Chesnay; les maisons de Trébizonde et de Mistra, étudiées par M. Millet; les palais de Hormisdas et de Constantin Porphyrogénète à Constantinople. Il faut y joindre quelques vieilles maisons encore habitées, situées surtout dans le quartier du Phanar et antérieures à la conquête ottomane. La plupart de ces monuments sont dans un état déplorable, et la décoration dont ils étaient revêtus a disparu. Il faut donc avoir recours aux témoignages graphiques; les anciennes vues de Constantinople, les dessins de Barsky (vues de Damas et du mont Athos au XVIIIe siècle), les mosaïques et les fresques, les miniatures, surtout celles du Skylitzès de Madrid, ont fourni à M. de Beylié un précieux supplément d'information. Enfin, les restes du palais de Théodoric à Ravenne, quelques palais vénitiens et les monuments du Kremlin à Moscou lui ont servi à montrer l'expansion du style byzantin. Malgré le caractère disparate et incomplet de ces sources, M. de Beylié est arrivé cependant à réunir tous les traits qui caractérisent la maison byzantine et la distinguent nettement de la maison romaine. Sans doute, bien des questions se posent encore; il reste à déterminer à quelle époque ce type s'est fixé et s'il est unique dans l'histoire de l'habitation byzantine. Néanmoins, les résultats acquis sont des plus importants, et il faut féliciter M. de Beylié d'avoir pu, grâce à l'étendue de ses recherches et à sa connaissance de l'Orient, proposer une solution satisfaisante d'un problème qui avait jusqu'ici découragé les archéologues.

Les travaux récents de restauration entrepris à la basilique d'Aix-la-Chapelle ont fourni à M. Strzygowski l'occasion de démontrer d'une manière saisissante les influences que l'art oriental a exercées en Occident[2]. Tous les monuments de l'époque carolingienne accusent à Aix-la-Chapelle l'influence de l'Orient : l'ourse de bronze

1. Les deux mosaïques si curieuses du musée du Bardo, que M. de B. croit, à tort, inédites (voy. Catal. du musée Alaoui, pl. III), ne peuvent être datées du VIe siècle, malgré la série de petites coupoles qui couvrent la façade; leur encadrement et leur style permettent de les faire remonter au IVe ou au Ve siècle.

2. *Der Dom zu Aachen und seine Entstellung. Ein Protest.* Leipzig, Hinrichs, 1904, in-8°, p. VI-98.

(dans laquelle on a vu à tort la louve romaine) et la pomme de pin (appelée vulgairement l'artichaut), qui ornent le vestibule, sont, l'une une œuvre hellénistique, l'autre une fontaine comme on en trouve de temps immémorial dans les églises d'Orient. Les bas-reliefs d'ivoire de la chaire sont l'œuvre d'artistes coptes. Enfin, la vieille basilique de Charlemagne, avec son octogone surmonté d'une coupole à huit pans, n'est autre chose qu'un « martyrion » oriental. Les œuvres de saint Grégoire de Nysse et de saint Grégoire de Nazianze fournissent la description d'édifices analogues, et on a pu en vérifier l'exactitude en explorant les ruines des églises d'Hiérapolis et Isaura (Asie Mineure), Wiranschehr (Mésopotamie) et surtout Etschmiadzin (Arménie). De même l'église de Germigny-les-Prés, avec son plan cruciforme et ses quatre absides, reproduit le plan de l'église patriarcale d'Etschmiadzin, et un Arménien pourrait bien avoir été son architecte. M. Strzygowski explique ce caractère oriental des monuments d'Aix-la-Chapelle par le voisinage de Trèves, qui fut, comme toutes les grandes villes de la fin de l'antiquité, le séjour d'une colonie importante d'Orientaux. Dans le chapitre intitulé : *Trèves poste avancé de l'art chrétien oriental*, l'auteur rassemble toutes les traces d'influence orientale que révèlent son histoire et ses monuments. Un certain nombre d'ivoires aujourd'hui dispersés, le grand ivoire de Treves, la pyxide de Wiesbaden, l'ivoire Barberini du Louvre, semblent démontrer l'existence à Trèves d'un atelier important d'ivoiriers orientaux. M. Strzygowski suit cette influence jusqu'au XIe siècle (par exemple, l'ambon de Henri II à Aix-la-Chapelle, sur lequel figure des inscriptions grecques) et une récente publication de M. Omont vient confirmer ses hypothèses. La Bibliothèque nationale a acquis récemment un manuscrit de Saint-Maximin de Trèves, où figure justement un glossaire gréco-latin du Xe siècle, et l'on trouve dans ce glossaire les deux mots grecs de l'inscription d'Henri II, *dapsilis* et *usia*[1]. Tout en déplorant les erreurs commises à Aix-la-Chapelle, on peut se féliciter qu'elles nous aient valu, condensées en ces quelques pages si attrayantes, un résumé des doctrines que M. Strzygowski travaille à établir pour le plus grand bien de l'histoire de l'art.

Dans son histoire de l'éducation classique[2], M. J. E. Sandys a présenté un tableau des services rendus par les érudits byzantins à la culture occidentale. L'ouvrage embrasse l'histoire de l'éducation

1. Omont, *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVIII.

2. *A history of classical Scholarship from the sixth century B. C. to the end of the middle ages*. Cambridge, at the University press, 1903, in-8°, p. XXIII-671.

classique depuis l'époque athénienne jusqu'à la fin du moyen âge. Le livre V (p. 376-428) est consacré à l'âge byzantin. C'est un tableau chronologique de tout le mouvement de la littérature savante de Byzance avec des notices détaillées sur les principaux représentants de l'humanisme byzantin, Photius ou Psellus par exemple. Dans le livre VI (moyen âge occidental), des détails intéressants sont donnés sur les études grecques; l'auteur montre notamment (p. 438 et suiv.) la place importante que le grec tenait dans les monastères d'Irlande, d'Espagne, de Gaule, de Grande-Bretagne aux VIe et VIIe siècles (*Notice sur Théodore de Tarse*, p. 449). Le livre V est en partie une adaptation de Krumbacher; mais l'auteur a su mettre particulièrement en lumière la renaissance littéraire du XIe siècle, dont Psellus est le principal représentant et qui, à l'époque de saint Anselme et de Guillaume le Conquérant, présente déjà les caractères de l'humanisme italien du XVe siècle. On savait déjà depuis longtemps que la Renaissance n'était pas due aux savants grecs réfugiés en Italie après la prise de Constantinople; mais il était intéressant de montrer que son esprit existait déjà en Grèce au XIe siècle ou plutôt que, par une tradition ininterrompue, la culture classique s'était conservée naturellement à Byzance jusqu'à la fin du moyen âge. L'ouvrage de M. Sandys est un manuel bien renseigné et qui sera consulté avec plaisir à cause de sa clarté et de l'impartialité de ses jugements.

Le problème si attachant de la valeur intellectuelle et morale de la civilisation byzantine a donné lieu à deux études de longueur inégale, mais toutes deux pénétrantes et semblables par leurs conclusions.

M. K. Dieterich a écrit l'histoire de la littérature byzantine et néo-grecque[1]. Il n'a nullement voulu refaire l'œuvre de Krumbacher, mais plutôt considérer les rapports qui unissent la culture des Grecs modernes à celle de Byzance. La lecture de ces chapitres de généralisation, que relèvent un style vraiment personnel et des formules d'une concision souvent heureuse, est des plus attachantes. Par un effort dont le résultat donne parfois à l'ouvrage un caractère un peu systématique, l'auteur est arrivé à expliquer les transformations du génie grec par l'échange successif des influences orientale et occidentale, asiatique et européenne. La première a produit la culture alexandrine et la culture byzantine, qui procède directement de

1. *Die Litteraturen des Ostens in Einzeldarstellungen*. Bd. IV : *Geschichte der byzantinischen und neugriechischen Litteratur*. Leipzig, Amelung, 1902, in-8°, p. x-242. Au même volume est jointe une histoire de la littérature moderne de la Turquie, par le Dr Paul Horn.

celle-ci. Alexandrie joue donc dans le développement de la littérature byzantine le même rôle que Strzygowski lui attribue dans celui de l'art byzantin. C'est de cette « place centrale de l'Orient et de l'Occident, de l'Asie et de l'Europe, des Romains et des Grecs, des Égyptiens et des Juifs » que sont venus le caractère cosmopolite et rationaliste, le souci grammatical poussé jusqu'au purisme, le mépris de l'observation du détail et de la nature qui sont malheureusement le partage de la littérature byzantine. A cette littérature savante et stérile, M. Dieterich oppose la littérature vulgaire, la seule qui soit véritablement nationale; sa naissance est due à une réaction occidentale contre le hiératisme et le cosmopolitisme de l'Orient; elle a subi, après la croisade de 1204, l'influence bienfaisante du roman français et de la littérature italienne, et, pour avoir vécu ignorée ou méprisée des savants de Constantinople, elle n'en est pas moins la seule expression originale de l'hellénisme au moyen âge. Ce dualisme se poursuit d'ailleurs dans les temps modernes, et, dans une dernière partie, l'auteur nous montre la lutte engagée entre les partisans de la tradition byzantine, qui se rattachent à elle par le Phanar, et les défenseurs de la langue et de la littérature nationales, originaires pour la plupart des îles Ioniennes.

Cette thèse est ingénieuse; mais, pour la pousser jusqu'à ses dernières conséquences, l'auteur a quelquefois sollicité les faits. Il paraît contestable de confondre les deux termes byzantinisme et orientalisme. L'empire byzantin n'est pas un état oriental; si son despotisme lui vient de l'Orient, c'est du moins par l'intermédiaire de Rome; la vie menée par les souverains, l'organisation de la famille, la liberté laissée à la femme ne rappellent en rien l'Orient. D'autre part, est-il vrai qu'une barrière infranchissable ait toujours séparé les deux éléments de la société hellénique, l'aristocratie de Constantinople, entichée de beau langage et d'antiquité, et la masse des Grecs provinciaux? Pour justifier sa proposition, M. Dieterich est amené à des classifications bien arbitraires et peu soucieuses de la chronologie. Il oublie que des œuvres populaires comme Barlaam et Joasaph ou l'épopée de Digénis Acritas apparaissent en pleine époque byzantine. Il affirme sans preuves que Digénis Acritas n'a pu naître à Constantinople et qu'il est resté ignoré de l'aristocratie byzantine; quelques allusions de Théodore Prodome prouvent le contraire[1]. Il va même jusqu'à refuser à Acritas le nom de héros byzantin et à en faire un contempteur farouche du pouvoir impérial, oubliant ainsi l'épisode si remarquable de la rencontre entre le héros et l'empereur

1. Voy. Satire contre deux higoumènes.

(chant IV, 988-1021, éd. Legrand). En fait, il est profondément injuste de considérer comme « byzantin » tout ce qui est compassé et comme « grec » tout ce qui est libre et spontané. La séparation entre les classes n'a jamais été aussi marquée que le veut M. Dieterich; la langue populaire était connue des plus savants[1], et, pour justifier sa thèse, M. Dieterich est amené à cette conséquence bizarre d'enlever à la littérature populaire à cause de leurs sujets des œuvres écrites en grec vulgaire, celles de Théodore Prodome par exemple. La civilisation byzantine offre en réalité un caractère complexe qui déroute les classifications systématiques.

Dans une communication à l'assemblée des historiens allemands de Heidelberg, M. C. Neumann a recherché de son côté pourquoi l'influence antique, qui a été si féconde sur la Renaissance italienne, semble n'avoir produit à Byzance que stérilité et sécheresse[2]. Il y voit un effet, non de l'influence orientale, comme M. Dieterich, mais de la tradition autoritaire de l'État romain transporté à Byzance et resté impénétrable à tous les éléments étrangers, jaloux des puissances rivales, comme l'Église qu'il a amoindrie, et hostile aux Barbares qu'il a transformés en Hellènes avant de les admettre à son service. Les éléments, qui, en Occident, ont transformé la culture antique, l'Église et les Barbares, n'ont donc pas agi sur l'hellénisme, qui a fini par languir et par prendre ce caractère hiératique qui est la marque du byzantinisme. Cette thèse intéressante vient compléter à propos celle de M. Dieterich; mais il faut remarquer que les conditions de luttes incessantes dans lesquelles s'est trouvé l'état byzantin ont rendu cet exclusivisme nécessaire et, qu'en gardant avec un soin jaloux le dépôt de la culture antique, le gouvernement impérial a, en somme, rendu un service inappréciable à la civilisation européenne. Pour juger avec équité la culture byzantine, il ne faut pas oublier dans quelles conditions elle s'est développée.

VII. Rapports avec l'extérieur. — M. Martroye a étudié les rapports entre l'empire byzantin et les barbares d'Occident depuis 476 jusqu'à la mort de Justinien[3]. Le titre singulier d' « époque byzantine » ne se justifie guère, mais l'auteur a su donner en un récit d'allure simple et claire un tableau d'ensemble des efforts de la cour de Constantinople au vi^e siècle pour reconquérir l'Occident; cette

1. Du patriarche Michel Cérulaire, au xie siècle, par exemple, voy. Skylitzès, p. 643 (éd. de Bonn).

2. *Byzantinische Kultur und Renaissance Kultur*. Berlin et Stuttgart, Spemann, 1903, in-16, p. 42.

3. *L'Occident à l'époque byzantine. Goths et Vandales*. Paris, Hachette, 1904, in-8°, p. xii-626.

exposition d'une période parfois obscure rendra de réels services; on voudrait cependant y trouver un peu plus de chaleur et de variété; au milieu des guerres et des négociations, la place faite à l'histoire des institutions est des plus restreintes. D'autre part, les acteurs de ce drame important ne sont pas décrits suffisamment; l'auteur ne nous donne aucun détail sur les conditions matérielles de la guerre à cette époque, et ceux qui font mouvoir tous ces ressorts, les Justinien, les Bélisaire, les Totila paraissent des figures un peu effacées. Les promesses du titre ne sont même pas tenues entièrement. Un seul chapitre est consacré à l'histoire des Vandales, une seule page à la politique de Justinien en Espagne. Dans son ensemble cependant, cette étude est très bien informée, et toutes les sources importantes ont été étudiées et critiquées avec soin. Quelques points seulement peuvent être contestés. M. M. ne cite pas le texte si curieux conservé par Photius (Biblioth., 79) qui montre l'attachement des Gallo-Romains à l'empire en 476. De même, la marche audacieuse de Narsès sur Ravenne (p. 524) est éclaircie grâce à une tradition vénitienne (*Chronicon Venetianum*, *Nuovo Archivio Veneto*, 1902, p. 259-372). Les titres de « général » et de « citoyen » appliqués à Théodoric sont un peu vagues. Comment écrire (p. 112) qu'au ve siècle les discussions théologiques intéressaient peu les évêques d'Orient? Le prétendu traité signé entre Justinien et Théodebert (p. 486), et d'après lequel l'empereur aurait abandonné ses droits sur la Gaule, est contraire à tout ce que nous savons de la politique impériale; M. M. ne peut d'ailleurs fournir aucun témoignage sur ce traité. Enfin, il est inadmissible d'admettre (p. 618) que Justinien fut le dernier empereur digne de ce nom et qu'après lui l'empire ne fut plus qu'un corps inerte; les recherches de ces dernières années sur l'histoire byzantine ont eu justement pour résultat d'écarter cette opinion.

Le volume que M. Villari a donné à la Collection historique, dont il est le fondateur, sur les invasions barbares[1], se lit avec un grand intérêt, tant à cause de son style agréable que de sa composition simple et solide. Les quatre livres dont il se compose ont pour objet : la décadence de l'empire romain; — les Goths et les Byzantins; — les Lombards; — les Francs et la chute du royaume lombard. Ce livre forme donc, lui aussi, tout un chapitre des rapports entre l'empire byzantin et les barbares. Désireux surtout de faire œuvre d'exposition, l'auteur ne pouvait s'engager dans les discussions que soulèvent la plupart des événements de cette période, mais

1. *Le Invazione barbariche in Italia* (Collezione storica Villari). Milan, V. Hoepli, 1901, in-12, p. XIII-480.

les résultats qu'il donne sont conformes à toutes les données de l'érudition la plus récente. M. Villari s'arrête au couronnement de Charlemagne et termine son étude par un tableau de l'Italie sous la domination carolingienne.

M. Marquart a pu renouveler par une étude critique des sources arabes l'histoire si embrouillée des invasions asiatiques des IXe et Xe siècles[1]. Les byzantinistes liront avec fruit ces études, qui permettent de compléter les détails donnés par le *de Administrando imperio* sur les peuples barbares voisins de l'empire. Constantin Porphyrogénète, en effet, nous montre le monde barbare tel qu'il était au Xe siècle. Grâce à des recherches pleines de sagacité, M. M. est arrivé à reconstituer dans ses grandes lignes le texte d'un anonyme arabe qui vivait vers 850 et dont le récit a servi de source au livre de Gaihani (Xe siècle) et aux chroniques postérieures. Comme le dit M. M., cet anonyme, qui connaissait très bien l'empire byzantin et les peuples barbares limitrophes, fournit le seul témoignage que nous possédions depuis Hérodote sur les populations du Pont et du Caucase septentrional; d'autre part, ses connaissances s'étendent jusqu'à la lointaine heptarchie anglo-saxonne. C'est de cette étude critique et de celle de Maçoudi, l'auteur des *Prairies d'or* (Xe siècle), que M. M. a tiré la plupart de ses chapitres, qui tous ont un intérêt évident pour l'histoire byzantine : la Conversion des Chazares au judaïsme; — les plus anciens témoignages sur les Magyars (identification avec les Magyars, d'après les sources arabes des peuples, dont Constantin Porphyrogénète raconte l'invasion en 833; étude sur le nom de Τοῦρκοι, donné par les chroniques byzantines aux Hongrois; ce nom serait une transformation des Ἴρκαι d'Hérodote); — le Siège de Constantinople par les Magyars en 934 (étude d'un texte de Maçoudi qui rapporte un événement ignoré des chroniques byzantines). Les études suivantes sur l'itinéraire d'un Arabe du Xe siècle de Boukhara en Chine, sur les Slaves et les Magyars, d'après Maçoudi et Gaihani, s'éloignent davantage de nos études, mais il convient d'insister par contre sur le récit du voyage d'un prisonnier de guerre arabe du XIe siècle, Haroun ben Jahja, à Constantinople et à Rome : on y trouvera des descriptions défigurées par l'imagination orientale, mais curieuses, du palais impérial et d'une procession de l'empereur à Sainte-Sophie. Il sera désormais impossible d'étudier l'histoire des rapports entre l'empire byzantin et les peuples barbares du Xe siècle sans tenir compte de ces témoignages intéressants et nouveaux pour la plupart.

1. *Osteuropæische und ostasiatische Streifzüge.* Leipzig, Dieterich, 1903, in-8°, p. L-557.

Le livre de M. W. Norden sur la papauté et Byzance[1] est l'étude la plus complète qui ait été écrite depuis l'ouvrage vieilli de Pichler sur l'histoire des rapports religieux entre l'empire byzantin et l'Occident. L'auteur a su renouveler le sujet en cherchant à distinguer, au milieu de la complexité des négociations diplomatiques et des guerres, les événements décisifs. Le point de départ de ces événements est le schisme de 1054; s'il est lui-même le terme d'une série de conflits politiques et religieux, dont le premier est la scission de l'an 800, c'est bien lui qui marque la véritable rupture. Les historiens précédents avaient accordé une large part de leur attention aux questions dogmatiques, liturgiques ou disciplinaires qui divisaient les deux églises et qui sont agitées dans toutes les négociations avec la même abondance fastidieuse et le même insuccès final. M. W. N. cherche au contraire à montrer que l'union serait demeurée un « fantôme » décevant si elle n'était sortie du cadre des discussions théologiques et si des hommes d'état n'étaient venus, en la subordonnant à leurs desseins, faire d'elle une réalité. L'auteur s'occupe donc exclusivement de l'histoire « politique » de l'union et il montre comment se sont succédé les tentatives faites pour employer l'une des deux solutions imaginées par les politiques : 1° soumission volontaire des empereurs et de l'Église grecque au pape en échange d'avantages politiques (protection de l'empire contre les Turcs au XIe siècle, contre une restauration de l'empire latin au XIIIe siècle); 2° occupation violente de l'empire byzantin par les Occidentaux (en 1204 par exemple). Afin d'exécuter ce plan, M. W. N. a dû consulter un nombre considérable de documents, dont quelques-uns sont inédits ou récemment publiés. Les registres des papes des XIIIe et XIVe siècles, édités par l'École française de Rome, ont permis de renouveler en grande partie l'histoire des négociations; les papiers d'état vénitien ont été aussi utilisés; parmi les documents peu connus, citons les lettres du métropolite d'Éphèse, envoyé par Théodore Lascaris à Constantinople auprès du cardinal Pélage (mss. de la bibliothèque synodale de Moscou). Le point de vue auquel s'est placé M. W. N. paraît très légitime, mais à condition de reconnaître qu'en négligeant toutes les questions religieuses, il n'a fait qu'une étude partielle du schisme grec; ces questions, qui nous paraissent fastidieuses, étaient d'un grand intérêt pour les contemporains d'Innocent III, et il ne faut pas dire qu'elles n'ont pas d'importance, puisque c'est faute de les avoir résolues que les politiques ont vu échouer toutes leurs tentatives d'union. De même, si la politique a joué un rôle dans le

1. *Das Papstum und Byzanz*. Berlin, Behr, 1903, in-8°, p. XIX-764.

schisme de 1054, c'était plutôt pour le contrarier, puisque les actes de Cérulaire sont venus bouleverser l'alliance entre le pape et l'empereur contre les Normands. Est-il bien prouvé (p. 43) que Grégoire VII ait voulu supprimer le rite grec? Ses rapports avec saint Barthélemy semblent démontrer le contraire. Le concile de Bari de 1098, ainsi que l'ont montré Arsenij et Chalandon (*Alexis Comnène*, p. 250), semble bien avoir été une assemblée italienne où les Grecs n'étaient représentés que par des évêques de l'Italie méridionale. La thèse de Sternfeld sur la croisade de 1270 est donnée comme certaine; elle est cependant très discutable (p. 467)[1]. L'étude des rapports entre les papes et Byzance s'arrête en réalité au début du XIVe siècle; la dernière partie n'est qu'un résumé des événements de 1327 à 1453; elle pourrait facilement fournir matière à un second volume. C'est d'ailleurs sur le XIIIe siècle que M. W. N. a porté tous ses efforts; il y a vu avec raison la période décisive de l'histoire de l'union et il a rendu au concile de Lyon la place qui lui convient dans l'histoire générale (voy. p. 606). Rien n'est plus pénétrant que l'analyse par laquelle l'auteur s'est efforcé de rendre les nuances les plus insaisissables de la diplomatie de personnages tels qu'Innocent III, Frédéric II, Manfred, Charles d'Anjou, Michel Paléologue. De son travail ressort la vision nette de ces deux puissances universelles du moyen âge qu'on appelle la papauté et l'empire byzantin. Comme on l'a très bien dit, ces puissances seules avaient une politique d'ensemble et une diplomatie au sens moderne du mot. M. W. N. a donc été bien fondé à appliquer à l'histoire de leurs rapports la méthode de l'histoire diplomatique des temps modernes.

Après avoir fait un récit très complet des relations de l'empire byzantin avec les croisés, de 1095 à 1204[2], M. A. Gruhn conclut que les croisades ont été moins un mouvement dirigé vers la Terre Sainte qu'une lutte des peuples « germano-romans » contre l'empire byzantin. Constantinople aurait été leur objectif bien plus que Jérusalem, et c'est ce qui explique que, l'empire byzantin détruit, l'ardeur pour les croisades ait disparu. Cette opinion paraît très paradoxale, et il est faux en tous cas que l'idée de la croisade n'ait plus rien produit après 1204. De plus, M. G. s'est fait une idée imparfaite de la politique pontificale, qu'il regarde comme toujours hostile à l'empire d'Orient. M. W. Norden a montré que Grégoire VII avait été alternativement favorable et hostile à Constantinople. Quant à Urbain II,

1. Voy., à ce sujet, Langlois, *Hist. de France* (de Lavisse), t. III, p. 101[2].
2. *Die Byzantinische Politik zur Zeit der Kreuzzüge*. Berlin, Weidmann, 1904, in-4°, p. 31.

il est impossible d'admettre que, par un plan machiavélique, il ait imposé les secours de l'Occident à Alexis Comnène, il semble avoir eu au contraire une largeur de vues que M. W. Norden a très bien mise en lumière et s'est moins préoccupé de résoudre le schisme grec que de délivrer les églises d'Orient. L'hostilité des Occidentaux contre Byzance est une conséquence des croisades, elle n'en fut jamais le principe.

Les registres du Vatican, que M. W. Norden a mis à contribution avec tant de bonheur, ont également permis à M. J. Gay de renouveler l'histoire d'un des épisodes les plus curieux de la politique orientale des papes du XIVe siècle, celui de la constitution, sous les auspices de Clément VI, de la ligue maritime qui aboutit à la prise de Smyrne[1]. Non seulement M. G. a pu, grâce aux lettres du pape, donner un tableau vivant de la diplomatie pontificale, mais il est arrivé à contrôler et même à critiquer certains renseignements donnés par Cantacuzène dans ses mémoires. A deux reprises, en effet, Clément VI a fait entrer l'empire byzantin dans ses projets. Dès son avènement, il a reçu d'Anne de Savoie, régente au nom de son fils, Jean Paléologue, des ouvertures d'union ecclésiastique (1343). Plus tard, Cantacuzène, après son usurpation, témoigna le même empressement à se rapprocher du pape; l'opinion générale était jusqu'ici que l'ami de Palamas et des Hésychastes ne pouvait faire d'offres sincères. M. G. a démontré qu'à la différence des intransigeants, il était au contraire prêt à réaliser l'union. « Jamais, a-t-il pu dire, depuis l'échec de l'union, les relations n'ont été aussi étroites et aussi amicales entre le Saint-Siège et la cour byzantine. » C'est là un point de vue nouveau et qui achève de caractériser l'homme d'état qu'on a pu comparer aux esprits réalistes de la Renaissance.

Louis Bréhier.

1. *Le Pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)*. Paris, Société de librairie et d'édition, 1904, in-8°, p. 189.

POLOGNE.

Le développement de l'historiographie polonaise dans la seconde moitié du XIXe siècle[1].

L'histoire de la Pologne est un des sujets les plus intéressants qu'ait à traiter l'histoire universelle. C'est celle d'une nation civilisée qui, après huit siècles d'indépendance, a perdu son existence politique, c'est-à-dire l'expression la plus puissante de son existence générale.

En essayant d'exposer la manière dont les Polonais ont conçu leur histoire nationale pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, nous atteindrons un double but : celui de caractériser notre évolution passée et d'exposer en même temps nos idées personnelles sur cette évolution, c'est-à-dire que nous déterminerons dans une certaine mesure la place occupée anciennement et actuellement par la Pologne dans la civilisation européenne.

Le cataclysme inouï que nous avons subi à la fin du XVIIIe siècle fut une conséquence cruelle, mais logique, de nos erreurs politiques. Cependant, plus fatale fut encore notre situation géographique, qui fit de notre pays sans frontières naturelles le point de rencontre des deux grandes civilisations de l'Europe représentées par Rome et Constantinople. Quand, au XIVe siècle, la Pologne, qui s'était appuyée déjà sur l'Occident, fit alliance avec l'État lithuano-rhuténien, dont le caractère était alors presque tout oriental, cette alliance donna, sans doute, naissance presque spontanément à une grande puissance politique ; mais, en même temps, elle compliqua immensément les difficultés intérieures en entravant le développement normal de tout l'État. Au lieu de suivre le mouvement qui entraînait les États de l'Europe occidentale vers le système de monarchies, centralisées sous l'influence d'un pouvoir central fortement armé, la Pologne demeura plongée presque jusqu'au bout dans l'atmosphère du particularisme médiéval, et, quand elle fut attaquée par ces États vers la fin du XVIIIe siècle, elle fut brisée.

Les mêmes causes qui expliquent notre désastre politique et ce désastre lui-même ont eu cette conséquence naturelle de nous

1. La lecture de ce résumé a été faite au Congrès historique tenu à Rome au mois d'avril 1903, IIe section (Metodica della storia).

laisser en dehors des nouveaux courants historiques, c'est-à-dire le courant sociologique et le courant psychologique, et de nous maintenir dans ce positivisme qui examine les phénomènes historiques à la lumière des faits scientifiquement observés et qui interdit de s'élever au-dessus d'eux. C'est ce qui explique cette particularité tout à fait propre à notre conception du travail historique : nous avons produit un nombre tout à fait exceptionnel de monographies et pour ainsi dire aucun résumé de caractère général.

Dans le courant du XIXe siècle, nous nous sommes abandonnés à une longue série d'illusions douces ou amères; nous avons glorifié notre passé en appelant la Pologne le Christ des nations, ou bien, nous enivrant du romantisme démocratique, nous révoltant contre la fatalité, nous avons rêvé l'idylle imaginaire du peuple. Mais nous nous sommes réveillés enfin, et justement notre historiographie moderne est un des phénomènes importants de ce réveil. Après une longue suite d'annalistes, de chroniqueurs et de panégyristes qui nous amènent jusqu'au premier historien polonais vraiment digne de ce nom, Adam Naruszewicz († 1796), apparut le plus célèbre historien polonais du XIXe siècle, Joachim Lelewel († 1861), père de l'histoire nationale.

Ce qui le distingue, ce n'est pas la méthode critique, car il eût devancé son temps, ni la valeur durable de ses œuvres, car elles eurent bientôt vécu, ni l'impartialité de ses opinions, car Lelewel fut un idéologue démocratique; c'est son immense érudition, son activité féconde qui ont ouvert dans toutes les directions des horizons nouveaux. L'école qu'il a créée a été nombreuse; mais ses adeptes, dépourvus du génie du maître, l'imitèrent plutôt dans ses défauts que dans ses mérites.

On n'a d'abord vu l'histoire qu'à travers les passions des partis; les ennemis de l'ancien régime attribuèrent à la noblesse et au clergé catholique la décadence de l'État, tandis que les adhérents théoriques de ce régime étaient disposés à traiter avec indulgence ou même ignoraient complètement leurs crimes bien réels. De part et d'autre, on jugeait à priori et sans pénétrer l'essence des choses. Cette partialité antiscientifique pèse plus ou moins sur tous les écrivains polonais qui ont produit des œuvres historiques entre les années 1840 et 1870; aussi bien les défenseurs de la noblesse (par exemple, Wróblewski) que ses adversaires (par exemple, Hoffman); aussi bien les apologistes de l'Église (par exemple, le comte Dzieduszycki) que ses accusateurs (par exemple, Adrien Krzyżanowski, Joseph Łukaszewicz). La méthode critique était presque étrangère à leurs études.

Néanmoins, bien que les historiens de cette époque aient été pour la plupart des autodidactes, privés de centres intellectuels, indispen-

sables à une évolution régulière, privés aussi de tout appui de la part du gouvernement, leur travail et souvent même leur dévouement à la science contribuèrent à la naissance de notre historiographie moderne. C'est dans le milieu même de leurs disciples et successeurs que se produisit un mouvement scientifique d'un caractère assez particulier, mais presque merveilleux dans une nation opprimée.

Dès 1840 commencent à paraître des recueils des plus importantes sources historiques, grâce à des protecteurs et à des travailleurs tels que : Dzialyński et Raczyński, Bartoszewicz, Bielowski, Danilowicz, Hube, Helcel, Krupowicz, Muczkowski, Rzyszczewski et le prince J.-T. Lubomirski; avant 1870, près de quarante volumes, publiés d'une façon plus ou moins critique, emmagasinèrent une masse énorme de matériaux historiques : annales, monuments législatifs, politiques, etc. Ce travail fut exécuté avec l'appui et en quelque sorte sous l'influence des historiens allemands qui étudiaient le passé des provinces polonaises annexées par la Prusse, c'est-à-dire d'élèves des écoles historiques occidentales comme : Bunge, Grünhagen, Hasselbach, Janssen, Kosegarten, Perlbach, Smidt, Stenzel, Strehlke, Toeppen, Voigt, Richard Roepell, auteur impartial d'une histoire de la Pologne écrite d'après les sources, son éminent continuateur, Jacques Caro, et d'autres.

Au moment où la somnolente Société scientifique de Cracovie fit place à l'Académie des sciences fondée en 1873, cette jeune institution eut à entreprendre les tâches les plus sérieuses.

S'appuyant sur les meilleurs modèles étrangers, elle trouva un aide puissant chez les professeurs d'histoire de l'Université de Cracovie (depuis 1869) et de Léopol (depuis 1882), élèves des écoles occidentales. Bientôt prirent part à ce mouvement Varsovie et la Posnanie, les autres provinces de la Pologne. C'est justement notre mouvement historiographique le plus récent. Il applique les règles de la méthode critique la plus rigoureuse; grâce au bon exemple donné depuis quinze ans par l'organe de la Société historique de Léopol, cette méthode dirige jusqu'à ce jour la majeure partie de nos travaux historiques.

Essayons de donner un aperçu de ces travaux dans l'ordre chronologique de leurs sujets.

La période de l'histoire primitive de la Pologne, nommée légendaire, — période du paganisme (la Pologne reçut le baptême en 966), — n'a été l'objet de sérieuses études scientifiques que dans les monographies toutes récentes de Thadé Woyciechowski, Alexandre Brückner, Charles Potkański et Antoine Malecki, qui, les premiers, surent mettre à profit les résultats des sciences auxiliaires telles que

la linguistique comparée, l'ethnologie, l'archéologie et le folklore.

A ce même ordre de travaux appartient aussi la majeure partie des études de François Piekosiński sur les origines de la noblesse polonaise. Quoique les conclusions de ses études, mises en doute par la critique, prêtent le flanc à de graves objections, ces travaux minutieux, appuyés sur l'analyse de la héraldique polonaise, héraldique la plus originale du monde, gardent leur valeur au moins en ce qui concerne les détails.

La toute première période proprement historique (966-1139) a été étudiée par Henri Zeissberg, Adalbert Ketrzyński, Stanislas Smolka, Thadé Woyciechowski, Anatole Lewicki, Michel Bobrzyński, Antoine Malecki, Maximilien Gumplowicz et Oswald Balzer; ce dernier est l'auteur d'un travail important sur la généalogie de la famille royale des Piastes.

L'époque pendant laquelle le pays fut divisé en menues principautés (de 1138 à 1295) a été étudiée par de nombreuses monographies dues à Stoslas Laguna, Auguste Sokolowski, Boleslas Ulanowski, François Piekosiński, Stanislas Smolka et autres. Le dernier (Smolka) a embrassé, dans son solide ouvrage (1881) intitulé : *Mieszko le Vieux et son temps*, presque toute cette période.

Cette époque primitive de notre moyen âge offre beaucoup de ressemblance avec l'époque mérovingienne de l'Occident; entre autres, c'est la même insuffisance, le même laconisme des sources historiques; nous devons y signaler de sérieuses études sur les institutions intérieures de notre pays, notamment une étude sur le droit polonais au XIIIe siècle (de Romuald Hube) et un ouvrage de Vladislas Abraham sur l'organisation primitive de l'Église polonaise.

Sur la période suivante (1295-1386), étudiée par quelques-uns des savants déjà mentionnés, une vive lumière a été répandue par divers recueils de textes historiques se rapportant en général aux temps les plus anciens de notre histoire nationale : les *Monumenta Poloniae Historica*, commencés par Auguste Bielowski; les *Vetera Monumenta Poloniae et Lithuaniae gentiumque finitimarum historiam illustrantia*, publiés par Augustin Theiner; les recueils de diplômes de la Pologne, Grande et Petite (Posnanie et Cracovie), Silésie, Masovie (Varsovie), Prusse et bien d'autres.

L'époque des Jagellons (1386-1572), sous le rapport des études historiques, doit être divisée en deux parties. La première (1386-1505), comprenant la fin de notre moyen âge, a été traitée avec le plus d'exactitude; l'autre (1505-1572), ouvrant la période dite moderne, reste toujours quelque peu voilée.

Les monographies de Stanislas Smolka, Anatole Lewicki, Antoine

Prochazka, Frédéric Pappée et d'autres éclaircirent beaucoup de sujets relatifs à la première de ces parties, laquelle s'enrichit en plus de précieuses publications récentes, comme : le *Codex epistolaris saeculi XV;* le *Codex epistolaris Vitoldi, magni ducis Lithuaniae;* l'*Index actorum saeculi XV;* les *Vetera monumenta juris Polonici.*

La seconde partie (1505-1572) est caractérisée par l'union intellectuelle entre la Pologne et l'Italie, union que réalise la cour de la reine Bonne Sforza, duchesse de Milan; cette cour devint le centre d'un mouvement intellectuel qui a produit ce qu'on appelle l'âge d'or de notre littérature. Cette période n'est guère représentée dans l'historiographie proprement dite. Cela tient à ce que l'important recueil intitulé : *Acta Tomiciana*, qui fut commencé jadis par le comte Tite Dzialyński et que continue à présent Sigismond Celichowski, ne nous donne dans onze gros volumes qu'une partie des matériaux. Les monographies de Hirszberg, Lucas et du prince J.-T. Lubomirski ont déjà, plus ou moins, perdu leur valeur.

L'époque des rois électifs (1573-1795) se divise de même sous le rapport des études et des publications en plusieurs parties :

La première (1572-1607), étudiée autrefois par Ciampi et ensuite par Vincent Zakrzewski, Adolphe Pawiński, Joseph Szujski, etc., fut enrichie de nouveaux recueils de documents, publiés par Pawiński, Alexandre Jablonowski et Théodore Wierzbowski. Les autres parties (1607-1717, 1717-1795), à l'exception des recueils de sources, publiées par Kluczycki et Casimir Waliszewski, sont moins riches en publications semblables. On est encore obligé de recourir à des ouvrages anciens et à des recherches dans les archives. Les historiens les plus éminents de cette époque (1607-1717) ont été : Charles Szajnocha, Casimir Jarochowski, Xavier Liske; aujourd'hui, ce sont : Thadé Korzon, Louis Kubala et Victor Czermak.

L'histoire du XVIIIe siècle a été étudiée dans sa première moitié par les mêmes auteurs et par d'autres aussi, auxquels sont venus se joindre, dans la seconde, l'éminent Valérien Kalinka, Thadé Korzon, auteur de l'*Histoire intérieure de la Pologne sous son dernier roi, Stanislas-Auguste Poniatowski*, Vladislas Smoleński et Simon Askenazy, qui ont puisé dans la littérature contemporaine et dans les archives. Askenazy a commencé en outre, avec ses élèves, des études archivales sur l'histoire polonaise de la première moitié du XIXe siècle.

De courts abrégés de l'histoire nationale pris dans toute son étendue ont été écrits dernièrement par Szujski, Bobrzyński, Lewicki, A. Sokolowski, Smoleński et Félix Koneczny. Dernièrement aussi se sont consacrés à l'étude du droit polonais (national, magdebourgeois et

canonique) : Hube, S. A. Helcel, Laguna, Piekosiński, Bobrzyński, Balzer, Boleslas Ulanowski, Fijałek, Winiarz, Pazdro et Kutrzeba; à celle du parlementarisme : Pawiński et Alexandre Rembowski; à celle des finances et de l'économie historique : Pawiński, Korzon, Vladimir Czerkawski et Adam Szelagowski; à celle de l'instruction publique : Casimir Morawski, Joseph Bieliński, Antoine Karbowiak, etc.; à l'histoire de l'art : Marius Sokołowski, Félix Kopera, Bołoz-Antoniewicz, etc.; à la diplomatique : Laguna, Piekosiński, Ulanowski, A. Ketrzyński et Stanislas Krzyżanowski; à la héraldique et à la généalogie : Piekosiński, Balzer, Joseph Wolff, Adam Boniecki, etc.; à l'archéologie : Isidore Kopernicki, Gustav Ossowski, Jean Sadowski, Lepkowski, etc.; à la numismatique et à la sphragistique : Piekosiński, Casimir Stronczyński, Wittyg, etc.; aux antiquités nationales : Sigismond Gloger, Jérôme Łopaciński; au folklore polonais : Oskar Kolberg, Jean Karłowicz, Érasme Majewski, Gloger et beaucoup d'autres.

La sociologie et la psychologie sont représentées dans l'historiographie polonaise la plus récente par deux auteurs : Casimir Gozycki (*Aperçu de l'histoire sociale de l'État polonais*) et Venceslas Sobieski (*la Haine religieuse des foules sous le règne de Sigismond III, 1588-1632*).

Nous n'avions pas l'intention de représenter dans ce bref aperçu la bibliographie historique de la Pologne. Ceux qui voudront s'informer plus amplement la trouveront bientôt dans la *Bibliographie de l'histoire polonaise* de Louis Finkel. Pour donner une idée de sa richesse, il nous suffira de dire que les publications historiques formaient en 1901 et 1902 environ dix pour cent de toutes les publications polonaises en général. — Notre seul but était de donner un aperçu de l'état actuel de l'historiographie polonaise, et de montrer la prépondérance caractéristique (pour ne pas dire exclusive) des publications d'archives et des monographies sur les ouvrages d'une portée générale. Ce phénomène important n'a point pour cause l'absence de travailleurs capables; il provient justement de la manière très spéciale dont nous considérons les grandes tâches de l'histoire, c'est-à-dire de la crainte que nous éprouvons de nous laisser entraîner par l'imagination au-delà du point où la vérité impartiale et précise représente seule l'idéal.

J. K. Kochanowski.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

De la solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris par Gustave Glotz, ancien élève de l'École normale supérieure, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand. Paris, Fontemoing, 1904.

La Sorbonne a fait à la thèse de M. Glotz un accueil qui sera sûrement ratifié par le public. Elle se recommande tout d'abord par le choix du sujet, un des plus beaux que puisse se proposer un historien doublé d'un philosophe. De tous les phénomènes qui caractérisent la marche des sociétés, le plus important peut-être, jusqu'à présent, a été le passage du régime patriarcal à celui de l'État. Entre les formes diverses de l'État, cités minuscules ou vastes empires, il y a des différences de degré. Entre l'État et la famille, entre le groupe artificiel et le groupe naturel, il y a une différence d'espèce, un abîme qui vraisemblablement n'eût pas été franchi sans le besoin de sécurité engendré par la multiplicité et la durée indéfinie des guerres interfamiliales. La notion de la famille, conçue comme un tout indivisible, impérissable, solidaire dans la personne de ses membres actuels et dans la série des générations futures, avait déchaîné la fureur des vengeances collectives et des représailles héréditaires. C'est en réprimant cette anarchie, en subordonnant à son autorité la juridiction des petites communautés autonomes que l'État a affirmé sa légitimité et sa puissance. Et ainsi, rechercher comment s'est atténué peu à peu et finalement effacé devant un droit supérieur le principe de la solidarité de la famille en matière criminelle, ce sera assister à la naissance et mesurer la prépotence croissante de l'État. Nulle part ce mouvement ne se dessine en traits plus lisibles que chez le peuple grec. Nulle part aussi il n'a atteint plus rapidement le but et n'a pris de lui-même une conscience plus claire et plus haute. C'est donc en Grèce qu'il convient de s'en offrir le spectacle. C'est là qu'on pourra l'observer de plus près dans ses phases successives, et du même coup saisir plus fortement le lien qui rattache les changements opérés dans l'organisation sociale aux transformations accomplies dans les sentiments et les pensées des hommes. Car, à la révolution qui se poursuit dans le domaine des faits correspond une révolution morale qui tantôt précède l'autre, tantôt la suit, comme une cause et comme un effet. On voit jusqu'où s'étend l'étude entreprise par M. Glotz et qu'elle n'est pas seulement d'ordre politique ou juridique, mais touche à ce qu'il y a de plus intime dans les croyances et les doctrines. A ce double titre elle exigeait, pour être embrassée dans

son ensemble, une variété de connaissances et d'aptitudes qu'il n'est pas ordinaire de trouver réunies, et ce n'est pas faire de l'auteur de ce livre un mince éloge de dire qu'il les possède toutes à un degré éminent et qu'il ne s'est montré inférieur à aucune des parties de sa tâche.

M. Glotz, dans son introduction, traite de la question de méthode, ou plutôt il l'effleure en quelques pages sans y insister autrement, estimant sans doute, et avec raison, que la méthode se démontre et se justifie assez par les résultats qu'elle obtient. Cette question se posait dans des conditions particulièrement délicates pour les origines. Comment en effet, par quel effort de divination pénétrer jusqu'à des idées si primitives que les poèmes homériques eux-mêmes, notre document le plus ancien, ne nous en présentent très souvent qu'un reflet déjà affaibli? Si nous essayons de résumer la pensée de notre auteur, si nous analysons ses procédés, nous voyons qu'il a recours aux moyens d'information que voici : 1° Les survivances. Le droit grec, en évoluant, obéit à une loi double et contradictoire. Il anticipe sur lui-même et il retarde. Il anticipe en ce sens que, fixé dans des textes écrits, il conserve, en les accommodant à des aspirations nouvelles, des formules consacrées et surannées. Il retarde parce qu'il garde, et non pas seulement dans ces formules, mais dans ses dispositions et dans ses omissions même, les traces d'un état social et intellectuel périmé depuis des siècles. On s'est étonné que le code de Dracon n'ait pas prévu le châtiment du parricide, et l'on a imaginé à ce propos des explications ridiculement sentimentales, sans comprendre que le parricide relève d'une juridiction intérieure non abolie, et que l'État n'a pas à reconnaître pour qu'elle puisse s'exercer. Le tribunal des Éphètes, jugeant les animaux et les objets inanimés, évoque des profondeurs du passé une humanité enfantine qui n'établit point de hiérarchie, qui distingue à peine entre l'homme, les êtres vivants et les choses, et enveloppe tout cela dans une solidarité commune. — 2° La légende. Par là il faut entendre, avec la légende humaine, la légende divine identique à la première, car les dieux ne pensent pas, n'agissent pas autrement que les hommes, plus archaïque aussi, du moins dans ses éléments fondamentaux, car les hommes ont vécu plus vite, ils ont plus changé, la légende enfin, non pas immobile, mais dans ses versions incessamment modifiées, la légende en travail, comme la conscience humaine dont elle renvoie l'écho. Quand, à l'Oreste héros du devoir, heureux et triomphant, succède le misérable pourchassé par les Érynnies vengeresses, nous sentons qu'une lueur commence à poindre sur la barbarie des vieux âges. — 3° Les mots dont l'histoire traduit celle des idées. Il y a là une veine exploitée déjà par Mommsen dans son *Strafrecht*, et poursuivie ici avec une heureuse insistance. — 4° La comparaison dont M. Glotz use hardiment, sans se laisser effrayer par le mauvais renom dont elle est redevable à tous ceux qui l'ont maniée d'une main téméraire ou maladroite. Puisqu'en effet le mouvement qu'il étudie n'est pas un fait particulier à la Grèce et rentre dans les lois générales qui président à l'évolution de tous les peuples, il est juste de leur demander à tous le surcroît de renseignements qui

peuvent éclairer à ce point de vue l'histoire d'un d'entre eux. Mais la méthode comparative, pour être légitime et nous guider au lieu de nous égarer, doit s'assujettir à certaines conditions. Les archéologues ont signalé la pauvreté et la similitude frappante des motifs ornementaux dans les premières tentatives industrielles et artistiques, à toutes les latitudes et en tous les temps. Le capital des idées, à l'aurore des civilisations, n'est guère plus riche. Les organismes sociaux, comme les autres, ne se caractérisent qu'en se perfectionnant. La méthode ne sera donc vraiment efficace que pour les périodes primitives, et elle pourra prendre là, dans l'application, une extension presque indéfinie. A mesure qu'on avancera, il sera prudent de la restreindre à des sociétés parvenues au même stade et, mieux encore, issues du même tronc, parentes par le sang, la langue, les institutions et les mœurs. De plus, la comparaison ne devra jamais être une preuve par elle-même. Elle n'interviendra qu'à titre d'illustration, de confirmation, et à la rigueur pour combler certaines lacunes, pour rétablir quelques anneaux de la chaîne brisée. En la soumettant à ces règles, M. Glotz en a fait l'emploi le plus fécond, et c'est là peut-être le côté le plus remarquable, le plus original de son livre. Il faut admirer ici les ressources d'une érudition qui ne se borne pas à la connaissance approfondie de la littérature et du droit grec, mais se montre également familière avec les législations barbares comme avec les travaux des juristes, des sociologues, des folkloristes. Non moins que cette érudition, il faut admirer l'ingéniosité qui en tire parti, la multitude des rapprochements ingénieux, imprévus, décisifs. Et c'est merveille de voir comment les beautés d'Homère et des tragiques, interprétées à cette lumière, soustraites à la banalité de l'admiration traditionnelle, ramenées à leur sens original et profond, prennent tout à coup un intérêt, une saveur, un accent qu'on ne leur connaissait pas.

L'ouvrage de M. Glotz se divise naturellement en trois parties : 1° Période primitive : la famille souveraine. 2° Période de transition : la cité contre la famille. 3° Période classique : la cité souveraine. Il va sans dire qu'il ne saurait y avoir entre ces trois périodes de ligne de démarcation tout à fait tranchée. Pas plus que nous n'atteignons par l'observation directe le γένος idéal, où la parenté, en dehors des degrés rapprochés, est autre chose qu'une fiction, nous ne pénétrons dans le temps où les groupes gentilices n'admettaient, en cas d'offense, qu'une guerre sans merci et sans fin. Ce fut un intérêt très évident qui les amena à se départir de leur intransigeance farouche. Si le γένος offensé était engagé tout entier à poursuivre sa vengeance sur la totalité du γένος adverse, ce dernier ne l'était pas moins à détourner sur le seul coupable, en le rejetant de son sein, les conséquences de son acte. Le monde grec nous apparaît dans Homère plein de ces « déracinés », victimes expiatoires immolées à la sécurité des leurs, traqués par eux comme des bêtes fauves, expulsés sous les malédictions et les coups. Ces exécutions sauvages, où s'étale l'égoïsme humain dans sa férocité native, constituaient pourtant un premier progrès. Par là commence

à se faire jour la distinction entre la solidarité active et la solidarité passive, distinction capitale qui aboutira, qui tend déjà à la responsabilité individuelle remplaçant la responsabilité collective. La coutume de « l'abandon noxal, » pour l'appeler du terme consacré dans la langue juridique, conduit par un pas de plus à la réconciliation, à l'αἴδεσις, un mot nouveau dont M. Glotz explique, avec beaucoup de finesse, la dérivation et l'avènement, l'αἴδεσις, c'est-à-dire la traduction par l'acte de tout cet ensemble de bons sentiments exprimés par l'αἴδως, bienveillance, pitié, effort de l'homme sur lui-même, victoire remportée sur les instincts aveugles de la douleur et de la colère, main tendue au malheureux, au suppliant, à l'ennemi terrassé. Il ne paraît donc après cela pas tout à fait conséquent avec lui-même quand il réduit, jusqu'à la supprimer, la part d'altruisme impliquée dans cette transaction, mais il est certain qu'elle est avant tout utilitaire, car elle suppose la compensation pécuniaire, la ποινή, et, par conséquent, au mobile de la haine elle substitue le mobile, plus puissant encore lorsqu'il peut intervenir sans honte, de la cupidité. A propos de la ποινή, M. Glotz examine deux questions principales. La ποινή se présente sous deux aspects, non pas exclusifs, mais très différents. Elle peut être, s'il s'agit d'un meurtre, un dédommagement pour la mort de la victime ou une rançon pour la vie du meurtrier. Elle est l'un et l'autre d'après M. Glotz, mais, suivant les époques, c'est le premier point de vue qui l'emporte ou le second. Si quelques juristes n'ont voulu voir dans la « composition » que le prix du sang versé, c'est que les documents où on peut l'étudier, codes germaniques ou autres, appartiennent à un état de civilisation où déjà elle ne ressemblait plus à ce qu'elle avait été dans les premiers temps. Nous en avons la preuve pour les Grecs dans l'histoire même du mot ποινή qui représente à l'origine, non point du tout des dommages-intérêts, mais exactement le contraire, la mort du meurtrier, seule satisfaction capable de désarmer les vengeurs acharnés à sa poursuite. C'est plus tard seulement, dans un milieu renouvelé par le relâchement des liens du γένος, par la transformation des idées et des mœurs, que les esprits inclinèrent à une vindicte moins violente, moins conforme sans doute aux exigences de la piété antique et aux revendications de l'ombre implacable, mais matériellement plus avantageuse aux survivants, et c'est alors aussi que la notion d'indemnité se combina dans le mot ποινή avec celle de représailles, de même que se dosa dans le montant fixe pour la dette, et en proportions variables suivant le rang des deux parties, la compensation consentie pour la vie à racheter et pour celle dont il fallait payer la perte. La deuxième question se pose ainsi : y a-t-il, dès cette époque, dans la transaction de l'αἴδεσις et dans la fixation de la ποινή une intervention des pouvoirs publics? M. Glotz arrive ici à la scène judiciaire représentée sur le bouclier d'Achille, et il propose de ce texte fameux une explication à lui. Jusqu'à présent on a oscillé entre deux interprétations : 1° Il s'agit d'une contestation de fait. L'offenseur prétend avoir payé. L'offensé le nie. 2° Il s'agit d'une contestation de droit. L'offenseur veut payer. L'offensé refuse. De ces deux interprétations,

ni l'une ni l'autre ne sont exemptes de difficultés. La première ne rend pas compte de l'intérêt passionné excité par le procès. La seconde est en contradiction avec les cas analogues, nombreux dans Homère, où la transaction nous est présentée comme un règlement d'ordre privé. C'est pourtant la première qui est la vraie, à condition d'en saisir la portée et de considérer les effets de la sentence, suivant qu'elle aura été ou non favorable à l'homicide. Favorable, elle lui donne décharge. Il est tranquille. Négative, il est rejeté à l'exil ou à la mort. De là la gravité du débat. La loi salique vient ici commenter l'Iliade, et non pas seulement la loi salique, mais la législation de toutes les sociétés où existe le droit de vengeance privé. Partout la vengeance reprend son cours dès que l'offenseur n'a pas fait honneur à sa parole, et même quand la justice sociale a fait assez de progrès pour fixer elle-même le taux de la composition, l'inexécution du jugement annule la procédure et livre la partie condamnée à son adversaire. A cette explication nous ne voudrions qu'une retouche ou, pour mieux dire, un complément. Dans la scène décrite par le poète, on voit déposés au milieu du cercle formé par les anciens deux talents d'or. M. Glotz démontre qu'ils ne peuvent représenter l'objet du litige, car, dans l'état économique de la Grèce au temps d'Homère, la vie d'un homme libre valait plus de deux talents. D'ailleurs, ajouterons-nous, la consignation aurait sa raison d'être dans un procès où il s'agirait de décider si la somme proposée doit être acceptée ou refusée. Elle ne se comprendrait guère dans l'autre cas où il s'agirait de savoir si elle a été payée ou non. Mais alors que signifie ce dépôt? M. Glotz oublie de nous le dire à la page 128, où il discute le problème. C'est seulement à la page 388 qu'on croit comprendre que les deux talents représentent les frais de justice, et encore n'est-il pas facile d'accorder cette page avec ce qu'il dit page 152, où semble prévaloir l'hypothèse, difficilement admissible pour diverses raisons, de la consignation. Le texte de l'Iliade nous apprend donc comment s'est insinué le principe de la juridiction sociale, non pas par un jugement sur le fond, mais par un arbitrage sur le point de fait. Et déjà la coutume impose un tarif qui, du moins pour les cas autres que l'homicide, proportionne le montant des indemnités à la gravité des délits.

La deuxième période s'ouvre par « l'âge de fer, » dont Hésiode nous a dit les tristesses. Entre l'avènement encore lointain de cette juridiction sociale, impuissante dans sa compétence restreinte à assurer la répression du crime, et la décadence de la juridiction familiale, minée par les causes politiques et économiques qui travaillent à la ruine du γένος, l'homme se sent comme perdu, son âme livrée aux angoisses du doute, sa personne et ses biens aux hasards et aux entreprises de la force. Désespérant de la terre, il tourne ses regards vers le ciel. Il invente ou précise la théorie de la souillure et de la Némésis frappant, avec celui qui l'a contractée, tous ceux, parents, voisins, amis, qui l'ont gagnée à son contact. La figure d'Apollon se lève à l'horizon de la pensée grecque. Le vol, l'homicide a cessé d'être un simple acte

d'hostilité moralement indifférent. Il est le péché, l'attentat à l'ordre divin, à l'harmonie universelle. Il n'est pas encore une infraction à l'ordre social, mais il tend à le devenir. Car la cité, pour échapper à la vindicte des dieux, n'aura d'autre moyen que de s'en faire l'instrument, et ce jour-là la juridiction criminelle sera fondée. Nous arrivons au moment où, sous la poussée du *démos* jaloux d'arracher aux classes privilégiées le secret du droit, et grâce aux facilités offertes par l'usage de plus en plus répandu de l'écriture, commencent à paraître les premiers codes. M. Glotz s'arrête, comme il convient, sur celui de Dracon. Il ne s'attarde pas à dissiper l'étrange malentendu, maintenant percé à jour, qui a érigé en type de sévérité proverbiale une loi dont le caractère essentiel est précisément de réagir contre les rigueurs inexorables, et où, pour la première fois, nous voyons l'acte jugé en tenant compte de l'intention de l'agent. Ce qu'il s'attache à faire ressortir, en s'en tenant strictement à son sujet, c'est le double aspect de cette législation, orientée vers l'avenir et tout imprégnée encore des principes du passé. La juridiction familiale subsiste à l'intérieur de la famille et dans les rapports des familles entre elles. Elle subsiste à l'intérieur de la famille dans son intégrité. Le meurtre commis par un parent sur un parent peut tomber sous le coup de la Némésis, mais la Némésis n'a d'autre sanction qu'elle-même. Elle subsiste d'une famille à une autre en ce sens que la transaction est autorisée en dehors de l'intervention de l'État. C'est seulement quand elle échoue qu'il intervient pour substituer son action à celle de la vengeance privée, et cela uniquement à la requête de la famille lésée, qui seule a le droit de poursuite. Mais pour l'accusation devant l'État, comme d'ailleurs pour la transaction privée, Dracon a gradué les droits, il n'en a laissé d'effectifs qu'aux plus proches, aux pères, aux fils, aux frères, les parents éloignés étant réduits au rôle de témoins, d'assistants, et, de plus, s'il suffit d'une voix dans ce cercle restreint pour faire échec aux compromis et forcer aux poursuites, une seule suffira aussi pour mettre à néant la sentence et procurer la réintégration de l'exilé. Ainsi, en même temps que la porte est ouverte plus large à la réconciliation, au pardon, le droit d'accusation et le droit de grâce, l'action judiciaire en un mot, se circonscrit, s'individualise au sein de la famille, et par là même s'apprête à en sortir, et Dracon annonce Solon. L'étude sur Solon occupe tout le centre de l'ouvrage, et à juste titre. Il est le vrai créateur de la nouvelle Athènes, moins encore par sa réforme politique, dont l'importance est capitale sans doute au point de vue qui nous occupe, puisque dans ses dispositions et dans son esprit elle est exactement opposée au système de classement des citoyens par γένη, que par sa réforme juridique, trop négligée des historiens et pourtant, au fond, la plus considérable des deux et la plus solide. Car, « de même que la Révolution française a marqué sa trace la plus durable et la plus profonde dans ce Code civil qui s'est fait respecter des régimes les plus divers, de même Solon a mérité la gloire, moins par son action sur les partis, qu'il ne put jamais maîtriser, ou par sa constitution, qui ne résista pas cinq ans à l'assaut des mécontents,

que par les principes qu'il introduisit dans la législation pour toujours, par les prescriptions où ses concitoyens ne cessèrent plus de voir le résumé de la sagesse humaine. » L'influence de Solon sur les transformations du droit criminel ne s'est exercée qu'indirectement au moyen de ses lois civiles. Mais ces lois, tendant dans leur multiplicité à un objet unique, la dissolution de l'antique organisation sociale par l'affranchissement de la propriété rendue transmissible en dehors du γένος, et par l'affranchissement de l'individu soustrait aux excès de la puissance paternelle, ne pouvaient manquer d'aboutir à la grande mesure qui transféra à l'universalité des citoyens le droit d'accusation, réservé jadis à la famille, et absorba les solidarités étroites d'autrefois dans celle plus vaste de la cité. Ce fut le point de départ de la γραφή, qui n'eut pas tout d'abord l'extension qu'elle prit par la suite, — nous sommes loin encore du temps où Démosthène pourra dire que tout acte de violence est un attentat contre l'État, et l'initiative de l'État représentée par celle des citoyens n'entre en jeu que par l'incapacité de la personne lésée ou par la défection de ses défenseurs naturels, — mais qui, néanmoins, posa le principe de l'action publique et logiquement prépara la conversion partielle, puis totale, de la composition en amende, de l'indemnité en pénalité.

Que reste-t-il à l'époque classique des traditions léguées par les âges antérieurs? Comment ces vestiges se sont-ils effacés progressivement, et jusqu'à quel point? Il faut mettre à part les procès pour homicide volontaire qui n'ont jamais, — M. Glotz le démontre péremptoirement, — fait l'objet d'une γραφή et dont l'initiative a toujours été réservée exclusivement aux parents de la victime. Il y a là une curieuse persistance d'archaïsme qui se traduit aussi par l'usage toujours en vigueur de la composition. L'inconvénient c'était qu'un meurtre pouvait rester impuni, mais les Grecs ou les Athéniens, puisque c'est d'eux qu'il est particulièrement question dans cette troisième partie, fidèles en cela à la vieille théorie, ne pensaient pas que l'État fût plus intéressé au châtiment que la famille. D'ailleurs, ils avaient trouvé moyen d'assurer par des voies détournées la sécurité publique. Contre les assassins vulgaires, surpris en flagrant délit de vol, contre les étrangers et contre ceux qui, rejetés en dehors de la cité à la suite d'une condamnation, n'étaient pas plus que les étrangers qualifiés pour invoquer ses lois protectrices, ils avaient la procédure sommaire de l'ἀπαγωγή, législation d'une ancienne coutume qui mettait les malfaiteurs à la disposition de l'homme attaqué, sauf maintenant à les traîner, séance tenante, devant le tribunal expéditif des Onze. Et pour le parent qui se dérobait à son devoir, il était sous la menace d'une accusation d'impiété (γραφὴ ἀσεβείας), assez redoutable dans ses conséquences pour lui forcer la main. La législation sur le meurtre, maintenant le principe de la solidarité familiale tout en s'efforçant d'en prévenir le danger, n'est plus qu'une anomalie, un débris historique dans un temps où cette solidarité succombe ou va succomber définitivement sous sa double forme, solidarité active et solidarité

passive, la première attentatoire à la notion de l'État, la seconde au sentiment de la justice. L'État, en lutte contre le régime du γένος, les avait combattues toutes deux fatalement, parce qu'elles étaient liées à l'existence même de ce régime. Mais son attitude envers l'une et l'autre n'avait pu être identique. Il avait combattu dans la solidarité active une force qui faisait obstacle à son autorité, et dans cette guerre à outrance il n'avait épargné que ce qu'il ne pouvait pas détruire. De la solidarité passive, il avait retenu soigneusement ce qui était de nature à confirmer son pouvoir et son prestige. Il l'avait expulsée du droit privé, mais pour la reléguer dans le droit public. Il avait consenti à ne pas frapper l'innocent avec le coupable quand il ne s'agissait que des intérêts des particuliers, mais il était resté intraitable du moment où c'étaient les siens qui entraient en jeu. Sans doute il n'avait pas été assez inflexible, assez étranger aux progrès de la morale pour ne pas restreindre la condamnation capitale à la personne du traître, du sacrilège, et, dès le milieu du ve siècle, nous voyons qu'à Athènes du moins elle n'est plus appliquée à ses enfants que sous le bénéfice de certaines réserves qui ne tarderont pas à entraîner une absolution totale, mais il avait conservé pour la famille la proscription collective. Il restait donc une étape à franchir. Elle le fut dans le courant du IVe siècle. Les derniers chapitres de la troisième partie sont destinés à montrer comment la proscription se réduit à la privation des droits civiques, puis à la confiscation, et comment le principe même de la confiscation se trouva atténué en pratique par les scrupules des juges et, en partie du moins, rayé du code du jour où elle cessa de se cumuler avec la peine de mort, sauf dans les cas de malversation où il était naturel que l'État prétendit rentrer dans son bien.

Le livre de M. Glotz est, d'un bout à l'autre, une glorification de la Grèce et d'Athènes. A ceux qui ne veulent pas désespérer de l'avenir, qui ne renoncent pas à voir prévaloir un jour dans les rapports internationaux le principe bienfaisant qui jadis assura la paix dans les relations privées, il pourra du moins donner quelques motifs de patienter et de prendre confiance. Ils y apprendront par quel effort de raison, par quel instinct de justice, de pitié, un peuple privilégié a su clore l'ère sanglante et rompre le cercle fatal où le tenaient captif ses préjugés séculaires. Quand Renan arrive à la loi judaïque qui, vers la fin du VIIe siècle, supprima la réversibilité des peines, il se tourne vers la Grèce pour lui demander où elle en est à ce moment et « ce qu'elle peut opposer à la lumière qui vient de se lever sur Jérusalem. » M. Glotz, dans une très belle page, relève le défi, et à la parole du Deutéronome, il répond par la *rhêtra* d'Élis, non moins sainte à ses yeux, car là aussi, à la même époque, des hommes d'une autre race, se rencontrant avec Israël dans le même idéal, ont libéré les fils des fautes commises et des châtiments encourus par les pères. Mais le point lumineux de la Grèce, c'est Athènes, toujours en avance sur le reste du monde hellénique, qu'il s'agisse de briser la tyrannie familiale et paternelle ou de limiter l'atroce

répercussion des vengeances privées et publiques. La vertu qui agit en elle, c'est l'esprit démocratique. M. Glotz ne s'associe pas au mouvement de réaction qui s'est produit récemment, dans une certaine école, contre un régime dans lequel il persiste à voir, avec Grote, avec Curtius, l'honneur de la cité où il a resplendi de tout son éclat, la cause déterminante de sa grandeur dans tous les sens. Le puissant élan d'individualisme d'où il est sorti n'a pas seulement suscité les merveilles de beauté devant lesquelles se prosterne l'admiration des siècles; il a créé une conception du droit qui n'a pas sa pareille dans l'antiquité et qui longtemps, sur bien des points, a pu servir de modèle aux civilisations modernes. Ce régime a ses tares, qui lui ont été souvent et durement reprochées. Pour les juger équitablement, il suffirait de se placer, non au point de vue de la morale absolue, mais, comme il sied à un historien, en tenant compte des mœurs contemporaines, et aussi en faisant un juste retour sur les nôtres. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, de la confiscation devenue un procédé fiscal entre les mains du *démos?* Pourtant, si l'on considère comment elle sévissait et était appliquée dans les autres villes, et que les plus grands penseurs de la Grèce, un Platon, un Aristote, n'ont jamais songé à en contester la légitimité, et qu'il n'y a pas cent ans qu'elle a été effacée de nos lois, on saura plus de gré aux Athéniens d'en avoir tempéré les rigueurs qu'on ne leur en voudra de s'être laissé aller aux dangereuses facilités de cette coutume néfaste. Et à voir ce que peu à peu ils en ont fait, comment ils l'ont purgée de ses pires abus, qui oserait affirmer qu'ils s'en seraient tenus là, qu'ils ne seraient pas arrivés à l'éliminer entièrement, si seulement, à cette démocratie en marche vers toutes les idées généreuses, le destin eût mesuré le temps d'une main moins avare et accordé une carrière aussi longue qu'elle fut remplie et brillante. C'est un lieu commun de reconnaître à Rome par rapport à Athènes la supériorité du sens juridique, et cela est vrai si l'on entend par là la force de logique qui épuise les conclusions d'une prémisse et la souplesse de raisonnement qui sait respecter la lettre tout en modifiant l'esprit; mais Athènes, précisément parce qu'elle a été moins dévotement fidèle au texte, parce qu'elle n'a pas rivé, pour ainsi dire, la notion du droit à la forme qui l'enveloppe, a eu, dans son évolution, une allure plus dégagée, plus hardie qui lui a permis de réaliser plus vite les aspirations de la conscience universelle. Elle avait supprimé la servitude pénale, elle avait interdit au père la vente de ses enfants, alors qu'à Rome, pendant des siècles, il put continuer à payer ses dettes avec le travail de ses fils et la beauté de ses filles.

En essayant de résumer la doctrine de M. Glotz, nous n'avons pu donner qu'une faible idée de cet énorme volume, gros de plus de six cents pages, si nourri, si plein de choses et auquel on voudrait seulement le complément d'un *index*, dût-il en devenir encore plus compact, car s'il est fait pour être lu, s'il est lumineusement composé, excellemment écrit, dans une langue nette, vigoureuse et qui sait, quand il y a lieu,

sans affectation, sans emphase, par le seul mouvement de la pensée, atteindre à l'émotion et à l'éloquence, il est fait aussi pour être consulté, manié fréquemment, il est riche de renseignements qu'on serait bien aise de retrouver à l'occasion et qui, faute de renvois, y sont comme noyés et perdus. Et quand on pense que ce travail a été entrepris et achevé durant les heures dérobées aux occupations absorbantes de la classe, on ne peut s'empêcher, en terminant, d'exprimer le vœu que l'auteur se trouve placé désormais dans des conditions plus favorables pour poursuivre les études où il s'est révélé un maître, et nous donner, le plus activement possible, de nouveaux ouvrages qui feront honneur, comme celui-ci, à la science française.

G. Bloch.

Napoléon Ier, par le docteur Gustav Roloff, privat-docent à l'Université de Berlin. Berlin, Georg Bondi, 1900, 215 pages.

Le manuel du docteur Roloff appartient à la collection *les Protagonistes du siècle* (*Vörkampfer des Jahrhunderts*). C'est la troisième biographie. Celles de Friedrich Nietzche et de Franz Liszt ont déjà paru. L'esprit de la publication paraît très austère. Aucune référence, pas de bibliographie, très peu de réflexions, des faits, exposés d'après un plan raisonné, enfin les résultats principaux des travaux récents. Voici les onze chapitres : Jeunesse et temps d'études; le Premier pas vers la gloire; Pour dominer la France; la Conquête de la paix; les Années de paix; le Commencement de la guerre anglaise; le Continent vaincu; l'Europe contre l'Angleterre; Fin du système continental; la Chute; l'Exil et la mort. Il serait facile de montrer que ces titres ne répondent pas absolument à la réalité. Mais, pour traiter l'histoire de Napoléon en 200 pages, il faut bien avoir recours à quelques conventions. Réduit à sa plus simple expression, le travail du docteur Roloff est cependant très utile. Les faits principaux sont bien saisis et s'enchaînent clairement. Les appréciations sont judicieuses dans leur sobriété. Voici quelques remarques : Carteaux est cité à propos de Toulon et non Dugommier (p. 20). Le coup d'État de Brumaire (p. 56 et suiv.) est raconté d'une manière tout de même trop objective. On aimerait à en savoir davantage sur la Ligue du Rhin. Le rôle joué par Napoléon dans l'unité de l'Allemagne méritait, ce me semble, un peu plus de développement. Sainte-Hélène aurait pu fournir quelques réflexions plus intéressantes. M. Roloff termine en nous disant la croyance de Napoléon dans l'avenir politique de sa famille; nous aurions voulu savoir si l'auteur partage l'opinion de l'empereur. En somme, il n'y a rien dans ce manuel pour le lecteur frivole; mais il est clair, aussi exact que possible et se lit avec profit.

P. Bondois.

Georges DE LEENER. **Les syndicats industriels en Belgique.** (*Études sociales*, p. p. l'Institut de sociologie, n° I.) Bruxelles; Leipzig, Misch et Thron, 2e éd., 1904. In-8°, XVI-348 pages.

La collection de l'Institut Solvay de sociologie ne pouvait mieux débuter que par une étude sur le rôle que jouent, dans l'industrie moderne, les syndicats de production, de vente ou d'achat, *pools*, ententes, *cartells, trusts, corners*, etc. Dans une première partie, toute générale, M. de Leener étudie l'évolution industrielle qui a eu pour conséquence, dans les divers pays civilisés, ces nouveaux modes de groupement des producteurs. C'est un excellent exposé général de la reconstitution du monopole à la fin du XIXe siècle. « Les syndicats modernes se sont adaptés au régime économique international de leur époque comme les corporations s'étaient adaptées à l'économie urbaine. »

Passant ensuite à la Belgique, M. de L. commence par y étudier les chambres de commerce, officielles ou libres, dont l'influence a favorisé la substitution de l'organisation syndicale à la libre concurrence. Les bourses aux marchandises ont joué un rôle analogue, elles ont mené aux ententes, aux *pools* et aux *cartells*. Ces derniers sont particulièrement développés en Belgique, particulièrement en ce qui concerne les *cartells* de vente (quelques-uns, comme l'*Union des fabricants de vis à bois*, ont un caractère international). Quant aux *trusts* proprement dits, l'évolution syndicale belge est trop peu avancée pour que nous trouvions là quelque chose de comparable aux *combinations* américaines. Le seul véritable *trust* important a été constitué en 1900 pour le coke.

M. de L. est plutôt franchement favorable à ces nouveaux groupements économiques. Le syndicat, dit-il, « réalise ce que ne peut accomplir la libre concurrence, harmonise la production et la consommation, élimine les crises, maintient le progrès technique. » Il ne le croit dangereux pour les consommateurs que sous un régime ultra-protectionniste. A l'anarchie industrielle, le syndicat substitue l'association. Il ne semble pas non plus, somme toute, que l'organisation syndicale du patronat soit défavorable aux salariés : ils peuvent obtenir des conditions de travail plus stables qu'en régime de libre concurrence.

Dans une dernière partie, M. de L. résume l'enquête sur les syndicats industriels en Belgique faite au début de 1901. L'ensemble forme un travail solide, qui sera utile aux historiens du mouvement économique moderne.

Henri HAUSER.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Questions historiques.** Oct. 1904. — F. Martrove. Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et Circoncellions; fin le 1er janv. 1905 (les circoncellions étaient des bandes de paysans donatistes qui parcouraient les campagnes, mêlant le brigandage à la recherche du martyre. Protégés sous Julien, persécutés après lui, les donatistes sont très puissants à la fin du IVe s. Une réaction catholique a lieu sous Honorius. Saint Augustin essaie de la conciliation, mais les violences des circoncellions la rendaient difficile. L'Empire aurait pu contenir et ramener les donatistes en ménageant les païens; il voulut écraser païens et hérétiques, et tous s'unirent pour appeler les Vandales). — Fréville. Une armée coloniale. Dupleix aux Indes (détails très neufs sur la composition et l'organisation de ces troupes si bigarrées). — Bonnefon. La cour des Deux-Siciles pendant les deux premières années de la Révolution française. — Pisani. Une élection épiscopale à Paris en 1798 (très curieux article sur la réorganisation du presbytère de Paris en 1795 par les trois curés de Saint-Paul, Saint-Séverin et Saint-André-des-Arts : Brugière, Leblanc de Beaulieu et Clausse, et sur l'élection, le 22 nov. 1798, de Roger, ancien évêque de l'Ain, comme évêque de Paris, en opposition à Grégoire. Le pauvre Roger n'exerça d'ailleurs, de 1798 au concordat, qu'une autorité toujours contestée). — Auzoux. Conquête de la colonie du Cap par les Anglais en 1806 (d'après les documents des archives de Paris et les papiers du général Decaen à Caen). — Vacandard. Un dernier mot sur l'école du palais mérovingien (conteste contre M. Wilde, de l'Université d'Evanston (Illinois), qu'il y eût au *palatium* une école littéraire). — Hyrvoix de Landosle. Trois mss. du Palais-Bourbon (ce sont deux volumes de lettres de Croissy et de Torcy et l'abrégé de la Vie de Pomponne par Mme d'Ancezune et autres documents relatifs à Pomponne. M. H. de L. a l'intention de publier cette vie de Pomponne et la vie de Torcy par la même, conservée à la Bibliothèque nationale). — Id. Lettres du maréchal d'Harcourt au duc du Maine et à Voysin, 1709 (d'après un ms. du ministère de la Guerre; lettres très spirituelles). — Welvert. Un conventionnel oublié : Ysabeau. — V. Giraud. Un chapitre inédit du Génie du christianisme (éloge des médecins paru dans le *Mercure de France* du 1er thermidor an IX). — L. de F. Lettres écrites de l'armée d'Orient (1854-1855). = Comptes-rendus : *Bruders.* Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirksamkeit an, bis z. J. 175 n. Chr. (très solide). — *Cabrol.*

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie; fasc. III (bon, va jusqu'à *Agneau*). — *C. Pascal.* Dei e diavoli, saggi sul paganesimo moriente). — Sancti Antonii de Padua vitae duae, quarum altera hucusque inedita; edidit *L. de Kerval* (bon). — *Schæfer.* Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter (excellent). — *Fleury-Vindry.* Dictionnaire de l'état-major français du XVIe s. : Gendarmerie. — *P. Piccolomini.* La vita e l'opera di Sigismundo Tizio, 1438-1528 (important pour l'histoire de Sienne et aussi pour la critique des *Historiae Senenses* de Tizio, manuscrit encore inédit en 7 vol.). — *P. Richard.* Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan (quatre-vingts lettres de Bibbiena ayant pour objet de réunir les puissances européennes autour de Léon X). — *Kalkoff.* Die Anfænge der Gegenreformation in der Niederlanden (de 1520 à 1523. Très important pour l'histoire d'Aléander et d'Érasme). — *Janssen.* Gesch. d. d. Volkes; t. V et VIII revus par M. Pastor (retouches et additions très importantes; insiste en particulier sur le prêtre Cornelius Loos, qui fut persécuté pour avoir nié les prodiges des sorciers et protesté contre les cruautés dont ils étaient l'objet). — *Comtesse Marie de Villermont.* Le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles (d'après des documents inédits; précieuse contribution à l'histoire des Pays-Bas au XVIIe siècle). — *Schmourlo.* Recueil de documents relatifs au règne de l'empereur Pierre le Grand; t. I : 1693-1700 (huit cent quarante documents recueillis en Italie et à Vienne sur les rapports de Pierre Ier avec le monde catholique). — *Comte de Bellevue.* Le comte Desgrées du Lou, président de la noblesse aux États de Bretagne de 1768 et de 1772. — *Villiers du Terrage.* Les dernières années de la Louisiane française (neuf, utile, trop touffu). — *Meuret.* Le chapitre de N.-D. de Paris en 1790. — *Gallavresi* et *Luvani.* L'invasione francese in Milano 1796, da memorie inedite di D. F. Nava (très utile). — *Gardère.* Histoire de la seigneurie de Condom et de l'organisation de la justice dans cette ville (excellent). — *Weber.* Die katholische Kirche in Armenien. = 1er janv. 1905. J. Martin. L'Église et l'État en Suède au moyen âge (des origines à l'Union de Calmar (ce travail assez sec doit servir d'introduction à un livre sur Gustave Vasa). — G. Gautherot. Un casus belli franco-helvétique en 1792 et 1793. La neutralité de la principauté de Bâle (Barthélemy et la Convention réussirent à maintenir le principe de neutralité et à éviter la guerre, malgré la violation du territoire de l'évêché de Bâle par Ferrières et les provocations du département du Mont Terrible). — Comte de Sérignan. Le maréchal Davout (d'après les archives de la Guerre. Il commença en parfait révolutionnaire en prenant part à l'insurrection de Royal-Champagne à Hesdin en 1790. Sa carrière n'offrit rien de saillant jusqu'en 1804, et il ne dut qu'à la faveur le bâton de maréchal, mais, à partir de ce moment, il se montra, militairement, le seul véritable élève de Napoléon. Il l'était aussi par sa sévérité contre les pillards, par sa dureté et son mépris des formes de la justice. Pour lui comme pour Napoléon, les conseils de

guerre étaient des instruments passifs de sa volonté). — Gallavresi. Le prince de Talleyrand et le cardinal Consalvi. Une page peu connue de l'histoire du Congrès de Vienne (analyse avec finesse les péripéties de l'opposition plus ou moins avouée qui exista à Vienne entre Consalvi, qui gardait contre la France un fond de méfiance et d'hostilité, et Talleyrand, qui cherchait à conserver le plus possible les avantages acquis par la Révolution). — Cabrol. Le « liber ordinum » et la liturgie mozarabe (ce document, publié pour la première fois par dom Férotin, et qui, remontant au IVe ou au Ve siècle, a vécu dans l'Espagne wisigothique jusqu'au XIe siècle et persisté encore çà et là jusqu'à nos jours, est un des plus vénérables et précieux témoins de la vie religieuse du moyen âge). — J. Guiraud. Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe s. (M. G. critique vivement ce qu'il y a d'excessif dans la thèse de M. Alphandéry qui fait honneur aux seuls hérétiques du XIIe et du XIIIe s. du réveil de l'esprit mystique et religieux du XIIIe s.). — Marchand. Le traité des Huguenots avec les Anglais en 1562 (soutient contre M. Mariejol dans l'*Histoire de France* de Lavisse que Coligny, en livrant le Havre à Élisabeth, savait trahir les intérêts de la France et cite une lettre écrite le 8 septembre 1562 par des protestants rouennais à Élisabeth où ils réclamaient sa protection). — Froidevaux. L'histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque de M. P. Masson (excellent livre). — P. de Vaissière. Une paroisse rurale sous l'Ancien régime : Raulhac en Carladès (d'après le livre de l'abbé Poulhès). — V. Pierre. Quelques livres sur la Révolution française (critique des livres de Jaurès et de Matthiez). — Teincey. Les Mémoires de sir Edward Blount (très précieux. Sir Edw. Blount a quatre-vingt-seize ans; il était en 1829 attaché de l'ambassade anglaise à Paris, et il fut depuis 1830 un des grands agents du développement des chemins de fer). = Comptes-rendus : *Baumstark*. Liturgia romana e liturgia dell' Esarcato. — *Bonnard*. Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Première période : 1113-1500 (très érudit). — *Louis Veuillot*. Sainte Germaine Cousin. — *Couzard*. La bienheureuse Jeanne de Lestonnac. — *Terlinden*. Le pape Clément IX et la guerre de Candie, 1667-1669. — *Serrant*. L'abbé de Rancé et Bossuet. — *Villiers*. L'abbé Eusèbe Renaudot. — *Likowski*. Die ruttenisch-rœmische Kirchenvereinigung. — *Mondaini*. Le origini degli Stati Uniti. — *Sevestre*. L'histoire, le texte et la destinée du concordat de 1801. — *Hermann*. Marengo (très complet). — *Charnisay*. L'insurrection hellénique et la diplomatie européenne. — *Garsou*. L'évolution démocratique de Victor Hugo, 1848-1851 (précise le caractère très personnel de l'évolution par laquelle Hugo, napoléonien et réactionnaire en 1848, devint montagnard en 1849). — *Granderat*. Geschichte des Vatikanischen Konzils ; 2 vol. (un troisième volume complètera cet excellent livre). — Lettres apostoliques de S. S. Leon XIII ; 7 vol. — *Dubourguier*. Grandes écoles et gens d'église au diocèse d'Amiens sous l'Ancien régime. — *Rupin*.

Rocamadour (beau et bon livre, fait justice des légendes). — *Boyer*. Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont. — *Bremond d'Ars*. Un fief saintongeais (celui du Cormier; curieux). — *Prévost*. Étude sur la forêt de Roumare. — *Villa Amil y Castino*. Iglesias Gallegas (revue archéologique de la Galice religieuse).

2. — **Revue de Synthèse historique**. Avril 1904. — H. Berr. Le problème des idées dans la synthèse historique; fin en juin (M. B., dans ce très intéressant article, analyse avec M. Goldfriedrich, auteur de l'ouvrage *Die historische Ideenlehre in Deutschland*, ce qu'il faut entendre par idée en histoire, et comment, tandis qu'au début du XIXe siècle avec Kant, Fichte, Schelling, Hegel et même Humbolt, règne un idéalisme métaphysique qui fait de l'idée la maîtresse du monde, une étude plus attentive de la nature et de l'origine des idées les a rattachées aux faits historiques et sociaux dans la psychologie sociale, l'histoire évolutive de la civilisation et la psychologie des peuples. En face de l'idéalisme allemand, M. Goldstein a étudié *Die empiristische Geschichtsaufassung D. Humes*. M. B. analyse et critique finement le livre de Suran sur des *Esprits directeurs de la pensée française, du moyen âge à la Révolution*). — P. Lacombe. L'appropriation privée du sol; VI; suite en août, fin en octobre (observations intéressantes sur le colonat considéré comme une forme de la clientèle et sur les faits multiples de collectivité qui subsistent depuis l'antiquité à travers tout le moyen âge à côté de la propriété privée et en elle). — Barrau-Dihigo. Questionnaire sur l'enseignement supérieur de l'histoire (cette enquête, provoquée par une communication de M. Lot à la Société d'histoire moderne et par la réorganisation de l'École normale, a provoqué d'intéressantes réponses de MM. Dufourcq, Gavet, Petit-Dutaillis, Waddington, Boissonnade, Desdevises du Dézert, Pariset, Radet. M. Pariset nous paraît avoir le mieux vu le nœud du problème. Les Universités n'existeront vraiment que quand on aura supprimé la division en Facultés et qu'il n'y aura plus que l'Université et des Instituts spéciaux, scientifiques ou professionnels). = Revue critique : l'Année sociologique (Goblot). — *Lamprecht*. Zur jüngsten deutschen Vergangenheit (H. Lichtenberger; analyse plutôt favorable). — *Stranik*. La pensée russe contemporaine (Clémang). — *Roosevelt*. L'idéal américain (Mantoux). — *Huvelin*. Revue générale sur les ouvrages relatifs au droit commercial (toutes ces revues générales sont de précieux répertoires). — *P. Caron*. La Société d'histoire moderne (son activité de 1501 à 1904. — *H. Berr*. Un débat entre sociologues et historiens aux États-Unis (analyse d'une discussion soulevée au 19e congrès de l'Association historique américaine de 1903). = Juin 1904. Xénopol. La causalité dans la succession; fin en août (analyse fine et précise qui distingue les faits de répétition des faits de succession et qui arrive aux principes suivants : dans la causalité de répétition qui se manifeste sous forme de loi, la cause est concomitante avec l'effet et la cause ultime entoure de près le connaissable; dans la causalité de

succession, la cause précède toujours l'effet, la cause ultime est reléguée à l'infini et la causalité se manifeste sous forme de série). — JEANMAIRE. L'Allemagne à travers les âges (à propos des livres de von der Marck, *Vœlker Ideale; Germanen u. Griechen* : André Lefèvre, Lair, Fouillée). — KLEINCLAUSZ. La Bourgogne; suite en août, fin en octobre (admirable exposé de l'état de nos connaissances sur la Bourgogne). — PETIT-DUTAILLIS. Angleterre. Moyen âge (revue générale bibliographique excellente). — H. BERR. L'ancienne et la nouvelle école historique d'après Grotenfeld : *Die Wertschsætzung in der Geschichte* (M. G. sépare entièrement l'histoire de la sociologie et, tout en admettant qu'on doit donner plus de place aux facteurs collectifs que ne faisait l'ancienne école, il considère avec elle l'individuel comme le domaine propre de l'histoire. M. B. le critique avec raison). — DRIAULT. L'enseignement secondaire de l'histoire, d'après le Dr E. Reich. = Août. A. NAVILLE. La notion de loi historique (il n'y a pas de lois historiques; les rapports qu'on désigne par ces mots ne sont que des rapports généraux, mais non universels). — H. BERR. L'orgueil humain, par M. Zyromski (l'idée fondamentale du livre, d'ailleurs très brillant, de M. Z., qui consiste à tout ramener à la nature et à la science qui en est la connaissance exacte, et à considérer comme nuisibles toutes les créations rationnelles de l'esprit, de l'orgueil humain, est fausse et dangereuse; elle pourrait paralyser toute activité intellectuelle). = Oct. WINDELBAND. La science et l'histoire devant la logique contemporaine (l'histoire est une science d'événements uniques, mais les seuls faits vraiment historiques sont ceux qui ont un rapport avec les valeurs qui déterminent la vie de l'espèce). — JANKÉLÉVITCH. Psychologie collective et psychologie sociale (critique du matérialisme historique de M. P. Rossi dans ses deux livres : *Psicologia collettiva* et *Sociologia e psicologia collettiva*). — DESDEVISES DU DÉZERT. Espagne. Moyen âge; fin en décembre (bonne revue générale bibliographique). — H. BERR. Un discours de rectorat à Halle sur l'evolution dans l'histoire universelle (discours de M. Lindner, qui publie en ce moment une *Weltgeschichte* en neuf volumes. Il croit qu'on peut dégager dans l'histoire des éléments permanents et que le rapport entre la permanence et le changement fait le fond de l'histoire). — Le deuxième congrès international d'histoire des religions. = Décembre. E. REICH. Historiens psychologues et historiens livresques (c'est la psychologie qui est la lumière de l'histoire). — P. LACOMBE. Notes sur Taine (la littérature n'est pas le miroir de la société et les œuvres de génie moins que toutes les autres). — H. LICHTENBERGER. H. Heine et sa place dans l'histoire contemporaine. — J. FLACH. Le droit de l'Église en Allemagne (d'après une étude de M. Stutz pour l'Encyclopédie du droit de Holtzendorff). — H. BERR. Une prétendue loi de l'histoire (M. Millard, dans son livre : *Une loi historique*, prétend déterminer mathématiquement la durée des cinq phases de formation, activité, malaise, éclat et décadence, de 250 ans chacun environ, par lesquelles passent tous les peuples). — P. ROQUES. La perspective historique, d'après Ratzel.

3. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** 1904, 15 déc. — P.-L. Sagnac. La France en 1789 et les États généraux, d'après les travaux de M. Armand Brette. — Henri Sée. Le travail d'histoire moderne en province : la Bretagne, année 1903. = Comptes-rendus : *J. Gaubin.* La Devèze durant la période révolutionnaire sous le rapport religieux (ouvrage écrit avec d'excellentes intentions, mais d'une philosophie plutôt courte). — *Jos. Wirth.* Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzig, 1755-1820 (insuffisant). = 1905, 15 janv. P. Muret. Les mémoires du duc de Choiseul; 1er art. (étude critique sur l'édition récemment donnée par F. Calmette; cette édition ne saurait être considérée comme définitive, car il existe certainement d'autres sources manuscrites; cependant, elle permet déjà d'ajouter à ce que nous savons de Choiseul). — J. Dureng. La complicité de l'Angleterre dans le complot d'Amboise. = Comptes-rendus : *Mariéjol.* La Réforme et la Ligue; l'édit de Nantes (tome VI de l'*Histoire de France* de Lavisse; consciencieux et solide). — *Dahlgren.* Abbé Noël Jouin sous Louis XIV (curieuse biographie d'un brasseur d'affaires et armateur, peut-être escroc, pendant les dernières années du grand règne). — *F. Dumas.* Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre (beaucoup de faits nouveaux; mais encore incomplet. Article important de Ph. Sagnac). — *J. Lenel.* Histoire du collège d'Amiens, 1219-1795.

4. — **Bulletin critique.** 1904, 5 décembre. — Supplément à la Bibliographie de la Presse, de Hatin; 2e art. (par A. Tougard). = 15 décembre. *P. Franche.* Sainte Hildegarde (bon). — *A. Biovès.* Les Anglais dans l'Inde; Warren Hastings (bon). = 25 décembre. *E. von Roey.* De justo auctario ex contractu debiti dissertatio historico-moralis (expose d'une façon très précise quelle a été la doctrine des scolastiques en ce qui concerne le prêt à intérêt). — *A. Dorlisheim.* Le comte de Falloux. Lettres, notes et souvenirs (bon). — *H. de la Ville de Mirmont.* La jeunesse d'Ovide (très intéressant). — *Abbé Paul Paris-Jallobert.* Le château Landais à Vitré (avec une biographie très précise de Pierre Landais, d'abord tailleur de François II, duc de Bretagne, puis son trésorier et son principal confident). — *Crœnert.* Memoria graeca herculanensis, cum titulorum, Ægypti papyrorum, codicum denique testimoniis comparata (très riche contribution à l'étude de la paléographie grecque). = 1905, 5 janv. *Al. Tuetey* et *H. Lacaille.* Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris; t. I : 1417-1420 (texte utile, très bien édité). = 25 janv. *Dom Leclercq.* L'Afrique chrétienne (érudition solide et de bon aloi, critique sage et modérée; mais c'est un fouillis, un « vide-poches de notes »; ce n'est pas une œuvre agencée et terminée). — *Marquis Mac Swiney de Mashanaglass.* Le Portugal et le Saint-Siège; IV : les Roses d'or envoyées par les papes aux rois de Portugal au XVIe siècle.

5. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** — M. Gachot nous a adressé une lettre pour nous prier de faire savoir à nos lecteurs

qu'il avait répondu, dans la *Revue critique*, n° du 28 nov. 1904, aux critiques que MM. Rott et B. lui avaient faites dans le n° du 24 oct. = 1904, 12 déc. *G. Ter-Mkttchean* et *Malxasean*. Histoire d'Arménie et lettre à Vahan Mamikonien (bonne édition de la chronique de Lazare de Pharpi). — *Manandean* et *Adjarean*. Les martyrs modernes de l'Arménie, 1155-1843 (bon). — *R.-E. Brünnow*. Die Provincia Arabia (bon; très belles planches). — *R. Pichon*. Lactance (très consciencieux). — *Freeman*. The historical geography of Europe; 3e édit. (remarquable précis d'histoire; la géographie est ce qu'on y trouve le moins). — *Clive Day*. The policy and administration of the Dutch in Java (intéressant). = 19 déc. *Burkitt*. Early eastern christianity (œuvre d'excellente vulgarisation). — *J. Turmel*. Tertullien (bon; le livre serait meilleur encore s'il n'avait dû subir l'*imprimatur* ecclésiastique). — Souvenirs de la baronne du Montet, 1785-1866 (intéressants; l'auteur est une émigrée qui a vécu longtemps à Vienne, mais qui a toujours adoré la France, où s'est passée sa vieillesse et où elle est morte). — *C. Peters*. England and die Englænder (superficiel, paradoxal et parfois contradictoire). = 26 déc. *J. Horovitz*. Die Hasimijjat des Kumait (texte, traduction et commentaire de poésies politiques fort intéressantes pour l'histoire du schisme chiite à ses débuts; bonne biographie de l'auteur, de Komeït, poète versatile qui encensa les Oméiades et les servit après avoir été le porte-voix le plus retentissant de leurs ennemis). — *P. Alphandéry*. Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe s. (fort intéressant; remarques et critiques importantes de Paul Lejay). = 1905, 2 janv. *L. Homo*. Essai sur le règne de l'empereur Aurélien, 270-275. De Claudio Gothico, Romanorum imperatore, 268-270 (deux thèses remarquables). — *Kortzfleisch*. Der oberelsæssische Winterfeldzug 1674-1675 und das Treffen bei Türckheim (bon en ce qui concerne la partie stratégique). — *Longin*. Journal des campagnes du baron Percy, chirurgien en chef de la Grande Armée, 1754-1825 (très intéressant). = 9 janv. *Ch. Lécrivain*. Études sur l'Histoire auguste (livre très savant, avec beaucoup de parties neuves; conclusions trop systématiques, où une place trop grande est laissée à l'artifice et à l'arbitraire; mais désormais on saura quelles précautions il faut prendre quand on voudra alléguer le témoignage de l'Histoire auguste). — *Halkin* et *Zech*. Bulletin d'institutions politiques romaines; t. I (très utile). — *H. d'Arbois de Jubainville*. Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'an 100 avant notre ère (l'histoire n'est pas fondée sur d'autre témoignage que celui des noms de lieu; aussi les conclusions, pour ingénieuses qu'elles soient, restent-elles hypothétiques). — *H. Chardon*. Scarron inconnu et les types des personnages du *Roman comique* (beaucoup de choses inédites autour de Scarron). — *Capitaine Choppin*. Insurrections militaires en 1790 (beaucoup de documents nouveaux, mais l'auteur généralise trop vite et d'imprudente façon). = 16 janv. *Capitaine J. Colin*. Annibal en Gaule (ouvrage intéressant et conduit d'après une méthode toute scientifique; mais l'in-

terprétation de Tite-Live et surtout de Polybe laisse fort à désirer; c'est là le point faible de l'ouvrage). — Eusebius Werke (très important). = 23 janv. *Victor Bérard*. Les Phéniciens et l'Odyssée; t. II (est-il bien sûr que les Phéniciens aient joué un aussi grand rôle dans la Méditerranée? Il convient de se tenir sur la réserve tant qu'on n'aura pas encore pénétré plus avant dans la civilisation crétoise). — *Goguel*. L'apôtre Paul et Jésus-Christ (étude très sérieuse, mais par endroits bien subtile). — *H. Weinel*. Paulus (bonne œuvre de vulgarisation). — *P. Huvelin*. La notion de l'*Injuria* dans le très ancien droit romain (très intéressant pour l'histoire du droit et des mœurs à Rome; mais l'auteur traite avec une désinvolture excessive les témoignages anciens qui sont contraires à ses théories). — *Clerc*. Guerre d'Espagne. Capitulation de Baylen. Causes et conséquences (la responsabilité de Baylen incombe avant tout à Napoléon). = 30 janv. *Alengry*. Condorcet, guide de la Révolution française (apologie consciencieuse, mais inexpérimentée). — *L. Cahen*. Condorcet et la Révolution française (excellent; mais décidément il faut bien reconnaître qu'on exagère la place de Condorcet dans la Révolution; il a été un bien piètre politique. Article à lire d'A. Matthiez).

6. — **La Correspondance historique et archéologique**. 1904, sept. — Jos. Cuvelier. La réorganisation des archives en France. — E.-D. Grand. Thèses de l'École des chartes, promotion du 27 janvier 1904; suite. = Oct.-nov. Circulaires aux préfets et aux inspecteurs d'académie au sujet de la commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française. — Réunion des archivistes français, dimanche 10 avril 1904 (résumé des discussions sur les archives notariales, les versements des archives aux dépôts de l'État ou des départements, le personnel des archives).

7. — **La Révolution française**. 1904, 14 oct. — Cl. Perroud. Le Père Duchêne à Bergerac (notes biographiques sur Antoine-François Lemaire, journaliste dès le début de la Révolution et qui ressuscita, pour la défense de la Révolution et du parti girondin, le type populaire du P. Duchêne. Après la chute des Girondins, il disparut; M. Perroud le retrouve à Bergerac « bibliothécaire national », fonctions où il avait été nommé par Lakanal. Il revint à Paris après la chute de la Terreur). — Edmond Poupé. Les fédérés varais du 10 août. — Léon Deschamps. Les femmes-soldats dans la Sarthe (il y en eut au moins trois). — Documents inédits : Procès-verbaux de la commission de gouvernement, 22 juin-7 juillet 1815. — A. Mathiez. Une lettre de Grégoire en septembre 1792. = 14 nov. A. Liéby. L'origine du *Chant du départ* et la date de sa composition (réfute les arguments de M. Guillaume). — E. Le Gallo. Les Jacobins de Cognac depuis l'établissement de la République jusqu'à la Révolution du 9 thermidor, d'après le registre de leurs délibérations. — E. Jovy. Les souvenirs inédits de Claude Dorizy, député à la Législative de 1791 (du 5 oct. 1791 au 14 févr.

1792). — Documents inédits : lettre de l'ex-législateur Rudler au conventionnel Lasource sur la politique extérieure de la Révolution, de Colmar, 6 avril 1793. — L. Grasilier. A propos du Père Loriquet (dans un journal humoristique, *le Thé*, n° du 6 août 1797, Bertin d'Antilly dressa un fantaisiste « tableau de la maison du roi constitutionnel de la monarchie française » où se trouvait : « Grand connétable, Buonaparte. » C'est sans doute l'origine du trop fameux « marquis de Buonaparte, lieutenant général du royaume », que Loriquet n'a nullement inventé). = 14 déc. Henri Labroue. Lakanal et l'instruction civique dans la Dordogne. — A. Blossier. Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados; ses rapports avec la municipalité et la Société « les Amis de la Constitution » de Honfleur. — Henri Bertal. Les archives municipales d'Épernay (inventaire sommaire partiel de ces archives pour la période révolutionnaire). = 1905, 14 janv. Henry Poulet. Le département de la Meuse à la fin du Directoire et au début du Consulat. — Lévy-Schneider. Sur un ouvrage de Caffarelli du Falga attribué à Jeanbon Saint-André. — A. Aulard. Le doctorat de G. Arnaud : *les États de Foix, 1608-1789; la Révolution dans l'Ariège* (deux ouvrages intéressants et utiles). — J. Tchernoff. La génération de 1848, à propos du livre de Chassin : *Souvenirs d'un étudiant de 1848*. — E. Coyecque. La sépulture de Mirabeau. — Troisième circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'histoire économique de la Révolution (quelques indications bibliographiques).

8. — **Revue archéologique**. 1904, nov.-déc. — Edhem-Bey. Fouilles et découvertes à Tralles. — Salomon Reinach. Esquisse d'une histoire de la collection Campana. — Isidore Lévy. Malcandre, dans l'inscription d'Eschmounazar (Plutarque parle d'un Malcandros, roi de Biblos. Ce Malcandros n'est autre que le « roi puissant » Malk-Addir de l'inscription; en un mot, c'est un maître de l'Hadès phénicien). — S. Reinach. De quelques textes grecs et latins récemment découverts en Égypte. = Bibliographie : *Ettore de Ruggiero*. Dizionario epigrafico di antichità romane (entreprise remarquable et qui est appelée à rendre les plus grands services). — *F. Noack*. Homerische Palæste (important; introduit des distinctions chronologiques dans une matière qu'on avait eu le tort, jusqu'à présent, d'étudier en bloc). = R. Cagnat et M. Besnier. Revue des publications épigraphiques relatives à l'Antiquité romaine.

9. — **Revue des Études anciennes**. T. IX, 1904, oct.-déc. — G. Radet. Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure; III : l'Artémision de Sardes. — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XXIV : Remarques sur la plus ancienne religion gauloise; fin (rapports avec les dieux grecs et romains. « Il n'y avait, entre les religions des Gaulois, des Grecs et des Romains, ni contradictions essentielles ni obstacles insurmontables; tous ces dieux étaient prêts à s'entendre si une même domination venait à les réunir »). — G. Arnaud d'Agnel. Notes sur un monument celtique découvert à Vachères, Basses-Alpes.

= Bibliographie : *D. Cuthbert Butler*. The Lausiac history of Palladius (Palladius, évêque d'Hélénopolis en Bithynie, avait, dans les années 388-399, parcouru les districts de l'Égypte alors habités par les ermites et les cénobites; il composa l'histoire de ces moines vers 419 ou 420 et la dédia à Lausus, chambellan de Théodose II. De là le titre sous lequel on la connaît. Par la suite, elle s'augmenta d'additions qui en changèrent le caractère primitif. Maintenant, le départ des divers éléments est fait; Preuschen a déjà en 1897 publié l'*Historia monachorum;* dom Butler nous donne maintenant un bon texte de l'*Histoire Lausiaque*).

10. — Revue celtique. 1904, juillet. — Adrien Blanchet. Note sur le *gaesum*. = Oct. W. Stokes. La vie de saint Fursa (texte, avec traduction anglaise en regard; c'est essentiellement une adaptation en irlandais du 3e livre de l'*Hist. ecclés.*, ch. xix, de Bède le Vénérable. Remarquable surtout comme étant, sous une forme irlandaise, « la plus ancienne des visions du moyen âge qui atteignent à leur point culminant dans la Divine Comédie »).

11. — Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée. 1904, déc. — Les campagnes du maréchal de Saxe. La campagne de 1745; 1re partie : Fontenoy (choix de la position; préliminaires de la bataille). — La guerre de 1870-1871. La journée du 18 août en Lorraine; bataille de Saint-Privat; suite (description vraiment tragique des paniques qui se déclarèrent, vers la fin de la bataille, à la fois chez les Français et chez les Allemands. Du côté allemand, le combat fut pendant toute la journée incohérent et décousu); fin en janv. 1905 (la retraite sous Metz; apathie du maréchal Bazaine, qui n'a rien fait pendant la journée du 18 que pour assurer sa retraite; alors, pourquoi donc annonce-t-il qu'il prendra « la direction du Nord »? Quant à Moltke, il ne paraît pas avoir eu l'intention nette des grandes choses accomplies sous son commandement; les circonstances le conduisirent parfois. Il n'est que juste de reconnaître qu'il en sut tirer le meilleur parti et que, s'il commit des fautes, il sut les réparer à temps. Suit le tableau des pertes éprouvées par les deux armées dans cette journée du 18 : Français, 13,218 hommes hors de combat; Allemands, 20,160). = 1905, janv. La campagne de 1794 et l'armée du Nord; suite (les aérostiers). — Azan. Sidi-Brahim, 1845 (ch. iv de l'ouvrage que le lieutenant Azan vient de publier sous ce titre).

12. — Bulletin italien. 1904, n° 4. — Émile Picot. Les Italiens en France au xvie s.; 9e art. — L. Auvray. Inventaire de la collection Custodi conservée à la Bibliothèque nationale; 4e art.

13. — Bulletin hispanique. 1904, n° 4. — J. Jungfer. Noms de lieux hispaniques d'origine romaine. — Alf. Morel-Fatio. La vie de d. Luis de Requesens y Zuñiga, commandeur de Castille, 1528-1570 (suite du texte). — G. Cirot. La famille de Juan de Mariana (il s'agit du grand historien de l'Espagne, qui naquit à Talavera de la Reina vers la fin de 1535 ou au commencement de 1536; il était enfant trouvé et,

sans doute aussi, enfant naturel). — R. Cagnat. Lettre à M. Pierre Paris sur des inscriptions d'Espagne. = Bibliographie : *Fr. Fernández de Bethencourt*. História genealógica y haráldica de la monarquia española (excellent).

14. — Annales des Sciences politiques. 1904, 15 nov. — P. Hamelle. Lord Salisbury; fin le 15 janv. 1905. — P. Fauchille. Les intrigues contre Napoléon Ier dans le nord de l'Empire, 1814-1815 (en Hollande et en Belgique, dans les départements français du Nord); suite et fin le 15 janv. 1905 (agissements en faveur du prince d'Orange et du comte de Provence; les mouvements séditieux dans les départements réunis et dans ceux de l'ancienne France favorisèrent naturellement l'offensive des Alliés). = 1905, 15 janv. Émile Boutmy. Albert Sorel. — André Poisson. La politique douanière de l'Empire allemand. Le comte de Caprivi; suite.

15. — Le Correspondant. 25 novembre 1904. — Le Tibet, la Russie et l'Angleterre. — Gachot. Le couronnement de Napoléon (amusants détails sur la cérémonie du 2 decembre 1804). — Lettres de L. Cornudet et de Ch. de Montalembert; fin le 10 décembre (ces lettres, qui vont de 1831 à 1868, sont surtout intéressantes par les détails qu'elles donnent sur le Saint-Simonisme, sur l'insurrection de Lyon qui avait toutes les sympathies de Montalembert, sur l'affaire de l'Avenir et les relations de Montalembert avec Lamennais de 1831 à 1835, enfin sur la question des biens d'Orléans confisqués le 22 janvier 1852. Cornudet, qui avait eu l'honneur d'être exclu du Conseil d'État pour s'être opposé à cette confiscation, bien qu'il eût, comme Montalembert, accepté avec joie le coup d'État, eut la platitude d'accepter sa réintégration en 1853. Si son amitié pour Montalembert est touchante, son influence sur lui parait avoir été peu heureuse). — B. de Lacombe. Les origines de la Réforme en France (à propos du livre d'Imbart de la Tour sur la France à la veille de la Réforme). = 10 décembre. M. Sabatier. Le Code civil. — Lanzac de Laborie. La vie religieuse à Paris, du coup d'État de Brumaire à la promulgation du Concordat; fin (très intéressant). = 25 décembre. G. de Grandmaison. Les comptes de La Forest (curieux details sur la carrière de ce diplomate et surtout sur le rôle pénible qu'il joua comme agent de Napoléon auprès de Joseph, roi d'Espagne de 1808 à 1813). = 10 janvier 1905. La crise constitutionnelle en Russie (intéressant, mais exagère en croyant le problème actuel purement économique; la question constitutionnelle prend une importance grandissante). — P. de la Gorce. Le Quatre Septembre. — La Roncière. Un précurseur de Stœssel au XVIe siècle. Un siège de deux ans (il s'agit de Guillaume de Houdetot qui défendit, de juillet 1512 à juillet 1514, un des forts de Gênes, celui de Godéfa ou de la Mauvoisine). = 25 janvier. O. Havard. Les premiers troubles de la Révolution dans les ports militaires, 1789-1892 (mutineries des équipages à Brest; assassinat du capitaine Patry le 24 juin 1791, attentat contre le capitaine La Jaille, documents inedits curieux. L'Angleterre encourageait sous

main ces séditions). — Baron de Maricourt. Un confesseur du roi. Avis donné par l'abbé Soldini à Louis XVI (document de 1792. Conseils aussi sages qu'insuffisants pour la situation où devait se trouver l'incapable souverain). — Gillet. Mystiques et primitifs. L'ancienne école de Cologne. — Lanzac de Laborie. Le comte de Rambuteau (d'après ses Mémoires publiés par son petit-fils).

16. — La Revue de Paris. 1904, 15 octobre. — Paul Guiraud. La population de la Grèce ancienne (expose les raisons économiques pour lesquelles le nombre des esclaves, celui des affranchis et des étrangers ne cessa de croître, du moins dans les villes enrichies par le commerce, tandis que le nombre des citoyens ne cessa de diminuer. La dépopulation commença en Grèce dès le IVe siècle et rien ne put l'arrêter. La législation fut impuissante à enrayer le mal parce qu'elle n'envisagea nulle part nettement le problème économique). — Comte Valentin Esterhazy. Aventures de jeunesse, 1740-1769; fin (beaucoup d'aventures assez terre à terre, contées avec quelque longueur; finit d'une façon assez morale). — Paul Stapfer. Victor Hugo à Guernesey (fin de ces charmants souvenirs). = 1er novembre. Général Alph. d'Hautpoul. Souvenirs d'Espagne et d'Angleterre, 1811-1814 (fait prisonnier à la bataille des Arapiles, d'Hautpoul fut, après d'émouvantes péripéties, transporté en Angleterre, où il resta jusqu'à la paix); fin le 15 novembre. — Louis Aubert. Américains et Japonais (pourquoi les Américains sont pour les Japonais et contre les Russes). = 15 nov. André Chevrillon. Ceylan bouddhique; fin le 1er décembre. — Sébastien Charléty. La petite Église de Lyon (cette petite Église s'est fondée en 1802, par protestation contre le Concordat; elle prit naissance dans un milieu où le jansénisme avait eu des adeptes au XVIIIe siècle, mais elle ne fut pas janséniste. Elle a encore aujourd'hui quelques fidèles, « catholiques ardents, scrupuleux, dévots, qui naissent et meurent sans entrer à l'Église »). = 1er décembre. Jules Ferry. Lettres à Gambetta, 1870-1871 (cinq lettres écrites de Paris pendant le siège, sauf la dernière, qui est du 8 février, et qui explique pourquoi Paris s'est rendu). — Gabriel Monod. Michelet et George Sand, d'après le *Journal inédit* de Michelet et leur correspondance (1844-1852, 1855-1862; beaucoup de compliments réciproques et aussi, de part et d'autre, des touches de juste critique; « il y avait entre eux certaines incompatibilités, mais il y avait aussi un lien moral très fort : tous deux avaient l'amour du peuple et une profonde bonté »). — Louis Aubert. Français d'Amérique. — Emile Dard. Choderlos de Laclos (intéressant résumé de sa biographie. L'auteur des *Liaisons dangereuses,* après avoir été secrétaire du duc d'Orléans pendant son ambassade de Londres, puis emprisonné pour ce fait même pendant la Terreur, alla mourir général d'artillerie, en Italie; il fut enlevé par la dysenterie à Tarente, le 5 septembre 1803). — Félicien Challaye. Lafcadio Hearn et le Japon (intéressante esquisse biographique et littéraire; Hearn est un des Européens qui ont le mieux pénétré dans l'âme du Japon). = 15 déc.

Sainte-Beuve. Lettres à Victor Hugo et à Mme Victor Hugo; suite le 1er et le 15 janvier. — Notes sur Pie X; suite le 15 janvier. = 1905, 1er janvier. H.-A.-L. de Castres. Souvenirs de Brienne, 1780-1784, publiés par Fr. Puaux (souvenirs écrits seulement en 1815; Castres de Vaux y parle de Bonaparte *sine ira et studio;* il est attachant et paraît véridique). = 15 janvier. Georges de la Salle. En Mandchourie; la bataille du Cha-kho (impressions d'un non combattant qui vivait dans l'armée russe).

17. — **Annales du Midi.** 1905, janvier. — J. Calmette. Les comtés et les comtes de Toulouse et de Rodez sous Charles le Chauve (la série des comtes héréditaires de Toulouse-Rouergue au IXe siècle, telle que la donne dom Vaissette, est rien moins que sûre; en fait, ces deux comtés n'ont été unis que pendant peu de temps; Raimond est le seul dont on puisse prouver qu'il a gouverné simultanément les comtés de Toulouse et de Rodez; son fils, Bernard Ier de Toulouse, n'a pas été comte de Rodez). — Dr Dejeanne. Le troubadour Cercamon (auteur de poésies où il est fait allusion à Aliénor d'Aquitaine, à son premier mariage et aux désordres de sa vie privée; texte et traduction des huit poésies de lui qui nous ont été conservées). — A. Thomas. Une prétendue histoire de l'abbaye de Beaulieu, Corrèze, au XVe siècle (« Bertrandus Pictaviensis » ou Bertrand de Civray n'est pas l'auteur d'une Histoire du monastère de Beaulieu; il a été un apôtre, non un chroniqueur; il vint à Beaulieu, mais c'est en Auvergne qu'il exerça son apostolat). — Id. Encore le nom de lieu Tramesaigues (*Inter ambas aquas*). = Compte-rendu critique : *H. Affre.* Dictionnaire des institutions, mœurs et coutumes du Rouergue (c'est un fouillis où il y a beaucoup d'utiles renseignements).

18. — **Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.** 1904, n° 3. — Dr de Ribier. Armorial des villes, monastères, communautés, etc., de la province d'Auvergne. = N° 4. Marcellin Boudet. Le domaine des dauphins de Viennois en Auvergne; suite dans le n° 4 (article très documenté). = Nos 6-7. Francisque Mège. Les populations de l'Auvergne au début de l'année 1789 (intéressant recueil de faits concernant la condition du clergé et de la noblesse).

19. — **Revue de Gascogne.** 1904, novembre. — A. Degert. Évêques gascons devant l'Inquisition romaine; suite. — J. Gaubin. La commanderie de Cabas et la bastide de Sainte-Grâce. = Compte-rendu : *Bordedarrère.* Quelques notes sur la fontaine de Salies (travail très intéressant sur un curieux mode de propriété). = Décembre. A. Degert. Le culte de l'Immaculée-Conception en Gascogne. — Abbé A. Clergeac. Différend entre l'évêque de Lombez et son chapitre en cour d'Avignon, 1346 (au sujet de la collation des prébendes). = 1905, janvier. A. Jeanroy. L'abbé Léonce Couture. — Degert. Évêques gascons devant l'Inquisition romaine; suite.

20. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.** Comptes-

rendus des séances de l'année 1904. Bulletin de septembre-octobre. — Cagnat. Inscription inédite de Khamina (anc. Thubursicum Numidarum; elle est relative à un personnage nommé A. Larcius Macrinus, « princeps gentis Numidarum »). — Dr Capitan. Une nouvelle grotte préhistorique à parois gravés : celle de la Grèze, Dordogne. — Espérandieu. Concession de terres à des colons d'Orange (fragment d'inscription reproduit en photographie). — P. Delattre. Épitaphes puniques et sarcophage de marbre (avec inscription phénicienne). — Jean Clédat. Nouvelles recherches à Baouît, Haute-Égypte (avec des peintures de l'époque chrétienne). — E.-T. Hamy. Quelques observations sur les tumulus de la vallée de la Gambie, présentées à l'occasion d'une exploration récente du capitaine Duchemin.

21. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1904, 2e livr. — Louis Michon. L'ébauche du gouvernement parlementaire sous la première Restauration. = 12e livr. Henri Lorin. Note sur les relations coloniales de Bordeaux à l'époque de Charles IX. = 1905, 1re livr. Glasson. Discours prononcé dans la séance solennelle du centenaire du Code civil, tenue à la Sorbonne le 29 octobre 1904.

22. — Société nationale des Antiquaires de France. 1904. Séance du 21 décembre. — M. Vauvillé parle des fouilles pratiquées aux environs de Soissons et y retrouve comme précédemment le *Noviodunum* des Suessions qui est cité par César. — M. Omont présente un curieux portrait de Guarin de Vérone dont il a retrouvé une copie ancienne à Cheltenham, et il annonce l'acquisition faite par la Bibliothèque nationale d'un cartulaire de la grande confrérie des bourgeois de Paris. — M. Vitry entretient la Société du Charles VII de Jean Fouquet. = 28 décembre. M. Cagnat donne lecture d'une note de M. Gauckler relative à quelques documents trouvés en Tunisie. — M. Henri Martin communique un « exemplaire », c'est-à-dire un manuscrit ayant servi de modèle pour copier un nouveau volume, comme il résulte des indications relevées sur les marges. — M. Monceaux fait connaître et interprète une inscription chrétienne récemment découverte par M. Gauckler, qui renferme plusieurs noms de martyrs. — M. Chénon communique des documents d'archives relatifs à des artistes de Bourges du moyen âge. — M. Dieudonné fait une communication sur les monnaies de l'empereur Julien. = 1905, 5 janvier. M. Lefèvre-Pontalis fait une lecture sur les architectes et la construction des cathédrales de Chartres. = 11 janvier. M. Monceaux communique une épitaphe d'évêque sur mosaïque trouvée en Afrique dans les fouilles de la basilique d'Uppenna. — M. le capitaine Espérandieu présente la photographie d'un bas-relief gallo-romain conservé à la Verune (Gard). = 25 janvier. M. J. Maurice lit un travail d'ensemble sur les monnaies frappées en Espagne dans l'atelier de Tarragone sous les règnes de Maximien Hercule et de Maxence, de 293 à 309 de notre ère. = 1er février. M. Pallu de Lessert fait une communication sur les routiers

romains et la déformation des noms de lieux dans l'Afrique romaine. — M. Monceaux étudie le déchiffrement d'une inscription incisée dans un grand *dolium* de terre cuite provenant de Maurétanie et conservé au musée de Carthage. La lecture de plusieurs des mots de cette inscription paraît encore douteuse à M. Omont, à qui M. Monceaux avait communiqué diverses photographies de ce monument.

---

23. — **Annales de l'Académie royale d'archéologie d'Anvers.** 5e série, VI, 1re et 2e livr. — J. Laenen. Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés, 1559 (d'après les documents des archives archiépiscopales de Malines). — G. Willemsen. Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre aux XVIIe et XVIIIe siècles (d'après les registres paroissiaux de la ville de Saint-Nicolas relatifs aux années 1631-1795). — L. Stoobant. Les sceaux-matrices échevinaux de Hoogstraeten. — P. Bergmans. L'imprimeur brugeois Joseph-Ignace Van Praet (biographie et étude intéressante sur l'organisation de l'imprimerie au XVIIIe s.).

24. — **Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.** 1904. — Opdedrinck. Notice concernant certains centres d'évangélisation existant au nord de la Flandre au VIIe et au VIIIe s. (détails nouveaux). — Allossery. L'intervention flamande à Cambrai dans la querelle des investitures (les comtes de Flandre protégèrent les évêques grégoriens). — C. Callewaert. Saint Bernard en Flandre (visite du saint à l'abbaye des Dunes, le 5 avril 1139). — Leman. La politique religieuse de Philippe le Hardi en Flandre (sans importance).

25. — **Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.** XXXVIII. — J.-B. Sibenaler. Les blasons des abbés d'Orval (donne toutes les armoiries connues des chefs de cette célèbre maison). — N. Tillière. Le P. Goffinet (biographie de cet estimable historien luxembourgeois, mort en 1903).

26. — **Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.** VIII, 1re livraison. — Nimal. L'église de Villers (dissertation archéologique insuffisamment documentée). — E. de Prelle de la Nieppe. Les sceaux et les armoiries de la ville et du chapitre de Nivelles (documents intéressants sur les luttes de la commune avec l'abbaye en 1265).

27. — **Annales de la Société archéologique de Namur.** XXIV, 4e livraison. — H. Fallon. La recluse de Saint-Nicolas (décrit d'une manière attachante ce phénomène bizarre de la vie religieuse). — E. Osselet. Namur sous l'empire (le peuple, enthousiaste du premier consul, devint hostile à l'empereur, lorsque les charges militaires vinrent accabler le pays). — P. Rops. Une œuvre inédite de Frère Hugo d'Oignies (célèbre moine orfèvre du XIIIe siècle; détails sur ses travaux). — Roland. Chartes namuroises inédites (documents du

XIIIe siècle intéressant Rochefort, Mesnil-Saint-Martin et Stave). — A. Bequet. Habitations de métallurgistes belgo-romains (intéressants détails sur l'histoire du pays de Namur au IIe et au IIIe siècle). = Comptes-rendus : *La Haye*. Le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache (utile au point de vue de l'histoire généalogique). — *Hachez*. Histoire de Dinant (pèche par le défaut de critique). — *Baron de Chestret de Haneffe*. Histoire de la maison de Lamarck (ouvrage de premier ordre). — *Ch. de Borman*. Les échevins de la souveraine justice de Liège (très important et puisé aux sources). — *L. Van der Kindere*. La formation territoriale des principautés belges au moyen âge (haute valeur scientifique). — *J. Helbig*. Histoire de la peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse (fruit de recherches faites avec grande compétence). — *S. Balau*. Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge (érudition vaste et sûre, critique solide).

28. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1904, nos 3-4. — G. Lefèvre. Landen et les villages environnants, leurs origines et leur organisation sous le régime féodal (bonne monographie faite d'après les documents des archives). — J. Capart. Les débuts de l'art en Égypte. — E. Stocquart. L'Espagne politique et sociale sous les Visigoths (412-711). — L. van der Kelen. Reconstitution de la *statera* (instrument servant à peser les monnaies aux époques romaine et franque).

29. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. T. LIII, 1re livr. — L. Gilliodts van Severen. Documents relatifs au couvent des Dames anglaises à Bruges (ces actes, retrouvés dans des minutes de notaire, ont trait aux années 1629-1796; publication défectueuse). — W. Robinson. Une fille de Godwin à Bruges (histoire de Gunhilde, fille de Godwin et sœur du roi Harold II, qui mourut à Bruges, en exil, l'an 1087). — H. Hosdey. Trois lettres autographes inédites de Sidronius Hosschius (le poète écrit à Vredius au sujet de diplômes de Baudouin de Constantinople, conservés à l'abbaye de Grœninghe). = 2e livr. E. Rembry. Les remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle (bien documenté). — Juten. Slusana sacra (documents relatifs à l'histoire religieuse de l'Écluse).

30. — Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. T. X. — A. Ceyssens. Le frère Liévin de Hamme, 1822 † 1898 (biographie, précédée d'une étude historique sur les Franciscains de la Terre Sainte). — A. Blomme. Le couvent des Augustins de Termonde (trente-deux documents datés de 1627 à 1821, publiés sans commentaires). — F. van Duyse. Biographie de Jean van Ockeghem (célèbre musicien flamand du XVe siècle, maître de chapelle du roi de France).

31. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. T. XXII, 2e livr. — Th. de Decker. Situation financière d'une com-

mune du pays de Waas au milieu du XVIIe siècle (d'après les comptes paroissiaux de Tamise; la guerre avait rendu cette situation très mauvaise durant les années 1645-1649).

32. — **Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts**. T. XIV, 3e livr. — THION. Les dévastations commises par les troupes étrangères au quartier de Moha en 1568 (document de la cour de justice de Wanze detaillant les objets pillés). — THION. Ordonnance du prince-évêque de Liège, Gérard de Groesbeck, relative au commerce et au transport des grains (31 août 1566). — THION. Un meurtre à Vinalmont en 1547 (d'après les papiers de justice). — H. GRÉGOIRE. La cour byzantine (détails intéressants sur les mœurs et usages).

33. — **Les Archives belges**. 1904, n° 3. — Comptes-rendus : *M. Heins*. Histoire de la ville de Gand et de ses institutions (beaucoup d'erreurs). = N° 4. *Van den Bogaert*. Recherches sur l'histoire primitive des Belges. Les saga-scandinaves (sans valeur). — *M. Josson*. Éclaircissements sur la révolution belge de 1830 (l'auteur ignore les principes les plus élémentaires de la critique historique). — *A.-M. Gossez*. Le département du Nord sous la deuxième République, 1848-1852 (bonne étude économique et politique). = N° 5. *L. van der Kindere*. La Chronique de Gislebert de Mons (excellente édition). — *Cramer* et *Pijper*. Bibliotheca reformatoria Neerlandica (réédition d'opuscules de controverse parus au XVIe siècle; études bibliographiques et critiques pleines d'intérêt). = N° 6. *Cauchie* et *Maere*. Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, 1596-1635 (excellente publication enrichie de notes abondantes). — *E. Cruyplants*. De Wagram à Waterloo (bonne étude d'histoire politique et militaire). = N° 7. *Geudens*. Le chef-métier des merciers d'Anvers (d'après les documents des archives). = N° 8. *U. Berlière*. Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai (un des fonds les plus intéressants des archives de la Chambre apostolique, 1296-1548). — *M. Bauchond*. La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au moyen âge (œuvre d'érudition d'une grande valeur).

34. — **Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge**. 1904, n° 1. — Comptes-rendus : *G. Espinas*. Finances de la commune de Douai (histoire juridique des institutions financières de cette ville; établit de nombreux rapprochements avec les finances des villes d'entre Seine et Elbe). — *L. van der Kindere*. La formation des principautés belges (critique irréprochable). — *E. Wolff*. Le blocus de Luxembourg, 1681-1684 (d'après les archives du ministère de la Guerre à Paris). — *A. Doren*. Studien aus der Florentiner Wirthschaftsgeschichte : 1re partie; l'industrie drapière, du XIVe siècle au XVIe (données nombreuses et sûres). = N° 3. *A. Carlot*. Le « domesticus » franc (bien documenté). — *De Sérignan*. La première invasion de la Belgique (insiste trop sur les choses secondaires; erreurs de détail). — *A. Cau-*

chie. Le gallicanisme en Sorbonne (d'après la correspondance du nonce Bargellini). = N° 6. *A. Cauchie.* La juridiction du nonce du Bruxelles en 1781 (détails très neufs sur un point du programme réformateur de Joseph II). — *G. Rasneur.* Le concile de Cologne de 346 (se range à l'avis de Mgr Duchesne, qui conclut à l'inexistence dudit concile). = N° 8. *G. Des Marez.* L'organisation du travail à Bruxelles au xve siècle (excellent, mais un peu touffu). — *A.-C. de Schrevel.* Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas (excellent exposé des guerres religieuses aux Pays-Bas depuis la fin du gouvernement du duc d'Albe jusqu'à la mort de don Juan d'Autriche). — *C. Terlinden.* Le pape Clément IX et la guerre de Candie, de 1667-1669, d'après les archives secrètes du Saint-Siège (immense travail de recherches).

35. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. Tome V, 5e série, 4e livr. — J. Laenen. Biographie du chanoine Reusens (archéologue belge, mort en 1903). — J.-B. Stockmans. Le Riddertol et le Joktol à Anvers en 1242 (texte intéressant pour l'histoire financière). = Compte-rendu : *U. Berlière.* Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du xive siècle (d'après les archives du Vatican).

36. — Bulletin de l'Académie royale flamande (Verslagen en Mededeelingen der Koninklÿke Academie voor Taal en Letterkunde). T. XVI. — P.-P. Alberdingk-Thÿm. Le moyen âge (discute le sens de ce mot et cherche à déterminer la date de son emploi par les humanistes). — P. Schoutens. Guillaume de Ruysbroeck (démontre que le célèbre mystique n'est pas d'origine française). — J. Bols. Contribution à l'histoire de la Chambre de rhétorique yproise la « Fleur de Blé » (insiste sur le côté religieux de l'institution).

37. — Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique. T. LXXIII, 1re livr. — A. Cauchie. Rapport sur l'organisation des missions scientifiques en vue de répertoriser à l'étranger les documents diplomatiques relatifs à l'histoire de la Belgique (vues très sages et projet d'organisation très pratique). — H. Nelis. Étude diplomatique sur le tabellionage de Tournai au moyen âge (embrasse la période comprise entre 1367 et 1521 ; exposé de l'organisation et des attributions du tabellionage, et examen des actes notariés au point de vue de la diplomatique). = 2^e livr. L. Verriest. La Charité-Saint-Christophe et ses comptes au xiiie siècle (ce fut, à l'origine, une association de marchands, qui devint plus tard un rouage important de l'organisme communal de Tournai). — L. Devillers. Notice sur un cartulaire du chapitre Saint-Vincent-de-Soignies (recueil du xiiie siècle contenant plusieurs chartes inédites, datées de 1093 à 1274). — F. Magnette. Documents relatifs à l'histoire de Malmédy pendant les années 1792 et 1793 (intéressants détails sur le séjour d'un millier d'émigrés français à Malmédy).

38. — Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale

de Belgique. 1904, n° 1. — H. Pirenne. A propos de l'édition de la chronique de Jean Molinet (démontre les défectuosités de l'édition de Buchon et l'utilité qu'il y aurait à republier l'œuvre de Molinet d'une manière scientifique). = N° 3. F. Cumont. Reliquiae Taurinenses (détails sur un manuscrit de Turin relatif aux hérésies orientales, qui a péri dans l'incendie du 25 janvier 1904). = Comptes-rendus : *E. Cruyplants*. Histoire illustrée d'un corps belge au service de la République et de l'Empire. La 112e demi-brigade (beaucoup de choses neuves). — *L. Navez*. Les champs de bataille de la Belgique; 2e série. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre (cherche à justifier Napoléon et Grouchy. La véritable responsabilité du désastre de Waterloo retomberait sur l'état de l'opinion publique en France, qui avait empêché l'Empereur d'entrer en ligne avec des forces suffisantes). — *Goblet d'Alviella*. Eleusiniana (les mystères d'Éleusis, leur organisation, leurs origines, leur évolution, leurs rapports successifs avec les principales écoles de la philosophie grecque et leur influence sur la formation de la liturgie chrétienne). = N° 4. Comptes-rendus : *E. Nicolai*. La dépopulation des campagnes et l'accroissement de la population des villes (arrive à cette conclusion qu'il n'y a pas de dépopulation des campagnes, bien que les émigrations y soient plus fortes que les immigrations. La balance favorable des naissances sur les décès assure encore en général aux régions rurales un accroissement de population). — *A. Carlot*. Le « domesticus » franc (épuise le sujet). = N° 5. E. Descamps. Le différend anglo-congolais (fait justice des calomnies propagées par la presse anglaise contre l'État indépendant du Congo). — J. Leclercq. Les explorateurs du Spitzberg (expose la part que les Belges ont eue dans l'histoire des découvertes des régions polaires). = Comptes-rendus : *E. Garsou*. L'évolution démocratique de Victor Hugo (bien documenté). = N° 6. E. Discailles. Une page d'histoire contemporaine (discute le jugement émis le 28 janvier 1852 par le roi Léopold Ier sur Firmin Rogier, son ministre à Paris). = Comptes-rendus : *L. de la Vallée-Poussin*. Dogmatique boudhique. Nouvelles recherches sur la doctrine de l'acte (l'auteur connait bien les sources sanscrites et les utilise d'une manière judicieuse). = N° 8. E. Marchal. François Pétrarque à Gand et à Liège en 1338 (détails intéressants). — J. Bidez. Notes sur les lettres de l'empereur Julien. = Comptes-rendus : *J. Capart*. Les débuts de l'art en Égyte (bonne vue d'ensemble). — *G. Willemsen*. Étude sur la démographie d'une commune du plat pays de Flandre (renseignements importants sur le mouvement de la population de la ville de Saint-Nicolas, de 1631 à 1795).

39. — **Bulletin de l'Institut archéologique liégeois**. T. XXXIII, n° 1. — E. Schoolmeesters. Rodolphe de Habsbourg et la principauté de Liège (intervention de l'Empereur en faveur du chapitre de Saint-Lambert). — G. Ruhl. Les anciens ouvrages fortifiés des villes de la Belgique (bonne étude d'archéologie militaire). — D. Brouwers. La matricule du duché de Limbourg en 1705 (bonne contribution à l'his-

toire économique du XVIIIe siècle). = N° 2. Baron DE CHESTRET. Anthisnes. Une seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime. La seigneurie de Vien (excellente monographie locale). — G. KURTH. Le peintre Jean (rectifie avec une critique rigoureuse la biographie de cet artiste du Xe siècle). — J. BRASSINNE. La population de Liège en 1650 (d'après des documents contemporains).

40. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. T. XIV, 2e livr. — G. KURTH. La paroisse Saint-Jean-Baptiste à Liège (les paroissiens de cette église élirent leur curé depuis 1237 jusqu'à 1794). — J. BRASSINNE. Les paroisses de l'ancien concile de Saint-Remacle (travail très méthodique).

41. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1904, n° 5. — G. HULIN. L'exposition des « Primitifs français » au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale. — A. DE CEULENEER. L'hôtel de ville de Gand, sa restauration et son achèvement.

42. — Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. 1903, n° 4. — D. BROUWERS. La fabrique des queues et des pennes (intéressante étude sur l'histoire de la fabrication drapière au XVIIIe siècle). = 1904, n° 1. D. BROUWERS. Histoire du chapitre noble de Sinnich, de l'ordre de saint Augustin (démontre que la charte de Henri de Legen, de 1151, à laquelle on fait généralement remonter la fondation de cette abbaye, est un faux).

43. — Leodium. 1904, n° 4. — A. MAQUINAY. Le collège Marie-Thérèse à Herve à l'époque autrichienne, 1777-1792 (renseignements sur la création de cet établissement). — U. BERLIÈRE. Henri de Suderlande, chanoine de Saint-Lambert à Liège (indications biographiques puisées aux archives vaticanes). = N° 5. S. BALAU. Quelques dates concernant Wazon (détermine la date à laquelle fut écrite la célèbre lettre de Wazon accusant le prévôt Jean d'usurpation et d'indiscipline, 1029 ou 1030). — J.-J. PAQUAY. La visite canonique de l'église de Tongres en 1248 (démontre que la date de 1208 inscrite sur le procès-verbal de cette visite est erronée). = N° 6. J. CLOSON. Origine de l'assemblée d'États au pays de Liège (distingue trois périodes avant le XIVe siècle). = N° 7. J. THISQUEN. La forteresse de Limbourg (origine et description de l'importante place forte, capitale du duché de Limbourg sous l'ancien régime). — H. BOURGUET. L'abbé J.-H. Janssens (curieuse biographie de ce personnage, théologien et historien, 1783 † 1853, qui accepta du roi Guillaume des Pays-Bas une chaire au collège philosophique de Louvain, et écrivit une histoire des Pays-Bas conçue dans l'esprit joséphiste). = N° 9. E. SCHOOLMEESTERS. Le collège des Croisiers à Maeseyck (érigé en 1474). = N° 10. J. PAQUAY. Manuel de Modène (cet archidiacre de Hesbaye, 1237-1274, fut dans le diocèse de Liège un des auxiliaires les plus zélés des légats du Saint-Siège. L'auteur rectifie sa biographie en plusieurs points). = N° 11. L. LA HAYE.

Une charte inédite de Radulphe de Zæhringen en faveur du monastère de Saint-Gérard à Brogne, 1169 (intéressante pour l'histoire de l'évêque Notger).

44. — Le Musée belge. 1904, n° 1. — S. Kayser. L'inscription du temple d'Asclepios à Épidaure (exposé critique des controverses auxquelles cette inscription a donné lieu). — J.-P. Waltzing. Orolaunum vicus (étude très originale sur les inscriptions latines de la ville d'Arlon). — H. Demoulin. Fouilles et inscriptions de Tenos (2e campagne. Etudes de topographie, d'archéologie et de numismatique). = N° 2. F. Mayence et S. de Ricci. Papyrus Bruxellensis I (papyrus inédit de la bibliothèque royale de Bruxelles, liste de divisions cadastrales indiquant la superficie, les bornes, la nature des terres, leur contenance et les contributions dont elles sont grevées). — N. Houlwein. La papyrologie grecque (bibliographie raisonnée : VI. La religion. VII. Les impôts). — L. Halkin et M. Zech. Bulletin d'institutions politiques romaines). = Nos 3-4. H. Francotte. Loi et décret dans le droit public des Grecs (distinction à établir entre ces deux termes; discute notamment l'interprétation de G. Perrot). — W. Lermann. Les sanctuaires de la Grèce (description de Delphes et d'Olympie). — H. Demoulin. Inscription inedite de Tenos (decret en l'honneur de la ville de Tenos et d'un juge envoyé par elle). — P. Graindor. Inscriptions de Ceos (rectifie le texte de quelques inscriptions antérieurement publiées par lui).

45. — Publication de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg. T. XXXIX. — Van Hasselt. Histoire du couvent des Croisiers à Maastricht (très complet). — Van Geusau. Les divisions politiques du Limbourg (1794-1839). — P. Doppler. Lettres scabinales du chapitre de Saint-Servais à Maastricht (183 actes datés de 1376 à 1412; source d'information de premier ordre pour l'histoire de la ville de Maastricht). — J.-J. Dewit. Un procès de sorcellerie à Limbricht en 1674 (contribution curieuse à l'histoire judiciaire).

46. — Revue belge de numismatique. 1904, n° 2 — L. Forrer. Les signatures de graveurs dans les medailles grecques. — Ph. de Saxe-Cobourg. Numismatique orientale. Deux monnaies inconnues du rebelle Rûm Muhammed (1626-1627). — P. Bordeaux. La pièce de vingt francs de Louis XVIII frappée à Londres en 1815. — E. van den Broeck. Numismatique bruxelloise. Huit jetons de trésoriers de Bruxelles du XVIIe siècle. — F. Mazerolle. Nicolas Briot, tailleur général des monnaies (1606-1625). = Compte-rendu : *Des Marez*. Les sceaux des corporations bruxelloises (fait d'après les sources). = N° 3. E. Bernays. Un gros au châtel tournois de Guillaume Ier, comte de Namur (1337-1391). — Mubarek Ghalid Bey. Une monnaie d'argent du Mahdi. — B. de Jonghe. Le sceau de la Haute-Cour du comté d'Agimont liégeois. = N° 4. F. Alvin. Un écu d'or de Walram de

Juliers, archevêque de Cologne (1332-1349). — E. van den Broeck. Numismatique bruxelloise. Les jetons du receveur de Bruxelles sous les archiducs Albert et Isabelle. — A. de Witte. Médaille religieuse de saint Vincent de Soignies.

---

47. — Historische Zeitschrift. Bd. LVII, Heft 2. — G.-F. Preuss. Guillaume III, la Bavière et la Grande Alliance, 1701 (récit détaillé, d'après les documents des archives bavaroises, autrichiennes, françaises, anglaises et hollandaises, des efforts impuissants qui furent faits par Guillaume III, avec le major hollandais Montollin comme agent secret, pour faire entrer Max.-Emmanuel de Bavière dans l'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche. La contr'action de la France, les ambitions de Max.-Emmanuel, la volonté de l'Autriche de ne rien leur accorder firent échouer Guillaume III dans sa politique bavaroise; mais la Grande Alliance fut conclue le 7 septembre 1701 et l'œuvre de Guillaume III était sauve quand il mourut le 2 mars 1702). — A. Stern. La mère du baron de Stein et Lavater (d'après leur correspondance, 1774-1778, conservée à Zurich). — Wittichen. Kant et Burke (l'écrit de Kant, *Zum ewigen Frieden,* a été composé en opposition aux *Considérations* de Burke sur la Révolution française). — Mémoire du ministre d'État von Rother, écrit en 1813, sur les ressources financières de la Prusse pendant la campagne de 1813-1814. = Comptes-rendus : *Dietrich.* Ueber Wesen u. Ziele der Volkskunde. — *Kaindl.* Die Volkskunde. Ihre Bedeutung, ihr Ziel u. ihre Methode. — *Græf v. Hœnsbræch.* Das Papsttum in seiner socialkulturellen Wirksamkeit; II Bd. : Die ultramontane Moral (prouve, par un ensemble surabondant de preuves et de textes, l'immoralité de cette morale). — *L. Salomon.* Gesch. der d. Zeitungswesens von den ersten Anfængen bis zur Wiederaufrichtung d. d. Reichs; I Bd. Das 16-17 u. 18 Jahrh. — *Holzapfel.* S. Dominicus u. der Rosenkranz (saint Dominique n'est pas l'inventeur du Rosaire). — *Id.* Die Anfænge der « Montes pietatis », 1462-1535 (histoire très neuve des monts-de-piété, cette institution de charité et de crédit à la fois, créée par Bernardin de Feltre et les Franciscains, combattue par les Dominicains et approuvée par le Concile du Latran en 1515). — *Mag. Joh. Hus* opera omnia; t. I, fasc. 1, hsg. v. *W. Flajšhans.* — Andreas v. Regensburg sämmtliche Werke, hsg. v. *G. Leidinger.* — *O. Meyer.* Studien z. Vorgeschichte der Reformation. Aus schlesischen Quellen. — *I. Schlecht.* Andrea Zamometič u. der Baseler Konzilsversuch v. I. 1482; I Bd. — *H. Denifle.* Luther u. Luthertum; Bd. I (trop partial, mais d'utiles remarques). — *G. Mentz.* Johann Friedrich der Grossmütige; 1er Theil : 1503-1532 (bon). — Privatbriefe K. Leopolds I an den Grafen Pœtting, 1662-1673, hsg. v. *Pribram* u. *W. Landwehr* (excellente et importante publication). — *Bleich.* Der mährische Feldzug Friedrichs II, 1741-1742. — Briefwechsel zwischen Heinrich v. Preussen u. Katharina II, hsg. v. *Krauel.* — *Luckwaldt.* Die englische-preussische Allianz v. 1788. —

Wittichen. Preussen u. England in der europæischen Politik, 1785-1788. — Documents relatifs à l'histoire des deuxième et troisième partages de la Pologne, publ. par *Dembinski;* t. I (documents importants, trop souvent mutilés). — *H. v. Zwiedineck-Südenhorst*. Deutsche Gesch. v. d. Auflœsung des alten bis zur Errichtung d. neuen Kaiserreiches; Bd. II : 1815-1849 (partial jusqu'à la grossièreté dans le sens nationaliste). — *V. d. Goltz*. Moltke. — *A. v. Ruville*. Das deutsche Einigungswerk im Lichte des amerikanischen (paradoxal). — Denkwürdigkeiten des Generals A. v. Stosch, hsg. v. *Ulrich v. Stosch*. — *O. Krieg*. C. von Alvensleben. — *K. Beyerle*. Grundeigentumsverhæltnisse u. Bürgerrecht im mittelalterlichen Konstanz; Bd. I : Das Salmannenrecht; Bd. II : Die Konstanzer Grundeigentumsurkunden d. J. 1152-1371. — *Kœtzschke*. Studien zur Verwaltungsgesch. d. Grossgrundherrschaft Werden a. d. Ruhr. — Hansisches Urkundenbuch; 9er Bd. : 1463-1470, bearb. v. *W. Stein*. — *Rachel*. Verwaltungsorganisation u. Ämterwesen d. Stadt Leipzig bis 1627. — *Erslev*. Frederik IV og Slesvig. — *W. Rothschild*. Der Gedanke der geschriebenen Verfassung in der englischen Revolution. — *G. v. Steffen*. England als Weltmacht u. Kulturstaat. — Memoiren d. Dekabristen Ssergii Grigorjewitsch Wolkonski, hsg. v. *Fürsten M. S. Wolkonski* (admirable). = Heft 3. Hampe. Observations critiques sur la politique ecclésiastique des Hohenstaufen (à propos de la 4e partie de Hauck. M. Hampe défend Lothaire contre Hauck, qui l'accuse d'avoir constamment sacrifié les intérêts de sa couronne aux prétentions de l'Église. D'autre part, il trouve Hauck injuste et envers Hadrien IV et envers Alexandre III. Il l'est aussi envers Innocent III, quand il l'accuse de lâcheté et de duplicité. Il exagère lorsqu'il explique toute la politique d'Othon IV par la bêtise. Il apprécie mieux Frédéric II, mais encore trop sévèrement). — G. Roloff. L'armée française sous Charles VII (il n'est pas exact de faire de Charles VII le créateur de l'armée permanente et de l'infanterie. Pour l'infanterie, il n'a rien fait de durable, et la puissance militaire de la féodalité subsiste après lui. Son mérite est d'avoir mieux organisé la puissance féodale de la monarchie). — Delbrueck. Frédéric le Grand comme stratégiste (seconde réponse à Koser et courte réplique de Koser). = Comptes-rendus : *Lincke*. Samaria und seine Propheten (Samarie a été le centre du prophétisme, Juda de la hiérarchie). — *Schulz*. Beitræge zur Kritik unserer litterarischen Ueberlieferung für die Zeit von Commods' Sturze bis auf den Tod des Câracallas (les vies de l'Histoire auguste sont l'abrégé d'un ouvrage d'une réelle valeur. Marius Maximus n'est point la source des *Vitae*). — *F. Cumont*. Die Mysterien des Mithra. — *A. Lombard*. Constantin V, 740-775 (bon). — *Th. Frantz*. Der grosse Kampf zwischen Kaisertum u. Papsttum zur Zeit des Friedrichs II (partial). — *A. Gottlob*. Die Servitientaxe im 13 Jahrh. — *K. Hæbler*. Die ueberseeischen Unternehmungen der Welser u. ihr Gesellschafter. — Hohenzollern Jahrbuch. 6er u. 7er Jahrg. [a signaler une étude de *Seidel* sur les portraits des Hohen-

zollern; *Krauel,* le Prince Henri à Rheinsberg; *Bailleu,* les Derniers jours de la reine Louise; *Koser,* la Cour de Berlin en 1750; *Keller,* le Grand Électeur au point de vue religieux et ecclésiastique; *Arnheim,* les Fiançailles de Gustave-Adolphe et de Marie-Éléonore de Brandebourg, etc.). — *Ernst-Ludwig v. Gerlach.* Aufzeichnungen aus seinem Leben u. Wirken, 1758-1877. — Preussens auswærtige Politik, 1850-1858. Unveröffentliche Dokumente aus dem Nachlasse des Ministerpræsidenten Otto Freiherrn v. Manteuffel, hsg. v. *H. v. Poschinger;* 3 vol. (important). — Denkwürdigkeiten des preussischen Generals der Infanterie Ed. von Fransecky, hsg. v. *Walter v. Bremen.* — *Greiner.* Das ældere Recht der Reichstadt Rothweil. — *M. Fastlinger.* Die wirthschaftliche Bedeutung der Bayerischen Klœster in der Zeit der Agilolfinger. — Monumenta Boica; XLVII Bd. : Die Urbare des Burggrafentums Nürnberg unter den Gebirge bis 1450. — *F. Stein.* Gesch. d. Reichstadt Schweinfurt. Westfælische Stadtrechte; I : Die Stadtrechte der Grafschaft Mark I Lippstadt, bearb. von *A. Overman.* — Beitræge zur Sæchsischen Kirchengeschichte, hsg. vom *F. Dibelius* u. *Th. Brieger*; Heft 9 à 17 (très précieux recueil). — *G. Wahl.* Studien zur Vorgeschichte der franzœsischen Revolution (partial; voit tout en rose dans l'ancien régime; sa critique des cahiers et de l'état économique de la France est peu solide). = Bd. LVIII, Heft 1. K. Wenck. Boniface VIII était-il un hérétique? (malgré l'opinion contraire de Renan, Wenck, allant plus loin que Hefele et Finke, qui avaient seulement émis des doutes, croit pouvoir conclure de l'examen des pièces du procès intenté à Boniface et de tout ce que nous savons de son caractère qu'il avait accepté une partie des doctrines de l'averroïsme parisien dont Siger de Brabant est le principal représentant). — Varrentrap. L'opinion sur le rétablissement de l'empire allemand dans la Hesse électorale en 1848-1849. — V. Caemmerer. Observations sur la guerre d'Italie de 1859 (à propos du récit de la campagne composé par l'état-major prussien, sous la direction de Moltke). = Comptes-rendus : *Ashley.* Surveys historic and economic. — *A. Schultz.* Das hæusliche Leben der europæischen Kulturvœlker vom Mittelalter b. z. zweiten Hælfte d. 18 Jahrh. — *Nanninga-Uitterdijk.* Een Kamper Handelshuis te Lissabon, 1572-1594 (important pour le commerce du nord au XVIe s.). — *H. Bock.* Jakob Wegelin als Geschichtstheoretiker. — *P. Rühlmann.* Die œffentliche Meinung in Sachsen wæhrend d. J. 1806-1812. — Wilhelm v. Humboldts politische Denkschriften, hsg. v. *Bruno Gebhardt;* I Bd. : 1802-1810. — *I. v. Pflugk-Harttung.* Vorgeschichte der Schlacht bei Belle-Alliance. — *W. Koth.* Die kirchlichen Zustænde Strassburgs im 14 Jahrh. — *K. Sopp.* Die Entwicklung der Landesherrlichkeit im Fürstentum Osnabruck bis zum Ausgang des 13 Jahrh. — Urkundenbuch des Hochstifts Hildesheim u. seiner Bischœfe, bearb. v. *H. Hoogeweg.* — Annalen u. Akten der Brüder des gemeinsamen Lebens im Lüchtenhofe zu Hildesheim, hsg. v. *A. Dœbner.* — Inventare hansischer Archive des 16 Jahrh.; Bd. II : Kœlner

Inventar; 1572-1591, bearb. v. *K. Höhlbaum*. — Das zweite Stralsundische Stadtbuch, 1310-1342, bearb. v. *R. Ebeling*. — *B. Meyer*. Hof u. Zentralverwaltung der Wettiner, 1248-1379. — *W. Erben*. Das Privileg Friedrichs I für das Herzogtum Œsterreich. — *H. v. Srbik*. Die Beziehungen von Staat u. Kirche wæhrend des Mittelalters (important). — *S. Adler*. Zur Rechtsgesch. des adligen Grundbesitzes in Œsterreich. — *L. Bittner*. Die Œsterreichischen Staatsvertræge von 1526-1763. — Forarbyderne til Kong Kristian V's Danske Lov, udg. v. *A. Secher* og *Chr. Stæchel*; 2 vol. — Fœrarbetena till Sveriges Rikes Lag, 1686-1736, sitz. of *W. Sjægren*; 5 vol. — *Fester*. Machiavelli. — Chaque fascicule de la *Hist. Zeitsch.* contient des *Notizen und Nachrichten*, où l'on rend brièvement compte, dans un ordre à la fois méthodique et chronologique, de tout ce qui parait d'important pour l'histoire dans les revues, en brochures, dans les mémoires académiques. Ces notices donnent un tableau très animé du mouvement des études historiques. Chaque chapitre de cette chronique se termine par une bibliographie des livres nouveaux.

48. — Archiv für Kulturgeschichte. Bd. II, Heft 4. — Arthur Richel. Règlements pour les pauvres et les mendiants. Contribution à l'histoire de l'assistance publique (l'assistance au moyen âge était presque exclusivement de caractère privé; ce sont les Réformateurs qui inaugurèrent l'assistance publique organisée et administrée par les maîtres de corporations. Les mesures administratives eurent peu d'effet). — Otto Heinemann. La collection de portraits du duc Philippe II de Poméranie (publie un catalogue nouvellement découvert, qui contient 118 numéros, parmi lesquels de nombreux portraits des princes). — Ferdinand Lorenz. Pour servir à l'histoire de la censure et de la presse en Bavière (très intéressant mémoire composé d'après des documents d'archives).

49. — Beitræge zur alten Geschichte. Bd. IV, Heft 2. — Ludwig Weniger. La fête de Zeus à Olympie; I: le Règlement des jeux (il faut distinguer trois époques principales : Ol. 1-13, 14-77 et après 77. Pour l'époque postérieure à l'Ol. 77, correspondant à 472 av. J.-C., il y eut un ordre fixe pour les jeux, qui se tenaient les 11-16 du mois. Il y avait aussi des fêtes et des sacrifices privés, sans caractère officiel). — Heinrich Schæfer. L'emigration des guerriers sous Psammétique Ier et le soulèvement des mercenaires à Éléphantine sous Apriès (étudie en particulier l'inscription de la statue A. 90 de la collection égyptienne au Louvre). — Otto Seeck. Études sur les sources du traité d'Aristote sur la Constitution d'Athènes (1re partie : la réforme monétaire de Solon; le premier fait certain de l'histoire monétaire de l'Attique est la réforme d'Hippias; pour tout ce qui précède, on ne peut émettre que des hypothèses plus ou moins vraisemblables). — Friedrich Weitberg. La topographie d'Herodote (étude sur les Scythes, les Yssédones et les Massagètes, et sur les pays habités par ces peuples). — J.-V. Prasek. Hécatée, source d'Herodote pour l'histoire de l'Asie antérieure; I

(montre les traces d'Hécatée dans le μηδικός λόγος du livre I d'Hérodote). — S. Herrlich. Les témoignages antiques sur l'éruption du Vésuve de l'an 79. = Beiheft 2. Ernst Kornemann. Le nouvel épitomé de Tite-Live; texte et commentaire (papyrus n° 668 au tome IV des Oxyrhynchus Papyri. Comparaison avec le texte de Tite-Live et avec les autres épitomés qui nous sont parvenus. Histoire des années de 604-150 à 617-137 d'après ce document retrouvé).

50. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts. *Athenische Abteilung.* Bd. XXIX, Heft 1. — H. von Prott. La plaine de Sparte (Pausanias l'a parcourue; sa description est celle d'un témoin oculaire et exact). — F. Bœlte et G. Weicker. Nisaia et Minoa (le récit, par Thucydide, des événements militaires qui se sont déroulés dans cette région pendant les années 429 et 424 a pour base une connaissance précise des localités. Description du pays d'après les résultats des fouilles récentes). = Heft 2. Les travaux de Pergame en 1902-1903 (rapport de W. Dœrpfeld sur les résultats des fouilles, qui ont mis à jour beaucoup de constructions nouvelles; celle du gymnasion est la principale. C'est une vaste construction qui s'étage en trois terrasses et qui demandera bien deux ans encore pour être complètement déblayée. Inscriptions. Le Hermès d'Alcamène, etc.). = *Rœmische Abtheilung.* Bd. XIX. L. Cantarelli. Un préfet d'Égypte, oncle de Sénèque (combat les hypothèses de Gœrtz et de Borghesi; croit que le préfet cherché doit être trouvé en Gaius Galerius, 16-31). — A. Mau. Les fouilles de Pompéi : le château d'eau. — Chr. Huelsen. Nouveaux fragments des fastes consulaires et triomphaux. — W. Luedtke. Le récit de Harun ben Jahja sur Rome (complète le mémoire publié en 1878 par Ignazio Guidi sur la description de Rome dans les géographes arabes).

51. — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur. Jahrg. VII, 1904. Bd. XIII und XIV, Heft 6. — Joh. Ilberg. La médecine dans l'antiquité (les sources; philosophie et méthode de la médecine antique; les médecins et leurs œuvres). = Heft 8. Richard Fritzsche. Les débuts de l'hellénisme; fin dans le fasc. suivant. — Albert Werminghoff. Félix Hemmerli (portrait de ce publiciste suisse qui naquit à Zurich en 1388 et qui y vécut constamment à partir de 1427). = Heft 9. Karl Reuschel. La légende de Tannhäuser (explique les origines de cette légende; cherche à compléter les travaux d'Erich Schmidt et de Gaston Paris). = Heft 10. Hermann Reich. Le roi avec la couronne d'épines (explique la scène où l'on représente le Christ bafoué par les soldats; puis parle des mimes et des mystères).

52. — Philologus. Bd. LXIII, Heft 4. — Ad. Ausfeld. « Neapolis » et « Brucheion » à Alexandrie (étude sur la topographie antique de cette ville). — G.-A. Gerhard et O. Gradenwitz. ΩΝΗ ΕΝ ΗΙΣΤΕΙ (texte grec concernant l'extinction d'une hypothèque dans une ville de

la Haute Égypte, datée du 13 septembre 111 av. J.-C., tiré du Papyrus Heidelbergensis 1278; étude de Gebhard sur l'agoranomie et de Gradenwitz sur l'importance juridique du document). — Edmund Lange. Thucydide; critique de texte. — E. Stemplinger. Études sur Étienne de Byzance (1° rapports d'Étienne avec Philon, Hérodien, Orose; 2° Étienne et Suidas; 3° les Ἰσαυρίκα de Capiton; 4° Uranios).

53. — Rheinisches Museum für Philologie. N. F. Bd. LX, Heft 1. — Hermann Usener. Keraunos (expose, en s'appuyant sur l'exemple de Ζεὺς Κεραυνός, le développement des conceptions religieuses). — Fr. Reuss. Les attaques des Perses contre Delphes et la relation de Ctésias (une erreur s'est glissée dans l'extrait de Photius : le récit de Ctésias se rapporte, non pas à Delphes, mais au sanctuaire d'Apollon à Didymes).

54. — K. Bayerische Akademie der Wissenschaften. *Zu München Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und der historischen Klasse.* 1904, Heft 1. — Robert Pœhlmann. Pour servir à l'histoire de la « publicistique » dans l'antiquité (on a longtemps méconnu l'importance considérable des mémoires « à César » que l'antiquité nous a transmis, comme documents servant à nous faire connaître le genre de publications qui circulaient à Rome à l'époque de transition de la République au Césarisme). — H. Prutz. L'exemption des Hospitaliers; extension, caractère et conséquences (travail important, basé sur les archives de l'Ordre à Lavalette. Montre que les privilèges concédés par les papes à l'Ordre formaient un système d'exemptions par lequel il était affranchi des contributions ordinaires payées à l'Église et il pouvait soustraire à l'ordonnance tous ceux qui dépendaient de lui : serviteurs, ouvriers, etc. Il fonda sa situation prédominante en créant des hospices, soumis à la maison principale de Jérusalem, et établis, en Italie et dans la France méridionale, aux endroits importants pour les relations avec la Palestine). = Heft 2. E. Schlagintweit. Catalogue des manuscrits thibétains qui se trouvent à la bibliothèque royale de Stuttgart (22 numéros). — Gustav Herbig. Travaux préparatoires au *Corpus inscr. etruscarum* (rapport sur une mission en Italie, au printemps de 1903). = Heft 3. F. von Reber. La correspondance entre le prince royal Louis de Bavière et G. Dillis (intéressante pour l'histoire de l'art). = *Abhandlungen der historischen Klasse.* Bd. XXIII, Abth. 2 (= *Denkschriften,* Bd. 76). Ludwig von Rockinger. Le Miroir d'Allemagne, le Miroir de Souabe et les sermons en allemand de Berthold de Ratisbonne; leurs rapports entre eux; 1re partie (on a depuis longtemps placé la rédaction du Miroir de Souabe en 1274 et 1275; Rockinger montre que Berthold de Ratisbonne a utilisé le Miroir d'Allemagne dans ses premiers sermons et le Miroir de Souabe dans les derniers; ce dernier était donc connu avant la mort de Berthold, survenue le 14 décembre 1272). — L. Traube et R. Ehwald. Jean-Baptiste Maugérard; contribution à l'histoire des bibliothèques (le bibliophile Maugérard a, dans les années 1766-1815, jeté la confusion dans les

collections de manuscrits français et allemands; de quelle façon, c'est ce que l'auteur de l'article s'efforce de montrer). — Berthold Riehl. La sculpture à Munich à la fin du moyen âge (les formes d'art employées à Munich eurent à ce moment une grande diffusion et exercèrent leur influence sur le pays entier).

55. — Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. *Philologisch-historische Klasse.* N. F. Bd. VII. N° 4. Joh. Flemming et Hans Lietzmann. Les Apollinaire et leurs écrits en syriaque, avec les textes grecs et un lexique syriaque-grec (d'après les mss. du Brit. Mus. à Londres). = N° 5. E. Schwartz. La mort des fils de Zébédé; pour servir à l'histoire de l'évangile de saint Jean. = Bd. VIII, n° 1. Wilhelm Meyer. La légende de saint Alban, le protomartyr de l'Angleterre, dans les textes antérieurs à Bède. = N° 2. F. Frensdorff. G.-A. de Münchhausen; rapport sur sa mission à Berlin en juin 1740; texte et commentaire (la Prusse et le Hanovre ont été rarement en bons termes; en particulier, Frédéric-Guillaume Ier s'est toujours laissé attirer du côté de l'Autriche. La mission de Münchhausen avait pour but de gagner le jeune roi Frédéric II au parti anglo-hanovrien et de ménager son mariage avec la princesse Amélie, seconde fille de Georges Ier, qui lui avait déjà primitivement été destinée, pour le cas où Frédéric se laisserait séparer de sa femme Élisabeth-Christine de Brunswick).

56. — Mitteilungen des Oberhessischen Geschichtsvereins. N. F. Bd. VIII. — Hermann Diemar. La Hesse et la ville impériale de Cologne au xve siècle. Documents relatifs à l'histoire de la Hesse et de l'Allemagne (d'après les archives municipales de Cologne, les archives de l'État de Marbourg et la bibliothèque de Cassel). — Albert Klein. La Hesse et le « Tresslerbuch » de Marienburg (le « Tresslerbuch », 1399-1409, est le livre de caisse du trésorier de l'Ordre teutonique; il nous fait connaître les rapports des princes et des familles nobles de la Hesse avec l'Ordre). = Bd. IX. J.-R. Dieterich. Comment la Hesse devint une principauté impériale (à la suite des concessions qu'Adolf de Nassau avait dû faire aux électeurs avant son élection). = Bd. X. Walther Kœhler. Dettic et Deorulf, les premiers Hessois que saint Boniface convertit au christianisme (intéressant pour la question de l'église hiberno-scotique en Allemagne et pour les premières tentatives de conversion de Boniface). = Complément au tome X. Rapport sur les fouilles exécutées dans les années 1899-1901, avec vingt planches (les fouilles dans la Hesse supérieure ont donné d'importants résultats pour l'histoire primitive et du peuplement de l'Allemagne moyenne). = Bd. XI. Walther Kœhler. La guerre de succession de Katzenelnbogen dans le cadre de l'histoire générale de la Réforme, jusqu'en 1530 (cette guerre de succession, depuis 1520, n'a pas été sans conséquence sur la politique allemande de Charles-Quint et du parti protestant). — Ludwig Schædel. Sur la « Custodie » de Philippe le Magnanime (utilise la correspondance anonyme de ce prince,

conservée dans les archives de Marbourg). — Wilhelm-Martin Becker. Les étudiants à Giessen dans les premiers temps de l'Université, 1605-1624. = Bd. XII. Georg Wolff. La prise et l'occupation de la Vetteravie par les Romains (la Vetteravie fut le territoire frontière le plus avancé des Romains dans l'Allemagne moyenne).

57. — **Archiv für Hessische Geschichte und Altertumskunde.** N. F. Bd. III, Heft 3. — Bon Gustav Schenk zu Schweinsberg. Études généalogiques sur l'histoire de l'empire (que la maison impériale de Lorraine-Autriche descend de Richwin, comte de Verdun; les comtes d'Œhningen et les Bruno de Brunswick sont une branche des Conradins, etc.).

58. — **Beitræge zur Hessischen Kirchengeschichte.** Bd. II, Heft 2. — Fritz Herrmann. Les paiements d'offices à Mayence (excellent travail où l'auteur montre, par l'exemple de Mayence, la tendance, souvent et inutilement combattue par les conciles réformateurs, du Saint-Siège à grossir ses revenus).

59. — **Zeitschrift des Vereins für hessische Geschichte und Landeskunde.** N. F. Bd. XXVI. — Karl Wenck. Le Hessengau (géographie ancienne de ce district; des peuples allemands qui l'ont peuplé). = Bd. XXVII. Hermann Diemar. Généalogie des landgraves de Hesse et de Thuringe jusqu'à Philippe le Magnanime). — M. Tangl. La date de la mort de saint Boniface (sa mission en Frise eut lieu en 753-754; sa mort en 754. Cette date permet de rectifier les rapports de Boniface avec le pape Étienne II).

60. — **Mitteilungen der deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens.** Bd. IX, Teil 3. — Y. Koganei. Les habitants primitifs du Japon (l'empire du Japon fut autrefois un empire aino). — Hans Haas. Les religions du Japon dans la plus récente histoire des religions (additions à l'ouvrage de Conrad von Orelli sur l'histoire générale des religions, paru en 1899).

61. — **Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte.** Bd. XXXIII. — Reimer Hansen. Comment s'est peuplé le pays des Ditmarses (pour l'histoire primitive, les seuls renseignements qu'on puisse avoir sont fournis par les noms de lieu). — C.-A. Volquardsen. Les événements de l'année 1721 dans l'histoire du Slesvig (l'incorporation du Slesvig au Danemark est intéressante pour l'histoire générale, parce qu'elle se rattache par des liens très étroits au conflit qui éclata vers le milieu du xixe siècle).

62. — **Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins.** Bd. XXV. — R.-A. Peltzer. Les rapports d'Aix-la-Chapelle avec les rois francs (bon travail, bien documenté, de plus de cent pages. Commence par raconter les luttes engagées par les Carolingiens de la France occidentale et par les Capétiens pour la possession d'Aix et de la Lorraine; puis expose l'influence exercée par le culte de Charlemagne sur la politique des rois francs. Dans les chapitres suivants, il est surtout

question des rapports commerciaux d'Aix avec la France et des privilèges douaniers accordés à la ville par les rois francs, et souvent confirmés). — Ed. Teichmann. Aix dans la chronique rimée de Philippe Mousket, 814-1242 (contributions à l'histoire de Louis le Pieux, Charles le Chauve, Lothaire, Otton II, Otton IV, Frédéric II, Henri VII et Conrad). — Aug. Schoop. Chartes des Carmélites de Düren (publie 22 chartes qui complètent l'ouvrage de Koch : *Urkunden der Stadt Düren*, Francfort, 1897). — Emil Pauls. La canonisation de Charlemagne; son culte à Aix jusqu'à la fin du XIIIe siècle (la canonisation accordée, à la demande de l'empereur Frédéric Ier, par un antipape, n'a jamais été déclarée sans valeur par le Saint-Siège. On ne distinguait pas encore entre « saint » et « bienheureux ». L'empereur Frédéric désirait que Charlemagne fût honoré comme un saint dans tout l'Occident. Le chapitre et le peuple d'Aix s'y sont pleinement associés).

---

63. — Denkschriften der k. Akademie der Wissenschaften in Wien. *Philosophisch-historische Klasse.* Bd. L. I. — Karl Wessely. Topographie du Fayoum, nome d'Arsinoé, à l'époque grecque (dresse la liste des noms de lieux de cette région, détermine leur site autant que possible; ajoute tout ce qu'on peut savoir sur leur étendue, les habitants, le degré de civilisation, etc.). = IV. Ernst Sellin. Tell Ta'annek. Rapport sur des fouilles opérées en Palestine sous le patronage de l'Académie de Vienne et du ministère autrichien des Cultes (Sellin a découvert, en 1902, Taanach, l'ancienne ville biblique située sur la colline de Ta'annek, près de Jennin; les fouilles ont été fort intéressantes pour ce qui concerne les idées, la manière de vivre, les mœurs et les usages de ses habitants).

64. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 1904, n° 4. — Dr Anton. Karbowiak. Études statistiques sur l'histoire de l'Université de Cracovie pendant les années 1433-1510. — Fr. Piekosinski. De quelques faits intéressants pour l'histoire de l'histoire économique de la Pologne au moyen âge. = N° 5. L. Finkel. Études sur la dynastie des Jagellons; t. I : la Reine Sophie, 1442-1461 (elle fut la quatrième femme de Ladislas Jagellon et la mère de toute la famille royale). = N° 7. Fr. Bujak. Les noms de lieux considérés comme base de l'histoire de la colonisation en Pologne (beaucoup de faits très intéressants; il ressort d'ailleurs de ce travail que les noms de lieux ne sauraient être pris comme une source essentielle ni sûre pour l'histoire de la colonisation et du développement social de la Pologne).

---

65. — Archivio della r. Società romana di storia patria. Vol. XXVII, fasc. 1-2, 1904. — G. Giovannoni. Notes sur les marbriers romains (au XIIIe siècle). — P. Fedele. Tabularium S. Praxedis (commence la publication des bulles et chartes de ce monastère, qui fut fondé par le pape Pascal Ier. Le plus ancien date du 7 février 987).

— V. Capomanchi. Les origines du poids franc; fin (les poids en usage dans les pays qui formèrent l'empire d'Occident sous Charlemagne se ramènent à deux types : 1° le type fort régnait en Germanie, en Bavière, en Belgique, en Hollande et dans les Flandres, dans une grande partie de la France et dans le nord de l'Italie, où il fut introduit par Barberousse; 2° le type plus faible, d'environ un dixième, occupait en France la Touraine, le Limousin, la Bretagne et s'était généralisé dans l'Italie, son pays d'origine. Le premier est le poids franc; le second, le poids romain; tous deux venaient de l'antiquité). — M. Antonelli. La domination pontificale dans le patrimoine de saint Pierre, en Toscane, depuis le transfert du saint siège à Avignon jusqu'à la restauration d'Albornoz; suite. — G. Ferri. Les chartes de l'Archivio Liberiano, du xe au xve siècle (ce sont les archives capitulaires de S. Maria Maggiore, documents intéressants pour l'histoire de la basilique et de ses rapports avec les autres églises de Rome, intéressants aussi pour l'histoire de l'art. Commence la publication des plus anciens documents, qui commencent en 981). — G. Bourgin. La « familia » pontificale sous Eugène IV (publie deux listes de personnes attachées à la maison de ce pape, mort en 1447). — V. Federici. Les mss. de l'exposition grégorienne au Vatican. — G. Lumbroso. Pomponio Leto, dit le More (ce surnom lui vint d'une sorte de turban, à la mode mauresque, que Pomponio Leto, vieux et malade, portait d'ordinaire à la maison). — F. Tonetti. Brève notice sur les archives et sur la biblioteca Giovardiana de la commune de Veroli.

66. — Archivio storico italiano. 1903, Disp. 2. — Pompeo Molmenti. La corruption des coutumes vénitiennes au temps de la Renaissance (chapitre détaché d'une nouvelle édition que Molmenti va donner de sa célèbre *Storia di Venezia nella vita privata*). — Pietro Santini. Etudes sur l'ancienne organisation de la commune de Florence. Les villes et les classes sociales à Florence pendant la période qui précède le « primo popolo » (surtout au xiie siècle); suite Disp. 3 (développement des institutions au xiiie siècle); fin dans Disp. 4 (comment les corporations d'arts et métiers entrèrent peu à peu dans le Conseil général de la commune). — Clemente Lupi. Les maisons de Pise et leurs annexes au moyen âge; suite (particularités techniques de la construction; suite dans Disp. 3 (matériaux de construction). — A. Virgili. Girolamo Aleandro (sa vie et ses écrits jusqu'à sa nonciature en France, 1524-1525). — Giovanni Livi. Les archives d'un marchand toscan au xive siècle : Francesco di Marco Datini. — Nino Tamassia. Les Barbaricini; notes pour l'histoire de la Sardaigne (du vie au xvie siècle). — Comptes-rendus : *A. Nardino Despotti Mospignotti*. Il duomo di San Giovanni, oggi battistero di Firenze (remarquable). — *G. Volpe*. Studi sulle istituzioni comunali a Pisa : città e contado, consoli e podestà, xii-xiv sec. (bon). — *A. Casabianca*. Un aventuriere a Brolio nel secolo xv (histoire de la prise du château de Brolio par les frères Petrucci, le 9 octobre 1434). — *Elisa Viani*. I discorsi di Fran-

cesco Maria I della Rovere, duca d'Urbino, sopra le fortificazioni di Venezia. — *Id.* L'avvenelamento di Francesco Maria I della Rovere, duca d'Urbino (bon). — *Gius. Bianco.* La Sicilia durante l'occupazione inglese, 1806-1815 (bon). = Disp. 3. P. Kehr. Les bulles pontificales qui sont conservées dans les archives diplomatiques de Florence (liste de ces bulles antérieures à Innocent III). — Paolo Piccolomini. Le pontificat de Pie III (d'après un témoignage contemporain tiré des *Historiae Senenses* de Sigismondo Tizio, t. VI, ad annum 1503. Publie en appendice quelques documents sur ce « pape de passage »). — Luigi Villari. Une nouvelle histoire universelle en anglais (la *Cambridge modern history*). — Armando Tallone. Les hostilités entre la Provence et le Dauphiné au xive siècle, d'après de nouveaux documents (publie un traité conclu le 23 mars 1360 entre le sénéchal de Provence, Foulques d'Agoult, au nom du roi Louis et de la reine Jeanne, et Guillaume de Vergy, gouverneur du Dauphiné). — Amy Bernardi. Fragments sur l'histoire de San Marino et de Feltre; suite. — Luigi Rossi. L'abandon de Piombino par le roi d'Aragon en 1448. = Comptes-rendus : *B. Capasso.* Le fonti della storia delle provincie napoletane dal 568 al 1500 (nouvelle édition, mise au courant par *O. Mastrojanni*). — *Vito la Mantia.* Antiche consuetudini delle città di Sicilia (nouvelle édition d'une œuvre qui résume toute une vie de travail). — *Em. Marengo.* Genova e Tunisi, 1388-1515 (continue et complète les *Traités de paix* de Mas Latrie). — *P. Giacinto Picconi da Cantalupo.* Atti capitolari della minoritica provincia di Bologna, 1458-1710. — *Fr. Corridore.* Storia documentata della populazione di Sardegna, 1479-1901 (il y a, dans ces documents, un peu d'or et beaucoup de scories). = Disp. 4. Romolo Caggese. Sur l'origine du parti guelfe et ses rapports avec la commune. — Lodovico Frati. Tarif douanier passé entre la commune de Bologne et celle de Florence, 1317 (texte). — Guido Bonolis. Sur l'industrie de la laine à Florence (son histoire; son importance politique et surtout économique). — C. Cipolla. Un nouveau document sur Pietro della Scala, évêque de Vérone et de Lodi (24 mai 1388). — M. L. Gentile. Sur le *De bello italico* de Leonardo Sfrenati (auteur de Commentaires, en six livres, allant de 1494 à 1502. Publie un court fragment de cette chronique latine). — E. Robiony. Une ambition mal connue de la maison de Savoie (publie un mémoire pour appuyer le traité entre l'empereur et le roi de Sicile, présenté à Vienne par le marquis de Saint-Thomas, 1717). = Bibliographie : R. Archivio di Stato in Lucca. Regesti; vol. I : Pergamene del diplomatico, 790-1091. — *R. Marucci.* L'antico archivio comunale di Senigallia. — *Fr. Nitti di Vito.* Codice diplomatico Barese; IV : le Pergamene di S. Nicola di Bari, 939-1071, 1075-1194. — *Giov. Saccani.* I vescovi di Reggio Emilia. — *R. Honig.* Guido da Montafeltro (des faits; mais le personnage n'est pas mis en bonne lumière). — *J. Haller.* Die Belehnung Renés von Anjou mit dem Königreich Neapel, 1436 (intéressant). = 1904, Disp. 1. F.-P. Luiso. Commentaires anciens de la

Divine Comédie; suite. — Luigi Staffetti. La politique du pape Paul III et l'Italie (longue et élogieuse analyse de l'ouvrage récent de C. Capasso). — Laudedeo Testi. Études nouvelles sur Carpaccio. — Pasquale Papa. Quatre sonnets politiques de Melchior Cesarotti, 1797-1799. — Luigi Rivetti. Virgilio Bornato, ou Bornati, de Brescia, voyageur du xve siècle. — A. Zanelli. L'ambassade de Matteo Palmieri à Pérouse, 1452. — Gaetano Gasperoni. Documents pour servir à l'histoire de la Romagne, 1519-1545. = Comptes-rendus : *U. Balzani.* Il Chronicon Farfense di Gregorio di Catino (bon). — Rerum italicarum scriptores; nouv. édit. — *A. Sorbelli.* Le croniche bolognesi del sec. xiv (bon). — *Julia Cartwright.* Isabella d'Este, marchioness of Mantua, 1474-1539 (médiocre et très insuffisant). — *A. Mori.* Cenni storici sui lavori geodetici e topografici e sulle principali produzioni cartografiche eseguite in Italia dalla metà del sec. xviii ai giorni nostri. = Disp. 2. Arnaldo Della Torre. Un document peu connu sur la réintégration de Jacques de Dante (expose les circonstances qui ont permis au fils du poète de faire révoquer en 1325 la sentence de bannissement prononcée en 1315 contre Dante et ses fils). — Arturo Segre. Les préliminaires de la retraite de Charles VIII de Naples; essai sur les rapports entre Venise, Milan et Rome au printemps de 1495; 1er art.; 2e art. dans Disp. 3; fin dans Disp. 4 (avec un appendice de documents inédits). — G. Volpe. Une théorie nouvelle sur les origines communales (critique du mémoire publiée par le prof. Gabotto sur l'origine et la nature des communes italiennes, 1903). — A. Sorbelli. Les archives notariales de Pavullo dans le Frignano. — C.-A. Garufi. Le notaire Giacomo da Lentino (notes biographiques sur un des notaires employés par l'empereur Frédéric II dans sa chancellerie sicilienne). — Ottenthal. Publications relatives à l'histoire de l'Italie au moyen âge parues en Allemagne en 1901 et 1902. = Bibliographie : *L. Schiaparelli.* I diplomi di Berengario I (excellente édition). — *Giov. Pansa.* Quattro cronache e due diarii inediti relativi ai fatti dell' Aquila, dal sec. xiii al sec. xvi. — *L. Rossi.* La guerra in Toscana, 1447-1448 (beaucoup de faits nouveaux). — *Aug. comes Cieskowski.* Fontes rerum polonicarum e tabulario reipublicae Venetae; 2e série (contient les lettres des ambassadeurs vénitiens auprès du roi de Pologne, de 1571 à 1606). — *M. Vigne.* La banque à Lyon, du xve au xviiie siècle (important). = Disp. 3. L. Andrich. Les statuts de Bellune et de Trévise « de damnis datis et poenis et emendationibus » (à propos de l'ouvrage récent de G. Biscaro : *la Polizia campestre negli statuti del comune di Treviso*). — V. Federici. Le palimpseste d'Arborea (ce palimpseste est un faux, comme les autres chartes d'Arborea). — C. Errera. Sur l'œuvre cartographique de Giov. Tomaso Borgonio. — B.-E. Bellondi. Le texte du *Tumulto dei Ciompi* de Gino Capponi (une partie en est apocryphe). — L. Rossi. Florence et Venise après la bataille de Caravaggio, le 14 septembre 1448 (avec des documents inédits). — Bibliographie : Annuario bibliografico della storia d'Italia dal

secolo IV ai giorni nostri, 1902 (important supplément au t. XI des *Studi storici*). — *Yver*. Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale au XIIIe et au XIVe siècle (beaucoup de bonnes choses; l'auteur aurait pu tirer encore davantage des registres angevins). — *Saverio La Sorsa*. La compagnia di Or San Michele, ovvero una pagina della beneficenza in Toscana nel secolo XIV (très consciencieux). = Disp. 4. Arrigo SOLINI. La constitution sociale et la propriété foncière en Sardaigne (surtout au XIIe et au XIIIe siècle). — Luigi SCHIAPARELLI. Observations sur le dépôt d'archives de la *Confessio sancti Petri* (on a la preuve qu'au moins deux documents ont été déposés dans la *Confessio;* mais il est vrai, d'autre part, qu'on ne saurait constater la présence d'un réel dépôt d'archives dans cette Confession; il est probable que les documents déposés étaient, au bout d'un certain temps, mis ailleurs, dans un véritable dépôt d'archives). = Bibliographie : *Fortunato*. La badia di Monticchio (bon). — *L. Frati*. La prigionia del re Enzo a Bologna (excellent. A. Sorbelli apporte, pour son compte, quelques documents nouveaux sur la question du lieu où fut livrée la bataille fatale au fils de l'empereur Frédéric). — *Giov. Levi*. Memorie dantesche degli anni 1323 e 1325, da documenti inediti bolognesi.

67. — Archivio storico lombardo. 4e série. Anno XXXI, 1904, fasc. 2. — Giovanni AGNELLI. Les routes dans le pays de Lodi, dans l'antiquité et au moyen âge (routes, voies fluviales et canaux navigables). — Ezio RIBOLDI. Les districts ruraux du Milanais, IXe-XIe s.; suite et fin (le pays de Lecco et ses comtes, le pays de Stazzona et ses seigneurs, le pays de Burgaria. Huit documents inédits publiés en appendice). — Ettore VERGA. La députation des collèges électoraux du royaume d'Italie à Paris en 1814 (d'après les actes de cette députation qui avait été envoyée auprès des Alliés. Ces actes ont été retrouvés récemment avec la correspondance du marquis Giacomo Beccaria, qui était précisément secrétaire de la députation). — Achille RATTI. Bulle originale d'Aribert, archevêque de Milan, 1040 (cette bulle a été publiée depuis longtemps, mais d'après des copies plus ou moins fautives. L'original a été retrouvé dans la bibliothèque Barberini, qui fut acquise par le Vatican vers la fin du pontificat de Léon XIII. Nouvelle édition d'après l'original, dont un fac-similé donne les premières lignes, avec la date et les souscriptions finales). — Girolamo BISCARO. Une visite de Frédéric Barberousse à Côme, 1178-1186. — ID. La loggia des Osio et la « Curia communis » dans le Broletto nuovo de Milan. — Angelo MAZZI. Une industrie millénaire en Italie (celle des pierres dites *Coti,* qu'on trouve dans les vallées bergamasques, et dont l'exploitation est déjà signalée par Pline). — Carlo SALVIONI. Notes de toponymie lombarde. = Bibliographie : *Al. Luzio*. Il processo Pellico-Maroncelli (publie les pièces du procès intenté aux agitateurs de 1821. Très important). — *E. Verga*. Il primo esilio di Nicolò Tommaseo, 1834-1839. Lettere di lui a Cesare Cantù. — Bulletin de bibliographie d'histoire lombarde. = Fasc. 3. Attilio SIMIONI. Un humaniste mila-

nais : Piattino Piatti. Sa biographie. — G.-B. Marchesi. Un Mécène du XVIIIe siècle : le cardinal Angelo-Maria Durini (Durini était nonce à Varsovie au temps où se préparait le démembrement de la Pologne. On donne en appendice des lettres qu'il écrivit en 1767 et 1768 à son oncle, archevêque de Pavie et cardinal; elles jettent quelque lumière sur les agissements de l'ambassadeur russe Repnin). — W. von Seidlitz. Un livre russe sur Léonard de Vinci (celui d'A.-L. Volinski (longue analyse). — Felice Fossati. Ludovic Sforza a-t-il empoisonné son neveu? (discute la valeur du témoignage de Simone Del Pozzo; ce témoignage signifie à tout le moins que, dans l'entourage même du Maure, on était convaincu de sa culpabilité).

68. — Miscellanea di storia italiana. 3e série, t. IX (Turin, Bocca, 1904). — Domenico Carutti. Supplément aux *Regesta comitum Sabaudiae, marchionum in Italia* (ce supplément ne compte pas moins de 144 numéros; le dernier est daté du 1er février 1295). — Stanislao Cordero di Pamparato. Documents relatifs à l'histoire du Piémont, de 1265 à 1300 (publie les documents transcrits sur les rôles de la trésorerie des princes qui concernent l'histoire politique; 135 documents avec un index alphabétique). — Antonio Manno. Eugène Cais de Pierlas (notice nécrologique, avec la bibliographie des œuvres du défunt). — Giovanni Collino. Sur les cartulaires de la prévôté d'Oulx (avec la table des manuscrits et deux bulles, de Calixte II et d'Alexandre III). — Carlo Cipolla. Un nouveau document concernant Alessandro Guagnini (lettre de Jean III, roi de Suède, de Stockholm, 28 nov. 1588, adressée à la République de Gênes). — Vittoria Poggi. Les statuts de Carpasio, du 21 juillet 1433 (texte, avec un glossaire). — Umberto Dallari. Reggio sous la domination française pendant la guerre de la succession d'Espagne, 1702-1706; notes et documents tirés des archives d'État de Reggio Emilia. — Mario Zucchi. Lomello, 476-1796, avec une dissertation sur la période des origines. — Prospero Peragallo. Études sur la colonie italienne établie en Portugal aux XIVe, XVe et XVIe s.

69. — Archivio storico per le provincie Napoletane. Anno XXIX, fasc. 1 (1904). — F. Nicolini. Lettres inédites de Bernardo Tanucci à Ferdinando Galiani; suite (mars-août 1764). — P. Fedele. Le duché de Gaète au commencement de la conquête normande (de 1025 jusqu'en 1065, où le Normand Richard fut investi du duché de Gaète; l'histoire de ce duché se confond désormais avec celle de la domination normande en Campanie. En appendice, examen critique sur le « Codex diplomaticus Caietanus »). = Bibliographie : *J. Amettler y Vingas*. Alfonso V de Aragón en Italia y la crisis religiosa del siglo XV (excellent). — *Gutteridge*. Nelson and the Neapolitan Jacobins, 1799 (recueil utile, mais non pas très neuf ni définitif; l'auteur du compte-rendu ajoute un récit de la mort de Caracciolo et de la capitulation des forts de Naples, rédigé en 1846 par Sir A. Panizzi d'après les notes d'un témoin oculaire, John Rushont, deuxième lord Northwick; ce récit est conservé au Brit. Mus., mss. Addit. 30999). — *Pellegrini* et

Scandone. Pro Roccasecca, patria di S. Tommaso d'Aquino (bon). — *Giov. Pansa.* Quattro cronache e due diarii relativi ai fatti dell' Aquila, sec. XIII-XVI. — Le défi de Barletta (compte-rendu de quatre ouvrages qu'a suscités le quatrième centenaire de cet événement). — Quaternus de excadenciis et revocatis Capitanate, de mandato imperialis majestatis Federici II (publication, par les moines du Mont-Cassin, d'une intéressante enquête faite en 1248-1249 en Capitanate sur les revenus qu'y percevait la cour de Rome). — *F. Tanzi.* Il Chronicon Neritinum (prouve que cette chronique, qui va de 1090 à 1368, ne peut être de l'abbé Stefano da Nardò, qu'elle n'est pas une source importante pour l'histoire du XIVe siècle; c'est une compilation très postérieure). = Fasc. 2-3. Ce fascicule est tout entier consacré au texte de la *Vita di Pietro Giannone, scritto da lui medesimo,* publié pour la première fois en entier par Fausto NICOLINI (né le 7 mai 1676, l'avocat napolitain P. Giannone écrivit le récit de sa vie en prison, dans le château de Miolans; transporté ensuite à Ceva, puis à Turin, il mourut dans la citadelle de cette dernière ville le 17 mars 1748. Le texte de cette Vie, qui a été publié en 1890 par A. Pierantoni, est une compilation incorrecte, arbitrairement abrégée, du ms. original, avec un quatrième livre composé par Pierantoni et des notes qu'il a pillées ailleurs. La présente édition peut donc être considérée en réalité comme la première de cette intéressante autobiographie).

70. — Archivio storico siciliano. Nouv. sér., anno XXIX, 1904, fasc. 1-2. — F. MARTINI. La situation économique de Messine pendant le gouvernement de Charles VI d'Autriche, 1719-1734 (plusieurs documents inédits en appendice). — S. ROMANO. Une page de l'histoire de la pédagogie en Sicile (sur le plan d'éducation et d'instruction publique de 1812, qui n'exista jamais que sur le papier). — B.-M. LAGUMINA. Monnaies arabes trouvées à Girgenti. — G. PAOLUCCI. De Francesco Rito à Garibaldi; mémoires et documents relatifs à la révolution sicilienne de 1860. = Fasc. 3-4. G. MILLUNZI. Le trésor, la bibliothèque et les archives de l'église de Sancta-Maria-Nuova à Monreale; suite et fin. — J. DI MATTEO. Un acte grec inédit sur parchemin, de l'année 1338 (acte notarié concernant la vente d'une boutique; provient du monastère bénédictin de la Maddalena à Messine; très intéressant au point de vue paléographique). = Comptes-rendus : *Gius. Bianco.* La Sicilia durante l'occupazione inglese, 1806-1815 (bon). — *Em. Del Cerro.* Fra le quinte della storia (très intéressant recueil d'articles sur le *Risorgimento*).

71. — Rivista d'Italia. Anno VII, 1904, fasc. 1. — G.-C. ABBA. Souvenirs sur Garibaldi, 1866. — Jules GAY. La domination byzantine dans l'Italie méridionale aux Xe et XIe siècles (résumé de six pages). = Fasc. 2. G. NISIO. G. Filangieri et les pédagogues de la Révolution française (influence exercée par Filangieri sur Talleyrand et Lakanal). = Fasc. 3. R. MARIANO. Loisy et Harnack. — A. MARENDUZZO. Jeux de société dans le cours du XVIe siècle. = Fasc. 4. A. ROSSI. Les ivoires

gothiques de caractère profane en France (renseignements qu'ils peuvent donner sur la vie contemporaine, avec des images photographiées). = Fasc. 5. F. Santangelo. La relation autrichienne de la bataille de San Martino (critique du rapport dressé par l'état-major autrichien). = Fasc. 6. Tonni-Bazza. Un mathématicien du xvie s. : Nicolo Tartaglia, 1500-1557. = Fasc. 7. Farinelli. François Pétrarque. — P. Savj-Lopez. La mort de Laure. — P. de Nolhac. Pétrarque et la gloire. — C. Appel. Les « Trionfi » de Pétrarque. — F. Wulff. La première crise de Petrarque. — F. Novati. Pétrarque et les Visconti. = Fasc. 9. G. Picciòla. Urbin et sa gloire. — E. Barbarich. Castelfidardo et la campagne des Marches et de l'Ombrie; septembre 1860 (à propos de la relation de cette bataille par l'état-major italien). — G. Bandini. Un peuple primitif de l'Inde centrale (les Bhils; avec bon nombre de photographies). = Fasc. 11. A. Rossi. Le monastère basilien de Grottaferrata (son histoire; description de ses monuments et de ses objets d'art). — C. Torta. La période préparatoire de la Révolution piémontaise, 1821. = 1905, fasc. 1. O. Quarta. Pour le centenaire du Code civil français. — B. Labanca. La papauté à travers le moyen âge (chapitre détaché d'un volume qui paraitra au mois de mars). — L. Bonfigli. Une victoire féministe dans les premières années du xviiie siècle (dans un discours public devant l'Académie « dei Ricovrati » de Padoue, le 16 juin 1723, le « prince » de cette Académie soutint cette thèse, alors considérée comme hardie, que les femmes pouvaient être admises à l'étude des sciences et des belles-lettres). — E. Gaddi. Christine de Suède et son passage à Forli. — L. Venturi. L'art médiéval au début de l'époque moderne.

---

72. — The english historical review. 1905, janvier. — Greenidge. L'authenticité des Douze Tables (résume les théories présentées par Pais et par E. Lambert; si ingénieuses qu'elles soient, elles sont impuissantes à prouver que la loi des Douze Tables n'appartient pas au temps des Décemvirs). — Sir Edward Fry. Roncevaux (sources latines et arabes de la bataille de l'an 778, d'après G. Paris et R. Basset). — J. F. Chance. La question scandinave en 1717; 1re partie. — H. W. C. Davis. Le Cumberland avant la conquête normande (commente, au point de vue historique, une charte en vieux anglais qui a été publiée pour la première fois en 1903; elle est du xie siècle et a été délivrée au nom d'un Gospatric, sans doute Gospatric 1er, qui mourut en 1064). — F. Baring. Le champ de bataille de Hastings (donne les mesures exactes de longueur et de surface du terrain occupé par l'armée de Harold). — Horatio F. Brown. Contrat de mariage, inventaire et dépenses pour les funérailles d'Edmond Harvel (Harvel était un marchand anglais de Venise, qui fut un agent accrédité par Henri VIII auprès du gouvernement de la République; il épousa, en 1537, Apollonia, fille de G. Uttinger, marchand allemand, et mourut en 1550). — Whitley Stokes. Un abrégé en irlandais de l'*Expugnatio hibernica*

(d'après un manuscrit de Dublin, xve siècle; cet abrégé ajoute quelque chose au texte de Giraud, et surtout donne les noms propres sous une forme plus correcte que dans l'original latin. Texte et traduction en anglais, avec un index et un glossaire. Important). — F. A. Kirkpatrick. Le premier voyage des Anglais aux Indes occidentales dont on ait conservé le souvenir (réédite, avec une traduction anglaise, une dépêche adressée de Porto-Rico à Saint-Domingue, le 19 nov. 1528, après l'apparition du premier navire anglais). — G. F. Warner. Jacques VI et Rome (publie une lettre en latin de la reine Anne, femme de Jacques VI, au cardinal Borghèse, 31 juillet 1601; on y voit très nettement la tendance à un rapprochement avec l'Église romaine; il est impossible que le roi n'ait pas connu cette démarche de la reine). — C. Sanford Terry. Les instructions données au duc de Monmouth en juin 1679 (ces instructions montrent que le rôle prêté par Scott à Monmouth dans *Old Mortality*, lors de la campagne qui se termina par la bataille de Bothwell Bridge, 22 juin 1679, est bien du roman). = Comptes-rendus : *K. Akasawa*. The early institutional life of Japon; a study of the reform A. D. 645 (excellent). — *G. B. Brown*. The arts in early England (très intéressant). — *G. Seeliger*. Die soziale und politische Bedeutung der Grundherrschaft im früheren Mittelalter (important; objections présentées par P. Vinogradoff). — *Ad. Ballard*. The Domesday boroughs (très consciencieux; longue discussion par Mary Bateson). — Charters of the borough of Colchester (recueil qui serait utile, si les chartes étaient publiées dans leur langue originale, et non dans des traductions). — *P. Piccolomini*. La vita e l'opera di Sigismondo Tizio, 1458-1528 (excellente biographie d'un chroniqueur ou historien qui fut témoin des troubles de Sienne de 1482 à 1528 et qui les a racontés avec une verve remarquable). — *O.-E. Schmidt*. Kursæchsische Streifzüge (bonne histoire de la Saxe électorale au xvie s.). — *Dom Bede Camm*. Lives of the english martyrs declared blessed by pope Leo XIII in 1886 and 1895; vol. I (bon). — *J. P. Mahaffy*. An epoch in irish history : Trinity college, Dublin; its foundation and early fortunes, 1591-1660 (superficiel et paradoxal). — *Oppenheim*. The naval tracts of sir William Monson. — *A. L. Gross*. The anglican episcopate and the american colonies (bon). — *W. A. Shaw*. Calendar of Treasury books, 1660-1667 (très utile).

73. — The Athenæum. 1904, 10 décembre. — *Howitt*. The native races of South-east Australia (très intéressant). = 17 décembre. *V. A. Smith*. The early history of India, from 600 B. C. to the Muhammadan conquest (excellent et en partie nouveau). — *J. H. Rose*. Napoleonic studies (bon). — *Buller*. Wellington's operations in the Peninsula, 1808-1814 (bon précis où cependant les derniers et importants travaux n'ont pas été utilisés). — Calendar of the patent rolls : Edward II, 1324-1327. — Calendar of Letter-books of the city of London. Letter-book F., 1337-1352. — *Copinger*. The history of Suffolk; vol. II (excellent). = 1905, 14 janvier. *Allen Fea*. Memoirs of the Martyr king (l'auteur a réédité les récits que les contemporains nous ont laissés sur

l'histoire de Charles Ier depuis sa fuite d'Oxford, en 1646, jusqu'à son supplice, en 1649; il n'y a guère ajouté que des indications chronologiques; l'ouvrage vaut surtout par la beauté du papier, des caractères, et par la splendeur des illustrations). — *Mrs. Paget Toynbee*. Letters of Horace Walpole; vol. IX-XII : 1774-1783. — *Sir Clements Markham*. Selections from the correspondance of admiral John Markham, 1801-1804, 1806-1807 (très intéressantes lettres publiées par la *Navy Records Society*). — *General sir J. L. Vaughan*. My service in the Indian army, and after (bonne contribution à l'histoire des guerres de l'Inde de 1850 à 1869). — *L. A. Freeman*. Western Europe in the fith Century. — *Id*. In the eighth century (deux intéressants recueils de conférences par le célèbre auteur de la *Norman Conquest*). = 21 janvier. *S. Lee*. Great Englishmen of the sixteenth century (excellent; les meilleurs morceaux sont ceux qui sont consacrés à More et à Bacon). = 28 janvier. *Sophia H. Maclehose*. From the Monarchy to the Republic in France, 1788-1792 (bon). — *P. H. Brown*. Collected essays and reviews of Thomas Graves Law (très intéressant pour l'histoire politique et religieuse de l'Ecosse au temps de Marie Stuart).

74. — Transactions of the royal historical Society. Vol. XVIII, 1904. — Miss Enid M. G. Routh. Des efforts tentés pour établir une balance des pouvoirs en Europe pendant la seconde moitié du XVIIe s., 1648-1702 (corriger le nom de l'éditeur des lettres de Mazarin, qui est d'Avenel, et non d'Avenal). — Colonel E. M. Lloyd. Canning et l'Amérique espagnole, 1822-1826 (publie des fragments inédits de lettres écrites de Londres à une dame établie alors à Bogota par d'ardents partisans des colonies insurgées contre l'Espagne). — A. Denton Cheney. La sainte fille de Kent (examine le cas d'Élisabeth Barton. « Élisabeth et son complice Bocking étaient sans doute, en un certain sens, des imposteurs, mais en tout cas leurs intentions étaient pures... On peut condamner les moyens qu'ils employèrent, mais ils ont droit à notre sympathie en considération du but qu'ils poursuivaient et des supplices qu'on leur infligea »). — Miss R. Graham. Les finances du prieuré de Malton, 1244-1257 (prieuré de l'ordre de saint Gilbert; établit, d'après les comptes qui nous sont parvenus, le tableau des recettes et des dépenses durant quatorze années). — James Gairdner. Une prétendue conspiration contre Henri VII (M. Leadam a publié des documents datés de l'an 1503 et a cru y voir la preuve d'une conspiration; en réalité, on n'y trouve que des traces d'un espionnage organisé par le roi autour du duc de Suffolk, qui s'était enfui d'Angleterre quatre ans auparavant. Reprenant la question à l'aide de nouveaux documents, M. Leadam maintient ses conclusions premières. Important pour l'histoire de la politique intérieure de Henri VII). — Edwin F. Gay. La revolte dans la région du Centre et les enquêtes de 1607 sur la dépopulation (rapide tableau des révoltes agraires du XVIe siècle; la pratique de plus en plus fréquente des « inclosures » n'en fut pas l'unique cause; elle fut au contraire la principale origine du soulèvement de 1607. Celui-ci fut aisement réprimé; mais il nous reste les enquêtes. Analyse de ces

enquêtes. Elles montrent qu'il ne faut pas exagérer l'importance du mouvement de clôture, lequel d'ailleurs se produisit moins encore au détriment des terres cultivées en commun, « open fields », que des communaux, « common fields »). — G. J. Turner. La minorité de Henri III; 1er art. (le couronnement du petit roi en 1216 et l'œuvre du cardinal Guala; la guerre civile et son extension; la constitution et la régence; difficultés financières; la suprématie de Pandulph. Article très soigné, mais ajoute peu à l'excellente biographie de Louis VIII, par Ch. Petit-Dutaillis).

75. — The Nineteenth century. 1904, novembre. — Sir Herbert Maxwell. Sir Robert Wilson; un aventurier oublié (esquisse la biographie d'un homme qui a été mêlé aux aventures les plus périlleuses de la guerre et de la diplomatie au moment des guerres du premier Empire. Wilson est mort en 1849; sa biographie par son neveu, le Rév. Herbert Randolph, parue en 1862, ne dépasse pas l'année 1807). = Décembre. S. E. le ministre de Suède. Les tableaux de la reine Christine (dont neuf sont aujourd'hui à la Nat. Gallery, Londres). = 1905. janvier. J. Mildred Creed. La place des aborigènes australiens dans l'échelle de l'intelligence humaine (le nègre australien n'est pas le « zéro de l'analyse anthropologique » dont on parle couramment. Il est intelligent et susceptible de culture).

76. — Quarterly Review. T. CC, juillet-octobre 1904. — Aperçus nouveaux sur l'Égypte ancienne (ouvrages de Maspero, Wallis Budge, Flinders Petrie, Sayce. Signale particulièrement le livre de M. Choisy sur *l'Art de bâtir chez les Égyptiens* comme un vrai tour de force). — Mozley. La pensée européenne au XIXe siècle (revue générale des idées philosophiques et scientifiques à l'occasion des deux premiers volumes de Merz). — Ker. Un grand savant français : Gaston Paris. — Les lois des Anglo-Saxons (regrette que les Anglais aient abandonné aux Allemands l'étude de ces lois, si intéressantes pour l'Angleterre. Excellence de l'édition que le Dr Liebermann vient de dédier à la mémoire de Konrad Maurer. Espère qu'au moins les Anglais se donneront la peine de publier les chartes anglo-saxonnes et les nombreux livres fonciers de l'époque). — Le tsar (article violent contre Nicolas II, écrit par un fonctionnaire russe). — L'Inde sous Lord Curzon (la politique étrangère du présent vice-roi consiste à regarder toute la région qui confine le nord de l'Inde depuis l'Arabie jusqu'au Siam, comme le glacis qui doit couvrir la forteresse même de l'empire indien. Il accepterait le partage de l'influence en Perse avec la Russie, pourvu que la sphère de chaque puissance fût nettement délimitée. A l'intérieur, il procède par réformes administratives, mais il refuse absolument d'étendre les droits politiques accordés aux indigènes. Les mesures les plus importantes de son administration, jusqu'ici, ont été la réforme des universités où l'on visait plus à la quantité qu'à la qualité des gradués, réforme qui a soulevé de violentes discussions, et la surveillance des gouvernements indigènes pour les élever au niveau des gouvernements civilisés). — La révolution japonaise (article non signé, mais écrit par le directeur de la revue, M. Prothero. Le Japon depuis quarante ans). — Le canal

de Panama et le commerce maritime. — La *Divine Comédie* et l'avocat du Diable (les défauts du poème. Proteste contre la partialité de Dante à l'encontre de saint Louis et blâme énergiquement la phrase étonnante du Dr Moore, l'un de ses meilleurs commentateurs actuels : « Dante n'avait pas grand respect pour la sainteté imbécile »). — Hogarth. Le palais de Knossos (avec plan d'après des données inédites. La civilisation crétoise serait antérieure à la civilisation mycénienne et rattacherait l'art grec à l'art égyptien). — La nation polonaise (sa situation respective sous les trois empires auxquels elle est soumise. Le tsar est animé de bonnes intentions à l'égard des Polonais qui lui appartiennent, mais on sait qu'il est faible et désarmé. « Il agit dans la mesure de ses lumières et de son pouvoir; on ne peut lui demander mieux... S'il devait régner cent ans, il finirait peut-être par faire disparaître tous les griefs de la Pologne »). — L'élection présidentielle aux États-Unis (suivant son habitude, la *Quarterly* profite de l'élection nouvelle pour dresser le bilan moral et politique de la grande république américaine). — Le régime anglais en Égypte. — L'éducation supérieure dans le pays de Galles. — Le cas des églises d'Écosse (pose des problèmes de droit très importants au point de vue religieux et libéral. « Voici bien des années que des esprits perspicaces, qui ne plaidaient pour aucune église, et qui n'étaient point comme Renan les ennemis jurés de l'ultramontanisme, ont prédit que le gros problème politique de l'avenir serait la façon dont l'État devrait reconnaître dans son sein des sociétés libres, ayant une existence réelle et cependant indépendante de lui »).

---

77. — The american historical review. 1904, janvier. — H. Ch. Lea. De la valeur morale de l'histoire. — Ferdinand Schwill. Les podestà de Sienne (jusqu'en 1262, époque où le podestà perdit ses pouvoirs politiques, tout en restant le premier personnage de l'État). — W. E. Lingelbach. La société anglaise; les marchands aventuriers à Hambourg (d'après les archives de la Société; cf. *Rev. hist.*, LXXXIII, 148). — A. H. Carpenter. La naturalisation en Angleterre et dans les colonies américaines. — Clyde Aug. Doniway. De l'influence française lors de l'adoption de la constitution fédérale (les ministres de Louis XVI, Vergennes et Montmorin, ont-ils agi perfidement envers les États-Unis au moment où ceux-ci essayaient de se donner une constitution, ainsi que les en accusa le gouvernement révolutionnaire en 1792 et 1793? La correspondance de Montmorin et de Moustier prouve à tout le moins que le gouvernement français eût souhaité de voir les États-Unis établir une confédération faible et inefficace). — Papiers de William Paterson sur la convention fédérale, 1787. = Bibliographie : *G. M. Wrong*. The british nation; a history (excellent manuel). — *G. Seeliger*. Die soziale und politishe Bedeutung der Grundherrschaft im früheren Mittelalter (montre qu'il est impossible d'expliquer uniquement par des causes économiques les changements politiques et sociaux qui s'effectuèrent dans les premiers siècles du moyen âge). — *M. Whitcomb*. A history of modern Europe (bon précis). — *E. H. Blair* et *J. A. Robertson*. The

Philippine Islands, 1493-1498; vol. VI : 1583-1588. — *Jos. Spillmann.* Die Blutenzeugen aus den Tagen der Titus Oates Verschwörung, 1678-1681 (utile recueil de documents). — *J. Pollock.* The Popish plot (savante étude critique). The Cambridge modern history; vol. VII : The United States (« en somme, aucun ouvrage de dimension égale à celui-ci ne donne une aussi bonne histoire des États-Unis »). — *J. R. Spears* et *A. H. Clark.* A history of the Mississipi valley, from its discovery to the end of the foreign domination (beaucoup de travail, mais fort mal présenté; la domination française y est appréciée avec une sévérité dont la monotonie finit par devenir amusante). — *Fred. L. Paxson.* The independance of the south-american republics (excellent). — *W. H. Smith.* A political history of slavery (important, surtout à titre de témoignage personnel). = Avril. Woodbury Lowery. Jean Ribaut et la reine Élisabeth (en 1563, Ribaut avait réussi à convaincre Élisabeth de l'aider dans une expédition en Floride, quand il fut arrêté sous le soupçon de vouloir s'échapper en France avec les vaisseaux et les otages). — P. L. Haworth. Frédéric le Grand et la révolution américaine (Frédéric s'intéressa fort à la lutte entre l'Angleterre et les colonies américaines, mais parce qu'il haïssait les Anglais et qu'il était bien aise de voir les difficultés dans lesquelles ils se débattaient. Il n'appréciait les événements et la guerre qu'à raison de l'influence que, par répercussion, ils pouvaient avoir sur la politique européenne). — Max Farrand. Les compromis de la Constitution. — W. R. Shepherd. Wilkinson et le commencement de la conspiration espagnole, en 1787. — W. M. Sloane. L'acquisition de la Louisiane considérée comme une époque décisive dans l'histoire du monde (et surtout de l'Amérique). — Les funérailles de William Lovelace à New-York, 1671. — Une lettre de William Jackson sur l'état de la France en 1794 (lettre datée de Paris, en avril; traite surtout des affaires militaires). — Lettre du général James Wilkinson (à José de Iturrigaray, 17 nov. 1806). — Lettre de l'amiral Farragut (20 sept. 1853). = Bibliographie : *Ch. M. Andrews.* A history of England (excellent manuel). — *W. Walsh.* The Jesuits in Great Britain; an historical inquiry into their political influence (intéressant, malgré le parti pris de l'auteur, qui est très hostile aux Jésuites). — *E. Jenks.* Parliamentary England, the evolution of the Cabinet system (remarquable). — *E. Porritt.* The unreformed House of Commons; parliamentary representation before 1832 (histoire très consciencieuse de la représentation du peuple au Parlement dans les trois royaumes de Grande-Bretagne et d'Irlande). — *J. L. Hammond.* Charles James Fox (excellent). — *A. P. Brigham.* Geographic influences in American history (ouvrage vigoureux et suggestif). — *A. B. Hulbert.* Historic highways of America; vol. VII-IX (important). — *E. P. Overholtzer.* Robert Morris, patriot and financier (bon). — The writings of James Monroe, edited by *Stan. M. Hamilton;* vol. VII : 1824-1831. — The writings of James Madison, edited by *G. Hunt;* vol. IV : 1787. — The Creevey papers, edited by *Sir H. Maxwell* (Creevey, Irlandais de naissance, fut membre du Parlement presque sans interruption de 1802 à

1832, il appartenait au parti whig ou radical; ses papiers intéressent l'histoire du parti whig pour l'époque qui s'étend entre la mort de Fox et l'arrivée de Grey à la tête du gouvernement). — *Th. C. Dawson.* The South american republics (bon résumé, du moins en ce qui concerne l'histoire des cent dernières années; la partie antérieure à l'époque révolutionnaire est très médiocre). — *G. P. Garrison.* Texas; a contest of civilizations (bon). — *J. R. Soley.* Admiral Porter (excellent). = Juillet. B. Perrin. La réhabilitation de Théramène (Théramène fut un patriote sincère et, comme le dit Aristote, un bon citoyen). — G. Th. Lapsley. « Cornage » et « Drengage » (étudie, dans leur succession chronologique, les documents relatifs à cette double forme de redevance féodale usitée dans les quatre comtés du nord de l'Angleterre). — Paul van Dyke. Reginald Pole et Thomas Cromwell; examen de l'*Apologia ad Carolum V* (analyse de l'*Apologia;* critique du témoignage de Pole sur Henri VIII et sur Cromwell; ce dernier n'a pas connu le Prince de Machiavel avant 1537. En somme, l'*Apologia* est un ouvrage de polémique auquel il serait fort dangereux de se fier). — D. O. Mac Gorney. Les actes de navigation appliqués au commerce européen (étudie les limites imposées par l'acte de 1660 à l'importation en Angleterre des marchandises européennes; montre que cet acte était moins restrictif que celui de 1651). — Un plan pour la constitution de 1787 tracé par Pinckney. — Documents relatifs aux relations de Wilkinson avec l'Espagne, 1787-1789, publié par R. Shepherd. = Bibliographie : *W. Willoughby.* The political theories of the ancient world (bon, mais il reste encore beaucoup à faire, particulièrement en Amérique). — *P. V. Joyce.* A social history of ancient Ireland (bon). — *G. B. Mac Clellan.* The oligarchy of Venice (superficiel). — *J. B. Thacher.* Christophorus Columbus (très somptueux volume où les documents sont fort bien mis en lumière). — *A. H. Noll.* A short history of Mexico (fait sans critique). — *Ch. H. Hopwood.* A calendar of the middle Temple records. — *J. Murdoch.* A history of Japan during the century of early foreign intercourse, 1542-1651 (important). — *E. Asa Dix.* Champlain, the founder of New France (très intéressant). — *Blair et Robertson.* The Philippine Islands, 1493-1898; vol. X-XIII : 1597-1605. — *B. Willson.* Ledger and Sword; or the honourable Company of merchants of England trading to the East Indies, 1599-1874 (très bonne utilisation des documents publiés). — *A. C. Buell.* William Penn as the founder of two Commonwealths (très intéressant, mais l'auteur n'a rien compris au quakerisme). — *W. R. Smith.* South Carolina as a royal province, 1719-1776 (décrit bien le mécanisme du gouvernement provincial). — *W. Fl. Johnson.* A century of expansion (ouvrage de vulgarisation assez confus et souvent erroné). — *H. V. Jones.* Catalogue of parliamentary papers, 1801-1900. — *R. Hitchcock.* The Louisiana purchase and the exploration (bon résumé). — *E. Stanwood.* American tariff controversies in the XIXth century (plaidoyer ardent et consciencieux en faveur du protectionnisme). = Octobre. Ch. H. Haskins. L'Université de Paris dans les sermons du XIIIe siècle (article très

bien documenté). — Goldwin Smith. La poésie anglaise et ses rapports avec l'histoire d'Angleterre (quelques pages rapides, de Chaucer à Swinburne). — Edward G. Bourne. Le nom d'Amérique (voyages d'Amerigo Vespucci; il antidata son premier voyage pour s'assurer une priorité de découverte qui ne lui appartenait pas; mais il n'est pas responsable de l'injustice commise au détriment de Colomb, plus qualifié que lui pour donner son nom au Nouveau-Monde). — Emily P. Weaver. La Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre pendant la Révolution (explique pourquoi la Nouvelle-Écosse n'a pas suivi l'exemple donné par les autres colonies anglaises; c'est surtout par Halifax que l'Angleterre expédiait ses renforts, et c'est vers Halifax que se replièrent les troupes anglaises vaincues; enfin, c'est là que se réfugièrent les loyalistes de toutes les parties de l'Union, et ce sont ces loyalistes qui contribuèrent le plus efficacement au maintien de la colonie sous l'étendard anglais. C'est à eux que l'Angleterre doit d'avoir conservé le Dominion). — George P. Garrison. L'annexion du Texas; première étape du mouvement. — Notes d'Alexandre Hamilton prises dans la Convention fédérable de 1787. — Quelques papiers de Franklin Pierce, 1852-1862. = Bibliographie : *H. Sidgwick*. The development of european polity (intéressant). — *G. L. Scherger*. The evolution of modern liberty (la première partie est trop abrégée pour être utile; l'essai sur les bills des droits en Amérique et en France est bon). — *T. W. Rhys Davids*. Buddhist India (bon). — *Sidney L. Gulick*. Evolution of the Japanese, social and psychic (excellent). — *S. Cowan*. The ancient capital of Scotland : the story of Perth (fait sans critique). — *Fr. A. Ogg*. The opening of the Mississipi; a struggle for supremacy in the american Interior (assez bonne compilation). — *Alcée Fortier*. A history of Louisiana (quatre beaux volumes fort bien illustrés). — *D. Townshend*. The life and letters of the great earl of Cork (intéressant surtout pour l'histoire économique de l'Irlande au temps d'Élisabeth et des deux premiers Stuarts). — *Blair* et *Robertson*. The Philippine Islands, 1493-1898; vol. XIV et XV (se rapportent aux années 1605-1609). — *Ch. L. Raper*. New Carolina; a study in english colonial government (résumé consciencieux, mais mal bâti). — *H. C. Cooper*. James Oglethorpe, the founder of Georgia (intéressant et en partie nouveau). — *N. Hapgood*. George Washington (bon). — *W. G. Brown*. The Lower South in american history (peu de faits, beaucoup d'idées). — *Fr. Curtis*. The republican party; a history of its fifty years' existence and a records of its measures and leaders, 1854-1904 (très consciencieux). — *Jos. H. Barrett*. Abraham Lincoln and his presidency (insignifiant). — *P. S. Peirce*. The fredmen's Bureau; a chapter in the history of reconstruction (étude fort bien documentée sur le Bureau des Affranchis qui, après l'émancipation, fut chargé de venir en aide aux nègres sans travail).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le marquis de Nadaillac vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-six ans; ses travaux l'avaient placé en bon rang parmi les savants qui s'occupent de préhistoire; rappelons seulement l'*Amérique préhistorique* (1882), les *Anciennes populations de la Colombie* (1883), *Mœurs et monuments des peuples préhistoriques* (1888).

— Avec le 36e fascicule commence le tome VII du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette); il contient les mots de Nablia à Olympie. A noter en particulier : *Navicularius* (M. Besnier), *Navis* (Cecil Tor), *Negociator* (Huvelin et Cagnat), *Nobilis* (Ch. Lécrivain), *Nomen* (Ch. Morel), *Nomographoi* (Ad. Krebs), *Nomoi* (Caillemer), *Notarius* (Ch. Lécrivain), *Nummus* (Babelon), *Nundinae* (M. Besnier), *Officiales, Officium* (Ch. Lécrivain).

— *Saint Jean et la fin de l'âge apostolique,* par l'abbé C. Fouard (Paris, Lecoffre, 1904, in-8°, xliv-343 p.). L'abbé Fouard était membre de la commission biblique instituée par le pape Léon XIII et qui subsiste encore. Il est mort avant la publication de son volume sur saint Jean. Ce volume est le dernier d'une série d'ouvrages qui étaient destinés par leur auteur à remplacer pour les catholiques les travaux de Renan sur les origines du christianisme. Le ton de M. Fouard n'était pas d'ailleurs celui d'un polémiste; c'est celui d'un homme prudent et modéré, qui emploie une érudition très réelle et un style correct à l'illustration plutôt qu'à la défense des opinions reçues dans l'Église catholique touchant l'origine et le caractère des écrits du Nouveau Testament. Le volume relatif à saint Jean est conçu dans le même esprit que ses devanciers. L'auteur avait à traiter de l'apôtre Jean et des écrits que la tradition lui attribue. En ce qui regarde la personne et la carrière de l'apôtre, il y avait à discuter la valeur de sa légende : l'apôtre Jean, fils de Zébédée, un des premiers disciples de Jésus, est-il venu à Éphèse et y a-t-il prolongé ses jours jusqu'à la fin du ier siècle de notre ère? En ce qui regarde les écrits, il y avait à examiner leur provenance et leur caractère : le quatrième Évangile, l'Apocalypse, les trois Épîtres sont-ils de l'apôtre Jean, ou bien d'un autre ou d'autres auteurs? Dans quel rapport le quatrième Évangile se trouve-t-il avec les Synoptiques? Représente-t-il une traduction historique ou légendaire touchant la vie du Christ, ou bien ne serait-il pas avant tout l'expression d'une doctrine? Y a-t-il eu des sources de l'Apocalypse? Quel est l'objet véritable de ce livre singulier? Autant de questions que M. Fouard n'ignore pas, mais qu'il n'expose ni ne discute à fond,

quand il se permet d'y toucher. Il s'étend un peu sur l'authenticité des écrits, résout la question dans le sens traditionnel et suppose tout le reste expliqué ou garanti par là. Il évitait, lui-même en convient, les problèmes trop actuels et trop délicats. Son livre, qui vient de naître, est déjà vieux. Alfred Loisy.

— La *Bibliographie des travaux de Gaston Paris* publiée par MM. Joseph Bédier et Mario Roques (1904, 201 pages) est un bel hommage rendu à la mémoire de l'illustre savant; elle témoigne de l'extrême variété de ses connaissances et du prodigieux labeur qu'il accomplit. Les historiens y trouveront beaucoup d'indications utiles, sans compter celle d'œuvres proprement historiques comme le poème d'Amboise et le mémoire sur le sire de Joinville. La « Société amicale de Gaston Paris » ne pouvait signaler sa naissante activité par une œuvre plus méritoire.

— Dans ses *Nouveaux Essais de philologie française* (Bouillon, 1905, in-8°, XII-416 pages. Prix : 8 fr.), M. Antoine Thomas a étudié, en appliquant les règles de plus en plus rigoureuses de la phonétique, un grand nombre de mots français et étrangers. A chacun d'eux il a consacré une dissertation conduite avec une science sûre et pénétrante, souvent avec esprit. Les historiens lui sauront gré en particulier de ses recherches sur les noms de lieu; l'Index toponymique contient environ 250 de ces noms. A signaler en particulier les « Notes critiques sur la toponymie gauloise et gallo-romaine, » qui occupent les pages 34-62.

— M. Thalamas, à qui certains de ses élèves de Condorcet ont fait un si singulier procès de tendance à propos d'une leçon sur Jeanne d'Arc et qui s'est vu accuser en plein Parlement du crime de lèse-patrie, alors que toute cette affaire n'aurait pas dû sortir du cabinet du proviseur, s'est très spirituellement défendu en publiant chez l'éditeur Paclot un petit volume à 0 fr. 60 sur *Jeanne d'Arc;* là, en 62 pages, il nous présente sous une forme populaire une véritable histoire critique de la Pucelle. Il donne une idée très nette de l'état des sources, malheureusement insuffisantes, de son histoire, indique très nettement son rôle militaire, à Orléans et à Jargeau, bien moins considérable qu'on n'a cru parfois, le caractère vraiment populaire et national du sacre à Reims qui fut son œuvre, l'abandon du roi, les illusions et les fautes militaires de l'héroïne qui amenèrent sa perte, la régularité apparente avec laquelle fut conduit son procès d'après les idées du temps. La figure de Jeanne nous apparaît très pure, très noble, quoique dépourvue du nimbe illusoire dont la légende, soit religieuse, soit patriotique, s'est plue à l'entourer. On ne peut que souhaiter à tous nos enfants d'apprendre l'histoire d'une manière aussi respectueuse de la vérité et des grands souvenirs historiques.

— MM. Paul Babeau, Jacques Boulenger et H. Patry ont publié dans la *Revue des Études rabelaisiennes* (pagination séparée et, à part,

Champion, 1904, in-8° de 5 ff. et VIII-112 p.) une copie minutieusement établie du *Pantagruel* de Dresde (édition de Lyon, Juste, 1533) avec quelques fac-similés de cet exemplaire unique. On sait que Gottlob Régis avait seul donné les variantes de cette édition. Ces variantes contiennent bien des hardiesses que le prudent Rabelais effaça par la suite.

— Dans la même *Revue*, M. Jacques Boulenger a donné (2e année, 3e fasc., et à part, 1904, in-8°, 25 p.) une réimpression de *la « Supplicatio pro apostasia » et le bref de 1536*. Ces deux pièces sont précédées d'une substantielle notice. M. Boulenger n'a pu retrouver à Rome l'original ni du bref ni de la supplique. Il les publie d'après la copie du curé Grandet (Mazar. ms. 4404), qui a dû être faite sur le même texte que celle de Leroy, utilisée par Marty-Laveaux.

— Aux textes déjà connus sur la célèbre crise de 1534-1535, *Cronique, Bourgeois de Paris, Bureau de Ville, Journal de Briart, manuscrit de Soissons, etc.*, MM. V.-L. Bourrilly et N. Weiss (*Jean Du Bellay, les protestants et la Sorbonne, 1529-1535*, extr. du *Bull. du protest. fr.*, Paris, agence de la Société, 1904, in-8° de 125 p.; un index et des planches) ont ajouté le résultat de leurs fructueuses recherches aux Archives nationales, à la fois dans les registres du Parlement et dans les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris; ils ont utilisé également la publication partielle, donnée par M. L. Delisle, du registre de la Sacratissime Faculté. Ils arrivent ainsi, en prenant pour point de départ la mort de Berquin, à reconstituer par le menu toutes les hésitations religieuses de François Ier, toutes ses concessions à la Réforme naissante. Ils mettent en lumière le rôle considérable joué dans cette évolution hardie par les du Bellay. Les informations dirigées contre Jean, alors évêque de Bayonne (1530), et l'intervention du roi en sa faveur, la réponse à la fois hautaine et malicieuse de René aux accusations portées contre lui par la Sorbonne sont des morceaux du plus piquant intérêt. « L'affaire des Placards et les supplices terribles qu'elle provoqua éclatèrent comme un coup de foudre au milieu d'un ciel, sinon serein, du moins rasséréné. » Nos auteurs marquent, avec une grande richesse de détails précis, les étapes de la répression (à signaler p. 97 leur collation des deux listes d'ajournés de la *Cronique* et de Soissons). — La date de 1534-1535 apparaît bien définitivement comme le point critique du règne de François Ier et aussi de l'histoire de l'humanisme et de la Réforme en France. — Ce solide travail se relie tout naturellement à celui que M. Bourrilly nous a déjà donné sur François Ier et les protestants allemands. — M. Weiss nous promet de publier prochainement quelques-uns des documents dont il a fait usage dans l'étude que nous venons d'analyser. H. R.

— M. F. Groux revient sur *la Composition de la Satyre Ménippée* (*Documents et interprétations*) (Laon, 1904, t. à 100 ex., 72 p.). Il insiste à nouveau sur l'importance de la copie manuscrite, signalée et publiée

par Ch. Read, de l'*Abrégé et l'âme des Estats*. Par des comparaisons décisives entre ce texte et l'imprimé de Tours, 1594, il établit que cet *Abrégé* est bien le prototype de la *Satyre*. H. HR.

— M. Chamberland prépare un travail sur le fameux *Conseil de Raison*, travail où il compte dégager « le fondement historique de la légende créée par Sully ». A ce sujet se rattache son analyse d'*Un plan de restauration financière en 1596 attribué à Pierre Forget de Fresne* (Champion, 1904, in-8°, 19 p.). L'auteur de ce plan, qui est remarquablement construit, conclut à l'établissement d'un *Conseil de bon ordre*. — Un autre travail de M. Chamberland raconte, d'après les archives du Parlement et les papiers d'Achille de Harlay, le *Conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris* (extr. des *Travaux de l'Académie de Reims*. Paris, Champion, et Reims, Michaud, 1904, in-8° de 61 p.); il joint à son exposé plus de quinze documents inédits, presque tous du plus haut intérêt. On y voit à plein les résistances du Parlement et la brutalité astucieuse, mêlée de souplesse caressante, du Béarnais. Le Parlement aurait voulu profiter du désarroi causé par la perte d'Amiens pour organiser un conseil de douze membres choisis sur une liste dressée par tous les parlements du royaume. Ces remontrances d'avril 1597 sentent déjà la Fronde. Henri IV se contentera de faire fonctionner pendant quelque temps d'impuissants *Conseils du bon ménage*. — H. HR.

— L'opuscule de M. Louis Morin sur *les Machines et la coopération chez les tondeurs de grandes forces de Troyes* (Paris, Impr. nat., 1904, extr. du *Bull. des sc. écon. et soc.*, 11 p.) n'est pas seulement intéressant au point de vue de la technique. Il montre quelle était l'importance, même dans les anciens corps de métiers, du capital industriel. Pour acquérir les moulins à foulon, les machines à friser, les presses, nous voyons les tondeurs troyens de grandes forces (corporation déjà étudiée par M. A. Babeau) s'associer entre eux. En 1679, c'est la communauté elle-même qui devient collectivement propriétaire des machines nécessaires à ses membres; elle exploite collectivement ce capital industriel. On ne voit pas dans le travail de M. Morin vers quelle époque ce mode d'exploitation a cessé. H.

— Du même auteur, *la Question des pensions à la société générale de secours mutuels de Troyes* (Ibid., 20 p.) relate comment une société de typographes fondée en 1834 a fini par absorber tous les travailleurs troyens, et expose les vicissitudes par lesquelles elle a passé.

— M. Uzureau nous adresse un lot de brochures. Dans le *Voyage de Henri IV à Angers en 1598* (Angers, 1901), il reproduit un fragment historique de Jacques Rangeard, archiprêtre d'Angers, écrit en 1777. — Une autre étudie *Un collège de province au XVIIIe siècle, Beaupréau* (Angers, 1900); ce collège était tenu par les Sulpiciens; détails intéressants sur la vie de l'internat, que le supérieur du grand séminaire oppose avec avantage à celle des collèges de Jésuites : « Les deux per-

sonnes qui sont chargées de peigner les enfants sont fort exactes, et je n'ai pas de connaissance que nos élèves aient de la vermine. » Amusante lutte entre le principal et le curé, qui veut que les élèves fassent leurs Pâques à la paroisse et qui s'indigne qu'on fasse au collège des ballets ! — *Antoine Fournier* et *Madame Turpault de Cholet* sont des épisodes du Champ des martyrs (Angers, 1899). — *Un aumônier des Chouans, Jean Baudoin, vicaire à Avrillé* (Laval, 1899) contient l'interrogatoire d'un prêtre réfractaire. Il faut noter que, malgré ses aveux, Baudouin fut remis en liberté le 5 mars 1794. M. Uzureau devrait en savoir quelque gré aux Bleus. — *L'Enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire et les arrondissements de Château-Gontier et de la Flèche* (Angers, 1898) nous renseigne sur les destructions opérées par la Révolution : la façon dont étaient rédigées les neuf questions de Chaptal ne comportaient, d'ailleurs, que ce genre de réponses et ne provoquaient pas l'apparition de renseignements sur les *créations*. C'est sur les réponses des arrondissements que M. U. établit ses conclusions pessimistes, et c'est après les avoir données qu'il cite la lettre du préfet où on lit : « L'arrondissement d'Angers n'a rien à désirer relativement à l'enseignement. L'École centrale, qui est au chef-lieu, joint au précieux avantage de posséder des professeurs habiles, etc... »

— Nous devons encore à M. Uzureau la réimpression du *Pouillé du diocèse d'Angers* de 1783 (Paris, Picard, 1904 ; in-8°, 197 p.), qui contient tant de renseignements utiles pour l'histoire ecclésiastique et la topographie de l'Anjou. Les exemplaires de l'édition originale étaient devenus presque introuvables.

— Le tome VI des Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes est un *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises, 1492-1664*, par Jacques de Dampierre (A. Picard et fils, 1904, xl-238 p.).

— Dans un rapport au ministre des Affaires étrangères inséré dans le *Journal officiel* du 9 décembre 1904, on trouve des renseignements importants sur la situation des archives de ce ministère : on peut considérer, dès à présent, comme numérotés, estampillés et foliotés les 16,000 volumes environ des *Mémoires et documents* et de la *Correspondance politique ;* il reste à appliquer le même travail aux *Cartons consulaires*, dont le nombre dépasse 8,000. On a terminé l'inventaire des *Mémoires et documents* antérieurs à 1830, et cet inventaire a été suivi d'une table alphabétique des matières et d'une table des fonds compris dans les trois volumes qui forment l'ensemble de l'ouvrage. Quant au fonds de la *Correspondance politique*, le t. I de l'Inventaire a paru à la fin de 1903 : il comprend trois séries des plus importantes : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche et la République argentine. Le catalogue de chaque fonds est complété par la liste des agents politiques français dans les pays auxquels se réfère ce fonds. Pour l'*Inventaire analytique*, le t. VII des *Papiers* de Barthélemy est prêt, mais on

manque d'argent pour le faire imprimer. La même raison retarde l'achèvement du *Recueil des Instructions,* où il reste encore à publier d'aussi gros morceaux que l'Angleterre, la Hollande, la Turquie, Venise et la Diète germanique. Le rapport se termine par des renseignements sur la Bibliothèque des archives, dont la réorganisation a été poursuivie avec activité, malgré la surcharge croissante du service.

— M. A. France vient de publier un exposé vigoureux et lumineux des rapports entre *l'Église et la République* (Ed. Pelletan). Il y soutient la nécessité de la séparation de l'Église et de l'État, le Concordat ne pouvant plus être loyalement appliqué par aucune des deux parties contractantes.

— MM. Ch. Seignobos et Métin ont écrit le précis d'*Histoire contemporaine depuis 1815* pour la collection Armand Colin (1904, 716 p.). On y goûtera plus particulièrement les chapitres relatifs à l'histoire des partis politiques dans les divers pays d'Europe et d'Amérique. Noter aussi l'étude sur l'*Église catholique.* Les chapitres d'histoire économique sont, avec raison, très développés. L'illustration est tout à fait intéressante; les vues sont vraiment des formes typiques de la civilisation contemporaine. H. HR.

— M. Firmin Roz a fait paraître à la librairie Plon un livre instructif et charmant : *Sous la couronne d'Angleterre.* Les trois morceaux qui le composent : *l'Irlande et son destin, Impressions d'Écosse, Au pays de Galles,* ne contiennent pas seulement des descriptions pittoresques de paysages et de monuments dues à un véritable artiste, mais aussi des aperçus historiques très pénétrants sur le passé des populations celtiques en Angleterre et des vues intéressantes sur leur avenir. M. F. Roz a admirablement montré comment et pourquoi l'Irlande, l'Écosse, le pays de Galles n'ont pu conserver leur indépendance par l'excès d'individualisme du caractère national, mais aussi comment cet individualisme les a rendus irréductibles et leur a donné un rôle si important dans le Royaume-Uni. Il indique les causes du développement le plus intense de leur esprit national et prévoit pour l'Irlande un avenir d'autonomie pacifique sous la couronne d'Angleterre. G. M.

— A partir du 15 janvier 1905 paraît à la librairie Ernest Leroux, sous la direction de M. Casati de Casatis, et avec le titre : *Art français primitif,* une revue bimestrielle consacrée à l'étude des monuments de la grande époque qui succède à l'art gothique et précède la Renaissance classique, époque d'éclosion de l'art français, entre 1450 et 1550. Elle s'occupera presque exclusivement des monuments, châteaux, hôtels de ville, maisons de particuliers, chapelles, tombeaux, statues, tableaux et miniatures de cette époque si féconde et des artisans ou artistes qui les ont créés. Le prix de l'abonnement est de 10 fr. pour Paris, 12 fr. pour les départements, 15 fr. pour l'étranger.

— M. G.-Hector Quignon, professeur au lycée de Beauvais, a publié une courte étude, assez bien documentée, sur la *Bibliothèque de*

la ville de Beauvais (1789-1903); c'est un extrait de l'*Annuaire de l'Oise* (Paris, Champion, 1904; in-8°, 51 p.).

— M. Alfred Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, propose *Quelques améliorations possibles dans l'organisation des archives provinciales* dans le premier numéro du *Bibliographe moderne* en 1904. L'opinion d'un spécialiste est toujours précieuse à recueillir, d'autant plus qu'elle se rapproche, à certains égards, des opinions émises sur le même sujet par MM. Simyan, Coyecque, et par le très regretté Auguste Molinier.

— Le *Portail de l'église de Mimizan* a été étudié avec beaucoup de soin par M. Georges Beaurain dans ses rapports avec l'histoire du costume et du mobilier au moyen âge (Dax, Labèque, s. d. [1904], 58 p.). De nombreux dessins font revivre des images assez grossières, mais qui ne manquent pas de vie.

— M. Paul Delalain vient de publier chez A. Picard et fils un *Essai de bibliographie de l'histoire de l'imprimerie typographique et de la librairie en France*. Ce volume (46 p. in-8°. Prix : 2 fr. 50) contient les trois sections suivantes : 1° ouvrages ayant un caractère général ou universel; 2° ouvrages relatifs à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Paris; 3° ouvrages concernant l'introduction de l'imprimerie et les progrès de la librairie dans les villes de France autres que Paris.

Livres nouveaux. — Documents. — *B. Prost* et *S. Bougenot*. Cartulaire de Hugues de Chalon, 1220-1319. Lons-le-Saunier, impr. Declume (Soc. d'émulation du Gard), xxxii-622 p. — *P. Boyé*. Les coutumes inédites du comté de Vaudémont. Impr. nat. (Bull. hist. et phil.), 86 p. — *L. Ravaisson-Mollien*. Archives de la Bastille. Règne de Louis XV : 1757-1767. Pedone, in-8°, vi-584 p. Prix : 10 fr. — Inventaire des archives de la Marine. Série B : Service général; tome VI. Impr. nat., 480 p. — *Chanoine Morel*. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Tome I : 877-1216 (Soc. hist. de Compiègne). Montdidier, impr. Bellin, xii-188 p. — Inventaire des archives départementales postérieures à 1789. Seine-et-Marne. Période révolutionnaire. Série L; tome I, par *A. Hugues*. Melun, impr. administrative. — *Baron Du Roure*. Inventaire analytique des titres et documents originaux tirés des archives du château de Barbegal. Champion, in-4°, xiv-541 p. — *R. Weil*. Recueil des inscriptions égyptiennes du Sinaï. Bibliographie, texte, traduction et commentaire. Société nouvelle d'édition. — Journal de la captivité de la duchesse de Berry à Blaye, 1832-1833, publ. par *F. Petitpierre*. Émile-Paul, in-16, xxxii-178 p. Prix : 3 fr. 50.

Histoire locale. — *M. Mangerel*. Le canton de Pionsat pendant la période révolutionnaire, 1789-1800. Clermont-Ferrand, Delaunay, ix-266 p. — *Macqueron*. Bibliographie du département de la Somme (Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. XV), tome I. Amiens, impr. Yvert et Tellier, ix-506 p. — *Guillotin de Corson*. Les seigneurs de Champeaux, leur collégiale et leur château. Rennes, Plihon et Hommaye, 45 p. — *At. Dubois*. Monographie de la seigneurie de Cruzille en Mâconnais. Chalon-sur-Saône, Bertrand (Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon), 55 p. — *Henry Poulet*. Thioncourt, 1787-1799. Berger-Levrault, in-8°, 204 p. Prix : 4 fr. — *Ch. Felgères*. Histoire de la

baronnie de Chaudesaigues. Champion, XI-518 p. Prix : 10 fr. — *Abbé A. Millard.* Histoire de Sézanne, tome II. Sézanne, Pateaux, 626 p. — *Rayet* et *Lecler.* Bourbon; monographie d'un monastère de Fontevrault, au diocèse de Limoges, 1106-1792. Limoges, Decourtieux, 178 p. — *C. Bréard.* L'abbaye de Notre-Dame de Grestain, O. S. B., à l'ancien diocèse de Lisieux. Rouen, Lestringant, 439 p. — *Albert Sarrazin.* Histoire de Rouen, d'après les manuscrits. Rouen, impr. Gy, in-8°, 239 p., avec grav.

Biographies. — *A. Groult.* Le conventionnel Jean-Pierre Danjou, 1760-1832; son rôle à Beauvais pendant la Révolution. Beauvais, impr. Avonde et Bachelier (Mém. de la Soc. acad. de l'Oise), 52 p. — *Vicomte Révérend.* Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830. Tome IV. Champion, 387 p. — *A. Terrade* et *H. Allorge.* Le général Ordonneau, 1770-1855. Émile-Paul. Prix : 2 fr. 50.

Histoire générale. — *J. Lair.* La captivité de François Pouqueville à Constantinople, 1800-1801. Caen, Delesques, 23 p. (Bulletin de la Soc. des Antiq. de Normandie). — *H. Prentout.* La prise de Caen par Édouard III, 1346; étude critique. Caen, Delesques, 72 p. (Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen). — *Ad. Gaultier de Kermoal.* Histoire et législation de l'impôt sur le sel en France. Rennes, impr. Simon, 127 p.

Alsace-Lorraine. — On annonce la mort de l'érudit alsacien le Dr Joseph Gény, bibliothécaire de la ville de Schlettstadt.

Belgique. — M. G.-E. Van Even, archiviste de la ville de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Académie royale flamande, est décédé à Louvain le 11 février 1905, âgé de quatre-vingt-trois ans. Van Even était un autodidacte qui avait fait preuve de beaucoup d'activité et de patience. Son œuvre est considérable, et certains de ses livres resteront, en dépit d'une forme littéraire incorrecte et bizarre. Parmi ses principales publications nous citerons : *l'Ancienne École de peinture de Louvain.* Louvain, 1870, in-8°, 340 p. — *Inventaire chronologique et analytique des chartes et autres documents sur parchemin appartenant aux archives de la ville de Louvain.* Louvain, 1873, in-8°, 463 p. — *Le Peintre P.-J. Verhagen, sa vie et ses œuvres (De schilder P.-J. Verhagen, zijn leven en zijne werken).* Louvain, 1875, in-8°, 200 p. — *Histoire de Louvain écrite en 1593 et 1594 par Guillaume Boonen (Geschiedenis van Leuven, geschreven in de jaren 1593 en 1594, door Willem Boonen).* Louvain, 1880, in-fol., 546 p. — *Louvain dans le passé et dans le présent : formation de la ville, événements mémorables, territoire, topographie, institutions, monuments, œuvres d'art.* Louvain, 1895, in-fol., 688 p. — On trouvera la liste complète des travaux de Van Even dans les *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés de l'Académie royale de Belgique* (Bruxelles, 1879), p. 691-700. (Cf. *Rev. hist.*, XVIII, 112; XXXIV, 158; LIX, 459; LXV, 375, 396; LXXI, 134; LXXII, 373; LXXVIII, 459.)

— L'*Annuaire de l'Université de Louvain*, qui vient de paraître, contient d'intéressants rapports sur l'activité des séminaires historiques pendant l'année 1904. Voici les titres des dissertations qui y ont été élaborées : Séminaire de M. le professeur Moeller : Willaert. *De la*

persécution des catholiques en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, et des institutions d'assistance auxquelles cette persécution a donné naissance en Belgique. — Lemaire. *La Vie interne des monastères sortis de la réforme de Jean de Ruysbroeck.* — Séminaire de M. le professeur Cauchie : A. Soetaert. *La Doctrine eucharistique de Luther.* — M. Legrand. *Michel Baius.* — Brohée. *La Théologie positive du P. Petau.* — F. Tessels. *Le Rôle de S. Charles-Borromée dans la réforme catholique opérée par le concile de Trente.* — Van Cauwenbergh. *Les Opinions de Bellarmin sur les relations de l'Église et de l'État.* — De Munck. *Le Probabilisme dans l'Église catholique.* — Brepoels. *Histoire de l'Index.* — Van der Essen. *L'Hagiographie nationale.* — Vaes. *Les Rapports de la papauté avec l'Église franque.* — De Lannoy. *Le Droit de collation des bénéfices.* — Verbeeck. *La Législation sur le mariage en France sous l'ancien régime.* — R. de Schepper. *Les Principes gallicans concernant la compétence civile dans la discipline monastique.* — Monin. *La Propriété ecclésiastique en France sous l'ancien régime.* — Prein. *Les Immunités judiciaires en matière de crimes de religion.* — R. de Smedt. *La Réforme des ordres mendiants sous Louis XIV.* — C. Isturiz. *Le Placet.* — Bamps. *La Condition juridique des dissidents en France sous l'ancien régime : les Juifs.*

— M. G. Kurth, professeur à l'Université de Liège, vient de publier : *Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle* (Paris, Picard, 2 vol. in-8°, xxi-391 et 87 p.). Voici l'objet des divers chapitres de cet important ouvrage : I, Introduction; II, l'État liégeois avant Notger; III, Notger avant l'épiscopat; IV, la première année de l'épiscopat; V-VIII, les relations de Notger avec Otton II, Otton III et Henri II; IX, la naissance de la principauté de Liège; X et XI, les travaux de Notger à Liège; XII, le gouvernement liégeois; XIII, l'organisation du diocèse; XIV, l'histoire de l'instruction publique; XV, le mouvement artistique à Liège; XVI, Notger écrivain; XVII, la vie privée et la mort de Notger. Le tome II se compose de sept appendices : les notices de Folcuin de Lobbes et du chanoine Anselme consacrées à Notger; l'enceinte notgérienne de Liège (avec un plan); la cathédrale notgérienne; les reliques de Notger; les relations de l'art liégeois avec l'art de Hildesheim.

— M. E. Rembry a fait paraître : *les Remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle* (Bruges, De Plancke, in-8°, 258 p.). C'est une étude sur les vicissitudes de la hiérarchie épiscopale en Belgique et une notice sur les évêques qui y furent sacrés.

— Les Prémontrés de Belgique ont décidé de fonder une revue trimestrielle : *les Analectes de l'ordre de Prémontré* (Parc-lez-Louvain). On y publiera l'inventaire des archives du monastère de Parc, et les documents les plus intéressants conservés dans les diverses abbayes norbertines de Belgique.

— Quatre jeunes docteurs en histoire ont obtenu des bourses de

voyage de 4,000 francs conférées par le gouvernement en vertu de la loi de 1890. Ils avaient présenté au concours : G. Smets (de l'Université de Bruxelles). *Étude sur la politique de Henri Ier, duc de Brabant, de 1179 à 1215.* — D. Van Bleyenberghe (de l'Université de Louvain). *Histoire de l'abbaye de Lobbes, depuis ses origines jusqu'au XIIIe siècle.* — De Nucé (de l'Université de Gand). *Histoire de la géographie du XVIe siècle; l'époque de Magellan.* — L. Goemans (de l'Université de Louvain). *La Légation belge à Rome sous les archiducs Albert et Isabelle, 1600-1633.* — Un jeune docteur en philologie romane, également lauréat du concours, M. Cohen (de l'Université de Liège), avait consacré son mémoire à une question d'histoire littéraire : *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux en France.*

Allemagne. — Le Dr Arthur Weese a été nommé professeur extraordinaire d'histoire de l'art à l'Université de Munich; — le Dr Karl Mayr, secrétaire de l'Académie royale des sciences à Munich, a été nommé professeur ordinaire honoraire; — le Dr Édouard Firmenich-Richartz a été nommé professeur d'histoire de l'art à Bonn; — le Dr Paul Darmstædter a été appelé à Berlin, au séminaire pour les langues orientales, qui est rattaché à l'Université; à partir du 1er avril 1905, il fera des leçons d'histoire, la situation politique et économique des États-Unis; — le prof. Kalkoff, de Breslau, a obtenu un congé de six mois pour travailler à l'Institut prussien d'histoire de Rome, et le Dr Hillebrandt, de Berlin, a reçu une indemnité pour le même objet. Il s'agit avant tout d'y compléter l'œuvre de Lehmann sur la Prusse et l'Église catholique d'après les archives du Vatican.

— Le premier volume de la *Geschichte des literarischen Porträts in Deutschland* de M. Kircheisen (I. *Von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des zwölften Jahrhunderts.* Leipzig, W. Hiersemann, in-8o, viii-170 p.) aboutit à cette conclusion plutôt négative : pour la période qui s'étend des origines à l'époque des Hohenstaufen, il n'y a dans la littérature que très peu de véritables portraits, si par portrait l'on entend la détermination des traits caractéristiques de tel ou tel personnage, au physique et au moral. Ce n'est pas que, de bonne heure, on n'ait tenté d'en composer, non seulement dans les productions épiques, mais aussi dans les biographies, qui sont une des premières formes de toute littérature historique. Il y a beaucoup de portraits dans les écrits de Grégoire de Tours et dans ceux des hagiographes de l'époque mérovingienne, mais les personnages représentés n'ont rien de caractéristique. Tous reproduisent le type du parfait évêque ou du parfait moine, tel qu'on le concevait au viie ou au viiie siècle, et il est bien rare que de temps en temps on puisse relever un détail personnel (comme, par exemple, dans la *Vita Eligii*). Il ne faudrait peut-être d'ailleurs pas croire que ces portraits, pour manquer d'individualité, n'aient aucune valeur historique. Mais les auteurs, au lieu de chercher à différencier leurs personnages, ont choisi précisément les traits communs qui les rapprochaient de leur idéal de vertu et de sainteté. La même banalité

s'observe encore à l'époque suivante; cependant le « type du saint » se modifie quelque peu, et M. Kircheisen présente à ce sujet quelques observations intéressantes, qui pourront être utiles pour l'étude critique des documents hagiographiques. En ce qui concerne les personnages laïques, les portraits sont un peu moins conventionnels déjà dans Grégoire de Tours, et, à l'époque carolingienne, le genre fait un progrès énorme avec la *Vita Karoli* d'Einhard. A propos des emprunts faits par ce dernier à Suétone, M. Kircheisen estime que son imitation de l'auteur latin est pour ainsi dire inconsciente, tant il était imprégné de la lecture de son modèle. La chose me semble contestable et l'hypothèse d'une mosaïque composée d'expressions choisies, mais dont la réunion forme un ensemble personnel et probablement exact, paraît plus admissible. Il en est sans doute de même pour Réginon : celui-ci emprunte à Justin quelques-uns de ses portraits, et on s'étonne de ne pas le voir cité par M. Kircheisen, qui donne pour chacune des périodes étudiées par lui de copieux extraits d'auteurs traduits en allemand (pourquoi ?). Il faut attendre, d'ailleurs, plusieurs siècles avant de retrouver dans les écrits historiques des portraits comparables à celui de Charlemagne. Otton le Grand lui-même n'a guère inspiré ses biographes. Ce n'est qu'au XIe siècle qu'Hermann de Reichenau et Adam de Brême fournissent de nouveau, pour certains personnages, des portraits véritablement caractéristiques. R. Poupardin.

— Dans un recueil (*Festschrift*) publié par la Société pour l'histoire du grand-duché de Hesse, sous le titre de : *Philipp der Grossmütige*, notre collaborateur le Dr Karl Ebel a publié divers documents conservés aux archives de Marbourg sur la participation de la Hesse à la guerre de Smalcade (*Kleine Beiträge zur Geschichte Hessens im Schmalkaldischen Krieg*. 27 p., avec des gravures).

Autriche-Hongrie. — Le Dr Richard Schuster, directeur des archives de Salzbourg, vient de mourir dans cette dernière ville.

— La réunion générale de la Commission pour l'histoire moderne de l'Autriche a eu lieu le 31 octobre 1904 à Vienne, sous la présidence du prince Franz Liechtenstein. La situation des travaux est la suivante : un gros travail sur l'organisation de l'administration centrale de l'Autriche, commencé par le Dr Thomas Faller, interrompu par la mort soudaine de celui-ci, a été repris par le Dr H. Kretschmayr; le manuscrit sera envoyé à l'impression en décembre. — Dans la section des Traités, le prof. Albert-F. Pribram met la main à l'introduction générale des traités passés entre l'Autriche et l'Angleterre jusqu'en 1721, et M. Schlitter à l'introduction générale des traités passés avec la France; le Dr Heinrich-R. von Sibik a été chargé des traités passés avec la Hollande. Le Dr Ludwig Bittner travaille à une table chronologique des traités conclus par l'État autrichien, de 1763 jusqu'à nos jours. Le Dr Wilhelm Bauer a pu se remettre à la Correspondance de Ferdinand Ier avec l'empereur Charles-Quint, la gouvernante des Pays-

Bas, Marguerite, et la reine de Hongrie, Marie, 1522-1530; on lui a adjoint le Dr Karl Goll. Le Comité a approuvé l'idée de dresser des rapports sur les archives privées, naturellement avec l'assentiment de leurs propriétaires; elle a consenti à faire imprimer le travail de Hans Uebersberger sur l'Autriche et la Russie, étude sur les rapports politiques de ces deux États.

— La Commission d'histoire de la Styrie a distribué les trois volumes suivants : t. XVII : *Die Landesfürstlichen Lehen in Steiermark von 1421-1546* (1903, 288 p.), catalogue de 363 documents, suivi d'une table des noms de lieux et de personnes, par Albert Starzer; — t. XVIII : *Beiträge zur Kirchengeschichte der Steiermark und ihrer Nachbarländer aus römischen Archiven* (1903, 156 p.), par Alois Lang; analyses et documents du xve au xviie siècle; — t. XIX : *Beiträge zur Geschichte der Innerberger Hauptgewerkschaft,* par Anton von Pantz (1904, 57 p.); documents sur les familles qui, au xviie siècle, formaient la corporation des forgerons et des charrons d'Innerberg et sur les marques dont elles se servaient dans leur industrie.

— La célébration du jubilé de M. E. von Ottenthal a servi de prétexte pour étudier *Das K. K. Institut f. österreichische Geschichtsforchung (1854-1904)* (Vienne, 1904, in-8°, 96 p.). L'école spéciale créée en 1854 par le comte Thun a véritablement déterminé en Autriche le renouveau des études historiques. Comme notre École des chartes, elle a fourni au pays des archivistes, des bibliothécaires, des conservateurs de musées, des professeurs d'université. Elle est étroitement liée à l'Université de Vienne.

Grande-Bretagne. — Dans la leçon d'ouverture qu'il a prononcée en prenant possession de la chaire d'histoire moderne à l'Université d'Oxford (*A Plea for the historical teaching of history.* At the Clarendon Press, 30 p. Prix : 1 sh.), notre collaborateur M. C. H. Firth a montré la situation fâcheuse faite à cet enseignement par l'organisation académique et par le système des examens : d'une part, une seule chaire pour un enseignement aussi vaste est insuffisante; on parle d'en créer une pour l'histoire économique et sociale. Sur ce point, M. Firth se rencontre avec M. Prothero, qui, dans son allocution présidentielle à la Société d'histoire (*Transactions of the r. hist. Soc.*, t. XVIII, 1904), a montré par des comparaisons et par des chiffres combien l'enseignement de l'histoire moderne est arriéré en Angleterre, et combien, d'autre part, il est fâcheux que les programmes interdisent d'aller au delà de 1837. Mais c'est sur le mode d'enseignement historique qu'insiste le plus M. Firth. A Oxford, tout est sacrifié à la préparation aux examens, et, dans les examens, aucune place n'est faite à la recherche originale; le travail scientifique est presque entièrement négligé. M. Firth annonce qu'il va tenter d'organiser l'enseignement historique des temps modernes comme il l'est déjà pour le moyen âge. Souhaitons-lui meilleure chance qu'à MM. York Powell et Freeman.

— Sur la question des biens des personnes mortes sans testament et des dispositions légales qui les frappaient au moyen âge en Angleterre, M. Charles Gross, dans un article de la *Harvard Law review* (t. XVIII, n° 2), a réuni un grand nombre de textes et d'indications bibliographiques; il montre que, depuis au moins Cnut jusqu'au règne d'Édouard Ier, les biens meubles de l'intestat furent confisqués ou revendiqués par le roi ou par le seigneur; mais il insiste de préférence sur ce point qu'au XIIIe siècle beaucoup de villes demandèrent et obtinrent comme un privilège municipal que ces biens ne seraient pas saisis, mais passeraient aux parents de l'intestat, de qui l'on attendait cependant qu'ils consacrassent à des œuvres pies une partie de l'héritage (*The Medieval law of intestacy*. Cambridge, Mass., the Harvard Law Review Association, 1904, 11 p.).

— L'espoir exprimé (*Rev. hist.*, t. LXXXII, p. 449) que la *Pipe Roll Society* renaîtrait à une vie nouvelle s'est réalisé. Nous avons reçu le t. XXV, qui contient le Grand rôle de l'Échiquier pour la 22e année de Henri II, 1175-1176 (*The Great Roll of the Pipe for the 22d year of the reign of king Henry II*. 1904, xxx-268 p.), avec une brève introduction, par M. Round. Le texte, débarrassé des abréviations figurées, est maintenant plus lisible. Une bonne table des noms de personnes et de lieux (on n'a pas cru devoir identifier les noms de lieux) y facilite les recherches.

— La *Selden Society* a distribué pour l'exercice de 1902 un choix de procédures devant la Chambre étoilée : *Select cases before the King's Council in the Star Chamber, commonly called the Court of Star Chamber, 1477-1509* (t. XVI des publications de la Société. Londres, Quaritch, 1903, cliv-339 p.). Dans l'introduction, M. I. S. Leadam a étudié le statut organique de la « Camera stellata » (1487), l'état dans lequel nous sont parvenues les archives de ce tribunal, la procédure qu'on y suivait, la composition et la juridiction de la cour. — Le t. XVII inaugure une nouvelle série, celle des « Year-books », recueils de notes d'audience réunies sous forme d'annuaire. Ces notes sont toujours rédigées en français, mais quel français! L'éditeur, M. F. W. Maitland, après avoir parlé des « Year-books », en particulier de ceux d'Édouard II, a dressé une excellente grammaire de ce jargon si peu intelligible (*Year-books of Edward II*. Vol. I, 1307-1309. Quaritch, 1903, xciv-221 p., les pages 1-189 étant doubles. Vol. II, 1308-1310. Quaritch, 1904, xvii-228 p., les pages 1-191 étant doubles). On ne saurait apprécier trop haut les services rendus à l'histoire de la législation anglaise par les savantes publications de l'éminent éditeur. — Avec le t. XVIII commence aussi une nouvelle série, celle des coutumes municipales (*Borough customs*. Vol. I. Quaritch, 1904, lix-338 p.). Miss Mary Bateson, un des érudits qui connaissent le mieux aujourd'hui l'histoire municipale d'Angleterre, pendant longtemps si négligée, a dressé dans l'introduction une liste des sources, dressée d'après

l'ordre alphabétique des noms de lieu. Conformément au plan et à l'esprit de la Société, on ne donne ici qu'un choix de documents, et les extraits sont rangés à la place qu'ils occuperaient dans un traité de droit et de procédure. Ainsi, ce t. I est consacré aux « Actions personnelles » (crimes et délits) et aux « Actions réelles et mixtes » (saisine et désaisine, seigneur et tenancier, etc.).

— Dans la « Bibliothèque de liturgiologie et d'ecclésiologie » publiée par M. Vernon Stanley, et où figure le premier *Prayer Book* d'Édouard VI que nous avons annoncé précédemment, a paru, sous le titre : *Hierurgia anglicana,* un recueil, en trois parties, de documents et d'extraits divers servant à faire connaître la liturgie de l'Église anglicane depuis la Réforme (Alex. Moring. Prix : 7 sh. 6 d. chaque partie; gravures).

— *The Shakespeare story; an outline,* par M. George Pitt-Lewis (Swan, Sonnenschein et Cie, 1904, 112 p.), est un plaidoyer en faveur de Bacon. C'est Bacon qui a écrit les drames de Shakespeare; celui-ci n'a été qu'un acteur et directeur de théâtre. L'auteur, qui a consacré une partie de sa vie à l'étude du droit, imagine un jury idéal, composé de toutes les personnes qui lisent et sont capables de réfléchir. C'est devant ce jury qu'il produit ses preuves, non pas des cryptogrammes, mais des concordances telles entre les idées et le style de Bacon d'une part et les drames de l'autre que la conclusion doit s'imposer. — Eh bien! non, elle ne s'impose pas, et les « orthodoxes » ne se laisseront pas convertir par l'accumulation d'à peu près dont se compose le plaidoyer.

— *An Essay on the early history of the Law Merchant,* by W. Mitchell (Cambridge, at the University press, 1904, in-8°, 176 p.). Résumé rapide, mais bien informé et instructif, des travaux relatifs au droit commercial qui fut en vigueur dans les divers pays de l'Europe latine depuis les derniers temps de l'empire carolingien. L'auteur expose sommairement les traits caractéristiques de ce droit, ses origines et son développement durant le moyen âge, les tribunaux où il était appliqué, la condition des personnes qui lui étaient soumises, les règles juridiques qui présidaient aux ventes et aux contrats, l'influence exercée par le droit romain et canonique sur ce droit commercial, qui tendit de plus en plus à prendre un caractère uniforme dans tous les pays. En appendice sont publiés quelques textes relatifs à la « lex mercatoria » en Angleterre.

— *A short history of citizenship and introduction to Sociology,* by H. Osman Newland (Londres, Elliot Stock, 1904, in-8°, xii-89 p.). — Résumer en 90 pages l'histoire du droit de bourgeoisie ou mieux des droits civils et politiques des citoyens depuis les plus lointaines origines de la civilisation européenne et dans les divers pays de l'Europe, mais surtout en Angleterre, n'était pas une tâche aisée; le tableau tracé par M. Newland est animé et intéressant. Est-il bien utile et

peut-il servir d'introduction à la sociologie? L'auteur conclut en souhaitant que les droits des citoyens anglais soient élargis, en raison même de l'extension prise par l'empire anglais. En quoi cette conclusion ressort-elle des faits historiques résumés tout au long de cette plaquette? On ne le voit pas bien non plus.

— L'essai, très allègrement écrit, de M. Francis W. Hirst sur *Adam Smith* (Macmillan, *English men of Letters*, 1904, VIII-240 p.), est un bon résumé de la vie du célèbre économiste, augmenté d'une analyse de la *Théorie de sentiments moraux* et de la *Richesse des nations*. On ne lira pas sans intérêt le chapitre consacré au voyage que Smith fit en France de 1764 à 1766 pour accompagner le jeune duc de Buccleuch. On s'étonnera d'y trouver (p. 125), à propos de Toulouse, cette perle : « The canal of Burgundy, constructed... by Riquet... » Que dirait le caustique M. Hirst si nous mettions Glasgow en Angleterre?

— *The Philosophers and the French revolution* (Londres, Swan, Sonnenschein and Co., 1904, 131 p.) a ce mérite d'être l'œuvre d'un professeur au *Gujarat College* d'Ahmedabard. Cet essai est dirigé contre la théorie, illustrée par Taine, que la Révolution est fille de la philosophie du XVIIIe siècle. Ce n'est pas, à l'en croire, la Révolution qui est un produit de la philosophie, mais la philosophie qui est un produit de la société du XVIIIe siècle. Je ne vois pas en quoi ces deux thèses se contredisent.

— Une Société pour la publication des registres épiscopaux et autres documents relatifs à l'histoire religieuse s'est fondée sous le titre : *The Canterbury and York Society*. Si l'on se rappelle ce qui a été dit ici des Registres d'Exeter publiés par M. Hingeston-Randolph, on pourra concevoir l'intérêt que l'histoire trouvera dans les publications de cette Société.

— Sir Archibald C. Laurie a donné une base très sûre à l'histoire ancienne de l'Écosse en publiant ses *Early Scottish Charters prior to A. D. 1153* (Glasgow, Maclehose, 1905, in-8°, XXIX-515 p. Prix : 10 sh.). Les 271 chartes qu'il y a réunies ne sont pas toutes authentiques, il s'en faut; l'éditeur nous rend le grand service de nous en prévenir en donnant quelquefois les motifs de sa condamnation. A ce service, il en ajoute un autre, celui de grouper autour de chacune de ces chartes les renseignements fournis par d'autres sources, sans compter les identifications et commentaires nécessaires à l'intelligence des textes. Les notes remplissent à elles seules plus de la moitié du volume (à partir de la p. 216). Il resterait à nous donner un traité de diplomatique écossaise dont M. Laurie possède certainement tous les éléments; nous le donnera-t-il? En attendant ce complément indiqué à son present recueil, on utilisera celui-ci avec fruit; on ne pourra plus, sans le consulter, se livrer à des recherches approfondies sur l'histoire d'Écosse au XIe siècle et dans la première moitié du XIIe.

— Miss Sophia Maclehose, à qui le public anglais devait déjà une

intéressante étude des *Institutions de l'ancienne monarchie française,* continue ses travaux par la publication d'un volume intitulé : *From the Monarchy to the Republic in France, 1788-1792* (Glasgow, Maclehose, 1904, in-8°). Ce livre n'est évidemment destiné qu'à des lecteurs anglais ; à nos yeux, ce ne serait qu'un manuel. Mais c'est un récit fait simplement, avec mesure, avec goût et avec soin des premières années de la Révolution. Des illustrations nombreuses et bien choisies ornent ce livre et en augmentent encore l'intérêt pour le public auquel il s'adresse. J.

— Les trente-trois *Lectures on the History of the Middle Ages,* données par M. G. D. Fergusson à l'Université de Kingston, Canada, forment un gros volume (Kingston, Uglow and Cy, VIII-634 p.), où l'auteur essaie d'étudier à la fois les aspects politique, constitutionnel, juridique, intellectuel, économique de la civilisation médiévale. Il est très au courant de la littérature de son sujet. Très persuadé de la continuité historique, il prend, comme Guizot, la France pour centre de son étude, « parce que c'est elle qui montre le mieux le lien de la civilisation des temps modernes avec celle de l'ancienne Rome. »

— *Geography of South and East Africa* (Oxford, Clarendon press, 1904, in-8°, 169 p., 6 cartes, un index) est la 2e partie du 4e volume de la *Historical geography of the British colonies* de C. P. Lucas. La nouvelle édition, due à M. H. E. Egerton, est revisée jusqu'en 1903 et enrichie des chapitres relatifs au Transvaal et à l'Orange River Colony. Ce précis est surtout utile à consulter en matière de géographie politique. Au point de vue historique, ce sont les parties relatives à la Rhodesia et à l'Ibea qui sont les meilleures. Les cartes manquent de netteté.

Italie. — M. Vito La Mantia est mort à Palerme le 16 juin 1904. Il avait publié un grand nombre de documents fort importants pour l'histoire du droit et des institutions municipales de la Sicile.

— Comme complément à la nouvelle édition des *Scriptores rerum italicarum* de Muratori, la maison Lapi, ou, pour mieux dire, MM. Fiorini et Serafini ont décidé de publier un Bulletin analogue à l'*Archiv* de Pertz et au *Neues Archiv;* ils se proposent d'y faire connaître, au fur et à mesure, les résultats des études préparatoires à l'édition et de rendre compte des moindres questions concernant les textes publiés ou à publier. Ce Bulletin, pour lequel on ressuscite le titre d'*Archivio Muratoriano,* sera publié, selon les besoins, en livraisons, plus ou moins volumineuses, qui seront mises en vente séparément et à différents prix (à moitié prix pour les abonnés); plus tard, il pourra devenir périodique. Viennent de paraître les deux premières livraisons : n° 1. Des travaux préparatoires à la nouvelle édition des *Rerum italicarum Scriptores* (Roma, 2-9 aprile 1903. Communicazione al Congresso internazionale di scienze storiche di Vittorio Fiorini. Prix : 2 l.). — N° 2. Marco Vattasso. Le manuscrit bénédictin de S. Nicolò d'Arena, contenant les œuvres d'Ugo Falcando, récemment retrouvé

et acquis par la bibliothèque du Vatican. — Nicolò Rodolico. A propos du manuscrit employé par le P. Ildefonso pour son édition de la Chronique de Coppo di Marchionne Stefani (prix : 1 l. 50).

— M. Emilio Calvi (*Tavole storiche dei Comuni Italiani.* Parte I : *Liguria e Piemonte.* Rome, Loescher, 1903, in-8°, 74 p.) a entrepris un répertoire qui peut être d'une réelle utilité; il prend une à une les villes italiennes et dresse pour chacune la liste chronologique des régimes politiques qui s'y sont succédé depuis les invasions barbares jusqu'à nos jours. A l'appui de ce travail, il donne la liste des principaux ouvrages intéressant chacune d'entre elles. Dans cette première partie de son livre, il établit ces tableaux pour huit villes de Ligurie (Finale-Borgo, Gênes, Oneglia, San-Remo, Sarzane, Savone, Tende et Vintimille, et vingt-cinq villes du Piémont, parmi lesquelles nous remarquons Alexandrie, Aoste, Asti, Casal, Ivrée, Novare, Pignerol, Saluces, Suse, Turin, Tortone et Verceil. Dans la lettre qu'il a adressée à l'auteur et que celui-ci a publiée comme préface à son œuvre, M. d'Ancona adresse quelques critiques à ce travail. Il demande, en particulier, pour chaque table chronologique, une bibliographie plus méthodique et plus complète. C'est aussi notre désir. A propos de la question si controversée et si obscure des origines de la maison de Savoie, nous n'avons pas trouvé la mention de la dissertation qu'a publiée sur ce sujet M. de Manteyer et, dans la notice d'Asti, on chercherait vainement le livre de M. Gabotto sur « les Relations de la commune d'Asti avec la maison de Savoie. » Mais ce sont là, comme le fait remarquer M. d'Ancona, des omissions en quelque sorte fatales; elles n'empêcheront pas l'entreprise de M. Calvi de rendre de grands services aux travailleurs.

— Prise entre les deux états du Piémont et du Montferrat, la ville d'Asti essaya de maintenir contre l'un et l'autre sa propre indépendance, et comme, pour y parvenir, les richesses de ses banquiers et l'étendue de son territoire ne lui suffisaient pas, elle pratiqua à leur égard une politique de bascule, passant tour à tour de l'alliance de l'un à l'alliance de l'autre. Elle fut mêlée aussi aux événements plus généraux qui intéressèrent la Haute-Italie, et elle joua un rôle fort actif dans les ligues qui furent formées pour s'opposer à l'établissement de la puissance angevine avec Charles d'Anjou. C'est ce que nous montre M. F. Gabotto dans l'étude qu'il a consacrée aux relations de la commune d'Asti avec la maison de Savoie (*Relazioni fra il Comune Astese e la Casa di Savoia,* fasc. 1 et 2. Turin, 1902, in-8°, 132 p.). Les deux premiers fascicules de ce travail nous conduisent des premières années du XIe siècle jusqu'au moment où Philippe prend en main le gouvernement du Piémont, comme vassal de son oncle Amédée V, comte de Savoie (1295). Malgré les intrigues inextricables qui rendent parfois un peu difficile la lecture de cette histoire, on la consultera avec le plus grand profit; elle est bien documentée et faite avec un sens critique affiné. Relevons tout particulièrement le passage où M. Gabotto ana-

lyse avec perspicacité la politique indécise de Grégoire X, allié fidèle et méfiant à la fois de Charles d'Anjou.

— *Venezia e la lega di Cambrai* de M. Antonio Bonardi (Venise, 1904, 38 p., extrait du *Nuovo Arch. ven.*) est surtout établi au moyen d'une source encore inédite, les *Diari* de Gerolamo Priuli, dont il donne en appendice d'intéressants extraits. Ce qui fait la valeur de ces *Diari,* c'est que l'auteur voulait qu'ils restassent cachés au moins cent ans; il n'y a pas ménagé les vérités amères. Ils complètent donc heureusement ceux de Sanuto et permettent de retracer la crise où sombrèrent les aspirations vénitiennes « alla signoria d'Italia. »

— L'*Indice della Rivista storica italiana dal 1884 al 1901,* par le prof. Costanzo Rinaudo, directeur de cette revue, est une introduction à la table des quinze dernières années du xixe siècle; on y trouve seulement l'énumération des chapitres auxquels se rapportent les articles publiés dans la revue, une liste des périodiques analysés dans cette revue, une liste des collaborateurs. Quant à la table elle-même, elle paraîtra plus tard, sur le modèle de la table de *Revue d'histoire moderne et contemporaine.*

Mexique. — M. Vicente G. Quesada, qui fut, en 1891, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République argentine au Mexique, a publié ses souvenirs sous le titre de : *Recuerdos de mi vida diplomática, Misión en Méxixo, 1891* (Buenos-Ayres, J. Menéndez, 1904, in-8°, 160 p.). Il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce petit volume des indiscrétions ou des révélations politiques d'un piquant inédit. Peut-être les jurisconsultes internationaux trouveront-ils plus d'intérêt à la sentence arbitrale que M. Quesada rendit, en 1897, dans un différend entre les États-Unis et le Mexique, et au sujet de laquelle l'auteur est entré dans d'assez amples détails.

Suisse. — M. Charles Müller a écrit sur l'histoire de la censure dans l'ancien État bernois un volume fort intéressant (*Die Geschichte der Zensur im alten Bern,* Berne, Wyss, 1904, in-8° de iv-200 p.). A la lumière des documents conservés aux archives bernoises, l'auteur a étudié, à partir du xve siècle, le développement de cette institution, dont l'organisation définitive remonte à 1539 et qui subsista jusqu'à la chute de l'ancien régime, en 1798. Il a dressé la liste chronologique des écrits politiques, religieux et philosophiques que la censure officielle a condamnés durant cette période. Enfin deux chapitres sont relatifs, l'un à l'histoire de l'imprimerie d'État créée en 1599, l'autre au rôle joué par les journaux indigènes et étrangers jusqu'à la fin du xviiie siècle; ce dernier chapitre paraîtra un peu écourté.

— *L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVIe siècle* (Lausanne, Bridel, 1904, 47 p. in-4°) est le dernier travail qu'ait achevé le regretté Auguste Bernus († 31 mars 1904). Cette plaquette, ornée du portrait de l'auteur et de reproductions de nombreuses marques d'imprimeurs, est une édition nouvelle et très augmentée d'articles de

journaux parus en 1902. Modèle d'érudition claire et précise, ce petit travail intéresse en même temps l'histoire du refuge religieux en Suisse et celle de la typographie française, à laquelle la Suisse romande doit la plupart de ses premiers imprimeurs.

— M. Albert Naef, qui dirige avec une sagacité et une méthode remarquables les travaux de restauration du château de Chillon, vient de publier une curieuse étude sur *la Flottille de guerre de Chillon aux XIIIe et XIVe siècles* (Lausanne, impr. Borgeaud, 1904, 76 p. in-8°, avec fig.). Dès le XIIIe siècle, les comtes de Savoie entretinrent sur le lac Léman un certain nombre de galères, construites par des maîtres génois, et qui jouaient un rôle dans les guerres féodales auxquelles Chillon, centre administratif et militaire, servait de base principale. Cette excellente notice s'appuie sur des extraits de comptes tirés des archives de Turin. — Dans un chapitre de son bel ouvrage sur *le Léman* (Lausanne, Rouge, t. III, 1904, p. 574 et suiv.), M. F.-A. Forel a prouvé, par d'ingénieuses recherches, qu'il fallait chercher dans le type de ces galères militaires, que les Bernois conservèrent sur le lac pendant le XVIe et le XVIIe siècle, l'origine de la barque marchande du Léman, dont la forme et la voilure caractéristiques sont bien connues des touristes.

— M. W. Merz, à qui l'on doit déjà une excellente monographie du château de Habsbourg, vient de retracer l'histoire d'une autre forteresse féodale de l'Argovie, le château de Lenzbourg (*Die Lenzburg*. Arau, Sauerlænder, 1904, XIII-172 et 110 p., 42 pl., 27 fig. et 3 tableaux généalogiques). Après avoir donné son nom à une famille originaire de la Suisse orientale, qui occupa le premier rang dans les comtés de Zurich et d'Argovie pendant le XIe et le XIIe siècle, ce château a appartenu successivement aux Hohenstauffen, aux Kibourg et à leurs héritiers, les Habsbourg; les Bernois l'ont acquis au commencement du XVe siècle. L'histoire de la Lenzbourg est donc intimement liée à celle de la Suisse septentrionale. Le volume que lui consacre aujourd'hui M. Merz est le résultat d'une enquête archéologique bien conduite et de recherches originales dans les documents, dont un assez grand nombre sont publiés en appendice. La richesse et le caractère scientifique de l'illustration rehaussent encore la valeur de ce livre.

— L'histoire de la famille noble de Landenberg par M. J. Studer est destinée à un public assez étendu, mais les historiens la liront aussi avec profit (*Die Edeln von Landenberg*. Zurich, Schultess, 1904, XII-365 p. in-8°, 3 pl., 14 fig. et 13 tableaux généalogiques). Ils y trouveront exposées les destinées de cette importante maison, vassale des abbés de Saint-Gall et des comtes de Kibourg, et dont les différents rameaux ont possédé au moyen âge plus de trente châteaux ou seigneuries dans les comtés de Zurich, de Thurgovie et d'Argovie, et fourni un nombre considérable de soldats et de prélats de marque. L'auteur se proposait, en particulier, d'étudier un exemple caractéris-

tique de ce déclin fatal qui atteignit peu à peu la plupart des familles féodales; on regrettera que l'abondance même des détails qu'il a réunis ne laisse pas bien discerner les causes générales, économiques ou politiques, de ce phénomène.

— Nous avons déjà signalé aux lecteurs de la *Revue historique* le bel ouvrage de feu J. Hunziker sur la maison suisse. La troisième partie, publiée par les soins de M. C. Jecklin, est consacrée au groupe géographique formé par les Grisons, le canton de Glaris et une portion de celui de Saint-Gall. L'auteur y distingue deux types dont les éléments sont néanmoins souvent entremêlés, le type rhéto-roman et le type allemand. (*Das Schweizerhaus nach seinen landschaftlichen Formen und seiner geschichtlichen Entwickelung.* 3er Abschnitt. Aarau, Sauerländer, 1905, vi-335 p. in-8°, avec de nombreuses fig.) — Une traduction française des deux premières parties, par M. F. Broillet, a paru à Lausanne, chez Payot, en 1902 et 1904.

Russie. — *Nvedenie v istorion Gretsii* [*Introduction à l'histoire de la Grèce*], par V. Bouzeskoul (533 p. in-8°, 2e éd. Kharkof, 1904). Il est rare, en tout pays, que des livres d'histoire ancienne atteignent deux éditions en deux ans, et c'est probablement la première fois que le fait se produit en Russie. A vrai dire, le livre de M. B. est, à propos de la Grèce antique, presque un livre d'histoire contemporaine. L'auteur y passe en revue, d'une part, les doctrines qui, depuis Vico, ont présidé au développement des études grecques; de l'autre, les découvertes qui les ont renouvelées dans ces dernières décades d'années. Le tableau qu'il en fait, très complet, très précis, très clair, même pour les profanes, explique amplement le succès de son œuvre.

Nos hellénistes lisent peu le russe, et c'est dommage. Il s'intéresseraient aux pages où M. B. expose les progrès des études grecques en Russie et les résultats des fouilles pratiquées sur les rives septentrionales de la mer Noire; ils ne s'intéresseraient guère moins, sans doute, à celles où il est question de leurs propres travaux. M. B. les connaît bien; pourtant, il y a quelques lacunes dans son énumération. Il semble négliger systématiquement l'histoire des cultes grecs et parle de façon trop sommaire de quelques livres récents, par exemple de celui de V. Bérard sur l'*Odyssée*. Nous souhaitons qu'une troisième édition comble ces lacunes, et que, de plus, M. B. s'y affranchisse de certaines habitudes russes qui défigurent les noms français. Nous sursautons en l'entendant citer nos illustres Gomol et Golo (Homolle, Holleaux); pourquoi ne pas écrire comme nous? E. H.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Audollent. La Carthage romaine, 353.
Aust (*E.*). Die Religion der Rœmer, 133.
Boudeskoul (*V.*). Introduction à l'histoire de la Grèce, 449.
Bruns (*Ivo*). Die Persönlichkeit in der Geschichtsschreibung der Alten, 138.
Collignon (*A.*). Pétrone en France, 208.
Coppens (*Urbain*). Le palais de Caïphe et le nouveau jardin des PP. Assomptionistes au mont Sion, 212.
Detlefsen. Untersuchungen über die Zusammensetzung der Naturgeschichte des Plinius, 140.
Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 430.
Diels. Elementum; eine Vorarbeit zum griechischen und lateinischen Thesaurus, 135.
Dieterich (*A.*). Die Grabschrift des Aberkios, 134.
Dziatzko (*K.*). Untersuchungen über ausgewählte Kapitel der antiken Buchwesens, 136.
Ehrhard (*Albert*). Die altchristliche Litteratur, 1884-1900, 143.
Furtwängler. Die antiken Gemmen, 144.
Glotz (*Gustave*). De la solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce, 375.
Goetz (*G.*). Corpus glossarum emendatarum, 135.
Groag (*Edm.*). Zur Kritik von Tacitus' Quellen in den Historien, 142.
Hirschfeld (*O.*). Das Consulatsjahr des Tacitus, 141.
Hirzel (*R.*). Der Dialog; ein literarischer Versuch, 137.
Hübner. Die Buste von Ilici, 145.
Klotz (*A.*). Das Geschichtswerk des ältern Seneca, 139.
Leo (*Fr.*). Die griechisch-römische Biographie nach ihrer literarischen Form, 138.
— Die staatsrechtlichen Excurse in Tacitus' Annalen, 141.
— Tacitus, 141.
Marc. Plan eines Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der Neueren Zeit, 343.
Muenzer (*F.*). Beiträge zur Quellenkritik der Naturgeschichte des Plinius, 140.
Norden (*Ed.*). Vergils Æneis im Lichte ihrer Zeit, 139.
Pernice (*E.*) et *Winter* (*Fr.*). Der Hildesheimer Silberschatz, 146.
Peter (*H.*). Der Brief in der römischen Literatur, 137.
Petersen (*E.*). Die Dioskuren auf Monte Cavallo und Juturna, 145.
— Ara pacis augustae, 145.
Reiter (*S.*). Zur Etymologie von Elementum, 135.
Sumter. Familienfeste der Griechen und Römer, 133.
Sandys (*J. E.*). A history of the classical scholarship, 360.
Schanz. Geschichte der römischen Litteratur, 136.
Schneidewin. Die antike Humanitæt, 139.
Schultze (*V.*). Archæologie der christlichen Kunst, 144.
Seeck. Der Anfang von Tacitus' Historien, 142.
— Der Hildesheimer Silberfund, 147.
Semrau. Die Kunst des Altertums, 143.
Strzygowski. Orient oder Rom, 144.
Thesaurus linguae latinae, 135.
Tolkiehn. Die inschriftliche Poesie der Rœmer, 139.
Willers (*H.*). Die römischen Bronzeeimer von Hemmoor, 146.
Winter (*Fr.*). Kunstgeschichte in Bildern, 143.
— Der Silberschatz von Boscoreale, 146.
— Voy. *Pernice*.
Wobbermin. Religionsgeschichtliche Studien zur Frage der Beeinflussung des Urchristentums durch das antike Mysterienwesen, 134.
Woelfflin. Zur Komposition der Historien des Tacitus, 142.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

Zielinski. Cicero im Wandel der Jahrhunderte, 138.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Delbrück (*Hans*). Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte, 148.
Fergusson (*G. D.*). Lectures on the history of Middle ages, 445.
Seignobos et *Métin*. Histoire contemporaine depuis 1815, 435.

AUTRICHE-HONGRIE.

Institut für œsterreichische Geschichtsforschung, 441.
Lang (*Alois*). Beitræge zur' Kirchengeschichte der Steiermark aus römischen Archiven, 441.
Maag. Das Habsburgische Urbar, t. II; publ. p. *Schweizer* et *Glættli*, 223.
Pantz (*Anton von*). Beitræge zur Geschichte der Innerberger Hauptgewerkschaft, 441.
Starzer (*Albert*). Die landesfürstlichen Lehen in Steiermark, 1421-1456, 441.

ALLEMAGNE.

Ebel (*Karl*). Philipp der Grossmütige, 440.
Kircheisen. Geschichte des literarischen Portræts in Deutschland, 439.
Kœhne (*Carl*). Das Recht der Mühlen bis zum Ende der Karolingerzeit, 218.
Strzygowski. Der Dom zu Aachen und seine Entstellung, 359.

ÉGLISE.

Babut (*E.-Ch.*). Le concile de Turin, 278, 312.
Baudrillart (*André*). Saint Paulin, 130.
Berlière (*dom Ursmer*). Inventaire analytique des *Libri obligationum et solutionum* des archives Vaticanes, 216.
Bernoulli (*C.-A.*). Die Heiligen der Merowinger, 151.
Besse (*dom*). Saint Wandrille, 129.
Dœllinger (*Ignace de*). La papauté; son origine et son développement jusqu'en 1870; trad. p. *Giraud-Teulon*, 127.
Dufourcq (*A.*). Saint Irénée, 209.
Eisenhofer (*L.*). Das bischöfliche Rationale, 218.
Fouard (abbé *C.*). Saint Jean et la fin de l'âge apostolique, 430.
Friedlænder (*L.*). Der Philosoph Seneca, 140.
Giraud-Teulon. Voy. *Dœllinger*.
Grisar (le P. *H.*). San Gregorio Magno, 126.
Hurter. Nomenclator literarius theologiae catholicae, 218.
Jésuites (les). Idéal et réalité, 210.
Kerval (*Léon de*). Sancti Antonii de Padua vitae duae, 125.
Kroll (*W.*). Das Afrikanische Latein, 136.
Martin (abbé *Eug.*). Saint Léon IX, 129.
Vrai (*Jean*). Éphémérides de la papauté, 129.
Weis. Christenverfolgungen, 134.
Wendland. Jesus als Saturnalienkönig, 133.

ESPAGNE.

Altamira y Crevea (*R.*). Historia de España y de la civilisación española, 156.
Codera (*Francisco*). Homenaje en su jubilación del profesorado, 222.
Figueroa (*Francisco de*). Relación de las misiones de la Compañia de Jesús en el pais de los Maynas, 222.
Gutierrez de Santa-Clara. Historia de las guerras civiles del Perú, 1544-1548, 222.
Ibarra. Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I, 1034-1063, 222.
Quesada (*Vicente*). Recuerdos de mi vida diplomática. Misión en Mexico, 1891, 447.

FRANCE.

Anderson (*Fr. M.*). The constitutions and other select documents illustrative of the history of France, 1789-1901, 220.
Aulard (*A.*). Polémique et histoire, 210.
Babeau (*Paul*), *Boulenger* (*J.*) et *Patry* (*H.*). Voy. *Rabelais*.
Barrau-Dihigo. La Gascogne, 124.
Bauchond (*Maurice*). La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge, 116.
Baudi di Vesme. Rolando, marchese della Marca Brettone, 221.
Beaurain (*Georges*). Le portail de l'église de Mimisan, 436.
Bonnet (*E.*). Les variations de valeur de la monnaie melgorienne, 212.
Borrelli de Serres. Recherches sur

divers services publics, du XIVe au XVIIe siècle, 100.
Boulenger (*Jacques*). La *Supplicatio pro apostasia* et le bref de 1536, 132.
Bourgeois (*René*). Du mouvement communal dans le comté de Champagne aux XIIe et XIIIe siècles, 113.
Bourrilly (*V.-L.*) et *Weiss* (*N.*). Jean Du Bellay, les protestants et la Sorbonne, 432.
Bruel. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, 107.
Brutails (*Auguste*). La coutume d'Andorre, 119.
Brunetière. Variétés littéraires, 209.
Chambertand. Un plan de restauration financière en 1596 attribué à Pierre Forget de Fresne, 433.
— Le conflit de 1597 entre Henri IV et le Parlement de Paris, 433.
Charléty (*S.*). Le Lyonnais, 124.
Clouzot (*H.*). Cens et rentes dus au comte de Poitiers à Niort au XIIIe s., 118.
Crémieux (*Ad.*). Les Juifs de Marseille au moyen âge, 120.
Dampierre (*J. de*). Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises, 1492-1664, 434.
Degert (abbé *A.*). L'ancien collège de Dax, 213.
Duvernoy (*Émile*). Le duc de Lorraine Mathieu Ier, 1139-1176, 103.
— Les états généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'en 1559, 103.
Fabry (*G.*). Histoire de l'armée d'Italie, 1796-1797, 160.
Fagniez (*Gustave*). Corporations et syndicats, 209.
Faucon (*Maurice*). Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu, 131.
Fournier (*A.*). La topographie ancienne du département des Vosges, 117.
Fraikin (abbé *J.*). Comptes du diocèse de Bordeaux, 1316-1453, d'après les archives de la Chambre apostolique, 109.
Geffroy (*Gustave*). La Bretagne, 211.
Giraud (*Victor*). Chateaubriand, 210.
Giroux (*Fr.*). La composition de la Satyre Ménippée, 432.
Gravier (*Henri*). Essai sur les prévôts royaux, du XIe au XIVe siècle, 115.
Jaurgain (*Jean de*) et *Maumus* (*Justin*). Cartulaire du prieuré de Saint-Mont, 108.
Leroux (*Alfred*). Quelques améliorations possibles dans l'organisation des archives provinciales, 436.
Longnon (*Auguste*). Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 110.
Lot (*Ferdinand*). Fidèles ou vassaux? 95.
— Études sur le règne de Hugues Capet, 96.
Luquet (*G.-H.*). Aristote et l'Université de Paris pendant le XIIIe siècle, 123.
Maclehose (*Sophia*). From the monarchy to the Republic in France, 444.
Magne (*Émile*). Bertran de Born, 212.
Marx (*Karl*). La lutte des classes en France, 163.
Ménard (*E.*). Études sur les transformations de Paris, 340.
Michaut (*G.*). Études sur Sainte-Beuve, 211.
Molinier (*Aug.*). Les sources de l'histoire de France, fasc. 5, 211.
Monod (*Bernard*). L'élection épiscopale de Beauvais, 1100-1104, 100.
Morin (*Louis*). Les machines et la coopération chez les tondeurs de grandes forces de Troyes, 433.
— La question des pensions à la Société générale de secours mutuels de Troyes, 433.
Mouclier (*Jos.*). La Font-Brisson, Romazières et leurs environs, 213.
Musset (*Georges*). La coutume de Royan au moyen âge, 213.
Pannet (abbé). Il n'y a jamais eu de Victorins à l'Épine, 212.
Pérouse (*Gabriel*). Le cardinal Louis Aleman et la fin du grand schisme, 317.
— De epistolis Æneae Sylvii Piccolomini, 317.
Petit (*Joseph*). Un capitaine du règne de Philippe le Bel : Thibaut de Chepoy, 346.
Philosophers (the) and the french revolution, 444.
Prévost (*Michel*). Étude sur la forêt de Roumare, 118.
Quignon (*G.-H.*). La bibliothèque de la ville de Beauvais, 1789-1903, 435.
Rabelais. Pantagruel, édit. *Babeau*, *Boulenger* et *Patry*, 132.
Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. XXIV; publ. p. *L. Delisle*, 209.
Roloff (*Gustav*). Napoléon Ier, 384.
Santi (*L. de*). L'expédition du Prince Noir en 1355, 213.
Sauve (*Fernand*). Le vallon de l'Aiguebrun. Buoux, Saint-Symphorien, 131.
Thalamas. Jeanne d'Arc, 431.
Thomas (*Antoine*). Nouveaux essais de philologie française, 431.

Uzureau. Le voyage de Henri IV à Angers en 1598. Un collège de province au XVIIIe siècle, 433.
— Beaupréau. Antoine Fournier et Me Turpault de Cholet. Un aumônier des Chouans : Jean Baudoin. L'enquête scolaire de l'an IX dans le département de Maine-et-Loire, 434.
— Pouillé du diocèse d'Angers de 1783, 434.

GRANDE-BRETAGNE.

Bateson (Miss *Mary*). Borough customs, 442.
Firth (*C. H.*). A plea for the historical teaching of history, 441.
Gross (*Charles*). The medieval law of intestacy, 441.
Guiney (*Louise I.*). Robert Emmet, 219.
Henderson. James I and VI, 219.
Hirst (*Fr. W.*). Adam Smith, 444.
Laurie (Sir *A. C.*). Early scottish charters prior to A. D. 1153, 444.
Leadam (*I. S.*). Select cases before the king's Council in Star Chamber, 442.
Lee (*Sidney*). Great Englishmen of the XVIth century, 219.
Maitland (*F. W.*). Year-books of Edward II, 442.
Mitchell (*W.*). An essay on the early history of the law Merchant, 443.
Pipe roll Society, t. XXV; publ. p. *J. H. Round*, 442.
Pitt-Lewis (*G.*). The Shakespeare story, 443.
Roz (*Firmin*). Sous la couronne d'Angleterre, 435.
Selden Society, 442.
Stanley (*Vernon*). Hierurgica anglicana, 443.

ITALIE.

Archivio Muratoriano, 445.
Bertaux (*Émile*). Rome, 338.
Bonardi (*Antonio*). Venezia e la lega di Cambrai, 447.
Cais di Pierlas (*Eug.*). Storia del reggimento di Susa, 2 maggio 1800, 162.
Calvi (*Emilio*). Tavole storiche dei comuni italiani, 446.
Führer (*J.*). Forschungen zur Sicilia sotterranea, 134.
Gabotto (*F.*). Relazioni fra il Comune Astese e la Casa di Savoia, 446.
La Mantia (*Giuseppe*). I capitoli delle colonie greco-albanesi di Sicilia, sec. XV e XVI, 220.
Loncao (*Enrico*). Stato, chesia e famiglia in Sicilia, 221.
Villari (*Pasquale*). Le invasioni barbariche in Italia, 364.

ORIENT BYZANTIN.

Beylié (général *de*). L'habitation byzantine, 358.
Bréhier (*Louis*). La querelle des images, 130.
Cumont (*F.*). Une formule grecque de renonciation au judaïsme, 352.
— La conversion des juifs byzantins au IXe siècle, 352.
Diehl (*Charles*). Théodora, 316.
— Sur la date de quelques passages du Livre des Cérémonies, 350.
Dieterich (*K.*). Geschichte der byzantinischen und neugriechischen Litteratur, 360.
Évangélidès. Ἡράκλειος, 345.
— Ἱστορία τῆς Τραπεζούντος, 356.
Gay (*J.*). L'Italie méridionale et l'empire byzantin, 867-1071, 353.
— Le pape Clément VI et les affaires d'Orient, 1342-1352, 368.
Gelzer (*H.*). Der Patriarchat von Achrida, 352.
— Der wiederaufgefundene Codex des Kl. Klemens, 353.
Gillmann (*F.*). Das Institut der Chorbishöfe im Orient, 351.
Grenier (*Pierre*). L'empire byzantin. I : l'Être social, 343.
Gruhn (*A.*). Die Byzantinische Politik zur Zeit der Kreuzzüge, 367.
Koch (*P.*). Die byzantinischen Beamtentitel 400-700, 349.
Krumbacher. Geschichte der byzantinischen Litteratur, 341.
Marquart. Osteuropæische und ostasiatische Streifzüge, 365.
Martroye. L'Occident à l'époque byzantine, 363.
Millet (*G.*). La collection chrétienne et byzantine des Hautes études, 357.
— *Pargoire* et *Petit*. Recueil des inscriptions chrétiennes du mont Athos, 358.
Mitard. Études sur le règne de Léon VI, 350.
Neumann (*C.*). Byzantinische Kultur und Renaissance Kultur, 363.
Norden (*W.*). Das Papstum und Byzanz, 366.
Pears (*E.*). The destruction of the greek empire, 347.
Roth. Geschichte des Byzantinischen Reiches, 344.
Schlumberger. Expédition des Almugaraves en Orient, 346.
— Le tombeau d'une impératrice byzantine à Valence, en Espagne, 347.

Schmitt (*J.*). The chronicle of Morea, 356.
Wachter. Der Verfall des Griechenthums in Kleinasien im XIV Jahrh., 355.

PAYS-BAS.
(BELGIQUE ET HOLLANDE.)

Annuaire de l'Université de Louvain. 437.
Cuvelier (*J.*). Inventaire des inventaires de la 2e section (archives du royaume de Belgique), 216.
Fredericq (*Paul*). Mélanges, 215.
Gislebert de Mons. Chronique; publ. p. *L. Vanderkindere*, 217.
Hubert (*Eugène*). Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens, 158.
Kurth (*G.*). Notger de Liège et la civilisation au Xe siècle, 438.
Leener (*Georges de*). Les syndicats industriels en Belgique, 385.
Rembry (*E.*). Les remaniements de la hiérarchie épiscopale en Belgique au XIXe siècle, 438.
Vanderkindere (*L.*). Voy. *Gislebert de Mons*.
Verriest (*Léo*). La charité de Saint-Christophe et ses comptes du XIIIe s., 115.

POLOGNE.

Codex epistolaris Vitoldi, magni ducis Lithuaniae, 373.
Goszycki (*Casimir*). Aperçu de l'histoire sociale de l'État polonais, 374.
Korzon (*Th.*). Histoire intérieure de la Pologne sous son dernier roi, St.-Aug. Poniatowski, 373.
Sobieski (*Wencestas*). La haine religieuse des foules sous le règne de Sigismond, 374.
Vetera monumenta juris Polonici, 373.

SUISSE.

Bernus (*Auguste*). L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du XVIe siècle, 447.
Bullinger. Korrespondenz mit den Graubündnern; publ. p. *T. Schiess*, 224.
Hunziker (*J.*). Das schweizerische Haus; 3e partie; publ. p. *C. Jecklin*, 449.
Merz (*W.*). Die Lenzburg, 448.
Mutler (*Charles*). Die Geschichte der Zenzur im alten Bern, 447.
Naef (*Albert*). La flottille de guerre de Chillon aux XIIIe et XIVe siècles, 448.
Schiess (*T.*). Voy. *Bullinger*.
Steck (*R.*). Die Akten des Jetzerprozesses nebst dem Defensorium, 224.
Studer (*J.*). Die Edeln von Landenberg, 448.

BIBLIOGRAPHIE.

Bédier (*Jos.*) et *Roques* (*Mario*). Bibliographie des travaux de Gaston Paris, 431.
Curzon (*H. de*). Répertoire des archives de la maison du roi, aux Archives nationales, 211.
Delatain (*Paul*). Essai de bibliographie de l'histoire typographique et de la librairie en France, 436.
Lasteyrie (*R. de*) et *Al. Vidier*. Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 213.
Lazard (*Lucien*). Répertoire alphabétique du fonds des domaines aux archives de la Seine, 211.
Little (*A. G.*). Initia operum latinorum quae seculis XIII, XIV et XV attribuuntur, 219.
Rinaudo (*Costanzo*). L'Indice della *Rivista storica italiana*, 447.
Van den Gheyn (*J.*). Catalogue des mss. de la Bibliothèque royale (Bruxelles), t. IV, 216.

CHRONOLOGIE ET PALÉOGRAPHIE.

Jordan (*W. L.*). Astronomical and historical chronology, 218.
Prou (*Maurice*). Recueil de fac-similés d'écritures, 213.

GÉOGRAPHIE.

Lucas. Geography of South and East Africa; nouv. édit. p. *Egerton*, 445.

HISTOIRE DE L'ART.

Benoît (*F.*). Reynolds, 335.
Bouchot (*Henri*). Les primitifs français, 323.
Breton (*Jules*). La peinture, 336.
Comte (*Jules*). Les maîtres de l'art, 332.
Dalbon. Les origines de la peinture à l'huile, 324.
Gonse. Les musées de France, 340.
Hamel. Albert Dürer, 333.
Hourticq. L'art académique, 327.
Hulin. L'exposition des primitifs français au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale, 324.

Krauss (*F.-X.*). Geschichte der christlichen Kunst, 144.
Lafenestre. Les primitifs flamands; les primitifs français, 324.
— Jehan Fouquet, 325.
Lazar (*Bela*). Ladislas de Paál, 336.
Leger (*Louis*). Moscou, 339.
Mauclair (*Camille*). Fragonard, 330.
— L'impressionnisme, 337.
Michaelis. Handbuch der Kunstgeschichte, 143.
Poëte (*Marcel*). Les primitifs parisiens, 325.
Reinach (*Salomon*). Apollo, 340.
Rosenthal (*L.*). David, 334.
Schefer (*Gaston*). Chardin, 327.
Tourneux (*Maurice*). La Tour, 328.
Valabrègue (*A.*). L'œuvre des frères Le Nain, 325.
Wœrmann (*K.*). Geschichte der Kunst aller Zeiten und Völker, 143.
Zimmermann (*M.-G.*). Kunstgeschichte des Altertums und Mittelalters, bis zum Ende der romanischen Epoche, 143.

IDÉES MORALES ET POLITIQUES.

Alphandéry. Les idées morales chez les hétérodoxes latins au début du XIIIe siècle, 121.
Bonnefon (*J. de*). Les cas de conscience moderne, 210.
Letelier (*Valentin*). La evolucion de la historia, 153.
Newland (*H. O.*). A short history of citizenship and introduction to sociology, 443.
Picavet (*François*). Esquisse d'une histoire générale et comparée des philosophies médiévales, 105.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

Émile Bourgeois. La collaboration de Saint-Simon et de Torcy 251
Alfred Bourguet. Le duc de Choiseul et l'Autriche 1
H. Houssaye, de l'Académie française. Les intrigues royalistes de Fouché et de Davout, 1815 22
B. de Mandrot. Le meurtre de Jean Berry, 1488 225

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Mgr. L. Duchesne. Le concile de Turin 278
Ch.-V. Langlois. Notices et documents relatifs à l'histoire de France au XIIIe et au XIVe siècle : *Nova curie* . . . 55
L. Maury. Les comtesses de la Marck et de Boufflers et Gustave III; *1er article* 302
Ch. E. Œlsner. Fragments de ses Mémoires relatifs à la Révolution française, publ. p. Alfred Stern; *suite et fin* . 80

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Albert Mathiez 93

BULLETIN HISTORIQUE.

Nécrologie. Bernard Monod, par G. Monod, de l'Institut . . 310
Allemagne et Autriche. Publications relatives à l'histoire romaine, 1896-1902, par W. Liebenam. 133
France. Moyen âge, par Chr. Pfister 95, 312
— — par Ph. Lauer 107
— Publications relatives à l'histoire de l'Art, par Bernard Monod 321
— Publications relatives à l'empire byzantin, par Louis Brehier 341
Pologne, par Kochanowski 369

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. Altamira y Crevea. Historia de España y de civilisacion española. (**G. Desdevises du Dezert.**) 156

[Supplément au numéro de Mars-Avril 1905.]

Pages

C.-A. Bernoulli. Die Heiligen der Merowinger. (**R. Poupardin.**) 151
E. Cais de Pierlas. Storia del reggimento di Susa e del suo ingresso a Nizza, 1800. (**F. Bouvier.**) 162
H. Delbrueck. Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte. (**Ch. Lécrivain.**) 148
G. Fabry. Histoire de l'armée d'Italie, 1796-97. (**F. Bouvier.**). 160
G. Glotz. De la solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce. (**G. Bloch.**) 375
E. Hubert. Les garnisons de la Barrière dans les Pays-Bas autrichiens. (**M. Philippson.**) 158
G. de Leener. Les syndicats industriels en Belgique. (**H. Hauser.**) 385
V. Letelier. La evolucion de la historia. (**G. D.**) 153
K. Marx. La lutte des classes en France. (**G. Weill.**) . . . 163
G. Roloff. Napoléon Ier. (**P. Bondois.**) 384

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

Pages

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 194
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 412
3. Archiv für Hessische Geschichte 414
4. Archiv für katholisches Kirchenrecht 190
5. Archiv für Kulturgeschichte 410
6. Beitræge zur alten Geschichte. 410
7. Beitræge zur Hessischen Kirchengeschichte 414
8. Byzantinische Zeitschrift 187
9. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen . . . 413
10. Gœttingische gelehrte Anzeigen 185
11. Historische Zeitschrift 407
12. Historisches Jahrbuch 186
13. Jahrbücher f. Nationalœkonomie u. Statistik. . . . 192
14. Mitteilungen d. d. Gesellschaft Ostasiens 414
15. Mitteilungen d. histor. Vereins der Pfalz 195
16. Mitteilungen d. k. deutschen archæol. Instituts. . . 411
17. Mitteilungen d. Oberhessischen Geschichtsvereins . . 414
18. Mitteilungen d. Vereins f. Geschichte von Osnabrück. 195
19. Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum . . . 411
20. Neues Archiv 187
21. Nord und Süd 194
22. Philologus 193, 411
23. Rheinisches Museum für Philologie. 412
24. Verhandlungen d. hist. Vereins f. Niederbayern. . . 195

Pages
25. Verhandlungen d. hist. Vereins v. Oberpfalz 195
26. Vierteljahrschrift f. Social u. Wirtschaftsgeschichte . 193
27. Zeitschrift d. Aachener Geschichtsvereins 414
28. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Schleswig-Holstein . . . 414
29. Zeitschrift d. Vereins f. Hessische Geschichte . . . 414
30. Zeitschrift d. Vereins f. Thüringische Geschichte . . 195
31. Zeitschrift f. d. Geschichte d. Oberrheins 196
32. Zeitschrift f. katholische Theologie 190
33. Zeitschrift f. Kirchengeschichte 191

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothring. Geschichte . . 184
2. Jahrbuch f. Geschichte u. Literatur Elsass-Lothringens. 184
3. Revue d'Alsace 184

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Blætter d. Vereins f. Landeskunde v. Niederœsterreich. 196
2. Bulletin international de l'Ac. des sc. de Cracovie . . 415
3. Denkschriften d. k. Akademie der Wissenschaften. . 415
4. Mittheilungen d. Instituts f. œsterr. Geschichtsforsch. 197
5. Mittheilungen d. Musealvereins f. Krain 198

ÉTATS-UNIS.

1. The american historical Review 426

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 175, 398
2. Académie des sciences morales et politiques 399
3. Annales de la Soc. des lettres des Alpes-Maritimes. . 177
4. Annales des sciences politiques 396
5. Annales du Midi 398
6. Bibliographe (le) moderne 172
7. Bibliothèque de l'École des chartes 164
8. Bulletin critique 167, 391
9. Bulletin de Correspondance hellénique 169
10. Bulletin hispanique 171, 395
11. Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. . . 398
12. Bulletin italien 171, 395
13. Correspondance (la) historique et archéologique . . . 393
14. Correspondant (le) 173, 396
15. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus . . . 174
16. Nouvelle Revue historique de droit 171
17. Polybiblion 167
18. Révolution (la) française. 393
19. Revue archéologique 170, 394
20. Revue bourguignonne. 177
21. Revue celtique 395
22. Revue critique d'histoire et de littérature 168, 391

Pages
23. Revue de Gascogne 398
24. Revue de Géographie 171
25. Revue de l'histoire des religions 170
26. Revue (la) de Paris 397
27. Revue de Synthèse historique 389
28. Revue des Bibliothèques. 173
29. Revue des Études anciennes 394
30. Revue des Études grecques 170
31. Revue des Études historiques 165
32. Revue des Études rabelaisiennes 170
33. Revue des Questions historiques 386
34. Revue d'histoire de Lyon 178
35. Revue d'histoire diplomatique. 165
36. Revue d'histoire moderne et contemporaine 166, 391
37. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major. 171, 395
38. Revue du Béarn et du Pays basque 178
39. Revue du Berry. 178
40. Revue générale du droit. 172
41. Revue historique et archéologique du Maine 178
42. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 177
43. Société de l'histoire de Paris 176
44. Société de l'histoire du Protestantisme français . . . 176
45. Société nationale des Antiquaires de France 175, 399
46. Travaux de l'Académie nationale de Reims 178

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Athenaeum 199, 423
2. Edinburgh Review. 200
3. The English historical Review 422
4. The Nineteenth Century. 425
5. Quarterly Review 425
6. Review of hist. publications relating to Canada . . . 201
7. Transactions of the r. historical Society 424

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 179
2. Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers . . . 400
3. Annales de la Fédération arch. et hist. de Belgique . 400
4. Annales de la Société archéologique de Namur . . . 400
5. Annales de la Société archéologique de Nivelles. . . 400
6. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles . . 401
7. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . . 401
8. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg . 400
9. Annales du Cercle archéologique de Termonde . . . 401
10. Annales du Cercle archéologique du pays de Waas. . 401
11. Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts . 402
12. Archives (les) belges 402

Pages
13. Bulletin bibliographique du Musée belge 402
14. Bulletin de l'Académie d'archéologie 403
15. Bulletin de l'Académie flamande 403
16. Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale . 403
17. Bulletin de la Commission royale d'histoire 403
18. Bulletin de la Société d'art et d'hist. de Liège . . . 405
19. Bulletin de la Société d'hist. et d'archéol. de Gand . 405
20. Bulletin de la Société vierviétoise d'archéologie . . . 405
21. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 404
22. Leodium 405
23. Musée (le) belge. 406
24. Publications de la Société hist. du Limbourg. . . . 406
25. Revue belge de numismatique. 406
26. Revue bénédictine de Maredsous 180
27. Revue de l'Instruction publique 182
28. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 180
29. Revue générale. 183
30. Revue historique de l'ancien duché de Brabant . . . 183
31. Wallonia 183

GRÈCE.

1. Νέος Ἑλληνομνήμων 204

ITALIE.

1. Archivio della Società romana di storia patria . . . 415
2. Archivio storico italiano. 416
3. Archivio storico lombardo 419
4. Archivio storico per le provincie Napoletane 420
5. Archivio storico Siciliano 421
6. Miscellanea di storia patria. 420
7. Rivista d'Italia 421

Chronique et Bibliographie 206, 430
Index bibliographique 450

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

D
1
R6
t.87

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Not wanted in RBSC